
UNIVERSITY OF TORONTO
3 1761 00379642 2



Les Annales de l'Université de Lyon *paraissent par monographies, publiées et mises en vente séparément.*

Quelques monographies formeront un tome complet.

D'autres, de moindre étendue, pourront être reliées en volumes d'après un classement qui aura pour but de réunir autant que possible des mémoires appartenant à une même série de travaux.

Le prix des volumes complets et l'époque de leur achèvement varieront donc d'après les matières qui les composent.

ANNALES DE L'UNIVERSITÉ DE LYON

TOME PREMIER

ANNALES DE L'UNIVERSITÉ DE LYON
TOME PREMIER

LA DOCTRINE DE MALHERBE

D'APRÈS SON

COMMENTAIRE SUR DESPORTES

PAR

Ferdinand BRUNOT

Ancien élève de l'Ecole normale supérieure
Chargé d'un cours complémentaire à la Faculté des Lettres de Lyon
Lauréat de l'Académie française

On dira que nous avons été d'excellents arrangeurs de syllabes et que nous avons eu une grande puissance sur les paroies pour les placer si à propos chacune à leur rang. (Malherbe, cité par Racan, Malh. *Œuv.*, éd. Lal. I, LXXVI).

Avec 5 Planches hors texte

PARIS
G. MASSON, ÉDITEUR
LIBRAIRE DE L'ACADÉMIE DE MÉDECINE
120, BOULEVARD SAINT-GERMAIN

1891



PRÉFACE

« Rien ne donne, disait Sainte-Beuve, une idée plus nette des changements introduits par Malherbe dans la langue et la versification que la lecture des notes sur Desportes. » (1) Saint-Marc, frappé de la même pensée, avait, dès le siècle dernier, fait un extrait de ces notes, divisé en quarante-deux chapitres. Depuis lors, elles ont été éditées ; mais elles méritent plus encore, et nous avons cru que classées méthodiquement, commentées par des rapprochements historiques, elles pourraient, mieux que toutes les biographies, mieux que l'analyse même des ouvrages de Malherbe, faire connaître dans le détail la réforme de cet homme, sur lequel on a porté et on peut porter encore des jugements bien différents, mais qui, en tous cas, a eu dans notre histoire littéraire une importance immense et sur notre langue une influence que l'on ne saurait méconnaître.

Quand il s'agit d'un chef d'école quelconque, il est en effet toujours intéressant, encore qu'il ait surtout agi par l'exemple, de recueillir, ne serait-ce qu'une partie de sa doctrine, pour s'expliquer sa manière. Ici nous avons mieux que des fragments, ou plutôt nous avons des fragments qui, mis bout à bout et coordonnés, forment une théorie presque complète de la versification, du style, de la grammaire tels que Malherbe les voulait.

Or, on sait que le maître, soit dédain, soit paresse, soit défiance, n'a jamais voulu écrire de traité dogmatique. Il renvoyait à son Tite-Live, quand on lui demandait une grammaire. Mais ce Tite-

(1) *XVIe siècle en France* p. 152. Comp, Chasles, *Revue de Paris*, décembre 1840, p. 144 : « C'est pour les hommes qui veulent approfondir l'histoire de notre idiome un précieux volume que celui-ci. »

Live ne nous donne pas l'application de toutes les règles ; découpé en exemples il ne ferait pas le quart de la grammaire demandée et laisserait une foule de questions sans solution.

En outre, en admettant même qu'il nous apprît à peu près comment Malherbe entendait qu'on écrivît en prose, ce n'est pas là ce qui nous intéresse en lui, puisqu'il s'agit du chef et du maître de l'école poétique classique. Ce que nous voulons savoir, c'est ce qu'il pensait des besoins propres de la poésie et de la manière dont il y faut satisfaire. Or du vocabulaire et du style poétique, des qualités nécessaires au poète, des principes obligatoires pour le versificateur, le Tite-Live, malgré les commentaires les plus ingénieux, ne nous dirait rien.

Saint Marc pensait qu'il ne serait pas difficile de tirer ces renseignements d'une lecture réfléchie de tous les ouvrages de Malherbe. L'expérience m'a démontré le contraire.

Je ne prétends pas contester ici l'intérêt de travaux comme celui de Beckmann, ou surtout comme le lexique et la grammaire que M. Régnier a ajoutés à l'édition de Malherbe de M. Lalanne. Ce sont là des recueils très utiles, mais surtout quand on fait l'histoire générale d'un mot, d'une forme, d'un tour pendant cette période. Il devient très dangereux de s'y fier sans réserve, quand on veut déterminer avec précision si Malherbe approuvait ce mot, cette forme ou ce tour.

Pour qu'on puisse se prononcer sur des points comme ceux-là d'après la seule analyse des ouvrages de Malherbe, il faudrait que le maître eût donné lui-même une édition corrigée et définitive de ses œuvres, et il ne l'a jamais fait.

C'est donc au lecteur à distinguer entre les vers publiés, à en élaguer certains, et à en garder d'autres, sur lesquels se fondera exclusivement le raisonnement.

Mais d'après quel principe se fera cette classification ? Sur quoi fonder son criterium ? Je veux bien qu'il soit facile de retrancher certaines pièces que Malherbe reniait lui-même, d'après ce que nous ont conté ses amis ou ses disciples, par exemple les *Larmes de Saint Pierre*.

Seulement, pour le reste, comment procéder? S'appuiera-t-on sur la chronologie, et admettra-t-on que toutes les pièces antérieures à une certaine date ne représentent pas la manière dernière du maître? Le gros inconvénient, c'est que cette date, on ne peut la fixer nulle part, sans que le système se trouve bientôt démenti. Choisira-t-on les dernières années même de Malherbe? On trouvera dans des morceaux de cette époque des fautes qu'il condamnait. L'ode inachevée à Monsieur de la Garde n'est-elle pas pleine d'incorrections et d'archaïsmes : *or*, *onc*, etc. que, vingt ans auparavant, le Commentaire proscrivait?

Il faudrait donc encore, après avoir déterminé la date de maturité du poète et du grammairien, élaguer de ce qu'il a fait depuis, tout ce qu'il n'a pas lui-même publié, c'est-à-dire reconnu. Mais, malgré ces précautions mêmes, qui suffiraient peut-être pour un autre, on s'exposerait encore avec lui à des erreurs et à des mécomptes. L'usage de Malherbe n'est pas sa doctrine.

Il serait facile de le montrer par de nombreux exemples. Il emploie des mots qu'il ne permet pas aux autres d'employer, il écrit *dépendre* pour *dépenser* après avoir dit que ce mauvais mot était bon pour les Gascons et vingt fois nous le signalerons ains en contradiction avec lui-même.

Ses adversaires contemporains avaient déjà relevé ces inconséquences. « Il arrive aux plus hupez de ceste classe, dit Mademoiselle de Gournay, de composer de telles clauses et lascher de telles metaphores et applications de mots, que nous leur pourrions attacher l'apologue du loup, guettant par une fente de cabane les bergers qui mangeoient un mouton : « Quel bruit meneriez-vous, si je faisois ce que vous faites (1)? » Et le meilleur est « que quand leurs compagnons s'osent en cela servir de leurs exemples, ils leur demandent s'ils veulent faire une sottise apres eux ».

L'allusion est aussi transparente que possible, pour qui se souvient de l'anecdote contée par Racan : « Un jour que M. de Termes

(1) *Omb.* 580.

reprenoit Racan d'un vers qu'il a changé depuis, où il y avoit, parlant d'un homme champêtre :

Le labeur de ses bras rend sa maison prospère,

Racan lui répondit que M. de Malherbe avoit usé de ce mot *prospère* de la même sorte en ce vers :

O que ta fortune prospère.....

M. de Malherbe, qui étoit présent, lui dit assez brusquement : « Eh bien, mort Dieu ! si je fais... (servons-nous de l'euphémisme des anciennes éditions) une sottise, en voulez-vous faire une autre ? »

Cet aveu si net n'est-il pas un avertissement qu'on ne peut pas procéder avec lui comme avec tout autre et que si l'on veut avoir sa doctrine, il faut la chercher ailleurs que dans l'analyse de ses ouvrages, avec quelque soin et quelque critique qu'elle soit faite ? Ce n'est pas à dire que cette analyse soit superflue et ne fournisse pas de précieuses indications. Mais elles ne sauraient suffire, et surtout quand elles se trouvent en opposition avec des données positives, venues d'ailleurs, elles perdent singulièrement de leur valeur.

Après ces observations et ces réserves, nous serions dupes nous-mêmes si nous nous imaginions avoir dans le Commentaire sur Desportes l'expression définitive des idées de Malherbe. Il est probable que si on lui eût présenté à lui-même un travail comme le nôtre, tiré de ses notes et bâti sur elles, il se fût encore plusieurs fois désavoué.

Il avait au plus haut degré l'esprit de contradiction. Vantant sa race et dénigrant un autre jour le principe même de la noblesse, s'indignant de n'être pas mieux récompensé, et jugeant que le « mestier » où il excellait était inutile, voulant de ses élèves une application soutenue, puis leur déclarant qu'ils étaient bien fous de ne pas plutôt penser à l'établissement de leur fortune, demandant

(1) Malh., *Œuv.* I, LXXII..

le fouet pour les poètes qui écrivaient en latin et professant que notre poésie n'était propre que pour des chansons et des vaudevilles, Malherbe déconcerte quiconque essaie de synthétiser son œuvre ou son enseignement.

Toutefois l'incohérence est dans ses propos plus que dans ses idées. Elle vient de cette habitude qu'il avait de « s'aheurter » contre les opinions et les conseils d'autrui.

Quand il ne discute plus, qu'il dogmatise, il est tout autre, ses doctrines sont suivies, logiques, souvent trop logiques même. Elles forment un ensemble d'où l'on peut facilement dégager des principes généraux, qui dominent les remarques particulières.

Sans négliger ces remarques qui forment le fond même de ce travail, je me suis efforcé de mettre aussi en lumière les principes. Le tout apprendra peu de chose de nouveau sur les tendances et la nature de la réforme de Malherbe, qui a été étudié et compris depuis son temps jusqu'à nos jours. Seulement il sera peut-être de quelque utilité de trouver ici les grandes idées sur lesquelles notre poésie lyrique a vécu pendant deux cents ans, mises en œuvre par celui-là même qui leur a donné l'autorité et éclairées par les applications qu'il en fait. Le premier et le dernier livre montreront dans quelles circonstances ces doctrines ont été produites et pourquoi elles ont fait leur chemin.

TABLE DES PRINCIPAUX OUVRAGES

AUXQUELS SE RÉFÈRENT LES CITATIONS

Académie française, *Dictionnaire*; 1re édition, 1694.

Achard, *Hommes illustres de la Provence*; 2 vol. in-4°, Marseille, 1787.

Accords (Tabourot des), *Dictionnaire des rimes françoises*; Paris, 1587.

Aix (François d' —, ou Daix), *Œuvres*, Lyon, 1605.

Alary (J.), *Récréations poétiques*, Paris, 1605.

Ambillou (d') *Sidere*, pastorelle; Paris, Robert Estienne, 1605.

Amyot, *Œuvres*; Paris, Vascosan, 2 vol. in f°, 1565-75.

Arnaud, *Joci*; Paris, Toussaint Pillehote, 1601.

Arvers, *Mes heures perdues*; Paris, Cinqualbre.

Aubert (Esprit), *Les marguerites poetiques*; Lyon, 1613, in-4°, Ancelin.

Aubigné (d'), *Œuvres*, édit. Réaume et de Caussade, Paris, 1873.

Audiguier (d'), *Œuvres poétiques*, Paris, 1614.

Augié Gaillard, *Lou Banquet*; Lyon, 1614.

Avity (d'). *Bannissement des folles Amours*; Lyon, Barl. Vincent, 1618.

Ayer, *Grammaire française*, première édition, 1882.

Baillet, *Jugements des savants*, édition in-4°, Paris, 1722.

Balzac, *Œuvres*; Paris, L. Billaine, 1665, 2 vol. in f°,
Lettres inédites, édition Tamisey de Larroque, 1 vol. in-4°. (*Documents inédits de l'hist. de France*).

Bartas (du), *Les œuvres poetiques et chrestiennes*; Lyon, Ancelin, 1605.

Bassot, *Un réformateur de la poésie française au début du* XVIIe *siècle*; Paris, 1881.

Baur (E.), *Malherbe, Litterarhistorische Skizze*, Heidelberg, 1879.

Bayle, *Dictionnaire*; Amsterdam, Brunel, 1736, in f°.

Beauchamps, *Recherches sur les théâtres de France*; Paris, 1735, 3 vol. in-8°.

BELLAUD (de la Bellandière), *Las Obros*, Marseille, 1595.

BELLAY (Joachim du), *Deffence et illustration*, Paris, édition Person.
Lettres inédites, édition de Nolhac, Paris, Charavay, 1883.

BENOÎT, *La syntaxe française entre Palsgrave et Vaugelas ;* Paris, 1877.

BERNIER DE LA BROUSSE, *Œuvres poétiques ;* Poitiers, 1618.

BERTAUD, *Œuvres ;* Paris, 1609, in-8°.

BILLARD (Cl.), sieur de Courgenay, *Tragédies françoises ;* Paris, Denys Langlois, 1610.

BIRAGUE, *Les premières œuvres poétiques*, 1585.

BLANCHARD, *Les Présidents au Mortier ;* Paris, 1647, in-f°.

BLANCHON (Joach.), *Premières œuvres poétiques ;* Paris, Th. Périer, 1583.

BODERIE (Guy Lefèvre de la), *La Galliade ;* Paris, Guil. Chaudière, 1578.

BOILEAU, *Œuvres*, édition Berryat Saint-Prix ; Paris, 1837.

BOISROBERT, *Epistres ;* Paris, 1647.

BONFONS (Nic.), *Recueil de chansons amoureuses*, 1585-1586.

BOREL, *Des réformes littéraires opérées par Malherbe ;* Stuttgart, 1857.

BOUILHET (L.), *Astragales, festons et poésies*, 1859.

BOURDELOT, *Histoire de la musique et de ses effets ;* La Haye, 1743 4 vol. in-12.

BRAAM, *Malherbe's Hiatusverbot und der hiatus in der neufranzosischen Metrik ;* Berlin, 1884.

BRUEYS, *Jardin deys Musos provensalos ;* Aix, 1628.

BUYS (du), *Œuvres ;* Paris, J. Perrier, 1585.

Cabinet satyrique ; 1666, 2 vol. in-12.

Cantique sur la grandeur des bienfaits que la bonté divine a departis à la France, Paris, F. Bourriquant, 1606.

CALVIN, *Institution chrestienne ;* in-8°, Genève, 1562.

CANAL, *Dictionnaire françois et italien ;* Paris, 1611, in-8°.

CASE (J.), *Méditations sur Job ;* Montpellier, 1608.

CAYET (Palma), *Chronologie novenaire*, 1608.

CHANDEVILLE (El. de), édition Gasté ; Caen, 1878.

CHAPELAIN, *Lettres*, édition Tamisey de Larroque, 1883.

CHASLES, *Etude sur Desportes*, Revue de Paris, 20 décembre 1840

CHASSANG, *Grammaire française*, Paris, Garnier, 1878.

CHILLAC, *Œuvres ;* Lyon, Ancelin, 1599.

CHOUQUET, *Histoire de la musique dramatique en France ;* Paris, 1873.

CERTON (S.), *Vers leipogrammes ;* Sedan, 1620.

COLLETET, *Art poetique ;* Paris, Ant. de Sommaville, 1658.
Poésies diverses, Paris, J.-B. Loyson, 1656.

CORNEILLE, édition Marty-Laveaux; Paris, Hachette, 1862.

COSTAR, *Lettres;* Paris, Courbé, 1658.

COTIGNON (P. de..., sieur de la Charnaye), *Œuvres poetiques;* Paris, 1626; *La muze champestre*, Paris, J. Villery, 1629.

COTGRAVE, *A french english Dictionary*, 1611.

COUGNY, *Guil. du Vair;* Paris, 1857.

COURVAL SONNET, *Les satyres;* Rouen, 1627.

DARMESTETER, *Le XVIe siècle en France;* Paris, 1878.

DEIMIER, *Académie de l'art poétique;* Paris, 1610 (Deim., *Acad.*). *Premières Œuvres* (Lyon, 1600); *Histoire des amoureuses destinées de Lysimond et de Clitye* (Paris, 1608); *Le printemps des lettres amoureuses* (Paris, 1608); *La Néréide* (Paris, 1605).

Les délices de la poésie françoise, ou recueil des plus beaux vers du temps, par de Rosset; Paris, 1615, in-8.

DESPORTES, *Œuvres*, éd. Michiels; Paris, 1858; et *Prem. œuvres;* Paris, Mamert Patisson, 1600 (1).

DIGNE (Nic. le), sieur de l'Espine Fontenay, *Les fleurettes...;* Paris, J. Perrier, 1600.

DREUX DU RADIER, *Bibliothèque du Poitou;* Paris, 1754. *Anecdotes sur l'abbé Desportes* (Conserv. de sept. 1757).

DUBOIS (V. Sylvius).

DU LORENS, *Les Satyres;* Paris, Ant. de Sommaville, 1646.

EGGER, *L'hellénisme en France;* Paris, 1869, 2 vol. in 8.

ENDE (van den), *Le Gazophylace de la langue françoise et flamende;* Rotterdam, 1656.

ESCALIS (d'), *La Lydiade*, 1602.

ELIS, *Œuvres* (en premier titre : *Le Paranymphe de la Cour*); Rouen, 1628.

(1) Les abréviations sont les suivantes : *D.* (Diane), *Am. d'H.* (Amours d'Hippolyte) *Cleon.* (Cléonice), *El.* (Elégies), *Im. Ar.* (Imitations de l'Arioste), *Div. Am.* (Diverses Amours), *Berg.* (Bergeries), *Cart. et M.* (Cartels et Masquarades), *Ep.* (Epitaphes). Le chiffre romain qui suit est le numéro du livre, le chiffre arabe celui de la pièce; si cette pièce est un sonnet, le numéro n'est précédé d'aucune abréviation, sinon l'abréviation indique qu'il s'agit d'une *plainte, chanson*, etc. (Les numéros sont ceux de l'édition Michiels, Paris, 1858, quelquefois différents, par exemple dans les *Diverses Amours*, des numéros de l'édition ancienne). Après ce numéro vient le chiffre romain IV, c'est-à-dire tome IV des œuvres de Malherbe, et un nombre qui représente la page du Commentaire de Malherbe. Ex. : *D.* I, 7, IV, 275, ce qui signifie *Diane*, livre I, sonnet 7; et Malherbe, tome IV, page 275, où se trouve le Commentaire du sonnet.

Là où Malherbe a simplement tiré des traits de plume, je renvoie à l'exemplaire de la Nationale et j'abrège alors *ms or.* ou bien *e.e. or.* ce qui signifie *manuscrit* ou *exemplaire original*, le Commentaire étant écrit en marge d'un exemplaire de l'édition de Patisson, comme on le verra plus loin.

Estienne (Robert), *Traité de la grammaire françoise*, 1557.
Thesaurus linguæ latinæ, Parisiis, 1543, 2 vol. in-f°.

Estienne (Henri), *Conformité du langage françois avec le grec*, éd. Feugère, Paris, 1853.
La Precellence du langage françois, Paris, 1850.
Dialogues du langage françois italianisé, éd. Ristelhueber, Paris, 1883.

Hypomneses de Gall. lingua; Paris, in-8, 1582.

Estienne (Robert III), *Les larmes de Saint-Pierre et autres vers*, Paris, 1606, in-8.

Fétis, *Biographie des musiciens*; Paris, Didot, 1853-1855, 8 vol. in-8.

Feuillet de Conches, *Causeries d'un curieux*, Paris, 1864.

Feugère, *Les femmes poètes au XVI*e *siècle*; Paris, Didier, 1860, in-8.

Fiefmelin, *La Polymnie*; Poitiers, 1601.

Fontaine (Ch.), *Le Quintil censeur*, éd. Person, à la suite de du Bellay, et éd. de Paris, 1572, à la suite de Sebilet, *Art poétique*.

Fournier, *Variétés historiques et littéraires*, (Bibl. elzévirienne); Paris, Jannet, 1855, 8 vol. in-18.

François de Sales, éd. Vivès, 1859.

Fremy, *L'Académie des Valois*; Paris, Leroux, 1887.

Frenicle, *Œuvres poétiques*; Paris, 1525.

Froissart, *Chroniques*, éd. Siméon Luce; Paris, Renouard, 1869-1878.

Furetière, *Dictionnaire*; Paris, 1694.

Gallia christiana; Paris, imprimerie Royale, 1770, in-f°.

Garnier (Cl.), *l'Amour victorieux*, 1609.
Le temple d'honneur, 1622.
La muse infortunée, dans Fournier, (Var. hist. et litt. II).

Garnier (Robert), *Œuvres*, éd. Fœrster; Heilbronn, 1882-1883.

Garon (L.), *Le chasse ennuy*; Lyon, 1628.

Gassendi, *Vita Peireskii*; Paris, 1641.

Gasté (A.), *La Jeunesse de Malherbe*; Caen, 1890.

Godard, *Les Prémices de la Flore*; Paris, in-12, 1587.
La langue françoise; Lyon, 1620.

Godeau, *Discours sur les œuvres de M. de Malherbe*, dans Malherbe éd. Lalanne, I, 365.

Godefroy, *Dictionnaire de la vieille langue française*; Paris, Vieweg.

Gombauld, *Epigrammes*; Paris, 1656.

GŒRRES, *Malherbe und seine Zeit;* Inowraclaw, 1872.
GOUJET (abbé), *Bibliothèque française ;* Paris, 1740-56, 18 vol. in-12.
GOURNAY (Mlle de), *L'Ombre ;* Paris, 1626.
GOURNAY (De), *Mémoires sur la vie de Malherbe,* 1852. (Extrait des mémoires de l'Académie de Caen).
GRISEL, *Premières œuvres;* Rouen, Raphaël du Petit-Val, 1599.
GRŒBEDINKEL, *Der Versbau bei Ph. Desportes und Fr. de Malherbe* (Franzœsische Studien, I, II).
GUÉRET, *Le Parnasse réformé ;* Paris, 1669, in-12.
La guerre des auteurs anciens et modernes, Paris, 1671, in-12.

HAASE, *Syntax des R. Garniers* (Franz. Studien, V).
Fr. Grammatik des XVIIe Jahrhunderts, Oppeln et Leipzig, 1888.
HABERT, *Œuvres poestiques;* Paris, 1582, in-4.
HARDY, *Théâtre,* éd. Stengel ; Marburg, 1884.
HENRY IV, *Lettres missives,* éd. Berger de Xivrey (*Documents inédits de l'histoire de France*).
HIMBERT DURANT; *Œuvres,* Paris, J. Gesselin, 1603.
HOLFELD, *Ueber die Sprache Fr. de Malherbe;* Gœttingen, 1875.
HORNKENS, *Recueil de dictionnaires françoys, espagnols et latins;* Bruxelles, 1599, in-4°.
HUET, *Origines de la ville de Caen ;* Rouen, 1706.
De interpretatione libri II; Hagæ Comitis, Arnold Leers, 1683.
HUGO, *Œuvres complètes,* éd. ne varietur; Paris, Hetzel et Quantin.
HULSIUS (Levinus), *Dictionnaire françois allemand*, 3e éd., 1607.

IRAILH, *Querelles littéraires;* Paris, 1761, 4 vol. in-12.

JAMYN (Amadis), *Œuvres;* Paris, Robert Le Mangnier, 1575.
Jardin des Muses (Le), A. de Sommaville et Courbé, 1643.
JESSÉE (de la), *Œuvres françoises;* 1583, Anvers, in-4.
JODELLE, *Œuv. complètes,* éd. Marty-Laveaux; Paris, 1868-1870.
JOHANNESON, *Die Bestrebungen Malherbe's auf dem Gebiete der poetischen Technik in Franzoesisch;* Halle, 1881.

KALEPKY, *In welchem Umfange wollte Malherbe in der poetischen Technik Ænderungen herbeiführen?* Berlin, 1882.
KERVILER, *Etude sur Gombauld;* Paris, Aubry, 1876 (Extrait de la *Revue d'Aquitaine*).
KŒRNING, *Imperfekt und h. Perfekt im altfranzoesisch;* Breslau, 1883.

LABBE, *Etymologie françoise ;* Paris, Guil. et Sim. Bérard, 1661.
LABÉ (Louise), *Œuvres,* édition Ch. Boy, 2 volumes in-8, Paris, 1887.

La Croix du Maine, *Bibliothèque françoise ;* Paris, Abel Langelier, 1584, in-folio.

Lafaye, *Dictionnaire des synonymes*, édition de 1869.

La Fontaine, *Œuvres*, éd. Régnier ; Paris, 1883.

La Noue (Odet) *Dictionnaire des rimes françoises*, avec un amas des épithètes de Guil. Sal. du Bartas, chez les héritiers d'E. Vignon, 1596.

La Roque, *Mélanges*, 1608.

Lasphrise, *Les premières œuvres poetiques*, Paris, Gesselin, 1599, in-12.

Lefèvre (N. Faber), *Opuscula*, 1614.

L'Estoile, *Journal*, coll. Michaud et Poujoulat, 1837.

Lierau, *Metrische Technik der sonettisten Maynard, Gombaut, Malleville, verglichen mit derjenigen Malherbe's*, 1883.

Littré, *Dictionnaire* avec supplément.

Livet, *La grammaire française au XVIe siècle* ; Paris, 1859.

Loiseau, *Etude historique et philologique sur J. Pillot*, Paris, 1866.

Lorin, *Vocabulaire de La Fontaine*, Paris, 1852.

Malherbe, *Œuvres complètes*, édition Lalanne (1) (Abrév. M. ou Malh. *Œuv.*) ; *Œuvres*, édition Saint-Marc, 1757.
Œuvres avec les observations de Ménage et les remarques de M. Chevreau ; Paris, Coustelier, 1722, 3 volumes in-12.

Marolles, *Mémoires*, 1755 ; Amsterdam, 3 vol. in-12.

Masset, *Exact et très facile acheminement à la langue françoyse*. 1606, in-folio, à la suite de Nicot.

Mathieu (S. des Moustardières), *Devis de la langue françoise*, 1559, in-8.

Maynard, édition Garrisson ; Paris, Lemerre, 1885, 3 vol. in-12.
Lettres ; Paris, 1652, in-4

Maupas, *Grammaire françoise*, 1618. (2)

Meigret (L.) *Trette de la Grammere francese*, éd. Fœrster, Heilbronn, 1888.

Mellema, *Dictionnaire françoys-flameng*, Rotterdam, 1592, in-8.

Ménage, *Les origines de la langue françoise*, 1650, in-4.
Observations sur la langue françoise, 1675, in-12.
Anti-Baillet, Amsterdam, 1 vol. in-4, 1725.

(1) Quand nous citons Malherbe sans autre indication, il s'agit toujours de cette édition. Il existerait, d'après l'édition Lalanne, un *Malherbiana*, de Cousin d'Avallon, 1811. Vérification faite, le volume est un *Malesherbiana*.

(2) L'édition première, citée quelquefois, est de 1607.

Mesnardière (La) *Poésies ;* A. de Sommaville, 1656, in-4.
Mersenne, *Harmonie universelle ;* Paris, 1636, in-folio.
Molière, éd. Despois, Paris, Hachette, 1873.
Lexique, par Génin ; Paris, 1846.
Mothe (La — le vayer), *Lettres à Naudé,* 1647.
Considérations sur l'éloquence françoise de ce temps, 1638.
Monin (du), *Nouvelles œuvres ;* Paris, 1582, in-12.
Monet, *Inventaire des deux langues latine et françoise,* 1635, in-fol.
Montchrestien, *Tragédies ;* Rouen, Jean Osmont, 1601.
Moncourt, *De la méthode grammaticale de Vaugelas ;* Paris, 1851.
Mornac, *Feriæ forenses,* éd. Moutalant, Paris, 1721.
Mosant de Brieux, *Poemata ;* Caen, 1663.
Muller, *Ueber den franzœsischen Dichter Fr. de Malherbe,* Gœrlitz, 1873, Progr.
Muses françoises ralliées (les) ou *Parnasse des plus excellens poetes de ce temps,* par d'Espinelle, Paris 1607, in-12.
Id. Lyon, Ancelin, 1618.

Nangeville (baron de), *Les muses,* Paris, Edme Martin, 1612.
Nauendorf, *De l'influence opérée par Malherbe sur la poésie et la langue françaises ;* Marburg, 1871.-Progr.
Nervèze, *Essais poëtiques ;* Paris, Dubreuil, 1605.
Niceron, *Mémoires,* 1729.
Nicot, *Thrésor de la langue françoise ;* Paris, 1606.
Nisard (Ch.), *Les gladiateurs de la république des Lettres,* 1860.
Nisard (D.) *Histoire de la littérature française,* Firmin-Didot, 1881
Nostradamus (G), *Pièces héroïques et diverses poésies ;* Tholose, 1608, J. Colomiez.
Histoire de Provence ; Lyon, Rigaud, 1614, in-folio.

Œuvre (L') chretienne ; Lyon, Th. Ancelin, 1612.
Oudin (C), *Thrésor des langues françoise et espagnole,* Vve Marc Orry, Paris, 1616.
Recherches italiennes et françoises, 1655.
Oudin (A.), *Curiositez francoise,* Paris, 1640, in-8°.

Pajot (Ch.), *Le petit dictionnaire royal françois-latin ;* Avignon, P. Offray, 1689.
Palsgrave, *Esclaircissement de la langue françoise,* éd. Génin (Documents inédits de l'Histoire de France).
Papon, *Histoire générale de Provence ;* Paris, 1777-1786, 4 volumes in-4°.
Parnasse satyrique, 1623, in-8°.

Parnasse des plus excellents poetes; Lyon, B. Ancelin, 1628. (voir à *Muses* ralliées).

Pasquier, *Œuvres*, 2 volumes in f°, 1723.

Passerat, *Œuvres;* Abel l'Angelier, 1606.

Peiresc, *Lettres à Dupuy*, édition Tamisey de Larroque; Paris, 1888.

Pelletier du Mans, *Art poetique;* Lyon, 1555, in-8°.

Dialogues de l'orthographe et prononciation françoese; Lyon, 1555, in-12°.

Pellisson et d'Olivet, *Histoire de l'Académie*, édition Livet, 2 volumes in-8°.

Perrault, *Hommes illustres*, 1696.

Perron (du), *Œuvres*, Ant. Estienne, 1622, in f°.

Ambassades et négociations, éd. C. de Ligny, Paris, 1633, Chaudière.

Perroniana, Col. Agripp., 1691, in-12°.

Peyrat (du), *Essais poétiques*, 1593, Jamet Métayer, à Tours.

Pin Pager (le sieur du), *Œuvres;* Paris, J. Quesnel, 1629.

Plaisirs de la Maison rustique (les), in 4°, s. d.

Porte (sieur de la) *Les Epithètes;* Paris, G. Buon, 1582.

Racan, *Œuvres*, édition A. de Latour, 1857.

Racine, *Œuvres*, édition Ménard; Paris, Hachette, 1865-1873.

Ramus, *Gramere*, André Vechel, 1562.

Rapin (P.) *Réflexions sur la poétique*, dans les Œuvres diverses. La Haye, 1725, 3 volumes in-8°.

Rapin, *Œuvres*, Paris, 1610.

Rathery, *Influence de l'Italie sur les lettres françaises;* Paris, F. Didot, 1853.

Recueil des lettres nouvelles, par Faret; Paris, du Bray, in-8°.

Relation du grand ballet du Roy... 12 février 1619; Paris, J. Sara, 1619.

Régnier, *Satires*, édition Courbet, 1875.

Renouard, *Annales de l'Imprimerie des Estienne;* Paris, 1843.

Rencontre des Muses de France et d'Italie (La); Lyon, J. Roussin, 1604.

Richelet, *Nouveau dictionnaire françois*, Genève, 1693.

Rigaud (David), *Œuvres poétiques;* Lyon, C. Rivière, 1637.

Romieu, (de) *Meslanges;* Lyon, B. Rigaud, 1581.

Ronsard, *Œuvres*, édition Blanchemain, 8 volumes, Paris, 1866.

Rossant (André de) Lyon, *Tombeau du duc de Joyeuse;* 1587, B. Rigaud.

Rosset, *Paranymphes*, Abel l'Angelier, 1604.

Les XII beautez de Phyllis, Lettres amoureuses et morales; Lyon, Ancelin, 1619.

Rousseau (J. J.), *Lettres à d'Alembert sur les spectacles*, édition Fontaine, Paris, 1889.
Roux-Alpheiran, *Recherches biographiques sur Malherbe*, Aix, 1840.

Saint-Amand, édition Livet, 2 volumes (Bibliothèque elzévir).
Sainte-Beuve, *Poésie française au XVIe siècle;* Paris, Charpentier, 1843.
Causeries du Lundi, 2me édition, 1853, 15 mars 1854, *Revue Européenne.*
Sainte-Marthe (Sc. et Ab.), *Sammarthanorum opera*, édition 1633, 1 volume in-8°.
Sapey, *Essai sur la Vie et les ouvrages de du Vair*, 1847.
Sarasin, *Œuvres*, édition Uzanne, Paris, 1877.
Satire Ménippée, édition Labitte; Paris, Charpentier, 1880.
Sauval, *Antiquités de Paris;* Paris, 1724, 3 volumes in f°.
Scaligerana, Col. Agripp., 1667, in-12.
Schlutter, *Beitrage zur Geschichte des Syntakt. Gebrauchs des passé défini.* Halle, 1884.
Scudéry, *Le Cabinet de M. de —.* Paris, Courbé, 1646.
Sebilet, *Art poétique françois,* avec le *Quintil Horatian...* Paris, 1573, in-8.
Segresiana, Paris, 1722, in-8.
Séjour des Muses, ou Cresme des bon vers; Rouen, 1630.
Serreius, *Grammatica gallica;* Argentorati, 1598, in-8.
Sévigné (de) *Œuvres,* édition Monmerqué; Paris, 1866.
Sorel, *Bibliothèque françoise;* Paris, 1664.
Rôle des présentations aux grands jours de l'éloquence françoise, dans Pellisson, *H. de l'Académie*, édition Livet.
Sully, *Mémoires des sages et royales économies d'Etat*, collection Petitot, 1820, 1821, 9 volumes in-8.
Sully-Prudhomme, *Poésies*, édition Lemerre, in-32.
Sylvius, *In linguam gallicam Isagωge*, 1531.

Tallemant des Réaux, *Historiettes*, édition Paulin Paris et Monmerqué, 1856, in-8.
Teissier, *Eloges des hommes illustres;* Utrecht, F. Halme, 1697.
Théophile, *Œuvres*, édition elzévir. 2 volumes, Paris, 1856.
Thierry, *Dictionnaire françois-latin;* Paris, G. Jullian, 1572.
Thou (de) *Historiarum sui temporis ab anno 1543, usque ad ann. 1607 libri CXXXVIII...*, Aurelianæ, 1620, 6 volumes in f°.
Thurot, *Histoire de la prononciation française*; Paris, 1881.
Tory (Geoffroy), *Le Champfleury*, 1529.

TRELLON, *La Muse guerrière;* Paris, Abel l'Angelier, 1589.

Trophées d'Amour et de Mars (Les); Paris, du Bray, 1616, in-8.

TURNÈBE (Odet), *Les Contens,* dans Fournier, *Le théâtre au XVIe et au XVIIe siècle;* Paris, Laplace, in-8.

URFÉ (d'), *La sireine,* Paris, 1618, in-8.

VAIR (du), *Œuvres,* 1 volume in f°; Paris, 1625. *Lettres inédites,* Paris, Aubry, 1873.

VAL (du), *L'Eschole françoyse pour apprendre à bien parler et escrire,* 1604, in-8.

VALAGRE. *Les Cantiques* du S^r de..., 1591.

VAUGELAS, *Remarques,* édition Chassang, 2 volumes in-8, Paris, 1880.

VAUQUELIN DE LA FRESNAYE, *Œuvres,* édition Travers, 3 volumes in-8.

VAUQUELIN DES YVETEAUX, *Œuvres,* édition Blanchemain, 1 volume in-8.

VICTOR, *Trésor des trois langues,* Genève, 1606, in-4°.

VIOLLET-LE-DUC, *Bibliothèque poétique ;* Paris, Hachette, 1843.

VOGEL, *der Syntaktische Gebrauch P. de Larrivey.*

WADDINGTON, *Ramus*; Paris, 1855

WEY (Francis), *Histoire des révolutions du langage en France*; Paris, 1848.

LIVRE PREMIER

—

INTRODUCTION

MALHERBE ET DESPORTES EN 1605

LE COMMENTAIRE SUR DESPORTES

CHAPITRE PREMIER

—

DESPORTES EN 1605

C'était encore en 1605, bien qu'il semblât diminué depuis la mort d'Henri III, un personnage fort considéré que Philippe Desportes, abbé de Tiron, de Bonport et autres lieux, conseiller de sa Majesté en ses Conseils d'Etat et privé (1). La preuve en est que lui-même, un épicurien prudent, s'estimait assez riche d'honneurs et de biens pour ne plus rien demander à la fortune, ne rien accepter même de ce qu'elle venait lui offrir. L'archevêché de Bordeaux, qu'on lui proposait, lui eût « donné charge d'âmes », les fonctions de secrétaire des commandements du roi l'eussent rejeté au milieu de toutes les intrigues de cour, il refusa ces bénéfices résolument (2) et avec des airs de sage bien imités pour que son épitaphe pût, sans trop faire sourire, compter la modestie des désirs et le mépris des grandeurs au nombre de ses vertus (3).

(1) Après avoir débuté comme secrétaire de l'évêque du Puy, de Claude de l'Aubépine et du marquis de Villeroy, il était devenu secrétaire particulier d'Henri III, puis par Joyeuse, favori et beau-frère du roi, un de ses conseillers intimes. C'est de ce temps que date sa grande fortune. En 1582 il avait reçu l'abbaye de Tiron, en 1588 celle d'Aurillac, bientôt échangée contre les Vaux-de-Cernay, en 1589 Josaphat. Il était à ce moment là un véritable ministre des plaisirs, mais aussi des affaires du roi, admis dans tous les conseils de l'Etat.

(2) Primo amplissimo notarii sacrarum jussionum dignitatem, deinde Burdigalensem archiepiscopatum recusavit. (*Epit.* dans Niceron, *Mem.* XXV, 312).

(3) Moderatissimi viri natura — raro exemplo spretæ potestatis (*Ib.*).

Plusieurs années auparavant il avait même semblé donner un grand exemple, en allant vivre avec ses moines à Bonport, dans la plus lointaine de ces abbayes (1). Mais ce n'était là qu'une demi-retraite, dont l'ermite sortait souvent, maison de campagne de mondain plus que solitude de moine.

Au Louvre même sa situation restait excellente. Il est possible que la reine Marie l'aimât assez peu, sa voix étant restée muette alors que tant d'autres, de Marseille à Paris, avaient salué de cris de joie et d'espérance l'arrivée de cette Majesté nouvelle. Malherbe, en accueillant la « merveille d'Etrurie », presque au débarqué par l'Ode à la Reine, avait conquis pour toujours près d'elle la priorité et l'avantage.

La chose eût été grave, si la maison de la « grosse banquière », suivant le mot de Tallemant, n'avait eu « une quantité étrange de succursales. »

Mais d'abord le roi avait commencé à revoir Marguerite, et Marguerite avait toujours vu Desportes. Leur amitié était ancienne, et, dit-on, fort intime, le poète ayant de grandes séductions et la « bonne Margot » peu de préjugés (2).

En outre, la vraie cour se tenait à ce moment chez Henriette d'Entragues, rentrée en grâce, et la fille de Marie Touchet ne pouvait oublier sous quels auspices s'était faite la réconciliation entre sa

(1) Desportes sur sa fin aux champs s'estoit rangé,
Ayant quitté la Cour, pour n'estre plus en peine
De mendier des grands la faveur incertaine.

(Rapin, *Œuv.*, p. 85).

(2) Desportes avait, paraît-il, écrit l'histoire de la reine Marguerite, en chiffres, et s'en était vanté à du Vair, qui essaya plus tard d'en avoir communication, mais « sans en rien arracher ». « Vous pouvez penser, écrit Peiresc à Dupuy, s'il y debvoit avoir de belle besoigne, ayant eu la part qu'il avoit eu dans tout ce célèbre b... et intrigues de cour » (Peiresc à Dup., *Let.*, I, 193, 1627). Toutefois Marguerite avait à cette époque d'autres poètes, Jean Alary, Maillet, Deimier, mais surtout son favori Maynard. Quand elle perdit son amant Saint-Julien, le 5 avril 1606, ce fut lui qui composa les Regrets qu'elle disait tous les soirs « comme elle eût fait ses Heures » (*Journ. de l'Est.*, 6 avril 1606).

mère et Charles IX, ni à qui le duc d'Angoulême, son frère, devait d'être né (1).

Du reste, heureusement pour lui, le poète n'avait plus besoin de recourir à l'intrigue pour se faire une place dans l'amitié du roi (2). Il l'avait conquise au début et de haute lutte. Sainte-Beuve et M. Michiels ont raconté d'après Sully et Palma Cayet cette curieuse histoire (3). Après avoir combattu Henri IV presque jusqu'à la dernière heure, lui avoir occasionné, par la résistance entêtée de Rouen, de sérieux échecs, causé des inquiétudes et des impatiences, il avait si habilement négocié, si artificieusement parlé et écrit, enfin si opportunément livré la ville qu'il semblait plutôt avoir aidé le roi contre Villars que Villars contre le roi (4). Dès ce moment, comme le dit naïvement une phrase de Sainte Marthe, il s'était assuré « de quoi adoucir un peu plus facilement le regret de son ancien maître » (5). En effet l'importance du service en avait si bien obscurci la nature, la grâce avec laquelle il était rendu avait tellement dissimulé les arrière-pensées du fin diplomate que roi et ministres l'avaient largement payé sans cesser de se croire ses obligés. Ils donnèrent d'abord beaucoup, puis comme ils voulaient ajouter à ces largesses, Desportes eut encore l'habileté de refuser, ce qui lui valut de garder la situation d'un serviteur insuffisamment récompensé, qu'on paye en reconnaissance et en estime (6).

(1) Il faut noter toutefois que la marquise de Verneuil était peut-être, fut en tous cas plus tard très bien avec Malherbe. Celui-ci écrit à Peiresc le 18 juillet 1607 : qu'il fut la voir et qu'il reçut d'elle des caresses plus qu'il n'en pouvoit espérer (Malh. *Œuv.*, III, 41).

(2) Tall. *Hist, de Desp.* I. 96.

(3) Sainte-Beuve. *Poès. fr.* au XVIe s. 433. Michiels *Introd.* XLIX.

(4) V. tout le récit de Sully, *Econ.* 2. II 172. Coll. Petitot.

(5) Quarto post anno, cum restituendæ novo Regi totius fere Neustriæ præcipuum se auctorem et administrum Portaeus præstitisset, hoc nobili facinore viam sibi et aditum ad ejus benevolentiam aperiret, haberetque deinceps unde prioris domini desiderium aliquanto facilius leniret. (Sainte-Marthe, *Elog.* p. 148.)

(6) Palma Cayet, *Chron. nov.* III, 356, éd. 1608 : Pour la peine que prit l'abbé des Portes à faire cest accord et reduction de Rouën, il fut encore nommé par Sa Majesté à une bonne Abbaye et eut plusieurs autres biens-faits du Roy.

De ce coup pourtant, sa fortune, un moment compromise, était refaite, peut-être augmentée. Ménage la porte à 12,000 écus, les contemporains à 10,000 (1). C'était, même en admettant cette dernière évaluation, et si l'on tient compte de la moins-value de l'argent, l'équivalent de plus de trois cent mille francs de rente d'aujourd'hui, revenu toujours considérable, énorme à l'époque.

Qui a l'argent a les pirouettes, dit un proverbe qui n'est pas d'hier. Desportes, ayant les millions, avait les révérences. C'est plus tard seulement, et après sa mort, que Balzac (2) et d'autres relèveront, par des comparaisons amères, l'énorme disproportion qui existait entre le talent du poète et le prix dont on lui en paya les produits.

Personne alors non plus pour lui reprocher d'avoir avili sa muse et puisé à un Pactole qui roulait autant de fange que d'or (3).

Desportes eût eu, d'ailleurs, une réponse toute prête. Depuis les affaires de Rouen, où décidément il avait plus gagné à combattre le roi qu'il n'eût pu faire à le servir, sa fortune avait trouvé de nouvelles et nobles origines. Tout ce qu'il avait acquis sous Henri III avait été séquestré, il n'en pouvait plus être question ; ce qu'il possédait maintenant, c'était la guerre et la diplomatie qui le lui avaient donné. En les risquant à ce jeu, par attachement

(1) Rég. *Sat. IX*:

> (Quand) leur belle muse à mordre si cuisante
> Leur don'ra, comme à luy dix mil escus de rente.

Comp. : Reg. éd. Brossette, *Sat. IV*, note ; *Journal des Savants*, 1730, p. 439 et sv., Colletet, *Art poet.* Du sonnet p. 117. Cette fortune a fait longtemps l'objet de discussions.

(2) Dans cette mesme Cour où l'on faisoit de ces fortunes, plusieurs poëtes estoient morts de faim... Dans la même Cour, Torquato Tasso a eu besoin d'un escu et l'a demandé par aumosne à une Dame de sa connoissance. Il rapporta en Italie l'habillement qu'il avoit apporté en France, apres y avoir fait un an de sejour. Et toutefois je m'asseure qu'il n'y a point de stance de Torquato Tasso, qui ne vaille autant pour le moins que le Sonnet qui lui valut une Abbaye. (Balz., *Diss. chr. et mor.* II. 400). Cf. Baillet, I. 297 et Anti-Baillet, I 214).

(3) Les vers de d'Aubigné sont postérieurs, ou du moins ils ne parurent qu'après la mort du poète.

chevaleresque à la famille des Joyeuse, il avait à jamais purifié ses millions de l'odeur des alcôves où ils avaient été amassés ; le salaire du courtisan était perdu, il ne lui restait plus que les conquêtes du politique.

Et les actions humaines sont si viles que le raisonnement n'eût pas été trop mauvais, la politique même intéressée et personnelle étant encore, par rapport à certains trafics, un emploi supérieur du talent.

Mais Desportes ne semble pas avoir eu à calmer les susceptibilités trop vives des consciences. Un moment, la haine politique, comme il arrive souvent, avait donné à quelques adversaires des délicatesses subites. Dans le monde huguenot, dans le parti bourgeois lui-même, on découvrit que le « poète de l'Amirauté » était athéiste et ses œuvres immorales (1).

L'orage passé et la paix revenue, tout était si bien oublié que nous voyons les satiriques de la Ménippée et leur victime en relations intimes. L'abbé fait des vers funèbres sur la tombe de l'un d'eux (2), et un autre en fera sur la sienne. Il n'y a plus que les « frénétiques » qui se souviennent de ces misères passées.

***

Il faut dire que jamais abbé n'usa plus chrétiennement d'une fortune plus immorale. Ses amis nous disent qu'on l'enviait, qu'on ne le jalousait pas. C'est qu'il avait pour désarmer la rancune des déshérités un secret qui ne devrait plus en être un, tant on en a répété et commenté la formule. C'était un bon riche.

Soit qu'il eût gardé vivace le souvenir des quelques jours

(1) V. *Sat. Mén.* éd. Lab. p. 9, Comp. la *Description de l'île des Hermaphrodites*, imprimée plus tard à la suite du journal de l'Estoile. (*La Haye*, 1741, IV, p. 51 et 53). Le passage suivant se rapporte évidemment à l'abbé : Les ministres ordinaires du temple seront chantres, baladins, comédiens, farceurs, et autres de semblable étoffe. *Les Prédicateurs seront choisis entre les poètes les plus lascifs*. Comment ne pas y voir une allusion quand nous savons que Henri III faisait haranguer « ses confrères » les Hieronymites par l'abbé de Tiron, son favori poète ? (*Journ. de l'Estoile*, 31 octobre 1585).

(2) Voir l'épitaphe de Passerat dans l'édition de 1606, 465. Rapin un peu plus tard fera le tombeau de Desportes et l'adressera à Gillot.

d'angoisse par lesquels il avait passé tout jeune avant de faire la bienheureuse rencontre de l'évêque du Puy (1), soit que la nature eût donné à son cœur cette intelligence des maux d'autrui qui fait la compassion, il n'attendait pas les occasions d'obliger, il les cherchait ou même les faisait naître (2), étant de ceux qui éprouvent un besoin instinctif de faire du bien autour d'eux.

Et souvent encore la charité fait des réserves égoïstes, elle veut bien aider et secourir, mais jusqu'au jour seulement où les secourus deviennent des rivaux.

Celle de Desportes, nous le verrons par des faits, n'avait point de ces retours et de ces défaillances. Il poussait Sainte Marthe (3), Vauquelin à la poésie, du Perron (4) à la politique, sans craindre de se créer des égaux ou des successeurs.

Et ses services ne se bornaient pas au prêt d'un livre, à l'offre d'un dîner, à l'avance d'une somme d'argent. Sa protection valait plus et mieux. Sollicitations, démarches, rien ne lui coûtait pour les affaires de ses amis qu'il faisait siennes.

On sait comment de Thou lui dut son mortier de président et Sainte Beuve n'a pas manqué de rapporter d'après les mémoires de l'historien cette anecdote caractéristique (5) :

Le vieux de Thou voulait pourvoir son neveu de sa survivance. Mais le neveu répugnait à toutes les démarches qu'il fallait faire. Un jour Choesne en parle à Desportes, au moment où celui-ci partait chez Joyeuse. En revenant la succession était réglée. Le nouveau président confus se précipite chez son bienfaiteur. C'est moi, lui répond-on simplement, que vous avez obligé; on se fait honneur quand on rend service à un homme de mérite, et il se trouve même dispensé de la peine d'aller remercier le tout puissant favori du roi.

(1) Tall., *Hist.* Desportes (1, 92).

(2) Vita ad bene de cunctis merendum instituta (de Thou, CXXXVI 1247 A.).

(3) Non tamen ista tuo sub nomine pauca verebar
Edere, teque meis ornandum includere chartis.
(Ste. M. *Sylv.* I, 146).

(4) Vie de l'illustre card. du Perron en tête de ses Œuvres. (V. plus loin).

(5) *XVIe s. en Fr.*, p. 430.

Voilà un exemple de la complaisance de Desportes, complaisance dont ses amis n'étaient pas seuls à profiter, car il la mettait au service de tous ceux qui l'approchaient, surtout de ses confrères en poésie. L'un d'eux nous l'a dit :

Nul tant que luy ne chérit ceux
Qui secondent (non paresseus)
D'une cadence mezurée
Tes Seurs par la brune serée,
Quand Phébus d'un pié bondissant,
Portant le carquois en écharpe,
Les guide au branle de sa harpe
Dessous les flammes du Croissant (1).

Un jour même sa libéralité s'étendit jusqu'à ses moines. Quoiqu' « ils n'eussent pas d'âmes » il prit pitié de leurs corps et on partagea les biens de Josaphat (2).

Un riche de ce caractère, possédant ainsi à fond l'art de donner, en outre enjoué et spirituel autant que doux et affable, poli à l'égal des plus raffinés, causeur aimable et gai, abbé point bigot (3), homme de cour enfin autant qu'homme de cœur, ne pouvait manquer de compter de nombreux amis.

En effet, ses maisons de Bonport, mais surtout de Vanves étaient des lieux de rendez-vous pour les Parisiens et les provinciaux. La table y était somptueuse (4), la Bibliothèque riche et largement

(1) Cl. Garn. Extr. des *Poezies* à la suite de l'*Am. victor.* 229 r°.

(2) Bona ejusdem monasterii anno 1591 inter se et monachos divisit. (*Gall. christ*, eccl. Carnot VIII, 1285). Comp. *Gall. christ* VII 897.

(3) M. de Tiron disoit qu'il n'apprehendoit rien tant que de se trouver en la compagnie des nouveaux convertis, car ils ne parlent jamais que de Purgatoire et de prières de Saints (*Perronna*, 168). Comp. : « Il est papiste mais non bigot ». (*Scaligerana*, des Portes).

(4) Ouvrant ta splendeur et ta table à tes amis (Rap. p. 52), Nullus eum vel hospitalis mensæ liberalibus epulis, vel instaurandæ bibliothecæ sumptu, vel omni denique civilis vitæ splendore superavit. (Sainte-Marthe. *El.* l. v p. 148).

ouverte (1). Tout ce que la France comptait alors de distingué passa chez ce grand seigneur de lettres, et fut en relations avec lui.

En 1605, il est vrai, beaucoup des anciens commensaux, des amis d'autrefois : Daurat, de la Guesle, Grojan, Baïf, d'autres encore n'étaient plus. Mais dans une semblable maison ils n'avaient pas tardé à être remplacés.

Régnier et Robert Estienne peuvent à peine être comptés comme des étrangers, ils étaient là chez eux, l'un neveu du maître, l'autre son pupille, élevé à ses frais, n'ayant eu longtemps d'autre domicile que celui de l'abbé (2).

Après eux venaient les intimes et ils étaient nombreux. Nous avons déjà nommé de Thou ; S[te] Marthe n'était guère moins attaché à Desportes. Depuis le jour où il avait mis ses premiers essais sous son patronage, il avait pris l'habitude de faire de lui, qu'il fût près ou loin, le confident de toutes ses pensées, l'ami auquel on raconte jusqu'à ses ennuis domestiques, ses chagrins de famille (3).

Du Perron lui devait tout ; non seulement il l'avait fait cardinal, mais peut-être catholique. En tous cas, si l'histoire contée par Tallemant est vraie, il l'avait tiré d'un fort mauvais pas, en désintéressant une famille dont le futur prélat avait assassiné un membre (4).

(1) On comptait déjà de belles bibliothèques à Paris, en dehors de celle du roi, celles de Harlay, Passerat, Petau, de Mesme, Fauchet, du Puy, Lefèvre de Roissy, etc. Celle de Desportes était néanmoins parmi les plus importantes. Peiresc en 1627 y faisait chercher un livre rare. (*Let. à Dupuy*, I, 419).

(2) C'est ce Robert Estienne qui est l'auteur des vers insérés dans l'éd. Michiels p. 525 et 526. Par une inadvertance étrange l'éditeur le confond avec l'auteur du *Thesaurus*, mort près de 50 ans auparavant, c'est la note elle-même qui le rappelle. Voir sur ce Rob. Estienne : La Croix du Maine, II, p. 385. (Paris 1772). Il est l'auteur d'un certain nombre de petites pièces de vers grecs, latins et français sur Belleau, de Thou, Birague, Ronsard, du Puy, Henri IV. Il imprima de 1606 à 1630. On a de lui un recueil intitulé : *Les larmes de Saint-Pierre et autres vers*. Paris 1606.

(3) Nec minus interea me bella domestica vexant
Anxiaque innumeræ consumunt pectora lites,
Quas socer incautus peperit, frigente senecta,
Intempestivum Veneris dum concipit ignem
Infelix, miserasque novercam inducit in ædes. (*Sylv*. I, 143).

(4) Tall., *Hist*. I, 103 : En un cabaret il (du Perron) prit querelle avec un homme, et quelque temps après, ayant rencontré ce mesme homme, il se

C'était lui encore qui l'avait introduit dans la faveur de Henri III et avait assuré les débuts de sa fortune (1). De là des rapports constants entre eux, on se rendait mutuellement visite, on échangeait des livres (2), on s'invitait. Tallemant raconte que l'abbé ne pouvait se décider à appeler le cardinal Monseigneur et qu'il lui écrivait : *Domine*. L'histoire n'est peut-être pas vraie, elle est vraisemblable. D'abord on n'appelle pas Monseigneur un homme qui chez vous « saute 22 semelles avec des mules et des escarpins » (3). Puis si l'un des deux était dans leurs relations traité en supérieur, c'était malgré les apparences Desportes et non du Perron. Une lettre très curieuse en fait foi (4) Le ton est d'un ami, mais qui se souvient avoir été un protégé.

Il n'eût tenu qu'à Vauquelin d'avoir aussi sa part de fortune.

le fit tenir par trois ou quatre autres qu'il avoit avec luy et le poignarda. Le voylà en prison. Des Portes, alors en grand crédit composa avec les parents du mort pour deux mille escus qu'il presta à du Perron.

(1) (Il eust l'honneur) d'entrer au service particulier du Roy Henri III. à la sollicitation et recommandation dudit sieur de Tyron, qui, comme las de la Cour, et voulant joüy du fruict et du loyer de ses dignes services, le proposa au Roy pour entrer en sa place (*Vie de l'ill. card. d. Perron* dans du Perron, *Œuv*. p. 5).

(2) Je n'ai plus aucun livre d'humanité, ni poetes, ni orateurs, ni historiens, j'ay tout baillé à M. de Tyron. (*Perronna* p. 232-233).

(3) *Perronna* p. 232-233.

(4) Voici le texte de cette lettre qui figure dans les *Ambassades et négociations du Cardinal du Perron*, p. 120.

A Monsieur de Tyron, Conseiller du Roy en son Conseil d'Etat à Bonport.

Monsieur, j'estois party de Condé, en intention de passer outre, et vous aller voir à Bon-port. Mais mon Cocher estant tombé malade, j'ai esté contraint de changer de dessein et de prendre le chemin du logis, sous la conduitte d'un chartier, que j'ay substitué comme un nouveau Phaëthon, en sa place. Cela me fait vous envoyer ce laquais, pour sçavoir de vos nouvelles, et vous supplier me mander, si je n'auray pas l'honneur de vous voir à Condé, devant que vous quittiez l'air de ce païs, et quand je me puis promettre ce bien, afin que j'advertisse Monsieur Chovayne de me venir aider à vous y recevoir, selon la prière qu'il m'en a faitte. Je conteray ceste faveur, pour la meilleure aventure qui soit arrivée à ma maison, depuis que j'y suis et qui y arrivera jamais de mon vivant. Et en ceste espérance, demeureray, Monsieur, vostre plus affectionné serviteur. J. Evesque d'Evreux. (D'Evreux ce jour de Pentecoste, 1604).

Desportes le poussait à la demander. On sent même à la réponse que lui fit ce provincial entêté avec quelle insistance il essayait de le séduire, d'attirer vers la cour un sauvage épris de l'amour des champs. Quand le favori vit qu'il n'y réussirait pas, il lui envoya du moins dans sa retraite tout ce qu'il put de faveurs : l'intendance des côtes de la mer, la lieutenance du présidial de Caen (1572) (1). En outre il eut bientôt liberté de recommander le fils à défaut du père, et sur ses instances Nicolas des Yveteaux devint précepteur de César de Vendôme (2).

A ces noms, on ajoute en général ceux de Bertaut, de Nicolas Rapin, de Monstreul, de Pasquier, dont les relations d'amitié avec notre poète sont très connues et certaines.

Ceux qui ont voulu grossir la liste se sont appuyés — sans le dire — sur un document qui n'a qu'une valeur très relative, la fameuse élégie de Rapin sur les obsèques de Desportes, dont l'analyse mérite de trouver place ici.

C'est un long poème en latin adressé à Gillot, et qui figure à la page 47 des œuvres de Rapin :

L'ami de Desportes a fait un songe affreux qu'il veut confier à Gillot, comme il lui confie ses joies : « Voici que vers la fin de la nuit précédente, alors qu'il dormait ou semblait dormir, car il n'est pas sûr d'avoir rêvé, il a vu un long cortège funèbre défiler devant lui.

« En tête, les Amours, enfants de chœur de cette fête païenne, vêtus de noir, ouvraient la marche, suivis bientôt des Satyres, des Faunes, de Pan entouré des divinités champêtres, portant des torches funèbres ou des bannières, entrechoquant des cymbales, emplissant les rues du bruit des trompettes. Les Naïades, Dryades, Nymphes ont apporté des couronnes faites avec les fleurs de la saison : violettes, jacinthes, roses et safran pourpré. Elles pleurent silencieusement.

« Derrière, les trois Grâces, leurs bras blancs entrelacés, précèdent les neuf Muses, dont le manteau traîne longuement comme

(1) Voir Vauquelin. *Dern. sat.* du livre I. Cf. Préf. de l'éd. Travers LXVIII.
(2) Tall[t]., *Hist.* I. 340.

une robe de deuil. Erato a mis le voile des veuves; Vénus a le visage tout décomposé, d'une main elle conduit son fils, de l'autre elle essuie les larmes qui coulent comme au jour où elle a perdu Adonis.

« C'est Apollon qui officie, vêtu de la trabée, Mercure a le bâton du maître des cérémonies, Pallas fait la pleureuse.

« Alors vient le corps, à demi soulevé sur un siège d'ivoire. Hélas! Rapin ne le reconnaît que trop, malgré sa pâleur, il semble animé encore du souffle intérieur, c'est Desportes, l'illustre Desportes!

Et ici commence l'énumération des personnages vraiment intéressante pour nous :

« Dix hommes portent le corps sur leurs épaules. Ce sont les grands musiciens du temps, *Savornin* (1) dont la grâce avait conquis la faveur du roi Henri III; le *Bailly* (2), *Balard* (3), le vieux *de Vanmeny* (4), le *Polonais français* (5), *Eustache du Corroiz* (6),

(1) Savornin avait chanté dans le « ballet comique de la reine » le 15 oct. 1581. Il était chanoine de la Ste Chapelle.

(2) Henri le Bailly, surintendant de la musique du roi Louis XIII, qui a composé des ballets et des psaumes encore manuscrits. (V. Fétis. *Biogr. des music*, art. Bailly). Malherbe a collaboré avec lui (Malh. *Œuvr.*, III, 290) Comp. encore *Recueil des cartels .. d'avril 1612*. Paris, Micard.

(3) Pierre, de la célèbre famille des Balard ou plutôt Ballard qui pendant si longtemps eut en France le monopole des impressions musicales. (V. Fétis, *ib*, art. Ballard).

(4) En latin *Valmenius*, ne peut guère être le même « seigneur » auquel Ronsard adressait un sonnet en 1567; (V. Rons. *Œuvr.* t. V. p. 341.) Celui-là est mort, car on trouve son épitaphe dans les œuvres de du Peyrat. 160, r° (1593). Il s'agit donc sans doute de son frère le chanteur (V. *Perrna*, p. 314).

(5) Quel est ce Polonais « qui touche l'ivoire d'un doigt puissant » ? Sans doute Jean Bagfar. Nostradamus dit en effet dans ses vers funèbres à Ch. du Verdier, escuyer du duc de Guise (p. 13, Tolose 1607) :

Tu verras Edinton et ces sonneurs antiques
Dont encor l'Univers honore les cantiques
Francisque de Milan et *Bagfar Polonois*
Qui font mille concerts environnés de Roys.

(6) Ce *Corroiz* en latin *Corrozius*. natif de Beauvais, avait été maître de chapelle de Charles IX et de Henri III. (V. Bourdelot. *Hist. de la musique et de ses effets*, I, 215). On lui doit une Théorie de la musique.

Lefèvre (1), *Capel* (2), *Mauduit* (3) et *Guédron* (4). Aux coins du drap, *Achille de Harlay*, en grand costume, *de Thou*, le « prince de l'histoire », du *Perron*, en robe de poupre, le poète *Bertaut*, pleurant le chef sous lequel il avait débuté.

« Puis la famille : le frère du défunt *Bevillers* (5), insensible à la joie d'hériter de tant de biens, son neveu *Régnier*, portant dans sa physionomie, comme dans son esprit, la flamme de la race. Ensuite, *Pelgey* (6), *des Yveteaux* (7), dans un état d'abattement

(1) Le personnage nommé ici est incertain, car il n'y a pas mal de *Faber*, *Fabri*, *Farre* etc., *Lefèvre* qui ont vécu à cette époque. Je crois cependant, que *Faber* designe *J. Le Febrre*, musicien français, auteur de musique à quatre parties, connu sous Louis XIII et déjà sous Henri IV.

(2) Est-ce Capel, dont parlait déjà Ronsard dans les Bacchanales en 1549 ? (*Œuv.* VI, 362) C'est possible, mais non certain.

(3) En latin *Malductus* : né à Paris en 1557, greffier du dépôt des requêtes du Palais. Ami de Ronsard, il composa pour lui une messe de *Requiem*, chantée depuis à l'anniversaire de la mort d'Henri IV, puis de Mauduit lui-même. Il a aussi dirigé des ballets, entre autres le Ballet de la Délivrance de Renault (1617). Son caractère était non moins honorable que son talent. Le P. Mersenne a fait de lui un éloge enthousiaste (*Harm. univ.* VII, 63 et 64).

(4) Né à Paris en 1565, était chanteur de la musique du roi dès 1590. En 1601, il succéda à Claude le Jeune comme compositeur de cette musique ; en 1603 il était valet de chambre du roi et maître des enfants de la musique. Plus tard il devint surintendant de la musique de Louis XIII (V. Fétis, *ouv. cit.* Guédron). A la fois chef d'orchestre, compositeur et poète, Guédron eut une grande situation à la cour. (V. Beauchamps, *Rech. sur les Th. de Fr.*, III, 68). C'était un novateur. Avec Mauduit, Boesset et Bataille il mit à la mode la chanson à voix seule. M. Chouquet dit que ses mélodies naïves ont encore de la grâce. (*Hist. de la mus. dramat.*, p. 85).

(5) Sainte-Beuve avait déjà remarqué que *Beuterius* était une faute d'impression pour *Beulerius*. (*Tab. de la poés. fr. au XVI*e s., 416)

(6) Ce *Pellegœus*, le même que *Claudius Pelgeius* auquel Sainte-Marthe adresse une jolie pièce de vers sur ses amours. (*Lyric.* lib. II, p. 111) était poète, musicien et savant. Comme il avait été secrétaire du duc d'Anjou il avait dû connaître intimement Desportes. De là, la place qu'il occupe ici. (V. Dreux du Radier, *Bib. du Poitou*, III, 166 et Goujet, *Bib.*, XIII, 268).

(7) Des Yveteaux était alors précepteur du duc de Vendôme.

indigne du précepteur d'un enfant royal, le fils de *Baïf* (1) et *Monstreul* (2), dont les larmes avaient coulé les premières.

« A la suite de ce groupe d'intimes se presse une foule d'hommes amenés par leurs sentiments personnels ou la sympathie que fait naître la similitude des travaux : hommes d'épée et de cour, gens d'église, magistrats. D'abord *Nicolas de Neufville de Villeroy* (3), secrétaire des commandements, puis Hurault de *Maisse*, les conseillers et ambassadeurs du roi, le tout puissant *Pierre Forget*, *Paschal* (4), *Thumery* (5), *Jeannin* (6), *de Vic* (7),

(1) C'était un fils naturel d'Antoine, nommé Guillaume, qui semble aussi avoir été poète. M. Fournier dans les *Variétés historiques et littéraires* (VIII, 31) a publié un petit pamphlet de lui daté du 14 juin 1609.

(2) *Jacques de Monstreul* fit un tombeau de Desportes inséré dans l'édition Michiels page 527. Il était à cette époque attaché au cardinal de Joyeuse.

(3) Cui nomen nova villa et regia sanxit!

(4) Le sieur de Fresnes avait déjà été sous Henri III un grand personnage. il grandit encore sous Henri IV, devint président au mortier (1590) secrétaire d'Etat et conseiller du roi. En cette qualité il fut nommé chef du conseil de César de Vendôme, d'Alexandre et d'Henriette enfants légitimés, et sous-intendant de leurs affaires. Il mourut en 1611.

Le Paschal ou Pasquali qui l'accompagne (1547-1625) était né à Coni. Henri III l'envoya en 1576 réclamer en Pologne les meubles qu'il avait laissés. L'habileté avec laquelle il remplit cette mission lui en fit confier d'autres. En 1589 il obtint à Henri IV des secours d'Elisabeth. Nommé avocat général au Parlement de Rouen (1592) puis conseiller d'Etat, il contribua à la pacification du Languedoc, de la Provence, du Dauphiné. On l'envoya en 1604 à titre d'ambassadeur auprès des Ligues Grises. Il y resta jusqu'en 1614.

La liste de ses ouvrages a été faite dans l'Histoire ecclésiastique d'Abbeville du P. Ignace Joseph. (Cf. *Niceron*, t. XVII, 239). L'un de ces traités lui occasionna une querelle avec Hotman, c'est le *Legatus* (Rouen, 1598 et Paris, 1613, in-4).

(5) Il y a eu deux Thumery, mais il s'agit ici probablement de Jean Robert, reçu conseiller le 12 août 1605 et non de Charles qui ne fut reçu que le 9 décembre 1609 (V. Blanchard, *Cat.* à la suite de *Présidents au mortier*, 1647, page 114 et 116 et Lettres des *Peiresc à Dupuy*, 1, 378).

(6) C'est le célèbre président et ambassadeur (1540-1622).

(7) Seigneur d'Ermenonville, serviteur dévoué d'Henri IV, le même qui afin de pouvoir repartir en campagne se fait couper la jambe qui le rendait impotent. Le traité auquel Rapin fait ici allusion fut conclu avec les Ligues Grises par de Vic, envoyé en ambassade extraordinaire.

Jacques de Champvalon, de l'illustre famille des Harlay, accompagné de ses deux fils (1), *du Laurens*(2), *Erard* (3), le précepteur du futur roi, Louis *Lefebvre* (4), l'éloquent et fidède avocat général *Servin* (5) et ses deux collègues, enfin Jacques *Gillot* (6), le célèbre collaborateur et ami de Rapin et de Passerat.

« A ce moment, un signe de Gillot fait si mal au poète qu'à peine peut-il respirer encore. Il ne s'éveille pas pourtant et la vision continue.

« Voici *Pasquier* (7), courbé par l'âge, les *Sainte-Marthe*, *le Mareschal* (8), *Petau* (9), *Ribier* (10), *Dollé* (11), *Mor-*

(1) L'un, dont Rapin célèbre la piété, devint archevêque de Rouen, l'autre, Achille, continua la famille. (V. Blanchard, *Les Présidents au mort.*, p. 245).

(2) Sans doute le médecin du roi (V. Achard, *H. ill.* I, 440 et Peirese *Let à Dup.*, I, 107).

(3) Il s'agit probablement d'Ehrard (Jean) ingénieur, né à Bar-le-Duc, mort en 1620, auteur des traités intitulés : *La fortification démontrée* et : *Les neufs premiers livres d'Euclide.* (posthume). Il était admis au conseil royal.

(4) Il ne peut y avoir aucun doute sur cette identification, malgré la vulgarité du nom, car les vers de Rapin sont rappelés dans la collection des Eloges adressés à Nicolas Lefebvre. (Nicol. Fabri *Opuscula*, 1614, p. IV, *Elog.*). Rien du reste n'indique que cet intime de Pithou ait été lié avec Desportes. Lebègue ne cite pas le poète au nombre des amis du défunt. Malherbe parle en termes émus de ce pauvre M. Lefèvre, et dit que c'était un homme de bien (III, 262.)

(5) Servin (Louis) nommé à cette charge en 1589. Il est un des premiers qui aient commencé la réforme de l'éloquence française.

(6) Gillot, le même auquel est adressé tout ce récit, avait été l'adversaire de la Ligue et avait même résigné son canonicat en 1582, pour la combattre. Il avait attaqué Desportes dans la Ménippée. Mais, comme nous l'avons déjà vu, il y avait eu réconciliation. Il n'est mort qu'en 1619.

(7) On connaît le distique de Pasquier à Desportes (Desp. éd. Mich. 490)

Versibus ut lenis, comis sic moribus idem es,
Si lego te video, si videoque lego.

(8) In senatu patronus (Sainte-Marthe, *Tumulus*, 59). Ce fut l'exécuteur testamentaire de Desportes. Le poète lui laissa un saphir bleu en témoignage d'amitié.

(9) Conseiller au Parlement (1589).

(10) Conseiller d'Etat 1591) Ribier était parent de du Vair et Malherbe lui rendait visite (V. Malh. *Lett.*, 28 oct. 1609; III, 112).

(11) Jurisconsulte, nommé au conseil du Roi par M. de Médicis. Il refusa les sceaux. Mort en 1616.

nac (1), *Bonnefons* (2), *Durand* (3), *Richelet* (4), *Rigaud* (5), *Brisson* (6), *Besly* (7).

« A côté de tous ces amateurs de poésies et de belles lettres, s'avance une troupe d'hommes non moins considérable. On dirait la Chambre des comptes accompagnant le Parlement. Ce sont les critiques.

« En tête vient celui qui les domine tous, *Scaliger* accompagné de son rival *Casaubon* (8), puis *Douza* (9), *Baudius* (10).

(1) On serait d'abord tenté de traduire Mornacius par Mornay, mais celui-ci figure ailleurs, autrement nommé. Il s'agit ici d'un ami de Rapin, avocat et poète, nommé Ant. Mornac, auteur des *Feriæ forenses*, dans lesquelles se trouve un éloge de Desportes. Mort en 1619. (V. Baillet, numéro 1397).

(2) C'est à Bonnefons « à l'enmiellé pouce », l'ami de Rapin, qui pleura sa mort. Il avait alors, comme poète latin et français, une grande célébrité. (V. Baillet, n° 1373. Une note renvoie au *Menagiana*, II, 367).

(3) Gilles Durand, sieur de la Bergerie, le délicat poète des *Regrets sur la mort de l'âne ligueur* et d'autres chefs-d'œuvre.

(4) Nic. Richelet, avocat au Parlement de Paris, éditeur de Ronsard, en 1623. Il était ami particulier de Rapin (V. Rapin, *Œuvres*, *Tombeau*).

(5) Rigault, conseiller à Metz, puis à Paris, annotateur de nombreux ouvrages latins, connu surtout pour ses travaux sur Tertullien et Saint-Cyprien,

(6) On serait tenté de croire que Rapin ressuscite pour la circonstance le célèbre président (mort en 1591), mais le reste du vers indique clairement qu'il s'agit d'une muse compatriote de celle de Rapin, c'est-à-dire habitant Fontenay-le-Comte. Or, Fontenay eut pour sénéchal le frère de Brisson, nommé Pierre, auquel succéda son fils François.

(7) Ce Belius, rapproché de Brisson, est sans aucun doute Besly son gendre. Il était avocat du roi à Fontenay. On trouve de lui des vers dans les œuvres de Rapin (p. 38). Mais il est surtout célèbre comme historien. En 1604, il commentait encore les hymnes de Ronsard. Voir les *Lettres de Peiresc à Dupuy*, I, 770.

(8) Ces noms sont bien connus. Ajoutons cependant que le Scaliger, ici présent, est Joseph et non Jules, mort en 1558.

(9) Il y a eu toute une famille de savants de ce nom. Douza (van der Doës), seigneur de Noordwyck, né en 1545, dont parle Baillet, numéro 434, est mort en 1604. Son fils Jean, éditeur de Plaute, était mort avant son père en 1596. (V. Baillet, numéro 417). Il ne peut donc être question, à moins que Rapin n'ait confondu, que de François Douza, frère du précédent, né en 1577, critique comme les deux autres, qui a publié en 1597 les fragments de Lucilius

(10) Il est assez étrange que Rapin, entre tant de titres qu'avait Baudius à être nommé ici, aille choisir celui qui rappelle la lutte de 1592 contre les Ligueurs, au nombre desquels comptait Desportes.

le vaillant et redoutable Archiloque, *Drusius*, le « grammairien divin » (1), *Heinsius*, et tous ceux qui sont groupés dans les Pays-Bas, où le Rhin répand la plaine de ses eaux (2).

« La France, de son côté, fournit ses lutteurs : *Du Plessis Mornay*, *d'Aubigné*, *Constant* (3), *la Noue* (4), tous ceux qui savent manier à la fois la plume et l'épée.

« On voit paraître encore *Hotman* (5), *Certon* (6), *Bongars* (7), *Claude Chrestien* (8), *Castrin* (9), et enfin Pierre *Du Puy*,

En qui vit tant recommandable
Le nom et l'honneur paternel.

(1) Ou Driesch, d'Oudenarde. Il s'était donné lui-même ce surnom, parce qu'il avait consacré la majeure partie de ses travaux aux textes sacrés. (V. Baillet, § 468, 738).

(2) Rapin désigne en bloc l'école alors célèbre de Leyde.

(3) Plusieurs personnages huguenots peuvent avoir été visés par Rapin, le nom de Constant étant très répandu. S'agit-il de l'ami et collaborateur de d'Aubigné, Aug. de Constant ? (V Haag, *la Fr. protest*, IIe édit. IV, 594). On pourrait penser aussi au poète P. Constant, le fidèle défenseur de Henri IV.

(4) Odet de la Noue, fils de François, capitaine poète, auteur des *Poésies chrétiennes*. (Viol. le Duc, *Bibl.* I, 373), et probablement aussi du *Dictionnaire des rimes françoises* de 1572.

(5) François Hotman était mort en 1590, Antoine en 1596. Il est donc question ici de Jean Hotman, sieur de Villiers, fils de François, auteur du traité sur les Ambassadeurs, le même que l'Estoile cite à chaque page.

(6) C'est l'auteur des *vers leipogrammes de L. C. d. R.* (Sedan, 1620).

(7) Orléanais, né en 1546, mort en 1612. Ambassadeur d'Henri IV, Bongars était en même temps un bibliophile et un érudit. Son principal ouvrage est le *Gesta Dei per Francos*, mais il a laissé plusieurs autres choses, entre autres des lettres estimées, plus tard traduites par Port-Royal.

(8) C'est le fils de Florent :

Claude, du docte Florent
Digne portrait, image vive,
Qui digne de ce nom se rend,
Et de Christ vraiment le dérive.

Ces vers, extraits du tombeau de Rapin (V. Rapin. *Œuvres*), sont la traduction paraphrasée du propre vers de Rapin. Il s'agit donc bien du même Claude « qui a patre et a Christi nomine nomen habet ». V. sur ce personnage *Let. de Peiresc à Dupuy*, I, 387.

(9) *Castrin*, secrétaire de la Chambre du roi, ami de Rapin, « de son âme douce la chère et prétieuse part, » dit la pièce que nous citions dans la note précédente.

Alors les coqs qui chantent, la lumière du matin qui entre éveillent le poète. Il repasse dans son esprit la lugubre cérémonie et toute la journée, comme si Desportes était vraiment mort, il reste sous l'impression de cette tristesse.

« Toi qui demeures près de lui, Gillot, s'écrie-t-il, délivre-moi de ces craintes. Les songes dont on se souvient sont vrais et se réalisent. »

Tel est, allégé des formules et des chevilles qui ne servent qu'à remplir les distiques, le conte de Rapin.

Il n'est pas besoin de montrer que c'est une œuvre d'imagination et non un récit historique.

Non pas qu'il faille en placer la composition avant la mort de Desportes, comme la fin semblerait y autoriser. C'est là encore une fiction. Pour trouver une conclusion moins banale que les souhaits ordinaires d'immortalité, jugeant aussi qu'un reste d'espérance donnerait à l'émotion sans cela uniforme du regret quelque variété, l'auteur a supposé sa vision antérieure à la mort de son ami.

Mais il l'a écrite plus tard, comme le prouvent différentes allusions. Comment eût-il su autrement que Monstreul verserait les premières larmes, c'est-à-dire composerait le premier tombeau (1)? » Comment eût-il deviné que les déesses porteraient des guirlandes de fleurs d'hiver : violettes, jacinthes, roses et safran? » Qui lui eût indiqué avec cette sûreté que l'abbé mourrait en automne?

Il y a donc lieu de s'en tenir, malgré Rapin lui-même, au témoignage de Sainte-Marthe, ami de tout ce monde et qui était bien renseigné : « Quand il fut mort, nous dit-il, Rapin, peu avant de s'en aller lui-même du milieu des vivants, célébra ses funérailles dans un brillant poème latin (2). »

Rapin avait donc vu les vraies obsèques de Desportes, lorsqu'il écrivit sa pièce, cela ne veut nullement dire qu'il les raconte, et la seconde partie du tableau, pour nous présenter des figurants plus

(1) L'Estoile a acheté ce tombeau parmi d'autres bagatelles, le 21 nov. 1606.

(2) Ste-Marth. *Elog* V. p 148. Rapin étant mort en février 1608, la pièce serait probablement de fin 1607.

réels que les dieux de l'Olympe ne les donne sans doute pas plus authentiques.

Cette longue procession où tout est mêlé, catholiques et huguenots, parlementaires et professeurs, musiciens et ambassadeurs, n'a jamais eu lieu ni rien sans doute qui lui ressemblât. C'est un cortège fait à plaisir où l'auteur a réuni autour de son héros tout ce qu'il trouvait d'illustre, sans s'embarrasser si les personnages étaient absents comme Scaliger, Baudius et Paschal. La liste est si bien ainsi composée de tête que plusieurs des amis que nous connaissons : Robert Estienne, Garnier, Deimier, qui, eux, étaient là sans doute le jour de l'enterrement, sont oubliés.

Dans ces conditions l'œuvre garde-t-elle une valeur documentaire quelconque? Peut-on considérer la liste dressée par Rapin au moins comme la liste des amis ou connaissances du défunt?

Ce serait encore s'abuser, croyons nous. Sans doute beaucoup de ceux qui figurent dans cette énumération ont été, nous le savons d'ailleurs, des amis de Desportes, de Thou, Bertaut, des Yveteaux, Baïf, Monstreul, Villeroy, Gillot, Pasquier, Sainte-Marthe, le Mareschal, Mornac, etc.

Il est vraisemblable que si des documents suffisants étaient conservés — ou même nous étaient connus —, nous retrouverions la trace de ses relations avec d'autres encore; si un héritier imbécile n'avait pas vendu le *Journal de l'Académie de Henri III*, nous y verrions le poète en compagnie de quelques-uns des musiciens qui sont cités là. On peut même admettre comme probable que Desportes conseiller du roi a été lié avec ses collègues les Forget et les Thumery, mais ce n'est pas sur la foi de ce document qu'on doit compter parmi les siens toute la gent érudite et critique, les Baudius et les Casaubon, pour ne citer qu'eux.

En somme, la nomenclature qu'on pourrait extraire de l'élégie de Rapin serait à la fois et trop longue et trop courte. Il faudrait, pour être exact, rayer au moins provisoirement certains noms, et en ajouter certains autres. Nous avons déjà cité Deimier, Garnier. Les pièces même insérées dans les œuvres de Desportes

ajoutent Chovayne (1), Biard; Balzac nous dit que son père était aussi de ceux qui voyaient l'abbé (2).

Le dépouillement des œuvres du temps en indique bien d'autres encore : du Peyrat (3), du Monin, Fiefmelin, Nervèze, la Roque (4), Timothée de Chillac (5), Lasphrise (6), etc., tous hommes de lettres sur lesquels nous allons avoir à revenir.

* * *

On pensera peut-être qu'il n'était pas sans importance de déterminer rapidement quelle pouvait être en 1605 la situation de Desportes dans la société du temps, attendu que l'autorité d'un écrivain n'est pas indépendante de ses relations mondaines, qu'elle ne l'était surtout pas à cette époque, que ce serait donc une grossière erreur de ne pas tenir compte de ces relations en parlant d'un homme comme celui-ci dont le caractère avait au moins autant d'attrait que son talent pouvait avoir de renom.

Il est nécessaire cependant pour savoir quelle force de résistance il pouvait opposer à une attaque d'examiner maintenant de plus

(1) Ce Chovayne, dont M. Michiels ne retrouve pas de trace est évidemment le même auquel fait allusion la lettre de du Perron que nous donnons plus haut. C'est lui aussi dont on retrouve un sonnet en tête des œuvres d'Amadis Jamyn (Paris, Rob. le Mangnier, 1575), qui avait écrit avec Biard sur l'album de Mme de Villeroy au sujet de la barbiche dont Desportes a fait l'épitaphe (Feuil. de Conches, *Caus. d'un cur.*, II, 393). Il devait être parent de Fl. Chovayne, Chartrain, auteur des *Divertissements*. (Chartres, 1645).

(2) *Diss. chrét*, I° hist. II, 400.

(3) On trouve dans les *Essais poétiques* de du Peyrat ces quatre vers de Desportes :

> Si nostre amitié grande et nostre conférence
> De ton rare sçavoir m'avoient autant fait part
> Que j'ay de tes Amours acquis de cognoissance
> Je serois ton Muret, tu serois mon Ronsard.

(4) La Roque chante la maison de Vanves. *Mélanges*, p. 362.

(5) On trouve dans les œuvres de Chillac, p. 13, v°, ces vers de Desportes, Parisien (*sic*).

> Amour mourroit sans toy, et tu mourrois sans luy,
> Sa valleur sans les vers, auroit vescu sans vie,
> Il charme les esprits, les vers charment l'envie
> Il te sert de suport et tu luy sers d'apuy.

(6) V. *Div. poésies de* Lasphrise, II, 537, sonn. CXX.

près comment il était considéré par les écrivains contemporains, quelle place il tenait comme poète dans le groupe des poètes et dans le public.

C'est ce dernier point qui est le plus délicat. Qui pourrait dire aujourd'hui jusqu'où va la popularité d'un écrivain ? Il ne faut pas oublier qu'un employé de mairie a demandé à Victor Hugo, alors à l'apogée de sa gloire, comment on écrivait son nom. Encore la politique avait-elle fait à celui-là une deuxième notoriété, d'ordre particulier.

Mais j'imagine qu'au XVIe siècle la renommée même d'un Ronsard ne s'étendait guère au delà d'un groupe de quelques milliers de personnes à Paris et d'autant dans les provinces. Ce qui allait plus loin c'étaient quelques chansons comme le *O nuit, jalouse nuit !* (1) ou bien la villanelle *Rozette, pour un peu d'absence* (2) auxquelles la musique donnait des ailes.

Les amours de Cléonice et de Diane ne devaient pas franchir un cercle assez restreint de grands seigneurs et de grandes dames, de familles de magistrats et de bourgeois lettrés.

Ces réserves faites, il est certain que le succès de Desportes avait été considérable. Les femmes surtout semblent avoir aimé ces poésies voluptueuses. Elles sentaient bien dans la vie et les vers du galant abbé, quelque maniérés qu'ils fussent, l'admirateur sincèrement attendri de leurs charmes et de leur puissance, l'homme qui vivait pour elles et par elles. Elles allaient donc à lui d'instinct comme elles vont à quiconque fait d'elles la préoccupation exclusive de son cœur et de son esprit, qu'il les exalte ou qu'il les maudisse.

Plus d'une se cachait pour le lire, et négligeait son ménage et ses heures pour rêver aux amours de Diane et d'Hippolyte (3). Plus d'une aussi enviait aux maîtresses du poète l'honneur de se désho-

(1) Cette chanson resta célèbre en plein XVIIe siècle. Un vers de Régnier nous montre que le début était passé en proverbe. (X. 98).

Croyez qu'il n'estoit pas : O nuict, jalouse nuict.

On l'a souvent imitée (V. Nic. Bonfons. *Rec. de ch. amour.* IV, 2).

(2) C'est en chantant *Rozette* que le duc de Guise fut assassiné. (Sainte-Beuve, *XVIe s. en Fr.*, p. 109).

Les recueils de chansons du temps en contiennent beaucoup de Desportes. Voir celui de Nic. Bonfons (1585-1586) que nous citons plus haut.

(3) Odet Turnèbe : *Les Contents*, III, 7.

norer pour lui et se disait avec S[te] Marthe : « Heureuse Hippolyte et sa rivale, heureuse cette Diane que l'aile d'un poète emporte jusqu'au ciel ! » (1).

Longtemps les « douillettes » de la Cour, comme dit mademoiselle de Gournay, lui restèrent fidèles et il garda chez elles le titre et le rang de poète du cabinet et du chevet.

Chez les courtisans son succès avait peut-être été moins grand, mais considérable encore. Sans prendre à la lettre les vers de Rapin et les témoignages trop amicaux de Sainte-Marthe (2), il est certain qu'il fit sous Henri III les délices de cette génération éprise des grâces italiennes. Ce ne fut pas l'engouement qu'on avait eu pour Ronsard, un siècle n'a pas deux enthousiasmes comme celui-là, mais une vogue assez grande pour laisser croire qu'il lui succédait.

Ronsard lui même le pensa, rien ne le fait mieux voir que les quatrains jaloux qu'il cacha et qu'on a retrouvés (3) ; mais l'élégie même qu'il adressa à Desportes contient déjà des vers bien équivoques :

> Des-Portes, qu'Aristote amuse tout le jour...
> Je te donne ces vers à fin de prendre garde
> De ne tuer ton corps, désireux d'acquérir
> Un renom journalier qui doit bientost mourir (4).

(1) *Lyric*, II, p. 110.

(2) Non gallicæ modo Nobilitati et illustribus aulæ feminis verum et eruditis hominibus ita placuit ut cum in Portæo Tibullianum characterem verissime expressum agnoscerent, principem ei locum inter Gallicos poetas, qui de amore scripserant, non iniquo judicio detulerint (Sainte-Marth., *El.*, V, p. 147).

> La cour ne chantoit rien que tes vers et l'Amour
> Par ton esprit son haut atour
> La gloire croissoit et de ton vivant tu vis
> Les Princes en ton lut ravis (Rap., p. 51).

(3) *Rons. Œuv.*, VIII, 130 :

> Desportes, corrige tes vers
> Et les tourne mieux sur la presse,
> Ou l'on dira que la tristesse
> T'a tourné le sens à l'envers.
>
> Ménestrier, qui veut promptement
> Avoir en nostre art quelque estime,
> Pour bien fayre sonner ta ryme
> Accorde mieux ton instrument.

(4) *Ib.* IV, 220.

Le conseil est renouvelé d'Horace sans doute, et inspiré par l'amitié; néanmoins la sagesse qui s'en dégage n'a-t-elle pas quelque relent d'amertume?

Dès 1580 en effet la situation de Desportes est pour ainsi dire reconnue de tous, et les œuvres qui paraissent renferment un ou lusieurs sonnets sur les mérites de l'abbé (1); Blanchon le compare au saint harpeur de Thrace ».

Tu as reçeu du Ciel, des Portes, mesme grace,
Et comme un autre Orphée, entre tous je te voys,
Le Marbre le plus dur s'amollist à ta Voix,
L'insensible Métal et la plus froide Glace.
Fluide, Doux, Coulant et Grave et Copieux,
Tu emporte l'honneur de tous les Siècles vieux,
Appollon t'a donné sa Lyre plus prisee,
Le Grec, le Mantouan, ny l'éloquent Romain,
N'ont jamais approché ny ta Voix, ny ta Main.
Tu marche le devant et leur fais la Brisée (2).

De Birague n'admet point qu'on ne sente pas le charme des « Amours » :

Quiconque lit ces vers et ne sent en son cœur
La rage, la fureur, la poison et la flamme,

(1) En tête on pourrait citer Lefèvre de la Boderie *Gall.* cercle V. p. 125 r°.
Desportes soit planté sur l'un de vos portaux
Et son nom engravé au plus cher des metaux.

(2) Joach. Blanchon. *Prem. œuv. poét.* 280. Le même Blanchon répond page 245 aux stances sur le mariage comme Nicole Estienne, Vauquelin. La Roque, etc. De la Jessée avait salué presque en mêmes termes que lui le départ du poète pour la Pologne :

Tu velut Argivæ classis comes Orpheus alter,
Toy comme compaignon de la flotte des Grez,
Tel qu'un Orphé nouveau, pour charmer leurs regrez,
Venant à manier la Harpe Bistonide,
Tu suis à ton départ ce second Aesonide :
Tandis qu'il s'en ira vers le pont froideureus,
Tu flatteras l'ennuy des chemins dangereus,
Par tes douces chansons et les nerfz de ta lyre
Apaiseront soubz toy des Symplegades l'ire,
Fichant les rocz errantz : pourveu que sans danger
La nef porte-Jason puisse là voyager. (*Œuv.* p. 602).

Dont le cruel Amour nos poitrines entame,
Ensorcelant nos cœurs d'une feinte douceur.
Celuy n'a point succé la mielleuse liqueur,
Des tetins pommelez d'une benigne femme,
Ains une Tigre fière a soufflé dans son ame
Sa rage plus cruelle et sa fiere rigueur.
Amour ayant perdu ses flames et ses armes,
Luy mesmes a tracé ses soûpirs et ces larmes
Pour par iceux flechir les cœurs les plus felons.
Ceux qui ne sentent donc leurs poitrines atteintes
De ces tristes regrets, de ces pleurs, de ces plaintes,
Ils ont le cœur plus dur que les peuples Gelons.

Quand Ronsard mourut en 1585, la question de succession ne se posa pas, ce fut autour de Desportes qu'on se groupa ; ce fut lui qui organisa l'apothéose funèbre du maître (2); il eût présidé la cérémonie, si la chose se fût passée comme de nos jours L'orateur, du moins, s'adressa à lui et lui dédia son œuvre « comme à celuy auquel Ronsard sembloit avoir résigné la gloire de sa profession, et qu'il avoit laissé comme son unique successeur » (3). Pour la même raison, Robert Garnier mit son nom en tête de l'élégie :

Desportes, que la Muse honore et favorise
Entre tous ceux qui ont
Suivi le Saint Phébus et sa science apprise
Dessus le double mont.

Désormais, la consécration était complète, de « poète des princes », Desportes devenait le « prince des poètes » (4).

(1) *Les prem .œuv. poét.* 137 v°. Comp. un sonnet de Guil. du Buys, Quercinois, dans ses *Œuvres* (Paris 1583. p. 195).

(2) A quoy (à faire une oraison funèbre) les porta plus particulièrement qu'aucun autre M. de Tyron. (Vie de l'illustrissime cardinal du Perron p. 7). Voir la lettre qui précède l'oraison funèbre dans du Perron, 650. Ce fut à un banquet chez Desportes le 18 mars qu'on régla tout.

(3) *Or. fun. de Rons.* par du Perron. (Ib.)

(4) Blanchon lui donne le titre officiel de « poete du Roy » (Ouv. cité p. 280). Sur le second mot v. Baillet IV. 149.

Il ne manquait à sa gloire qu'un envieux, il le trouva à Rabastens, dans la personne d'Augié Gaillard, le « roudier » dont les œuvres sont pleines d'imprécations ou de méchancetés à son adresse. Tout le choque en Desportes. Le culte qu'il a de la femme, la déification de l'objet aimé auquel il prodigue les termes d'adoration qui ne sont dûs qu'à Dieu, révolte le chrétien et le dévot.

Desportos, un sounet ey vist dins vostre oubratge
Qu'abets fah de Diano, amai de sa beutat :
Mas lou diables alaro et vous abio tentat,
Car vous la vantats la trop a son avantatge.
Vous disets que sous els son figuor (1) et visatge
Surpassou lou soulel et sas mas lour beautat.
Passou, disets, lou vori e la Divinitat
N'es pas vous malhurous de tene tal lengatge.
Jeu vous pregui, jamais nou tengats tal prepaus,
Car tous lous Catoulics, amai lous Huguenaus.
Elis dison per tout a lou maissant Des-Portos,
Que las fennos comparo a la Divinitat
Que de milo las cent non sou que vouluptat,
Et pudon la plus part coumo carrognhos mortos.

Comment, à n'en juger que sur ce dernier vers, le talent délicat de Desportes n'eût-il pas échappé à Gaillard ? Il est de l'école de Gascogne, son maître est du Bartas (3). Chez celui-là on trouve quelque chose de « bragard », les autres, les faiseurs de ritournelles d'amour, les Ronsard et les Desportes, sont des conteurs de fadaises (4); s'ils ont quelque gentillesse, ils la doivent à la fréquentation des belles dames et d'une société raffinée (5).

Encore sont-ils contraints de prendre sans cesse à Pétrarque qui est venu s'en plaindre à Rabastens :

Darrieiromen Petrarque uno fort longuo pauzo
El debisec ammi, amai el me disio

(1) Le texte donne *tiguor*.
(2) Aug. Gail. *Lou banquet*. p. 261.
(3) *Lou banq.*, p. 131.
(4) *Ib.*, p. 132.
(5) *Ib.*, p. 52

Quel Desportos en el un grant tort li fasio
Disio quelli pavec cent vers o dabantatge
Que lous a touts de renc fiquats en son hubratge.....
Car el n'a fah re plus que cambia lou lengatge (1).

Qu'on cesse donc de récompenser si haut de pareils mérites. Un peu plus, voilà que Desportes recevait encore l'évêché de Senlis. Il lui était donné déjà, quand est arrivé un courrier apportant la nouvelle contrariante que le titulaire était encore en vie (2).

Les poètes ne sont pas tous comme les cornemuses, qui chantent d'autant plus clair qu'elles sont plus pleines, Desportes, chargé d'abbayes après avoir été chargé d'écus, sera comme « ces moulins qui ont trop d'eau et qui deviennent incapables, non seulement de faire de belle farine, mais d'en moudre une bouchée » (3).

Et d'un bout à l'autre de ses œuvres, le rude manieur de « pégasse » frappe ainsi sur le « pauvre » Desportes, comme il l'appelle ironiquement. Celui-ci en dut bien rire avec Henri III et la reine de Navarre. Il fallait d'autres attaques pour le déconsidérer près d'eux.

Les lointaines protestations de Gaillard se perdent alors en effet dans un concert de cris d'admiration. Pas de poète qui n'envoie à Desportes son tribut d'éloges. On connaît ceux dont Vauquelin sème ses œuvres :

Desportes, d'Apolon ayant l'ame remplie,
Alors que nostre langue estoit plus accomplie,
Reprenant les Sonnets, d'art et de jugement
Plus que devant encor écrivit doucement (4).....
Tu auras pour loyer toute immortalité
Car Dieu donne tousjours, par la posterité
Un loyer immortel pour une œuvre immortelle (5).

(1) *Ib.* p. 38. Comparez encore page 53 où il lui propose un arrangement ironique.

(2) *Ib.* p. 37. L'anecdote est-elle authentique? Personne autre en tous cas n'en a parlé.

(3) *Lou banq.* p. 38.

(4) *Art. poet.* éd. Genty, 30. Comp. p. 82, p. 136, p. 147.

(5) Desp. éd. Mich. p. 525.

Des Yveteaux voit dans son style le dernier terme de l'évolution poétique, en lui le maître suprême qui :

Ny trop près de la fin ni du commencement
Seul quand et la fureur a eu le jugement.

et seul a trouvé :

Ces paroles d'amour qu'Amour a révélées,
Plus pures que les lis qui croissent es vallées (1).

Du Perron est plus lyrique encore :

Soleil des beaux esprits, lumiere claire et sainte
Des autres tans l'envie et du sien l'ornement,
Qui fait luire son siecle et voile obscurément
Tout le passé de honte et l'avenir de crainte,
Qui seule monstre plus en effet de sçavoir
Que n'a fait, ny fera nulle autre en apparence
De ce que l'on a veu, de ce qui reste à voir
Toute l'experience et toute l'esperance! (2)

Sainte-Marthe compare son ami à Virgile :

Des-Portes, quand le temps, qui toute chose enmeine
L'usage du François aura tout aboly,
Par le même Destin, qui rend ensevely
Et l'usage du Grec et la langue Romaine.
On verra ton ouvrage une vive fontaine
Où ceux-là puiseront, qui pour vaincre l'oubly,
Apprendront en lisant ce langage accomply
Dont aujourd'huy ta voix est l'escolle certaine
Ils trouveront chez toy cette naïfveté
Qui sçait bien la douceur joindre à la gravité,
Et diront en voyant tes rythmes si faciles :
Il paraît bien qu'alors que ce Poëte escrivoit,
Un Prince tel qu'Auguste en la France vivoit,
Puis-qu'il fit de son temps renaistre des Virgiles. (3)

(1) Desp. éd. Mich. p. 8 et 9.

(2) *Ib.* 178.

(3) Ste Marthe. *Bocage de son.*, p. 121

Bertaut s'avoue vaincu par ces vers divins, car :

Ainsi soupireroit au fort de son martyre
Le dieu mesme Apollon, se plaignant à sa lyre,
Si la flèche d'Amour, avec sa pointe d'or
Pour une autre Daphné le reblessoit encor (1).

Ce sont là sans doute compliments d'amis, mais compliments sincères pourtant, car ils ne diffèrent pas sensiblement de ceux des étrangers dont nous allons rapporter quelques-uns pour qu'on puisse faire la comparaison.

Voici de Trellon, l'auteur de la Muse guerrière, qui adresse à Desportes un sonnet. Il est tout humble et suppliant :

Grand appuy d'Apollon, source de beau langage,
Voz œuvres ont si fort estonné mon esprit
Que je maudits ma main quand jamais elle prit
La plume pour graver mon amoureuse rage...
Miroirs de beaux esprits, pour Dieu consolez-moy! (2).

J. Grisel lui porte son « bouquet poétique », comme au chef, en lui demandant assistance et protection :

Cher amy d'Apolon, et soleil de nostre âge
A qui les saintes sœurs leurs secrets ont ouvert,
Desportes qui nous a des premiers descouvert
Comme il faut mignarder nostre françois langage.
Si ma Muse te fait offre de son ramage,
Et de son premier fruict bien qu'encore tout vert,
Ce n'est que pour m'ombrer sous ton saint chef couvert
De myrthes et lauriers et pour te faire homage.
En quelque art ou mestier qu'on se veuille adonner,
La raison a voulu comme loy ordonner
D'homager celui-là qui chef s'y fait connoistre.
Permets donc que ces vers tesmoignent mon devoir,
Et me sers de rampart vers l'envieux pouvoir,
Puisqu'au mestier des sœurs on te cognoist le maistre.

(1) *El.* dans Desp. éd. Mich. 226.
(2) *Hermitage* à la suite de la *Muse guerrière*. (1589). p. 141. b.
(3) J. Grisel (Rouennois). *Prem. œuv.* (1599.) p. 96.

Rosset ne sait lequel il faut le plus féliciter, de la belle qui inspire Desportes ou du poète qui la chante :

Voicy les derniers traictz de la riche peinture
Que l'Apollon de France a luy mesme tiré :
Mais je croi que son art a vaincu la nature,
Afin que ce pourtraict en fut plus admiré.
O belle Cléonice, ornement de nostre age,
Combien doibs-tu sentir de doux contentement,
De te voir si bien peincte en si parfaict ouvrage,
De pouvoir commander à si parfaict amant?
Je ne saurois juger quel de vous deux mérite
Par ces divins escritz d'estre plus renommé,
S'il a l'honneur d'avoir sa beauté bien descrite
Elle a l'honneur d'avoir son courage animé (1)..-

La Roque, un des premiers qui vont prendre la méthode de Malherbe l'appelle encore « esprit divin par qui l'amour respire », qui « embellit nostre langue et luy sert d'ornement » (2). Il renonce à compter ses vertus comme à nombrer les flambeaux des Cieux :

.....Te donner des vers, c'est proprement porter
Des fleches à l'Amour, des feux à Jupiter,
Des flots à l'Océan, des palmes à la Gloire.
Desportes, seulement j'escris ton nom icy
Afin qu'à la faveur de ta belle memoire
Le mien avec mes vers s'éternisent aussy (3).

Et ainsi de suite. Il faudrait citer et citer encore si l'on voulait faire entrer dans cette courte revue les simples allusions éparses dans les œuvres du temps, dans J. de Romieu (4), Godard (5), du Peyrat (6), de Rossant (7), partout enfin jusque dans les vers philosophiques de cet excentrique de du Monin (8).

(1) *Paranymphes.* Suite des XII beautés de Phyllis (1604) p. 57 r°.
(2) *Mélanges* p. 362.
(3) *Mél.* p. 341.
(4) *Mélanges.* (1584). f° 67 r°, 71 r°.
(5) *Primices de la Flore.* (1587) p. 61.
(6) *Essais poetiques.* éd. citée p. 152 v°.
(7) *Tombeau de Joyeuse.* (1587).
(8) Diss. de la poes. phil. dans les *Nouv. œuvres.* (1582), p. 66.

Nous nous en tiendrons à deux stances point banales d'un homme dont nous aurons bien souvent à reparler et qui sera lui aussi un réformateur comme Malherbe, Deimier. On verra qu'il n'est pas moins enthousiaste que les autres :

Tout ce qui de plus haut se recherche et desire
Pour rendre par sçience un esprit tout divin
En heureuse abondance avec toy se retire
Et se retire au Ciel loing du mortel destin :
Mais outre le sçavoir qui s'aquiert par doctrine
Les faveurs d'Apollon t'enrichissent si bien
Que les fruicts immortels de ta muse divine
Ravissent les humains vers le souverain bien.
Aussi par tes beaux vers doux rayons de la gloire,
Et par les beaux écrits du Phebus Vandomois,
Je me rendis espris des filles de Memoire
Et beu de leur nectar au plus vert de mes mois :
Et par les saincts aspects d'un si parfait exemple
Reforçant de vertus mon ardant naturel,
Apollon m'enseigna dans le sainct de son temple
Ses mystères divins et son art immortel ! (1).

Et cet hymne paraissait en 1605, c'est-à-dire vingt ans après que l'encens avait commencé à monter vers le dieu de Vanves et de Bonport !

*
* *

Cependant Desportes, qui connaissait bien les choses et les hommes sentit qu'il ne pouvait pas toujours vivre ainsi sur le succès de ses premiers vers.

Mais soit qu'il jugeât que les chants d'amour ne convenaient plus à son âge, soit qu'à fréquenter ses moines il eût réellement pris quelque piété, il changea de genre. Que l'idée lui vînt de son tact

(1) Deimier. *Le print. de Vaucl.* à la suite de la *Néreide.* (1605) p. 212. — En 1606 son cantique sur la grandeur des bienfaicts que la bonté divine a départis à la France.. est fait sur le chant : *O nuict, jalouse nuict.*

d'homme habile, ou que la grâce l'eût réellement touché, la conversion de sa muse semblait devoir être heureuse.

Après avoir été le Musset du siècle en devenait le Lamartine, sans que l'un fût obligé à brûler, ni même empêché de vendre les œuvres de l'autre (1). Etre à la fois le poète de la jeunesse et celui des heures de recueillement et de repentir, il y avait là de quoi tenter un sceptique, et l'abbé ne l'était pas absolument. Il avait même au milieu de ses ardeurs les plus profanes quelques accès de sagesse et de remords. La richesse lui faisait des loisirs : sa vaste bibliothèque lui fournissait tous les secours, il savait l'hébreu, il se mit à faire ce David français que les huguenots possédaient, que les catholiques désiraient tant, œuvre souveraine que tous les poètes du temps ont rêvée, et tentée en tout ou en partie (2).

Seulement comme il fallait entretenir le public dans l'attente, il ne voulut pas le faire patienter jusqu'à la fin du travail. Dès 1591 soixante psaumes parurent chez Raphaël du Petit-Val à l'édification des âmes pieuses. La récompense ne se fit pas attendre. La même année ces vers étaient reproduits dans un recueil avec quelques mots qui montrent la satisfaction inspirée par cette conversion. Je veux parler des « Cantiques » du sieur de Valagre qui donnent la traduction du *libera me Domine* et deux cantiques avec ce conseil aux poètes qui est en même temps une action de grâces pour le nôtre : ... « Ce qui est le plus à regreter est que la plus part ne vient jamais en cognoissance de telles fautes, le pardon desquelles (quoy que bien tard requis) n'est jamais refusé de Dieu quand nous recourons à luy avec foy et protestation d'amandement (3).

(1) De 1580 à 1600 il y eut huit éditions des « Premières Œuvres ».

(2) On connaît la protestation de d'Aubigné, en voyant Desportes se mettre aux poésies sacrées :

> Ce luth qui touche un pseaume a un metier nouveau
> Il ne plaist pas à Dieu, ce luth est macq...
> Ces levres qui en vain marmottent vos requestes
> Vous les avez ternis en baisers deshonestes... (*Les Trag.*, II, 83).

(3) (1591), p. 112 et 113. Le recueil ajoute ce qu'il a trouvé de plus philosophique dans les Œuvres profanes, le *Discours* sur les plaisirs de la vie rustiques : *O Bienheureux qui peut*, etc., emprunté aux *Bergeries*. V. p. 161.

L'absolution fut, comme on pense, accompagnée d'une foule de compliments, surtout quand l'œuvre eut été complétée en 1598 et en 1603.

Desportes bien disant, mon cœur je t'ose ouvrir,
Avec ta propre Muse et ses termes unique,
Souvent ta sainte esprise est mon trepied Delphique
D'où se prend ma fureur qui se vient découvrir.

On m'a veu, comme toy, dessoubs la chair souffrir,
Et souspirer ainsi mon ardeur impudique
Mais ou à mon salut, franc de ce joug inique
On ne voit autre offrande à autre sainct offrir.

Avec toy comme toy de ma méteimpsychose :
Je rends grâces à Dieu qui me métamorphose :
Chantant comme il m'a fait de grace home nouveau.

Et puis que je t'imite ez traicts que je decoche,
J'advoue avoir de toy ce que j'ay de plus beau :
La Confession libre enerve le reproche (1).

Néanmoins, à y regarder de près, on voit très bien que les Psaumes n'ont pas eu le succès des Amours.

Les panégyristes du maître eux-mêmes en parlent sans grands éloges : Monstreul dit simplement qu'ils « font en l'amour de Dieu fondre nos humbles cœurs ». (2)

Rapin les rappelle sans les louer :

D'un meilleur soing et d'un art plus curieux
  Plus propre à l'âge sérieux
Tu fis retentir sur le clavecin de Dieu
  Les chants du grand prophète hébrieu (3).

Sainte-Marthe lui-même qui se réjouissait de voir son ami « touché de l'amour de la sagesse éternelle (4) » insiste plus sur

(1) Fiefmelin, *La Polymnie* (1601), p. 40 *b*. Il y a un autre sonnet à Desportes à la page précédente.

(2) *Tomb. de Desp.*

(3) Regrets sur la mort de Desp. *Poés.* fr. p. 54.

(4) *Lyric*, II, p. 110.

le mérite du traducteur que sur l'habileté du poète : Postremum autem et gravissimum ejus operum fuit Psalterii Davidici *accuratissima, ob idque nisi fallor, nunquam peritura translatio,* quæ vel eo majore omnium applausu et commendatione excepta est, quod *cum a veritate hebraïca nusquam deflexerit*, carminis interea facilitatem sibi peculiarem non omiserit. (1) » Si on songe que la phrase est écrite avec l'arrière pensée de venger les Psaumes de l'accueil de Malherbe, on ne croit qu'à demi à ce succès universel.

Du Perron du reste se prononce net et son opinion sévère fait mentir les dires de Sainte-Marthe : « La moindre chose écrit-il, de tout ce que M. de Tiron a fait, ce sont ses pseaumes, cela vient de ce qu'il estoit en sa vieillesse et qu'il traduisoit de la langue hébraïque, qui est assez stérile, assez sèche. M. de Tiron n'est point M. de Tiron en ses pseaumes. »

Admettons que l'opinion de du Perron se soit accentuée plus tard, quand le cardinal eut entendu la belle paraphrase : *O sagesse éternelle...*

Quoiqu'il en soit, son appréciation a dû être à peu près celle de beaucoup de gens de l'époque. On en devine une assez semblable à travers le mot si bref de de Thou : « Ouvrage très estimable ».

Les théologiens ne sont pas le public ; ni le « docte Génébrard » ni Ant. Fusius, tout docteurs qu'ils étaient, ne pouvaient suffire à persuader que les studieux de langue française trouveraient là en en même temps qu'un livre d'édification un modèle de pureté (4).

Le texte cité de François de Sales n'a guère non plus de valeur, c'est le prêtre qui y recommande les psaumes, le membre de

(1) Sainte-Marthe, *Elog lib. V. Port.* (p. 148).

(1) Perrona p. 246.

(2) « Omni laude dignam », l. CXXXVI, 1247 B.

(1) Illorum propheticis versibus poterunt linguæ gallicæ studiosi simul cum pietate illius summam puritatem eruere. (Approbn en tête de l'éd. de de 1603 Raph. du Petit-Val).

l'Académie du président Favre ne nous a pas dit ce qu'il en pensait (1).

En vérité le mérite de cette traduction pouvait être sensible pour les savants mais pour eux seuls, car, la sécheresse et la platitude des vers gâtait leurs éloges et les empêchaient de convaincre personne. Nous en trouvons une preuve dans une anecdote contée par Deimier : « Desportes, dit-il, sur tout ce qui est sorty d'excellent de sa plume, s'est rendu à jamais recommandable en ceste admirable traduction qu'il a faite des CL pseaumes de David : ayant fondé sa version sur le texte qui se treuve d'iceux tant en Latin comme en Hebrieu, et en la paraphrase Caldaïque, comme sur le grec des 70 Interpretes : Aussi il a tellement excellé en cette version françoise que le docte Genebrard l'eut en admiration et loüa infiniement un si digne ouvrage. Et à ce propos je diray que comme une fois je me treuvay en compagnie de deux de mes amis chez les Jésuistes en Avignon et qu'un Escollier qui m'estoit inconnu s'en vint devers nous, où apres quelques propos qui d'une part et d'autre furent tenus sur le subject de la Poësie, il me demanda s'il se treuvoit pour lors quelque œuvre nouvelle des Poëtes françois, à quoy je luy dy, que les Pseaumes de David traduits en vers par M. des-Portes estoient de nouveau en lumiere, et que c'estoit un labeur de qui l'honneur seroit immortel : Sur quoy il me dit, qu'il avoit desja ouy parler de l'impression de ce Livre et que quant à luy il croyoit que cette version ne vivroit pas apres nous. Lors je luy respondis ainsi : Ouy, si nous vivons plus que l'immortalité. Ceste responce rebouchа tellement son imprudence et sa temerité qu'il n'y peut repartir que par les mornes et confuses façons d'un extreme silence.

(1) Les psalmes de David, traduitz ou imités par Desportes, ne vous sont nullement ni defendus ni nuisibles ; au contraire tous sont profitables ; lisez-les hardiement et sans doute, car il n'y en a point. Je ne contredis jamais à personne ; mais je sçai fort bien que ces Psalmes ne vous sont nullement prohibés, et qu'il n'y a nul lieu d'en faire scrupule. Il se peut fort bien que quelque bon Père n'aggrée pas que ses enfans spirituelz les lisent, et peut estre le fait-il avec quelque bonne considération ; mais il ne s'en suit pas que les autres n'ayant d'aussi bonnes considérations et voire meilleures, pour les conseiller aux leurs. Une chose est bien asseurée c'est que vous les pouvés lire en toute bonne occurence. Let. à la prés. Brulart. X, 122

Il avoit trop de tort aussi, de contredire à la gloire d'une œuvre de qui les paroles ne sont pas moins incomparables et fidelles pour la traduction, que douces et belles pour le langage (1). »

Beaucoup de gens devaient être comme l'écolier de Provence, ils ne savaient que répondre à un Deimier ou à un Génébrard, mais ils s'en allaient peu convertis, de sorte que si les psaumes n'ont rien ôté à Desportes, ils semblent lui avoir peu ajouté, au moins dans l'opinion générale. C'était une tentative à demi manquée.

Outre cette façon d'échec, on a plusieurs fois répété que Desportes, aurait été, sur la fin de sa vie, victime d'une dénonciation et d'une accusation de plagiat.

C'est de Tallemant que vient l'histoire. « Un peu avant sa mort, dit-il, (l'abbé de Tiron) eut le desplaisir de voir un livre avec ce titre : La Conformité des Muses italiennes et des Muses françoises, où les sonnets qu'il avoit imitez ou traduits estoient *e regione* des siens (2) ».

Le fait est exact et le livre existe. Il s'appelle la *Rencontre des Muses de France et d'Italie* (3).

On en ignore l'auteur. La Monnoye dans les notes de l'*Anti-Baillet* a soupçonné que ce devait être un certain Saint-Jory dont il a trouvé le nom au-dessous de l'obélisque figuré au folio 4 d'un deuxième opuscule : R. G. A. Sto IORYO HVMILLIME. D.

Mais la préface de ce deuxième opuscule dit nettement qu'il est de Guarini ; elle n'apprend rien sur le premier (4).

La chose du reste ne vaut guère la peine d'être cherchée et je ne comprends pas l'importance qu'on a donnée à ce petit livre.

En fait, la Rencontre des Muses est bien le plus anodin des pamphlets. Je sais bien que la préface est hypocrite et veut être méchante. L'auteur feint de croire que Desportes et les Italiens se

(1) *Acad.* p, 245. Comp. un autre éloge des Psaumes, p. 256.

(2) Tall. *Hist.* I, 93.

(3) Voir à la Bibliothèque de l'Arsenal A. 8922. B. L. Le volume a paru chez J. Roussin à Lyon, 1604 avec privilège du Roy. Il renferme en outre le Dialogue de Minerve et de Junon sur les Nopces du Roy et de la Reyne.

(4) ..... sous l'espérance que les mérites du chevalier Guarini son autheur feront non seulement .... (Préface).

sont rencontrés par hasard et qu'ils ont travaillé à « l'insceu l'un de l'autre ». Il attribua en souriant la concordance « des conceptions et des paroles » à l'identité du génie et à un même enthousiasme. Mais quelle timidité dans l'attaque! Il s'en remet au jugement de la Reine, n'osant donner la supériorité ni aux modèles ni à l'imitateur « tous convenant à la perfection (1) ».

Du reste de quelle importance était alors une accusation de plagiat? Il ne faut pas juger cela avec nos idées. De nos jours la propriété non seulement d'une œuvre, mais d'une idée littéraire est revendiquée avec âpreté. Au XVIe siècle, on prêtait volontiers et on empruntait surtout sans vergogne.

Tous les arts poétiques enseignent comment il faut imiter, toutes les écoles pratiquent et recommandent l'imitation, les modèles seuls varient.

Qu'on se souvienne de du Bellay professant qu'il faut « piller les trésors delphiques ». Vauquelin nous dira à son tour :

Je compose, j'escris, je *cotte maint passage*
Pour en mettre le fruit tout soudain en usage.

Et ailleurs :

J'imite, *je traduis*, j'invente, je compose (2).

Deimier nous explique tout au long qu'il y a des « imitations libres et des imitations attachées », que les unes et les autres sont bonnes : « C'est une chose qui merite une tres grande louange lors que l'on prend les inventions des auteurs estrangers et qu'en les accom-

(1) Les pièces indiquées comme empruntées sont au nombre de 43, ce sont (en suivant l'ordre de l'auteur) les sonnets suivants : 19e et 17e de Cléonice, 13e du IIe l. de Diane ; 6e de Cléon. ; 25e de D II ; 32e des Am. d'H ; 41e de D. II ; 67e de Cléon. ; 18e des Am. H. ; fantaisie 1e ib ; 55e son. de D. I ; 63e des Am. H. ; 11e de D. II ; 36e de Cléon. ; 54e ib ; 48e de D. II ; 50e de Cléon. ; 47e ib. : 2e des Am. H. : 10e et 13e ib. ; 48e de Cléon. ; 79e des Am, H. ; 18e de D. I ; 7e ib. ; stances de D. II, p. 83, éd. Mich. ; 71e des Am. H. ; 12e de D. II ; 80e de Cléon ; 63e [ib. ; 25 des Div. Am. ; 41e de Cléon. ; 3e des Div. Am. ; 94e de Cléon. : Regr. funèb. son III, p. 484 ed. Mich. ; ib. son. 5, p. 486 ; son. 5 des Œuv. chrest., p. 503 ; [ib. son. 6, p. 504 ; ib. son 7, p. 504 ; ib. son. 8, p. 505. ib. son. 11, p. 506 ; ib. son. 15, p. 508.

(2) Ie Sat. du IVe l. Comp. l. I, 1. *Au Roy*.

modant à la façon de son langage, on leur donne une vie nouvelle et une splendeur de paroles plus belles et plus claires que celles où elles estoyent nees. Comme Ronsard l'a sceut bien faire à l'endroict des Grecs et des Latins. Et Des-Portes aussi en certaines parts envers les Latins et fort au long envers les Italiens et les Espagnols » (1).

Et je ne sache pas que personne ait trouvé à redire à ces préceptes ou à ces pratiques, pas même Malherbe.

Il y a plus, Desportes avait été vivement complimenté de ces prétendus larcins. Sainte-Marthe avait écrit de ses Imitations de l'Arioste :

> Aujourd'huy que vers nous Desportes le r'appelle (Roland)
> Luy faisant de langage heureusement changer
> Il parle cent fois mieux sa langue naturelle
> Qu'onques il n'a parlé ce langage estranger (2).

Henri Estienne dans sa *Précellence* avait comparé deux de ses sonnets les plus fameux aux originaux de Sannazar et de Pétrarque, une autre pièce à celle de Bembo d'où elle est tirée, dans l'intention de montrer « qu'outre la grace plus grande qui accompagne leur langage les Français avaient adjousté aux vers italiens encore un peu d'une autre, laquelle n'est aux parolles, mais au sens » (3).

Quelle singulière malice était-ce donc de venir découvrir d'autres rapprochements? Considérée à notre point de vue, la méchanceté est noire, elle n'existe plus quand on la rapproche de cette phrase que j'emprunte à Deimier : « Des-Portes a faict merveilles à s'approprier les conceptions amoureuses des Poëtes Espagnols et Italiens... les imitant et surpassant la plus part en ces doux larcins dont il a formé la plus grande partie de ses Poésies d'Amour (4) ».

Je dirai plus. Au milieu de gens qui professaient de pareilles doctrines sur l'originalité, mettre en regard Desportes et ses

(1) *Acad.*, p. 213.
(2) *Epigr.* p. 137.
(3) Ed. Feugère, p. 90.
(4) *Acad.*, p. 245. Comp. la phrase citée plus haut.

modèles, ce n'était plus lui nuire, mais presque lui rendre service, en montrant sur qui retombait la responsabilité de ses plus gros défauts.

Aussi raconte-t-on que quand le livre lui fut montré, l'abbé prit la chose en bonne part et gaiement : « Si j'eusse sçeû, dit-il, que l'Auteur de ce livre eût eu dessein d'écrire contre moi, je lui aurois donné de quoi le grossir, car j'ai pris beaucoup plus de choses des Italiens qu'il ne pense (1) ».

Cette réponse si philosophique et si souriante est-elle bien authentique? Elle ressemble fort en tous cas à celles qu'on fabrique après coup. D'autre part Catherine de Médicis après avoir vu le pamphlet d'Henri Estienne « Discours merveilleux de la vie, actions et déportements de Catherine de Médicis » avait eu la toute pareille, et cette identité me rend les deux suspectes (2) ».

Quoi qu'il en soit lorsque Tallemant nous dit que l'abbé eut du « déplaisir », il parle en homme de son temps, et on ne peut le prendre au mot. La seule question est de savoir si dans la circonstance Desportes eut plus ou moins de présence d'esprit. Quant à sa tranquillité, je suis convaincu qu'elle n'en fut aucunement troublée, ce n'était pas ce petit orage qui allait renverser son laurier.

*
* *

Pour résumer et conclure ce long chapitre, au moment où nous commençons cette histoire, c'est-à-dire vers l'an 1605, Desportes vieillissait au milieu des marques générales d'un profond respect. Mais néanmoins son autorité était plus apparente que réelle.

On lui prodiguait les témoignagnes d'admiration les plus hyperboliques : « ornement de notre âge, délice des rois, chef-d'œuvre des cieux, souci des muses, Apollon français, mari de Calliope »,

(1) Teissier. *Eloge des hom. scavans*, tirés de M. de Thou (II. 441). Il eût pu en effet indiquer dans les Amours d'Hippolyte le I^r les XXVIIe et XXVIIIe sonnets; les stances des Bergeries : Jupiter, s'il est vray... : la masquarade des chasseurs, etc... tous morceaux non visés dans le pamphlet.

(2) V. H. Est. *Conform.*, ed. Feugère. Préf. CVIII.

aucun des noms dont le langage ampoulé du temps était prodigue ne paraissait trop grand pour lui.

Et avec cela ce maître n'avait pas d'école. Son secret avait été de se faire aimer, c'était là sa force, mais aussi sa faiblesse.

Tallemant nous conte bien qu'il était consulté fort souvent, qu'on lui apportait des ouvrages à examiner, et suivant son habitude il cite une anecdote à l'appui. Nous avons rencontré nous aussi des gens qui venaient à lui, acceptant sa domination intellectuelle, le saluant du titre de chef. Ce n'étaient pas les disciples qui manquaient : Bertaut, Estienne, du Perron, une foule d'autres en eûssent été de tout trouvés.

Mais pour qu'ils obéissent, il eût fallu savoir les conduire, et le caractère de Desportes s'y prêtait mal. Excellent protecteur, il était mauvais tuteur. Autour de sa table les jeunes se sentaient unis mais non commandés.

Et puis pour faire des élèves il eût fallu avoir une doctrine, et Desportes n'en avait pas ; jamais il n'eût pu en arrêter une. Il le sentait si bien qu'il eût voulu voir Vauquelin fixer l'art poétique, déterminer sa manière hésitante entre celle de Marot, de Ronsard et de Pétrarque.

C'était sans doute sa secrète espérance quand il lui faisait commander une longue œuvre didactique. Mais Vauquelin trop attardé dans les doctrines de la Pléïade, refusant du reste de venir à Paris suivre le mouvement, ne répondit pas à ses désirs. Le groupe — on ne peut pas dire l'école — resta sans théorie.

Aussi voit-on se produire des essais d'imitation téméraire, hasardeuse. Certes ils ne manquent pas ceux qui veulent alors faire du Desportes, mais il est visible qu'ils ne savent pas comment s'y prendre.

On essaie d'arriver comme lui, voilà tout. Rien de plus naïvement caractéristique à cet égard qu'un sonnet du sieur le Digne :

Le silence addoucy d'un repos gracieux
Conduisoit doucement les pas d'une nuict brune,
Le sommeil tenoit tout sous la force commune
Lorsqu'un songe se forme et paroist à nos yeux.

Je vy lors un grand Roc, qui s'eslevoit aux cieux,
Assis au plus profond du règne de Neptune,
Et dessus le plus haut paroissoit la Fortune
Qui deffendoit l'abort de ce port précieux.

Je vy mille vaisseaux sous une mesme estoille,
Pour aborder ce Roc voguer à plaine voille
Sans craindre les dangers du difficile abort.

Mais les choses de prix ne sont pas bien aisées
Je vy dedans les flots mille barques brisées
Et un vaisseau tout seul parvenir à *Bon Port* (1).

Qu'on ne tienne point compte de la faiblesse du morceau ; la vision qu'il contient est juste et la figure expressive. C'est bien là ce que dira Balzac plus tard (2). La fortune de Desportes apparaît comme un mirage ; ce qu'on veut imiter en lui c'est elle. Là est la vraie raison pour laquelle il n'a pas d'école : c'est que sa poétique se résume comme la politique d'un autre temps, dans ce mot : « Enrichissez-vous (3). »

D'après ce qui précède on pourrait dès lors juger que Desportes n'avait pas l'avenir. A bien dire il n'avait déjà plus le présent.

Il est vrai que nous l'avons vu jusqu'au dernier moment recevoir des hommages, mais d'abord il ne faudrait pas prendre la date où ils ont paru pour celle où ils ont été adressés. Et puis on s'incline souvent devant un grand maître sans que ce grand maître représente précisément les goûts du temps, on respecte en lui ce qu'il a été plutôt que ce qu'il est, on le salue, on ne le suivrait pas.

(1) *Reç. des prem. Œuv.* de Nic. le Digne sieur de l'Espine Fontenay (rass. par A. de la Forest), 1600, p. 87.

(2) L'exemple de Desportes... a causé bien du mal à la nation des poètes, bien fait faire des sonnets et des Elégies à faux, bien fait perdre des rimes et des mesures (II, 400).

(3) Cela est si vrai que Régnier ne trouve pas de meilleur argument pour la défendre et Rapin est du même avis. Desportes est un des seuls

De qui le destin n'aist ressenti l'aspreté
De l'insolente pauvreté,
Qui montre combien son Génie avoit de plus
Que les poëtes fols et nuds... (*Regr. sur la mort de D.*, P. fr. 54).

C'était, j'imagine, un peu le cas de Desportes. La tentative qu'il avait faite pour rajeunir sa gloire en publiant les Psaumes, ne lui avait qu'à moitié réussi, nous l'avons vu. il vivait donc sur le succès d'œuvres célèbres encore, sans doute, mais vieillies, dans cette France où la mode change si vite (1).

Je n'oserais pas dire le mot si un contemporain ne l'avait osé : on le considérait déjà comme une « relique » du passé (2).

(1) Vauquelin, lui, sentait bien qu'il était dans le même cas. V. *Œuv*.. I, 243 :

> Tu te trompes Garnier, mes vers ne sont plus tels
> Qu'un jour ils puissent estre en la France immortels... etc.

(2) Favory d'Apollon, relique de Parnasse.....
Encore de nos jours la France a ce bon heur
D'avoir en toy le lustre et la gloire des Muses,
Et de voir que la Parque en ses meurtrieres ruses
N'ose attaquer tes ans couverts de ton honneur. Nervèze, *Ess. poët.* (p. 64).

CHAPITRE II

ARRIVÉE DE MALHERBE A PARIS

Ce fut, on le sait, en 1605, que Malherbe arriva à Paris. Quoiqu'il fût âgé déjà, son bagage poétique était encore fort léger, il ne formait ni une œuvre ni même le commencement d'une œuvre, comme il est facile de s'en rendre compte, quelque obscurité qui plane encore sur la chronologie rigoureuse de quelques-unes de ses pièces. (1).

En additionnant bien, en effet, Malherbe avait alors produit quinze pièces complètes (2) dont la moitié à peine était imprimée. Admettons cependant que quelques-unes des autres colportées

(1) Nous avons conservé des pièces sans date, mais en admettant qu'une ou deux soient antérieures à 1605 elles ont trop peu d'importance pour modifier l'ensemble de notre jugement. Quant aux fragments ils étaient inconnus et ne pouvaient nécessairement rien ajouter à la réputation de l'auteur.

(2) Voici les titres et les numéros de ces pièces :

Pièces imprimées. — *Les larmes de Saint-Pierre* (III) ; *Pour Monsieur de Montpensier* (V) ; *Victoire de la Constance* (VIII) : *Consolation à Caritée* (IX) ; *Dessein de quitter une dame* (X) ; *Consolation à du Périer* (XI) ; *Ode à la Reine* (XII) ; *Pour les pairs de France* (XVI).

Pièces non imprimées. — *Sur le portrait d'Estienne Pasquier* (I) : *Stances* (II); *Epitaphe de Monsieur d'Is* (IV) ; *Prosopopée d'Ostende* (XIII). Il faut y joindre la pièce (VI) *sur la prise de Marseille* qui a certainement été composée à cette époque.

Ajouter l'*élégie* retrouvée par M. Roy et publiée dans les *Annales de la Faculté des Lettres de Bordeaux* 1888, la traduction de *l'épitaphe de Geneviève Roussel* (V. Gasté. *La Jeunesse de Malherbe*, Caen. 1890, pag. 35 et 37).

sous le manteau ou communiquées par lettres fussent connues aussi non seulement en Provence, mais à Paris et qu'il faille en tenir compte.

C'était peu encore, surtout si l'on considère que, dans ces quinze pièces il n'y en a pas une vraiment bonne.

Quelques-unes sont tout-à-fait insignifiantes comme le quatrain sur le portrait de Pasquier ou l'épitaphe féroce de Monsieur d'Is.

Dans d'autres comme les fameuses *Larmes de Saint-Pierre* que l'auteur désavouait du reste ou l'élégie de Geneviève qu'il cachait, après avoir rencontré çà et là quelques vers heureux il tombe à chaque pas dans les pires erreurs du mauvais goût. (1)

Le Cartel pour les pairs de France ne vaut guère mieux (sauf peut-être pour le rythme) que les productions ordinaires des médiocres poètes de cour de l'époque.

Or quand on a défalqué les essais dont nous venons de parler, que reste-t-il ? D'abord des vers d'amour que Malherbe a écrits pour lui ou pour d'autres. Mais ce n'est pas le genre où il réussissait. Le père Luxure n'était pas un amoureux à la Pétrarque, sachant souffrir et pleurer. Comme les autres, il a eu son Iris en l'air, il l'a même prise l'année où Don Quichotte choisissait une Dulcinée; seulement pour elle il n'eût pas combattu les moulins, c'est lui-même qui nous le dit, et maintefois :

Où trouves-tu qu'il faille avoir semé son bien,
Et ne recueillir rien. (2) ?

(1) Cependant comme il y a toujours des gens pour admirer, Saint Sixt publia un quatrain élogieux sur cette pauvreté :

Non je ne diray point que de la source feinte
Du profane Hélicon ces beaux vers soyent coulez
Ils sont avec les pleurs sainctement distilez
De celuy qui par eux renouvelle sa plainte.

Parn. des pl. exc. poètes fr. 133 b. 1607. (pub. dès 1598.).

On trouve encore là des vers élogieux de I. Chrestien. Les « Larmes » du reste étaient à la mode, on a fait celles de la Vierge, de la Madeleine, etc. Une des critiques les plus récentes de l'œuvre de Malherbe est celle de M. Fr. Wey, *Rév. du lang.* 482.

(2) *Œuv.* I, 29.

« Quand je me suis adressé à une femme ...l'espérance seule m'a appelé ; quand elle m'a failli on n'a point été en peine de me dire deux fois que je me sois retiré :

Quand je verrois Hélène au monde revenue
Pleine autant que jamais de charmes et d'appas,
N'en étant point aimé, je ne l'aimerois pas (1).

Pour cet homme très positif la passion consiste à échanger autre chose que des serments. Aussi son amour n'a-t-il rien de la grâce alanguie que lui donnaient les poètes de la Pléïade, il est vulgaire et plat ; s'il demande, sa prière ressemble à une sommation. Les Pénélopes

Dont l'ouvrage du soir au matin se défait,

reçoivent vite une mise en demeure faite de dilemmes rigoureux :

S'il ne vous en souvient vous manquez de memoire,
Et s'il vous en souvient vous n'avez point de foi (2).

La « victoire de sa constance » ne l'inspire pas mieux, on y sent l'assouvissement du désir, nullement le ravissement de l'extase :

Non, non, elle a bien fait de m'être favorable,
Voyant mon feu si grand, et ma foi si durable,
Et j'ai bien fait aussi d'asservir ma raison
En si belle prison (3).

Le style dans lequel est exposé ce petit calcul est, on le voit, aussi lourd que la morale en est légère et il y a des strophes plus mauvaises encore. Qu'on se rappelle celles-ci :

J'honore tant la palme acquise en cette guerre,
Que si victorieux des deux bouts de la terre
J'avois mille lauriers de ma gloire témoins,
Je les priserois moins.
Au repos où je suis tout ce qui me travaille,
C'est la doute que j'ai qu'un malheur ne m'assaille
Qui me sépare d'elle et me fasse lâcher
Un bien que j'ai si cher.

(1) IV, 32. V. toute cette lettre à Racan.
(2) *Dessein de quitter une dame*, I. 35.
(3) I, 30.

Presque d'un bout à l'autre la pensée et l'expression luttent ainsi de prosaïsme.

Dans un autre genre, nous trouvons la célèbre consolation à du Périer, seul morceau de Malherbe qu'on apprenne encore aujourd'hui, et qu'il semble par conséquent difficile d'attaquer. Pourtant il est gâté non seulement par des longueurs mais des platitudes. Il y a des vers embarrassés comme ceux-ci :

Puis quand ainsi seroit, que selon ta prière,
Elle auroit obtenu
D'avoir en cheveux blancs terminé sa carrière,
Qu'en fût-il advenu ?

D'autres sont obscurs ;

(Je) n'ai pas entrepris
Injurieux ami, de soulager ta peine
Avecque son mépris

La strophe VII est d'une mythologie érudite et pédantesque. Ailleurs s'étale une vanité naïve ou s'affecte une rudesse de sentiments qui n'impose pas le respect comme la morale hautaine des stoïciens, mais qui choque, car on y sent moins le philosophe que le rhéteur et un rhéteur maladroit dans ses expressions forcées. Des raisonnements analogues déplaisent déjà dans la « Consolation à Caritée » (1).

On n'écrit pas à une veuve, même qu'on désire consoler, qu'elle gâte son teint et ses cheveux en restant fidèle à son souvenir. On ne lui reproche pas surtout d'aimer mieux se plaindre *par coutume* que se consoler par raison. Mais Malherbe n'a pas le tact nécessaire pour toucher aux plaies des autres ; ce rôle de conseiller ceux qui souffrent ne lui va pas, il a beau s'y exercer. Avec Caritée voulant être galant, il devient libertin et cynique ; avec du Périer il se guinde pour être serein, et n'arrive qu'à paraître ce qu'il n'était pas, sec, dur incapable d'émotion et d'attendrissement.

Celui qui relit aujourd'hui ces vers que le maître croyait stoïques, souffre d'entendre un père qui a perdu deux enfants dire

(1) Malh., *Œuv.*, I. p. 32.

que « la raison l'a si bien fait résoudre qu'il ne s'en souvient plus ». Religieusement attaché encore à ces « cendres éteintes » à « cette poussière des reliques du cœur » comme a dit un autre poète, il refuse d'en « éteindre le souvenir ».

Même robuste de corps et sain d'esprit, même philosophe, ou chrétien, qu'il se reconnaisse impuissant devant les lois éternelles du monde ou accepte les desseins impénétrables de Dieu, il sent « son cœur soumis mais non pas résigné ». Il raisonne, confesse, admet, se repent, cesse d'accuser et cesse de maudire. Mais laissez-le pleurer ! (1).

Encore n'avons-nous regardé la pièce jusqu'ici que sous la forme où Malherbe l'a imprimée en 1607. Mais telle qu'elle existait en 1605, telle qu'elle avait paru en Provence et que Saint Marc d'après Huet (2) nous l'a conservée, elle n'est plus seulement imparfaite, elle est presque mauvaise. Du Périer y porte le pseudonyme malheureux de Cléophon, sa fille le nom de Rosette. Certaines strophes encore médiocres dans la rédaction moderne y sont tout à fait manquées, particulièrement la deuxième et la onzième.

Celles qui sont bonnes ne s'y retrouvent point : au lieu des vers célèbres :

> ...Elle étoit du monde où les plus belles choses
> Ont le pire destin.

on n'y rencontre qu'une mauvaise réédition de la comparaison déjà banale et vieille alors des jeunes filles et des roses (3).

(1) V. Hugo, *Contemp.* L. IV. 15. A Villequier.

(2) Malh. éd. Saint Marc, 431. Huet tenait la copie d'un père Martin. Cordelier d'Aix. Comp., éd. Lal., I p. 38.

(3) Malherbe n'a-t-il pas pensé aux vers de P. Paul sur la mort de Dam. Marguerite de Casaulx :

> Au reng de la plus glouriouzo
> Sara aquello bello flour
> O donguos trop quo ben hourouzo
> D'aver aussin fenyt son jour. (*Barb.* p. 53.)

En tous cas les Italiens avaient dit avant lui d'après Catulle : La verginella e simile alla rosa...

Mais elle étoit du monde, où les plus belles choses
Font le moins de séjour,
Et ne pouvoit Rosette *être mieux* que les roses
Qui ne vivent qu'un jour

On y chercherait en vain la belle image pathétique de la fin, cette vision de l'inexorable mort qui se bouche les oreilles et nous laisse crier. Elle y est remplacée par quatre vers mal remplis et abstraits :

La mort d'un coup fatal toute chose moissonne,
Et l'arrêt souverain
Qui veut que sa rigueur ne connoisse personne
Est écrit en airain.

En tout il ne reste plus pour relever ce lieu commun de quatre-vingt-cinq vers semblables à tous ceux que l'époque vit paraître, qu'une strophe justement connue il est vrai, celle qui commence : « Le pauvre en sa cabane... » Mais ce n'est qu'un rajeunissement d'Horace et l'imitation n'est pas tellement supérieure au modèle qu'on n'ait pu discuter sur leur valeur respective (1).

L'ode sur la prise de Marseille, malgré quelques faiblesses, a de la valeur, Elle est comme le dit Chénier, courte et pleine de chaleur. La marche est vive et lyrique ; le style noble et ferme, les images vraies et variées (2). Mais Malherbe la gardait en portefeuille et il ne la publia jamais, la considérant sans doute comme inachevée. Elle n'était donc connue, en admettant qu'elle le fût, que d'un cercle restreint.

Voilà toute l'œuvre du poète réduite à l'ode à la Reine. Il est vrai que suivant Ménage la pièce est « parfaitement belle ». Mais Chénier faisait déjà quelques réserves sur la manière même dont le sujet était traité. « L'ode est bien écrite, dit-il, pleine d'images et d'expressions heureuses, mais un peu froide et vide de choses... Au lieu de cet insupportable amas de fastidieuse galanterie dont il assassine cette pauvre reine, un poète fécond et véritablement

(1) V. Malh., éd. 1723, III, 366. D'après Ménage Balzac, Le Breton, Bouhours ont préféré Malherbe. D'Urfé tenait pour Horace.

(2) Malh., av. notes de Chénier, ed Latour, 24.

lyrique, en parlant à une princesse du nom de Médicis, n'aurait pas oublié de s'étendre sur les louanges de cette famille illustre qui a ressuscité les lettres et les arts en Italie et de là en Europe.

Ce plan lui eût fourni un poème grand, noble, varié, plein d'âme et d'intérêt, et plus flatteur pour une jeune princesse, surtout s'il eût su lui parler de sa beauté moins longuement et d'une manière plus simple, plus vraie, plus naïve qu'il ne l'a fait. Je demande si cela ne vaudrait pas mieux pour la gloire du poète et pour le plaisir du lecteur » (1). Il est certain qu'ainsi compris le sujet eût eu une bien autre ampleur.

Il faut reconnaître, du reste, que Malherbe a eu cependant le mérite de laisser percer quelques sentiments vrais, de rendre un peu de la joie qu'on éprouvait, des espérances qu'on concevait en France et en Provence au sortir de tant de troubles, en voyant arriver une reine nouvelle qui devait assurer la perpétuité de la dynastie et le repos de la nation.

Soutenu par ces pensées, il s'élève souvent à une grande hauteur, certaines strophes respirent un patriotisme et un loyalisme sincère :

Ce sera vous qui de nos villes
Ferez la beauté refleurir,
Vous qui de nos haines civiles
Ferez la racine mourir ;
Et par vous la paix assurée
N'aura pas la courte durée
Qu'espérent infidèlement,
Non lassés de notre souffrance
Ces Français qui n'ont de la France
Que la langue et l'habillement.

Ailleurs, l'éternel lieu commun de la fragilité des choses se résume sous l'inspiration d'un souvenir grec en un conseil assez bien tourné.

Quoi que promette la fortune,
A la fin quand on l'importune,
Ce qu'elle avoit fait prospérer

(1) Malh. éd. citée, 43.

Tombe du faite au précipice ;
Et pour l'avoir toujours propice
Il la faut toujours révérer.

Mais quand on a retranché quelques imitations habiles des anciens ou des modernes (111-120, 220-230) et un ou deux vers où l'auteur a eu des bonheurs d'expression, comme ceux où il parle des années qui doivent couler comme des journées, l'ensemble de cet épithalame de deux cents et quelques vers apparaît ce qu'il est réellement, un morceau un peu pompeux, souvent vide, banal, somme toute plus voisin du médiocre que du sublime.

On voit nettement que le poète a fait effort pour suppléer à l'imagination absente. Ne pensant qu'à faire des compliments, après avoir appelé son héroïne, astre, miracle, merveille d'Etrurie, il est à bout d'épithètes et ne trouve rien de plus adroit que de parler à cette fille de marchands, comme disait Marie Stuart, de l'antique sceptre de sa race.

Ou bien, se réfugiant dans la froide allégorie mythologique, il la compare successivement à toutes les divinités de la terre et du ciel : Vénus, Diane, l'Aurore. Au lieu de lui dire simplement quelle anxiété s'était emparée des populations en la sachant sur mer, exposée à la tempête, il imagine la fable ridicule de Neptune courant sur les eaux après ses tresses blondes, pour lui offrir son empire et la ravir à l'Alcide français.

Dépouillée de ces oripeaux, sa pensée devient prosaïque ; le point délicat du sujet est même touché d'une façon malhabile : l'invitation qu'il fait à Henri IV de chercher de nouvelles palmes dans d'autres combats que ceux de la guerre, « ne se déniant rien qu'imaginent ses désirs », étant de nature à étonner, même à cette époque peu pudibonde, une jeune femme qui n'allait rencontrer son mari qu'à Lyon (1).

Il s'en faut aussi que Malherbe ait trouvé là cette sûreté d'expression et de rythme qui sera sa force.

Les images, qu'il a plus tard si simples et si vives parfois, sont

(1) Vers 150 et suiv.

ici ou vieillottes ou ternes, quelquefois même d'un goût douteux (1); l'expression dépasse la pensée ou la trahit; il arrive aussi qu'elle se dérobe (2). Le vers s'embarrasse de constructions pesantes. Il est lourd (3), souvent même équivoque (4) ou obscur (5).

En résumé, dans tout ce que Malherbe apportait en portefeuille, un certain nombre de passages trahissaient une science déjà mûre du style et du rythme, de l'ampleur dans la période, de la majesté dans la strophe, rien n'était achevé ni même supérieur.

Malgré le dire de du Perron, on pouvait encore se mêler de faire des vers. Un Monchrestien, par exemple, ne les faisait pas très différemment. Les chœurs de ses tragédies, développements éloquents de grands lieux communs, ressemblent à s'y méprendre aux strophes de Malherbe. Qu'on relise, par exemple, ceux de l'*Escossoise* (1599).

Heureux le siecle d'or où sans avoir envie
De monter à l'honneur,
L'home sentoit couler tous les jours de sa vie
En un égal bon-heur,

(1) V, vers 198, 201, etc.

Si vos yeux sont toute sa braise
Peut-il pas languir à son aise
En la prison de vos cheveux ?

(2) Astre par qui vont avoir cesse
Nos ténèbres et nos hivers (v. 83)
...Cette valeur indomptée
De qui l'honneur est l'Eurysthée (v. 125).

Cf. vers 65, 104, 168 (variantes).

(3) Si l'espoir qu'aux bouches des hommes
Voleront nos faits récités
Est l'aiguillon, etc. (v. 132).

(4) L'attente qu'avoient les mutins
Qu'ils retremperoient leur épée
Aux parricides intestins. (v. 11).

Comp : Telle n'est point la Cythérée,
Quand un nouveau feu s'allumant
Elle sort pompeuse et parée etc. (v. 31).

(5) Lui, de qui la gloire semée
Par la voix de la renommée
En tant de parts s'est fait ouïr
Que tout le siècle en est un livre. (v. 135).

Il n'estoit affligé de crainte et d'espérance
Ni meu d'ambition ;
Son corps plain de vigueur estoit franc de souffrance
Son cœur sans passion...

Ailleurs, ne croirait-on pas entendre Malherbe déclamer sur la fragilité des grandeurs et la misère des princes?

Leur Estat n'a rien seur que son incertitude,
En moins d'un tourne-main
On void leur liberté tomber en servitude,
Et leur gloire en dédain.
Encore que chacun les prise et les honore,
Ils n'en sont plus contens,
Car le ver du souci sourdement les dévore
Parmi leurs passetemps (1).

C'est non seulement comme chez Malherbe de l'éloquence, mais presque la même éloquence, un peu plus imagée peut-être, rehaussée chez l'un comme chez l'autre de pointes et d'antithèses :

L'homme, avant qu'il soit mort, heureux ne se doit croire,
Car la félicité n'habite en ces bas lieux ;
Elle vit loin du monde et nul ne voit sa gloire.
Si, se laissant soy-mesme, il ne retourne aux cieux...
Celuy qu'elle reçoit a l'honneur de sa table,
Au banc des immortels elle le fait asseoir,
Pour mener dans le Ciel une vie agréable
Et commencer un jour qui n'aura point de soir...
Possesseurs éternels des graces éternelles
Vivez paisiblement en la maison de paix.
Le temps rendra toûsjours vos liesses nouvelles,
La fleur de vos plaisirs ne flétrira jamais...
Rien ne peut, desormais, du repos vous distraire,
Vos cœurs sont maintenant saoulez de tous plaisirs,
Ce qui plus nous déplaist ne vous sçauroit déplaire
Et vos contentemens surmontent vos desirs (2).

(1) *Trag.*, 90, 91.
(2) *Trag.*, p. 121 et sv.

On pourrait pousser très loin la comparaison, on verrait que Malherbe n'apportait pas une formule personnelle du lyrisme. On avait entendu sur le théâtre des strophes qui annonçaient les siennes; un peu plus d'exactitude grammaticale ne lui suffisait pas pour lui permettre de prendre un privilège. Rosset avait beau le traiter d'incomparable, d'autres soutenaient la comparaison (1).

***

Quoiqu'il en soit, qu'on ait fait à Malherbe le crédit qu'on accorde à Paris à tout nouvel arrivant, considéré toujours un peu comme un débutant, quel que soit son âge, ou qu'il ait dû le bon accueil qu'il y reçut à de puissantes recommandations, ses débuts paraissent avoir été faciles (2).

Il était venu, sans aucun doute, avec du Vair et Peiresc. Ses deux amis, nous le savons avec précision, étaient partis au commencement du mois d'août (3). A cette même époque, Malherbe quittait la ~~Provence,~~ appelé en Normandie par ses affaires particulières (4). On ne manqua certainement pas l'occasion de s'entendre pour faire une si longue route en compagnie. En tout cas, en août, les trois provençaux étaient ensemble à Paris.

Malherbe y était déjà venu. Mais du Vair s'y trouvait presque chez lui, il y avait même des parents comme Ribier, il profita de ses relations pour présenter ses compagnons à Paris; nous le voyons dans le récit de Gassendi faire faire à Peiresc la connaissance de

(1) Voir les vers au livre V. M. Wey, dans les *Révolutions du langage en France*, p. 82 et suiv., avait déjà eu l'idée de comparer certains poèmes de Malherbe à des pièces de Desportes et de montrer que le plus moderne n'est pas celui qu'on pense. Mais il a bien vu lui-même que la comparaison ainsi faite et poussée plus loin, ressemblerait fort à un paradoxe, Malherbe reniant les Larmes de Saint-Pierre.

(2) Tallemant conte qu'à peine arrivé on le louait fort (I, 366).

(3) Gassendi. *Vita Peiresk,* p. 82.

(4) Il date, en effet, d'Aix le 29 juillet, l'*Instruction* adressée à son fils. (I, 348).

de Thou, Casaubon, Fronton le Duc, Papyrius Masson, Nicolas Lefebvre, Bongars, Scévole de Sainte-Marthe, François Pithou, de Mesme, Emerie de Vic, une foule d'autres impossibles à énumérer, dit le biographe, parmi lesquels peut être Desportes (1).

Les bibliothèques, les cabinets s'ouvrent pour lui : les cœurs même accueillent le jeune ami du célèbre président (2).

On est en droit de supposer que Malherbe fut reçu avec la même bienveillance partout où il lui plut de suivre Peiresc. Le voilà donc introduit tout d'un coup et sans peine dans la société des érudits et des lettrés (3).

A la Cour, l'entrée ne lui fut pas moins facile. Il y avait des amis haut placés et depuis longtemps. Cinq ans auparavant déjà, son nom et son talent avaient été recommandés au Roi par le tout puissant du Perron, son compatriote et l'ami de sa famille, on sait dans quelles circonstances :

Pendant le voyage de Lyon, où il était allé épouser Marie de Médicis, Henri IV ayant demandé à l'évêque s'il ne faisait plus de vers « il lui répondit que depuis qu'il lui avoit fait l'honneur de l'employer en ses affaires, il avoit tout-à-fait quitté cet exercice et qu'il ne falloit point que personne s'en mêlât après M. de Malherbe, gentilhomme de Normandie, habitué en Provence, qui avoit porté la poésie françoise à un si haut point que personne n'en pouvoit jamais approcher (4). »

Le fait est exact et le propos a été tenu, sinon dans ces termes au moins dans des termes équivalents, une lettre de remerciement de Malherbe en fait foi (5). Le roi s'en souvenait, « il en parloit à M. des Yveteaux » (6) alors précepteur de M. de Vendôme.

(1) Gass., *Vita Peiresk.*, 82 et suiv.

(2) Apertum cor et viscera sinceritatis miræ profusa. Gass., *l. cit.*

(3) Notons toutefois que Jean Rouxel, l'ancien professeur de Malherbe, connaissait Desportes et avait pu lui parler de son élève. (Voir l'Oraison funèbre de Cahaigne. Gasté. *La Jeun. de Malh.*, p. 17).

(4) Rac. d. Malh, I, LXV.

(5) 9 nov. 1601. Malh. IV, p. 3.

(6) Rac., ib.

Le poète, en bon confrère, lui offrait de le faire venir, mais le roi « qui étoit mesnager » craignait d'être chargé d'une nouvelle pension.

L'arrivée de Malherbe à Paris fournit une occasion excellente que des Yveteaux ne laissa pas échapper ; Henri IV, averti, « fit quérir le poète, lui commanda de se tenir près de lui et l'assura qu'il lui feroit du bien ». (1).

En même temps il voulut éprouver son talent et lui commanda des vers. Malherbe, contre son habitude, fit diligence et en moins de deux mois il avait terminé la célèbre prière pour le roi Henri le Grand allant en Limousin.

Ce n'est pas encore un chef-d'œuvre irréprochable, il n'y en a guère dans Malherbe. L'Académie du reste le prouva bien, car, suivant Pellisson (2), ces Messieurs employèrent près de trois mois à examiner une partie de ce poème (3) et trouvèrent « qu'à peine y a-t-il une stance, où, sans user d'une critique trop sévère, on ne rencontre quelque chose ou plusieurs qu'on souhaiterait de changer, si cela se pouvoit, en conservant ce beau sens, cette élégance merveilleuse et cet inimitable tour de vers qu'on trouve partout dans ces excellens ouvrages » (4).

Quoique cette critique ait été perdue lorsque les registres ont disparu, on peut se convaincre, par les extraits qui nous en restent, qu'elle était comme celle du Cid, mêlée de remarques judicieuses et de reproches injustifiés (5) ; on la sentit, du reste, excessive ; plusieurs protestaient et, comme on opinait sur une stance, Gombaud, qui était directeur et parlait le dernier, répondit pour toute opinion : « Je voudrais l'avoir faite ».

(1) Malh., *Let.* du 10 sept. 1625, IV, 16.

(2) *Hist. de l'Acad.* éd. Liv. I, 120.

(3) Du 9 avril au 6 juillet 1638 : « elle ne toucha pas aux quatre dernières (stances), parce qu'elle eut d'autres pensées et que les vacations de cette année là survinrent bientôt après. »

(4) *Ib.*

(5) On censurait, par exemple, le quatrième vers de la première strophe, sans voir que le mot *innocence* n'était qu'une faute pour *insolence*.

En effet, malgré l'Académie, il y a plus d'une bonne strophe, même dans celles qu'elle a examinées, et la privilégiée à qui elle faisait grâce n'est pas, à beaucoup près, la plus belle. L'allusion à Henri III est trop cruelle ; si ses vices l'avaient méritée, Malherbe n'avait pas le droit de la lancer, on n'outrage pas ceux sous la protection desquels on a mis ses débuts ; la reconnaissance doit les sauver même de la justice. Il faut reconnaître, toutefois, que l'apostrophe a de la vigueur. Mais il y a autre chose dans ce morceau. D'un bout à l'autre on y trouve de ces vers comme il en avait été jusqu'alors peu frappé, précis, nombreux, d'une grande et superbe allure :

La terreur de son nom rendra nos villes fortes,
On n'en gardera plus ni les murs ni les portes,
Les veilles cesseront au sommet de nos tours,
Le fer mieux employé cultivera la terre,
Et le peuple, qui tremble aux frayeurs de la guerre,
Si ce n'est pour danser n'orra plus de tambours.

Les images se rencontrent à point, habilement dispersées, fortes et naturelles.

Quand la rebellion plus qu'une hydre féconde
Auroit pour le combattre assemblé tout le monde
Tout le monde assemblé s'enfuiroit devant lui.

Parfois une grâce charmante et douce, repose de la grandeur continue des vers voisins :

Les vertus reviendront de palmes couronnées.

ou encore :

La moisson de nos champs lassera les faucilles
Et les fruits passeront la promesse des fleurs.

Et il y a ainsi plusieurs de ces visions fraiches qui passent sur un fonds d'épopée, dénotant chez l'auteur une science déjà avancée des oppositions et des contrastes.

Le sentiment du roi se traduisit sous une forme concrète.

M. de Bellegarde reçut l'ordre d'entretenir le poète d'un homme et d'un cheval et de lui servir mille livres. (1).

Ce n'était pas la fortune ni la gloire, c'était déjà l'aisance et la réputation (2).

Jusque là en effet la situation de Malherbe avait été bien minime. Près du Grand Prieur il ne fut jamais que secrétaire du prince (3) et depuis 1586 il n'était plus rien.

Sa femme de son côté n'était pas la veuve aux écus. (4).

Aussi, bien qu'il exagère un peu sans doute, avait-il eu à se défendre contre toutes les difficultés de la vie, ne recevant pas « un liard » de la maison (5) que « peut être un tonneau de cidre », obéré par des rentes à payer (6), discutant avec âpreté les avances faites à son frère (7), l'hospitalité même dont il avait été entretenu, empruntant pour voyager et pour vivre (8) pendant sept ans en Normandie, puis se débattant pour se faire compter quelques pauvres revenus par un avoué qui les a gardés et une communauté qui veut le payer en marchandises. (9).

Désormais, ces misères étaient finies. Mais Malherbe ne prétendait pas se contenter des premiers avantages obtenus.

(1) C'est peu après, sans doute, qu'il obtint la charge de gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi qui ajouta encore trois mille livres à ses revenus. En outre en 1606 il hérita de son père de trois à quatre cents écus de rente. (V. Malh. I, XXIII).

(2) Malherbe était obligé d'envoyer de l'argent à sa femme et à son fils.

(3) V. Roux Alph., qui cite des pièces authentiques (*Rech. biog.*, 338).

(4) Elle lui avait apporté un nom honorable, c'est vrai, mais seulement trois mille écus mis sur la communauté de Brignole et huits cents écus constitués en rente sur la ville de Tarascon au denier douze. V. M., *Instruct.* I. 336, et *Let.* du 14 oct. 1626 à M. de Mantin, (IV. 402).

(5) *Inst.* 335.

(6) La rente de 300 écus au sieur Fauconnier son beau-frère, une rente de 20 écus à Harcourt (*Ib.* p. 334).

(7) *Ib.*, page 334, 335.

(8) *Ib.*, p. 342 : « Etant en Normandie, ma femme emprunta six cents écus à M. du Villars, lors gouverneur du Havre. » p. 343 : « Emprunté 300 écus du capitaine Benoît Degan puis cent autres » Lui-même en emprunte trois cents au capitaine Boissony, six à Aymar de Pertuys. (*Ib.*)

(9) *Ib.* 337, 338.

Une place entre des Yveteaux et Bertaut (1) ne lui suffisait point, il entendait apprendre à cette cour, où l'on ne savait guère encore distinguer et classer les poètes, qu'il était, lui, d'une qualité supérieure, qu'il y avait des rangs et qu'il devait avoir le premier. Projet ambitieux en apparence, où il devait réussir cependant, les circonstances semblant faites pour lui et lui pour les circonstances.

(1) C'est celle que lui donne Rosset, son plus enthousiaste admirateur à cette époque (1604) V. au dernier livre, chapitre premier.

CHAPITRE III

—

MALHERBE EN PROVENCE

IL S'Y PRÉPARE A SON ROLE — SON CARACTÈRE.

C'est pendant ses derniers séjours en Provence (1595, 1598, 1599-1605), que Malherbe semble avoir définitivement pris conscience de lui-même, de son talent et de sa destinée.

Auparavant, rien de bien tranché encore dans sa manière. Ses larmes de Saint-Pierre, sa pièce pour M. de Montpensier d'une part, de l'autre les œuvres de tous ceux qui l'entourent lors de ses premiers séjours à Aix nous fournissent la preuve que ni son cercle ni lui-même n'ont encore répudié les anciens maîtres.

Ainsi Bellaud de la Bellaudière, un des restaurateurs de la poésie provençale, son parent et son ami, avec qui il est en rapport de vers (1) est un fervent de Ronsard. Prenez, dit-il au grand Prieur,

(1) A Monsieur de Malherbo

Es-ty dich, d'endurar aquesto picquadisso
De ty, peta, petous, d'un tas de picquo peous :
Et que vespre et matin, nostres paures cerveous,
Sien trumentas au brut d'uno vielho pellisso?
Ellous batton en champs, tantost a la saucisso,
Puis en charavarin, puis en tourdions nouveous,
Si ben qu'à mon longis lous vins plus fumareous,
Si son quasi tournas en tallo sounadisso.
(Lous pendus) n'an respect as enfans de Pallas.
Afé, si plus long tens duravo tau soullas :
Ellous revelharien lous mouorts d'au sementery.
Non, non, lous fau trompar un d'aquestous matin,
Car de ciero de blat empliren lous toupins
Et zest, lous gitaren sus mettre pelletery. (*Lous passatens*, 12).

Prenez donc (s'il vous plais) lou son de ma Museto,
Coumo si d'un Ronsard ero la canssonnetto
Bessay qu'embè lou tens, pourrié ben s'adubar. (*L. passat.*, 118).

C'est encore pour lui le maître par excellence, celui après lequel on ne peut rien tenter : il ne veut pas essayer de compter ses amis dans un sonnet quand les virtuoses de la Pléïade « tout farcis de science » ne l'auraient su faire :

Ni compaïre Ronsard, nì lou cousin Jodelle,
Ny l'oncle du Bellay, ny Missier Pompounet
Enclaure non scaurien dins lou parc d'un Sounet
Cent trentaniers d'amis qu'ay sens la parentelle (*Ib.* p. 54).

César de Nostradamus est un habitué du cercle, et voici d'après lui l'histoire littéraire du siècle :

Marot d'un vers orné de saule,
Branche digne de son mestier,
A premier ouvert le sentier
Aux doctes rimeurs de la Gaule.
Depuis Ronsard, plus fort d'épaule,
Des trésors des sœurs héritier,
Chassa tout d'une seule gaule (1).

Apres m'aver souflat cauque pichot escut
D'or, de pez, trabucans, et tous de bouono ligo,
V'en sias rasclat à Zaix escoular la baufigo
Car m'an dich que veras dins lou liech couromput.
Mais quand voucstro mouiller aura pron ressaupu
De vous lo suc human, et ramplit sa boutigo,
Tournas prest à Sillon, autrament per ma figo,
Lou tric-trac senso vous s'atrobo tout perdut.
Que serve tant fouigar lou partus d'uno fremo
Un partus coutidian, facho mays que Caresmo
Puis quand l'on non pou plus, faut l'oncle vezitar.
Lou femelan voudriè tousjours un zest de bronze
Et d'au sabon masclun incessament la mouze
Un partus affamat non s'y pouot contentar. (*Ib.*, 96, son CXXIII).

Nous citons en entier ces sonnets inconnus, on comprendra facilement pourquoi nous ne les traduisons pas.

(1) Od. au cap. Paul, *Barbouil* de P. Paul, p. 5, col. 1.

D'Escallis ne pense pas autrement et on en pourrait citer d'autres (1).

Au milieu de ce groupe, Malherbe a une certaine situation, on admire « son savoir », mais il ne s'est pas fait une place à part. Il est entre Nostradamus et Gautery (2), ailleurs entre P. Paul et Baron, Saint Jaques, Roulandin et Flotte (3).

Comment en eut-il été ainsi s'il eût déjà rompu avec la tradition? Non, à ce moment sa doctrine en est au même point que sa pratique. Il se cherche.

Faut-il croire qu'il s'est trouvé seul comme on l'a admis jusqu'ici ?

* * *

Justement frappés des progrès auxquels Malherbe arrive par le travail, éditeurs et critiques ont toujours pensé que l'évolution rapide qu'on constate en lui entre 1595 et 1605 n'était que l'effet de l'application et de la maturation de l'esprit.

Ce sont là certes deux puissantes causes de progrès, mais qui ne suffisent pas selon nous, à expliquer des changements si profonds et si brusques.

On n'a pas assez observé, il me semble, que Malherbe a rencontré lors de son retour en Provence, en 1599, un homme dont il parle bien souvent et qui a pu avoir sur lui une influence considérable. Cet homme c'est le président du Vair.

(1) Qu'on regarde les Pseaumes de Gallaup-Chasteuil publiés en 1596, et tous les vers qui les accompagnent signés de Porchères, Hurault de l'Hôpital, Ant. de Cadenet, etc., aucune trace de réforme encore.

(2)

Per lou rendre gôurrier my faudrié emprunta
Lou saber Malherbin, lou pinceou de Cesar
Et lou sens de Gautery. (*L. pass.* p. 126)

(3)

Puis *François* de la même race (de Paul)
Y sera mis avec Aydous,
Après Baron, toute sa flotte,
Saint Jaques, Roulandin et Flotte
(Ode aux am. de MM. de Paul, *Barbouïll.* 17).

On sait trop, depuis les recherches récentes quel rôle important eut du Vair dans notre histoire politique et judiciaire pour qu'il soit nécessaire de redire après d'autres ce qu'il était (1).

Magistrat d'une moralité exemplaire, politique d'une grande profondeur, administrateur d'une surprenante habileté, il s'était fait à Paris d'abord, à Marseille et à Aix ensuite une réputation immense et solide. Vénéré par les populations auxquelles il avait rendu la paix, il était particulièrement cher aux gens de lettres. On le vit bien lors de son départ qui causa parmi eux un véritable deuil (2).

C'est qu'en effet, tous nous l'ont dit à l'envi, passionné pour toutes les choses littéraires, « chérissant les vers », c'est l'expression même de Nostradamus (3), il soutenait de son amitié et de ses conseils tout ce groupe qu'il dominait de son talent (4). M. Cougny dit qu'il tenait dans sa maison de la Floride une véritable petite académie. Le détail est inexact, je crois, la maison n'ayant été achetée que plus tard (5). Mais le lieu des séances importe peu, les réunions n'en ont pas moins eu lieu.

Si nous avions la biographie écrite par Peiresc, il est probable que nous y trouverions les noms de tous ceux qui furent en relations avec ce « procureur général de la littérature ».

Mais, malgré la perte de ce document, il est facile d'en trouver beaucoup encore, les œuvres du temps étant toutes remplies de son grand nom (6).

(1) V. Sapey. *Essai,* 1847. Cougny, *Guill. du Vair*, 1857. *Rev. de Marseille,* 1860, 356.

(2) V. le *Jardin des Muses provenç.* de Brueys, 1628, p. 320.

(3) *Let.* en tête du *Tombeau de Narcisse*, p. 3.

(4) V. Cougny, *Ouv. cit.* p. 45 et suiv. : comp. Nostradamus, *Hist. de Prov.*, p. 1040, 1043, 1088.

(5) V. une lettre de Malherbe du 6 sept. 1613 (III, 328) : « Les délices de la Floride vous ont apoltronni. Je vous en excuse, car, à ce qu'on m'a dit, elles en sont bien capables, je n'y trouve à dire que le nom qui a un peu de gascon, toutefois, ce sera plutôt fait de le souffrir que de le (la ?) rebaptiser ». Il s'agit évidemment d'une acquisition récente faite aux environs de sept. 1613.

(6) Balthasar de Vias recevait ses encouragements. Gallaup-Chasteuil était son ami. Jean Cases rimait ses Méditations sur Job (1608), d'Escalis lui dédiait sa Lydiade (1602), François d'Aix ses Œuvres (1605), Jean Godard ses Études sur la langue (1620), Ant. Arnaud ses Joci (1601).

Comment Malherbe n'eut-il pas subi comme les autres cet ascendant? Comment n'eût-il pas fréquenté celui avec lequel un de Thou et un du Perron ne dédaignaient pas de correspondre, faute de pouvoir le visiter? (1)

En effet le président n'eut pas d'ami plus fidèle ni d'admirateur plus convaincu que notre poète.

Leurs relations durent commencer quand du Vair arriva à Aix, puis à Marseille (fin 1596), et malgré la distance d'Aix à Marseille, peut-être furent-elles suivies dès cette époque.

Mais, quoiqu'il en soit, une véritable intimité s'établit lorsque Malherbe, de retour d'un voyage en Normandie (Août 1598 — Décembre 1599) retrouva du Vair, nommé à Aix président de la Cour souveraine.

Il n'a eu aucun ami, même Peiresc, auquel il témoignât à la fois plus d'affection et de tendresse. Le temps ni la distance n'y changèrent rien ; ne se voyant plus on s'écrivait constamment.

Nous n'avons malheureusement plus cette correspondance (2), mais celle de Malherbe et de Peiresc nous apprend encore indirectement combien elle était régulière et active.

Le poète n'écrit point à Peiresc sans lui recommander de porter au président les nouvelles qu'il lui donne, de lui présenter ses excuses ou ses amitiés. S'il le sait malade, il s'inquiète, s'informe, charge ses amis de veiller sur la santé d'un homme si précieux, de le ménager et de ne lui permettre aucune imprudence. « Si j'y eusse été, je n'eusse pas donné ce conseil-là (de faire un voyage en mer). Dieu lui donne ce que je lui desire et ce qu'il mérite » (3). Une autre fois : « Il me déplaît fort de tant de rechutes. On m'a dit qu'il impute son mal à la demeure du Palais ; pour moi, je crois qu'il la faut chercher aux humeurs mélancoliques où il semble qu'il prenne plaisir de s'entretenir ; on peut bien penser au

(1) La réputation de du Vair comme écrivain s'étendait jusqu'à l'étranger et l'on voit le correcteur du dictionnaire français-allemand de Hulsius chercher dans ses ouvrages les vrais mots français (1607).

(2) Voir à ce sujet Tamisey de Larroque. *Let. inéd. de du Vair* 1873. App. I.

(3) 1609. III. 117.

public et ne se négliger pas ; ce ne sont pas deux soins contraires. C'est à vous, qui êtes auprès de lui, et qui l'aimez, de lui en faire des reproches et l'exhorter à s'aimer plus qu'il ne fait ; ce n'est pas tout que d'aller au terroir de Marseille, il faut y aller avec un esprit libre et déchargé d'affaires. Je lui écrirai par la première voie (1) ». « Je suis extrêmement aise d'avoir su la guérison de M. le premier président devant que sa maladie, c'est une tristesse qui m'a été épargnée. J'aime et estime peu d'hommes au monde, et celui-là est de ce petit nombre ; tant que Dieu aimera la Provence, il le lui conservera ; car je ne crois pas que ce fût une perte dont on pût dire : *uno avulso...* (2) ».

On sent qu'il n'y a rien de conventionnel ni d'affecté dans ce ton, qu'il ne s'agit plus de formules banales de politesse. Les ennemis même de du Vair le voyaient bien et se taisaient devant le poète.

Pendant vingt ans et plus, à travers les disgrâces de l'un et l'élévation de l'autre, malgré les petites intrigues, cette amitié, on pourrait dire cette tendresse, demeura toujours aussi vive. En vain la propre belle-sœur de Malherbe et son mari le sieur de Chateauneuf pensèrent les brouiller. Le poète ne prit pas plus le parti de son beau-frère qu'il n'avait pris autrefois celui de son beau-père Carriolis évincé par du Vair.

Et nous le voyons en 1621, quand le président mourut, resté aussi fidèle à sa mémoire qu'à sa personne (3), s'occuper des honneurs à lui rendre, des moyens de perpétuer son nom par son œuvre (4).

Est-il téméraire de supposer qu'à de si longs rapports entre les hommes, correspondent quelques rapports entre les œuvres, et que ces deux amis ont pu s'influencer l'un l'autre ?

(1) *Let.* 9 nov. 1611, III, 251.

(2) *Ib.*, III, 112.

(3) 15 août 1611, IV, 88. Lettre à l'Evêque de Riez, neveu de du Vair. Malherbe en avait écrit une autre à Racan, très éloquente, paraît-il, et qui est perdue, IV, (24).

(4) 11 août 1621. III. p. 548, Let. à Peiresc.

« J'aime, dit M. Cougny (1), à me représenter le sévère magistrat cherchant avec Malherbe, qui s'arrachait à peine à la dangereuse imitation du Tansille et des concetti italiens, les vrais caractères de la poésie française, » mais il n'a pas l'idée d'insister, de se demander si l'un n'a pas aidé l'autre à les trouver.

Son prédécesseur, M. Sapey, est aussi timide (2). Dominé encore par le grand nom de Malherbe, il n'imagine rien de plus audacieux que de revendiquer pour du Vair l'honneur d'avoir été avant Descartes, avant Balzac, le Malherbe de la prose. Il n'oserait pas penser que la formule pût être retournée.

Et cependant, suivant nous, l'action sur Malherbe de ce penseur profond, de cet écrivain quelquefois sublime, toujours élevé, qui soutient souvent la comparaison avec Bossuet, a dû être considérable.

D'abord Malherbe lui-même, sans avouer nulle part du Vair pour son maître, l'a du moins reconnu comme un maître : « Malherbe trouvoit en son temps, dit le *Segresiana*, qu'il n'y avait pas un meilleur écrivain en notre langue que M. du Vair (3). »

Nul doute que Malherbe ne lui ait communiqué ses productions. De Paris, il n'a pas cessé de le faire, chacune de ses pièces lui est régulièrement envoyée, soit directement, soit par Peiresc (4). On le sait pour quelques-unes, on peut le présumer pour toutes. A plus forte raison devait-il les lui montrer quand il était près de lui !

Les deux amis jugeaient ensemble, s'exerçaient ensemble sur le même sujet. Gassendi nous en donne le témoignage formel. Quand arriva à Aix la poésie de Grotius sur le siège d'Ostende : *Area parva ducum*, elle fut traduite par Du Vair et par Malherbe à la fois.

Nous n'avons malheureusement plus que la traduction de ce dernier, l'autre est perdue. Il est donc impossible de comparer les vers, et une autre pièce qui nous reste du président ne peut

(1) *Guill., du Vair*, p. 47.

(2) *Essai sur du Vair*, p. 89, Comp. not. 56.

(3) P. 191, Comp., p. 109. L'éloge est toutefois, il faut le reconnaître, accompagné de quelques restrictions.

(4) V. III, 42 (let. du 18 juil. 1607) ; III, 67 (25 mai 1608) ; III, 122 (5 janv. 1610) III, 402 (10 mars 1614).

pas remplacer celle-ci, car nous ignorons l'époque où elle fut composée. Bien qu'elle renferme quelques vers imagés et grandioses, elle doit être d'un temps où Malherbe n'avait pas arrêté ni communiqué encore ses idées sur les nouvelles exigences du rythme.

Mais à défaut de vers, il est d'autres documents qui montrent qu'on travaillait en commun. Ce sont les harangues faites par le président à l'occasion des évènements sur lesquels Malherbe écrivit ses premières odes.

Les quatre morceaux se côtoient autant qu'il est possible, étant donné que les vers de Malherbe et les « actions » de Du Vair ont un but différent.

L'Ode sur la prise de Marseille ne développe que quelques idées principales, celle du soulagement éprouvé par la ville opposée à la désolation dans laquelle elle avait vécu pendant cinq ans, un récit des faits qui reporte à la bonté de Dieu et à l'inconstance des choses humaines sa merveilleuse délivrance, enfin un cri d'espérance vers l'avenir et de confiance dans le gouverneur duc de Guise.

Toutes ces choses, toutes celles du moins qui pouvaient être dites aux obsèques du viguier Libertat, sauveur de la ville, Du Vair les a dites : Comparez : (1).

Les Dieux longs à se résoudre
Ont fait un coup de leur foudre,
Qui montre aux ambitieux
Que les fureurs de la terre
Ne sont que paille et que verre
A la colère des cieux...
Casaux, l'appui des mutins
A mis le pied dans la fosse
Que lui envoient *les destins.*

Je confesse ingénument, qu'entre toutes les merveilles par *lesquelles Dieu a opéré le salut de la France,* il n'y en a aucune qui me ravisse d'avantage en admiration que la réduction de cette ville-ci, de laquelle le défunt a été l'instrument, choisi par la bonté divine... Plus je fiche mes yeux dessus et plus je vois claire et apparente la providence de Dieu et découvre entre les erreurs et l'aveuglement des hommes *le progrès et acheminement de sa destinée.*

(1) Pour que la comparaison soit plus juste je rajeunis l'orthographe de Du Vair comme celle de Malherbe l'a été dans l'édition Lalanne.

Cinq ans Marseille volée
A son juste possesseur,
Avait langui désolée
Aux mains de cet oppresseur.
Enfin le temps l'a remise
En sa première franchise...

Cette ville-ci ayant été misérablement opprimée par ces deux monstres et tyrans, il ne vous restoit plus que les soupirs pour regretter le nom de France, et les larmes pour pleurer votre captivité, quand Dieu suscita miraculeusement le sieur de Libertat.

Les aventures du monde
Vont d'un ordre mutuel,
Comme on voit au bord de l'onde
Un reflux perpétuel.

Les choses mondaines (sont) sujettes à un flux continuel de change et de rechange.

L'examen des détails ferait découvrir d'autres similitudes. Malherbe parle de l'Alcide à qui la France a prêté « son invincible génie ». Du Vair dit moins poétiquement « sa bonne fortune ».

Le poète joue sur le nom de Libertat :

A coupé sa tyrannie
D'un glaive de liberté.

Du Vair nous explique que le trisaïeul du libérateur fit perdre la vie aux deux tyrans de Calvi, remit la ville en liberté : *dont il acquit le surnom de Libertat* (1).

La banalité des idées, même de la dernière (2) explique il est vrai, ces rencontres, suspectes déjà pourtant ; mais l'ode à Marie de Médicis offre avec deux morceaux de Du Vair des analogies aussi frappantes, qu'il deviendrait téméraire de rapporter au hasard ou à l'identité des sujets.

Ces morceaux sont les harangues de bienvenue adressées à la reine à Marseille et à Aix. Les expressions, on le comprend, ne peuvent pas être identiques. Deux écoliers même, qui copient l'un sur l'autre, tâchent de différencier leurs textes ; et il ne s'agit pas ici de démontrer que les deux amis se sont copiés.

(1) Malh. I., 23-25 ; Du Vair, *Œuv.*, 734-733.

(2) On la rencontre dans Nostradamus et ailleurs. On n'oubliera pas que l'ode de Malherbe n'a jamais été publiée et qu'elle est vraisemblablement postérieure au discours.

L'un ne pouvait pas rimer la prose de l'autre, mais autre chose était de lui emprunter des idées. Celles de Malherbe se retrouvent dispersées soit dans le premier, soit dans le second discours de Du Vair qui en homme prudent et ne voulant pas se répéter avait eu soin de garder pour Aix la moitié de ses souhaits et de ses compliments.

C'est d'abord un même cri d'allégresse :

A ce coup...
Mentiront les Prophéties
De tous ces visages pâlis
Dont le vain étude s'applique
A chercher l'an climatérique
De l'éternelle fleur de lis.

Nostre bonne fortune, qui sembloit auparavant chancelante (est) maintenant assise sur une ferme base et immobile fondement.

Puis tous deux célèbrent les mérites de la reine, passant des qualités physiques aux vertus morales :

La voici, la belle Marie,
Belle merveille d'Etrurie,
Qui fait confesser au soleil,
Quoi que l'âge passé raconte,
Que du ciel, depuis qu'il y monte,
Ne vint jamais rien de pareil.

Si *à son orient* (Votre Majesté) nous a ébloui les yeux des premiers rayons de sa présence, nous aurions à douter, *maintenant qu'elle est plus élevée sur notre horizon et paraît plus à son jour qu'elle ne nous éteignît dutout la vue, si nous la tenions trop longtemps fichée sur sa pleine et plus brillante clarté.*

Nulle vanité ne la touche
Les grâces parlent par sa bouche.

Nous voyons Votre Majesté resplendir d'un nouveau lustre de vertus, lesquelles enveloppées dans *le voile de sa naturelle modestie* se découvrent toujours davantage à mesure que *son infinie bonté la rend plus familière à nous.*

Neptune, suivant Malherbe, ne voulait pas s'en séparer, d'après Du Vair il s'est fait riant pour elle :

Dix jours, ne pouvant se distraire
Du plaisir de la regarder,
Par une tempête contraire

Au moment de votre débarquement, la mer pleine d'agitations s'est calmée et le ciel plein de

Il a pensé la retarder.
Mais à la fin, soit que l'audace
Au meilleur avis ait fait place,
Soit qu'un autre démon plus fort
Aux vents ait imposé silence
Elle est hors de la violence
Et la voici dans notre port.

nuages s'est éclairci, comme s'ils voulaient d'un œil riant célébrer avec nous la magnificence de votre bien fortunée réception.

Qu'elle se rende donc aux désirs impatients du roi, qu'elle assure le sort de la France en empêchant Henri de courir les hasards de la guerre :

Cependant notre grand Alcide,
Amolli parmi vos appas,
Perdra la fureur qui sans bride
L'emporte à chercher le trépas;
Et cette valeur indomptée
De qui l'honneur est l'Eurysthée
Puisque rien n'a su l'obliger
A ne nous donner plus d'alarmes,
Au moins pour épargner vos larmes,
Aura peur de vous affliger.

Rendez-vous près de ce roi, ce grand génie de la France, ce grand miracle des armes, et quand vous serez arrivée près de lui, *tempérez un peu par votre amitié conjugale son amour immense de gloire. Et puisque ni nos craintes, ni nos prières ne le peuvent retirer des hasards de la guerre, retirez-l'en par les attraits de vos divines grâces.* Qu'il cesse meshuy de chercher de nouvelles conquêtes, puisqu'il en a fait une en vous qui peut rendre pour jamais sa vie douce et ses peuples heureux.

Enfin, qu'elle donne à la France un dauphin qui déjouera les vœux des fauteurs de trouble :

Par vous un dauphin nous va naître,
Que vous-même verrez un jour
De la terre entière le maitre,
Ou par armes ou par amour.

Nous verrons bientôt autour de vous un bon nombre de beaux enfants, portant sur leur front la valeur de leur père, la vertu de leur mère.

Chacun a brodé à sa façon, le président quelques conseils, le poète quelques flatteries, mais, on le voit, les idées fondamentales sont identiques; ni l'un ni l'autre n'a eu l'ingénieuse pensée dont

parle Chénier, ils ont pris le sujet dans sa banalité; c'est une ressemblance de plus (1).

Il semble déjà incontestable, et nous ne voulons pas montrer plus, que la prose du président et la poésie de Malherbe s'inspirent d'un même tour d'esprit.

Il y a entre eux une visible communauté d'idées qui devient bien plus sensible encore si on compare la Consolation à du Périer à certains fragments des œuvres philosophiques de Du Vair. Non pas qu'elle ressemble à aucune, mais la morale qui s'en dégage, cette philosophie plus stoïcienne encore que chrétienne, faite autant de résignation que d'espérance est tout entière dans les œuvres de Du Vair. C'est lui qui, au milieu des malheurs de cette époque, au lieu de rester comme Juste-Lipse dans la pure spéculation avait prêché à l'homme la vertu active, le courage pratique ; les conseils, les exemples que Malherbe donne au malheureux père, il les avait prodigués.

Qu'on relise entre cent passages où la même morale se retrouve, la fin du livre Ier du *Traité de la constance et consolation*. Les quelques idées que Malherbe a exprimées et qu'il a reprises tant de fois, s'y retrouvent avec une bien autre ampleur, enchassées dans un raisonnement rigide mais pénétrant, d'où la tendresse humaine n'est pas exclue, mais où elle est dominée par la sérénité philosophique. La nécessité du commun trépas, de la loi de mort qui pèse sur toutes choses y est aperçue avec une netteté et présentée avec une force d'argumentation qui fait penser au magnifique Sermon sur la mort :

« La première voix que prononce la nature, c'est que toutes choses qui sont sous le ciel de la lune sont périssables et que comme elles ont eu commencement, aussi auront elles fin. »

« Les fruits fleurissent, se nouent, se nourrissent, se murissent, se pourrissent. Les herbes poindent, s'étendent, se fanent. Les arbres croissent, s'entretiennent, se sèchent : les animaux naissent, vivent, meurent. Le temps même qui enveloppe tout le monde est enveloppé par la ruine et se perd en se coulant. De toutes ces

(1) V. Malh. 44-55, Du Vair, *Œuv.*, 710-714.

choses muables que voulez-vous faire de constant, de toutes ces choses mortelles, que voulez-vous faire d'immortel? »

A quoi bon désirer que la vie durè ; croit-on que « plus vieux, à la maison céleste on aura plus d'accueil? » D'où nous vient ce désir, dit Du Vair, de l'opinion du vulgaire qui veut tout mesurer à l'aune, et n'estime rien de précieux que ce qui est grand, tandis qu'au contraire « la quantité de la vie ne sert de rien pour la rendre ou plus ou moins heureuse, non plus que la grandeur ne rend pas le grand cercle plus rond que le petit; la figure y fait tout. »

La douleur donc ne doit pas être « un dédale où la raison perdue ne se retrouve pas ». Sans doute « lorsque la blessure est en lieu si sensible, il faut que de tout point l'homme cesse d'être homme et n'ait rien de passible s'il ne s'en émeut point. »

Le philosophe l'avoue lui aussi. Il trouve juste de permettre avec la loi romaine « les premières larmes qu'espreint une fraîche et récente douleur, qui peuvent même tomber des yeux des philosophes et gardent avec l'humanité la dignité. » Ce qu'il combat c'est cette tristesse « envieillie » — inconsolable, dit Malherbe — qui a pénétré jusqu'à la moelle de nos os, « fane notre visage et flétrit notre âme tout ensemble, qui fait semblant d'accourir pour nous secourir et au contraire nous offense, qui nous promet la médecine et nous donne le poison. »

Voilà les leçons que le Président avait écrites, la morale que ses conversations comme ses actes devaient enseigner. Ne peut-on pas croire qu'elle a marqué son empreinte sur l'esprit de Malherbe? Je ne sais si c'est là qu'il a pris l'idée de traduire Sénèque, il est probable en tous cas qu'il a gardé de cette fréquentation la tournure philosophique qui donne à quelques-uns — les meilleurs — de ses vers si grande allure, à d'autres un peu de la raideur que nous lui reprochions plus haut.

* * *

Il y a plus, on l'a remarqué déjà au XVIIe siècle, un des caractères de la Muse de Malherbe c'est d'avoir non seulement de la raison, mais du raisonnement.

N'est-ce pas encore à Aix qu'elle a complété sa rhétorique comme sa philosophie ?

Du Vair n'était pas seulement un orateur, il était un théoricien de l'éloquence ; s'il n'avait pas donné un traité complet de rhétorique il avait, dès 1594, résumé ses idées principales dans un livre alors célèbre : le traité de l'Eloquence française (1).

Amoureux de la gloire littéraire de son pays, il entendait qu'on s'appliquât à développer les facultés particulières d'une nation éminemment douée entre toutes pour l'éloquence. Il était persuadé du reste qu'on devait réussir là où les anciens avaient échoué, à condition de travailler autrement qu'eux.

Pour cela, suivant lui, il faut d'abord s'appliquer à cultiver le français et « se persuader que l'on n'apprendra jamais les particulières propriétés et secrètes grâces des autres langues qui ne se peuvent percevoir que par ceux qui l'ont apprise au berceau et sucée avec le lait de leurs nourrices » ; c'est une idée que nous retrouverons chez Malherbe. Puis la perfection ne peut être atteinte que par la persévérance, elle demande « outre les naturelles inclinations un grand estude », la phrase ne se trouve pas, elle s'élabore. Sa première qualité est d'être claire, clairement pensée et nettement construite, « distinguée de ses membres » de sorte qu'il n'y ait rien d'obscur, rien qui ne se suive bien, exprimée ensuite par des mots propres, et non « par des images que l'on n'entend point dont quelques uns usent si debordément ».

En général du reste c'est une erreur « de multiplier les artifices et les ornements affectés, et de tomber dans les exces et enfleures de paroles qui sont comme des gouestres et abces d'oraison ». Pas de luxe ni de profusion. Il est inutile de répéter les mots, c'est bon pour ceux qui sont plus curieux des paroles que du discours. On ne doit revenir à la charge et redoubler les coups qu'aux endroits où il importe de frapper et « d'imprimer avant en la mémoire de l'auditeur quelque chose de conséquence ».

En pareil cas il faut que « les paroles soient tellement disposées, qu'elles croissent ordinairement par degrés, ce qui embellit fort la

(1) *Œuv.*, 421-445.

face de l'oraison et représente par la suite des paroles le progrès de la nature ». Eviter enfin la monotonie « qui soûle et ennuie l'oreille, où la diversité l'éveille et la resjouyt ».

Voilà les préceptes principaux que les anciens ont développés dans leur traités, qu'ils ont appliqués dans leurs œuvres.

Il n'y en a pas un que Malherbe n'ait repris. Pour lui, comme pour Du Vair, nous le verrons plus tard, l'art est fait de travail et de volonté, la perfection du style est dans la clarté, dans la simplicité. Images obscures, expressions cherchées ou forcées, voilà les gros défauts à éviter.

Pour lui aussi, c'est en oubliant ce catéchisme de l'écrivain, que tous ont échoué jusque là. Et il juge les poètes, ceux de la Pléiade et les nouveaux, identiquement comme Du Vair juge les orateurs. Une réforme est nécessaire qui doit et qui peut aboutir.

La manière même de la tenter est la même pour tous deux. Il ne faut pas plus faire de rhétorique ou de poétique que de grammaire. « Apprendre par préceptes est un chemin bien long, pour ce que nous avons peine à les entendre, après les avoir entendus à les retenir, et, après les avoir retenus, à les mettre en usage. Le mieux est de faire une œuvre, de mettre de l'huile à la lampe au lieu de la moucher. »

Ne pas hésiter d'ailleurs à rompre nettement avec les devanciers. Quelques-uns ont eu un style pur, mais c'étaient des plantes incultes. D'autres sont venus depuis quarante ans « qui ont tasché d'enrichir notre langue des despouilles de la grecque et de la latine ». Mais, « plus diserts qu'éloquents, il n'ont pas laissé un ouvrage qui les ait survécu ».

Depuis vingt ans seulement, ceux-là même le confessent qui ont vu ce temps-là et le précédent, il y a eu un progrès, cependant nul des modernes n'a encore atteint la perfection.

L'éloquence des chaires publiques est demeurée si basse qu'il vaut mieux n'en pas parler. Ni M. de Pibrac, ni Mangot, ni Versoris, ni d'Espesses, ni même Brisson n'ont approché du parfait, les uns étaient surtout des jurisconsultes ou des érudits, les autres manquaient de nerf et de pointe. Il faut donc l'avouer, quelque jaloux que l'on soit de l'honneur français, qu'on passe ou non pour

téméraire, jusqu'à ce qu'on puisse démontrer le contraire, la langue est encore à dénouer.

Qu'on change *éloquence* en *poésie*, on croirait entendre parler Malherbe d'un bout à l'autre de ce traité. Et comment ne se fût-il pas approprié ces idées, lui pour qui la poésie, nous le verrons, ne diffère essentiellement de la prose que par le rythme ?

Ce n'est pas à dire, et nous n'avons jamais entendu démontrer cela, que Malherbe ne soit que l'élève de Du Vair. En tout ce qui concerne l'harmonie et ses lois, je crois qu'il n'a jamais pris conseil que de lui-même et de son oreille. Le détail de la réforme est aussi bien à lui.

Il n'en est pas moins vrai qu'il est arrivé à Paris avec des idées générales et qu'il importe de savoir non pas pourquoi elles avaient germé en lui, ceci s'explique par sa nature même, mais d'où elles lui étaient venues.

Je ne sais si je m'abuse, mais il me semble qu'après ces rapprochements avec le traité de l'*Eloquence française* il n'y a plus beaucoup à chercher (1).

En admettant même que les doctrines et les projets de Malherbe soient nés spontanément dans son cerveau, on ne saurait méconnaître en tous cas que le voisinage d'un homme qui les avait aussi et les appuyait d'une immense autorité a dû singulièrement les fortifier.

*
* *

Il est temps de dire que jamais homme n'avait été mieux fait que Malherbe pour tenter en poésie la réforme que Du Vair souhaitait dans l'éloquence. Il avait ce qu'il faut surtout aux réformateurs : la confiance, mère de l'audace.

(1) C'est plus tard seulement que l'on s'avisera de censurer Du Vair, comme l'a fait Vaugelas (II, 351), comme le faisaient sans doute les puristes dont parle Balzac, qui trouvaient chez le vieux président une « moisson de triomphes » (II, 634). Ceux-là, du reste, épluchent aussi Malherbe. Comme Malherbe, Du Vair paraît en bien des endroits archaïque, mais comme lui aussi il est un réformateur aux yeux de ceux qui connaissent tant soit peu l'histoire de la langue, il va de pair avec le grand homme (Voir Colletet. *Art. poét.* De l'éloq. 35. La Mothe le Vayer, *Consid. sur l'éloquence fr.* 174).

D'abord il professait pour lui-même une admiration sans réserves (1).

Peut-être, si l'on en croyait quelques accès d'humilité feinte auxquels il a été contraint de temps en temps, se figurerait-on qu'il a été un modeste, que son orgueil est un de ces orgueils excusables, postérieurs et consécutifs au succès, que le plus humble finit presque fatalement par éprouver en réussissant toujours: « Se lâcher à la vanité, dit-il dans une lettre de nov. 1601 à Du Perron, est contre sa coutume ». Mensonge! C'était non seulement dans sa coutume, mais dans sa nature.

Jamais sans cela cette vanité ne serait allée jusqu'à s'épanouir avec une incroyable naïveté dans sa vie, ses œuvres, ses conversations, ses lettres familières, en particulier comme en public, au point de scandaliser ses amis comme ses ennemis.

On sait que ses vers lui inspiraient une estime incroyable, il l'a dit en vers et en prose : « Vous savez trop bien que c'est que de vers pour ne connoître pas que ceux-là sont de ma façon (2) ». « Je ne crois pas qu'il y ait de quoi m'accuser de présomption quand je dirai qu'il faudroit qu'un homme vînt de l'autre monde pour ne pas savoir qui je suis (3) ».

De noblesse médiocre, il prétend descendre de l'illustre maison des Malherbe Saint-Aignan et des compagnons du duc Guillaume (4).

Son passé militaire est nul, il conte à Racan des exploits dont il est impossible de retrouver trace dans les histoires, les chroniques ou les correspondances du temps (5).

(1) V. Bayle, *Dict.*, Costar. *Let.* L du Ier vol. 126. Baillet. IV, 197, etc. — Ménage a essayé de l'excuser par des rapprochements, dans l'*Anti-Baillet* et le Comm. de ses Œuvres (III, 113), Comp. Godefroy., *Hist. de la litt. fr.* I. p. 356.

(2) *Œuv.*, IV, 32. Let. à Racan.

(3) *Let. à Balz.* 1615. IV, 92. Comp. *Œuv*, I. 108; fgt, CXXI; *Let.* IV, 139, III, 72, etc.

(4) Balzac ne raconte-t-il pas sérieusement qu'il fallut le grand exemple de M. de Foix, archevêque de Toulouse, pour l'aider à traiter en faveur de son fils d'une charge de conseiller au Parlement de Provence? (II, 659)

(5) V. Rac. dans Malh. I, XVIII.

Il a eu des bonnes fortunes sans nombre et y a fait des merveilles; ses traductions sont des modèles non seulement de langage, mais de style bien au dessus de l'original.

En ce qu'il n'a pas fait même il excelle. Il n'a pas soigné ses lettres, mais toutes ces badineries à la Balzac lui sont venues à l'esprit, il les a rebutées. (1).

Et l'on peut déjà présumer qu'une vanité si universelle n'est pas seulement acquise. En effet, elle avait toujours fait le fond du caractère de Malherbe. Il n'a pas attendu 1625 pour parler de sa gloire. En 1612 déjà, il s'érigeait en arbitre, offrant à Peiresc de mettre ses lettres en équipage de comparaître. (2). En 1605 même n'écrivait-il pas à la suite de l'Ode sur le voyage de Sedan : (3)

Mais vu le nom que me donne
Tout ce que ma lyre sonne,
Quelle sera la hauteur
De l'hymne de sa victoire,
Quand elle aura cette gloire
Que Malherbe en soit l'auteur ?

Il a retranché la strophe, par pudeur sans doute, par calcul peut-être aussi. Mais n'est-ce rien qu'il ait osé la rimer, et tout au début de sa seconde carrière, alors qu'il n'avait presque rien écrit encore ?

Il y a plus, si on lit bien la lettre de 1601 (4) au cardinal du Perron, que nous avons citée, toute pleine qu'elle est de formules de respect, elle respire l'orgueil.

Le poète le remercie en termes très humbles de l'avoir nommé le plus grand écrivain du temps ; il ne proteste guère contre cet hommage, à peine s'il fait allusion à la petitesse de son mérite, par convenance. Il est heureux du témoignage porté ; mais avec le sentiment évident qu'il en est digne, sans cacher même que « la

(1) Malh , *Œuv.*, I, XLVI.
(2) III, 256 ; comp. 242 (1611).
(3) I, 317.
(4) Id. IV, 3.

pointure de l'aiguillon de la gloire lui est douce ». Et aussi loin que nous remontions dans son histoire connue, nous retrouvons en lui cette même vanité.

C'est elle qui lui souffle à son arrivée en Provence de se faire passer pour fils d'un Conseiller au parlement de Caen (1), qui lui dicte les phrases pompeuses écrites sur le tombeau de ses enfants :

« Mon surnom fut Malherbe, de ceux de Saint-Agnan, desquels l'ancienne extraction ne veut autre témoignage que les hermines mouchetées qu'ils portent sans nombre dans leurs armes ». (2)

« Mon père est au rang de ceux qui sont connus en son siècle et peut-être les futurs n'ignoreront pas qu'il a vécu ». (3)

C'est ainsi que la « mort qui rabaisse les superbes » lui avait enseigné que la vanité expire aux lieux où étaient les siens !

Les quelques sévérités qu'il montre pour lui-même, loin de contredire ces observations, ne font que les confirmer. S'il déclare un sonnet ou une chanson méchante, s'il refuse de louer quelques-uns de ses vers, c'est qu'il les juge au-dessous de son génie, indiquant ainsi la haute idée qu'il en a. (4)

Car il médit parfois de son art, jamais de la façon dont il le pratique. Il veut bien que la poésie ne soit qu'un arrangement de syllabes, mais il entend montrer qu'il les arrange comme personne, ressemblant ainsi à tant de gens qui plaisantent décorés et décorations et peinent ou intriguent pour consteller leur poitrine.

Malherbe a donc eu cet orgueil de nature qui se révèle à tout propos et ne souffre aucune supériorité d'aucune sorte. Aussi y joignait-il un dédain souverain pour les autres ; personne ne comptait devant lui.

Il ne respectait rien de tout ce qu'on respecte, « ni les Hébreux, ni les Latins, ni toute l'Antiquaille » (5), « les envoyant tous paistre comme bestes » (6).

(1) Et il subit la honte de voir ces qualifications retranchées d'un acte authentique. (V. Roux Alpheran, *Rech.* p. 368).

(2) I. 360.

(3) Ep. de Jourdaine I. 361.

(4) III, 67 et 140.

(5) Régnier, *Sat.* IX.

(6) Mlle de Gournay, *Ombre*, 443.

David ne lui paraissait pas si grand qu'il dût en rester le valet. Il n'aimait pas du tout les Grecs (1), Virgile pas plus que Pindare n'avait l'honneur de lui plaire. (2)

Les Italiens non plus ne lui revenaient point, sauf le Tasse, dont il voulait bien souffrir l'Aminte (3). Quant à Ronsard, on sait le cas qu'il en faisait ; Desportes et toute la volée, « sauf un peu Bertaut », n'étaient pas plus épargnés. Dans sa correspondance on voit Juste-Lipse et Erasme traités de pédants, (4) Garnier jugé sévèrement, (5) les auteurs des oraisons funèbres du Roi malmenés, etc. (6)

Partout il énonce son jugement avec brutalité ; ni l'affection pour ses disciples, ni la crainte de ses ennemis ne le retient. Il juge des premiers sans ménagement, disant à chacun ses qualités et ses défauts, il attaque les seconds de front, se moquant d'eux tous sans exception, « depuis le cèdre jusqu'à l'hysope ». (7)

Un homme de cette trempe, sans ménagements et sans réserves, devait être le plus rude des démolisseurs. Ce qui le rendait plus dangereux encore, c'est qu'il savait reconstruire.

On ne rompt, en effet, à tout jamais avec le passé qu'à condition de mettre quelque chose en place de ce qu'on enlève. Détruire

(1) Rac. dans Malh. I. LXX.

(2) Peut-être par boutade, peut-être par faiblesse d'esprit, il lui préférait Stace. Il aimait aussi Claudien (Balz. *Let. inéd.*, T. de L., p. 723).

(3) Ménage rapporte, d'après Mme de Rambouillet, qu'il auroit donné tout au monde pour en être l'auteur. (*Mescolanze* d'Eg. Menagio. V. Rath. *Infl. de l'It.*, 117). En revanche, Bembo (*D.* I. contre Amour. *Div. Am.*, Ch. 2), Pétrarque (*Epit.*, Regr. fun. sur la mort de Diane, VI ; *Am. d'Hipp.* El. III), Angelo Costanzo (*Am. d'Hipp.* LXXIX) sont traités dans le Commentaire avec la dernière sévérité, sans compter d'autres non nommés qui ont fourni à Desportes des « imaginations bestiales ». (V. *Cléon.* I : *Am. d'Hipp.* LXV · *Am. d'Hipp* XLVI, XXXVI, etc.)

(4) III. 343.

(5) *Ib.* 243.

(6) « Bertaut. n'aura dépensé ni sang ni sueur pour avoir la victoire » (III, 202). Notez qu'il n'est pas arrivé à temps avec la sienne, comme le prouve le recueil de du Peyrat.

(7) Lett. à Balzac déjà citée, IV, 93.

n'est rien, c'est remplacer qui est tout, si on veut empêcher un retour. Les négatifs ne sont pas des révolutionnaires complets. Malherbe, lui, avait un système poétique pour remplacer l'ancien.

Enfin, par un don exclusivement réservé aux fondateurs de sectes il joignait à l'esprit de révolte l'esprit d'autorité. Incapable d'accepter la loi des autres il excellait à imposer la sienne. Nous le verrons dans sa chambre décidant souverainement comme un président, suivant le titre qu'il affectionnait. (1)

Il voulait que sa parole eût force de chose jugée. Pour mieux dire, elle devenait le Verbe et l'Evangile de la vérité. Il fallait la connaître pour faire son chemin dans le monde ; et il s'étonnait « naïvement que ceux qui l'ignoraient, qui n'avaient ni attaches ni ordre de luy fissent des progrès dans un art dont il avoit la clef. » (2)

A ce dogme infaillible, indiscutable, indivisible, il n'était même permis de rien changer ni de rien retrancher, comme le faisait Lingendes (3). C'était se déclarer hérétique.

Avec cet instinct de commandement, ces appétits de révolte, ces projets d'innovation, la rupture entre les « anciens » et les « modernes » devait se produire presque fatalement, brusque et soudaine ; c'est ce qui arriva.

(1) Rac. dans Malh, I, LXX.
(2) Tall. I, 295.
(3) Tall. I. 277.

CHAPITRE IV

—

LA RUPTURE

Pendant quelque temps les relations avec Desportes paraissent avoir été cordiales. Malherbe, qui estimait le neveu, tolérait l'oncle, lui sachant gré sans doute de « savoir rimer une si bonne table, » comme dit Régnier.

Mais l'homme aux légendaires boutades ne devait pas pouvoir garder longtemps cette réserve déférente. On connait sa brusquerie. Ses sèches répliques sont aussi célèbres que ses grandes odes. De fait elles lui coûtaient moins de peine. D'un mot il savait offenser, et ce mot lui venait rapide, spontané, d'une perfection d'insolence difficile à dépasser.

Sa « liberté », comme il l'appelait, lui était chère : il en faisait presque montre. A en croire les anecdotes que Racan nous rapporte, il eût eu peine à s'en cacher. (1) Un jour c'est une conversation qu'il coupe soudain d'une réflexion impolie (2) ; une autre fois c'est un auteur tout fier de son œuvre qu'il interloque en lui demandant (3) si son travail ferait amender le pain et le vin ; c'est l'évêque de Rouen dont il refuse d'entendre le sermon sous prétexte qu'il dormira bien sans cela, etc. etc. Les femmes mêmes n'étaient pas respectées par lui et on se rappelle qu'il alla jusqu'à souffleter la dame de ses pensées, la vicomtesse d'Ochy.

(1) Malh *Œuv.* I. LXXIII et suiv. M. Arnould promet de nous révéler un Malherbe plus bourru encore, d'après les mémoires complets de Racan.

(2) *Ib.* LXXVII.

(3) *Ib.* LXIX.

L'affront qu'il fit à la connétable de Lesdiguières n'était guère moins sanglant, lorsqu'il la montra en public avec cette phrase galante : « Voilà ce qu'a fait le vice ». (1)

Alceste (2) n'est qu'un Philinte auprès de ce bourru, heureux de désemparer non seulement les quêteurs de compliments, mais ses interlocuteurs ordinaires par l'irrévérence inattendue de ses saillies.

Je sais bien qu'en présence des puissants, par une de ces contradictions qui sont si nombreuses dans son caractère, il changeait son indépendance de langage en de très sages habitudes de prudence. Il a condamné un jour les intempérants d'esprit qui aiment mieux perdre une douzaine d'amis qu'un bon mot (3) et déclaré qu'il valait mieux se taire que rien écrire contre ceux qui peuvent proscrire — ou pensionner. (4) On a toujours tort de s'attaquer à plus grand que soi, (5) il le savait, le répétait et faisait son profit de la maxime. (6)

Il eût donc malgré tout ménagé Desportes, s'il l'eût cru encore en mesure de nuire. Mais il voyait sans doute, et beaucoup mieux que nous n'avons pu le montrer, comment le vieux poète vivait sur son passé et le peu d'autorité réelle dont il disposait.

Or de ses œuvres il faisait fort peu de cas. Nous verrons assez par la suite ce qu'il pensait de ses vers profanes. Les Psaumes ne lui inspiraient pas plus d'estime.

On avait dû en parler bien souvent à Aix, dans le petit cercle du

(1) Tall. I. 280.

(2) Comme Alceste il préfère une chanson populaire :

> D'où venez-vous, Jeanne,
> Jeanne, d'où venez-vous ?

à toutes les œuvres de Ronsard. (*Ib.*, I. 288).

(3) *Œuv.* III. 285.

(4) *Œuv.* III. 266.

(5) *Ib.* III. 377.

(6) On peut voir dans quels termes il écrit à Henri III et à Sully, quand il pense en tirer quelque chose. Aussi j'ai peine à croire qu'il ait traité si sévèrement les vers du Grand-Prieur. L'abbé Papon (*Hist. gén. de Prov.* IV, 256) raconte déjà l'anecdote d'une façon un peu différente de Tallemant. (*Hist.* I, 271) et sa version me paraît plus acceptable. Encore prête-t-on aux riches.

Président, et nul doute que la traduction de Desportes n'y ait été fort mal accueillie. Elle n'était nullement dans le goût des paraphrases majestueuses qu'aimait Malherbe ; de son côté du Vair, qui avait si bien senti et par endroits si bien rendu dans ses Méditations sur David la poésie du texte sacré, devait aussi trouver les vers de l'abbé bien plats, même près de ceux de Gallaup-Chasteuil.

Il y a plus. La personne même de l'ancien ligueur, chantre des mignons du feu roi, ne pouvait pas être en grande vénération chez le magistrat rigide, serviteur dévoué d'Henri IV. N'est-ce pas à ce riche propriétaire d'abbayes, chanoine qui avait failli être évêque que font allusion ces mots sévères pour l'Eglise d'alors :

« Elle qui devroit estre l'exemple de la piété, l'exemplaire des bonnes mœurs, le lien de tous les autres ordres, l'on l'a deshonorée et diffamée tant qu'on a pu, rendant les plus grandes charges et prélatures la récompense des plus viles, voire sales ministères de la Cour ? » (1)

Dans ces conditions, n'ayant pour l'œuvre que fort peu d'estime, pour l'homme moins de respect que d'envie, il était probable que Malherbe ne garderait pas grands ménagements.

En effet, un jour qu'il était allé dîner avec Régnier chez Desportes, ils trouvèrent qu'on avait déjà servi les potages. « M. Desportes reçut M. de Malherbe avec une grande civilité, dit Racan, et, offrant de lui donner un exemplaire de ses Psaumes, qu'il avoit nouvellement faits, il se mit en devoir de monter en sa chambre pour l'aller quérir. M. de Malherbe lui dit qu'il les avoit déjà vus (2), que cela ne valoit pas qu'il prît la peine de remonter et que son potage valoit mieux que ses psaumes.

Il ne laissa pas de dîner avec M. Desportes, sans se dire mot, et aussitôt qu'ils furent sortis de table, ils se séparèrent et ne se sont jamais vus depuis (3). »

(1) *Trait. de la Const.*, p. 363.

(2) Cela prouve que les Psaumes étaient connus de Malherbe et que son idée était faite, comme nous le disions à la page précédente.

(3) Racan, dans Malh. *Œuv.* I, LXIX. Tallemant, Ménage ont ensuite rapporté cette histoire, Guéret l'a mise en scène, la IX[e] satire de Regnier, qui s'y rapporte, l'a fait universellement connaître.

Le jour où Vanves vit cette scène marque une date dans l'histoire littéraire. Ce n'était pas, en réalité, deux hommes qui se brouillaient, c'était la nouvelle poésie qui rompait avec l'ancienne. La tradition se trouvait brisée encore une fois. L'ère moderne allait commencer. Malherbe fondait son école ; Corneille naissait.

*
* *

C'est entre 1605 et 1606 qu'il faut placer cet incident gros de conséquences.

En effet, avant le mois d'août 1605, Malherbe n'est pas à Paris. Il entre à la cour en septembre et, à ce moment, il n'a pas rompu avec Desportes, sans quoi il ne serait pas patronné par un de ses plus intimes amis : Vauquelin des Yveteaux (1). La querelle est donc postérieure à septembre 1605.

D'autre part, Desportes meurt en octobre 1606. Elle est donc antérieure à cette époque. Rien de plus facile à fixer que ces deux dates extrêmes.

Si on veut abandonner les certitudes pour les vraisemblances, il est possible de préciser plus encore et d'établir à peu près que l'affaire est de la fin de 1605 ou du commencement de 1606.

Il est à supposer, en effet, que pour aller ainsi dîner, sans y être attendu, chez Desportes, même sous la conduite de Régnier, Malherbe devait déjà connaître l'abbé de Tiron, sa table, quelque hospitalière qu'elle fût, ne s'ouvrant pas à tout venant.

Mais il ne fallait point pour cela un long stage, et quelques rencontres, d'après ce que nous savons du caractère de l'hôte, étaient plus que suffisantes. A la fin de 1605 les rapports qui allaient cesser si brusquement avaient pu être établis, Malherbe étant sur place depuis trois mois et plus.

D'autre part, à ce moment, Desportes pouvait encore parler de psaumes « nouvellement faits » et en offrir des exemplaires. Il en est,

(1) Mal. *Let. à Rac.* 10 sept. 1625. Des Yveteaux prit parti pour Desportes. Tallemant le dit formellement (I. 275).

nous le savons, qui portent cette date, au moins pour une partie du volume. Ce sont ceux qui ont été imprimés à Rouen par Raphaël du Petit-Val, auquel le libraire avait joint les Prières et les Poésies chrétiennes. L'édition était la plus complète qui eût paru, il était donc naturel que l'auteur la voulût faire voir. Au contraire, il n'y a pas de réimpression datée de 1606 (1).

Un second argument confirme le premier. Desportes, nous dit Tallemant, critiqua tout ce que fit Malherbe (2). Mais, entre son arrivée à la cour et la mort de Desportes, Malherbe n'a presque rien publié. Son ode sur le voyage de Sedan et celle sur l'attentat de 1605 n'étaient pas encore terminées en octobre 1606 (3).

Il ne reste donc, pour la période qui nous occupe, que deux pièces, peut-être trois, dans l'examen desquelles Desportes et ses amis ont pu chercher une vengeance, c'est la *Prière pour le Roi allant en Limousin* et les *Vers aux Dames pour le carrousel* du 10 février.

La Prière a été présentée en novembre 1605 (4). Le carrousel est du 10 février 1606 (5).

(1) Les « Psaumes » complets avaient paru simultanément à Paris et à Rouen en 1603 et en 1604, sous ces titres : Les CL Psaumes de David mis en vers françois par Ph. des Portes, abbé de Tiron, avec quelques Cantiques de la Bible, Hymnes et autres Œuvres et Prières chrétiennes. Le tout revu et augmenté par le mesme autheur. (V. Mam. Patisson. MDCIII, in-12).

Les CL Psaumes de David, mis en vers françois...., Rouen, Imp. de Raph. du Petit-Val, 1603, in-12° de 361 pages, plus 8 f° de table et 2 f° préliminaires, titre gravé par Gaultier : A la suite, Prières et méditations chrestiennes par le mesme, 1604, in 12° de 32 p.

C'est dans cette édition qu'on rencontre des exemplaires où les Prières et méditations forment 60 pages ainsi que les Poésies chrétiennes. Elles portent la date de 1605 (Brunet).

(2) *Hist*. I, 275.

(3) Il écrit, en effet, à Peiresc : Vous verrez bientôt près de quatre cents vers que j'ai faits sur le Roi, j'y suis fort embesogné (Malh. III, p. 12). Le 9 nov. : Je vous renverrai peut-être les vers (*Ib*. p. 14). Le 17 déc. : Mes vers sont faits, mais ils ne sont pas encore présentés (*Ib*. p. 17).

(4) Le roi était à Fontainebleau le 8, (V. *Rec. des lettres miss. de H. IV*. Berger de Xivrey VI, 561) et à Paris le 20. (*Ib*. lettre suivante).

(5) V. Malh. *Œuv*., I, 96.

Si on plaçait la querelle après février 1606, qu'est-ce que Desportes aurait eu à se mettre sous la dent ? La chanson faite en collaboration avec Madame de Bellegarde? Encore n'est-il pas sûr qu'elle fût connue avant sa mort, car si elle courait avec la parodie de Berthelot en décembre 1606, il ne faut pas oublier que Berthelot travaillait vite.

Au contraire, en s'en tenant à la date de novembre ou décembre 1605, le récit de Tallemant s'explique et se justifie. Ceux que Malherbe avait froissés ont eu où s'en prendre, puisqu'ils ont pu éplucher la Prière pour le Roi et les vers aux Dames.

Enfin, je trouve dans une ode de Claude Garnier à Desportes « sur la reddition de Sedan », une allusion très significative :

> Quand chômerons-nous la victoire
> De Henry, le plus grand des rois ?
> *Dont le pris, l'honneur et la gloire*
> *Ne sont dignes que de ta voix ?* (1).

Pour qui connaît l'aversion de Garnier pour Malherbe, et l'ardeur avec laquelle il défendit les anciens contre lui, le dernier vers signifie très clairement qu'on sait que Malherbe travaille à une pièce sur le voyage de Sedan, et qu'il faut entrer en lice avec lui, le devancer et le surpasser.

Pourquoi cette invitation si Garnier, familier de la maison, ne connaissait le différend survenu ? Or, la reddition de Sedan est du 2 avril 1606. Encore une preuve donc que les faits dont nous parlons étaient antérieurs.

***

En admettant l'hypothèse que nous avons proposée, les adversaires restèrent un peu moins d'un an en présence.

Pour des pamphlétaires ardents et prompts à la riposte, le temps eût suffi à engager une de ces luttes dont l'histoire littéraire est pleine. Mais des deux principaux intéressés l'un était mou, l'autre lent, de sorte que les hostilités, bientôt arrêtées par la mort de l'un d'eux, furent en somme assez peu sérieuses.

(1) Pet. Rec. de poés. à la suite de l'*Amour victorieux*, f° 232, recto

Je veux bien croire avec Tallemant que Desportes critiqua les productions de Malherbe, entre amis, après le dîner, à Vanves. Mais il n'avait garde de rentrer dans l'arène, comme Garnier le lui conseillait imprudemment. Il sentait peut-être qu'il pouvait perdre la bataille.

Et puis il avait toujours professé et pensé, comme il le disait à Henri III, que « la félicité humaine consiste en ung repos et tranquilité libre et deschargée de toute solicitude, si bien que quand quelqu'un s'est retiré aux champs loing d'affaires et de soucys, nous l'appelons bienheureux, la vie douce et reposée devant estre fin de toutes nos actions. »

Après avoir « travaillé pour reposer », avoir « fait la guerre non en intention d'y demeurer éternellement, mais pour vivre en paix, » il n'allait pas reprendre les armes.

Platon avait donné l'exemple. « Il était allé, en jeunesse, en Sicile pour aider Dion et pour rendre meilleur Dionisius et ses subgects, s'il eust pu, puis vint achever ses jours au doux repos de l'Académie. »

Comme lui, ayant passé « l'âge moyen, » l'abbé entendait n'avoir plus pour les vertus « actives et factives » qu'un amour bien platonique (1).

Garnier s'abuse encore quand il nous conte qu'il fût venu disputer d'orthographe s'il eût vécu, et recommencer la lutte épique d'un Maigret ou d'un Ramus.

Il estimait les gens de combat « bien louables » il préférait être parmi les « bien heureux. » (2).

En vain lui annonça-t-on que Malherbe « marquait » un exemplaire de ses œuvres, et qu'il promettait de faire de ses fautes un livre plus gros que son livre même.

Il s'en fia à son neveu du soin de censurer les censeurs et on sait avec quelle verve celui-ci le fit. Les prétentions de Malherbe, ses dédains vaniteux, les défauts de ses vers, les petitesses de son esprit et de ses théories, tout fut d'un seul coup aperçu, dénoncé, raillé (3).

(1) V. le *Discours des vertus intellectuelles* dans *l'Acad. des Valois* de Fremy, p. 236-238.

(2) *Ib.*

(3) Voir la *Sat. IX*, à Rapin.

C'était assez pour la rancune d'un homme peu vindicatif, « sans querelle et sans venin. (1) » Les menaces de son adversaire ne se réalisaient d'ailleurs pas. Il travaillait bien à son commentaire (2), mais occupé en même temps à composer les vers dont sa situation encore précaire de poète courtisan mal rétribué l'obligeait à entretenir le Roi, (3) interrompu ensuite par la mort de son père et la nécessité d'aller liquider sa succession (4), il n'avait rien publié et rien fini.

La saison cette année-là était belle « et semblait de constitution vernale et non automnale, ressentant son printemps et son mois de may » (5) l'abbé, retourné à Bonport, regardait tomber les premières feuilles de ses arbres, calmé sans doute, ayant retrouvé cette

tranquillité d'esprit,
Dont on a tant parlé, dont on a tant escrit,
Que chacun cherche tant, que personne ne treuve, (6)

lorsque la mort le prit le 5 octobre, pleinement heureux, dit un de ses amis (7), vraisemblablement consolé en tous cas.

A la suite et peut-être aussi en raison de cet évènement, Malherbe interrompit son travail et le livre qu'il avait fait craindre ne parut jamais. Il existe cependant, il a été imprimé, et la cause qui n'a pas été plaidée devant les contemporains s'est trouvée portée devant la postérité.

(1) Rapin, *Poès. fr.* p. 51.

(2) Le volume dont nous parlerons porte la date de 1606. Malherbe venait sans doute de l'acheter pour son dessein.

(3) Voir plus haut.

(4) Juillet 1606. V. Malh. *Œuv.* I, XXIII.

(5) L'Estoile *Journ.* oct. 1606.

(6) Montereul. *Tomb. de Desp.*

(7) Ste Marthe. *El.* V. Port. « recenti gloriæ proventu plane felix. » Le témoignage est un peu suspect. Peut-être avait-il pu voir encore la mordante parodie que Berthelot avait faite de la dernière chanson de Malherbe :

Estre six ans à faire une ode,
Et faire des loix à sa mode,
Cela se peut facilement.
Mais de nous charmer les oreilles
Par sa merveille des merveilles,
Cela ne se peut nullement, etc.

CHAPITRE V

—

LE TEXTE DU COMMENTAIRE

On connaît trois exemplaires manuscrits du « Commentaire de Malherbe sur Desportes ». L'un se trouve à la Bibliothèque Nationale, les deux autres à la Bibliothèque de l'Arsenal, à Paris.

Le premier est l'original, de la main même de Malherbe. Nous le désignons par la lettre O. Les deux autres sont des copies que M. Lalanne appelle A et B (1).

I. La copie A.

Le volume ainsi désigné est conservé à la Bibliothèque de l'Arsenal, sous la cote 6583, B. L. (anciennement B. L. 1973, A). C'est un exemplaire de Desportes de l'édition de Mamert Patisson, Paris, 1600, imprimé sur beau papier encadré.

Sauf une lacune qui va du f° 169 v° au f° 201 r°, vers 3, c'est la reproduction intégrale de l'original.

(1) M. Grœbedinkel, au début de son étude sur la versification de Desportes et de Malherbe, a déjà comparé les textes que nous possédons du Commentaire. Ce travail ne manque pas de remarques justes, mais l'auteur n'ayant pas vu les manuscrits, a été induit en erreur par l'édition Lalanne. Il a cru, en particulier, que l'original était écrit sur une édition de Desportes de 1609 et s'est donné un mal infini pour expliquer cette étrangeté. Son raisonnement, cela va sans dire, s'en est trouvé entièrement vicié. (*Franz. Stud.* I, 43).

On ignore par qui cette copie a été exécutée. Sainte-Beuve, qui la connaissait pour l'avoir eue de Charles Nodier, dont elle était la propriété, suppose que c'est Saint-Marc, l'éditeur de Malherbe, qui y transcrivit les notes du Commentaire (1). Je ne sais sur quoi Sainte-Beuve fonde cette hypothèse. Saint-Marc, loin de dire qu'il a fait une copie, nous conte qu'il emprunta l'original à M. le président de Bourbonne, gendre et héritier du président Bouhier, qui consentit, grâce à l'intervention de M. de Bombarde « à se désaisir pour quelque temps du précieux dépôt qu'il avoit entre ses mains ». (2) La phrase semble donc indiquer plutôt que Saint-Marc travailla sur l'original.

Quoi qu'il en soit de cette question secondaire, et d'où que provienne A, cette copie n'aurait d'importance que si l'original était perdu. C'est une transcription postérieure, généralement correcte de cet original (3), mais rien que cela. On n'a pas à en tenir compte pour l'établissement du texte.

II. L'original

L'exemplaire de Desportes qui a appartenu à Malherbe est conservé aujourd'hui à la Bibliothèque Nationale sous la cote Y. 4817. (Réserve).

(1) *Le XVIe siècle en France,* p. 106.

(2) Ed. de Malh. p. 339.

(3) A présente cependant quelques bévues de copiste, ainsi, au lieu de cette phrase : Ce « sonnet est d'un Italien et du Séraphin *à mon avis* » le copiste a écrit : *à mon ami* (*Div. Am.* son. XXII, Cf. éd. Lal. IV, 435). Ailleurs il lit *chaises percées* pour *chausses perses.* (*D* II, son. 43, éd. Lal. IV, 288). Une fois il s'est trompé de ligne et a pris la note d'un vers pour celle d'un autre. (*El.* I, 8, IV, 362, note), Comp. encore *D.* II, comp. 1. IV, 281, *Im. Ar.* IV, 414. Ces fautes suffiraient à montrer que A n'est pas de la main du scrupuleux Saint-Marc.

Inversement A corrige quelques inadvertances. (V. *Am. d'H.* 72, éd. Lal., IV, 319; *D. Am.* Compl. 4, IV, 444). Comp. une correction erronée *D.* I, compl. 4, IV, 268.

Il y a quelques rajeunissements d'orthographe et de syntaxe. Ainsi A fait presque toujours *épithète* féminin, contrairement à l'usage de Malherbe. (*D.* II, pl. I, IV, 274, etc.).



5. 335 bis

Delectare in Domino et dabit tibi petitiones cordis tui.

LES

PREMIERES OEVVRES DE PHILIPPES DES-PORTES.

Fr. malherbe

DERNIERE EDITION, reueüe & augmentee.

A PARIS,

Par Mamert Patisson Imprimeur du Roy.

M. DC.

Auec priuilege.

fr: de malherbe

Fr. malherbe

Nous n'avons pu tirer sur son histoire aucun renseignement nouveau. Comme l'ont répété les éditeurs de Malherbe, et comme le dit la note collée à l'intérieur de la couverture, il a appartenu à Balzac, ou du moins il a été entre ses mains, ainsi qu'en témoigne la lettre 29e du livre XXV adressée à Conrart (20 nov. 1653) :

« Je vous dirai... que j'ai ici un exemplaire de ses œuvres (de Desportes) marqué de la main de feu M. de Malherbe. et corrigé d'une terrible manière. Toutes les marges sont bordées de ses observations critiques, et j'ai résolu, avec votre licence, d'en choisir les plus belles, pour en faire un chapitre de nos remarques ». (1)

Plus tard, nous retrouvons ce volume chez Bouhier, puis chez le président de Bourbonne, où Saint-Marc, puis M. Pougens le virent. (2)

C'est de là qu'il est venu à la Bibliothèque Nationale.

Les principales indications extérieures sur ce volume ont également été fournies par M. Lalanne dans son édition de Malherbe (IV, II et IV, 473).

C'est un exemplaire de l'édition donnée à Paris par Mamert Patisson, imprimeur du Roy, en 1600 (3). « En haut de la page de titre, Malherbe a écrit le verset 4 du psaume XXVI : *Delectare in domino et dabit tibi petitiones cordis tui* ; et plus bas il a signé trois fois son nom ; à la marge et au bas de la page, il l'a signé avec une *h* et sans *de* : « Fr. Malherbe ; » la troisième signature, qui est entre les deux autres, est sans *h*, avec *de*, et datée : « Fr. de Malerbe, 1606. » (4)

Le volume est resté intact, il n'y manque que le fo 222, sur le recto blanc duquel était vraisemblablement écrite une remarque que les copies nous ont conservée (5).

(1) Balz. *Œuv*. II, 957.

(2) V. St-Marc, éd. de Malh. 339. Comp. *Archéol. fr.* Disc. prél. Dezoer, 1825, I, 12. (Cité dans Tall., I, 311).

(3) Et non en 1609, comme une erreur typographique le fait dire à M. Lalanne.

(4) Voir le fac-simile ci-contre. Nous reviendrons sur ces signatures qui sont de date différente. V. plus loin, p. 101.

(5) Ed. Lal. IV, 398.

Saint-Marc et d'autres en ont fait des extraits, ainsi que nous l'avons dit : MM. L. Parrelle et Lalanne l'ont édité.

Mais ni l'une ni l'autre de ces éditions n'est complète et définitive, car l'édition de la Collection des grands écrivains, quoique certainement supérieure à la précédente, laisse encore, malgré la conscience de l'auteur, quelque chose à désirer.

Ce n'est pas à dire que le déchiffrement de l'autographe de Malherbe ait été mal fait. Au contraire toutes les observations, souvent embrouillées et difficiles à lire, ont été bien lues et très fidèlement reproduites (1).

Seulement, il y a sur le volume de la Bibliothèque autre chose que des remarques, je veux dire une foule de traits barrant et soulignant les vers, qui ne correspondent à aucune observation explicites et dont l'édition, c'est là son gros défaut, ne laisse pas soupçonner l'existence.

Si le texte de Desportes ne pouvait être reproduit dans une édition de Malherbe, il n'en est pas moins vrai qu'une note eût pu avertir de l'existence de ce commentaire laconique à coups de trait.

En publiant l'autre comme complet sans ces adjonctions, on exposait le lecteur à croire que certains couplets, certaines pièces même avaient passé sans que le lecteur y trouvât rien à redire, quand il n'en est rien et qu'elles sont au contraire zébrées de barres indignées.

Ainsi le 23e sonnet du livre I de Diane ne fait l'objet d'aucune remarque, Malherbe y a deux fois souligné l'adverbe *or que* (2) : ailleurs on supposerait qu'il fait grâce à *pouls* (3), *poitrine* (4), *cil* (5), *blond doré* (6), *impitié* (7), *ainçois* (8), qu'il a négligé

(1) Il y a bien quelques erreurs ; ainsi la note de la page 468 est tout-à-fait erronée ; celle de la page 433 également, en ce qui concerne une prétendue lacune de l'original ; p. 314 dans le son. 54 des *Am. d'Hipp.*, le vers 7 porte la note *bon*, qui est omise dans l'édition.

(2) Vers 1 et 5.

(3) *D.* I. 13.

(4) *Ib.* 25, 36.

(5) *Ib.* 57.

(6) *Ib.* 11.

(7) *Ib.* 15.

(8) *Ib.* 17.

l'hiatus *où es tu volee* (1), qu'il autorise à compter dans *paye ma foi* l'*e* muet pour une syllabe (2), quand toutes ces fautes au contraire ont été relevées.

Une pièce à la France, qui dans l'édition paraît indemne, présente 8 vers soulignés sur 14 (3). Les stances de Cléonice qui suivent le sonnet 55 font l'objet d'une quinzaine de remarques, mais 20 vers encore y sont barrés.

Bref il y a là *un millier* d'observations implicites à ajouter aux autres, et le chiffre dit assez l'importance de l'omission.

III. — *La copie B.*

Ce volume est conservé à la Bibliothèque de l'Arsenal, sous la cote B. L., 6582.

C'est, comme les autres, un exemplaire de l'édition de Desportes de 1600. Une note moderne collée au verso de la couverture et paraphée dit : « Ce livre est très précieux, parce qu'il est chargé de notes critiques de Malherbe. Cet exemplaire est cité dans une lettre de Voiture à Conrad *(sic)* son amy, il a autrefois appartenu au Président Bouhier, de Dijon. »

La note, comme on voit, confond cet exemplaire avec l'original, c'est un point sur lequel nous aurons à revenir.

M. Lalanne, en parlant de cette copie, dit simplement : « Les copies que nous avons désignées par les lettres A et B, offrent avec l'original des différences parfois assez notables et que nous avons signalées. Nous donnons ici les annotations avec les variantes et les additions fournies par les deux copies. »

Il ne faudrait se fier ni à l'une ni à l'autre de ces phrases. La copie B n'a pas été collationnée sérieusement pour l'édition dont nous parlons ; si elle l'avait été, elle ne serait pas mise en parallèle avec A, qui n'est qu'une transcription insignifiante, tandis que B est d'une grande valeur.

(1) *Ib.* 44.
(2) *Ib.* 36.
(3) *Epit.* f° 324, v°.

Ce n'est pas que nous soyons portés, avec M. Lacroix, à admettre que B est un original, écrit de la main même de Malherbe.

L'écriture de B ne présente pas les caractères distinctifs de celle de l'original ni des autographes connus de Malherbe, à quelque époque qu'ils appartiennent (1). D'abord l'écriture de Malherbe est pleine d'abréviations, dont aucune ne se retrouve dans l'exemplaire de l'Arsenal. Ceci, il est vrai, pourrait s'expliquer dans l'hypothèse où B, transcrit pour l'impression, aurait été débarrassé de tout ce qui pouvait tromper les imprimeurs. En fait, Malherbe supprime souvent ces abréviations. Mais, ce qui demeurerait inexplicable, c'est la différence entre l'aspect général des deux écritures. Celle de Malherbe est plus grosse, plus irrégulière. Si on regarde les caractères un à un, mêmes dissemblances. Le *d*, le *f*, le *p*, le *q*, le *s* long, le *t* final, le groupe *st*, la syllabe *er* finale, bref, la moitié des lettres offrent, dans les autographes de Malherbe et dans B des caractères tout-à-fait distincts (2).

Mais, comme il est délicat de se prononcer en ces matières, nous préférons, pour montrer que B n'est pas de Malherbe, nous fonder sur d'autres raisons, qui abondent.

D'abord, dans B il n'y a pas de ratures, sauf une à la page b du f° 179, tout à fait insignifiante.

Et on ne saurait admettre que Malherbe, qui se corrigeait toujours, dont les brouillons et même les copies sont surchargées de retouches, aurait écrit tout d'une haleine le commentaire d'un volume de 700 pages, même pour le mettre au net, sans trouver

(1) Voir le fac-simile ci-contre.

(2) Il est vrai que l'on trouve f° 246 r° et f° 241 v° de B un signe qui ressemble de très près au paraphe de Malherbe, mais ce n'est qu'un renvoi qui reporte aux vers de la pièce auxquels se réfèrent les remarques (Comp. 274 r°). Au f° 251 le même signe se retrouve encore au-dessous d'une remarque et en bas de la page, sans qu'il renvoie à rien. Mais on ne saurait en tirer aucune induction. D'abord les deux signes ne sont pas identiques et, dès lors, on ne saurait voir dans celui-là qu'un *s* de renvoi, qu'on retrouve dans la plupart des manuscrits du temps, non seulement pour indiquer un renvoi, mais pour marquer la fin d'une strophe, d'une pièce, etc. Les Recueils de Conrart en particulier en montrent à chaque page.

LXXVIII.

Rauy de mon penser si hautement ie vole,
 Que ie conte vn à vn les astres radieux,
 I'oy les diuers accords du mouuement des Cieux,
 Et voy ce qui se meut sous l'vn & l'autre pole.
Mais pourtant mon esprit si fort ne se console,
 Et ne sauoure rien de si delicieux,
 Comme alors que ie voy le rayon de deux yeux,
 Et sens l'accord parfait d'vne douce parole:
Quand i'ay l'heur de iouir d'vn bien tant souhaité,
 Sans partir de la terre aux cieux ie suis porté,
 Et comprẽs du plus haut la gloire & les merueilles.
O ma seule Deesse helas! s'il est ainsi,
 Regardez-moy tousiours d'vn œil plein de merci,
 Et de vos doux propos rauissez mes oreilles.

Ceste imagination ne vaut rien

a quel propos

LXXIX.

Le tyran des Hebreux transporté de furie
 Ne fit iadis meurtrir tant d'enfans innocens
 Que ie tue en maillot de pensers languissans,
 Et ne touche à celuy qui menace ma vie.
Car luy desia rusé fuyant ceste furie
 Se sauue à la beauté qui domine mes sens:
 Et là tout asseuré rit des maux que ie sens
 Et m'abuse sans fin par quelque tromperie.
Or' en ses chauds regards ce penser se formant,
 Or' en ses doux propos mon esprit va charmant,
 L'emprisonne & l'estraint en des chaisnes pesantes.
Helas c'est le malheur qui m'estoit destiné,
 Et que me presageoyent deux estoiles luisantes
 Que ie vey sur le poinct que ce méchant fut né!

Imagination bestiale prise d'Angelo Constanzo mot a mot

ceste rime ne vaut rien

Il veut a mon advis dire ce penser se formant tantost en ses chauds regards, tantost en ses doux propos me va charmant mais il dit tantost en ses chauds regards ce penser se formant tantost il va charmant mon esprit en ses doux propos, ou il a appris ceste construction je ne scay. Et puis quand ce penser de peur d'estre tué parmy les autres s'est sauvé, est il pas formé, si les poetes nous pouuoyent dire ce quils pensent, il magineroyt bien mieux.

Voy[ez] l'extravagance de cette bourre. Ce penser en se formant, mes va charmant son esprit. quelle construction !

LXXVIII.

Rauy de mon penser si hautement ie vole, — *Ceste imagination ne vaut rien.*
Que ie conte vn à vn les astres radieux,
I'oy les diuers accords du mouuement des Cieux,
Et voy ce qui se meut sous l'vn & l'autre pole.
Mais pourtant mon esprit si fort ne se console,
Et ne sauoure rien de si delicieux,
Comme alors que ie voy le rayon de deux yeux,
Et sens l'accord parfait d'vne douce parole.
Quand i'ay l'heur de iouir d'vn bien tant souhaité,
Sans partir de la terre aux cieux ie suis porté,
Et comprés du plus haut la gloire & les merueilles.
O ma seule Deesse helas ! s'il est ainsi, — *a quel propos !*
Regardez-moy tousiours d'vn œil plein de merci,
Et de vos doux propos rauissez mes oreilles.

LXXIX. — *Imagination bestiale prise d'Angelo Costanzo mot à mot.*

Le tyran des Hebreux transporté de furie
Ne fit iadis meurtrir tant d'enfans innocens
Que ie tue en maillot de pensers languissans,
Et ne touche à celuy qui menace ma vie.
Car luy desia rusé fuyant ceste furie
Se sauue à la beauté qui domine mes sens: — *Ceste rime ne vaut rien.*
Et là tout asseuré rit des maux que ie sens
Et m'abuse sans fin par quelque tromperie.
Or' en ses chauds regards ce penser se formant,
Or' en ses doux propos mon esprit va charmant,
L'emprisonne & l'estraint en des chaisnes pesantes:
Helas c'est le malheur qui m'estoit destiné,
Et que me presageoyent deux estoiles luisantes
Que ie vey sur le poinct que ce méchant fut né !

Il veut dire ce penser se formant tantost en ses chauds regars, tantost en ses doux propos me va charmant; mais où il dit Tantost en ses chauds regars ce penser se formant, Tantost il va charmant mon esprit en ses doux propos. Qui a appris ceste construction je ne sçay. [illegible]

lieu de se reprendre une seule fois (1). La vue de l'original (2), ce que nous savons d'ailleurs de sa manière de travailler, de son exigence envers lui-même, tout rend cette hypothèse inadmissible.

Puis comment Malherbe eût-il, d'un exemplaire à l'autre, changé son orthographe en une plus moderne, comment eût-il écrit *depuis*, *françois*, *aimer*, *brefve*, *portraire*, alors que l'original écrit *depuys*, *francoys*, *aymer*, *briefve*, *pourtraire*, alors surtout que nous avons, sur la forme de ce dernier mot, son avis nettement exprimé (3)?

En outre si on étudie les variantes de B non plus à travers l'édition Lalanne, mais sur l'exemplaire même, on s'aperçoit qu'elles renferment un grand nombre d'étourderies impossibles à imputer à un auteur qui écrit vite, mais qui trahissent au contraire un copiste qui lit mal :

F° 263 v° au lieu de *contremoi* je trouve *continues* (4) qui ne fait aucun sens; f° 79 r° *paier* pour *parer* (5), f° 215 r° *frase* pour *pfrase* (= périphrase) (6).

Ailleurs ce sont des notes transposées (7), comme au sonnet 36 de Diane II (où la 2e note est supprimée et remplacée par la troisième (8)), et à la chanson 12 des Amours d'Hippolyte. Cette dernière faute est caractéristique. Malherbe relevant la forme *croissants* et ayant résumé un peu plus bas le contenu des stances n° 5 dans cette phrase : « Il dit que son amour croit tous les jours et même en absence, » le copiste, trompé par le rapprochement a cru que ces deux notes où il est question de *croître chaque jour* n'en faisaient qu'une et il les a jointes en les transposant (9).

(1) Voir ce que nous disons plus loin des variantes.
(2) L'original est tout raturé. V. f° 39 v°, 40 v°, 102 r°, 100 v°, 168 v°, 109 r°, 112, etc., etc.
(3) Malh. *Œuv.* IV, 442.
(4) *Div. Am.* chans. 1.
(5) *Am. Hipp.* el. 1.
(6) *El.* II, Av. prem. Lal. a lu *phrase*, IV, 391.
(7) Voir la clef de l'Av. sec. *Él.* II.
(8) Dans l'original la 3e note est en effet écrite plus haut que le vers auquel elle se rapporte, ce qui explique la faute.
(9) V. f° 115 r° et éd, Lal. IV, 326, où le lapsus n'est pas indiqué. Comp. encore 73, v°.

Toutes ces présomptions sont déja fortes. Elles se trouvent irréfutablement confirmées par ce fait qu'au f° 247 v° dans une note relative au vers 12 (1) un blanc est laissé au milieu d'une phrase : « de dire qu'*il faut* se rapporte à *enflammer*, il n'y a point d'apparence, car il est à *garder* comme à *enflammer*. »

Le mot qui manque est *nécessaire* ou *indispensable* ; si B était un original l'auteur l'eût peut-être passé, il ne l'eût pas laissé en blanc ; s'il a fait ainsi, c'est qu'il n'était qu'un copiste qui ne pouvait pas déchiffrer ce passage. (2).

Voici donc un premier point acquis. B est une copie.

Je n'hésite pas à dire tout de suite que malgré les différences profondes qui la séparent de l'original, B est la copie de O.

La première raison en est que quelques-unes des fautes dont nous avons parlé plus haut s'expliquent par la façon même dont l'original est écrit ou disposé.

La seconde c'est que B reproduit un certain nombre d'étourderies et de négligences qui sont déjà dans O.

Sur ces vers de Desportes :

> Mais ce dernier effort s'est montré si terrible,
> Et m'a *du premier coup* tellement *combattu*,
> Que mon esprit en est de tout point *abattu*.

Malherbe s'est trompé et il a écrit : Ce dernier effort m'a *abattu* du premier coup. » C'est également la leçon de B. (3)

Ailleurs Desportes avait dit :

> Au moins faites semblant pour toute récompanse,
> Que vous plaignez ma peine et *qu'en avez* pitié.

On lit en marge : « *Et en avez* étoit comme il falloit dire ; mais il a mieux aimé laisser le *vous* que de faire une cacophonie, il devoit éviter l'un et l'autre. » B répète cette critique alors qu'il faut évidemment : *le que*. (4).

(1) Nous aurons à revenir sur cette note qui n'est pas dans l'original ou plutôt qui n'y est plus et qui prend ainsi une double importance. (IV, 415).

(2) Ajoutons encore que l'encre de B a été séchée, cela se voit encore en plusieurs endroits et prouve que l'auteur copiait vite et ne composait pas.

(3) F° 179 v°. V. éd. Lal. IV. 369.

(4) F° 32°, éd. Lal. IV. 268.

Sur ces deux vers :

> Mais (ô moi désolé) j'en suis hors du danger,
> J'ai tant et tant de maux que plus je ne dois craindre.

Malherbe observe : « Il y a treize mots en ces deux derniers vers, de quoi il y en a douze monosyllabes ».

La critique ne porte évidemment que sur le dernier vers. Néanmoins B la répète, insérant dans sa note le mot *deux* que Malherbe dans un moment d'inattention avait ajouté au-dessus de la ligne (1).

Un dernier exemple. Desportes s'écrie :

> Mon Dieu, mon Dieu, que j'aime ses beaux yeux
> Dont l'un m'est *doux*, l'autre plein de rudesse !

« Je ne me puis imaginer, reprend Malherbe, comme une femme a un œil doux et l'autre rigoureux. D'avoir les yeux tantôt *cruels* et tantôt rigoureux cela se peut, mais non le reste. » (2)

Il faut lire évidemment *doux*. Mais B (comme A) a copié le texte et donne *cruels*.

Cette répétition des mêmes fautes démontre à elle seule, non pas que B est la copie immédiate de O, car les fautes se transmettent, mais qu'il en provient directement ou indirectement.

* * *

Reste à expliquer les différences considérables que B présente par rapport à O, savoir les variantes, les omissions et les additions.

1° Les variantes :

Les variantes ou les corrections sont assez nombreuses, plus nombreuses que l'édition Lalanne ne le laisserait supposer.

Nous en avons relevé beaucoup dont il n'est fait dans cette édition aucune mention (3).

(1) *D.*, I, 72 ; f° 106 v°, IV, 319.

(2) *D*, I, 26, IV, 254.

(3) V. *D.* II, son. 1, veulent = vouloient ; son. 21, baille = bailla ; *ib. de la Jalousie* = rude au lieu de note, etc. ; son. 45, rebeller = rebelle ; *Am. d'Hipp.*, él. 1., recherchant = recherche ; *ib.* ch. 2 : il veut dire la gloire de mon seul penser = il veut dire la seule gloire de mon penser ; *ib.* ch. 7 : elle oublié = elle ; *Div. Am.*, 9, le roi partit = le roi arriva ; *ib.* comp. 1, belle pensée = belle imagination ; *ib.*, cette stance = ces deux stances, etc., etc.

Mais la plupart n'ont qu'une importance minime. Ex. : « Cette dernière stance dément la première » au lieu de « la précédente (1) » ; « j'ai donné congé = je donne congé à ce verbe » (2), « un lieu à mettre des flammes = à mettre du feu (3).

Ailleurs B écrira « *elle* y défaut » au lieu de restituer *elle* tout simplement ; (4) « *vous oublié* » au lieu de « *vous deest* » (5) ; « la glace n'est pas plus glace que cette conclusion » pour « frigidius glacie ». (6)

Deux fois le copiste se permettra de changer la phrase.

1° O : « *Prix* au milieu du vers et *promis* à la fin, n'ont guère bonne grâce. »

Copie B : « césure rimée avec la rime, mal. » (7)

2° O : « *armes* et *gendarmes* mal rimé ; »

B : « simple et composé. » (8)

Mais ces substitutions de phrases à d'autres ne sont pas difficiles à expliquer. Le copiste les prenait dans sa mémoire où Malherbe les avait gravées en les répétant des centaines de fois. Elles témoignent tout simplement que ce copiste était de l'espèce de ceux qui comprennent les textes et les interprètent, souvent plus redoutables encore, comme on sait.

Les corrections ne sont pas plus significatives. D'abord il y en a très peu, deux ou trois à peine et l'original est en somme beaucoup moins fautif que la copie. A un endroit Malherbe ayant écrit : je ne condamne pas *à craindre*, B a bien vu qu'il fallait lire *craindre à* (trouver). C'était une restitution facile. (9)

(1) *Am. H.*, st. IV, IV, 318.

(2) *Cléon.*, s. 12, IV, 331.

(3) *D. Am.*, st. 2, IV, 439.

(4) IV, 452, note.

(5) IV, 324, note.

(6) IV, 423, note. V. encore. *Am. H.*, son. 70, IV, 319 ; *Cart. et M.*, pour le roi H, III, IV, 462 ; *Im. Ar.*, IV, 405 ; *D.* I, 57, IV, 259 ; *Berg. et Masc.*, compl. I, IV, 458 ; *El.* I, 2, IV, 354 ; *Am. H*, son. 43, IV, 312 ; *D. Am.*, son. 26, IV, 437 ; *El.* I, 4, IV, 356.

(7) *Div. Am.* son. 15, IV, 431.

(8) *Epit. de Timol de Cossé*, IV, 463.

(9) *Am. H.* él. III, IV, 309.

En somme les libertés prises par le copiste en ce qui concerne la rédaction sont minimes.

Il a transmis fidèlement jusqu'aux barres (1); B est la reproduction exacte sous ce rapport de O.

2° Les omissions.

L'édition Lalanne en signale quelques-unes, quelquefois même avec des observations justes et intéressantes. Mais si l'on se reporte à l'exemplaire de l'Arsenal, on s'aperçoit qu'il n'y a guère qu'une omission sur dix à peine qui soit mentionnée dans cette édition. Ainsi j'en relève dans les Amours d'Hippolyte 57 et l'édition avertit de 4. Pour les autres recueils la proportion est la même. Il manque dans B des centaines d'observations, et cette copie ne donne qu'une partie du commentaire.

Si on considère la nature de ces omissions, on est amené à conclure que certaines peuvent s'expliquer par des négligences de copiste, qu'elles sont aussi quelquefois des abréviations plutôt que des suppressions.

Ainsi on peut admettre que le copiste a passé des mots comme *obsoletum* (2), *nota*; que pour aller plus vite il joint deux remarques comme ici : « *désirer à la voir*, mal. On ne dit pas je désire à faire cela » sans ajouter : « *désirer à voir* n'est pas à mon gré (3). »

Mais sa transcription est faite avec trop de soin, nous l'avons vu, pour qu'on puisse supposer qu'il a ainsi laissé passer de parti pris des pages tout entières du Commentaire sans remplacer des vingtaines de notes absentes même par un trait (4). Tout au contraire il nous a montré qu'il voulait tout copier. Quand il a passé un membre de phrase, même peu important, il l'ajoute avec un renvoi (5).

(1) Sauf quelques-unes pourtant qu'il a déplacées ou même ajoutées.

(2) *Am. H.* fant., IV. 302. (supp. dans B). *Div. Am.*, pl. 1.

(3) V. *Am. H.* son. 86. IV, 323.

(4) V. *Am. H.*, son. 34 : *Div. Am.*, pour le prem. jour de l'an : *ib.*, st. 1 ; *ib.* compl. 3, où 22 observations sont omises.

(5) V. éd. Lal. IV, 309, observ. 6ᵉ. B avait oublié : « Comme qui diroit : combien grand » il l'a ajouté.

Ce que le copiste a supprimé de son chef est donc de peu d'importance.

Dès lors s'agissait-il d'un choix? Quelqu'un aurait-il fait ce que se proposait Balzac et élagué les observations ou qui lui déplaisaient ou qui lui paraissaient superflues?

Autre hypothèse insuffisante. Pourquoi B en ce cas eût-il conservé une foule d'observations insignifiantes et en eût-il laissé d'autres qui étaient capitales? Ceci n'a pas besoin d'être discuté (1).

Non, la véritable explication, c'est que *B représente un état du texte encore incomplet*.

M. Lalanne avait observé déjà, sans se demander la raison d'un fait si étrange, que B contient des remarques que Malherbe a biffées (2), et reproduit un texte antérieur au texte définitif que Malherbe a adopté (3).

Or les corrections sont encore de la main de Malherbe qui a rendu la première rédaction illisible. Celle-ci a donc été déchiffrée antérieurement à ces retouches, c'est-à-dire du vivant de Malherbe.

Ce premier raisonnement, fondé sur des faits matériels et par conséquent indiscutable, m'a conduit à penser par suite que les remarques omises par B devaient sans doute s'expliquer non par des suppressions faites dans cette copie, mais par des additions faites postérieurement dans l'original.

Or la vue de l'exemplaire de la Nationale ne peut laisser aucun doute à cet égard. Le Commentaire a été fait en plusieurs fois. Son texte primitif a subi des corrections et des additions à plusieurs reprises.

Malherbe a ajouté des remarques là où il avait primitivement tiré quelques traits (4), là même où il n'avait rien remarqué tout d'abord.

(1) V. la rem. 1 des *Am. Hipp.* son. 1 ; la 1e du sonnet 18, *ib* ; la 1e de la ch. 1, *ib ;* la 2e du son. 34, *ib* ; la 1e du 61e, etc., qui toutes sont omises.

(2) *Div. Am.* pl. 1, IV, 421. *Im. de l'Ar.* IV, 416.

(3) *Am. H.* ch. 7, IV, 324

(4) Ainsi la première remarque de la ch. XI des *Am. d'Hipp.* est d'une autre encre que le trait (f° 113 v°).

Et soulage nos maux par des liesses vaines,
Mais ceste autre fureur nous presse incessamment.
Las! quand quelque faueur en aimant me contente,
C'est quand la ialousie en mon esprit s'augmente,
Tous les plaisirs d'Amour viennent pour ma douleur:
Quand ie doy m'égayer ie renforce ma plainte,
Quand ie doy m'asseurer ie soupire de crainte,
Et fay lire mon mal sur ma palle couleur.
En vain ie veux flechir par pleurs ceste furie,
En vain i'essaye aussi, quelque part que ie fuie,
A me garantir d'elle, elle conte mes pas.
En vain i'ay mon recours aux fortes medecines:
Ce mal ne se guarist par ius ny par racines,
Ains nous fait sans mourir souffrir mille trespas.
Amour, tu es aueugle & d'esprit & de veue
De ne voir pas comment ta force diminue,
Ton empire se perd, tu reuoltes les tiens,
Faute que tu ne chasse vne infernale peste,
Qui fait que tout le monde à bon droit te deteste,
Pour ne pouuoir iouïr seurement de tes biens.
C'est de ton doux repos la mortelle ennemie,
C'est vne mort cruelle au milieu de la vie,
C'est vn Hyuer qui dure en la verte saison,
C'est durant ton Printemps vne Bize bien forte,
Qui fait secher tes fleurs, qui tes fueilles emporte,
Et parmy tes douceurs vne amere poison.
Car biẽ que quelque peine en aimãt nous tourmẽte,
Si n'est-il rien si doux, ne qui plus nous contente
Que de boire à longs traits le breuuage amoureux:
Les refus, les trauaux, & toute autre amertume

mal exprimé

+ les racines ont elles pas du jus comme les herbes?

pour

chasses

regne

+ il devoit dire quelque autre chose que durant ton printemps, puisqu'il venoit de dire en la verte saison

On le voit à la différence de l'écriture et surtout de l'encre (1). Tandis que les remarques primitives sont d'une encre ou noire ou marron, mais qui a des reflets mordorés, les remarques ou fragments de remarques ajoutées sont d'une encre noir bleu très différente.

Qu'on regarde au f° 55 r° par exemple, au f° 59 r°, 110 r°, 129 r°, 131 v°, 134 r° et 135 r°, 175 r°, etc., etc., les nuances sont si marquées que l'œil le moins exercé s'en apercevrait.

Or les choses ainsi ajoutées après coup sont précisément, sinon toutes, au moins la plupart de celles qui manquent dans B.

Nous l'assurons pour l'avoir vérifié par deux expériences inverses et également concluantes. La première fois nous avions noté dans un texte collationné sur B toutes les lacunes rencontrées; à leur place nous trouvions sur l'original des adjonctions d'une autre encre.

Mais pour être sûr que nos yeux ne voyaient pas complaisamment des différences imaginaires, nous avons procédé pour le recueil de Cléonice inversement. Lisant l'original, chaque fois que nous trouvions quelque chose d'une autre encre, nous nous reportions à B, et nous trouvions que B n'avait rien de cela.

Qu'en conclure sinon que B provient ou médiatement ou immédiatement d'une collation de l'original encore inachevé? Cette collation était faite lorsque Malherbe a repris le travail (2) pour remanier certaines remarques, en compléter d'autres, en ajouter enfin un nombre considérable (3).

(1) Je dis surtout de l'encre, car l'écriture même des remarques primitives, tout en restant identique, se présente sous différents aspects, tantôt lourde et large, tantôt maigre et fine ; suivant que la plume a été changée ou retaillée. Voir le fac-simile ci-contre. Les remarques d'une encre plus noire n'existent pas dans la copie B.

(2) A la page 110 r° et 332 v°, on voit nettement que l'écriture de Malherbe a changé. La queue du *p* et du *q* se recourbe à gauche pour revenir ensuite à droite, mais, dès avant 1610, on rencontre cette modification dans ses autographes. (V. un fac-simile dans Feuil. de Conches, *Caus. d'un Curieux*, III, 458.)

(3) Peut-être est-ce à ce moment-là qu'il a ajouté encore une fois sa signature, tout en bas de la page de titre. On pourrait alors préciser, car la signature, très différente de celle de 1606, est caractéristique de la dernière époque de sa vie et dire que ce nouveau travail a dû être exécuté entre 1610 et 1620.

3° Les additions.

Reste une dernière question, celle des additions; elle avait déjà éveillé l'attention de M. Lalanne qui, plus heureux qu'ailleurs, pose pour la résoudre deux hypothèses auxquelles il est en effet difficile d'en ajouter d'autres. « Elles proviennent peut-être, dit-il, d'un autre exemplaire pareillement annoté par Malherbe. Il serait encore possible qu'il les eût écrites sur des morceaux de papier détachés qui se seraient perdus plus tard. »

D'abord ces observations ou fragments, quoique absents de l'original, sont incontestablement de Malherbe; le fait ne saurait être mis en doute, quelque embarras qu'il suscite au critique, la doctrine qu'elles renferment comme leur forme même, tout trahit leur origine.

J'avais pensé un moment qu'elles pourraient bien représenter un commentaire oral ajouté par quelque disciple pendant que le maître lisait Desportes et le censurait devant eux.

Mais pour que les observations eussent gardé cette physionomie toute Malherbienne presque dans le détail de l'expression, il faudrait supposer qu'elles ont été écrites sous la dictée, ce qui est déjà invraisemblable.

Puis, sans parler d'autres raisons que nous donnerons tout à l'heure à d'autres propos, une preuve péremptoire renverse toute conjecture en ce sens.

Il y a une note, nous l'avons vu déjà, quand nous avons voulu prouver que B était une copie, qui renferme un blanc. Or cette note n'existe pas dans l'original, elle est une des additions de B. Donc ces additions, comme le texte même, sont copiées.

Revenons donc aux deux hypothèses de M. Lalanne, les deux seules qui soient plausibles.

C'est la dernière, croyons-nous, qui est préférable.

Les additions proviennent de feuilles intercalées qui se sont perdues.

D'abord on s'explique très bien que ces feuilles se soient perdues : il n'y a aucune trace de papier collé dans l'exemplaire original, elles n'ont donc jamais été attachées.

Encore en ces assauts ce qui plus l'importune
C'est qu'elle n'ha pouuoir de plaindre sa fortune.
Le faix de ses ennuis luy seroit plus leger
S'elle osoit d'vn soupir sa poitrine alleger:
Mais elle sent helas! son ialoux aupres d'elle
(Indigne de toucher vne chose si belle)
Qui la fait contenir sans mouuoir ny gemir,
Car elle a tousiours peur qu'il feigne de dormir.
Ainsi durant l'effort de tant de durs allarmes,
Retenant ses soupirs son recours est aux larmes.
Tant que la nuict dura de pleurer n'a cessé,
En fin le foible esprit du trauail oppressé
Peu à peu defaillit, & vaincu donna place
Au sommeil gracieux qui les ennuis efface.
Desia le poinct du iour peu à peu s'auançoit
Et la femme à Tithon son chemin commançoit,
Chassant du firmament la grand troupe estoilee,
Quand Olympe en dormant fut toute consolee
Par vn songe amoureux que Venus luy fist voir,
Messager du plaisir qu'elle deuoit auoir.
La mere des Amours de sa douleur touchee
Ainsi qu'il luy sembloit, pres d'elle estoit couchee,
Sechoit ses larges pleurs, son dueil reconfortoit,
Et ce langage doux de sa bouche sortoit:
Beauté plus que mortelle à mes yeux admirable,
Ma compagne, ma fille, aux Deesses semblable,
Prenez cœur ma mignonne, & souffrez doucement
Les angoisses d'Amour à ce commencement.
« Apres beaucoup d'ennuis plus douce est la liesse,
« Et iamais vn grand heur n'est acquis sans tristesse:

comme vous connoistrez: car ie veux commencer
...asse de vos douleurs à vous recompenser,
si vous me voulez croire & chasser toute crainte,
Monstrãt par vrais effets que vostre amour n'est fainte.
Oyez donc le conseil que ie vous veux donner,
Et qu'vn peu de hasard ne vous puisse estonner.
« Toute chose facile est indigne de gloire:
« Plus grand est le peril, plus belle est la victoire.
Au fond du vieux Palais autrefois le seiour
Des demi-dieux de France, est vn temple d'Amour
A'maux argentez, la voûte est toute painte:
Là se voit à main droite vne figure sainte
Du paradis heureux des amans fortunez,
De leurs longues douleurs à la fin guerdonnez:
Si tost que le Soleil commençant sa carriere
Pour porter aux humains la nouuelle lumiere,
Sera sur le midi, lors qu'on n'y pense pas
Et que chacun s'attend à prendre son repas, #
Ayant auecques vous pour compagne fidelle
Camille atteinte au vif de l'ardante estincelle
Des yeux de Floridant, qui meurt pour ses beautez,
Choisissez sagement les lieux plus escartez,
Et vous rendez sans crainte en ceste heureuse place:
C'est là que vous sçaurez l'heur que ie vous pourchasse
Mes delices, mes ieux, mes gracieux tourmans,
Et de quelles douceurs i'enyure les amans.
Venus, ce luy sembloit, à ces mots l'a baisee,
Laissant d'vn chaud desir sa poitrine embrasee,
Puis disparut legere. Ainsi qu'elle partoit
Le Ciel tout resiouy ses louanges chantoit,

surcomble
par des vrays effetz que vostre amour n'est point feinte
Si tost que le Soleil levant sera sur le midy
estincelle
legere pour legerement

Je n'approuve pas ce langage il s'attend a prendre son repas, car attendere des latins ne signifie pas attendre, et attendre en françois ne signifie autre chose qu'expectare, cette frase est provensale, gasconne et d'autres telles dialectes eloignees ou Italienne, attendere a fare i fatti suoi

Mais ce qui me fait pencher pour cette hypothèse, c'est une circonstance matérielle, tout analogue à celle que nous avons remarquée plus haut dans l'original.

Les additions importantes de la copie B, celles qui forment de véritables groupes et qui se trouvent dans l'édition Lalanne, p. 386-398; 428-431; et respectivement dans B, f° 210 v° — 221 v°; 265 v° — 267 v°, toutes ces additions, dis-je, c'est-à-dire le grand nombre, sont d'une autre encre, plus noire (1).

Il est visible qu'elles n'ont été ajoutées qu'après coup. Comment l'expliquer sinon parce qu'elles n'ont été vues qu'après coup, les feuilles qui les contenaient étant sans doute pliées à la fin du volume ?

Ceci s'accorde tout à fait avec ce que nous voyons dans l'original. Les marges en sont tellement bondées qu'il n'était plus possible d'y rien introduire. Malherbe a remis ce qu'une seconde, peut-être même une première lecture lui inspirait, en appendice.

Et pour avoir plus aisé de faire ses renvois il a numéroté (irrégulièrement du reste) les vers de ces pièces qui sont longues.

La constatation n'avait jamais été faite et elle a une grande importance. Sans entamer la discussion qui va suivre, nous pouvons dire en effet, que si Malherbe avait copié son commentaire sur un autre exemplaire de Desportes, la vue seule de ces numéros lui eût rappelé qu'il existait un commentaire détaché et supplémentaire; il s'y fût reporté et aurait inséré ce commentaire dans sa seconde édition, et B qui l'aurait reproduite l'aurait écrit au fur et à mesure et non en deux fois.

Enfin une de ces observations montre qu'elles ne pouvaient être qu'en appendice au volume dans lequel elles ont été prises.

Au sonnet 26 des Amours d'Hippolyte, Malherbe se demande ce que veut dire ce vers :

Ores qu'en l'air elle s'ose hausser.

« Je ne sais, dit-il, où elle pouvoit aller, car de se mettre en un bateau, ce n'est pas se hausser en l'air, aussi n'est monter en carrosse. »

(1) Voir le fac simile ci-contre.

La copie B ajoute en haut de la page, d'une autre encre : « Ce sonnet a été fait pour une scarpoulette sur qui sa maîtresse se plaisoit d'aller. » C'est l'explication de la difficulté, la réponse même à la question de Malherbe.

Il est ici hors de doute que Malherbe a écrit cette deuxième remarque après la première, et qu'il l'a écrite à part. Si sur un autre exemplaire il eût fait la remarque au folio où est le sonnet, d'abord le copiste de B l'y eût trouvée au lieu de ne la rencontrer qu'après, puis il est vraisemblable qu'il eût effacé ce qui était à la marge et que le reste démentait.

Je sais bien qu'il existe contre ce système quelques objections.

1° Comment Malherbe n'a-t-il pas souligné au moins les vers qu'il annotait?

2° Comment aurait-il reporté à la fin des fragments insignifiants de remarques, qui répètent quelquefois la remarque faite en marge de la page?

Ces deux objections seraient très fortes si nous n'avions dans le volume original une page très précieuse à ce point de vue qui présente avec celles que nous supposons perdues une analogie frappante.

Qu'on se reporte à la dernière page de l'original, ou à la page 472 de l'édition Lalanne, on y verra dix observations, absolument insignifiantes comme importance, qui répètent ou complètent elles aussi d'autres observations déjà faites et qui souvent ne correspondent même pas à un trait dans le volume de la Nationale.

Reste une dernière question, la plus embarrassante peut-être. Si les additions ajoutées postérieurement d'une autre encre s'expliquent, d'où viennent celles qui sont de la première main et de la première plume? Celles-là n'étaient donc pas rejetées en arrière?

On peut répondre : A supposer qu'aucune ne vienne du copiste (et il est permis au moins de lui attribuer quelques remarques insignifiantes qui ne sont que le commentaire de soulignures) n'est-on pas autorisé à admettre que la ou les feuilles qui contenaient ces annotations se trouvaient en tête du volume, comme les autres à la fin?

Cette simple hypothèse explique tout. Remarquées dès le début, elles auront été insérées en leur lieu et place.

C'est la seule concession que dans notre système il faille faire à l'incertain.

Supposons au contraire que B ait été copié sur un deuxième exemplaire annoté par Malherbe et que nous appellerons B', on se heurte à une série d'invraisemblances.

D'abord plusieurs objections présentées plus haut lorsque nous avons examiné si B était un autographe de Malherbe reprennent ici leur valeur.

Lui qui se corrigeait avec tant de soin se serait inutilement et patiemment copié, mot par mot, ligne par ligne, sans presque aucun changement? Il eût reproduit fidèlement jusqu'à ses fautes et ses négligences?

Et dans quel but? Pour se faire éditer? et fournir une copie plus propre? Mais que font alors dans cette copie ces barres et ces traits qu'aucune observation n'accompagne et qui ne pouvaient pas, j'imagine, être imprimées?

Puis à quel moment eût-il exécuté cette copie? Evidemment O est un premier travail, car c'est un brouillon, et puis il porte une date : 1606, qui est, nous l'avons vu, celle de l'année où Malherbe a eu à lutter contre Desportes.

B' aurait donc forcément été fait après? Et alors comment eût-il été moins complet que O? Pourquoi les omissions? Malherbe, reprenant plus tard son travail et disposant de deux exemplaires, aurait écrit sur le premier, sur le brouillon et non sur la mise au net pour se compléter!

Enfin, pendant que Malherbe ajoutait certaines observations sur O, il ajoutait les autres en appendice à B' et il marquait les numéros de renvois non pas dans B' mais dans O!

C'est tout à fait absurde.

Non, il n'a jamais existé de copie B' de la main de Malherbe; il y a eu des feuilles ajoutées à O, et B est la copie de O avec adjonction du contenu de ces feuilles, moins les additions que Malherbe a faites après coup sur O.

Malherbe aura de son vivant prêté son Desportes annoté à quelque disciple qui en a pris copie. De là provient B avec ses quelques variantes qui trahissent par endroits un homme pensant par lui-même, soucieux de bien transcrire, mais capable en même temps de changer une formule ou d'ajouter un trait par ci par là.

Est-ce à dire que B soit cette copie même, prise du temps de Malherbe?

Ici nous n'osons plus nous prononcer avec autant d'assurance. L'écriture seule pourrait nous dire de quelle époque est B et on sait combien il est difficile de dater exactement les manuscrits du XVIIe siècle (1).

Quoiqu'il en soit, du reste, de ce dernier point, sur lequel il n'est pas absolument nécessaire de décider, nous conclurons cette longue discussion en disant :

B n'a pas la valeur d'un original, c'est une copie de l'exemplaire de la Nationale, mais une copie d'un haut intérêt. Elle donne un premier état d'un texte, dont une partie est perdue.

Il en résulte que : 1° les omissions qu'elle présente ne doivent pas faire considérer les remarques supplémentaires de l'original comme des interpolations. Elles sont authentiques et leur absence dans la copie s'explique.

2° Les additions contenues dans cette copie peuvent et doivent être utilisées pour les études à faire du commentaire. Elles suppléent aux lacunes de l'original.

(1) Nous avions pensé que B pouvait être de la main de Vaugelas. Mais l'écriture du célèbre grammairien présente avec celle de B des différences notables.

Le copiste de B ne serait-il pas l'auteur de la Grammaire anonyme de 1657 qui s'est servi du Commentaire, ainsi que nous le verrons?

CHAPITRE VI

—

LE COMMENTAIRE CONSIDÉRÉ COMME ŒUVRE DE CRITIQUE

Il ne saurait y avoir aucun doute sur l'intention que Malherbe a eue en composant le Commentaire qui nous a été conservé.

C'est bien là le livre de combat qu'il promettait à ses adversaires, le recueil de leurs fautes qui devait être plus gros que leurs œuvres mêmes.

On ne saurait supposer en effet que Malherbe a annoté Desportes pour lui seul, dans un accès de rage solitaire. Souvent, il est vrai, l'impatience comme l'admiration nous met au cours de nos lectures la plume à la main, et l'ouvrage que nous lisons ne quitte notre table que haché de traits, illustré d'exclamations ou de réflexions. Quelques-uns éprouvent même le besoin d'interpeller l'auteur, comme s'il était présent et qu'il dût répondre. C'est une sorte de vengeance, parfois une manière d'exercice, car la doctrine s'affirme et se précise dans ces critiques, on commence par colère et on poursuit avec intérêt.

Mais il n'est pas vraisemblable que par pur dépit ou en vue d'un résultat aussi indirect un homme économe de son temps et de sa peine comme l'était Malherbe eût annoté, quelquefois longuement, des milliers de vers qui forment un volume de plus de six cents pages.

Du reste, s'il n'eût travaillé que pour lui-même, pourquoi se fût-il adressé de temps en temps, comme il le fait, à un tiers qu'il

prend pour arbitre? Pourquoi ces observations qui commencent ou se terminent par ces mots: *Juge, lecteur. — Remarque ceci, lecteur?* (1)

Le volume devait donc être lu, mais par qui? par le public ou simplement par les élèves du maître?

On sait que Malherbe tenait école. « Il se faisoit presque tous les jours, nous dit Racan (2), quelque petite conférence où assistoient particulièrement Colomby, Maynard, Racan, Dumonstier et quelques autres dont les noms n'ont pas été connus dans le monde. »

L'état d'imperfection du Commentaire m'avait fait supposer quelque temps qu'il avait bien pu être destiné à ces conférences.

L'enseignement qui s'y donnait était en effet très réel et fort précis, ce que Racan nous rapporte en fait foi. Or il ne pouvait être question de rime ou de grammaire qu'à propos d'un texte et ce texte, ce n'était point sans doute les œuvres de Malherbe lui-même qui devaient le fournir : le poète était trop fier pour se censurer ou pour permettre qu'on le fît devant lui. Ses vers pouvaient bien être proposés comme modèles, mais les observations critiques destinées à montrer ce qu'il fallait éviter devaient en général trouver ailleurs leur matière.

C'était donc tour à tour quelque autre poète que le régent examinait avec ses élèves. Il n'y a rien d'invraisemblable à supposer que Desportes fut appelé à son tour devant ce tribunal. (3)

Les notes qui nous sont parvenues auraient été alors pour Malherbe une sorte de memento préparatoire, comme ces notes sommaires d'audience que les avocats — ou ici le ministère public — apportent avec eux, dans lesquelles ils n'ont souvent fait qu'indiquer les principaux points d'un développement confié ensuite aux hasards de la discussion. Oralement il eût complété, justifié ou éclairci celles de ses observations qui en avaient besoin.

Cette hypothèse expliquerait bien la forme même sous laquelle le commentaire nous est parvenu.

(1) *Im. de l'Ar.*, Rol. fur. Malh. IV, 400. *Am. d'H.*, son. 43, IV, 311.

(2) Dans Malh. *Œuv.* I, LXX. Voir au dernier livre, chap. 3.

(3) On verra ailleurs qu'un jour Malherbe lisait et commentait avec Gombaud des vers d'Anne de Rohan.

Mais elle soulève de graves objections.

D'abord il y avait chez Malherbe un Ronsard annoté comme le Desportes, nous le savons par Racan. « Il avoit effacé plus de la moitié de son Ronsard et en cotoit à la marge les raisons (1) ». Or ce ne fut que par hasard que ses amis trouvèrent le volume et le feuilletèrent. Pour savoir s'il approuvait ce qui n'était pas barré, ils furent obligés de le lui demander, c'est encore Racan qui le rapporte. On n'avait donc jamais parlé de ce Ronsard, il n'avait pas été montré aux disciples. Comment supposer alors que le même travail sur Desportes avait été fait pour eux ? Il est bien plus vraisemblable de penser que les deux commentaires procédaient d'une même idée, étaient destinés à un même but.

En outre l'école de Malherbe était-elle formée en 1606 ? Avait-il d'autres écoliers que Racan ? Et le Desportes a été sinon annoté entièrement, au moins en partie cette année-là. Autrement que signifie la date inscrite sur le titre et comment la signature qui l'accompagne est-elle de même écriture que la plus grande partie du commentaire ? Non, il est probable que dans ces réunions chez Zoïle, c'étaient les contemporains surtout qui étaient examinés. On y lisait les recueils nouveaux, les productions du jour ; on se communiquait aussi les pièces ébauchées ; mais en somme on travaillait à l'avenir sans beaucoup se soucier du passé.

Le Desportes tomba sous la main des disciples, il put avoir l'infortune de défrayer un soir ou deux la conversation, plus longtemps peut-être ; il leur fut même donné en communication, soit encore. Mais il n'avait pas été fait pour eux, il était fait pour le public.

C'était un de ces livres que Malherbe, tout chaud du combat, avait promis d'écrire contre l'école ancienne. Parmi ses adversaires il avait d'abord choisi les deux plus grands, les deux « cèdres » sauf à descendre plus tard à « l'hysope. »

La place même où Tallemant nous fait part de ce projet indique à quel moment il avait été conçu. L'anecdotier a fini de conter la querelle, il ajoute : « Des Portes, Bertaut, et des Yveteaux même,

(1) Rac. dans Malh. *Œuv.* LXXII.

critiquèrent tout ce qu'il fit. Il s'en mocquoit et dit que s'il s'y mettoit il feroit de leurs fautes des livres plus gros que leurs livres mesmes. » (1)

On voit très bien que, dans l'esprit du narrateur, les deux choses sont connexes et consécutives. Le Commentaire devait être la vengeance de Malherbe en même temps que son manifeste.

Il se mit à l'œuvre en effet et fit le travail que nous avons. C'est pour cela, parce qu'il avait dessein de l'imprimer qu'il y mit les formules dont nous avons parlé : *Juge, lecteur. Remarque, lecteur.*

Seulement, Desportes mort, il n'avait plus les mêmes raisons de poursuivre l'œuvre. Il y revint, nous l'avons prouvé, mais sans jamais la finir. Dédaigneux des traités de doctrine, réconcilié peut-être avec quelques amis du défunt, délivré en tous cas du soin de se défendre, il laissa son pamphlet comme le recueil même de ses œuvres, inachevé, ce qui explique mieux que tout autre supposition les négligences, les lacunes, les défauts de toute sorte que présentent le fonds et la forme. Ce que nous avons n'est pas un livre, c'est l'ébauche d'un livre. Cette ébauche n'en est pas moins intéressante.

* * *

Le Commentaire sur Desportes n'est pas une lecture attrayante ni même facile.

Le code auquel M. Lalanne l'a comparé (2) lui est, à cet égard, très supérieur; il a l'avantage au moins de l'ordre théorique; les divisions en sont si savamment et subtilement établies qu'il est possible, même à celui qui ne le pratique pas, de découvrir sans peine le commandement contre lequel il a péché.

Nul au contraire ne s'aviserait d'aller chercher dans les notes d'une édition les règles de la grammaire, de la versification, du style ou de l'invention. Or le Commentaire n'est que cela : c'est

(1) Et en note : Il avoit marqué des Portes, etc. (I. 275).

(2) *Œuv.* de Malherbe IV, *Préf.* II.

« l'appareil » d'une édition où les phrases admiratives seraient remplacées par des critiques et des injures.

Il s'enroule autour des pages de Desportes au lieu d'en absorber, comme ailleurs, le bas et quelquefois le haut, mais c'est la seule différence.

Les observations de toute espèce s'y succèdent au fur et à mesure que le texte les suscite, sans ordre méthodique, s'enchevêtrant, se confondant et se répétant, dix fois, vingt fois, non que l'auteur veuille y insister, mais parce que le désordre l'empêche de se souvenir qu'il les a déjà faites.

On affectionnait autrefois ces recueils d'observations. Le Quintil Censeur Charles Fontaine (1) avait répondu sous cette forme à du Bellay, Hotman à Pascali, etc. Et c'est de la même façon que l'Académie critiquera le Cid, que Chevreau et Ménage examineront Malherbe lui-même.

A tout prendre nous suivons encore le même plan pour éclaircir, discuter, et louer les grands auteurs. Malherbe qui n'était pas inventif l'a trouvé commode pour écraser le sien. Il n'a pas cherché si un autre pourrait être plus agréable. Cependant nous lui pardonnerions aisément la fatigue qu'il nous donne si le commentaire ne laissait point d'autre impression désagréable. Mais il est par endroits d'une malveillance, d'une injustice, et d'une grossièreté dont les mieux prévenus ne l'excusent pas aisément.

Ces défauts ont mis, comme cela était naturel, l'éditeur de Desportes, M. Michiels, dans une véritable colère : « Les remarques du lourd pédant (2), dit-il, n'ont aucune valeur. Il s'en exhale un parfum d'épicerie, une odeur de savon et de suif qui dénote la vocation réelle du censeur (3). »

Sainte-Beuve, plus poli, est presque aussi sévère : « Nous aurions peine, dit-il, à rendre la fâcheuse impression qu'ont produite

(1) Ou Barthélemy Aneau ? V. *Lettres inéd.* de Du Bellay, édit. de Nolhac, Charavay, 1883, page 86.

(2) Desp. *Préface* LIX.

(3) Pourquoi pas d'huile et de vinaigre ? La métaphore serait plus juste sans être de meilleur goût.

sur notre esprit le rigorisme, la malveillance, la mauvaise foi de ces notes critiques. » (1)

De fait, considéré comme œuvre de critique, le travail de Malherbe ne peut guère être jugé avec faveur (2).

On y retrouve tout d'abord le vocabulaire aussi bien que la forme même de la critique du XVIe siècle. Et on sait qu'elle avait en courtoisie tout à apprendre. Ne se gardant d'aucune exagération, elle ampoulait l'éloge jusqu'au ridicule, et par contre aigrissait le reproche jusqu'à l'invective; c'était une vieille tradition, car jamais héros d'Homère ne se sont injuriés en termes plus bas que ses annotateurs (3).

On connait les « gladiateurs » du temps : Erasme et Scaliger, Gruter et Pareus. Galland (4) à la tête des Aristotéliciens traite Ramus de maître de deux liards, inepte, inintelligent, malicieux, enragé, stupide, ignorant, impudent, fat, brouillon, misérable, vaurien, chien, harpie, vipère, etc.

Et même en dehors des critiques latins et des érudits, tout le monde à peu près, était sous ce rapport Cicéronien (5). Meigret à propos d'orthographe appelle Des Autels ignorant, calomniateur, lâche, âne et sanglier (6). Henri Estienne qui cependant ne manque pas d'esprit est aussi rude pour son prédécesseur Perion et qualifie ses étymologies, non seulement de « phantastiques, mais de sottes et ineptes, et si lourdes et asnieres, que n'estoyent les autres témoignages que ce povre moine nous a laissez de sa lourderie et asnerie, on pourroit penser cest œuvre estre supposé. » (7)

(1) *XVIe siècle en Fr.*, p. 106.

(2) Saint-Marc l'excuse pourtant : « Ses expressions paroîtront quelquefois un peu dures, mais on peut les pardoner à ce ton de maître que la justesse de son goût et la solidité de ses réflexions le metoient en droit de prendre pour instruire son siècle » (*Édit. de Malh.*, 339) ; il est vrai qu'à la page 384 il en a jugé autrement : « Cette dureté fait la censure de son humeur en même tems que l'éloge de son discernement. »

(3) Baillet, II. p. 219.

(4) Voir Waddington, *Ram.*, 94.

(5) Abbé Iraill, I. 108.

(6) V. Livet. *Gramm. au XVIe s.*, p. 118 et suiv.

(7) H. Estienne, *Conform.*; éd. Feugère, 203, note.

Et plus tard, du temps de Malherbe, Scaliger et Scioppus se livraient la grande bataille sur la généalogie de la famille des Burdon (des ânes) de l'Escalle (1).

Cependant entre gens de lettres proprement dits une tentative avait été faite pour amener la fin de ces brutalités. L'honneur en revient à la Pléiade.

« Si quelques uns directement ou indirectement, dit du Bellay (2), me vouloyent taxer, non point avec la raison et modestie accoustumées en toutes honnestes controversies de lettres, mais seulement avec une petite maniere d'irrision et contournement de nez, je les adverty qu'ils n'attendent aucune response de moy ; car je ne veux pas faire tant d'honneur à telle bestes masquées que je les estime seulement dignes de ma cholere. Si quelques-uns vouloyent renouveller la farce de Marot et de Sagon, je ne suis pour les en empescher ; mais il faut qu'ils cerchent autre badin pour jouer ce rolle avecques eux. »

Un curieux et un censeur, ajouté Ronsard, méchant, renfrogné et chagrin ne sera jamais un vrai poète, car les « Muses ne veulent loger en une âme si elle n'est bonne, saincte et vertueuse ; il faut donc converser doucement et honnestement avec les poëtes de son temps, honorer les plus vieux comme ses peres, ses pareils comme ses freres, les moindres comme ses enfants. » (3).

Ces idées élevées de tolérance littéraire, cette doctrine de la liberté de l'art, ces appels à la fraternité des rivaux que la Pléiade jetait ainsi au milieu d'un monde agité eurent presque tout de suite une influence et un effet.

(1) V. Ch. Nisard. *Glad. de la rép. des Lett.*, II. 45. Scaliger appelait, nous dit Baillet. Genebrard une bête insolente, Chr. Clavius un homme de boue, Jac. Gretser un mulet Loïolitique, Goropius Becanus un fou des petites maisons, Rob. Titius un furieux. Fr. de l'Isle un scélérat, Riccobon un pourceau, de Marcilly un bouffon, du Jon une bûche, David Paré un barbare, Lidiat un infâme, F. Feuardent une gueule infernale et un égout d'ordures, du Perron un charlatan, Bellarmin un athée, le P. Cotton un fat, et ainsi de suite (Baillet, *Jugem. des savants*, t. II, 204).

(2) *Olive*, 2e éd. Préface.

(3) *Œuv.*, VII, 318 et 319.

La querelle de Marot et de Sagon où on s'était traité de veau ne se renouvela plus. Les adversaires n'en vinrent pas là et la tenaille de Mellin ne pinça jamais assez fort pour laisser une ineffaçable cicatrice. C'est sur un ton nouveau aussi que le Quintil Censeur discute du Bellay ; il le reprend sans emportement, sans rudesse, se refusant aux plaisanteries trop faciles sur le nom ou le pseudonyme de son adversaire, lui reprochant « d'être trop ami de soy même », mais reconnaissant son talent et ne voulant pas même aller jusqu'à nier sa renommée « qui pourra peut-être hault voler quelque jour en meilleures écritures que ces jeunes amourettes. » (1)

C'était un progrès, mais il ne pouvait guère durer à travers ce siècle de violences, dans une société où toutes les licences de langage étaient tolérées. Du reste, la virulence de l'expression est si intimement liée à la grandeur des passions qu'après des siècles de civilisation raffinée la politesse générale des mœurs n'est encore parvenue à imposer aux paladins de l'injure que des trèves éphémères, jamais la paix.

Malherbe, en ses jours de scepticisme, sentait bien qu'une doctrine littéraire ne vaut pas un gros mot et que le goût individuel décide seul en ces matières.

« Vouloir, dit-il quelque part, que ce qui nous plaît ou déplaît plaise ou déplaise à tout le monde, c'est passer des limites où il semble que Dieu même ait commandé à sa toute-puissance de s'arrêter. Quelle absurdité seroit-ce, qu'aux jugements que font les cours souveraines de nos biens et de nos vies les avis fussent libres et qu'ils ne le fussent pas en des ouvrages dont toute la recommandation est de s'exprimer avec quelque grâce et tout le fruit de satisfaire à la curiosité de ceux qui n'ont rien de meilleur à s'entretenir ? (2)

Mais en présence des attaques il n'était point homme à songer à des réserves, même de style ; admirateur du P. Garasse (3), il eût

(1) V. le début du *Quintil horatian* dans du Bell. éd Person. puis pages 190, 193, et passim.

(2) *Œur.* IV, 91. Comp. un beau chapitre de Balzac II, 645. Sᵗᵉ Beuve a joliment montré que ces concessions s'accordent mal avec le caractère même des critiques.

(3) *Œuv.*, 1, 266. 267.

au besoin créé la polémique de harengère à crocheteur si elle n'eût pas existé. Ici il s'est affranchi de toute convenance. Dans cette longue discussion face à face avec son ennemi, il épuise tout l'arsenal d'un vocabulaire, qui paraît cependant avoir été fort riche. La gamme des reproches monte du simple trait ou *nota* jusqu'aux expressions les plus imagées. Ce sont d'abord de courtes exclamations : *mal, mal conçu, mal parlé, mal exprimé, froid, faible, superflu, bourre, rude, cheville, plèbee, mauvais, vent, néant, ridicule, galimatias, impertinence, bouffonnerie, sale, sot, sottise, moellon, niais, rien qui vaille, sans jugement, chimère extravagante, drôleries, chevillissime, excellement mauvais, galimatias royal, imagination bourrue, saugrenue, bestiale, butor, vers faits à coup de poing,* (1).

Puis quand l'épithète, même superlative, ou l'exclamation ne suffit pas, c'est une phrase tout entière pleine d'étonnement et de colère : *Tout ce sonnet ne vaut pas un potiron* (2) ; *toute cette pièce est si niaise et si écolière qu'elle ne vaut pas la peine de la censurer* (3) *si les oisons nous pouvoient dire ce qu'ils pensent, ils imagineroient bien mieux.* (4)

Parfois il prend le ton plaisant et son ironie est si lourde qu'on lui préfère encore la grossièreté simple et naïvement colérique des observations que nous venons de citer. Ainsi Desportes a écrit :

(1) *D.*, II rim. tierces IV, 280 : *D.* II comp; I, IV, 281 ; *D*, I rim. tierces, IV ; 280 *D*, I 28, 33, 51, IV, 254, 255 et 258 : *D*, I, 25, IV, 254 : *D*, contr' am. IV, 271 : *D*. I, 2, 12, 17, 25. IV, 249, 251, 252, 254 ; *D*, I, 10, IV, 251 : *D*. II. 68, IV, 294 ; *D*, I dial. IV, 263 ; *D*. pl. II. IV, 263, compl. III, IV 264 ; *D*. I, 60. IV 260 ; *D*, I Rim. tierces. IV, 272 ; *D*, I. 30, 35, 36, IV 255 ; *D*, I, rim. tierces, IV. 280, II 66, IV, 293 ; *D*, I, 37, IV. 256 ; *D*, I, 42. IV. 257 ; *D*. II ch.. 2, IV 277 ; *D*, II, 73, IV, 295 ; *D*, I. 41, IV, 256, II, ch. 4, IV, 287 ; *D*, II, 48, IV, 288 ; *Am. d'H.* 48, IV, 313 ; *D*. I, 51, IV, 258. *D*, II. 32. IV. 282 ; *D*. I, 49, IV 258. *D*. II, de la jal. IV. 282 ; *Am. d'H.* 47. IV 313 ; *Div. am.* IV, 442 ; *D*, II. 15. IV, 276 ; *Berg. et masc.* baiser, IV 453 ; *D*. I procès, IV, 266 ; II, 49, IV, 288 ; *D*, I 45, IV, 257 ; *Im. de l'Arioste*. Angél. IV. 417 ; *Cléon*, 10, IV, 330 ; *D*, I comp. I, IV, 262. *D*, I. 2, IV 249 : *Cléon*, 37, IV, 338 ; *Am. d'H.*, 79, IV, 321 ; *Am. d'H.*, st. V, IV, 327 ; *Am. d'H.*. 80, IV, 321.

(2) *Cléon*, 41, IV, 339,

(3) *Div. Am.* St. IV, IV, 442.

(4) *Am. d'H.*, son. 79, IV, 321.

Parmi les champs, les forêts et les bois. Malherbe avait ici le choix entre deux de ses notes favorites : *bourre* et *cheville*, mais il a voulu être plaisant et, sans voir que le reproche fait à Desportes s'applique mieux encore à sa propre critique, il met en marge : « Cette différence est bonne au maître des eaux et forêts ou aux veneurs ; mais je ne suis pas d'avis qu'un poëte soit si pointilleux (1) », l'amoureux d'Hippolyte voudrait mourir aux pieds de l'inhumaine :

Puissé-je un jour
Apprendre à Jupiter, le grand dieu du tonnerre,
Comme il peut-être doux, même en nous foudroyant.

« Je ne suis pas d'avis, dit la note, que Jupiter vienne à son école pour recevoir une si mauvaise leçon » (2).

Voici quelques vers pris d'un passage qui peint assez joliment l'état de trouble où son amour a mis l'abbé :

Je ne recognois plus tous ces lieux où je vois,
Et m'égare en resvant sans voie et sans adresse,
J'erre seul, tout pensif, ignorant qui je suis.

J'eusse dit : *ne sachant qui je suis*, pour éviter qu'on ne lise : *ignorant que je suis* (3).

Le volume abonde en grosses gaîtés de ce genre. Celles-ci suffisent pour nous montrer de quel style Malherbe écrit. On lui a fait trop d'honneur en comparant sa plume à une épée, l'épée, suivant le beau mot du poète « ayant des coups d'estoc qui semblent des coups d'aile », tandis que l'arme de Malherbe est une massue, qui frappe et écrase lourdement. Là, encore, il rompt avec la Pléiade, mais malheureusement. Il se vantait d'être chef d'école et d'avoir été chef d'armée. Sa discipline ne s'en sentait guère. C'était celle d'un maître d'école qui aurait commencé par être caporal.

(1) *Berg. et masc.*, ch. 1, 2, IV, 449.
(2) *Am. d'Hipp.*, 50, IV, 313.
(3) *D.* I, compl II, IV, 263.

* * *

Il ne faut pas chercher non plus dans le Commentaire une de ces critiques larges qui embrassent ou dominent une œuvre tout entière. Un Ronsard pouvait juger de la sorte. Comme Hugo, il n'admettait pas qu'on s'arrêtât à compter les rugosités du chêne au lieu de contempler l'admirable ampleur de ses branches et la majesté de son ombre. « Les petits lecteurs poetastres, qui ont les yeux si aigus à noter les frivoles fautes d'autruy, le blasmant pour un *a* mal escrit, pour une rime non riche, ou qui se courroucent pour lui ouïr redire souvent le *miel de ses vers*, *un trait ailé*, *empaner la mémoire*... et autres semblables atomes par lesquels il a composé le petit monde de ses inventions » ne sont que des « grimauds qui montrent leur peu de jugement. » (1)

Pour Malherbe au contraire le soin du détail fait le prix d'un ouvrage. Il est né regratteur, suivant le mot de Régnier, et ne semble pas voir au-delà d'un mot, d'une phrase, au plus d'une pièce. (2)

Et cependant, c'est le premier reproche qu'on puisse lui faire, sa critique n'a pas les qualités du genre : minutieuse, elle n'est pas complète, détaillée, elle n'est pas attentive, scrupuleuse, elle n'est pas toujours pénétrante.

Malherbe lit souvent trop vite et ne comprend pas ; ainsi Desportes avait dit :

> A quoi suis-je réduit ?
> Quel malheureux destin *ma fortune dispose ?*

C'est à dire évidemment : *régle*, *conduit* ma fortune. « Je n'approuve pas, dit Malherbe, *dispose ma fortune*, je dirais, *dispose de ma*

(1) Œuv., II, 12 et 18.

(2) « Sévérité pour les mots, indulgence pour la pensée, c'est le code de Malherbe, » dit Chasles (*Rev. de Paris*, art. cit. 147)

fortune. » (1) C'est un contre-sens. En voici un autre déguisé sous une discussion d'apparence consciencieuse :

> *Les vents émus* retenoient leurs haleines.

cela constitue suivant la note une « excellente sottise ». Car « si les Vents en étoient émus comme retenoient-ils leurs haleines? S'il veut dire que les Vents, qui estoient émus auparavant, s'apaisoient, il le faut exprimer d'autre façon. » Il n'a pas réfléchi que *ému* est ici pris au figuré et signifie que les vents comme tous les éléments, étaient pris de compassion. Les vers qui précèdent ne laissent aucun doute :

> L'air *en pleurant* sa douleur tesmoigna,
> Le beau soleil *de pitié* s'éloigna. (2)

Il y a plusieurs erreurs de ce genre qu'on dirait plutôt commises par mauvaise volonté que par légèreté.

Quand Olympe, qui a reçu la visite de Vénus, forte de sa complicité, s'écrie :

> Arrière ô vains respects ! vous m'avez trop contrainte.
> Je ne redoute plus les propos envieux :
> Et toy, *mary jaloux d'un œil trop curieux*
> *Invoque tes esprits,* veille après moy sans cesse,
> J'auray pour mon secours l'amoureuse déesse...

il est facile de voir « à qui se rapporte d'un œil trop curieux ». « A *jaloux*, dit Malherbe, il ne le peut, car que veut dire *être jaloux d'un œil trop curieux*? Il se pouvoit fort bien rapporter à *veille après moi sans cesse*, mais il en est trop loin. » Au lieu d'imaginer ces hypothèses bizarres, Malherbe n'avait qu'à ponctuer et à mettre « d'un œil trop curieux » entre deux virgules, il aurait vu que c'est là une simple apposition à mari, construite suivant la vieille règle aussi française que latine : *puer egregiæ indolis.* (3)

(1) *Cléon.*, 45, IV, 340.
(2) *D.*, I, 27, IV, 254.
(3) *El.* II, av. prem. IV. 390 ; Comp. : *ib.*, I, 15, IV, 372 ; *D.* I, comp. 2, IV, 264.et dans le chapitre sur les qualités du style ce qui concerne la clarté.

Mais Malherbe, quoiqu'il se donne l'air de chercher, veut qu'on lui épargne tout effort, c'est chez lui à la fois système, paresse d'esprit et précipitation.

Cette grande hâte qu'il a mise visiblement à feuilleter son Desportes l'a conduit en second lieu à omettre une foule d'observations qu'on s'attendrait à trouver sur les marges. Il est vrai qu'un grand nombre sont suppléées par des traits. (1) Il en manque néanmoins encore.

D'abord certaines pièces ont été totalement laissées de côté, comme si elles ne méritaient aucune remarque, telle la chanson 6 des Amours d'Hippolyte, le sonnet 66 du même livre, le sonnet 77 de Cléonice. (2) Ailleurs ce sont des phrases ou des vers qui sont épargnés. Etait-ce que Malherbe les approuvait ou bien a-t-il passé là-dessus par lassitude ou par distraction?

L'examen de ces passages ne laisse aucun doute. D'abord dans un certain nombre Desportes avait commis une faute analogue à d'autres fautes que Malherbe a relevées. Ainsi nous verrons qu'il condamne cette transposition l'*humaine vie* (3) et il laisse passer *ses dorez cheveux* (4). Il ne veut pas qu'on remplace à la manière latine les noms de pays par le pluriel du nom du peuple qui habite ces pays et il ne dit rien de ce vers :

Depuis les *Indiens* jusqu'où Phœbus sommeille (5)

Il y a déjà présomption que l'indulgence de Malherbe n'est ici que de l'inadvertance. Voici ce qui le prouve tout-à-fait :

Je trouve au 31ᵉ sonnet du 1ʳ livre de Diane la forme *grand* pour *grande* qu'il a condamnée au sonnet 13 du même livre ; au sonnet 60 on lit le mot *ains* qu'il poursuit partout ailleurs. Pourquoi n'y-

(1) Voir ce que nous avons dit au chapitre : Du texte.

(2) Ajouter la plainte 2 des *Div. Amours;* les sonnets 14, 15, l'ode 2, le sonnet 36, la chanson 6 du même recueil. (Ces numéros sont ceux de l'édition Michiels).

(3) Cartel 2, IV, 461.

(4) *D*, I, 31.

(5) *D.*, I, 33.

a-t-il ni note ni rature? Parce que Malherbe veut éviter de se répéter? Mais il le fait vingt fois, plus tard, et à ce propos même (1).

Ailleurs du reste ce prétexte n'a plus apparence même de raison. L'article *un* a été ellipsé dans différents sonnets du livre I[er] de Diane, dans le 1[r] (vers 4), le 4[e] (vers 2), le 22[e] (v. 8) et la première fois que Malherbe applique sa règle, c'est au sonnet 30 (vers 5). Autre exemple : Au sonnet 10 un adjectif remplace un adverbe : *il me suit obstiné* pour *obstinément*. Malherbe blâme ce tour seulement au sonnet 40 (2).

Pourquoi, sinon parce qu'il a lu trop vite et distraitement. Passons toutefois condamnation sur ces négligences qu'une révision définitive de l'ouvrage eût sans doute fait disparaître et qui ne sont des fautes que par contraste avec les minuties du Commentaire. Son défaut essentiel c'est justement d'être trop pointilleux.

« L'abbé d'Olivet soulignant Racine, dit Sainte-Beuve, l'abbé de Condillac chicanant Boileau et l'abbé Morellet épluchant Atala n'ont rien trouvé de plus exact, de plus analytique, ni parfois de plus subtil ». (3)

Chasles a éprouvé la même impression. « Je m'étais bien douté auparavant, écrit-il, que Malherbe, législateur des syllabes poétiques, n'avait eu de commun avec les poètes proprement dits que l'amour sévère du rythme, l'exacte connaissance de la mélodie, une extrême délicatesse d'oreille et un heureux instinct de la forme. Ce fait littéraire se trouve prouvé jusqu'à l'évidence par le volume en question. Le souffle de délicate et douce poésie qui avait animé Ph. Desportes ne parvient pas jusqu'à Malherbe ou pénètre sans le séduire, dans le laborieux sanctuaire du gentilhomme grammatical. Ce qu'il aperçoit seulement, ce sont les innombrables

(1) Voir, aux *Am. H.*, son. 17, st. 5 ; *D.*, I. dial. 1 ; II, 71.

(2) De même au sonnet 24 de *D.*, I, il manque un pronom sujet (vers 7), la faute est seulement relevée aux *Rimes tierces*. L'ellipse de *pas* se rencontre au sonnet 12 (vers 1), elle est condamnée au sonnet 27.

(3) *XVI[e] s. en Fr.*, p. 159.

défauts de forme..., les inexpériences ou les fausses recherches d'une élaboration maladroite, l'emploi hasardeux et maniéré des termes, la construction inhabile ou torturée des périodes, l'insuffisances des rimes, les césures équivoques, le heurt des syllabes mal agencées... Il faut voir Malherbe plein de mépris pour son adversaire, triompher dans son inexpugnable et quelquefois stupide bon sens... Ce bon sens, digne de Barême, fait peine et peur chez un écrivain lyrique ».

Nous n'avons rien à ajouter à ce jugement, nous ne pourrions que le justifier par des preuves. Mais le lecteur en trouvera en foule dans ce qui va suivre. Jamais l'idée ne vient à Malherbe de « parler poétiquement de la poésie », comme le conseillait, non sans raison, Mlle de Gournay (1). Il prend une à une les fleurettes parfumées de Desportes, et ne pense pas à les respirer ; il les manie, les retourne, et cet examen n'est même pas celui d'un botaniste, mais d'un droguiste qui vérifie de près une marchandise, sans se douter que ce sont des fleurs.

La première conséquence c'est que, dans le chaos de ces observations fragmentaires, Malherbe s'embrouille lui-même. Myope attaché aux syllabes qu'il examine à la loupe, il censure sévèrement de petits défauts et n'aperçoit plus les gros vices.

Voici par exemple un des mauvais sonnets de Desportes, à peu près vide de tout sentiment et de toute pensée. La conclusion suffira pour qu'on en juge :

Seroit-ce un feu qui me brûle ainsi l'âme ?
Ce n'est point feu : j'eusse éteint toute flame
Par le torrent que mon dueil rend si fort.
Comment Belleau, faut-il que je l'appelle ?
Ce n'est point feu que ma peine cruelle,
Ce n'est point vie, et si ce n'est point mort.

Malherbe a seulement remarqué que la rencontre des trois syllabes *tein tou te* était peu harmonieuse. (2)

(1) *Omb.*, 972.
(2) *D.*, I, 20, IV, 253.

L'imitation italienne n'a rien inspiré à Desportes de plus alambiqué que le sonnet 46 du premier livre de Diane où il n'est question que « d'ardeurs », de « feux ardans », de « gelée », de « froid », de glace », et qui se termine par ces trois vers :

Hé donc, puis-je pas bien vous nommer mon soleil,
Si je sens un hyver m'éloignant de votre œil,
Puis un esté bouillant lorsque je le vois luire ?

Toute cette météorologie amoureuse ne semble pas avoir choqué Malherbe, il ne trouve qu'un *que* mal employé et une césure placée irrégulièrement (1).

Ailleurs au lieu de censurer des vers comme ceux-ci pleins de la plus insupportable afféterie :

Quoy donc? je vy sans cœur contre l'humaine loy :
Non, non, je ne vy point, je suis mort dedans moy ;
Hélas! si fay, je vy, mais c'est en vous, madame!

Malherbe se laisse absorber par une faute d'impression (2).

Et ainsi dans bien des endroits. Si l'on veut encore des exemples, qu'on lise avec leur commentaire le sonnet 2 du II[e] livre de Diane, le sonnet 19 des Amours d'Hippolyte, les sonnets 6, 29, 86 de Cléonice, pour ne citer que ceux-là. Partout on verra que la critique véritable, nécessaire, est absente, comme si Malherbe n'avait pas compris par où péchait principalement celui qu'il a repris si souvent.

Et cependant ce n'est point son goût qu'il en faut accuser. Ce n'est pas non plus sa bienveillance; s'il ne pénètre pas mieux son auteur la faute en est à cette préoccupation du détail qui l'absorbe,

(1) IV, 257.

(2) *D*, II, 6, IV, 274. Malherbe a du reste corrigé dans son exemplaire toutes les fautes de l'Errata, mais en outre il a relevé celles qu'il a pu observer (*D.*, I, 60, II, 21, 33. *Am. H.*, 28; *Cléon.*, El. de Bertaud; *El.*, I, 10, 9; II. Av. prem., Av. sec.; *Im. de l'Ar*. Rol. fur; *Epit.* sur la mort de Loys). Ici le texte porte *nourrir* pour *mourir*.

et l'empêche d'apercevoir ce qui frappe tout le monde tandis qu'il aperçoit ce qui ne frappe personne (1).

Malherbe pouvait et savait certainement distinguer dans des fautes de détail le résultat de méthodes mauvaises et d'erreurs de principe. Mais à le prendre tel qu'il est, son commentaire ne laisse pas soupçonner cette largeur d'idées, il fait croire que le grand législateur ne voit pas loin et même ne voit pas juste, qu'il est indulgent à des fautes lourdes et ce qui est beaucoup plus grave, insensible à des qualités évidentes.

* * *

Il faut bien le dire, Desportes est mal jugé. Il était poète malgré tout, et poète fort agréable par endroits.

Sans doute son œuvre est monotone et le lecteur moderne se contenterait volontiers de quelques morceaux bien choisis dans ce fatras de sonnets, de plaintes et de complaintes. L'ensemble est trop long et

Quiconque à ce voyage après moi s'ose mettre
Ne fera long chemin avant que se lasser (2).

Rien, en effet, d'attachant dans le roman de ces amours monotones et plus galants que passionnés. Le livre de Diane ressemble à celui d'Hippolyte qui ressemble à celui de Cléonice et ni l'un ni l'autre ne diffèrent bien profondément, au moins quant au fond, de tous les innombrables recueils du temps, qu'ils s'appellent Olive, Francine ou Parthénie.

(1) Il faut voir avec quelle exactitude il tient le compte des répétitions : *Sans relâche* revient dans un même page, un mot est trop près de son composé, deux stances commencent par *mais, las!* (Voyez *El.*, I, 10, IV, 365; *D.* I, proc. IV, 267; *El.*, I, 19, IV, 376; *El*, I, 2, IV, 355; *ib.*, I, 10, IV, 364; *Div. Am.* comp. I. 1, IV, 432). Il renvoie d'une stance à l'autre, d'une page à une autre page : « Ces deux vers sont répétés mot à mot en la page 203. » (*Div. Am.* St. du Mar. IV, 446, *El.*, II, 4, IV, 381; *Div. Am.*, 28, IV, 437 où le renvoi est faux).

(2) *D.* II, 38.

C'est partout la vieille et éternelle histoire : Le poète a vu un soir Hippolyte dans l'ombre (1) ; vite pour fuir le « soleil » de ses yeux il a abaissé son regard qui est malheureusement tombé sur son sein d'albâtre et sa gorge d'ivoire (2) ; immédiatement il était pris du frisson symptomatique, il se sentait mal et bien, chaud et froid à l'instant (3), son martyre allait commencer.

La dame joint naturellement à une « douce, humble et angélique figure » (4) la dureté d'un cœur de pierre. De là une passion désespérée et folle qui trouble son esprit et ravage son cœur « comme les triumvirs saccageaient Rome. » (5).

La raison revient bien par instants et avec elle les désirs de révolte, les secousses données aux liens qui l'enchaînent. Mais la liberté refuse de retourner (6), le sommeil de revenir, l'amour de pardonner.

Vaincu, il s'agit donc de vaincre ; et l'amant essaie de persuader, il raisonne, il s'adresse à la vanité et à l'orgueil de sa dame, aussi à sa justice. (7).

Celui qui garde en sa pensee
Une amour de loin commencee,
Et qui ne l'a jamais laissee
Mérite estre bien reconnu (8).

Mais il sait bien qu'il faut surtout émouvoir et toucher, et il dit combien son sentiment est résigné, douloureux, désespéré (9) et malgré tout fidèle. (10).

Entremêlez ces prières et ces plaintes du récit des quelques menus incidents qui sont les aventures de la passion, un gant qui

(1) *Am. H.*, son. 6.
(2) *Ib.* son. 40.
(3) *Ib.*
(4) *Am. H.*, son. 46.
(5) *Ib.* 56, 27, etc.
(6) *Am. H.* Chanson 1
(7) *Ib.* son. 15, 21 ; compl. I.
(8) *Ib.* ch. 11, p. 174.
(9) *Ib.* son. 35. 36, 52, 58.
(10) *Ib.* son. 5, 9, 7, 53 etc.

tombe et qu'on baise, une entrevue promise (1), puis accordée (2), l'arrivée intempestive d'une lumière (3) portée par un frère ou un mari jaloux (4), une absence de quelques jours (5) et vous aurez la physionomie de cette passion, se débattant entre la tristesse et la joie, l'espérance ou l'accablement jusqu'au moment de l'adieu final ou du joyeux cri qui salue le triomphe et la possession.

Puissions-nous vivre ainsi toujours,
Maistresse, heureux en nos amours
A qui nulle autre ne ressemble,
Et, s'il faut sentir du malheur,
Que ce soit la seule douleur
De n'être pas toujours ensemble (D. II. ch. 5).

C'est sur ce thème moins usé que de nos jours, mais déjà un peu banal au XVI[e] siècle que Desportes a brodé pour chacune de ses maîtresses des centaines de sonnets, sans compter les autres pièces. Aussi vingt fois, las de l'entendre soupirer ou pleurer ses plaintes raffinées, souhaite-t-on que sa Diane lui dise enfin le « doux ouy du cœur et de la bouche » qu'il a assez imploré ou bien qu'il soit à jamais « consumé » ; mais non, elle refuse, et lui, « comme un phénix renaissant de sa cendre », recommence à chanter. (6).

Il faut ajouter que ce qui achève de nous gâter le recueil, c'est ce mauvais goût italien dont une foule de pièces sont entachées, ce maniérisme des Bembo et des Sannazar outré encore par leur imitateur, qui contourne la pensée, obscurcit ou cache le sentiment, affadit l'expression, fait en somme d'une passion profonde et vraie, quelque chose d'artificiel, de faux, de puéril, somme toute de ridicule. (7)

(1) Son. 14.
(2) Son. 82, 83.
(3) Son. 6.
(4) Son. 86.
(5) Son. 33, 35, 47.
(6) *D.* II, 15.
(7) M. Michiels a bien montré comment les Italiens ont fait tort à Desportes. Préf. de son. éd. LXIX.

Mais à coté de ces défauts sur lesquels il ne convient pas d'insister puisque les critiques de Malherbe les mettront souvent très-vivement en lumière (1), Desportes a des qualités aimables. (2).

Ce qu'on sait surtout de lui, c'est qu'il est souvent gracieux et délicat. Son érudition n'a plus la lourdeur pédantesque qu'elle avait chez ses prédécesseurs. Il connait comme eux les antiques mais les imite avec mesure et tact. Il se joue parfois au milieu de leurs fictions comme un peintre du XVIII[e] siècle : Qu'on relise cette jolie scène : (3)

Amour, grand vainqueur des vainqueurs,
Et la Beauté, royne des cœurs,
Jadis firent un vœu notable ;
Et pour n'y manquer nullement
Chacun jura maint grand serment
Qu'il le tiendroit irrevocable.

Premier, cet enfant passager
Jura (4) de ne jamais loger
En esprit ou en fantaisie (5)
Sans exanter homme ni Dieu
Qu'il n'y retint toujours un lieu
Prês de soy, pour la Jalousie.

Beauté jurant apres Amour
Promit de ne faire sejour
Ny d'arrester jamais en place,
Sans y loger aussi soudain
L'orgueil fantastique et hautain,
L'aigreur, le mespris et l'audace.

(1) Voir en particulier: *D.* I, 8, 63 ; comp. 3; son. 49 ; II. 70. *Am. d'Hipp.* Le cours de l'An avec les appréciations de Malherbe.

(2) Nous ne parlons ici bien entendu que des *Premières Œuvres*, puisqu'elles sont les seules qui aient été examinées par Malherbe.

(3) *D.* II, ch. 5 p. 107. Nous citerons en note jusqu'à la fin de ce chapitre le Commentaire de Malherbe. On pourra ainsi juger comparativement de l'œuvre et de la critique.

(4) « *Premier jura* mal pour *il jura le premier* » (Malh. IV, 292).

(5) « Bourre ».

Seuls, Diane et lui ont échappé aux rigoureux effets de ce pacte, et le conte se termine par un gracieux duo d'amour :

De ces vœux trop bien observez,
Nous avons esté reservez,
O ma belle et chere Deesse...
Car, bien que la mesme beauté
Ait en vous son siege arresté,
Rien de fier ne vous deshonore,
Vos yeux et vos propos sont doux;
Il est vray que ce n'est à tous,
Mais à moi seul qui vous adore.... (1)

Encore est-il des chansons d'où ce reste même de mythologie a disparu et qui, par la légèreté de leur rythme, leur allure aisée et riante valent autant et plus que celle-là. Sainte-Beuve l'avait déjà dit : « Il est difficile d'entendre mieux que Desportes la marche du couplet, la gaîté ou la malice du refrain. » (2) Je n'ose plus citer la villanelle *Rozette! pour un peu d'absence* (3), ni le *O nuict! jalouse nuict* (4). Ce sont les *Vases brisés* de Desportes, et à force d'être connus ces deux morceaux font croire que le reste ne vaut pas la peine de l'être.

Voici pourtant une déclaration d'amour qui fait penser à Musset parlant à Ninon (5) :

Le mal qui me rend miserable,
Et qui me conduit au trespas,
Est si grand, qu'il est incroyable;
Aussi vous ne le croyez pas.

Amour, qui des yeux prend naissance,
Court aussi tost vers le desir,
Se conserve avec l'esperance,
Et trouve repos au plaisir.

(1) Comp. : *Ceux qui peignent Amour sans yeux*. (D. I. p. 21).

(2) *XVIe siècle en France* p. 109.

(3) Ed. Mich. p. 450.

(4) *Div. Am.* 378. Cette chanson est du reste imitée de l'Arioste, comme l'a observé Sainte-Beuve.

(5) *Am. H.* ch. X p. 172

Mon amour est d'une autre sorte :
Le desespoir la rend plus forte,
Elle renaist de son trespas, (1)
Perdant, elle acquiert la victoire. (2)
C'est une chose forte à croire,
Aussi, vous ne le croyez pas...

Une des strophes qui suivent rappelle, à travers l'écorce encore fruste d'une langue inachevée, l'« Eclaircie » de Sully Prudhomme (3) :

Quand on est sous l'enchantement
D'une faveur d'amour nouvelle,
On s'en défendrait vainement
Tout le révèle...

Si j'aimois à l'accoustumée (4)
Je croy qu'il seroit bien aisé
De juger mon ame enflamée
Par quelque soupir embrasé

Si tost qu'une autre amour commence,
Elle apparoist, chacun le pense,
On la connoist, on en fait cas ;
Mais le feu qui me met en cendre
Est tel, qu'il ne se peut comprendre ;
Aussi, vous ne le croyez pas.

Les débuts surtout sont heureux comme les refrains. Suivant le mot un peu lyrique de Chasles, ce sont des envolées de colombe. (5)

Mais il ne faudrait pas croire que Desportes n'a excellé que dans la seule chanson qui a réussi à presque tous nos poètes. Le sonnet même, cette forme si étroite, si mal faite pour les effusions de la passion, vraie géhenne de l'inspiration, dont on ne s'explique

(1) « Cela ne veut rien dire. » (Malh. IV. 325).
(2) « Ni cela aussi » (*ib.*).
(3) *Vaines tendr.* p. 85 éd. in-18.
(4) « Sottise, et ce qui s'ensuit aussi ». Malh. IV. 325.
(5) Rev. de Par. p 144, 145. Voyez le début de la chanson I des *Am, d'Hipp. Div. Am*, chans. p. 416, etc.

guère la vogue encore aujourd'hui universelle, ne l'empêche pas toujours d'avoir de l'aisance et de la légèreté.

Mais il est temps de dire qu'il a d'autres mérites que cette facilité un peu mièvre.

Beaucoup de ses vers, quelque tort que leur fasse l'afféterie et la recherche italiennes, ont de la tendresse. Sans prendre l'amoureux à la lettre quand il prétend nous donner « le papier journal des maux qu'il a souffers (1) » il est impossible de ne pas voir qu'il a été sincèrement passionné, et que certains de ses sonnets vraiment « enfants du cœur (2) ». Feux de paille menue sans doute, mais qui brûlaient bien, et sur la durée desquels lui-même se faisait peut-être illusion. L'émotion n'est pas rare au milieu de toute cette galanterie.

Avant Musset, avant Lamartine, Desportes a éprouvé le chagrin noir de retrouver tout semblable, dans l'éternelle et insensible nature, alors qu'elle et lui ne sont plus là :

> Las! tout est bien ici ! les bois delicieux,
> Les costeaux, les buissons et les prez gracieux!.....
> Voilà le clair ruisseau si souëfvement coulant (3),
> Où pour passer le chaud du soleil violant,
> Je souloy demeurer sur l'herbage (4) éstenduë,
> De mon fidelle amant bien souvent attenduë (5)!

Il a connu la jalousie, la rancœur sourde mais ineffaçable que laissent les soupçons restés :

> La foy de mesme au cœur qu'elle a laissé
> Jamais plus ne retourne

(1) *D.* II, son. 1.

(2) *D.*, I, 38. II, 66.

(3) Un trait est tiré sur ces deux rimes. Ex. de la Nat. f° 310 r°.

(4) «Mal pour *herbe*» (Malh. *Œuv.* IV, 457. *Berg et Masc.* compl. 1).

(5) « Ceci est mal imaginé : *voilà le lieu où j'estois couchée, étant attendue de mon amant.* Il faut dire : *attendant mon amant.* »
Comparez :

> Et le feulllage sec dont la terre est couverte
> Semble à mon esperance, en d'autres temps si verte,
> Mais qui, seche à present, sert de joüet au vant. (D., I, 42).

Avant Arvers il a dit le martyre du silence forcé qu'on observe et qui tue; et il plaint son mal avec la même discrétion pénétrante :

.....Je suis tant, par force, ennemy de mon bien,
Que je cache ma peine à celle qui me tue,
Et, quand elle me plaint, je dy que ce n'est rien (1).

Il y a peut-être encore plus de résignation douce dans le beau sonnet à Hippolyte (2) :

Celle qui de mon mal ne prend point de soucy (3),
Comme si de ses yeux il n'avoit sa naissance,
Se rit de mes douleurs, si tost que je commance
A me plaindre, en pleurant (4), de son cœur endurcy.
J'ay beau m'humilier et luy crier mercy,
Mercy de l'aimer trop (car c'est ma seule offense),
Elle en est plus rebelle, et se plaist que je pense
Qu'un courage si fier ne peut estre adoucy.
Ce n'est pas toutes fois ce qui plus me tourmente,
Car sa rigueur m'est douce et mon mal me contente,
Voyant mes beaux vainqueurs, ses yeux que j'aime tant.
Je me plains seulement de voir que la cruelle
Ne croit pas que je l'aime et m'appelle inconstant,
Ou dit que mes ennuis viennent d'autres que d'elle.

Cette note mélancolique lui est familière et on retrouve déjà chez lui ces langueurs et ces désespérances que nos modernes ont rendues souvent avec plus de science, pas toujours avec plus de bonheur. Pour moi je ne sais point de sonnet d'amour plus idéaliste, d'une inspiration plus élevée que cet acte de renoncement :

Si l'outrageuse loy d'un injuste hyméné (5)
De vous m'ôte la part (6), moins parfaite et moins belle,

(1) *D* . 1, 3.

(2) 74.

(3) « Cette phrase eût été meilleure, affirmative particulière; car il y avoit un monde d'autres dames que sa maîtresse, qui ne soucioient guère de son mal. Quand on dit *la dame qui n'est point allée ce soir au Louvre*, on présuppose que toutes les autres y sont allées (Malh. IV, 320). »

(4) Ces mots sont soulignés dans l'exemplaire de la Nationale.

(5) « Mal » (Malh. IV. 350. *Cléon.*, 94).

(6) « Mal » (*Ib.*).

Part qui peut se secher comme une fleur nouvelle,
Pour la donner à un (1) plus que moy fortuné.
Deesse, à qui je fus en naissant destiné,
Ou plus que le malheur vous me serez cruelle,
Ou vous me laisserez la partie immortelle (2),
L'ame à qui mes escrits tant de gloire ont donné (3).
J'aimoy vostre beauté passagere e muable
Comme une ombre de l'autre éternelle et durable,
Qui sur l'aile d'Amour dans les cieux m'élevoit.
Ceste-cy sera mienne et l'autre aura la fainte ;
Aussi bien mon amour pure, éternelle et sainte,
D'un salaire mortel payer ne se pouvoit (4).

Puis ce résigné s'éveille quelquefois de ces longs moments d'abandon et l'on retrouve alors en lui la mâle énergie du rude auteur des stances du Mariage (5). Il sort du convenu et semble retrouver le naturel en même temps que la force.

Deux beaux yeux, un beau teint, une bouche vermeille,
Un propos qui ravit les hommes de merveille,
Rendent bien un amant du feu d'Amour espris,
Mais, pour nourrir sa flamme et la faire éternelle,
Il le faut asseurer d'une amour mutuelle,
C'est ce qui le retient quand la beauté l'a pris.
Qu'on n'estime jamais qu'une dame inconstante ,
Qui veut embrasser tout et de rien n'est contante,
Conserve un seul amant qui soit sans fiction ;
Toute ardeur qu'elle allume est moindre que fumée,
Car il faut bien aimer pour estre bien aimée,
Et de deux cœurs unis naist la perfection.
(6) N'adorer qu'une chose et ne penser qu'en elle,

(1) L'hiatus est souligné dans l'exemplaire de la Nationale.
(2) *Ti im* (Malh. IV 350).
(3) « Note » (*Ib.*.
(4) Il faut dire que ce sonnet est imité d'un Italien.
(5) Ed. Mich. 419. Cf. Préface LXXVIII.
(6) « Cette dernière stance dément la première, à faute de bien imaginer ». (Malh. IV. 318).

Ne voir que par ses yeux, la trouver seule belle,
Ce qu'elle a dans le cœur le sentir tout ainsi,
Gouster par sa presence une douceur extrême,
Mourir ne la voyant, c'est ainsi comme j'aime;
Mais je ne dure pas si l'on ne m'aime aussi (1).

Voilà des conditions bien posées et quand la dame les refuse ou s'y montre infidèle, il faut voir de quel ton ce faux disciple des Italiens prend congé.

Il excelle aux ruptures, et nul n'a dit à une femme avec plus de hauteur dédaigneuse :

A peine il me souvient de vous avoir aimée (2).

Quand il les renie, il sait leur faire comprendre qu'elles n'ont été « qu'un banal instrument sous son archet vainqueur ». Encore « pour tirer du néant leur splendeur éphémère » lui n'a pas eu besoin « de croire ». Il mentait comme elles :

Ce que d'elle autrefois Amour me fit écrire,
Lorsque son trait de flamme au cœur m'estoit caché,
Sont tous propos d'un homme à la gesne attaché,
Qui dit ce qui n'est point, forcé par le martyre.
Le bruit de ses beautez, volant par l'univers,
N'est qu'un conte à plaisir que j'ay feint en mes vers
Pour voir si je pourrois bien chanter une fable ;
Bref, je n'y reconnois un mot de vérité (3).

Les adieux faits, il n'a même plus la haine, qui est encore un tourment. Ce qui lui reste, c'est l'indifférence et l'oubli méprisant d'illusions dont le souvenir même l'étonne :

Est-il vray qu'autresfois j'aye tant enduré
Pour des yeux que je voy sans plaisir et sans peine ?
Où sont tant d'hameçons dont elle estoit si pleine ?
Qu'est devenu ce poil crespement blond-doré ?

(1) *Am. H.*, st. p. 160. On remarquera la différence avec Malherbe. Lui n'aime pas sans espoir, Desportes ne continue pas à aimer.

(2) *Am. d'Hipp.*, son. 68.

(3) *Div. Am.*, 38, éd. Mich. ; 35 de l'éd. de 1600. Malherbe n'a rien observé sur ce sonnet.

Je regarde esbahi son teint décoloré.
Dont l'éclat autresfois la rendait si hautaine ;
Et me mocque à part moy de ma poursuite vaine,
Remerciant le tans qui m'en a retiré (1).

Nous voilà loin, on le voit, des fadeurs à la mode d'outre-monts. C'est que Pétrarque n'est, après tout, que greffé sur ce Gaulois qui se lasse à la fin de s'abîmer, même en vers, dans les pures extases psychiques. L'oncle de Régnier(2), malgré son idéalisme intermittent, n'était pas un immatériel.

Sans plus penser aux corps faire l'amour des ames, (3)

était bien,

Mais le plaisir consiste en chose qui s'espreuve (4),

et Desportes aimait le plaisir. Il estimait que l'idéalisme n'est pas de tous les instants.

Les travaux et les paines
Cherchent du bien solide, au lieu d'ombre et de vant.
N'abusez donc l'espoir d'un fidelle servant,
Amour veut des effets et des preuves certaines (5).

Malgré les « portes fermées (6) et les obstacles il veut parvenir à la fontaine « et aussi y boire », la réserve hors de propos indisposant les dames et rendant les amants ridicules :

Que dira-t-on de moy si l'on sçait ma simplesse (7) ?
Desportes tout un jour a tenu sa maistresse
A part, sans compagnie (8), avec elle enfermé,
Baisant ses beaux cheveux, ses yeux et son visage,
Et n'osa, le couard, hazarder davantage (9) :
Dites qu'un tel amant est digne d'estre aimé !

(1) *Div. Am.*, 37, 34 de l'éd. de 1600. Malherbe n'a rien observé.
(2) On peut voir, par exemple par l'épigr. 3 de la page 443, qu'il y avait entre Régnier et Desportes une certaine parenté d'esprit.
(3) *Cléon*, 92.
(4) *Div. Am.* 5, p 375.
(5) Comp. *D.* II, 56.
(6) « Nota » (Malh. IV, 422).
(7) Cet hémistiche est souligné dans l'exemplaire de la Nationale.
(8) Ce vers est souligné dans le même exemplaire.
(9) *Div. Am.* St. 375.

Avec ce tempérament qui est celui de la race, il était impossible que Desportes n'eût pas d'esprit.

Il en a, surtout dans ce recueil des Diverses Amours où il a réuni la plupart des pièces dont le ton eût juré avec celui des autres « Amours ». M. Michiels a déjà cité le joli refus qu'il oppose à une dame qui « faisait la triste et se plaignait des cieux » :

Ha ! je vous entens bien, ces propos gracieux,
Ces regars desrobez, cet aimable sourire,
Sans me les déchiffrer, je sçay qu'ils veulent dire.
C'est qu'à mes ducatons vous faites les doux yeux. (1)

Desportes s'est montré ailleurs encore railleur fin, par exemple dans cette jolie confession :

Je l'aimay par dessein, la connoissant volage,
Pour retirer mon cœur d'un lien fort dangereux :...
Je duray quatre mois avec grand avantage,
Goustant tous les plaisirs d'un amant bien-heureux ;
Mais en ces plus beaux jours, ô destins rigoureux !
Le devoir me força de faire un long voyage.
Nous pleurasmes tous deux, puis, quand je fu parti :
Son cœur n'agueres mien fut ailleurs diverti :
Un revint, et soudain luy voilà raliée. (2).
Amour, je ne m'en veux ny meurtrir ny blesser ;
Car, pour dire entre nous, je puis bien confesser
Que plus d'un mois devant je l'avois oubliée. (3)

Ajouterais-je que ce poète de ruelles et d'alcôves a par instants aimé et compris la nature, les charmes de la paix et du « repos non diverti » ? (4)

Ses paysages sont encore un peu artificiels sans doute, avec leurs faunes, leurs sylvains, leurs naïades, moins peut-être cependant que ceux de Racan, — les nymphes qui les peuplent étant dessinées

(1) *Div. Am.* 420 p. 423 éd. mod. Le sonnet n'est pas dans l'éd. de 1600.

(2) « Guère bon. » Et puis il falloit dire « la luy voilà ralliée » (Malh. IV, 438.)

(3) *Div. Am.* son 34, éd. mod. p. 402 (anc[t] 31) Cf. d'autres passages où Desportes plaisante visiblement D. II, 30, 31, *Am. H* , 52, 53 etc.

(4) *Berg.* son. 1.

d'après de simples mortelles, point imaginaires celles-là, et ressemblant fort aux « montagnères », « blanches comme le lait, dispostement légères » « que les branles » ont décoiffées.

Ses éloges de la vie des champs en rappellent trop d'autres mille fois imités ; pourtant dans ses maisons de campagne l'auteur, on le sent, a connu les joies de la pêche et de la chasse, les bons repos près des ruisseaux « encourtinés de buissons, sous les aunes qui font ombre à la chaleur brûlante, dans l'air pur où passent des senteurs de foins coupés, puis les repas du soir où l'on devise autour de la perdrix fraîche tuée :

> Quand elle est dans le plat, comme elle fut surprise.

Mais il ne convient pas d'insister sur ce point. Ce n'était là que caprice de courtisan lassé, qui, les nerfs et l'estomac remis, s'ennuie du monde et :

> Sans respect abandonne afin de la revoir
> Et la beauté des champs et l'abry des bocages. (1)

Les mérites de Desportes sont ailleurs, ils sont dans cette grâce légère, dans cette sensibilité trop souvent affectée, mais quelquefois sincère et émue, nouvelle en tout cas dans la littérature d'alors qui le fait si souvent ressembler à nos modernes et qui en eût fait peut-être un poète vraiment grand si, vivant de nos jours et débarrassé de l'obsession de ses maîtres, il eût exprimé plus simplement cet amour qui était « sa nature et sa propre substance », ou, comme nous dirions aujourd'hui, sa raison d'être. (2)

* * *

Or on a pu suivre le « Commentaire de Malherbe » page par page, pièce par pièce. Il n'y a pas un des morceaux, par un des vers que nous avons cités qui lui ait sembler mériter quelques mots d'éloge.

(1) *Berger*. éd. mod. p. 133 à 136

(2) *D*. II. 63. p. 108.

Il est occupé à observer un hiatus, à guetter une mauvaise rime, à corriger une faute de grammaire, à condamner un archaïsme. Le reste passe inaperçu.

Que faut-il croire? Est-ce parti pris, est-ce impuissance? L'un et l'autre probablement.

Je ne veux pas dire qu'il déclarât mauvais ce qui était bon et qu'il en eût conscience. Non! sans cela il n'eût fait grâce à rien, il n'eût pas reconnu assez bonnes et même excellentes certaines pièces, comme il l'a fait quelquefois, nous le verrons.

Mais, sans qu'il s'en rendît peut-être compte nettement, la colère et la rancune l'inspiraient plus que la justice. Il est des scrupuleux qui raffinent l'équité quand il s'agit de prononcer sur leurs ennemis. Malherbe n'était point de ceux-là, et il avait moins de raison ici que partout ailleurs de forcer sa nature, puisque, ne l'oublions pas, il faisait de la polémique et non de la critique.

Mais en outre Desportes a eu le malheur de posséder des qualités dont aucune ou presque aucune ne devait être goûtée de Malherbe. Le charme voluptueux qui se dégage de ses bons vers, cette mélancolie douce qui touche sans attrister, traduite dans une langue un peu molle, avec un rythme peu marqué, qui a plus de souplesse que de cadence, était presque insensible pour le rude amoureux de la vicomtesse d'Ochy, homme épris du réel, poète du seul lieu commun, fait de bon sens mais dépourvu de finesse, magnifique parfois, jamais délicat, toujours correct, souvent lourd.

Un critique de nos jours eût peut-être essayé de faire abstraction de ses penchants naturels, de ses préjugés. La personnalité de Malherbe était trop puissante et trop marquée pour qu'il pût s'en rendre indépendant. Il était de ces hommes qui invinciblement rapportent tout à eux, à leurs sensations et à leurs goûts. Naïvement il n'a rien rencontré à louer dans Desportes que quelques passages où il retrouvait sa propre manière. Il le félicite alors, comme il le condamne souvent, à contre-sens, non que ce qu'il approuve soit mauvais, mais parce Desportes ne montre dans ces passages aucune de ses qualités les plus personnelles.

Ainsi dans « l'Adieu à la Pologne », on peut dire que le poète n'est plus lui-même. Aigri contre ce pays pour lequel il n'était parti qu'à regret, où il avait dû vivre de longs mois, souffrant de la nostalgie de la société raffinée et voluptueuse de la cour de France, choqué de la simplicité des cœurs, qu'il appelait barbarie, dégoûté de vices auxquels il ne pardonnait pas leur grossiéreté, il s'est vengé là tout d'un coup de son exil chez les Sarmates. Dès les premières strophes, ses rancunes accumulées éclatent en railleries amères.

Adieu Poloigne, adieu, plaines desertes,
Tousjours de neige ou de glaces couvertes,
Adieu, pays, d'un éternel adieu !
Ton air, tes mœurs, m'ont si fort sçeu desplaire
Qu'il faudra bien que tout me soit contraire,
Si jamais plus je retourne en ce lieu.
    Adieu, maisons d'admirable structure,
Poisles, adieu, qui dans vostre closture
Mille animaux pesle-mesle entassez,
Filles, garçons, veaux et bœufs tout ensemble :
Un tel mesnage à l'âge d'or ressemble
Tant regrettez par les siecles passez.
    Quoy qu'on me dist de vos mœurs inciviles,
De vos habits, de vos meschantes villes,
De vos esprits pleins de legereté,
Sarmates fiers, je n'en voulois rien croire,
Ny ne pensoy que vous peussiez tant boire ;
L'eussé-je creu sans y avoir esté?

On pourrait déjà se demander si au lieu de ces dégoûts de « mignon de cour, ne respirant que musc et ambre », comme disait Saint-Amand (1) on n'aimerait pas mieux un cri de bonheur, un élan vers cette France dont du Bellay exilé se souvenait avec une si douce mélancolie. Néanmoins l'attaque est vive, les vers ont de l'allure et de la verve, on leur pardonne leur méchanceté !

(1) Ed. Livet II. 26 *La Polonoise*.

Mais que dire de ceux qui suivent :

Si vostre terre estoit mieux cultivée,
Que l'air fust doux, qu'elle fust abreuvée
De clairs ruisseaux, riche en bonnes citez
En marchandise, en profondes rivieres,
Qu'elle eust des vins, des ports et des minieres,
Vous ne seriez si longtans indomtez.

Les Othomans dont l'ame est si hardie,
Aiment mieux Cypre ou la belle Candie,
Que vos déserts presque toujours glacez,
Et l'Alemand qui les gueres demande,
Vous dédaignant, court la terre Flamande,
Où ses labeurs sont mieux recompensez ?

(*Div. Am.* p. 124.)

Ces considérations politico-économiques, présentées dans le style le plus prosaïque qui soit, sont d'un soudard et d'un aventurier, non d'un poète. Le nôtre avait le cœur si sec ce jour-là qu'il n'a même pas trouvé pour terminer un gracieux compliment à faire à son maître.

Malherbe, qui s'y connaissait, déclare que la fin gâte tout. Néanmoins, cette longue boutade, telle qu'elle est, l'enchante, et il la déclare « très bonne ».

Bon aussi à son gré le sonnet 38 de Diane II. Et cependant combien il est pauvre, vide même de sentiment auprès de quelques-uns de ceux que nous avons vus. On avait insinué à Desportes que sa maîtresse pourrait lui être infidèle. Un vrai poète, Desportes lui-même dans ses bons moments, eût pu faire aux médisants une autre réponse, leur jeter un de ces actes de foi enivrés de la passion triomphante, assouvie et rassurée, d'une illusion absurde mais touchante, d'où la tendresse déborde si vraie, si communicative qu'il semble qu'elle ait raison d'être confiante. Mais non. L'amant était ce jour glacé. Au lieu de croire avec son cœur, il a raisonné avec son esprit : Puisqu'il a mis quatre ans à vaincre, pourquoi un autre serait-il favorisé et qui donc dès lors se résignera à ce long stage?

Et c'est tout. Pas une phrase d'abandon, un mot d'amour. Rien que le simple calcul. Au goût de Malherbe le sonnet est bien bon. (1)

Pourquoi? simplement parce qu'il est fait suivant une formule que nous aurons à déterminer, et qui est la sienne.

Presque tous les exemples sont à l'avenant. Une fois ou deux cependant il semble que Malherbe ait cessé de se chercher dans les autres et aimé des vers qui n'auraient pu être de lui. (2)

Ainsi la Prière au Sommeil a trouvé grâce. Or nulle part, peut-être, quoi qu'en dise Chasles, on ne sent mieux la nonchalance de Desportes. (3) Ce n'est pas, en effet, qu'il y ait grande originalité d'émotion dans cette pièce. L'opposition du malheureux qui veille, tandis que tout autour de lui sommeille et repose, n'est pas nouvelle. L'appel crié au songe qui s'en va et qu'on veut retenir, l'est encore moins.

Toutefois il semble bien qu'on y voie l'amant de Diane tel qu'il était, renversé sur son lit, dans la moiteur d'une nuit calme, soupirant sans souffrir, rêvant sans trop désirer, dans la douceur non de l'insomnie qui est triste et morbide, mais d'une asomnie alanguie où passent des espoirs et des souvenirs de caresses.

Seulement, est-ce bien là ce qui a séduit Malherbe et adouci sa sévérité ? Voici la pièce avec son commentaire.

Prière au Sommeil (4)

Somme, doux repos de nos yeux,
Aimé des hommes et des dieux,
Fils de la Nuict et du Silence,
Qui peux les esprits delier,
Qui fais les soucis oublier,
Endormant toute violence.
  Approche, ô Sommeil desiré ;

(1) IV, 284.
(2) *D.*, II, 5, IV, 2.
(3) Art. cit., p. 146.
(4) « Cette pièce est des meilleures ; et si il y a des impertinences. »

Las! c'est trop longtans demeuré,
La nuict est à demi passée,
Et je suis encore attendant
Que tu chasses le soin mordant,
Hoste importun de ma pensée (1).
   Clos mes yeux, fay-moy sommeiller,
Je t'atten sur *mon oreiller*, (2)
Où je tiens la teste appuyée :
Je suis dans mon lict sans mouvoir,
Pour mieux ta douceur recevoir,
Douceur dont la peine est noyée (3).
   Haste-toy, Sommeil, de venir :
Mais qui te peut tant retenir (4)?
Rien en ce lieu ne te retarde,
Le chien n'abboye icy autour,
Le coq n'annonce point le jour,
On n'entend point l'oye criarde.
   Un petit ruisseau doux coulant
A dos rompu se va roulant,
Qui t'invite de son murmure ;
Et l'obscurité de la nuict,
Moète, sans chaleur et sans bruit,
Propre au repos de la nature.
   Chacun, *fors que moy* seulement,

(1) « Qu'est-ce à dire : *le soin est hôte de ma pensée ?* »

(2) *Mon oreiller* est souligné dans l'exemplaire de la Nationale comme les autres mots en italique.

(3) « Cheville ».

(4) Notons en passant que tout ce passage est pris de Ronsard. *Franc.*, liv. II. tome III, 99.

Du haut d'un roc un ruisseau s'escouloit
Oblivieux, qui, rompu, se rouloit
Par les cailloux, invitant d'un murmure
A sommeiller en la caverne obscure
Le coq, qui aime à saluer le jour,
L'oye et le chien n'y avoient leur séjour...
Somme, dit-ell', le doux sorcier des yeux,
Le bien-aimé des hommes et des dieux
Par qui le mal, tant soit mordant, s'oublie
Par qui l'esprit loin du corps se deslie...

Sent *ore* quelque allegement
Par le doux effort de tes charmes
Tous les animaux travaillés
Ont les yeux fermés et *sillés*,
Seuls les miens sont ouverts aux larmes.
Si tu peux, selon ton desir,
Combler un homme de plaisir (1)
Au fort d'une extrême tristesse,
Pour monstrer quel est ton pouvoir,
Fay-moy quelque plaisir avoir
Durant la douleur qui m'oppresse.
Si tu peux nous représenter
Le bien qui nous peut contenter,
Separé de longue distance,
O somme doux et gracieux!
Represente encore à mes yeux
Celle dont je pleure l'absance.
Que je voye encore ces soleils,
Ces lys et ces boutons vermeils,
Ce port plain de majesté sainte:
Que j'entr'oye encor ces propos,
Qui tenoient mon cœur en repos,
Ravi de merveille et de crainte.
Le bien de la voir tous les jours
Autrefois estoit le secours
De mes nuicts, alors trop heureuses (2) :
Maintenant que j'en suis absant,
Ren-moy par un songe plaisant
Tant de délices amoureuses.
Si tous les songes ne sont rien,
C'est tout un, ils me plaisent bien :
J'aime une telle tromperie.
Haste-toy donc, pour mon confort;

(1) « Il ne doit demander autre chose que repos et allègement, et non du plaisir. Il confond deux imaginations : celui qui ne peut dormir comme lui doit demander à dormir; celui qui dort peut demander des songes plaisants. »

(2) « Les nuits heureuses n'avoient point besoin de secours; cela eût été bon, si elles eussent été malheureuses ».

On te dit frere de la Mort,
Tu seras pere de ma vie.
Mais, las! je te *vay appelant*,
Tandis la nuict en s'envolant
Fait place à l'aurore vermeille :
O Amour! tyran de mon cœur,
C'est toy seul qui par ta rigueur
Empesches que je ne sommeille.
Hé! quelle estrange cruauté!
Je t'ay donné ma liberté,
Mon cœur, ma vie et ma lumiere (1),
Et tu ne veux pas seulement
Me donner pour allegement
Une *pauvre* nuict toute entiere ?

A quoi s'en prend le critique et qu'est-ce donc qu'il qualifie d'impertinences? Est-ce cette détestable pointe, faite sans doute au réveil, après la lecture d'un mauvais sonnet italien :

On te dit frère de la mort,
Tu seras père de ma vie.

Nullement. Tout au contraire, ce sont les vers que nous aimons qui le choquent, c'est la jolie reprise :

Pour mieux ta douceur recevoir,
Douceur dont la peine est noyée.

où la phrase semble elle-même s'abandonner et traduire par un artifice la nonchalance du demi-sommeil. Cheville, dit une note! Cheville aussi le *pauvre* du dernier vers sans lequel il n'y aurait ni émotion, ni semblant d'émotion et de regret.

De pareils contre sens gâtent le moment d'intelligence artistique que Malherbe semblait avoir, ils montrent que malgré tout, partout et toujours il est et reste essentiellement subjectif.

M[lle] de Gournay, dans une allusion assez impertinente au grammairien à lunettes dit que lui et son école « s'efforçoient à toute heure de prouver le reproche des autheurs et de les desconfire par

(1) « A quel propos : *je t'ai donné ma lumière?* Pour la liberté, le cœur, et la vie, passé ».

le rebut des meilleures parcelles ou meilleurs traicts de leurs volumes, tant ils étaient mal servis en lunettes. » (1) L'image était assez heureuse. Les lunettes de Malherbe n'avaient jamais pu le corriger de sa myopie. Et ce n'était là que leur moindre défaut. Elle ressemblaient un peu à ces instruments d'optique dont les verres sont teintés de façon à ne laisser passer que certains rayons de lumière, l'éclat des autres couleurs ne les traverse pas. A travers l'instrument de Malherbe, beaucoup de teintes étaient absorbées outre que la colère lui troublait la vue.

En somme, comment eût-il bien jugé Desportes ? Il enviait l'homme, dédaignait l'écrivain, ignorait le poète ; pour user de sa propre formule, il n'a pas eu ce qu'il faut au critique : « la science et la conscience. » (2)

(1) *Omb.* 440.
(2) *Let.* de Maynard éd. 1652. p. 260. Comp. Malh. *Œuv.*. I. 93

LIVRE II

—

LA DOCTRINE DE MALHERBE

Section 1

DE LA POÉSIE ET DU STYLE

Section 2

DU VOCABULAIRE POÉTIQUE

Section 3

DE LA GRAMMAIRE

Section I

DE LA POÉSIE ET DU STYLE

—

CHAPITRE PREMIER

—

CARACTÈRE GÉNÉRAL DU SYSTÈME. LA POÉSIE ORATOIRE

On a plusieurs fois montré dans ces cinquante dernières années que Malherbe avait largement profité des efforts de ses prédécesseurs et que, sur bien des points, il continuait la Pléiade tout en la maltraitant. (1) En effet, outre qu'il imite sciemment Ronsard, Du BellayDesportes même, il conserve et reprend des rythmes, des mots, des idées qui venaient d'eux et dont il était juste de leur rendre la création.

Mais, on ne saurait l'établir trop fermement au début de cette étude, sur le but, sur la nature, sur le principe même de la poésie, Ronsard et Malherbe sont en complet désaccord.

Quand le premier, au sortir du collège de Coqueret, s'élance à la conquête du monde, ce n'est pas pour jouir des biens matériels que donne la fortune. Sans doute, quand la vie lui aura fait sentir ses nécessités et ses besoins, il recevra avec plaisir, demandera même

(1) La réforme de Malherbe a fait en Allemagne l'objet de quelques brochures spéciales : Borel, *Des réformes littéraires opérées par Malherbe* (Stuttgard, 1857); E. Laur, *Malherbe, Litterarhistorische Skizze* (Heidelberg 1870,; Müller, *Uber den franzœsischen Dichter Fr. de Malherbe* (Gœrlitz 1873) Neuendorf, *De l'influence opérée par Malherbe sur la poésie et sur la langue française.* (Marburg, 1871). G. Gœrres, *Malherbe und seine Zeit* (Inowraclaw 1872). En France, la petite esquisse de Bassot : *Un réformateur*... (Paris 1881) est absolument incomplète.

à l'occasion, mais comme un prêtre demande pour accomplir sa mission, non comme un ouvrier réclame pour payer son travail. C'est sans arrière-pensée de profit qu'il se met à l'œuvre, enivré par la contemplation des chefs-d'œuvre antiques, les yeux fixés sur la vision qu'il vient d'avoir de l'art souverain et éternel :

> L'âme lui bat au corps, voyant la flamme sainte,

et il va, rêvant non des riches parasites de cour, mais des premiers harpeurs

> Errants par les bois, par les monts, par les prées,
> Et jouissant tous seuls des Nymphes et des Fées. (1)

Malherbe au contraire se met à la poésie comme un artisan prend un métier dans lequel il espère réussir.

Sceptique en tout (2), en science comme en amour, en amour comme en religion, ce qu'il aime dans cet art, ce n'est pas l'art lui même, c'est ce qu'il peut et doit rapporter : la gloire, chose encore vaine, l'amour, jouissance déjà plus positive quand on l'entend comme lui, l'argent enfin qui vaut tout le reste.

Aux songe-creux les pures extases et les caresses imaginaires des nymphes des bords de l'Orne ! Il lui faut à lui de quoi tenir état dans le monde. Il est si las de sa situation précaire, si avide d'une aisance à laquelle il n'atteint pas, que cette vaine poursuite l'exaspère et qu'il en arrive à ne considérer plus comme sensé que ce qui rapporte, comme beau que ce qu'on paie.

Qu'on lui présente un nouveau texte antique ou qu'on discute avec lui de controverse, il souffre de voir s'occuper de pareilles misères. Cela doit-il amender le pain et le vin ? (3) On juge l'histoire nouvellement parue de d'Aubigné, qu'importe qu'elle soit emplie de mensonges ? « Le meilleur que j'y voie, c'est que les denrées seront

(1) Rons. *Œuv.* VI, 314.

(2) De sa manière d'aimer nous avons déjà parlé ; sur ses croyances religieuses les récits de Racan nous en disent assez (Voir *Mém. sur la vie de Malherbe*, fin). Une phrase que je prends dans ses Lettres nous enseigne le cas qu'il fait de tout le reste : « Quelque habit que l'on porte en ce monde, et par quelque chemin que l'on y marche, on arrive toujours en même lieu. Cette vie est une pure sottise. (IV, 79) »

(3) Voir Racan dans Malh. *Œuv.* I, LXIX et passim.

à la halle au prix qu'elles ont accoustumé. C'est de quoi il est question. » (1)

Tout le reste vanité, sottises, chimères! Peinture, musique, poésie, tout ce qui est fait pour le plaisir des yeux ou des oreilles, inutile au public, vaine curiosité de ceux qui n'ont rien de meilleur à s'entretenir (2) ne mérite que le mépris, presque la haine, puisque ces superfluités absorbent l'effort de gens qui sans cela « pourraient se donner du bon temps ou penser à l'établissement de leur fortune. » (3)

Singulier maître déjà, quand on y réfléchit, pour la poésie française, que cet homme prosaïque, un des plus positifs que l'histoire des littératures ait connus, cœur sans amour, esprit sans rêve, épris de la seule matière, aussi bon tabellion que poète (4), jugeant les vers d'après ce qu'ils rapportent (5), qui chante pour dix écus et que dix mille livres de rente eussent peut-être fait taire à jamais, lyrique qui raie de la langue le mot *idéal,* terme d'école qui ne correspond à rien dont on ait que faire en ce monde!

En second lieu dans l'école de Ronsard, au début surtout, on prétendait ne s'adresser qu'aux doctes (6). La poésie devait être faite pour une élite par une élite. Sur le premier point il fallut bientôt en rabattre (7), mais jamais on ne fit aucune concession sur le second.

(1) Lettre à M. du Bouillon Malherbe IV, 53.

(2) Let. IV, 91.

(3) Racan dans Malh. I, LXXVI.

(4) Voyez l'Instruction à son fils, tome I, p. 331 et suiv.

(5) V. Malh. *Œuv.* III, 258 et comp..: S'ils produisent quelque chose de bon pour moi, ils seront à mon goût (III, 212).

(6) Du Bell. (*Déf. et ill.*, éd. P., p. 151) veut que le poète « fuie ce peuple ignorant, ennemy de tout rare et antique savoir » et « se contente de peu de lecteurs, à l'exemple de celuy qui pour tous auditeurs ne demandoit que Platon ». Comp. Pontus de Tyard (*Disc. phil.* sol. 1r) : L'intention du bon poëte n'est pas de se baisser et accommoder à la vilté du vulgaire (duquel il est le chef) pour n'attendre autre jugement de ses œuvres que celuy qui naistroit d'une tant lourde cognoissance, etc.

(7) Le Quintil censeur, au nom d'Horace même, combat cette dédaigneuse extension de l'*Odi profanum.* Il faut, au contraire, que « l'honneur du poème soit acquis des choses et parolles prinses au mylieu de la communauté des hommes, tellement que tout lecteur et auditeur en pense bien pouvoir autant faire et toutefois n'y puisse advenir ». (Quint. Cens., éd. P. p. 204).

Jusqu'au bout on maintint qu'il n'y avait aucun rapport entre le poète et le chercheur de rimes qu'on appelle versificateur. L'un n'est qu'une « chenille qui paist la basse humeur de la terre (1) », l'autre un inspiré qui a « les pieds à terre et l'esprit dans les cieux » être supérieur, héritier des prophètes, « tout rempli de frayeur et de divinité. »

La question n'est pas de savoir si on définissait bien exactement cette inspiration tant célébrée, on y croyait, en tous cas, avec sincérité. (2)

Dès lors, la poésie se plaçait non plus seulement au-dessus mais en dehors de tous les arts humains ; médecine, philosophie, éloquence même, tout s'apprend (3) ; seule, elle est un pur don céleste :

Ly tant que tu voudras volume apres volume.....
Exerce incessamment et ta langue et ta plume.
Join tant que tu voudras, pour un carme bien faire,
L'obscure nuict au jour et le jour à la nuict.
Si ne pourras-tu point cueillir un digne fruict
D'un si fascheux travail, si Pallas t'est contraire (4).

Sans doute les retouches achèvent parfois l'œuvre. « Qui veut voler par les mains et bouches des hommes, doit longuement demeurer en sa chambre..., suer et trembler maintefois, endurer faim et soif et longues veilles. Ce sont les ailes dont les escrits des hommes volent au ciel ». Mais tous ces efforts seraient vains sans « l'ardeur et l'allégresse d'esprit », faute de laquelle « toute doctrine est manque et inutile. » (5)

(1) Rons. *Préf. Fr.* III, 21 V. Vauq. éd. Travers, Préf. LXV.

(2) Id. *Préf Fr. ib.* et VI, 313, 314, etc.

(3) *Rons.* VI, 311. Comp. Vauquelin *A. p.* I, 82 :

Les vers sont le parler des Anges et de Dieu,
La prose des humains : Le Poëte au milieu
S'elevant jusqu'au Ciel, tout repu d'Ambrosie
En ce langage escrit sa belle Poësie.

(4) Du Bart. *Uran.* 353.

(5) Vauquelin n'ose plus décider avec la même netteté. (Voir *Art. poét.* I, 112).

Ce dogme n'a pas besoin d'être discuté, « c'est chose accordée entre les plus savants, le naturel faire plus sans la doctrine que la doctrine sans le naturel. » (1)

Malherbe, qui lisait ses vers à sa cuisinière, ne voulait pas voir les choses de si haut. Suivant lui, être poète demandait évidemment certains dons naturels, sinon il n'eût pas distingué entre ses disciples ceux qui avaient et ceux qui n'avaient pas « le génie à la poésie. » (2)

Mais nulle part, si ce n'est en plaisantant, il ne parle de l'inspiration d'en haut. La véritable inspiration pour lui c'est la volonté. Renversant les termes de la formule de du Bellay, il estime que « la doctrine fait plus sans le naturel que le naturel sans la doctrine. »

Sa propre manière ne lui permettait pas d'avoir une autre opinion. Comment était-il arrivé de ses premiers et pitoyables essais, comme dit Tallemant, aux strophes majestueuses de l'Ode à la Reine? Par la ténacité et l'application. Plus tard encore, comment parvenait-il à éclaircir son premier jet, toujours impur et boueux? A force de s'acharner sur chaque stance, de cribler et de recribler les mots. Jamais cet homme peu fécond n'a connu les félicités du génie, les rencontres heureuses d'une verve qui se soutient tout en s'abandonnant. Ceux de ses vers qui trahissent le moins l'effort lui en ont énormément coûté. Pour une simple lettre, ses brouillons en font foi (3), il peinait plus que Régnier pour une satire, raturant, ajoutant, retranchant « gâtant une demy rame de papier. » (4)

Ses adversaires se moquaient de ces lenteurs. On se racontait l'histoire de la « consolation au président de Verdun », entreprise

(1) *Ib.* II, 3. De même du Perron. *Eloq.* p. 768: En la poësie, si la naissance ne donne aux poëtes ceste chaleur de sang et d'esprits, qui les fait sembler possedez et transportez de fureur et parler en langage élevé par-dessus le style et la condition ordinaire des hommes, il n'y a point d'artifice qui y puisse arriver. Et c'est pourquoi on dit que les poëtes naissent, mais que les Orateurs se font.

(2) V. Rac. dans Malh. I, LXXX.

(3) IV, 230.

(4) Balz. *Let.* 25 j. 1651, I, 905.

pour le consoler de son veuvage et finie alors que, sentant sans doute venir la mort, le magistrat avait déjà repris femme. Berthelot ricanait :

Etre dix ans à faire une ode!

N'importe! « On fait assez tost si assez bien. » (1) Malherbe savait le secret pour faire de l'excellent avec du médiocre, il laissait dire les railleurs, satisfait de les dépasser tout en marchant plus lentement.

On le voit bien essayer quelquefois de mettre ses retards sur le compte de sa paresse et de ses distractions (2). Mais généralement il est plus franc et avoue sans vergogne que « faire vite est un miracle. » Or, ce n'est point tous les jours Pentecôte, et, quand le Saint-Esprit ne descend pas pour aider à livrer les commandes une bonne ode demande un travail acharné. Il faut remettre les vers les uns à l'enclume, les autres au tour (3), les travailler, les laisser, puis les reprendre encore, après quoi se reposer l'esprit pendant dix ans (4).

Et le « bonhomme » en arrive à ne plus croire qu'à cette fécondité du labeur. Il veut que la Muse, comme les prétendantes au trône d'Assuérus, se prépare six mois avec la myrrhe, six mois avec le cinname à paraître devant le roi, oubliant que, pour toucher à fond le cœur, il suffit d'une petite juive sortant du gynécée dans l'éclat de sa jeune et naïve beauté.

Au reste nous ne voulons pas discuter avec Malherbe ces doctrines; il importait seulement de les faire ressortir, elles expliquent en effet comment il en vient à prescrire des règles et à leur attribuer pareille importance.

Les poètes spontanés n'ayant que faire de règles, leur art poétique, à eux, se borne à quelques doctrines générales sur la poésie, quelques renseignements sur les genres, quelques notes techniques sur la langue et le rythme.

(1) *Œuv*. III, 202.

(2) Let. 53, IV, 122.

(3) Il n'admettait pas tel quel le vers d'Horace : Et male tornatos... « C'est comme si l'on disoit à un cuisinier, cette pièce de bœuf n'est pas assez bouillie, qu'on la remette à la broche. » Rapporté par Sirmond à Ménage. Éd. de Malh. III, 268).

(4) Let. IV, 180. Balzac, Let., 25 juil. 1650, I, 882.

Celui au contraire qui enseigne que l'art est chose raisonnée et préméditée, qui fait si grande la part de la volonté lui doit, s'il est chef d'école, de la diriger. Qui dit labeur dit méthode. L'idée devait donc venir tout naturellement à Malherbe d'en donner une.

*
* *

Avec ses habitudes d'esprit, cette méthode ne pouvait être que la sienne.

Or on sait, d'après les modèles qu'il a fournis, quel idéal il s'était fait de la poésie. Dès le XVII[e] siècle, Chapelain le déterminait avec beaucoup de justesse : « Ce que Malherbe a d'excellent et d'incomparable, dit-il, c'est l'élocution et le tour des vers et quelques élévations nettes et pompeuses dans le détail qu'on pourra bien imiter, mais jamais égaler. *Ces parties toutefois ne sont guère plus poétiques qu'oratoires*, et ceux-là ne lui ont guère fait de tort qui ont dit de luy que *ses vers estoient de fort belle prose rimée*. » (1)

On ne peut mieux juger les bons morceaux de Malherbe : ils sont oratoires; ce qu'il y atteint, ce n'est pas la poésie à proprement parler, c'est l'éloquence poétique; le mot n'est pas de moi, je le trouve déjà dans du Perron. (2)

Aussi bien ne jugeait-il pas qu'il pût y avoir autre chose, ni que le poète sentît et conçût autrement que le prosateur. Prose et poésie ne sont pas identiques pour lui, mais de même essence : οὐχ ὅμοια, ὁμοούσια.

Son Parnasse est bien encore la montagne au double sommet au haut desquels se trouve d'un côté l'ode, de l'autre le discours. Mais ce qui distingue également les deux genres suprêmes des « badineries » ou des productions inférieures qui sont en-dessous, lettres, romans d'un côté, satires, vaudevilles, pastorales, comédies

(1) Chap. *Let.* I, 637. Régnier et M[lle] de Gournay avaient eu le tort de ne pas accorder même que ce fût de la belle prose. « Leurs stances, dit cette dernière, sont non membres de la poésie, mais une prose rymée et la plus mince et superficielle de toutes les proses. » (*Omb.* 642.) Ailleurs Chapelain affirme que Malherbe « a ignoré la poésie, de la sorte que tous les maistres des bons âges l'ont connue. » (I, 19)

(2) Traité de l'Eloq. L'expression est aussi dans Ronsard.

de l'autre, pour lesquelles suffisent la grâce, l'enjouement, l'esprit, la facilité, c'est pour l'ode comme pour le discours, l'éloquence. (1)

Il y en a deux sortes, il est vrai, une oratoire, une autre poétique, mais toutes deux proviennent d'un même don naturel, disposent à peu près des mêmes moyens (2). Le poète est un cavalier, l'orateur un fantassin (3), mais presque semblablement armés tous deux, soumis à la même discipline, ou encore pour emprunter à Malherbe une autre de ses images, ce sont deux voyageurs qui font la même route, dont l'un marche librement, dont l'autre s'avance en mesure. (4)

Cela revient à dire sans figure que la poésie est de même nature que la prose, qu'elle a le même objet, le même but, la même origine, qu'elle est seulement sujette à quelques règles de plus, qui sont surtout celles de la mélodie et du rythme.

De là l'importance qu'il donne à cette forme extérieure de la poésie et les sévères exigences qu'il lui impose. De là aussi ses protestations et ses railleries quand on lui disait qu'il y avait du nombre en prose. Cadencer des périodes c'était faire des vers et confondre tout, puisque la vraie démarcation était là. (5)

(1) Voir pour ces distinctions de genre : Malh. Comm. *El.* II, av. 1, IV, 391. *Ib.* I, 13, IV, 370 ; Rac. *Œuv.* I, 339, et 355, 356.

(2) V. La Mothe le Vay. *Let. à Naudé*, 108.

(3) Pour les poètes ce seroit démonter des cavaliers, comme disoit Malherbe, que de les mettre en prose, ces deux genres d'escrire ayant des formes différentes qui ne s'entre-accomodent pas. (Chap. *Let.* II, 413, note).

(4) Rac. I, 339

(5) Rac. dans Malh. *Œuv.* I, LXXXVI. Il en résulte que la conclusion naturelle et nécessaire de cet ouvrage serait une étude approfondie de la versification de Malherbe. Nous avions en main les matériaux pour la faire. Mais à la suite d'une entente avec M. Allais, qui poursuit des recherches approfondies sur ce terrain, je lui ai laissé le soin d'exposer cette partie de la réforme. En attendant on consultera les travaux de Beckmann, *Etude sur la langue et sur la versification de Malherbe* (Elberfeld 1873) Johannesson, *Die Bestrebungen Malherbe's auf dem Gebiete der poetischen Technik*, (Halle 1881) Grœbedinkel, *der Versbau bei Ph. Desportes und Fr. de Malherbe* (Franz. Studien I, 41) Kalepky, *In welchen Umfange wollte Malherbe in der poetischen Technik Aenderungen herbeiführen ?* (Berlin 1882) Braam, *Malherbe's Hiatusverbot und der Hiatus in der neufranzoesischen Metrik.* (Leipzig 1884). Lierau, *Metrische Technik der drei sonettisten Maynard Gombault, Malleville, verglichen mit derjenigen Malherbe's.*

Est-il besoin de prouver que nous ne nous trompons pas sur la conception que Malherbe a eue de la poésie?

Qu'on oublie le développement même de la littérature française après lui et les preuves indirectes que les disciples nous donneraient des erreurs du maître.

Ses propres aveux suffisent pour le convaincre. Que va-t-il choisir dans ses poèmes? Sont-ce les quelques vers imagés et pittoresques qui charmaient Chénier? Nullement. On dirait qu'il a conscience que ces fleurs sont nées au hasard dans son jardin et que ce n'est pas lui qui les a semées. Non! son morceau favori, c'est cette apostrophe harmonieuse, aux vers bien rimés, sans bourre ni cheville, bâtie de beaux moellons bien symétriques, période savante, régulière, antithétique, parfaite enfin, mais sans aucune poésie qui commence :

> Beaux et grands batiments d'éternelle structure, (1)

ou bien encore cette promesse d'amour :

> Je ne ressemble point à ces foibles esprits,
> Qui bientôt délivrés, comme ils sont bientôt pris,
> En leur fidélité n'ont rien que du langage ;
> Toute sorte d'objets les touche également;
> Quant à moi, je dispute avant que je m'engage,
> Mais quand je l'ai promis, j'aime éternellement. (2)

On l'a à peine lue que les vers de Victor Hugo viennent chanter à la mémoire et montrer que Malherbe se trompait s'il croyait que c'était là de la poésie. (3)

On peut lui accorder, il est vrai, que, comme beaucoup d'autres, il était mauvais juge de ses propres vers. Mais comment alors commet-il, en appréciant les autres, les mêmes erreurs? Pourquoi

(1) I, 138. Voir l'éd. Ménage, III, 277.

(2) I, 136.

(3) Tous ces jeunes oiseaux
A l'aile vive et peinte, au langoureux ramage,
Ont un amour qui mue ainsi que leur plumage.
Les vieux, dont l'âge éteint la voix et les couleurs,
Ont l'aile plus fidèle et, moins beaux, sont meilleurs..... (*Hernani* III, 1)

laisse-t-il passer dans Desportes, comme nous l'avons vu, tout ce qui est vraiment poétique, tandis que quelques morceaux obtiennent son indulgence sans avoir d'autres mérites que d'être des raisonnements bien menés? Voyez le suivant :

J'excuse le mary de celle qui m'a pris
D'estre si déffiant, de n'aller point sans elle :
Je voudroy deux cens yeux, de peur d'estre surpris,
Si j'estoy possesseur d'une chose si belle.
Le Gouverneur d'un fort vigilant et fidelle (1),
Jamais d'un long sommeil (2) n'assoupit ses espris.
Il s'éveille en sursaut, court à la sentinelle,
Et craint toujours qu'on ait (3) sur sa place entrepris.
Le maudit usurier, qui sa richesse adore,
Sent, dés qu'il en est loin qu'un soucy le devore,
Et que mille glaçons le transissent de peur.
Hé! qu'est-ce qu'un thresor, ou qu'une forteresse
Aupres de la beauté qui fait vivre mon cœur?
Son mary fait donc bien gardant telle richesse. (4)

Assurément le sonnet est « net » et l'a fortiori est en bonne et due forme. Est-ce néanmoins ce qu'un poète serait allé chercher dans le livre des Amours de Diane?

Or tous les choix de Malherbe sont à l'avenant. Aucun ne révèle le goût d'un poète, presque tous celui d'un rhéteur.

Sans cette observation préalable, plusieurs de ses remarques seraient inexplicables. Ainsi on se demande tout d'abord ce qui a pu faire apprécier un vers aussi banal que celui-ci :

(Il) ne voit point de fin à l'œuvre commencée. (5)

Ce n'est assurément ni la profondeur de la pensée, ni la beauté du style simple et nu, ni l'harmonie de cette demi-césure : *fin à*.

(1) « *Fidèle* est ici hors de sa place, il n'est question que de vigilance; et puis, vous diriez que le fort est vigilant et fidèle. »

(2) « *Somme*, non *sommeil.* »

(3) « Mauvaise césure; dis : *qu'on n'ait.* »

(4) *D.* II, 30, IV, 282.

(5) *Dir. Am.* à Mlle J. de Brissac, IV, 449.

Mais, à y regarder de près, le vers a un mérite que nous verrons distingué ailleurs encore : il présente une opposition entre les mots *fin* et *commencée*. Il n'en faut pas plus pour qu'on le remarque. Chaque fois que Malherbe rencontre une antithèse bien faite, il se déclare satisfait. Voici toute une série de vers qui sont ainsi jugés *bons* ou *très bons* :

Le mal est grand, mais pire est le remede (1).

Son propos me chassoit, ses yeux me rappeloient,
Dieu ! que j'aime ses yeux, et que je hay sa bouche ! (2)

Il faut continuer, quoy que j'en doive attendre :
Ce fut temerité de l'oser entreprendre,
Ce serait lascheté de ne poursuivre pas (3).

Je laisse au Philosophe et aux gens de loisir
A mesurer le temps par mois et par journees,
Je compte, quant à moy, le temps par le desir (4).

Tant de rapports facheux indignes de nostre ire,
Ne sortent que d'esprits jaloux ou malcontans :
Je suis d'advis de faire, et de les laisser dire,
Ils en auront la peine et nous le passetans (5).

Quand au lieu d'un vers ou deux, c'est une strophe ou une pièce entière qui est faite de ces contrastes, cette harmonie, ce balancement de la pensée enchante Malherbe comme ici :

Je voulu baiser ma Rebelle,
Riant elle m'a refusé :
Puis soudain sans penser à elle,
Toute en pleurs elle m'a baisé,
De son dueil vint ma jouissance,
Son ris me rendit malheureux.
Voilà que c'est, un amoureux
A du bien quand moins il y pense (6).

(1) *D.* I. 24. IV. 253.
(2) *Cleon.* 12. IV. 331.
(3) *Am. H.* son. 9, IV, 298.
(4) *Cleon.* son. 4, IV, 329.
(5) *Berg.* epigr. 4. IV. 455.
(6) *Berg.* epigr. 1, IV. 454.

Encore circule-t-il à travers cette épigramme comme un sourire, un souvenir des frivolités charmantes de l'amour heureux. Il s'en dégage même une sorte de conseil aux amoureux, moralité de ce petit conte. Mais que dire de l'épitaphe d'un apoplectique dont on ne parvient même pas à découvrir si elle est ironique ou sérieuse?

Bourdin (1) eut un esprit veillant incessamment,
Et un corps endormi chargé d'âge et de graisse.
L'esprit prompt se plaignoit du corps tousjours dormant :
Le corps lourd de l'esprit qui n'avoit point de cesse.
Le Ciel, pour appaiser ces estranges discors,
A fait venir la Mort, ce pendant qu'il sommeille,
Qui d'un somme eternel a fait dormir son cors,
Afin que son esprit plus à son aise veille.

En marge un seul mot : « Excellent. » (2)

Or la note n'est pas donnée plus de trois fois, nous pouvons donc considérer le morceau comme un des types achevés de la poésie française, telle que Malherbe l'entend et quelle qualité a-t-il sinon d'être une antithèse bien bâtie et bien développée?

Si on songe, en outre, que sur une douzaine de passages qui ont obtenu le suffrage de Malherbe, (3) les deux tiers n'ont pas d'autre valeur, qu'en conclure sinon que l'antithèse est son image favorite? (4)

Et n'est-elle pas la grande ressource de l'éloquence et parfois de la rhétorique?

On pourrait montrer, en outre, que tous les éloges accordés à Desportes dénoncent chez Malherbe une préférence marquée,

(1) Ce Gilles Bourdin était procureur général du roi au Parlement. Il avait commenté Aristophane. V, Ste-Marthe. *Elog.* II, p. 50.

(2) *Epit.* IV, 464. Chasles (art. cit. p. 148), avait déjà relevé ce jugement de Malherbe sans se l'expliquer toutefois. Comp. encore les stances 9e et 10e, de D. II, compl 1, que Malherbe admire (IV, 281).

(3) On en trouvera en foule dans ses œuvres I. 134; 135; 179. v. 35; 193, v. 12, etc., etc.

(4) On verra dans le chapitre de la netteté comment Malherbe enseigne minutieusement à construire les antithèses.

presque exclusive, pour des qualités essentiellement oratoires de logique, de clarté, de force.

Mais l'amour qu'il a pour toutes ces choses s'accusera avec une autre évidence dans la multitude des critiques que nous aurons à classer.

Rien qu'à en feuilleter négligemment la longue liste, on s'aperçoit qu'on a à faire non à un homme qui sent, mais à un homme qui raisonne : « C'est mal raisonné ». « cette conséquence n'est pas à propos », « voilà une ratiocination bien étrange. » « Quelle apparence y a-t-il d'argumenter de cette façon? » « Pour être bon dialecticien il eût fallu dire » etc. (1).

Voilà, en effet, de quoi il est question : *d'arguments*, de *dialectique*, de *raison* ; d'imagination jamais ou presque jamais.

L'illusion de Malherbe à ce sujet est si forte, qu'après avoir discuté avec son adversaire une pensée qu'il juge illogique, après lui avoir posé un dilemme, il conclut par ces mots étranges : « c'est mal *imaginé.* » Imagination et raison pour lui ne font qu'un, elles se confondent, c'est une même chose sous deux noms (2).

Aussi n'avons-nous pas besoin de pousser plus loin notre démonstration. Pour la faire complète il faudrait ajouter tout ce qui va suivre et montrer que parmi la masse des observations sur Desportes, sauf celles qui concernent la rime, la césure, l'harmonie, la versification en un mot, et quelques autres qui ont trait au vocabulaire, toutes auraient pu être faites sur le texte d'un prosateur et peuvent servir à l'orateur aussi bien, et mieux peut-être, qu'au poète.

Le Commentaire, on le verra assez, ne fournit guère qu'une rhétorique ; c'est le code d'une école essentiellement oratoire.

(1) V. *D.* II, 41, IV, 285 ; I, comp. 1, IV, 262 ; *Am. H.* son. 56, IV, 315 ; *Cleon.* st. 1, IV, 332 ; Comp. : *D.* I, ch. 4, IV, 269.

(2) V. *D.* I, Rimes tierces, IV, 272. Comp. : IV, 343.

CHAPITRE II

—

LA CONSTRUCTION D'UNE PIÈCE

De la manière de conclure. — Des contradictions. — Des incohérences. De l'ordre et de la gradation.

Malherbe conçoit un sonnet ou une élégie comme une unité logique qui démontre, discute, tout au moins expose quelque chose de bien déterminé. (1) Chacune de ses odes à lui a un objet précis : l'une célèbre, l'autre console, toutes vont à un but fixé d'avance. Pindare, il est vrai, faisait autrement ; mais le dessin de ses mosaïques faites d'idées, d'images, de souvenirs que le hasard seul semble avoir juxtaposés échappait aux yeux de Malherbe qui ne voyait dans ce beau désordre que « galimatias. » (2)

Aussi quand Desportes tombe dans la même faute, fait du décousu, énumère, par exemple, ses misères dans une série d'exclamations détachées, Malherbe ne s'inquiète pas de savoir s'il a voulu de la sorte imiter l'incohérence de la passion, ni même s'il y a réussi : « Son sonnet ne veut rien dire, et tous ceux qui seront composés de pièces rapportées comme cettui-ci, ne vaudront non plus que lui. » (3)

Il faut que les strophes, les quatrains et les tercets, de quelque

(1) On peut voir dans le Commentaire qu'il fait souvent un sommaire des pièces de Desportes, pour se les résumer à lui-même. *El.* I, 9, IV, 362; *Ib.* 13, IV, 369; *Ib.* 14, IV, 370; 15, IV, 371, etc.

(2) *Rac.* dans Malh. *Œuv.* I, LXX.

(3) *Cleon.* 85, IV, 349.

point qu'ils partent et quelque route différente qu'ils suivent, se rejoignent à un endroit qui est la conclusion où l'impression générale se condense et s'accuse, où l'idée quelquefois se dénoue, quelquefois se fixe ou se résume, s'affirme en tous cas toujours avec son maximum de force et de clarté.

Desportes, qui commence souvent bien, a le tort d'oublier que finir n'est pas conclure, et soit que sa verve s'épuise, soit qu'il ne se donne pas la peine de la soutenir, au lieu d'une surprise il ne ménage au lecteur qu'une déception. Voici un acte de foi qui s'annonçait résolument :

Je ne suis point jaloux, ny ne le veux point estre...
J'ay sur vostre constance assis mon bastiment,
C'est une eternité, s'il ha bon fondement,
Sinon au premier vent adieu l'architecture...

On prévoyait, on sentait venir des menaces, la promesse ferme qu'une faute commise s'expierait vite et cruellement. Mais non, dans les derniers vers toute cette colère préventive s'éteint et se termine par un serment naïf, presque ridicule :

Si ce malheur m'advient, sainctement je promets
Qu'aus sermens et aux pleurs je ne croiray jamais,
Ny qu'au cœur d'une femme une seule amour dure. (1)

Malherbe trouve non sans raison que « c'est froid. » Il ne tolère pas ces vols brusquement interrompus qui tombent au moment où l'on croyait que le poète allait planer ou peut-être s'élever encore et son lecteur avec lui. Et vingt fois il proteste contre ces défaillances. (2)

Il lui faut à cet endroit plus qu'une pensée ordinaire, plus qu'un bon vers, quelque chose de supérieur, qui arrête et qui frappe.

(1) *D*. II, 24, IV, 279.

(2) *D*. II, 18, IV, 278 ; *ib*. 4, IV, 273 ; *ib*. 36, IV, 284 ; *ib*. 61, IV, 291 ; comp. : 1, IV, 281 ; *Am. H*. 29, IV, 305 ; *ib*. 40, IV, 311 ; *ib*. comp. : 2, IV, 316 ; *ib*. 77, IV, 320 ; *Cleon*. 50, IV, 341 ; *Div. Am*. sur son portrait, IV, 447 ; *ib*. 27, IV, 437 ; *ib*. pour un miroir, IV, 448 ; *ib*. 6, IV, 423 ; *Berg. et Masc*. 1, IV, 450 ; *ib*. ép. 7, IV, 455 ; *Epit*. de Diane, IV, 463.

A son gré on « dit presque toujours trop peu. » La prière qui suit ne le satisfait pas :

celle qui me tourmente
Ignore que je meurs par l'effort de ses yeux.
Madame, hélas ! monstrez que vous estes divine.
Lisez dedans les cœurs ainsi que font les Dieux,
Et voyez que mon mal a de vous origine. (1).

On ne voit pas assez nettement ce qui résulterait de ce premier succès, il faut trop deviner ce qu'espère le poète, convaincu qu'être compris, c'est déjà presque être aimé.

Desportes est souvent plus précis, encore que Malherbe le trouve toujours mou. Un jour il demande rendez-vous dans des termes qui nous paraissent fort vigoureux. Ses droits, ses raisons, ses impatiences, il dit tout, il montre le bonheur possible et proche :

Depuis quatre ans entiers vous m'appastez ainsi ;
Je vieillis cependant, vous vieillissez aussi,
Et perdons de nos ans la saison mieux aimee.
D'en taxer la fortune et les empeschemans,
C'est une foible excuse : oncques deux vrais amans
Ne trouverent pour eux de porte assez fermee.

C'est encore « faible, » sans doute parce que le dernier vers n'est qu'une « sentence » trop générale, qui ôte du mouvement. (2)

Quand au contraire il se rencontre là une belle antithèse, au besoin une pointe bien aiguisée, alors c'est bon : Ainsi Desportes s'est demandé s'il rendrait ou non ses lettres à Diane, il a d'abord résisté, puis consenti, enfin il se décide et la pièce se termine :

Tien, repren tes papiers et ton amitié fainte,
Et me rens mon repos, ma franchise et mon cœur.

Malherbe applaudit. (3) Ailleurs le dépit inspire mieux encore le poète qui veut détourner son prince d'aimer l'infidèle qui l'a

(1) *Am. H.* 1, IV, 297.
(2) *D.* II, 56, IV, 290.
(3) *D.* II, 72, IV, 294.

trahi lui-même. Son raisonnement vers la fin se ramasse comme un bon discours en une récapitulation de preuves et de faits :

> Elle eut pour me donter toutes les mesmes armes :
> C'estoyent mesmes serments, mesmes vœus, mesmes larmes,
> Vous pourrez-vous fier à qui n'a point de foy ?

Cette fois le sonnet est « un des bons de ce livre. » (1)

* *

Pour aboutir ainsi, il faut nécessairement qu'on ait étroitement enchaîné les idées l'une à l'autre, qu'on les ait choisies d'abord, distribuées ensuite de manière qu'elles aient une suite rigoureuse.

Desportes fort souvent se soucie peu de ces exigences de la logique. Ainsi nous faisant l'histoire de sa passion, il nous racontera que le ciel l'avait averti des dangers qui le menaçaient. C'était le jour où il allait être frappé de la fatale étincelle, il était à peine sorti qu'il trébucha et se blessa le pied :

Mais le malheur, ajoute-t-il,

> Fit que je ne pris garde à ce mauvais presage.
> Toutesfois par trois fois je voulu retourner.

Malherbe l'arrête. Il n'est pas permis de se contredire ainsi. « S'il voulut retourner il y print garde. » (2)

Ailleurs l'amant dans son désir impatient des bonheurs promis, conseille à sa maîtresse de laisser là le respect humain qui les a jusqu'alors retenus. Soit! Mais il continue :

> Aveuglons les jaloux, trompons les plus rusez.

« Le vers est contre le sens, observe Malherbe, car il lui veut persuader de n'être plus si considérée et de commettre quelque chose au hasard. » (3)

(1) *Div. Am.* 2, IV, 421.
(2) *El.* I, 2, IV, 355, Comp. *Am. H.* 61, IV, 317.
(3) *El.* II, 1, IV, 379. Comp. *Am. H.* Prière, IV, 302 ; *Div. Am.* Ad. à la Pologne, IV, 447, etc.

Dans les récits les détails doivent concorder, comme les clauses dans un raisonnement. Après nous avoir peint Roger et Rodomont corps à corps, il ne faut pas nous dire que Roger renverse son adversaire en mettant le pied devant lui. « Ils se tenoient embrassés, et par conséquent il ne pouvoit mettre le pied que derrière pour le faire tomber à la renverse ». (1)

La première condition pour écrire quelque chose de sensé est de ne pas dire une chose et en la stance suivante une autre qui dément la première (2).

* * *

En second lieu, il faut éviter les incohérences avec le même soin que les contradictions.

A-t-on conté qu'on partait pêcher à la truite, il est bizarre qu'on rapporte ensuite un saumon (3). Parler à un personnage et soudain sans transition marquée à un autre (4), prier un roi de vous ouïr, puis haranguer ses compagnons (5), annoncer quelque chose et ne rien dire, ou inversement prétendre résumer ce dont il n'a pas été question (6), c'est risquer presque à coup sûr d'inquiéter et de déconcerter le lecteur.

Il y a plus. Une idée étrangère au développement et qu'on jette soudain à la traverse apporte moins de variété que de confusion, elle embrouille. Ainsi Desportes pour attendrir l'Amour énumère

(1) *Im. Ar.* IV, 407. Comp. *Ib.*, IV, 406.

(2) *D.* I, pl. 1, IV, 261; *Cleon.* st. 4, IV, 343. Malherbe va jusqu'à reprocher à Desportes d'avoir parlé d'une barbe qui ne faisoit que lui poindre dans un livre de vers intitulé *Dernières Amours* (*Cleon.* 49, IV, 340).

(3) *Berg.* Disc. IV, 452.

(4) *El.* I, 17, IV, 374.

(5) *El.* II. Av. 3, IV. 398.

(6) *Im. Ar.* Ang. IV, 419. Comp *El.* I, 4, IV, 357; *Am. H.* st. 5, IV, 327; *ib.* 12, IV, 311; *Cleon.* 4, IV, 329; *ib.* 10, IV, 330; *Im. Ar.* IV, 398; *D.* I, 7, IV, 251.

dans une prière qu'il lui adresse tout ce qu'il a fait pour bien mériter de sa divinité :

> Si j'ay lavé tes ailes de mes pleurs,
> Si mes soupirs entretiennent ta flame...
> Chasse, ô grand dieu, ceste crainte nouvelle.

Voilà qui irait bien malgré la froideur de cette longue allégorie, malgré les pointes, s'il n'avait pas intercalé ces deux vers :

> Et si tu fais des cheveux de Madame
> Les forts liens qui retiennent les cœurs.

Car à quel propos viennent-ils? « Quel mérite peut-il avoir en ceci (1). »

Sortir ainsi de son propos par une simple proposition, par un mot même ou une épithète « impertinente » est une sottise non pareille (2).

Malherbe a de se perdre une peur parfois ridicule. Dans la cinquième élégie de son deuxième livre, Desportes nous conte que près de quitter son amante, il se désolait, non tout à son aise cependant, car, dit-il,

> La tourbe importune
> Des bateliers crians, m'empeschoit le loisir
> D'honorer de mes pleurs ce mortel déplaisir.

Rien de plus vraiment humain que cette pudeur. On pleure difficilement devant des rustres, surtout pour des chagrins d'amour. Malherbe ne sent pas cela, il lui faudrait une relation de cause à effet entre les deux actions pour permettre de les rattacher ainsi : « Ils ne l'empêchoient pas de pleurer, dit-il, c'est chose qui n'eût pas gardé les bateliers de ramer. » (3)

Il serait cruel ici de commenter l'observation.

(1) *Am. H.*, prière, IV, 301 ; Comp. *Cleon.* 1, IV, 328 ; *Im. Ar.* IV. 420.

(2) V. *D.* I, 61, IV, 260 et plus loin au chapitre de la sobriété. On trouvera un exemple *Am. H.* ch. 7, IV, 324.

(3) IV, 383. Comp. : *Im. Ar.* Rod. IV, 409, où Desportes a commis cette monstruosité de dire que Pluton est en fureur et sanglote, comme si les deux choses se pouvaient accorder ! Ailleurs (Chans. des *Berg. et Masc.*) il nous conte que le bal fini « il dresse en haut la vue pour voir le teint de la lune cornue ». « Ceci n'est point un plaisir des champs, dit Malherbe, il se peut prendre aussi bien en la ville ! » (IV, 150)

*
* *

Enfin, quand on aura élagué tout ce qui peut distraire de la pensée directrice de la pièce, il reste à mettre le tout en bel ordre, à grouper les idées suivant leur nature et à les placer, comme disait Malherbe, chacune en leur rang.

Or il est bien évident que ce sont les plus faibles qui doivent venir d'abord, annonçant et préparant les plus fortes. Il est absurde de commencer par dire *rendons-la parfaite* et d'ajouter ensuite : *rendons-la belle* (1), de parler d'une humeur qui *aveugle* et qui *bande les yeux*, attendu que bander les yeux à un homme après l'avoir aveuglé, ce n'est pas lui faire grand mal (2). De même comparer ses tourments d'abord aux luisantes images du ciel, aux eaux de la mer, aux herbes des prés, aux sables des rivages, puis pour terminer aux jours d'un siècle et aux moments d'un jour qui sont mesurables, c'est affaiblir au lieu de la renforcer l'idée d'infinité que les premières comparaisons avaient pu éveiller (3). Il faut au contraire « dire le plus après le moins » (4). Il existe bien une figure que quelques pédants sont allés rechercher dans des livres grecs et qui s'appelle ὕστερον πρότερον, mais c'est une sottise et pas une figure (5).

La raison veut qu'il y ait jusqu'au dénouement une progression ininterrompue dans les idées et dans les mots qui en rhétorique s'appelle la gradation.

(1) *Div. Am.* Premier jour de l'an. IV, 422.

(2) *D.* II. 51, IV, 289. Comp. *El.* I. 7. IV, 360. *Im. Ar.* Rol. fur., IV, 403.

(3) *Cleon.* 50, IV, 341. Comp. *Cart. et Masc.* st. 1. IV. 460 et encore *D.* II, 40. IV, 285.

(4) *Im Ar.* Ang., IV, 418.

(5) *El.* II, av. deuxième. IV, 396. *Im. Ar.* Rod. IV, 408. *Div. Am.* 21. IV, 434.

CHAPITRE III

—

IMAGINATION ET RAISON

« Malherbe, nous dit Racan, avoit aversion contre les fictions poétiques, et en lisant une épître de Regnier à Henri le Grand qui commence : « *Il estoit presque jour... et le ciel souriant* » où il feint que la France s'enleva en l'air pour parler à Jupiter et se plaindre du misérable état où elle étoit pendant la Ligue, il demandoit à Régnier en quel temps cela étoit arrivé et disoit qu'il avoit toujours demeuré en France depuis cinquante ans et qu'il ne s'étoit point aperçu qu'elle se fût enlevée hors de sa place. » (1)

Nous allons retrouver la boutade dans le Commentaire. A propos d'un sonnet où Desportes nous présente sa « rose » défendue par toute une garde, ayant :

..... pour soldats choisis et pour riche equipage
L'honneur, la Chasteté, la Constance et la Foy !

« Voilà, s'écrie Malherbe, des soldats bien choisis et un équipage bien riche ! Il n'y a rien de sot si ceci ne l'est (2) ».

Ainsi se trouvent jugées d'un seul coup toutes ces personnifications de choses abstraites dont le Moyen-Age avait tant abusé.

Aussi bien étaient-elles un peu reléguées à cette époque dans le magasin des vieux accessoires, et leur valeur n'était pas si

(1) Rac. dans Malh. I, LXXI. L'épître de Régnier se trouve à la page 159 de l'éd. Courbet. Tallemant, contant la même anecdote, ajoute une réserve qui indique que Malherbe n'étendait pas sa théorie au poème épique (I, 294). Mais cette restriction est sans grande importance, car dans cette école l'opinion commençait déjà à se répandre que les Français n'ont pas la tête épique. (V. de Gournay, *Omb.* 630).

(2) *Cleon.* 18, IV, 333.

grande, ni l'usage qu'en fait Desportes si judicieux (1) qu'on leur accordât même un regret, si la main brutale de Malherbe ne touchait qu'à elles.

Mais ce n'est pas seulement à ces fictions-là qu'il en veut, c'est à toutes les autres. Dès que l'imagination prend son vol vers le domaine de la pure fantaisie, il la rappelle et l'enchaîne.

Ainsi Desportes nous conte que, las de chercher des moyens toujours insuffisants pour fléchir sa belle, il s'est pris à y rêver. Ne trouvant rien dans le réel, il est allé vers l'impossible. Et d'abord il lui a semblé qu'il était changé en rose. Mais « un pied cruel l'a foulé, comme un ver rampant sur la terre. » Devenu alors zéphire, il espérait baiser ses yeux et rafraîchir son sein. A peine a-t-il soulevé ses petits cheveux follets que la frileuse s'est cachée dans ses habits. Successivement rosée, ombre, brouillard, il n'a pas mieux réussi : la flamme de son « soleil » a tout dissipé et desséché, hélas!

Nous ne disons pas que la pièce soit bonne, elle renferme des obscurités et des négligences, mais c'est au sujet même que Malherbe s'en prend. Il le condamne et refuse de le comprendre : « Toute cette chanson est impertinente et pleine d'imaginations qui ne veulent rien dire (2) ».

* * *

Quelques passages du Commentaire semblent en contradiction avec ceux-ci, ce sont les trois ou quatre où Malherbe accorde des éloges à de pures fictions mythologiques. Ils confirment au contraire notre théorie en la complétant.

Malherbe accepte, en effet, ce genre de fictions (3) et il n'accepte même que celui-là.

La mythologie païenne reste pour lui une des ressources de l'imagination poétique. On le savait déjà par ses œuvres. N'y

(1) Voyez *Cart. et Masc.* pour une masc. de faunes, IV, 460.

(2) *Berg.* Métamorphoses, IV, 452.

(3) Voy. *Berg. et Masc.* son. 4, IV, 451, *El.* 1, 3, IV, 356; surtout *D.* II, 5, IV, 274. Le premier de ces passages a été imité par Malherbe lui-même, et par tout le monde.

introduit-il pas les souvenirs de l'antiquité profane jusqu'au milieu d'inspirations chrétiennes, jusque dans une épitaphe destinée à un couvent et dont les religieux sont obligés de refuser l'introduction dans leur église? (1) Autant le doute matérialiste lui paraît blâmable, l'incertitude sur la destinée de l'âme irrévérencieuse (2), la croyance à la fatalité impie (3), autant les fables de Rome ou de la Grèce lui semblent choses reçues dont la piété ne saurait s'offenser. Il admet même le mélange du sacré et du profane et ne trouve pas mauvais que dans un même sonnet on implore le Christ et sa dame (4), les vrais et les faux dieux (5).

Toutefois, il importe de regarder à quelles conditions cette permission est donnée, et quelles réserves elle comporte.

La première, c'est que le poète ne sera jamais pédant, qu'il laissera de côté Némésis (6), Lachésis, les Léthés (7), qu'il n'affectera pas les noms anciens de Caurus, Eurus, Zéphyrus (8), que dans le langage ordinaire et lorsqu'il ne met pas en scène les divinités personnifiées, il n'appellera pas la mer Amphitrite, le soleil Phébus ou dieu Cynthien, le rossignol Philomène (9).

La seconde condition, de beaucoup la plus importante, est que le poète n'invente rien. Les hommes de la Pléiade étaient si

(1) I, 189.

(2) *Am. H.* ch. 7, IV, 324.

(3) Il a barré dans l'*El.* II du livre premier : *qu'on laisse tout faire à la fatalité*. Il est bon de se souvenir que tout ceci est pour le monde. Malherbe étant en son particulier assez sceptique.

(4) V. : *D.* II, 46. IV, 287. La pièce est jolie, mais aurait choqué le XVIIe siècle. Malherbe n'en dit rien. Deimier, plus sévère que Malherbe reproche à Desportes de n'avoir pas fait partout le sacrifice de ces vers-là lorsque sa vieillesse est devenue pieuse (*Ac.* p. 528).

(5) Théophile est autrement violent contre les fables antiques (Voir *A M. du Fargis* I, 235).

(6) *D.* I, 56, IV, 259. Cf. II. 57, IV, 290.

(7) *Epit. du j. Maugiron.* IV, 467; *El.* II, av. 2, IV, 397; *D.* II, 22, IV, 278. Comp. dans l'ex. orig. *D.* II, son. 53.

(8) *Berg.* Ode, IV, 456.

(9) Ces termes sont barrés dans le ms. original. *El.* I. 14: *Am. II.* St. 3. p. 99 r°; *Cleon.* St. p. 137 r°; *D.* II, compl. p. 51 v°. Cette opinion est tout à fait celle de Deimier. (*Ac.* p. 281).

pénétrés de l'antiquité, si bien identifiés avec elle, qu'épris de la poésie qu'ils trouvent dans ses fables, ils s'en servent presque comme s'ils y croyaient réellement, les développent, les continuent, les imitent comme des Grecs même l'eussent pu faire.

Malherbe, au contraire, en use froidement, par calcul. Il n'y trouve plus d'enchantement, mais seulement de la commodité. C'est à ses yeux un admirable arsenal d'allusions, d'exemples, de comparaisons qui relèvent le développement, et donnent à l'expression quelque chose de concret, de moins sec.

S'agit-il de prouver que la mort surprend les plus vaillants? Il y a le cas d'Achille; que personne n'est éternel? Il y a celui de Sarpédon. Parle-t-on de révoltes domptées? Voici l'histoire des Cyclopes et l'Ossa sur le Pélion. Et ainsi de suite. Hommes et choses de la vie légendaire rapprochés à propos des hommes et des choses contemporaines donnent aux vers une grandeur qui est pour beaucoup dans la majesté de la poésie de Malherbe.

Dans ce trésor de souvenirs on peut et on doit puiser à volonté. Les noms des vaillants, des braves, des belles aussi y ont des synonymes illustres, leurs sentiments, leurs aventures, des analogues en nombre infini. Si on a soin d'y choisir parmi les traditions les plus connues en même temps que les plus frappantes, l'effet de ces réapparitions qui durent suivant les cas plus ou moins longtemps est certain, le poète se priverait d'un de ses moyens les plus sûrs en y renonçant.

Mais si sa mémoire a tous droits sur ces choses de la fable, son imagination, en revanche, n'en a aucun ou presque aucun. Tout au plus peut-elle les accommoder à ses besoins. Elle ne doit ni les tronquer, ni les refaire, ni surtout en faire de nouvelles dans le même goût. La fable est morte, et comme telle immuable. Tout ce qu'on en rapporte doit être vrai, de la vérité mythographique ou traditionnelle.

Non seulement il ne faut pas prendre comme Racan Lycophron pour la ville où demeurait Cassandre (1), mais il faut éviter, outre

(1) Racan (*Œuv.*, I, 349), raconte la réprimande qu'il reçut de Malherbe pour cette méprise.

les bévues, jusqu'aux petites inexactitudes volontaires et involontaires : Dédale et Icare ne doivent pas être confondus, « leur succès en même dessein furent différents (1) »; l'arc enchanté qui seul a les deux sortes de flèches n'appartient pas à Vénus, mais à l'Amour (2). Les Parques n'ont jamais eu de culte ni de sacrifices (3). Aucun auteur n'a dit que Lerne fût couverte tout entière par le serpent, ce qui serait ridicule (4). Cassandre même esclave ne peut pas être traitée de chambrière, « c'étoit une grande princesse, encore qu'elle fût prisonnière (5) ».

Quant aux fables nouvelles, il n'en faut point faire. Nul, pas même Pétrarque, n'a le droit d'ajouter un chapitre à la liste des métamorphoses (6), de prêter un sentiment au zéphire qui courbe sous ses caresses les tiges frêles des graminées. La raison est formellement dite : « Les fables nouvelles n'ont point de grâce (7) ».

Ce n'est donc point là encore que l'invention poétique va pouvoir se jouer librement.

Or on pense bien d'après ce qui précède que ce n'est pas non plus dans le domaine des choses réelles. Quelque lointains que soient les faits, ils sont les faits et il n'y faut pas toucher. Desportes les altère quand il fait des comparaisons comme celle-ci :

Quand le triumvirat tramoit ses factions.

attendu que « les proscriptions ne se firent pas quand le triumvirat tramoit ses factions » (8) et non seulement on ne peut pas fausser ainsi l'histoire, mais le poète doit, s'il se peut, la vérifier et la contrôler encore, quand les données en sont suspectes ou invraisemblables, « C'est l'opinion de tous les auteurs que les Parthes

(1) *D.* I, 28, IV, 251.
(2) *D.* I, 22, IV, 253.
(3) *Cleon.* 54, IV, 312.
(4) *Cartels et m.* L'hydre d'Amour, IV, 161.
(5) *D.* I., proc. IV, 267. Comp. *El.* II, av. 2, IV, 396. Malherbe recevra du reste lui-même de semblables reproches. (V. *Œur.* éd. Mén. III, 250).
(6) *Div. Am.* 10, IV, 424.
(7) *Div. Am.* pl. I. IV, 421. Comp. : *D.* I. 5. IV. 250 et *ib.* II. comp. I, IV, 281.
(8) *Am. H.* 56, IV, 315.

vainquent en fuyant, mais il n'est rien si ridicule. On peut bien en fuyant tuer des poursuivants,(1) mais de vaincre, il est inimaginable. » Aussi l'ode devra, au nom de la raison, exclure cette tradition, quoique admise par tous les auteurs. Et elle rejettera ainsi toutes ces légendes indécises qui flottent dans l'incertain du passé, qui en font souvent la poésie et dont il semblait que le lyrisme au moins comme le drame allait pouvoir se servir.

Encore si un bon manuel chronologique et un dictionnaire critique pouvaient suffire au poète et le garder de toute erreur !

Mais le champ est immense et la poésie prend son bien, surtout ses images, un peu partout. N'importe! elle ne doit les prendre qu'à bon escient. Il faut d'abord beaucoup observer, beaucoup voir et puis beaucoup savoir, ou en tous cas fréquenter les livres de ceux qui savent. (2)

L'histoire n'est pas seule à mériter le respect, il faut parler de ce qui est avec le même scrupule que de ce qui a été, on n'est même pas en droit de rêver inconsidérément ce qui sera, la religion le révélant formellement. Les passages sont vraiment curieux et méritent d'être cités :

Desportes se promet de jouir en paix de la beauté de sa dame lorsqu'ils se seront rejoints aux enfers. Alors, dit-il,

..... Quand tous les damnez se voudront emouvoir
Pour empescher ma gloire, ils n'auront le pouvoir.

C'est oublier son catéchisme. « Les damnez n'ont pas charge de

(1) *Cleon*. 84, IV, 349.

(2) Desportes laisse échapper par étourderie, il faut le dire, un certain nombre de sottises que Malherbe relève complaisamment. Il lui fait remarquer que les esprits n'ont pas de langue (*Im. de l'Ar.* Mort de Rod. IV, 412); et les colonnes pas de cœur (*Berg. et Masc.* Ode, IV, 456), qu'on ne nage pas au fond de l'eau (IV, 412), qu'on ne plante pas de trophées sur le front des vaincus (*Div. Am.* pour une faveur, IV, 448), que si on meurt on n'aime plus (*Berg. et Masc.* dial. 2, IV, 457) etc. etc. (Comp. *Im. de l'Ar.* mort de Rod., IV, 410; *El.* I. 8, IV, 362; *D* IV, 250; *Im. de l'Ar.* Rod., IV, 411; *Berg. et Masc.* compl. 1, IV, 457; *Div. Am.* compl. 3, IV.)

tourmenter les autres » mais les diables avec lesquels il ne faut pas les confondre. (1)

La nécessité de rimer avec *maistre* n'excuse pas ce vers :

> Sous quel astre, ô mes yeux, le Ciel vous fist-il estre?

Il fallait dire *naistre*, car « c'est le point de la naissance qui s'observe pour la considération de nos fortunes » (2)

En voici un qui choquerait tous les apothicaires :

> Ce mal ne se guarist par jus ny par racines.

« Les racines n'ont-elles pas du jus comme les herbes ? » Desportes ignorerait-il le jus de réglisse ? (3)

Ailleurs on dirait qu'il n'a jamais vu la campagne, lui qui est chasseur. Il n'a jamais pu voir en tous cas le ciel

> Sur le midy plus de chaleur espandre,
> Les vents cesser,

car « le vent s'élève ordinairement sur le midi. » (4)

Les usages judiciaires semblent lui être aussi peu familiers. Ne compare-t-il pas l'Amour au bourreau.

> Qui donne à boire au criminel
> Pour le reserver au supplice?

« Un bourreau ne donne point à boire au criminel pour le réserver au supplice. S'il en demande au supplice ou en y allant, on lui en baille. » (5)

Et les discussions, on pourrait dire les chicanes continuent ainsi sur tout et sur rien ; sur un détail de l'armement militaire (6), sur le titre d'un défunt que le poète s'est permis d'appeler maistre de camp de la garde, alors qu'on dit : maistre de camp des gardes ou du régiment des gardes, (7) enfin jusque sur un baiser où deux

(1) *D.* I, 61, IV, 260.
(2) *Im. Ar.* du 23 ch., IV, 413.
(3) *D.* II, de la jal., IV, 283.
(4) *Am. H.* st. 3, IV, 314; Comp. : *Ib.* 31, IV, 308.
(5) *Am. H.* ch. 4, IV, 306.
(6) *Im. Ar.* Rod , IV, 405.
(7) *Epit.* IV, 465.

langues se sont étreintes, ce qui est impossible, nous affirme le père Luxure qui s'y connaissait. (1)

Partout se révèle un amour exclusif, étroit, intolérant de la vérité réelle.

Ce n'est pas là une des moindres curiosités de notre histoire littéraire que de voir chaque siècle et presque chaque école se réclamer ainsi successivement de la vérité.

Réalistes, romantiques, classiques l'ont fait tour à tour. Mais Malherbe est leur ancêtre à tous. Donc quand on lui reprochait ses propres erreurs (2), on le battait avec ses verges, c'est lui qui avait posé la doctrine : le poète ne se sert de la parole que pour la pensée et de la pensée que pour la vérité (aucun des poètes de la cour n'aurait osé ajouter : et la vertu).

Ces observations permettent pour conclure de rectifier une opinion trop généralement accréditée sur la réforme poétique de ce temps-là. On répète sans cesse que la poésie de Ronsard était savante et que Malherbe l'a tirée du pédantisme. Ce que nous savons maintenant nous permet de faire la comparaison avec plus de précision.

Si l'on entend que la Muse de la Pléiade était plus que celle de Malherbe riche en connaissances, qu'elle faisait plus souvent abus de cette érudition, oui, cela est juste, elle était plus savante au sens que le vulgaire donne à ce mot.

Malherbe lui a recommandé, nous l'avons vu, d'éviter la mythologie trop peu familière, il ne veut pas, nous le verrons, qu'elle use des mots d'école. Il lui conseille de ne pas être trop philosophique en parlant aux dames. A des vers comme ceux-ci :

> Je tien des simples corps dont constante est la loy, (3)

qui, un peu rajeunis, entreraient sans peine dans la Justice ou le Bonheur, il préfère la simplicité banale d'un de ces lieux com-

(1) *Berg. et M.* Baiser, IV, 454. Comp. encore : *D.* II. ch. 4, IV, 287 ; *El.* I, 14, IV, 370 ; *Div. Am.* 7, IV, 423 ; *Angel.*, IV, 420.

(2) Guyet lui demandait à propos de quelques-uns de ses vers s'il y avait des roseaux dans la Seine devant le Louvre.

(3) *D.* II, 62, IV, 292.

muns qu'il développe lui-même sur l'inconstance de la fortune, la nécessité de la mort, l'amour, etc. (1) Tout cela est vrai.

Mais si Malherbe ne demande pas au poète de savoir beaucoup, il lui demande de savoir bien, de laisser là les raretés, mais de posséder à fond le reste. En outre, il établit pour la première fois qu'il n'y a de joli ni de beau que ce qui est vrai, que marcher dans les étoiles n'est pas marcher dans les nuages et que « l'étoile du cœur humain » c'est la vérité. Il rapproche ainsi, ce qui n'avait jamais été fait jusqu'alors en France, la poésie de la science, il leur assigne le même objet, il les anime du même esprit, il leur croit la même nature et les mêmes moyens. Partie du vrai, la poésie qu'il crée n'arrive au beau que par la méthode.

Dans ces conditions je veux bien qu'elle soit moins savante que celle de Ronsard, elle est en tous cas plus scientifique.

(1) V. *Œuv.* I, 78, 145, 189. Il trouve ainsi bon une épigramme médiocre de Cléonice (IV, 333).

CHAPITRE IV

—

DES QUALITÉS ESSENTIELLES DU STYLE

La Pureté. — La Clarté. — La Précision.

Ces points généraux acquis, rien n'est plus facile que de déterminer les qualités auxquelles Malherbe accorde le plus grand prix. Les préceptes qu'on peut extraire de son Commentaire, très nombreux, mais fort peu variés, qu'ils regardent l'expression ou la pensée (1), le style orné ou le style simple, se classent d'eux-mêmes en quelques grands chapitres.

Il est évident que, pour lui, il y a trois vertus essentielles, théologales. Il faut penser et écrire avec pureté, avec clarté, avec précision.

* * *

Le droit à la licence était indiscuté au XVI[e] siècle. C'était un privilège reconnu aux poètes non seulement par les doctrines des anciens, mais par la nature même; étant inspirés d'en haut, ils

(1) Il est inutile de réfuter ici l'opinion de Chasles (*art. cité*) qui prétend que la forme seule a préoccupé Malhèrbe et que de la pensée il n'a cure. Nous avons vu déjà le contraire, nous le verrons encore. On trouvera souvent des remarques qui ne se rapportent qu'à la pensée seule, distinguée de l'expression qui lui est donnée (voir *D.* II, 48, IV, 288; *Ib.* I, 29, IV, 254; *Ib.* II, st. 2, IV, 293; *Im. Ar.* Rod. IV, 411; *Berg. et Masc.* IV, 152 et particulièrement *Cleon*, 39, IV, 338). Mais en général, ce qui est vrai, c'est que dans l'idée du réformateur la forme et le fond ne se séparent guère. Les mêmes règles s'appliquent aux deux choses.

pouvaient écrire comme ils devaient penser, autrement que les autres : *verbis imperare, non servire debemus* (1).

Ronsard avait bien fait quelques réserves. Il constate, par exemple, qu'un article omis « défigure un vers » et voudrait que « la licence fût rarement prise » mais s'il conteste l'abus, il admet l'usage : « Je suis d'advis, dit-il, de permettre quelque licence à nos poëtes françois » (2), et quelques pages plus haut il a avoué la vraie doctrine de l'école : le poète doit être « porté de fureur et d'art » sans toutefois « se soucier beaucoup des reigles de grammaire ».

Y manquer est même quelquefois une beauté, à condition qu'on le fasse discrètement et sobrement, comme Virgile : *Impetratum est a consuetudine ut peccare suavitatis causa liceret.* C'est ainsi « que le bon écuyer se plante à dessein un peu de travers sur un cheval, que le courtisan qui a bonne grâce laisse exprès manquer un fil à son bas de soie ». (3)

Au contraire, dès 1610, Deimier ne veut plus entendre parler de ces prétendues coquetteries ni même des droits supérieurs de la pensée sur le langage. Ce sont des « sottises qui ont fait leur temps (4). »

« Lorsque l'on parle contre ce que la juste grammaire requiert, écrit-il, on ne sçauroit bien parler (5). C'est la coustume aux poëtes licencieux de s'eslargir à tout coup contre l'equité de la grammaire pour eviter la peine et s'armer après d'une excuse sur le subject de la mesure du vers ou de la rime. » (6) Ils « alambiquent » les termes qui alors « ne sont plus en bon françois et n'y estant pas, les vers et les stances n'y sçauroient estre de bonne sorte » (7). Il n'y a pas à

(1) Cité par Mlle de Gournay (*Omb.* 626). Comparez : Les grammairiens suivent l'usage de la langue, les poètes sont au-dessus de lui comme les sorciers obéissent aux démons, tandis que les magiciens leur commandent. (*Ib.* 572).

(2) *Préf. Franc.* III, 26, III, 8.

(3) De Gourn. *Omb.* 581.

(4) V. *Ac.* p. 102, 103, 132-146, 179, etc.

(5) *Acad.* p. 208.

(6) *Acad.* p. 116.

(7) *Ib.* 104.

choisir : « ceux qui disent qu'ils aymeroient mieux loger une mauvaise phrase en un vers que se despartir aucunement du sujet d'une bonne invention » n'ont qu'à « se travailler en sorte que les erres de cette invention ne soyent point separees du bien dire ». « De proposer que les conceptions de l'âme doivent avoir une carrière libre, c'est le vray. Mais raison par tout : car il faut pour le devoir que ceste carriere soit bornée et mesurée de quelques reigles et observations. » (2)

Et cette conviction est si forte chez lui qu'il en renie son passé de poète et essaie de pallier ses fautes antérieures :

« Dès ma plus tendre jeunesse, ayant déjà en quelque mespris ces licenciemens poetiques, j'en usay fort rarement comme on le peut voir en mes livres des Illustres avantures de la Néreïde ou Victoire navale des Vénitiens et au premier qui se nomme de mes *Premières œuvres* qui ont esté imprimez à Paris et à Lyon (3) dans lesquels livres sont compris environ trente mille vers, que j'avois tous composés avant que j'eu atteinct l'âge de vingt ans. Mais on ne sçauroit pas voir un traict de licence en tous les vers qui sont aux livres du *Printemps des lettres amoureuses* et des *Amoureuses destinées de Lysimond et de Clitye* que j'ay faict imprimer à Paris depuis un an et demi en ça (4). Aussi j'ay toujours detesté l'usage de ces permissions poétiques et n'estoit que du temps que j'estois en Provence, on me disoit que cela se pratiquoit tousjours à la cour, chez ceux qui escrivoyent le mieux, et que cest avis m'estoit comme confirmé par les termes licencieux que je lisais dans les œuvres de Ronsard, et mesmes par les opinions de son *abrégé de l'art poëtique*, je n'en ai jamais usé ; non plus que je ne m'en serviray jamais plus. » (5)

Ce qui avait amené cette révolution, c'étaient les excès de certains disciples de Ronsard du genre de du Monin qui avaient effrayé

(1) *Acad.* p. 7-8.

(2) *Ib.* p. 342.

(3) *Prem. œuv.* Lyon, 1600, in-12.

(4) *Histoire des amoureuses destinées*... Paris 1608, in-12. *Le printemps*... Paris, 1608, in-12.

(5) *Acad.* p. 168

le maître lui-même. « Ils ont, disait-il à Binet, l'esprit plus turbulent que rassis, plus violent qu'aigu, lequel imite les torrens d'hiver qui atteignent des montagnes autant de boue que de claire eau ; voulant eviter le langage commun ils s'embarassent de mots et manieres de parler dures, fantastiques et insolentes, les quelles representent plustost des chimeres et venteuses impressions des nues qu'une venerable majesté virgilienne, » et il leur rappelait ironiquement la prédiction d'Andromaque à Hector : « Ta vaillance te perdra. » (1)

Cette « vaillance perdit en effet » non seulement leurs « inventions mélancoliques » mais le système même qui semblait les autoriser.

La « retenue » de Desportes ne suffit pas. La langue eut beau se polir et les périodes s'ordonner, (2) on eut beau écrire d'une façon « infiniment plus exacte,et réglée » que Ronsard et les autres ne l'avaient prescrit (3). la Muse avait encore, suivant le mot (4) de Du Perron la chevelure trop ébourriffée et les mains négligées ; quand vint un homme décidé à lui lisser ses bandeaux et à rogner ses ongles, l'opinion était disposée à le laisser faire, ou mieux à l'appuyer, allât-il jusqu'à l'excès.

Néanmoins cette réforme eût-elle abouti, même ainsi réclamée, sans Malherbe, c'est douteux, tant le principe même en était contraire aux traditions antérieures et aux habitudes invétérées des écrivains. Cette soumission absolue aux règles du langage, à laquelle nous nous sommes pliés jusqu'à ces derniers temps, est si gênante parfois pour ceux qui n'y sont pas façonnés, qu'elle étonne souvent les étrangers. Obtenir à la fin du XVIe siècle non pas qu'on s'en approchât, mais qu'elle devînt complète, continue et presque instinctive, était peut-être la plus difficile des révolutions. Six ou sept auteurs seulement, au dire de Deimier, l'avaient acceptée en 1610. (5) Qu'eût-ce donc été sans exemple et l'autorité « du tyran des syllabes? »

(1) Rons *Œuv.* VII, 308.
(2) Vauq. *Œuv.* I, 243.
(3) Deim. *Acad.* Préf. p. 2
(4) Repris à Quintilien. V. *Perron.*, 211.
(5) *Acad.* p. 101.

Si l'on veut juger la part qu'il a eue en ce changement, il suffit d'écouter ses adversaires. C'est bien à lui qu'en a Régnier quand il défend les vieilles libertés de la verve qui quelquefois s'égaie en la licence. C'est lui aussi que visent, sans qu'il soit nommément désigné, les diatribes et les plaintes de Mlle de Gournay, contre le poète grammairien, le poète valet (1), critique et hypercritique des mots (2), qui a enseigné à « s'informer s'il est permis de coucher sous les deux genres, épithète, espace, épigramme, poison, foudre, œuvre, amours, pleurs, affaire, et plusieurs autres : s'il faut dire, il est sur pieds ou sur les pieds; quelle hardiesse est la vostre ou quelle est vostre hardiesse..., je dis verité ou la verité : je veux voir que c'est, ou ce que c'est..., le Dieu de gloire, ou de la gloire : fay ou fais : ren ou rends à l'imperatif, outre une quantité de semblables. » (3) C'est bien lui encore qui a attaché « la gloire et le triomphe de la poésie en la polissure, et en la syntaxe, toute simple, vulgaire et crüe du langage natal. » (4)

En effet, s'il a fait ses autres réformes avec amour, il a poursuivi celle-là avec fanatisme. Il n'est pas sûr qu'il y pensât encore en pleine agonie et qu'il ait repris sa garde d'avoir laissé échapper un barbarisme. Ces mots de mourants, composés le plus souvent après coup, de façon à résumer une vie ou un caractère tout entiers, sont suspects. En tous cas, pendant vingt ans, le principal effort de Malherbe avait porté sur ce point.

La doctrine, toujours rigide, prenait ici un caractère plus absolu et plus impératif encore.

Qui qu'on soit, fût-on le roi, on ne peut faire dire une cuillère, si l'usage n'en a pas décidé ainsi, « à moins que de faire défense, à peine de C livres d'amende, de la nommer autrement » (5).

A plus forte raison se faut-il interdire toute fantaisie si l'on n'est que poète. Nulle pensée, quelque jolie ou profonde qu'elle puisse

(1) *Omb.* 443, 625.
(2) *Ib.* 575.
(3) *Ib.* 574.
(4) *Ib.* 438.
(5) Le mot est à peu près repris aux anciens, comme beaucoup de ceux qui font l'admiration de Racan. V. Rac. dans Malh. LXXIX.

être, n'excuse une faute. Si on ne peut l'exprimer correctement, il faut en faire le sacrifice (1). Quel que soit le prétexte, on doit écrire purement, il n'y a pas de droit contre la règle.

Je sais bien que malgré tout il s'accorde à lui-même de temps en temps certaines libertés. Il hasarde des mots nouveaux, il s'opiniâtre même à en employer que personne ne veut recevoir (2).

Mais ce n'est que dans ses lettres familières ou dans sa conversation qu'il se laisse ainsi aller.

Trouve-t-on dans ses œuvres soignées quelques rares cas d'insubordination à ses propres règles, c'est le cas de se souvenir de l'esprit de contradiction qui faisait le fond de son caractère.

Les applications qu'il fait à Desportes de ces théories sont si nombreuses, elles vont remplir une si grosse part de ce volume, que nous sommes dispensé ici de donner aucun exemple justificatif. La sévérité minutieuse du maître éclatera à chaque page et montrera, sans qu'il soit besoin de l'annoncer, quel cas il faisait de la *pureté*.

Son chapitre des licences se résumait comme celui de M. de Banville : « Il n'y a pas de licences poétiques », avec cette différence, toutefois, que l'observation est jetée en passant par nos Parnassiens comme une chose reçue et approuvée, tandis que dans l'art poétique de Malherbe elle eût été placée en tête de tout l'ouvrage, comme la base et le fondement même du système.

* * *

Après la pureté, Malherbe a passionnément aimé la clarté du langage. Deimier, qui a le premier posé d'une manière franchement impérative le principe de l'école nouvelle, à savoir « qu'il vaut mieux n'escrire point que d'escrire parmi les nuages de l'obscurité », dans le long chapitre où il justifie et développe ce pré-

(1) Rac. *Œuv.* I, 343. Le conseil de Malherbe se rapporte, il est vrai, à une question de métrique, mais il n'excuse pas plus un genre de fautes que l'autre.

(2) V. plus loin aux néologismes.

cepte, reconnaît et compte Malherbe parmi les ennemis de la « sombreur » à côté de du Perron, des P. Richeomme et Cotton, de d'Urfé, de Coeffeteau et de Du Vair(1).

L'éloge est mérité et on pourrait affirmer *à priori* qu'il doit l'être, car il est peu probable qu'un homme tout de raison, comme Malherbe, n'ait pas voulu avant tout comprendre et être compris :

En effet, quoiqu'on relève jusque dans ses meilleures pièces (2) des vers embarrassés et obscurs, son style est en général, même dans sa prose, infiniment plus clair que celui de Montaigne par exemple. Mlle de Gournay le sentait bien quand elle discutait l'importance accordée à cet avantage et la prétention de l'école qui « croyait avoir deffait un livre quand elle avait dit : Je ne l'entends pas ». « O Dieu ! s'écrie-t-elle, dans une apostrophe aussi inquiète qu'indignée, si la mesure du prix d'un écrivain despend de la facilité d'intelligence, que deviendront Aristote et Platon ? que deviendra Plutarque, si dur et serré en son original, si peu intelligible au vulgaire en sa version mesme..., que deviendra Seneque en plusieurs traictez ? quoy les Essais ? quoy Tacite ? Thucidide ? etc. ». Ces questions allaient droit à Malherbe. C'est lui qui voulait faire du style un bouillon d'eau claire. Le mot avant d'être repris contre Vaugelas avait été lancé contre lui. De fait il a employé tous ses soins, le Commentaire le démontre, à filtrer le bouillon. (3)

En effet, sitôt que Desportes laisse échapper une phrase comme celle que voici :

Si l'amour de ma foy rend vostre ame craintive,

Malherbe l'arrête. « Qu'est-ce »? dit-il (4). Il veut que rien ne reste indécis ni de l'ensemble, ni des détails, et ne pardonne jamais, je

(1) *V. Acad.* 276. Comp. tout le chapitre.

(2) Voyez par exemple dans l'ode à M. de Bellegarde (1, 110) les vers 51 et suivants, et aussi 68 à 70. Comp. I, 213, v. 93, etc.

(3) V. *Omb.* 191 et Sorel, *B. franc.* 259, 260 (1667) Comp.: Lamothe le Vayer, *Lett. à Naudé*, p. 24.

(4) *D.* II, 74, IV, 295.

ne dis pas à un vers entier, mais même à une image ou à une expression dont le sens n'apparaît pas sans retard.

Rien de plus facile à suivre que le sonnet où Desportes explique comment chez tous les hommes, sauf chez lui, « tout, ainsi que le temps, se change le désir », la sagesse leur venant avec la maturité. Mais il se perd ici :

> Chacun lors, par le tans rendu plus advisé,
> Voyant l'âge qui glisse *à la nuict disposé*,
> Songe à faire retraite ains que le jour luy faille. (1)

Malherbe ne manque pas de noter le vers.

Ailleurs le poète s'adresse à son cœur :

> Je te l'avois bien dit, pauvre cœur desolé,
> Que tu ne devois pas si laschement te rendre.....
> Tu vois comme il t'en prend, tonlheur est envolé,
> Tu demeures captif, *ton bien est mis en cendre*.

Il est dans les Amours du temps si souvent question de flammes, que l'image des cendres se présente tout naturellement. Néanmoins à y regarder de près, on ne voit pas bien ce que le cœur de Desportes pouvait posséder, Malherbe voudrait le voir : « Que veut-il dire que le bien de son cœur est mis en cendre ? » (2)

Et ainsi partout. Qu'est-ce que *des nuits ordonnées au mal* de quelqu'un? (3) Que peut faire Dieu quand il *couvre une influence*? (4) Comment s'y prendre pour *faire épreuve de glaçons*? (5) De quelle manière se représenter *un brouillement confus tout bruyant de tempête* (6), un *char allumé de rayons* (7), un homme *gêné de courroux*? (8) etc.

(1) *Cleon*. 30, IV, 336.
(2) *D*. I, 54, IV, 259.
(3) *Am. d'H*. 22, IV, 303.
(4) *Epit*. Marg. duch. de Savoie, IV, 465.
(5) *Am. d'H*. son. 12, IV, 299.
(6) *El*. I, 19, IV, 376.
(7) *El*. II, La Pyrom., IV, 386.
(8) *Div. Am*. St. du Mar., IV, 446. Comp.: *El*. II, av. 2, IV, 397; *ib*. I, 19, IV, 376; *Ib*. Disc., IV, 378; *Div. Am*. st. 2, IV, 439; *D*. I, comp. 1, IV, 269, ch. d'Am., IV, 265; *D*. I, Proc. contr. Am., IV, 263. II, ch. 1, IV, 287; *ib*. 76, IV, 296; *Im. de l'Ar*. Rol. fur., IV, 399; *El*. II, 1, IV, 381. *Berg. et Masc*. comp. 2, IV, 159.

Tout cela paraît à Malherbe incompréhensible, il le dit et souvent avec vivacité. Mais là ne s'arrête pas son amour de la clarté et il montre d'autres exigences. Non seulement il veut entendre, mais entendre sans effort. (1).

Ainsi il blâme ce début de sonnet, qui nous étonne un peu, mais qui était plus clair pour les gens de l'époque :

Souci chaud et glacé, que la crainte a fait naistre,
Et qui, *craignant plus fort,* deviens plus violant.

La vieille langue admettait en effet cette construction du participe remplaçant une proposition conjonctive ; Malherbe le savait bien puisqu'il va s'en prendre à ce tour, il se rendait donc compte que *craignant plus fort* équivalait à *à mesure que je crains plus fort*. Mais il ne veut pas d'explication : « Je ne vous entends point, » (2) dit-il.

Voici un deuxième exemple, les vers sont empruntés aux stances 4 d'Hippolyte :

Qui aime en plus d'un lieu, ne sçauroit bien aimer.
D'une seule lumiere, en la nuit allumée,
L'ombre entiere se fait qui se perd consumee,
Par les rayons espars des flambeaux d'alentour.

Il n'est pas difficile de voir que le poète, las sans doute de comparer l'amour à une flamme, le compare à une ombre. Pour qu'elle existe il faut une seule lumière, car si vous entourez la chandelle de plusieurs autres placées de l'autre côté des objets, tout se trouve éclairé « par les rayons épars des flambeaux d'alentour », donc plus d'ombre.

Malherbe eût sans doute préféré l'image banale et transparente : il répète encore son « je ne vous entends point. » (3)

(1) « Je crois qu'il a intention de dire quelque chose de bon, mais il faut deviner. » (*D.* I. comp. 4, IV, 269).
(2) *Am. d'H.* son. 70, IV, 319.
(3) *Am. H.* st. 4, IV, 318.

Et vingt fois, cent fois on retrouve dans le Commentaire ces points d'interrogation et ces apostrophes. (1)

Il ne lui faut point de demi-clartés. L'équivoque même lui est odieuse. Choisir entre deux sens c'est encore deviner et il n'accorde jamais qu'on l'y oblige ; quand on lui parle d'un désir qui offusque les esprits et les *va bandant*, il trouve que c'est « mal parler, car il semble que bander les esprits, ce soit leur faire faire un effort et non leur mettre un bandeau. » (2) Mauvaise aussi et pour une raison analogue cette apostrophe à une maîtresse :

> Si vous voyez mon cœur *ainsi que mon visage*
> *Meurdry*, couvert de sang.

Il semble, dit-il, qu'il veuille dire : « Si vous voyiez mon cœur meurtri, etc. ainsi que mon visage » et il veut dire simplement : « Si vous voyiez mon cœur, comme vous voyez mon visage, vous le verriez meurtri... et en auriez pitié. Il s'est mal exprimé. » (3)

Quelquefois, pour qui ne lit pas seulement des yeux, le texte de Desportes ne peut prêter à aucune erreur. Quand il parle de deux beaux yeux, *aux rayons si nuisants*, personne n'imaginera qu'il veuille dire qu'ils sont *nuisants aux rayons*. (4) De même lorsqu'il nous peint *trois belles sœurs, immortelles déesses*, Malherbe prétend en vain que *belle* ne se met jamais devant sœur, mère ni fille, le lecteur n'aura nul besoin de se remémorer sa mythologie pour apercevoir de qui il s'agit. (5)

Mais aux yeux de Malherbe aucune ambiguité, même si elle est

(1) *D.* I proc., IV, 267 ; rimes tierces, IV, 272 ; *Am. d'H.* 63, IV, 317 et 61 *ib* ; *ib.* 70, IV, 319 ; 75, IV, 320 ; *ib.* El. 2, IV, 307 ; *ib.* El. 3, IV, 308 ; *Div. Am.* ch. 1, IV, 426 ; son. 19, IV, 431 ; *Im. de l'Ar.*, Rod., IV, 410 ; *ib.* Angel, IV, 414 ; *ib.* Rol. f., IV, 400 ; *Cart. et Masc.* Hyd. d'amour, IV, 461 ; *Epit.* Cl. de l'Aub., IV, 469 ; *ib.* Marech. de Briss, IV, 464, etc.

(2) *Cleon.* st. 2, IV, 336.

(3) *El.*, I, 11, IV, 367. Comp. : *Div. Am.* ch. 5, IV, 438 ; *ib.* ch. 2, IV, 429. *Berg. et M.* st. 1, IV, 454.

(4) *D.* II, pl. I, IV, 274.

(5) *Cart. et Masc.* M. de faunes, IV, 459. Comp. encore : *D.* I, ch. d'am. IV, 265 ; *Im. de l'Ar.* Rod., IV, 406 ; *D.* II, 75, IV, 295 ; *Div. Am.* ch. 2, IV, 430. *El.* I, Disc., IV, 378.

plus apparente que réelle, ne peut se tolérer, dût la moindre attention l'éclaircir. Il faut qu'on puisse lire, même distraitement.

Si l'on veut méditer ou rêver sur un vers, ce ne doit pas être pour l'interpréter. Comme un bel argument, une belle phrase poétique ne fait d'effet qu'à condition d'être éclatante de lumière. « C'est peu qu'on puisse nous comprendre, il faut qu'on ne puisse pas ne pas nous comprendre ». (1)

Pour cela un certain nombre de vices sont à éviter, il faut se garder ~~des ellipses trop fortes,~~ des expressions impropres, ainsi de suite. Nous retrouverons ces indications ailleurs. Constatons seulement ici qu'elles existent et que Malherbe a non seulement condamné l'obscurité, mais ~~cherché et~~ déterminé d'où elle venait.

*
* *

« Entre toutes les différentes expressions qui peuvent rendre une seule de nos pensées, dit La Bruyère, il n'y en a qu'une qui soit la bonne ; on ne la rencontre pas toujours en parlant ou en écrivant ; il est vrai néanmoins qu'elle existe, que tout ce qui ne l'est point est faible, et ne satisfait point un homme d'esprit qui veut se faire entendre. » (2)

C'est la doctrine même de Malherbe. Il en avait si bien pénétré ses disciples (3) que Racan ne veut d'autre ornement pour sa prose que « la netteté de bien exprimer ses pensées » et Maynard persuadé qu'on ne peut atteindre en vers cette netteté en raison des embarras

(1) Vaugelas. Cf. : « C'est à faire aux paroles de faire entendre le sens et non pas au sens de faire entendre les paroles, et c'est renverser la nature des choses, que d'en user autrement. C'est faire comme à la feste des Saturnales, où les serviteurs estoient servis par leurs maistres, le sens estant comme le maistre et les mots comme les serviteurs. » II, 370.

(2) *Des Ouv. de l'esprit.*

(3) Rac. *Lettres*, Tome I, p. 339. Comp. : Mainard, *Lettres* ; à de Flotte, p. 634.

de la versification, ne se lasse pourtant pas de la chercher et de la vouloir.

Le maître avait, en effet, conscience que toutes les exigences seraient vaines s'il n'arrivait sur ce point à un succès complet. Il sent que Desportes « pense souvent quelque chose de bon, mais s'explique ensuite comme il peut. » (1)

Dès lors à quoi bon des idées justes que l'expression fausse, des idées claires qu'elle obscurcit, de beaux mouvements auxquels elle ôte leur grâce et leur force?

Il faut donc choisir ses mots. Desportes prend les siens avec une telle insouciance qu'il lui arrive de dire tout le contraire de ce qu'il veut dire et d'aboutir à des absurdités. Ainsi une de ses maîtresses se rappelle avec mélancolie que là où elle passe aujourd'hui seule, elle a eu bien des rendez-vous. « C'est là, dit-elle, où j'étais étendue sur l'herbe, *de mon fidèle amant bien souvent attendue*. L'hémistiche fait évidemment contre-sens. Si elle était couchée, c'était elle qui attendait. (2) Et de semblables négligences sont fréquentes. (3)

Il faut commencer par dire ce que l'on pense. Mais c'est là une vertu si élémentaire qu'elle n'est même plus de la précision. Malherbe veut qu'on aille plus loin et qu'on parle non seulement vrai, mais juste.

Souvent, nous en avons parlé déjà, c'est une condition pour être clair. Ainsi que veut dire cet hémistiche : *Chacun le pense*, dans les deux vers suivants :

> Si tost qu'une autre amour commence
> Elle apparoist, *chacun le pense*?

(1) *El.* I, 11, IV, 367. Et de semblables notes reviennent à chaque instant : « ce n'est pas ce qu'il veut dire » (*Am. H.* 63, IV, 317); « Il veut dire — vous pouvez voir comme il s'exprime » (*Div. Am.* 36, IV, 438.) « Il ne dit pas ce qu'il pense dire. » (*Div. Am.* st. 2, IV, 439). Comp. encore *D.* 1, ch. d'am., IV, 265

(2) *Berg. et M.* comp. 1, IV, 157.

(3) V. *Im. Ar.* mort de Rod., IV, 411 ; *D.* I, 4, IV, 250; *Cleon.* 41, IV, 339.

Il faut deviner que cela signifie : chacun s'en aperçoit, le découvre (1).

Ici encore :

> Mais six lustres si tost n'ont mon âge borné,
> Que du chemin passé je me suis destourné
> Tout honteux que si tard *j'aye esté variable ;*

on est obligé de faire effort pour comprendre que *être variable* veut dire changer de façon de vivre (2). Et ainsi à chaque instant par la faute de l'expression ; si elle n'est pas choisie avec la plus grande exactitude, elle devient la source d'une multitude d'obscurités (3) ou d'équivoques. (4)

En second lieu s'exprimer au hasard, c'est s'exposer à dénaturer la pensée.

Desportes dit que la mort bannit la tristesse, c'est mal ; elle ne la bannit pas, elle la finit. (5) Il nomme sa passion un « accès » ; quand on parle à sa dame, à moins qu'on n'affiche des intentions volages, une pareille erreur est la dernière des maladresses, elle dément tous les serments. (6) Se plaindre de l'exil, affirmer qu'on compte les jours, et deux vers plus loin parler du choix qu'on a fait de son séjour, c'est une nouvelle inconséquence, il faut nécessairement un mot qui indique qu'on est là « par force et non par élection ». (7)

« Il advint » peut être une formule commode aux conteurs. Mais il ne faut pas l'employer pour annoncer qu'Angélique « eut envie

(1) *Am. H.* ch. 10, IV, 325.

(2) *D. Am.* 36, IV, 438.

(3) V. *Am. H.* Prière, I, IV, 301. *D.* II, Ch. 2, IV, 296. *Ib.* Rimes tierc. IV, 272. *Im. Ar.* Angel. IV, 420. *Cart. et Masc.* des Chasseurs, IV, 462. *Dir. Am.* 16, IV, 431.

(4) *El.* I, Disc.. IV, 378.

(5) *Am. H.* 38, IV, 310.

(6) *D.* II, 28, IV, 279.

(7) *Am. H.* 86, IV, 323. Comp. : *Dir. Am.* comp. 3, IV, 441 ; *Cleon.*, st. 3, IV, 338 ; *Dir. Am.* st. 4, IV, 442 ; *Am. H.* 58, IV, 315 ; *El.* I, 18, IV, 375 ; *Ib.* disc., IV, 377.

de s'en retourner en son pays pour y faire couronner son amant, ce n'est pas un accident ni une aventure, mais un besoin ou une autre telle chose ». (1)

Au mieux aller, si on n'écrit pas juste, on est presque sûr de ne dire plus que partiellement ou faiblement ce qui, grâce à la propriété des termes, eût ressorti avec force, peut-être avec éclat.

Ainsi, voilà que sa maîtresse a réduit Desportes en cendres et il ne trouve pour qualifier ce crime que le mot d'*outrager* alors vieilli et usé. Comme dit la note, c'est vraiment « trop peu pour ce qu'il veut dire. » (2) Dans ses *Stances du mariage*, il reprend contre les femmes la vieille fable de Pandore suscitée par Jupiter après le crime de Prométhée ; il a le choix pour peindre la colère du dieu entre *courroucé, irrité, furieux,* etc., et il ne trouve que *despité*, comme s'il était question d'un caprice. (3)

Un autre jour il nous conte sa tristesse. Que de fois il a pleuré et maudit sa vie ! Et pourquoi ? parce qu'il se forgeait sans raison un *mécontentement*. Les modernes qui ont fait tant de mots, de vers et de volumes pour essayer de traduire ces désespérances, ne pourront que reconnaître avec Malherbe que « s'il n'y avait que du mécontentement, cela ne valait point maudire sa vie. » (4)

On trouvera dans les poèmes de Desportes pas mal de ces défaillances soudaines d'expression qui font tomber le lecteur des hauteurs ou un bel élan avait porté la pensée ou le sentiment (5). Malherbe en voit fort distinctement la cause. Un autre que lui se laisserait pourtant tromper par les artifices qui dissimulent ces défaillances, séduire à l'éclat des images, lui jamais.

Voici deux vers sur lesquels on passerait facilement :

(Il) fuit, libre d'amour, d'un cœur leger et pront,
Plus soudain qu'un torrent ne s'escoule d'un mont.

(1) *Im. de l'Ar.*. Angel. IV, 416. Comparez ce qu'il dit de *soutenir la fièvre*. *D.* I, 19, IV, 253 et *Cleon.* 55, IV, 342.

(2) *Cleon.* 53, IV, 341.

(3) *Div. Am.* st. du Mar. IV, 445.

(4) *D.* I Cont. Am., IV, 271.

(5) *Im. Ar.* Angel., IV, 417 ; *Am. H.* Ch. 4, IV, 306 ; *Div. am.* Dial. 2, IV, 428 ; *D.* II, 31, IV, 284 ; *Epit.* comp. I, IV, 470.

Il trouve la comparaison mauvaise (1). Celle-ci ne vaut pas mieux :

Du coral fut sa bouche et son œil grossissant
Tressailloit de clairté comme un nouveau croissant,
Il eut le teint de lis et d'œillets mis ensemble,
Ou comme la couleur d'une rose qui tremble,
Nageant tout lentement dessus du laict caillé :
Bref, il semble à le voir d'un pré bien esmaillé.

Même après la description qui précède et prépare le dernier vers, il lui semble que comparer un homme à un pré est extravagant (2).

D'autres figures, pour être moins étranges, n'en sont pas mieux reçues : Les pensées des hommes peuvent ressembler aux girouettes qui tremblent inconstamment sur les maisons, mais non à l'air, aux vents et aux saisons. Pour les deux premiers, passe ! « Mais à quel propos aux saisons ? Elles sont réglées en leur changement, et puis les saisons ne changent pas à bien parler, mais elles succèdent l'une à l'autre (3) ».

Donc métaphores, comparaisons, images quelconques doivent être justes avant tout. La loi du style simple s'applique aussi au style figuré. Il faut écrire exactement, si l'on veut écrire clairement et fortement.

*
* *

Cela veut-il dire qu'il faut toujours employer le mot propre et jamais de circonlocutions ? Non. La périphrase compte au nombre des figures autorisées, mais à condition d'obéir aux mêmes règles que nous venons d'énoncer.

(1) *El.* II, av. Iᵉ, IV, 387.

(2) *Im. de l'Ar.* Angel. IV, 415. Comp. : *Cleon.* 20, IV, 334 et surtout *Epit.* de Cl. de l'Aubespine, IV, 467.

(3) *Div. Am.* ch. 6, IV, 444. Comp. : *D.* I, cont Amour, IV, 272, *Div. Am.* compl. 4, IV, 441.

C'est-à-dire qu'une périphrase ne doit pas être un moyen d'employer deux mots pour un et de remplir son vers : l'*air refrappé* pour l'*écho*, la *flamme éthérée* pour *le soleil*, le *plus chaud élément* pour *le feu*, ne sont que des sortes de chevilles (1). Avant nos modernes, Malherbe s'est moqué des Delilles de son temps et de leur façon de peindre le feu du briquet :

> Comme on voit un caillou refrapé maintesfois
> Par force avec du fer, *servir d'amorce au bois.* (2)

Passant à côté de ce vers :

> ... foudroie en tombant *les tresors d'un bocage,*

« Il aura foudroyé quelque buisson », remarque-t-il ironiquement (3). Et dans son exemplaire il a fait un massacre général des *archers paphiens*, *enfants cypriens*, *enfants de Mars*, et autres périphrases de Gradus, dont la Pléiade avait tant abusé (4).

Renoncer aussi à ces tours par lesquels la pensée se trouve rendue plus vague, plus faible ou plus obscure, exactement comme tout à l'heure. En effet, qui sera bien sûr que *verser une angoisseuse pluie* c'est pleurer? (5). Compter du printemps *la richesse amassée* ne dit pas si on compte les herbes ou les fleurs, ou les feuilles ou tout ensemble. *Une amoureuse envie* n'est pas l'*amour*, ce n'est qu'un épisode, qu'une forme de la passion (6).

Il faut donc écarter ces expressions qui prétendent traduire la pensée et qui la trahissent.

(1) *Div. Am.* ch. 2, IV, 430. *El.* II, La Pyr. IV, 384 *Cleon.* 93, IV, 350.

(2) *Am. II.* 54. IV. 314.

(3) *Im. Ar.* Rod, IV, 405.

(4) Voir dans l'exemplaire de la B. N. *Berg.* Discours ; *Epit.* sur la mort de Maugiron ; *Masc.* pour le roy Henri III. M[lle] de Gournay *(Omb.* 962, 964), défend la voute éthérée, le rond habitable, d'autres encore.

(5) *Am. H.* 20, IV, 303. Comp. dans le M. de la B. N. *El.* av. 1° et *ib.* I, 2 où le mot *angoisseux* est rayé.

(6) Ms. de la B. N. *Am. II* son. 20. Comp. : *Cleon.* 36, IV, 337.

Ce n'est pas qu'on ne trouve dans Malherbe quelques vers qui rappellent ceux-ci et qu'il a dû remplir bon gré mal gré un jour de besoin. Mais, en général, il fait un plus sage et plus habile usage de la périphrase. Entre ses mains elle devient souvent non plus un moyen de déguiser sa pensée, mais au contraire d'y ajouter. Elle ne la rend pas vague, mais précise.

Je n'en citerai qu'un exemple. Ce sont les derniers vers de cette strophe :

Aussi bien chanter d'autre chose,
Ayant chanté de sa grandeur,
Seroit-ce pas après la rose
Aux pavots chercher de l'odeur ?
Et des louanges de la lune
Descendre à la clarté commune
D'un de ces feux du firmament,
Qui sans profiter et sans nuire,
N'ont reçu l'usage de luire
Que par le nombre seulement? (1)

Sans doute on pouvait simplement nommer les étoiles, il était peut-être même possible de marquer par un ou deux adjectifs d'une façon plus concise leur infériorité par rapport aux autres astres. La périphrase tient de sa nature même ce défaut qu'elle est un développement. Mais tous les développements ne sont pas verbiage, et celui-ci démontre avec une véritable force l'idée qu'un mot n'eût qu'indiquée.

Voilà la figure telle que Malherbe la veut, semblable à un chemin circulaire d'où le lecteur tournera autour de la pensée, non pas sans jamais la voir, mais au contraire en la découvrant sans cesse sous de nouveaux aspects et en emportant une connaissance plus profonde que s'il l'avait abordée directement en un point. Au lieu de contredire la doctrine, cette concession l'affirme.

(1) Malh. *Œuv.* I, 210, v. 41. Comp. : I, 77, 117, page 108 : il y en a jusqu'à trois dans la même strophe.

Malherbe se rend fort bien compte, ajoutons-le en terminant, qu'arriver à la précision qu'il désire ne sera pas chose facile, et que l'écrivain devra réfléchir. Toutefois, un instant d'attention bien souvent suffira pour l'avertir que l'argent n'est pas liquide et par conséquent qu'on n'y saurait détremper des couleurs (1) que la froideur ne sèche rien, mais la chaleur (2), que le feu, l'air, l'eau n'ont pas de fers dont le sommeil vous puisse retirer (3) qu'on ne gît pas au ciel (4) ; tout cela n'est rien. Un auteur qui se relit effacera en seconde lecture ces inadvertances. Pour le reste, il devra vouloir et peiner.

En outre il lui faudra une langue où chaque terme aura des sens bien déterminés et des nuances nettement définies. Malherbe le sait et s'en préoccupe.

Il se met, nous le verrons, à ce travail d'analyse et commence la définition des mots du vocabulaire à laquelle les grammairiens n'avaient osé encore s'attaquer directement. Nous dirons plus tard avec quel sûr instinct, la nature même de ces recherches nous ayant obligé à les classer dans la partie grammaticale de ce travail. Toutefois il importe de les annoncer ici même, afin de montrer que Malherbe n'a pas fait qu'indiquer des tendances. Il a voulu la fin et les moyens.

(1) *D*. II, 10, IV, 275.
(2) *Am. H.* 68, IV, 318.
(3) *D*. II, 7, IV, 275.
(4) *Epit.* Du latin de M. de Pimpont, IV, 468. Comp. *El.* I, 13, IV, 369; *ib.* IV, 370, *Epit.* de la mort de Diane, VII, IV, 470.

CHAPITRE V

—

DES AUTRES QUALITÉS DU STYLE

La sobriété. — Le choix des ornements

Avant Vaugelas, Malherbe avait remarqué que les « suppressions de mots sont ordinairement vicieuses en nostre langue. » A lire les quelques alinéas des Remarques à ce sujet, on pourrait croire tout le contraire, car Vaugelas prend précisément pour exemples de mauvaises phrases des phrases de Malherbe. Il est certain qu'il y a encore des ellipses dans son langage, il y en a, et heureusement, encore dans le nôtre, mais nul plus que Malherbe n'a haï l'abus, on peut presque dire l'usage habituel de cette figure, car un des plus sûrs moyens d'embrouiller la phrase, à son avis, c'est d'en sous-entendre un élément. Ainsi il semble y avoir une contradiction dans le second de ces vers :

> Puis donc qu'elle a changé de flamme et de courage,
> Et que *son cœur tout mien* s'est ailleurs diverti

C'est qu'il manque, suivant Malherbe, un verbe comme *qui fut*, indiquant que les deux actions se sont succédé, que le cœur a été à lui, puis s'est seulement diverti ailleurs (1).

Dans cette autre phrase :

> *Si rien me fait pallir*, c'est hélas ! seulement
> Que mon feu soit connu *par mon embrasement*.

le sens se retrouve, le premier hémistiche renfermant implicitement l'idée de crainte dont la pâleur est le signe extérieur ; n'importe il eût fallu ajouter « la peur ou la crainte ou quelque chose de sem-

(1) *Cleon.* son. 84, IV, 348.

blable. » (1) Le lecteur doit savoir ce qu'on veut dire et non le deviner par discrétion. (2)

Parti de ce principe, Malherbe va jusqu'à préférer régulièrement à l'expression brève mais incomplète la forme lourde qui n'oblige à rien suppléer, et cela dans une foule de cas où la clarté ne l'exige plus : Ce refrain de romance

Fasse le ciel ce qu'il voudra,
Ce jour au cœur me reviendra.

n'a pas besoin du mot « toujours. » On sait bien que quand l'homme promet de se souvenir ce n'est jamais que pour l'éternité. N'importe, Malherbe tient à l'adverbe banal et menteur. (3)

Epris de gloire ne lui plaît pas ; oui bien : *épris de désir de gloire.* (4) *La moisson semée pour d'autres* le laisse anxieux. Il ne sait si c'est bien dit, pour lui il ne le dirait pas (5). Nous retrouverons dans les différents chapitres de la grammaire une foule d'ellipses ainsi relevées. Beaucoup constituent des fautes contre la correction, de là la place que nous leur avons donnée. On ne saurait oublier toutefois que toutes ses exigences sur ce point procèdent d'une doctrine générale, à savoir que la pensée doit être exprimée entière et complète.

*
* *

En revanche Malherbe n'aimait pas qu'on perdît ses paroles. « Il ne pouvoit souffrir qu'un mendiant l'appelât noble gentilhomme, attendu que si on est gentilhomme on est noble. » (6) Et en vertu du même principe il avait effacé de ses Heures les noms particuliers

(1) *Am. d'H.* son. 8, IV, 298.
(2) *D.* I, 32, IV, 255. Comp. : *Div. Am.* ch. I, IV, 427, ; *El.* II, 5, IV, 383. *D.* 1, comp. 3, IV, 261 ; *Cart. et masc.* des faunes, IV, 460.
(3) *Cleon.* od., IV, 351.
(4) *Im. Ar.* mort de Rod. IV, 411.
(5) *Ib.* Angel. IV, 414. Comp. : *Am. d'Hipp.* El. I, 300.
(6) Racan dans Malh. *Œuv.* LXXII.

des Saints, résumant toutes les litanies dans une seule phrase : *Omnes sancti et sanctæ Dei, orate pro nobis.* » (1)

Un homme qui poussait ainsi l'économie jusqu'à refuser à ceux qu'il priait l'honneur auxquels ils eussent peut-être été sensibles, d'être appelés par leur nom et implorés individuellement, devait être singulièrement agacé par les longueurs et les redites qui gâtent si souvent les œuvres des poètes du XVIe siècle.

Aussi cette prolixité est un des vices qu'il attaque le plus souvent dans les poèmes de Desportes. A chaque page il trouve quelque *bourre* ou *cheville*, et sa hache va bon train à travers le fouillis, abattant de ci de là grosses et menues branches dont quelques-unes portaient des fleurs. Jamais bûcherons de la forêt de Gastines ne l'avaient dévastée avec plus de rigueur.

D'abord il arrive souvent que ces chevilles introduites pour faire le vers l'affaiblissent ou le gâtent.

Quand on a parlé d'une *fièvre d'amour inhumaine,* ajouter *et contraire* pour avoir la rime, c'est détruire l'effet du premier adjectif beaucoup plus fort que celui qui le suit. *Durable* après *immortelle* produit un effet tout semblable. (2) De même encore après avoir dit *qu'une beauté vous allume*, à quoi bon dire qu'elle *émeut votre cœur*. « Si elle vous allume, observe avec raison Malherbe, que voulez-vous qu'elle fasse davantage? »

Or souvent le résultat de ce système trop facile de remplissage est pire encore. Les mots superflus jetés là pour faciliter une versification négligée et indolente troublent le sens (3) ou le corrompent tout-à-fait. (4) Le duc d'Anjou partant en Pologne peut dire à la France :

> O France où j'ai reçu tant d'honneurs

Mais ajouter à honneurs *mérités*, c'est prêter au futur roi une vanité déplaisante. Le mot, comme dit Malherbe, sied mal en la

(1) Racan dans Malh., LXXVII.

(2) *Am. d'H.* el. 2. IV, 308. *Im. de l'Ar.* Rod. IV, 410.

(3) *D.* I, ch. d'am., IV, 264.

(4) *El.* I, 9, IV, 363 à propos de *finement*; *Cleon.* 54, IV, 342 à propos d'*éteinte*, et *Epit.* du lat. de M. de Pimpont, IV, 168, à propos de l'onde et la flamme.

bouche de celui à qui le poète le fait dire. Un mot de trop rend tout mauvais. (1)

Mais même en dehors de ces cas spéciaux, les superfluités nuisent au style. On doit dire ce qu'il faut, rien de plus et « ne pas faire deux morceaux d'une cerise. » (2)

Desportes pèche souvent contre ce précepte, et cela de deux façons différentes. Tantôt il répète ce qu'il a déjà dit, tantôt il dit ce qui n'a pas été dit déjà, mais qu'il est inutile de dire.

Dans le premier cas il ne prend souvent même pas la peine de dissimuler sa répétition. Ex :

> Mais enfin je m'arrête aux effets de *nature*,
> Puisqu'on sait que *nature* est même une femelle... (3)
> Et si n'avez *pitié* de mes gémissements,
> Prenez au moins *pitié* de vos cruels tourments. (4)

Malherbe relève avec soin ces passages. Ce n'est pas qu'il ignore que la répétition est une figure de rhétorique qui fournit parfois des effets. Il est trop orateur pour ne pas la connaître et la pratiquer. (5) Mais il fait une différence et fort légitime, entre les endroits où elle vient d'un calcul et ceux où elle n'est qu'une simple négligence (6)

Au reste Desportes, pour lâché que soit son style, est déjà un poète soigneux, et le plus souvent il cache mieux son péché.

Ce n'est pas le mot qu'il répète, c'est l'idée, sous plusieurs formes

(1) *Dir. Am.* comp. 3. IV, 440. Il faut dire que les vers qui suivent sont pleins de la même vanité maladroite. L'épithète n'a donc pas échappé à Desportes. Comp. : *D.* I, 69. IV, 262; *ib.* II, 63, IV, 292; *El.* II, 5, IV, 382.

(2) *El.* II, La Pyrom. IV, 385.

(3) *El.* I, 19, IV, 377 « Ce dernier *nature* ne devoit pas estre réitéré ».

(4) « Il eut tout aussi bien dit : ayez-la pour le moins » *Im. de l'Ar.* Rod. IV, 409.

(5) Esprit Aubert dans ses *Marguerites* p. 868, col. 1, en donne douze espèces.

(6) Encore est-il très difficile. Voyez *D.* II, 15, IV, 276, et dans le manuscrit de la B. N. la fin du Contre-Amour de Diane, I, où à partir de *adieu amour*, les vers sont barrés.

différentes ; voici quelques exemples, nous joignons les notes qu'ils ont provoquées :

Il se tourne, il se vire.

« Quelle différence entre ces deux? » (1)

Amour, *trie* et *choisi* les plus beaux de ces vers.

« L'un ou l'autre est superflu. » (2)

quel brasier vehement
Te devore *l'esprit, l'ame et l'entendement ?*

« En voilà trop. » (3)

Le Payen est ainsi qui ne peut *respirer,*
Ni des poulmons pressez son haleine tirer.

« Qu'est-ce que respirer, sinon tirer son haleine? » (4)

Cessez, femmes, de vous vanter
De ce que vous pouvez les hommes *enfanter,*
Et qu'ils *naissent de vous* n'en soyez arrogantes.

« Et qu'ils naissent de vous est superflu après ce qui précède. » (5)
Et Malherbe, d'un bout à l'autre des Premières œuvres, souligne discute, retranche : de tout ce travail se dégage un premier précepte très net : point de redites.

Le second ne s'affirme ni moins rudement ni moins fréquemment : point de chevilles !

Les poètes négligents comme les commençants auxquels leur paresse les fait ressembler, se servent par insouciance, comme les

(1) *Im. de l'Ar.* Rol. fur. IV, 403. Cf. un autre vers *ib.*
(2) *D.* II, 1, IV, 272.
(3) *El.* I, 19, IV, 376. Comp. *Cleon.* 6, IV, 329.; *D.* II, 27, IV, 279.
(4) *Im. de l'Ar.* Rod. IV, 407.
(5) *El.* I, 19, IV, 377 ; *D.* I, 5, IV, 250; 35, IV, 255; 48, IV, 258; rimes tierc. IV, 272; *ib.* ch. d'am. IV, 264; *ib.* Contr. Am. IV, 270; *ib.* II, 4, IV, 273; *ib.* 27, IV, 279; *ib.* pl. 1, IV, 274; *ib.* ch. 2, IV, 277; *Am. d'H.* 86, IV, 323; *Cleon.*28, IV, 335. El. de Bertaud, IV, 352; *Im. de l'Ar.* Rol. fur. IV, 399; Rod. IV, 404 ; Angel. IV, 411; *ib.* IV, 417: *El.* I, 7, IV, 360; *Div. Am.* 7, IV, 423; *ib.* 11, IV, 424; *ib.* Ode, IV, 434; *ib.* St. du Mariage, IV, 446, etc., etc.

autres par besoin, un peu de toute espèce de bois pour cheviller. Quelquefois leur indifférence va si loin qu'on trouve de gros morceaux rapportés. Il n'en coûte guère à Desportes d'ajouter un vers pour attraper sa rime ou même un tercet pour clore son sonnet, comme ici :

Mais le plus grand ennuy dont je sois tourmenté,
C'est de sentir le feu sans en voir la clairté.
Mon soleil fuit ailleurs quand plus fort il m'enflame,
N'est-ce un présage seur qu'en brief je doy mourir ?
Je suis loin du plaisir qui me peut secourir,
Et porte en tous endroits le tourment de mon ame.

Il est visible que les trois derniers vers « n'ont rien de concluant » et même ne se rapportent nullement au sujet. (1) On pense si Malherbe a fait une belle jonchée de toutes ces végétations parasites. (2)

Mais il n'en veut pas seulement aux grosses branches et sait bien que les obstacles se font surtout de la masse des petites brindilles. Aussi s'en prend-il d'abord aux vers superflus, mais ensuite aux mots superflus.

Ce sont d'abord ces propositions relatives, dont on peut tirer parfois grand effet si on se donne la peine de leur faire signifier quelque chose et de les faire contribuer à la définition d'un mot ou d'une pensée qu'elles précisent parfois avec éclat. Or, le plus souvent Desportes, content d'y trouver le moyen de finir son vers, ne cherche pas au delà. Ainsi :

Lors que le trait par vos yeux decoché
Rompit le roc de ma poitrine dure,
Ce mesme trait *dont vous m'aviez touché*,
Dans mon esprit grava vostre figure. (3)

(1) *Am. d'H.* 87, IV, 323.

(2) V. *Am. d'H.* 54, IV, 314; *Ib* 71, IV, 319. : *El.* I, 12, IV, 368; *Im. de l'Ar.* Ang., IV, 415.

(3) *D.* I, 25, IV, 254.

Chaque fois qu'elles sont comme ici de pur remplissage ou même qu'elles n'ajoutent pas assez à l'idée, faute d'avoir été un peu travaillées et choisies, on trouve en marge un des deux mots : bourre ou cheville (1).

En second lieu vient toute la légion des petits mots, interjections, adverbes, pronoms, etc. qui comblent si facilement et si maladroitement les trous du vers.

> Elle écrivit ces mots *tous* dessus de la glace, (2)...
> Hastez-vous de passer, c'est trop *tard* arresté, (3)...
> Son cœur enflé de rage *au dedans* se mutine, (4)...
> Que mon destin, *las*! trop soudainement
> Par vostre absence a changé de visage! (5).

A cette catégorie on peut joindre des compléments circonstanciels qui jouent le rôle d'adverbes redondants :

> Ainsi dict le Courrier, despliant *de la main*
> Un parchemin couvert. (6)



des périphrases comme : *mon esprit est rusé* au lieu de *je suis rusé* ; *au plus vif de la flamme*, alors qu'il suffit de dire *dans la flamme*, bref tout l'arsenal des petits riens dont Desportes use assez souvent pour être, si le mot de Musset était vrai, parmi les derniers des mortels. (7)

(1) *D.* I, contr. Am. IV, 271. ; *Am. d'Hipp.* 7, IV, 297. *Cleon.* El. de Bertaud, IV, 352 ; *Div. Am.* st. 3, IV, 439 ; Angel. IV, 420 ; *Epit.* de la barbiche de Mme de Villeroy, IV, 464 : *Cart. et Masc.* Chev. du Phénix, IV, 459 ; Comp : *El.* I, 8, IV, 362. Ces chevilles faussent parfois le sens (*D.* I. 69, IV, 262).

(2) *Berg. et Masc.* 7, IV, 458. Comp. : *Am. Hipp.* 56, IV, 315 ; Angel. IV, 420.

(3) *El.* I, 3, IV, 355.

(4) *Angel.* IV, 418.

(5) *Div. Am.* compl. 4, IV, 441. Comp. : *Cleon.* 19, IV, 341.

(6) Angel. IV, 418 ; Comp. : *Ib.* 398 ; *Am. d'H.* 12, IV, 311.

(7) *D.* II, 37, IV, 281 ; *Cleon.* 22, II, 331 ; *Div. Am.* comp. 1, II, 441 ; *Am. d'H.* Fantaisie, II, 303 ; *Div. Am.* st. 4, II, 443 ; *El.* I, 3, IV, 355 ; *Am. d'H.* 12, IV, 311 ; *Ib.* ch. 3, II, 305 ; *Ib.* st. 5, IV, 326 ; *El.* I, 12, IV, 368 ; *Ib.* Disc., IV, 378 ; *Berg. et Masc.* comp. 2, IV, 459 ; Rod. IV, 401.

Petits ou gros, ces riens sont notés au passage, même s'ils ne sont que « suspects ». (1)

Mais ce sont les épithètes surtout qui sont victimes d'un vrai massacre. Il serait niais de dire que Malherbe les proscrit, lui qui en fait si grand usage. Que deviendrait avec cela son fameux *tragique* dont Chevreau avait déjà remarqué qu'il jouait si souvent? (2)

Tout au contraire il en veut une lorsqu'elle est nécessaire pour compléter le sens :

> Les Mânes font un bruit et Caron par ses cris...

Quel bruit? dit-il. (3) Il ne faut pas plus supprimer un adjectif que l'ajouter pour la mesure. Si le sens le demande il doit y être, voilà la seule règle.

Nulle part Malherbe n'a dit comment il fallait le choisir. Il est évident qu'un peu hardie, l'épithète l'effraie. Il craindrait par exemple de parler d'un cœur battu par la vague effrénée ; licence effrénée, bon ; vague effrénée lui paraît aventuré. (4)

Mais d'autre part il semble redouter le mot banal. Quand il voit Desportes abuser de *félon*, comme d'autres plus tard abuseront de *traîtresse*, il nous avertit que cet un « mauvais épithète. » (5) Il est vrai que sa remarque trop sommaire n'en donne pas les raisons.

Ce qu'on peut seulement affirmer, c'est qu'il demande à l'épithète comme au nom qu'elle accompagne d'être claire, juste et forte, et non pas vague et « lâche » comme elle est trop souvent chez Desportes, ici par exemple :

> *Plaisans* flambeaux, serains et gracieux,
> Qui comme un beau soleil, esclairoient à mon âme, (6)

(1) *Am. H.* 56. IV. 315.

(2) V. *Œuv.* éd. de M. et Ch., 272. *Ce tragique* se trouve particulièrement 1, 154, 177, 213, 218.

(3) *Im. de l'Ar.* Rol. fur., IV, 408. Cf. *ib.* Rod., IV, 409.

(4) *El.* II, av. 2, IV, 396. Comp. : *D.* II, pl. 1, IV, 274, et encore *Berg. et Masc.* Métam., IV, 152. *Mauvaise sorte* sans être blâmé lui paraît contestable. *D.* I, proc., IV, 256.

(5) *Cleon.* 75, IV, 347.

(6) *Div. Am.* comp. 1, IV, 432

ou encore :

La France n'a rien veu qu'un Hyver *soucieux*, (1)

A la place de ces mots Malherbe en eût voulu d'autres.

Mais ce qu'il voudrait surtout voir disparaître, c'est l'épithète naïvement, ostensiblement superflue : Il voudrait que l'on cessât d'appeler le printemps *désirable*, le plaisir *gracieux*, attendu qu'il n'est pas de printemps qui ne soit désirable ni de plaisir (2) non gracieux. Il trouve avec raison que claire n'ajoute rien à ce vers :

Mais ce divin Soleil m'ard plus cruellement,
Plus je me trouve loin de sa lumiere claire (3)

A quoi bon appeler une fontaine *champêtre*, puisqu'il souhaite d'être aux champs. Quelles autres fontaines y a-t-il dans les champs que champêtres ? (4) Pourquoi dire

Bien-heureux mes yeux *bruns*, dont vous tenez l'empire, (5)

En quoi seraient-ils moins heureux s'ils étaient bleus?

On voit la doctrine. Dans une phrase, tout logique, les ornements même doivent concourir à l'effet général. Il ne s'agit pas même de savoir par exemple si le ciel où habitent l'Amour et Vénus est le troisième, cela peut être, sans qu'on soit autorisé pour cela à écrire :

Amour qui ces propos tout colere entendit,
Soudain pour y pourvoir *du tiers Ciel descendit* : (6)

l'épithète est bonne pour la pensée, mauvaise pour le style, parce qu'elle n'ajoute pas une idée, pas un caractère particulier à cette intervention soudaine de l'Amour.

(1) *D.* I, 12, IV, 258. Comp. : *El.* II, av. 2, IV, 392; Angel. IV, 111; *Am. H.* 21, IV, 303.

(2) *D.* I, comp. 1. IV, 268; *Berg. et Masc.* Baiser, IV, 153.

(3) *Am. H.* faul. 1, IV, 302. Le texte est changé dans l'édition Michiels. Comp. : *Am. H.* son. 77, IV, 320; *Berg. et Masc*, st. 2, IV, 155.

(4) *Cleon.* 12, IV, 339.

(5) *Berg. et Masc.* 7. IV, 158. Comp. : Rod., IV, 111; *D.* I, comp. 3, IV, 261; *Div. Am.* st. 3. IV, 139; *Ib.* st. 1, IV. 112 : *El.* I, 8, IV, 362; *Cleon.* 19. IV, 333; *El.* I, Disc., IV, 378; Angel., IV, 118.

(6) *El.* II, Av. prem., IV, 387

La conséquence de ce système était la suppression des épithètes dites de nature que Ronsard avait essayé de réintroduire. Malherbe les condamne non seulement quand elles entraînent la création de mots qu'il réprouve, mais même quand elles sont exprimées par des adjectifs usuels. Quand il trouve des prés qualifiés d'*herbeux*, le sommeil d'*ocieux*, la nuit d'*ombreuse*, il ne comprend pas « à quel propos » viennent ces adjectifs. (1) « Beaucoup ont donné le nom de sainte à la déité, mais quelles déités sont profanes? » (2)

Si on ne trouve pas plus d'observations analogues, c'est que Desportes qui ne fait pas d'épopée, s'est déjà montré sur ce point beaucoup plus « retenu » que son prédécesseur. Nul doute que les *porte-flambeau*, *chasse-nue*, de Ronsard ne fussent rayés dès la première lecture, avant que Malherbe eût effacé tout le texte. (3)

S'il s'agissait de discuter les arrêts de Malherbe, on pourrait en contester un certain nombre. Quantité de choses qu'il juge superflues peuvent se défendre.

L'épithète d'*ouverte* qu'il voudrait voir « au logis », si elle ne sert à rien de précis, se tolère néanmoins dans la description suivante :

> Des serpens.....
> Qui jettoient par les yeux et par la bouche ouverte
> De grand's pointes de feu. (4)

D'autres ne s'analysent pas mieux, et cependant ne pourraient disparaître sans dommage. Tel est le *pauvre* si mélancolique du  dernier vers de la Prière au Sommeil (5); d'autres encore : *pro-*

(1) *Im. de l'Ar.* Rol. fur IV, 103; *Div. Am.* IV, 425; *Am. H.* El. 3. 309.

(2) *Cleon.* 31, IV, 337.

(3) « Passons aux epithetes, appellez autres chevilles par ces correcteurs, s'ils ne sont necessaires : qui seroit bien parlé toutesfois, pourveu qu'ils sceussent jusques à quelle mesure la necessité s'étend, et que les universels, c'est à dire de belle à Vénus, de porte fruicts et porte loix à Ceres, et encores ceux d'ornement et d'hypotypose sont des necessitez de la Poesie... » (de Gournay, *Omb.*. 986).

(4) *Im. Ar.* mort de Rod., IV, 412.

(5) Me donner pour allegement
Une *pauvre* nuict tout entiere (V. plus haut p. 140)

fonde, *misérable*, etc. Sans eux le vers paraît complet, avec eux il est plus plein encore.

Mais l'esprit analytique et rigoureux de Malherbe s'accommode mal de ces services vagues. Quand on lui parle du destin malencontreux des amants misérables, il estime qu'il suffirait de dire : destin malencontreux des amants; car les amants ne sont misérables qu'en ce que leurs destins sont malencontreux (1). La troupe étoilée lui suffit. Il ne veut pas que le soleil chasse du firmament la *grande* troupe étoilée.

Cette tendance à supprimer tout ce qui lui paraît hors de propos, jointe à un peu de précipitation, l'a conduit à de véritables erreurs.

Ainsi il condamne trop légèrement ce vers où il feint de ne pas comprendre le rôle de l'adjectif :

L'homme *mortel* doit obéir aux Dieux.

Mortel donne tout simplement la raison de ce devoir en indiquant avec une heureuse concision quelle sera la sanction pour ceux qui s'y refusent.

Ailleurs il marque ou rappelle rapidement une vieille antithèse :

Aimer, *homme mortel*, une divinité.

Il ne fait redondance en aucune façon, quoiqu'en pense Malherbe trompé par la ressemblance extérieure des deux mots synonymes en certains cas (2).

Et on pourrait citer des vers entiers, victimes des mêmes injustes soupçons (3).

Toutefois on ne saurait contester la doctrine, comme l'a fait Sainte Beuve. Non, Malherbe ne parle pas seulement pour lui et ne juge pas les autres à son aune quand il relève des bourres et des chevilles.

(1) *Div. Am.* 23, IV, 436 ; Comp. : *D.* II. 33, IV, 282, *Ib.* 1, 1, IV, 273 ; *El.* II, av. pr. IV, 389.

(2) *Am d'H.* Prière, IV, 301 : *Ib.* comp. 1, *ib.* Comp. une observation analogue : *Am. H.*, 31, IV, 309.

(3) *Am. d'H.* 1, IV, 297 : Il mourut poursuivant une haute aventure.

Il est parfaitement en droit de surprendre Desportes dans l'embarras de rimer. Celui-ci s'y trouve, en effet, et le laisse voir trop souvent. Si donc il doit être désormais parlé des poètes comme « de menuisiers, qui rabotent, tournent et polissent », la première faute n'en est pas à celui qui les reprend d'avoir mal travaillé, mais à ceux qui parlaient si souvent d'inspiration, sauf à se négliger au point de paraître faire du mécanisme. (1)

*
* *

On sait la vogue dont l'Arioste a joui en France presque dès l'apparition de son œuvre. (2) C'est chez lui que Desportes trouva le sujet de ses premiers vers, et plus tard quelques-unes de ses meilleures inspirations. (3) Mais il lui prit aussi son goût pour l'hyperbole dont les autres poètes italiens du reste étaient eux-mêmes infectés.

De là certains passages de ses fragments épiques et aussi de ses sonnets qui nous paraissent presque burlesques aujourd'hui, bien que certaines imitations modernes des épopées du moyen-âge les égalent en enflure voulue et conventionnelle :

il crève de rage, écumant, enflammé,
Et fait aussi grand bruit que le flot animé
De la mer courroucée au tans qu'elle s'augmente,
Et que le froid hyver par les vents la tourmente. (4)

Malherbe laisse passer un certain nombre de ces vers d'une grandeur soi-disant épique ; toutefois il se révolte assez souvent pour nous prouver qu'il ne donne pas même à l'épopée le droit d'excéder la mesure marquée par le bon sens. Il n'admet pas que des soupirs, si enflammés qu'ils soient, allument des tas de

(1) XVI[e] s. en France, 157.
(2) Rathery, *Infl. de l'Italie,* 107 et suiv.
(3) Ainsi la chanson *ô nuit, jalouse nuit* (v. p. 125).
(4) *Rod.* p. 339, éd. moderne.

cyprès, encore moins l'air, la terre et les champs, ni que Durandal elle-même brise les rochers en si petits morceaux qu'ils ne fassent plus l'ombre nécessaire à abriter une brebis. (1)

A plus forte raison ne peut-on tolérer dans des vers d'amour des exagérations déjà choquantes dans les légendes des paladins. L'usage qui autorise les amoureux à comparer leur passion à une flamme ne leur permet pas pour cela de faire croire que cette flamme leur sort par la bouche comme aux diables du moyen-âge. (2) Qu'une pensée, qu'un rêve « ravisse les poètes aux cieux », les fasse marcher le front dans les étoiles, soit encore, l'image est reçue, mais y ajouter qu'on vit ainsi assez longtemps parmi les dieux « pour y compter un à un les astres, et voir toutes les révolutions qui s'accomplissent d'un pôle à l'autre, c'est se faire dieu quand on est homme, c'est-à-dire se donner des prétentions ridicules. (3)

« Tout beau »! (4) s'écrie alors le lecteur sceptique, à moins qu'il n'encourage ironiquement Desportes à aller plus loin encore. « C'est trop peu de deux torrents, mes yeux, devenez deux mers ; car à moins de deux mers, une douleur grande comme celle-là ne se sauroit dignement pleurer. » (5)

Cette première manière d'avoir du mauvais goût s'allie généralement chez Desportes comme chez la plupart de ses contemporains à d'autres beaucoup plus choquantes.

Pétrarque, nous l'avons déjà dit, ses successeurs surtout, sont extrêmement maniérés. Desportes l'est peut-être plus qu'eux comme il arrive toujours aux imitateurs, et l'éditeur moderne de ses œuvres, forcé d'en convenir, s'est borné à plaider les circonstances atténuantes et à rejeter sur les maîtres la responsabilité des erreurs du disciple.

Malherbe avait déjà vu d'où venaient, dans bien des endroits ces imaginations tourmentées, ces niaiseries puériles et cherchées.

(1) *Rod.* IV, 411 ; *Rol. fur.* IV, 402 ; *ib.* 403.
(2) *D.* II, ch. 2, IV, 277.
(3) *Am. d'H.* 78, IV, 321.
(4) *El.* I, 19, IV, 376.
(5) *Am. H.* st. 5, IV, 327.

« singerie de la singerie de la passion italienne, » comme disait le Quintil censeur (1), et l'on voit souvent dans le commentaire revenir cette note : « pris de l'italien où cela ne vaut non plus qu'en français. » (2)

Mais Malherbe n'y voyait pas motif à adoucir sa critique. Tout au contraire c'était alors double joie que de pouvoir condamner d'un coup et la copie et le modèle, Desportes qu'il haïssait et Pétrarque qu'il n'aimait pas.

La manière dont les poètes d'alors pèchent dans leurs mauvais jours est bien connue. Ils ne sentent plus, ils composent, ils remplacent les élans du cœur par des efforts de l'esprit ; on ne peut même pas dire qu'ils raffinent le sentiment, ils le suppriment. De là les pointes, les concetti, les paronomases et tout le reste :

Ceste belle Deesse, ah! non seulement belle,
Ains Bellone et guerriere, ainsi m'a surmonté. (3)

Si vous estiez mortels, vostre esclair si luisant
Ne me rendroit pas Dieu par sa douce influance. (4)

Son cœur ne doit estre de glace,
Bien qu'elle ait de neige le sein. (5)

On te dit frere de la Mort,
Tu seras pere de ma vie. (6)

Soleil, tu aideras à cest autre Soleil
Qui esclaire en mon ame. (7)

C'est déjà « froid » comme dit Malherbe, mais où les Italiens deviennent intolérables, c'est lorsque ils ne travaillent plus que sur les mots.

(1) Éd. P., p. 203.

(2) *D.* I, 15, IV, 252; *D.* II, 32, IV, 282; *Am. d'H.* 2, IV, 297; *D.* I, 63, IV, 260, etc.

(3) Excellent, dit ironiquement Malherbe. *Cleon.* 18, IV, 333.

(4) *Cleon.* 66, IV, 345.

(5) *D.* I, ch. 2, 256

(6) *D.* I, *Pr. au sommeil.*

(7) *Cleon.* st. I, IX. 313. Comp. : *Div. Am.* Pour des pend. d'or., IV, 145.

La langue amoureuse leur fournit ces mots : *soleil*, *flamme*, *brûler*, *torrent de pleurs*, *flèche*, *trait*, etc., venus tous ou de souvenirs mythologiques ou d'images, les unes connues, les autres inventées suivant les circonstances.

Puis au lieu de semer simplement ces mots comme des synonymes ordinaires ainsi que cela s'est fait jusqu'à nos jours, tant que les opéras n'ont pas eu définitivement usé et ridiculisé ces formules, ils les prennent pour thème d'un développement prétendu figuré et le plus souvent absurde.

Ainsi une maîtresse est un *soleil*, le soleil qui échauffe l'âme de l'amoureux. Mais un soleil a sa révolution et se plonge régulièrement dans les eaux, il faut que celui-là ait aussi son « voyage » :

Mon Soleil, qui sur l'autre ha beaucoup d'avantage,
De mes yeux à mon cœur fait ainsi son voyage,
Et sans outrepasser de mes pleurs se repaist. (1)

L'amour est une flamme qu'un dieu entretient. Or toute flamme s'alimente à un foyer, etc. De là la façon dont le malin dieu s'y est pris pour « allumer » Desportes :

Il fit pour me laisser en éternel tourment,
De mon cœur son fourneau, ses charbons de mes vaines,
Mes poulmons ses soufflets. (2)

Ce n'est pas tout; cette flamme, quoique intérieure a un pouvoir éclairant. Desportes, privé de l'œil de sa belle qui était sa lumière, va s'en servir comme d'un flambeau et on le voit partir :

N'ayant pour se guider que sa flamme immortelle. (3)

(1) *Cleon*. son. 8, IV, 330.

(2) *D*. I, *Proc*., IV, 266 « Drôlerie » Comp. dans le même style. *Ib*. 63, IV, 260. « Tout ce sonnet est, ce me semble, pris de Pétrarque ; mais il n'en fut jamais de si impertinent », et *Berg*. et *masc*. compl. 2, IV, 459.

(3) *Am. II*. 59, IV, 316 « Froid ». Comp. la même idée dans *D*. II, 10, IV, 285 et *ib*. 70, IV, 294.

Un autre jour il offrira cette même flamme comme un cierge dans le temple mystique qu'il élève à sa déesse :

> Je veux bastir un temple à ma chaste Deesse,
> Mon œil sera la lampe, et la flamme immortelle
> Qui m'ard incessamment, servira de chandelle :
> Mon corps sera l'autel, et mes soupirs les vœux (1).

et ainsi de suite. La flamme métaphorique de Desportes va servir à tous les usages du feu ! (2)

On voit le procédé, il est aussi simple que mauvais, il consiste à prendre des métaphores pour des réalités.

L'illusion de Desportes à cet égard est si grande, il prend ces imaginations vaines pour quelque chose de si concret, qu'il va sans s'en douter et avec ses maîtres jusqu'aux limites du grotesque.

Il a versé « une mer de pleurs » soit ! on lui passe l'hyperbole : qu'il s'y noie, c'est déjà difficile à admettre, mais qu'il se représente et nous représente ce naufrage singulier comme une chose assez réelle pour qu'elle puisse soutenir la comparaison avec un naufrage connu de l'histoire légendaire, qu'il nous invite pour ainsi dire lui-même à nous figurer comme en un tableau un homme se suicidant dans ses pleurs, voilà qui indique jusqu'à quel point d'aberration l'imitation aveugle, née de la mode, avait pu conduire un homme d'esprit. C'est là cependant ce qu'il a fait dans le 32e sonnet de Diane (liv. II) :

> La misérable Inon d'Athamas pourchassee,
> Portant son fils d'un bras, esperdue, insensee,
> S'elança dans la mer et noya ses douleurs :
> Et moy de vos courroux fuyant la violance,
> Et portant sous le bras ma debile esperance,
> Troublé je me submerge en la mer de mes pleurs. (3)

(1) « S'il y a rien au monde de ridicule, c'est cette imagination », dit Malherbe. *D.* I, 43. IV, 257.

(2) On pourrait cataloguer aussi les rôles des pleurs, au moins aussi étranges. (*Am. H.* 2, IV, 297 ; *D.* I, 43, IV, 286. *Cleon.* 49, IV, 341 ; *Am. H.* Prière, IV, 301. etc.)

(3) « Etrange imagination, prise de l'italien et sotte partout. » IV, 282.

Quel joli sujet de caricature, si Malherbe eût voulu illustrer son pamphlet! Et l'ami Du Monstier en eût trouvé bien d'autres dans le volume. Lui qui était portraitiste, il eût pu représenter l'abbé à peu près sous l'aspect de tous les animaux, en cerf blessé par Diane (1), en aigle qui regarde le soleil (2), en papillon qui vient se brûler à l'éclat des yeux (3), en caméléon qui change de couleur (4), en phénix renaissant de sa cendre (5), en cygne (6) qui exhale sa dernière plainte, etc., etc.

Encore si les métamorphoses s'arrêtaient à la faune, mais quand, dans un même sonnet (7), on voit l'amoureux devenir tour à tour fleur, fontaine, voix, on imagine quelles transmutations il peut subir au cours de tant de pièces.

Malherbe s'est montré très sévère pour cette façon de mourir et de vivre par métaphore dont son esprit, amoureux de vérité, devait si mal s'accommoder. Néanmoins le vice qu'il reproche à ces figures c'est surtout d'être trop continuées (8) ; il n'a nullement la pensée de blâmer le jargon à la mode, c'était bon pour un Théophile. (9)

Comment supposer qu'un esprit pauvre comme le sien eût inventé d'un coup de quoi changer tout ce vocabulaire ? On n'imagine pas Malherbe trouvant assez d'images pour remplacer

(1) *D.* I, 31, IV, 255.
(2) *Am. d'H.* el 3, IV, 309.
(3) *Cleon.* 57, IV, 341.
(4) *Ib.*
(5) *D.* II, 15, IV, 276.
(6) *D.* I, 31.
(7) *Ib.*
(8) *D.* II, 36, IV, 281 ; *ib.* I, 68, IV, 261.
(9)

Ceste divinité, des Dieux mesme adorée.
Ces traicts d'or et de plomb, ceste trousse dorée,
Ces aisles, ces brandons, ces carquois, ces apas,
Sont vrayment un mystère ou je ne pense pas.
La sotte antiquité nous a laissé des fables,
Qu'un homme de bon sens ne croit point recevables,
Et jamais mon esprit ne trouvera bien sain
Celui-là qui se paist d'un fantosme si vain,
Qui se laisse emporter à des honteux mensonges
Et vient, mesme en veillant, s'embarrasser de songes.

(A M. du Fargis, *Œuv.*, I, 234)

l'enfer, les martyres, les morts de ses prédécesseurs (1), découvrant pour Caliste ou pour Oranthe des compliments plus nouveaux que les noms de déesse, d'astres, de soleils (2), comparant leurs yeux, leur teint, leur cœur à autre chose qu'à la flamme, la neige et les rochers (3). Aussi retrouve-t-on dans ses œuvres toutes ces vieilleries. Il fait, en particulier, un fréquent usage du soleil, qui éveille des idées grandes vers lesquelles l'esprit de Malherbe est souvent tourné et qu'on voit luire un peu pour tout le monde, pour Marie de Médicis et pour Anne d'Autriche (4).

Une reine qui les conduit,
De tant de merveilles reluit,
Que le soleil qui tout surmonte,
Quand même il est plus flamboyant,
S'il étoit sensible à la honte,
Se cacheroit en la voyant.

La manière d'imaginer que nous avons vue chez Desportes ne lui est même pas étrangère. Deux yeux le font s'écrier :

Les voici de retour, ces astres adorables,
Où prend mon Océan son flux et son reflux. (5)

Les pointes de Desportes ne le scandalisent pas non plus régulièrement. Celles que nous avons citées se valent à peu près toutes. Malherbe a blâmé les unes, et n'a rien dit des autres. Or il ne peut pas être ici question de distraction et d'oubli. S'il passe sur ces abus de mots, c'est qu'il les tolère, en usant lui-même :

Je vous souhaite douce, et toutefois j'avoue
Que je dois mon salut à votre cruauté. (6)

Que le rigoureux sort
Dont vous m'êtes ravie
Aimeroit ma vie
S'il m'envoyoit la mort! (7)

(1) V. Malh. *Œuv.* I, 129, 135, 159, 131, 164, 137, 143, 157.
(2) 156, 157.
(3) 130, 153, 177, etc.
(4) 148, 46, 196, 199, 236.
(5) 156.
(6) 137.
(7) 163.

Ce n'est pas sans raison que ses adversaires le lui reprochaient, Malherbe partageait sur ce point les goûts des poètes courtisans, et voilà pourquoi qu'il a loué dans Desportes des vers comme ceux-ci :

Cent fois tout courroucé de voir que mes escris
N'ont peu rendre à m'aimer vostre cœur plus facile,
Jettons (ce dy-je) au feu cest ouvrage inutile,
Aux destins de son maistre il doit estre compris (1)

Doy-je esperer qu'un jour la pitié vous surmonte,
Et qu'avecques mes pleurs je vous puisse esmouvoir,
Vous qui de vostre sang faites si peu de conte ? (2)

Il n'est pas jusqu'à l'hyperbole que Malherbe n'ait cultivée. Sa voix qui s'enfle volontiers déclame aussi assez souvent. N'est-ce pas lui qui a dit :

On doute pour quelle raison
Les Destins si hors de saison
De ce monde l'ont appelée.
Mais leur prétexte le plus beau,
C'est que la terre étoit brûlée
S'ils n'eussent tué ce flambeau (3).

et aussi :

L'image de ses pleurs, dont la source féconde
Jamais depuis ta mort ses vaisseaux n'a taris,
C'est la Seine en fureur qui déborde son onde
Sur les quais de Paris. (4)

On le voit même reprendre pour lui des vers analogues à ceux qu'il a blâmés chez Desportes :

La mer a moins de vent qui ses vagues irritent
Que je n'ai de pensers qui tous me sollicitent
D'un funeste dessein (5)

(1) *Cleon.* 63, IV, 345. Comp. *Div. Am.* 29. IV, 438.
(2) *Cleon.* 31, IV, 336 ; comp. : *Div. Am.* 8, IV, 421.
(3) I, 171.
(4) *Ib.*, 179.
(5) *Ib.*, 159.

Bref, Malherbe ne pousse pas jusqu'au bout l'amour de la simplicité. Il a déjà plus de goût que ses prédécesseurs, il n'a pas encore le goût. Sa croisade contre les choses vulgaires et contre les choses trop raffinées n'est qu'une entrée en campagne et d'autres devront lui succéder. Notre image n'est même pas très juste, car sur ce terrain il y a désaccord entre Desportes et lui, non pas rupture.

* * *

Faut-il croire que nous avons là tout l'art poétique de Malherbe? Evidemment non.

L'analyse de sa manière faite d'après ses œuvres nous révélerait tout un ensemble de procédés dont il n'a pas été question dans les courts chapitres qui précèdent.

D'autre part la synthèse, si on l'essayait, montrerait que même avec une pensée très juste, très logiquement développée, rendue avec goût, avec justesse, en phrases claires et correctes, en vers bien cadencés et bien rimés, ne fait pas qui veut une stance de Malherbe, j'entends une des bonnes. Il y manquerait quelque chose dont le Commentaire ne donne pas le secret.

Je sais bien qu'en le tourmentant, on y trouverait des indications de détail dont il n'a pas été parlé.

Encore sont-elles bien peu nombreuses, celles qui ne se rapportent pas à quelqu'une des aspirations de Malherbe que nous avons essayé d'indiquer.

Ainsi on pourrait faire un petit chapitre des figures, montrer comment Malherbe entend qu'on bâtisse une comparaison, une antithèse, ou qu'on choisisse une métaphore (1). Mais comme il n'a pas une règle pour le style simple et une autre pour le figuré, il demande aux images toutes les mêmes qualités qu'aux expressions simples : clarté, justesse, etc. Dès lors nous avons laissé les remarques qui les concernent avec les autres.

(1) *Am. H.* 72, IV, 319 ; *Cleon.* 21, IV, 335 ; *El.* I. 17, IV, 373 ; *Div. Am.* compl. 3. IV, 110 ; *Ib.* St. du mar., IV, 115.

Il y aurait eu lieu de mettre à part ce qui touche aux ornements du style si Malherbe en avait réglé l'emploi, s'il avait dit combien il en voulait par strophe, où il les voulait, etc. Je ne serais point étonné qu'il ait eu aussi des idées arrêtées là-dessus, mais le Commentaire ne fournit pas le moyen de les découvrir.

Il a bien dit quelque part que deux comparaisons, l'une sur l'autre, ne valaient rien, et fait sur tel ou tel point une observation analogue. Que peut-on en tirer?

Ce sont là des renseignements isolés et épars où il ne faudrait pas chercher ce qu'ils ne contiennent pas.

Y insister serait les forcer et fausser l'esprit de la doctrine. Telle qu'elle est, elle ne renferme pas autre chose que des indications générales, ainsi que nous l'avons montré. Nul doute que Malherbe ne les ait commentées et détaillées à ses disciples. Mais cette tradition s'est perdue, et l'œuvre que nous étudions ne saurait la remplacer. Cela tient à son caractère même. La doctrine ici n'est pas directe, ne l'oublions pas.

Quand Desportes a failli, on le reprend, mais la plupart du temps sans dire ce qu'il eût dû faire. S'il s'agit de grammaire, la chose est facile à deviner, mais quand la critique porte sur le style ou la pensée même, comment suppléer au silence de Malherbe? Voici une allusion à Régulus, il ne la trouve pas suffisante :

On dit qu'un vieux Romain, lors que Rome et Carthage
De tout cest univers combatoyent l'heritage,
Pour ne manquer de foy, quittant femme et maison,
Et ses enfans pleurans, revint en sa prison :
Bien qu'il fust asseuré qu'une mort tres cruelle
Seroit l'injuste prix d'un acte si fidelle. (1)

En effet, c'est assez mal exprimé, comme dit la note, et Malherbe eût sans doute tiré un autre parti de ce lieu commun de l'histoire, il eût donné une autre grandeur à ce type éternel de loyauté.

Mais comment s'y fût-il pris? La note ne l'apprend pas. Et on n'est

(1) *El.* I, 1, IV, 354.

pas autorisé, sans sortir du sujet de ce travail, à le deviner par induction.

Or tout le Commentaire est fait sur ce modèle. Il est essentiellement négatif. On peut donc en déduire des préceptes très nets sur les vices à éviter et par conséquent sur les vertus contraires à la pratique desquelles il faut s'exercer, mais rien de plus. Au reste c'était là sans doute la meilleure part de l'enseignement du maître.

Section 2

DU VOCABULAIRE POÉTIQUE

CHAPITRE PREMIER

LA LANGUE FRANÇAISE. SES SOURCES

Ce n'est pas Malherbe qui a revendiqué le premier pour notre langue le droit à l'existence. Le procès avait été engagé plus de quatre-vingts ans avant qu'il vînt à Paris et l'on peut dire même qu'il était gagné.

Une foule d'hommes, d'esprit et de professions très diverses, avaient successivement contribué à montrer que « notre vulgaire » était capable de tout exprimer, les uns par leurs doctrines, les autres par leur exemple.

A tout prendre même l'ensemble de l'immense travail grammatical du XVIe siècle se résume là.

C'est pour mettre le français au rang des langues littéraires que les théoriciens appelés par G. Tory se travaillent à le régler bien ou mal, que Ronsard essaie de le développer et de le fixer par de grandes œuvres, que Henri Estienne le compare aux langues voisines, que Fauchet et Pasquier en font l'histoire (1).

(1) V. Geof. Tory. *Champfl.* fol° 21 r°, 4 v°, 12 r° etc... Du Bel. *Def. et Ill.* I, 1. 10, 11 : *Préf. de l'Ol. 2e éd.* ; Rons. *Préf. de la Franc.* III, 31. 35. (Le passage contre les latineurs s'adresse à ceux qui écrivent en latin, et non, comme l'a cru M. Darmesteter (*XVIe s. en F.* p. 122) aux emprunteurs de mots latins) Comp. II, 13, Pelletier du Mans. *Art poét.* p. 34.

Qu'ils le servent ou qu'ils le faussent, qu'ils l'honorent ou le compromettent, tous n'ont en vue, suivant l'expression même de du Bellay, que de le défendre et de l'illustrer.

Cet effort, venant après l'ordonnance qui faisait du français la langue de l'Etat, et en même temps que le schisme qui en faisait la langue d'une Eglise, ne pouvait pas échouer.

Quand le XVII[e] siècle s'ouvrit, toutes les sciences, tous les arts, la théologie elle-même, avaient parlé français. (1)

Toutefois, si la position était conquise, l'ennemi ne l'avait pas évacuée; on s'était fait une place à côté de lui, mais sans le chasser. Ecrire bien en latin était encore un honneur comme c'était un jeu pour les hommes du temps, et le prestige de la langue savante ne tomba pas tout d'un coup.

Quoiqu'il en soit, Malherbe reprit sur ce point l'œuvre où ses prédécesseurs l'avaient laissée. Copiant presque les anathèmes de du Bellay, il déclara pour se moquer des « latineurs », que Virgile et Horace, « s'ils revenoient au monde, bailleroient le fouet à Bourbon (2) et à Sirmond » attendu qu'ils n'entendaient pas et ne pouvaient pas entendre la finesse de langues « qu'ils avoient apprises par art. » (3)

Dialogue (1555, p. 75). J. Tahureau. Dialog. 166 et suiv. Pasquier. *Let. à Turnèbe*, liv. I, let. 2. II, p. 3. H. Estienne. *Précellence, Dialogues du fr.* passim. Vauquelin, *Art poét.* éd. Genty, p. 77.

Les principaux arguments fournis sont 1° que les langues sont égales en valeur si on veut les cultiver. Du Bel. (*Def.* p. 50, 51); 2° que la nôtre a des formes variées comme les anciennes (*ib.* p. 75) : 3° qu'elle est aussi sonore (*ib.* 77); 4° qu'elle a été estimée des anciens (Pasq. t. II, 5, cf. *ib.* p. 39 et *Rech. de la Fr.* liv. VIII); 5° qu'elle est étudiée par tous les étrangers. (Pasq. *Let.* 2, II, p. 5 c.)

(1) Du Perron rapporte même un mot curieux. « Je luy dis, écrit-il, que M. de Sponde l'écrivoit (il s'agit d'une histoire ecclésiastique). en latin ; il me respondit : il fait mal, personne ne verra son œuvre, il y en a tant d'autres, il la devroit faire en françois. (*Perron*[na] p. 225). Comp. p. 157.

(2) Bourbon de son côté, qui aimait fort le vin, disait que lire des vers français, pour lui c'était boire de l'eau.

(3) Rac. dans Malh. *Œuv.* LXXX. Comp. du Bellay. *Def.* I, 11 : « Que pensent doncq' faire ces Reblanchisseurs de murailles qui jour et nuyt se rompent la Teste... à transcrire un Virgile et un Ciceron, batissant leurs poëmes des Hemystyches de l'un, et jurant en leurs Proses aux motz et Sentences de l'autre ? »

La Pléiade obtenait au moins ceci, que son ennemi le plus acharné allait continuer contre les héritiers de Turnèbe la croisade commencée par elle cinquante ans auparavant (1).

De la sorte l'union entre la langue nationale et les écrivains devenait à jamais indissoluble. Peu importait, dès lors, que cette langue fût aimée par Malherbe autrement que par Ronsard, c'était même pour elle une heureuse chance. A deux périodes très voisines de sa vie, elle avait ainsi le bonheur de rencontrer l'homme qu'il lui fallait : d'abord un grand seigneur de lettres, fastueux, prodigue, qui la charge de riches habits, de bijoux et de broderies, seulement qui reste insoumis, prétend régler ses largesses plutôt sur ses caprices à lui que sur ses besoins à elle, qui l'aime sans doute, mais pas exclusivement encore, car il la veut faire ressembler à d'autres qu'il a connues, admirées et qui n'ont pas pu lui appartenir.

Plus tard, quand ce premier l'a quittée, il se trouve juste ce qui fallait à son âge mûr : un bourgeois n'ayant guère connu qu'elle, qui n'apporte ni dot ni présents autres qu'une soumission absolue, mais lui enlève ses goûts de luxe, lui fait dépouiller ses ornements superflus, lui compose une parure très simple de grande dame et plus d'aventurière, cultive ses instincts naturels d'élégance et lui arrange enfin une vie aisée, sérieuse et honorable où elle commandera sans conteste.

* * *

Nous avons déjà dit plus haut comment Malherbe entendait soumettre rigoureusement l'écrivain aux règles de la langue, la première question qui se pose est de savoir où il prenait ces règles.

(1) L'éloge de la langue française est alors dans toutes les bouches. Le Sieur de Bellepesche la juge « ni si perplexe que la grecque, ni si variable que la latine, ni si aspirée que la toscane, ni si pesante que la castigliane » (*Ac. du Roy*). Duval, dans son avant-propos, dit : « Si ce n'eust été pour complaire à quelques-uns, je n'en eusse pas mis un mot (de latin), tant je trouve que nostre langue peut aller au pair avec celuy-là et tout autre. »

A cette époque la grammaire de la langue moderne était à peu près faite, elle n'était pas rédigée. Il n'avait guère paru depuis vingt ans que la compilation de Serreius (1), et l'Eschole françoise de du Val (2), ouvrage très incomplet, presque vide de toute doctrine pratique.

Il fallait donc remonter aux travaux du milieu du XVIe siècle et on sait quels étaient leurs défauts. Une méthode mauvaise, la prédominance de questions purement extérieures à la langue comme celle de l'orthographe, la nécessité aussi de défendre le français contre la réputation des langues anciennes ou l'influence des langues voisines, avait détourné du vrai travail des hommes dont quelques-uns étaient supérieurs comme H. Estienne et Meigret. A côté d'eux Pillot et Garnier n'ont écrit que pour des étrangers; (3) Ramus est tout à fait incomplet; (4) Dubois n'a pas de syntaxe; (5) Mathieu (6) est un amateur; Robert Estienne est gêné par des préoccupations érudites. (7) Aucun des ouvrages qu'ils ont laissés n'était assez sûr ni assez complet pour servir de fondement à une doctrine.

D'autre part, eussent-ils été parfaits pour leur temps que trente ans plus tard ils se fussent trouvés complètement arriérés. Au XVIe siècle, la langue changeait beaucoup plus profondément que de nos jours, dans un même espace de temps; tout le monde nous en avertit, Vauquelin qui s'en réjouit comme Montaigne qui s'en plaint, et la comparaison des textes nous montre qu'entre 1570 et 1600 le mouvement, moins sensible que dans la période précédente, avait cependant été considérable encore.

Aucune grammaire n'en donnait le résultat. Sur quoi donc Malherbe allait-il se fonder?

(1) *Grammatica Gallica*, Argentorati, 1598 in 8°.

(2) 1604, in 8°.

(3) *Gall. ling. institutio*, 1550. *Inst. l. gall.* 1558.

(4) *Gramere* 1562.

(5) *Sylvii... in linguam gallicam. Isagogè* (1531).

(6) *Devis de la l. fr.* 1559.

(7) *Traité de la Gr. franç.* 1557.

Evidemment il aimait trop peu les anciens pour tenter de décider des difficultés de notre langue à la lumière des leurs. Eclairé par les erreurs de ses prédécesseurs, préservé aussi par une ignorance relative de l'influence, même inconsciente, de la grammaire ancienne, il la laisse au latin et au grec pour lesquels elle a été faite, et n'a souci ni de Varron, ni d'Aulu Gelle.

A un seul endroit la construction du verbe blasphémer lui paraît devoir se régler sur la syntaxe grecque : « Les Grecs, dit-il, construisent βλασφημεῖν περί ou κατά τινος on doit donc dire blasphémer contre la fortune et non blasphémer la fortune. » (1) Mais le cas est tout particulier, il s'agit de régler la construction d'un mot étranger tout récemment emprunté sous cette forme savante. (2) La grammaire de la langue d'où il vient garde sur lui quelque chose de ses droits, au moins à l'origine. De là cet appel unique, et qui étonne, à la syntaxe grecque.

Pour tout le reste, Malherbe ne connaît qu'un maître : l'usage. (3) Il est inutile de le montrer ici longuement, puisque toute la suite le prouvera. Ce n'est pas sans dessein en effet que pour presque tous les articles qui suivent nous avons rapproché les doctrines de Malherbe de celles des contemporains et particulièrement de Maupas.

Celui-ci ne peut pas, comme Deimier, être soupçonné d'avoir écrit sous l'influence de Malherbe. Il enseignait le français au dehors avant que le nouveau maître fût connu, il publie une première édition de sa grammaire dès 1607, c'est-à-dire si tôt après l'arrivée de Malherbe à Paris, qu'il n'eût matériellement pas pu subir son action à temps, même s'il se fût trouvé auprès de lui à cette époque, et il n'y était pas.

Or nous verrons que, presque partout, les règles que donnent Maupas et Malherbe coïncident. Donc puisqu'il ne peut pas être

(1) *El.* I, 2, IV, 355.

(2) Littré n'en connaît pas d'exemple avant le XVI[e] siècle.

(3) Ramus disait déjà en parlant de la syntaxe : (*Gram.* 77) « En sete partie de Gramere les ensenemen' son' jusce la proufitables, c'ilz explicet l'usaje du langaje resu e aprouve, non c'ilz en puiset batir aucun par soe e par nouveaus exemples »

question d'influence de l'un sur l'autre, ni de rencontres fortuites, dont le nombre seul dirait l'invraisemblance, c'est que tous deux prennent à une même source : l'usage.

Cet usage était celui de Paris ; il ne pouvait même être un autre, car depuis un demi-siècle le choix était fait : « *Sicut Athenæ Græcia Græciæ appellatæ fuerunt*, disait Estienne, *ita Lutetiam, ad sermonem etiam quod attinet, Franciam Franciæ vocare possis* (1) », et tous les contemporains, malgré le prétendu provincialisme de quelques-uns, au sujet duquel nous nous prononcerons ailleurs, (2) ont reconnu à Paris cette suprématie.

La seule question qui se posât était de savoir qui il fallait suivre à Paris, le peuple, la cour ou le Parlement, les « savants » ou les courtisans. Les grammairiens du XVIe siècle, suivant les époques, suivant aussi leurs affinités et leurs répugnances personnelles, avaient hésité. (3)

Malherbe, lui, semble avoir tranché la question en faveur du

(1) Préf. des *Hypomneses*, p. 4. V. tout le passage.

(2) V. plus loin aux dialectes.

(3) Je voulais faire cette histoire, mais on la trouvera dans le bel ouvrage de mon ancien maître Ch. Thurot. *Pron. fr.* I, p. LXXXVII et sv. Tout au plus ai-je trouvé quelques adjonctions ou corrections à y faire. H. Estienne, en dehors des ouvrages de polémique, ne se prononce pas avec autant d'énergie qu'on pourrait le croire d'après les pages XCIV et XCV, contre l'usage de la cour. A preuve : « J'ai toujours eu cette opinion que la cour estoit la forge des mots nouveaux et puis le palais de Paris leur donnoit la trempe. » (*Conform.* p. 14). Ses opinions s'accentuèrent seulement plus tard avec l'invasion italienne. Il y a même un passage où il assimile dans un même dédain courtisans et parlementaires : « mon intention n'est pas de parler de ce françois bigarré et qui change tous les jours de livree, selon que la fantasie prend *ou à M. le courtisan et à M. du Palais* de l'accoustrer ». (*Conf.* p. 20). Cette attaque a son explication dans quelques lignes très curieuses de Pasquier que M. Thurot n'a pas citées non plus : « Je ne dy pas que le bien-dire ne soit une proprieté et vertu qui deust estre annexée à nostre estat : mais je ne sçay comme le malheur veut que la pluspart de nous non seulement ne s'estudie d'user de paroles de chois, mais, qui pis est, le faisant, il y a je ne sçay quelle jalousie qui court entre les Advocats mesmes, d'imputer non à louange, ains à une affectation, l'estude que l'on y veut apporter. » Bien parler était donc considéré au palais aussi bien qu'à la cour comme du pédantisme. (V. Pasq. Let. liv. II, 12, II, 15 c.)

langage populaire. « Quand on lui demandoit son avis de quelque mot françois, dit Racan, il renvoyoit ordinairement aux crocheteurs du port au Foin, et disoit que c'étoient ses maîtres pour le langage. » (1)

Et il est impossible ici de contester le témoignage de Racan. La preuve qu'il est fidèle, c'est que Régnier et Vaugelas (2) s'élèvent chacun à leur point de vue contre cette doctrine, et la combattent. Malherbe a donc bien dit cela, il l'a même probablement répété avec l'entêtement qu'il mettait à défendre ses opinions, quand on les lui discutait.

Mais d'abord il ne s'agit que de la manière d'écrire en prose. Vaugelas l'a dit formellement (II, 284) : « Un de nos plus celebres escrivains vouloit que l'on escrivist *en prose*, comme parlent les crocheteurs et les harangeres. »

Est-ce à dire qu'il faille prendre le mot à la lettre comme l'a fait Vaugelas, se souvenant sans doute de quelque discussion où le maître n'avait pas voulu céder ? Non, les faits que nous avons en main ne nous permettent pas d'être dupes comme le bon grammairien de l'Académie, homme naïf et confiant, ainsi que chacun sait (3) et de plus de bon goût que de critique.

M. Moncourt s'en est déjà douté et a deviné qu'il y avait sur ce point plutôt malentendu que dissentiment. « Malherbe, dit-il, a voulu dire surtout que le peuple ne pouvant atteindre aux subtilités de la langue des beaux esprits, MM. les beaux esprits doivent se mettre à la portée du peuple. Et le mot ainsi entendu se concilie parfaitement avec l'ensemble des idées de Malherbe. » (4)

Je suis convaincu en effet que Malherbe n'a pas eu originairement l'idée de dire autre chose. Rompant avec des hommes qui prétendaient représenter encore les idées de la Pléiade, qui vantaient, la plupart du temps sans en faire, la poésie érudite, qui n'eussent

(1) Rac. dans Malh. *Œur.* LXXIX.

(2) *Sat.* IX, éd. Courbet, p. 67.

> Comment il nous faut doncq' pour faire une œuvre grande...
> Parler comme à Sainct Jean parlent les Crocheteurs.

Comp. Vaug. *Rem.*, Préf. p. 12 et encore I, 210, 379 ; II, 284 et 411.

(3) Voir en particulier Tallemant, *Histor*, Vaugelas.

(4) *De la méth. gram. de Vaugelas*, p. 52.

jamais convenu que le poète parlait la langue de tout le monde, Malherbe va d'un coup à l'autre extrême ; pour mieux humilier leur orgueil il leur donne pour maîtres ainsi que pour auditeurs ce qu'il trouve autour de lui de plus grossier: les portefaix et les manœuvres. (1)

Le mot vaut juste ce que vaut un mot de combat, une phrase de ralliement électoral qu'on lance parce qu'il faut aux jours de discorde une formule tranchante, nette, que personne n'adopte du reste comme définitive, ni celui qui la trouve, ni ceux qui s'y rangent, étant bien entendu qu'en pratique on en rabattra la moitié.

Ceux qui voudraient croire que Malherbe a donné vraiment toute autorité sur la langue aux braves gens des bas ports n'ont qu'à relire ses Lettres. Ils y verront avec quelle facilité il renvoie à tout propos à ses crocheteurs. Un jour il écrit à M. de Bouillon qu'il n'a qu'une nouvelle à lui donner : « Après cela qu'on ne lui demande que ce que savent les crocheteurs. » (2) Une autre fois c'est à Racan qu'il écrit « J'ai le courage d'un philosophe pour les choses superflues ; pour les nécessaires, je n'ai autre sentiment que d'un crocheteur. » (3)

Qui donc voudrait accepter ces phrases dans leur sens littéral et rigoureux ? A plus forte raison faut-il se défier de celle que nous discutons, émise pour la première fois dans une période de discussion passionnée.

Du reste il est temps de raisonner autrement et de montrer que, la formule eût-elle été pesée, réfléchie, elle ne correspond pas à la doctrine. Tout dans les chapitres que nous allons trouver la dément.

Sinon que veut dire cette classification des mots bas et des mots nobles qui constitue une bonne part du travail de Malherbe sur le vocabulaire ? Pourquoi ce massacre général des expressions « plébées » ? S'il faut parler comme le peuple d'où vient que

(1) Le mot est certainement de l'époque de la lutte, puisqu'il est déjà relevé par Régnier.

(2) *Œuv.* IV, 65.

(3) *Ib.* IV, 15.

Desportes est blâmé de l'avoir fait ? Il y a dans le Commentaire des phrases tout à fait significatives telles que celle-ci : « Le peuple dit : *vous êtes un malheureux homme* pour *vous êtes un méchant homme*. Cependant, *en écrivant*, je ne le voudrais prendre qu'en sa vraie signification d'infortuné. » (1) On ne peut pas avouer plus nettement que ce qui se dit dans le peuple ne s'écrit pas toujours.

Non, ici encore comme souvent, c'est M[lle] de Gournay, qui a la colère très clairvoyante qui a dit le vrai mot : « Ils veulent parler la la langue ainsi qu'on la parle, pourvu qu'on la parle comme eux. » (2)

Sans doute, si Malherbe eût dû choisir entre la langue semi-latine de certains érudits et la langue populaire, il est très probable qu'il eût opté pour cette dernière, mais il n'a pas eu à faire ce choix, et il a trouvé entre les deux extrémités un parti plus sage à prendre, celui d'adopter l'usage des gens qui parlaient bien.

Où les trouvait-il ? A la Cour ou au Palais ? Plus probablement à la Cour, dans la partie de cette Cour au moins qui était dégasconnée. Il ne l'a dit formellement nulle part, comme Deimier qui se prononce net, (3) mais du moins il l'a laissé entendre en condamnant des mots parce qu'ils sont « peu courtisans, » (4) en se montrant d'autre part très sévère pour les archaïsmes et les mots techniques que le langage du Palais conservait. C'est dans la bonne société que se forme « le bon usage (l'expression est déjà usitée) par lequel le cours du langage est maistrisé. » (5)

Malherbe est donc beaucoup plus d'accord avec Vaugelas que ce dernier ne l'a cru. Et ils s'entendent non seulement sur les principes, mais presque sur les applications qu'il en faut faire. Tous deux déterminent à peu près semblablement le domaine du bon et du mauvais usage, ce dernier ne pouvant être toléré que dans les

(1) *Div. Am.* comp 2, IV, 433.

(2) *Omb.* p. 623.

(3) *Acad.* 456 et 325 : Ceux qui parlent bien ne sont pas le vulgaire de Paris, mais les demoiselles de ceste grande ville et tous autres gens de bon lieu. Il faut aussi écouter ceux qui s'y sont beaucoup estudiez.

(4) *El.* II, 2, IV, 380.

(5) Deimier, *Acad.* 207.

genres inférieurs, particulièrement dans la satire et la comédie. (1)
La grosse différence porte seulement sur le style de la conversation que Vaugelas veut châtié aussi, enchérissant naturellement sur son prédécesseur, encore tout libre, tout grossier, comme on l'était de son temps, même à la Cour. (2)

Ensuite il faut bien reconnaître que l'autorité donnée au bon usage par Malherbe est moins grande que celle qu'il aura plus tard ; il la fait moins générale, moins impérative, l'usage n'ayant sur bien des points pas assez de consistance encore, et n'étant représenté que par des autorités trop incertaines pour s'imposer avec tant de force.

Mais ce sont là dissidences de détail. Les principes chez l'un et chez l'autre sont pareils, ils visent à un même résultat, qui est de soustraire la langue littéraire aux fantaisies individuelles, de la rendre collective en ne laissant à chacun que la propriété de son style.

(1) Malh. IV, 326. Vaugelas *Pref.* 26. Ce dernier ajoute le burlesque qui n'existait pas encore au temps de Malherbe.

(2) Comp. Vaug. *Rem.* II. 290.

CHAPITRE II

LA LANGUE POÉTIQUE

La réforme qui précède n'aboutissait pas nécessairement à la suppression de la langue poétique et à l'identification absolue, soit de la grammaire, soit du lexique des prosateurs et des poètes.

On pouvait laisser à ces derniers, sinon le droit toujours dangereux des initiatives individuelles, du moins une certaine liberté collective, la possibilité de se servir d'un certain nombre de tours et de mots qui leur fussent propres, (1) leur déterminer en un mot un usage spécial.

Quelqu'un qui eût eu des idées en abondance, qui se fût rendu compte des besoins particuliers de ce genre d'écrire eût peut-être eu la sagesse de s'arrêter ainsi à mi-chemin dans l'unification de l'idiome littéraire. Mais Malherbe, nous l'avons vu, avait une façon trop étroite de comprendre la poésie pour se rendre compte de ces nécessités.

Il voulut bien lui faire une langue à elle, mais non pas plus large, tout au contraire plus restreinte encore que celle de la prose, ✓ c'est-à-dire qu'après avoir obligé celle-ci à choisir ce qui était digne d'elle, il n'imagina rien de mieux que de contraindre la

(1) Vaugelas en accorde une demi-douzaine : *avoisiner* (*Rem.* I, 410 ; *change* (II, 417) *discord* (II, 234) *fors* (I, 398) *quantesfois* (II, 214) *ruer*, (II, 386) *futur* (II, 192). Parmi ceux-là il y en a que Malherbe avait condamnés.

poésie à choisir encore dans ce choix, la vraie distinction consistant non dans la richesse, mais dans l'élégance. (1)

Vaugelas dira dans le même sens : « Nostre poësie françoise tire une de ses plus grandes douceurs de ce qu'elle ne se sert jamais que de mots usitez en prose..., au lieu que la langue grecque et la langue italienne ont une infinité de termes particuliérement affectés à la Poësie, qui semblent sauvages d'abord à ceux-mesmes de la Nation, et comme tout le monde sçait, les Italiens naturels n'entendent pas leurs Poëtes s'ils ne les estudient. » (2)

C'était renverser d'un seul coup les théories admises depuis cinquante ans, et anéantir le principal effort de la Pléiade.

On sait, en effet, sans qu'il soit besoin de le redire ici, quel soin, quelle ardeur l'école de Ronsard avait mis à « amplifier le langage. » C'était là pour elle une condition nécessaire si notre langue voulait être admise aux honneurs des grands genres littéraires, et entrer en lutte avec celles des Anciens. La langue poétique principalement devait se peupler de mots relevés (3) et sonores qui « font batterie aux vers, » (4) éloignés du parler vulgaire. Et sur la permission d'Horace on s'était mis à l'œuvre, empruntant partout, aux anciens, aux prédécesseurs, dans les idiomes voisins et dans les dialectes, greffant, provignant, plantant, sans que personne eût contesté l'utilité du travail ni le profit qu'on espérait tirer de la moisson. (5) A peine Sebilet, dernier représentant de l'école antérieure, avait-il fait quelques réserves, les mêmes que faisait aussi Ronsard, il avait lui aussi acquiescé. (6) Et si depuis le mouvement s'était

(1) Notons qu'on ne trouve qu'une seule fois dans le Commentaire cette note « langage de prose », c'est à propos de ce vers :

Roger voyant *l'erreur où il peut encourir*

(*Im. de l'Ar.* Rod. IV, 407).

(2) *N. Rem.* II, 411.

(3) Rons. *Préf. Fr.* Œuv. III, 30

(4) Id. *ib.* III, 31.

(5) V. Ronsard, *Art. poét.* et *Préf. Fr.*; du Bellay, *Def. et il.* passim; Vauquelin, *Art. poét.* éd. Genty, p. 21, 22; Pellet. du Mans, *Art. poét.* 37 et sv.

(6) *Art. poét.* p. 24, éd. 1573.

ralenti, comme il le devait nécessairement, il continuait néanmoins; les doctrines au nom desquelles il avait été entrepris, restaient acquises.

Je trouve bien dans Henri Estienne l'affirmation que notre langue est assez riche, et « qu'encores qu'elle perde de ses mots, elle ne s'en apperçoit point et ne laisse de demeurer bien garnie, d'autant qu'elle en ha en si grand nombre qu'elle n'en peult sçavoir le compte et qu'il luy en reste non seulement assez, mais plus qu'il ne lui en fault. » (1) Toutefois il ne faut pas oublier que l'auteur plaide ici une thèse, qu'il s'est proposé un but spécial qui est d'empêcher l'invasion des mots étrangers. S'il contredit Ronsard, c'est pour les besoins de sa cause ; encore ne va-t-il pas bien loin dans cette voie puisqu'il accorde qu'on peut emprunter les mots dont notre langage se trouvera « avoir faulte ; » (2) et que sur les moyens mêmes il est en parfaite conformité d'idées avec ses contemporains, conseillant de fouiller les dialectes, les langues techniques, de faire des composés nouveaux. Lui aussi est donc encore bien loin de Malherbe.

Et nous avons beau descendre, nous ne trouvons personne qui annonce celui-ci. De dire que les fantaisies d'un du Bartas ou d'un du Monin n'avaient pas amené quelque réaction et préparé les esprits à une législation plus sévère, ce serait aller contre l'évidence et contre ce que nous dirons nous-même de la part que ces exagérations ont eue dans la préparation du succès de Malherbe. Toutefois, même au temps de celui-ci, n'entend-on pas encore du Perron (nous ne voulons pas parler de Vauquelin qui retarde toujours) (3) reconnaître que « les poëtes sont comme les enfans-perdus des auteurs prosaïques, en ce qui est de l'invention, hardiesse et innovation des mots ? » (4)

(1) H. Est. *Conform.* Préf. p. 21. Comp. *Préc.* 105 et sv. L'exemple choisi est celui de *avare*, dont Estienne signale les synonymes suivants : *eschars, taquin, tenant, trop-tenant, chiche, vilain, chiche-vilain, pinse-maille, serre-denier, racledenare, serremiette, pleurepain.*

(2) *Confor.* p. 21.

(3) Il est inutile de dire que Vauquelin exprime sans en rien retrancher les doctrines de Ronsard. (V. *Art. poët.* éd. Genty, 19-21.)

(4) *Perroniana*, 252.

Aussi peut-on juger comme la doctrine fut reçue par les fidèles de Ronsard. Mlle de Gournay la comprit parfaitement et en aperçut d'un seul coup les principes et les conséquences : « L'excellence et perfection du langage, dit-elle très justement, consiste selon leur opinion, à fuïr quelques mots... que les personnes vulgaires ne sçavent pas dire : mots dérivez ou empruntez du Latin, grand reproche à leur goust, ou vieillissans ou tirez d'autres termes, ou particuliers à quelque Province de la France... Ils constituent la pureté à retrancher (à la langue) à l'exemple de quelque language mort, le droict d'emprunt et de propagation. » (1) Et en face de cette législation stérilisante, elle relève vaillamment le drapeau des vieilles libertés nécessaires.

Suivant elle une langue n'est jamais assez riche. Les courtisans peuvent se contenter de peu, l'auteur qui est, lui, obligé de varier, a besoin de ressources. (2) « Pour moi, dit-elle, je suis si loin de me reduire aux retranchemens des affettez de Cour, que s'il couroit trois fois autant de mots chez tous nos Poetes, ou par les rües de Paris, je n'en repudierois pas un : reservé demy douzaine que la seule lourde peuplace employe. Ces autres Poetes et docteurs du temps ont beau me remonstrer, qu'ils me fourniront douze mots pour dire cecy ou cela, sans celuy qu'ils pretendent desconfire pour me l'arracher: j'en veux quinze; et si je ne veux rien perdre. Je l'envie sur le traict d'une petite garcette, qui se lamentant à hauts cris pour la perte de sa poupée et sa mere estant accourue en haste au secours avec une autre aussi joviale, elle la receut bien à deux mains, mais elle recommença de plus en plus à crier, alleguant que sans la perte de la premiere, elle en eust eu deux alors. » (3)

(1) *Omb.* 185.

(2) Non seulement le poete, mais l'Orateur élégant dira tousjours mesme chose en divers lieux, s'il peut, par trente divers mots et diverses manieres de parler : tant il reconnoit la tautologie importune : et tant il sçait que l'uberté et la varieté .. sont lenitifs propres à endormir et charmer l'ennuy de ses auditeurs. (*Ib.* 585) Comp. 586.

(3) *Ib.* 587.

Il faudrait donc faire un suc de la langue passée, présente et future (1) c'est-à-dire d'abord ne rien perdre, ne jamais « rien rebuter des anciennes possessions de la langue, » (2) puis inventer résolument, « attendu que tout ce qui n'est pas de droict fil contre une langue croissante encores comme la nostre est pour elle s'il luy peut servir (3) » et que « quelque hardy que soit un terme, l'estrangeté en est passée en dix jours, à la faveur de l'accoustumance (4). »

Qui avait raison dans cette querelle? C'est une question qui nécessite des distinctions et qui mérite un développement particulier.

* * *

Une langue répond, dans notre civilisation, à deux besoins très différents : il y a un français scientifique et un français littéraire.

Le premier, dont on se sert dans les sciences exactes, ne sera parfait qu'à condition d'avoir un mot propre pour chaque idée, chaque fait, qui porte ainsi son signe immuable, reconnaissable immédiatement et sans effort, impossible à confondre.

Pour exprimer convenablement que le dividende est égal au diviseur multiplié par le quotient plus le reste, ou que le coefficient de dilatation cubique est égal à trois fois le coefficient de dilatation linéaire, il faut des mots, ordinaires ou spéciaux, mais strictement définis en tous cas dans leur signification propre et auxquels l'imagination ne peut et ne doit rien pouvoir ajouter.

Cette langue-là, essentiellement abstraite, n'a pas d'autre but que de fournir l'expression adéquate des faits et des rapports entre ces faits, elle tend à la seule exactitude. En dehors de cela le bien dire lui est inconnu.

(1) *Omb.* 600.
(2) *Ib.* 597.
(3) *Ib.* 575.
(4) *Ib* 571.

Les comparaisons, les images la faussent au lieu de l'orner. (1) Essentiellement semblable à elle-même d'un écrivain à un autre écrivain, on peut même dire qu'elle ne change pas d'une nation à une nation voisine, en ce sens que, si les sons, les tours, les formes, le nombre des mots diffèrent, ils diffèrent comme les chiffres romains des chiffres arabes, de figure et de disposition, mais non de génie, à cause de l'identité absolue des conceptions auxquelles ils correspondent.

La langue des lettrés et aussi la langue courante, pour des raisons évidentes, n'est jamais arrivée à ce résultat et n'y arrivera jamais. Elle est, comparée à l'autre, essentiellement incomplète. De là le style, c'est-à-dire l'effort pour traduire des idées nouvelles, ou d'une façon nouvelle, plus proche de notre sentiment ou de notre jugement, des idées anciennes. Quand je compare les triangles *ABC* et *DEF*, et que je les trouve semblables, les éléments sont simples et la comparaison des angles et des côtés est aussi vite et nettement exprimée que rapidement et sûrement faite. S'agit-il au contraire du vieux rapprochement entre Démosthène et Cicéron, l'infinie complexité des faits s'embarrasse encore de toutes les difficultés d'expression. Combien ont travaillé à marquer les nuances et pourraient y travailler encore, si le sujet n'était démodé !

Et ainsi de tous ces sujets. La langue fournit des éléments, l'écrivain fait le reste. La seule question qui se pose est donc de savoir ce qu'on doit demander à chacun d'eux.

Il est certain qu'il y a intérêt souvent à ce que la langue manque de certains mots. (2) Comme elle en a d'autres, les combinaisons de ces mots, auxquels l'absence du premier donne lieu, le remplacent

(1) Du Bartas si ridicule parfois quand il n'y avait pas lieu de l'être, avait raison quand il s'excusait d'introduire des mots techniques dans sa langue technique : (Les colomnes, 181 r°)

...La carte des hauteurs, les Almucantharats.
Avec les Azimuts et les Almadarats,
Muse, pardonne-moy, si je pein de grotesques
Ton si riche tableau, si de mots Barbaresques
Je soüille mon discours, veu qu'en cest argument
Il faut pour bien parler, parler barbarement.

(2) V. Darmesteter, *Vie des mots*, 72.

et souvent en marquant de nouvelles nuances de l'idée que l'embarras a forcé à découvrir.

Supposons qu'on ait à rendre une phrase latine dans laquelle se trouvera *patientia*. Le mot français *patience* n'a pas le sens du latin, *souffrance* non plus, *endurance* est perdu. Le travail de l'écrivain commence :

Natura dederat patientiam : la nature lui avait donné la force de supporter, le courage de souffrir.

Ne sent-on pas déjà que l'expression se précise et se raffine ? Le *patientia* du latin dit vaguement qu'il savait résister ; mais cette qualité était-elle morale ou matérielle? Avait-il la *force* ou le *courage* de souffrir ? Subissait-il ou aimait-il la douleur ? Avait-il la *résignation* ou l'*amour de la souffrance* ? L'élan de Polyeucte c'est l'*appétit de la souffrance*, la *folie du martyre*. A Jeanne d'Arc la foi en avait donné l'*oubli* ; les fanatiques en montrent le *dédain*, d'autres, les tristes, en éprouvent la *joie*.

Toutes les nuances de la résistance se déterminent ainsi, mieux peut-être qu'on ne le ferait, si le mot endurance était passé dans la langue écrite.

Il n'est pas moins vrai d'autre part, et il serait puéril d'insister sur ce point, qu'un nombre très grand de mots propres est nécessaire et qu'on ne saurait suppléer à l'absence de quelques-uns. Par quoi remplacerait-on le mot de *patriote* et une multitude d'autres, s'ils n'existaient pas ?

L'exercice de la traduction fait voir en particulier combien manquent dont on ne peut trouver d'équivalents. Qu'on essaie de rendre l'admirable tableau de Lucrèce (1) qui nous montre le groupe de Vénus et de Mars, l'une *circumfusam super*, l'autre *inhiantem in deam*. Comment peindra-t-on cet enlacement de l'amante qui se penche sur le dieu et l'aspiration qui monte de celui-ci vers elle, sa bouche ouverte et muette qui boit l'amour pendant que son corps jouit des caresses ? Et tout cela se lit dans deux mots intraduisibles! Il y a donc lieu de laisser faire au style, mais ne pas lui laisser trop à faire, sous peine qu'il ne fasse rien.

(1) I, 36.

La question de la synonymie rentre presque tout entière dans la précédente.

Il y a en effet beaucoup de synonymes qui sont ainsi improprement nommés ; ce sont plutôt des mots de sens voisin, et qui comptent en réalité comme autant de mots propres. Quand on y regarde de près, *le fou*, *le dément*, *le maniaque*, ne se confondent pas : ils sont bien distincts aussi pour le médecin et le psychologue de *l'égaré* ou de l'homme *qui délire* ; un praticien *renommé*, *célèbre* même n'est pas pour cela un homme *fameux* ni *illustre* et ainsi de suite.

Quant aux autres synonymes, et il y en a qui présentent un sens identique, il faut encore distinguer entre eux ceux qui sont tout à fait semblables dans tous les sens et ceux qui ne se superposent que dans un ou plusieurs sens, partiellement : *actes* et *actions* traduisent en commun *acta*, et *des actes dignes de mémoire* dit à peu près la même chose que *des actions dignes de mémoire*, mais à côté de ce sens qu'ils partagent les deux mots en ont d'autres qui leur sont particuliers. C'est un *acte*, une vente qui vous met en possession d'une *action*, c'est le jour d'une *action* militaire qu'on distingue le brave à ses *actes*. Une pièce de théâtre aura cinq *actes* et pas d'*action*, etc.

De même les mots ne se remplacent pas dans tous leurs emplois. Ainsi *délaisser* une femme équivaut à l'*abandonner*, mais on dira qu'un soldat *abandonne* une position, non qu'il la *délaisse*.

Restent les mots qui se remplacent exactement dans tous leurs sens et leurs emplois ; ceux-là sont fort peu nombreux, et leur existence se justifie encore par deux raisons : la première et la plus simple, c'est que dans les circonstances où l'on veut éviter de se répéter, ils fournissent de précieuses ressources que les écrivains les plus en possession de la langue ne sauraient dédaigner.

La seconde c'est qu'ils ne restent pas souvent dans cet état d'équivalence exacte. L'usage, en agissant sur eux, développe l'un, restreint l'autre, ou, les développant tous deux, mais de manière différente, crée entre eux ces distinctions dont nous parlions plus haut. Le travail linguistique produit la dissimilation en même temps que l'assimilation.

Les mots *promenade* et *promenoir*, *ardent* et *brûlant* ont été à un moment donné synonymes, ils ne le sont plus, et lequel voudrait-on abandonner?

Il est donc téméraire de juger des mots superflus. Dans les langues les organes préexistent souvent aux fonctions. Le français a eu un moment cinq temps passés qu'il confondait, puis il leur a fait à chacun un rôle différent : les mots comme les formes deviennent ainsi utiles par différenciation.

* * *

Toutefois, si on ne considère plus la question ainsi en général et en théorie, il est très certain que Mlle de Gournay se trompe en insistant sur des besoins dont on n'était plus trop en droit de parler. « Si nos ayeux, (1) dit-elle, eussent forgé pareilles superstitions, ergotteries et punctilles que celles d'aujourd'hui sur la langue, ils luy eussent donné le coup de pied par le ventre pour la faire avorter. » (2)

Cela peut se soutenir, mais ne prouve rien. L'enfant était né, pour suivre la même image, le danger n'existait donc plus, et en parler, c'est pur sophisme.

On ne peut même s'empêcher de sourire quand on entend annoncer « qu'il ne reste plus de langue à ces raffineurs du raffinage » (3) et qu'on songe que Corneille et Descartes vont écrire !

Quoiqu'il en soit, l'opinion donna raison à Malherbe. Deimier est déjà nettement avec lui :

« Il est beaucoup meilleur, dit-il, d'avoir un petit heritage qui soit bien cultivé et utile, que non pas une grande chevance qui n'apporte que beaucoup de peine et peu de fruict. Car c'est ainsi que le langage François est assez copieux et plantureux de soy-mesme, pourveu qu'il soit en la culture d'un esprit qui sçache

(1) Le texte porte *yeux*.
(2) *Omb.* 577.
(3) *Ib.* 959

comme il le faut gouverner. » (1) « Il faut donc estre retenu extrêmement d'en vouloir inventer » comme l'a fait Du Bartas. (2) Mais ce n'est pas seulement à ce disciple compromettant que s'en prend Deimier. Il sait bien qui a autorisé, sinon propagé cette erreur et remonte jusqu'à Ronsard, suivant lequel « le langage serait tout bigarré et monstrueux par les diverses façons dont ceux qui escriroient le peindroient à leur fantaisie. » (3) De semblables privilèges n'appartiennent ni aux écrivains, ni à la Cour, « veu que l'on n'a jamais dressé aucun edict ou Previlege qui traicte de cest affaire en aucune sorte et que d'ailleurs suivant le droit une telle chose pourroit estre permise en plusieurs autres parts aussi bien qu'à la Cour. » (4)

« Il se faut donc tenir en l'usage des vrais mots François : lesquels on connoit estre tels, quand on voit qu'ils sont ordinairement practiquez par MM. du Parlement, et par les plus qualifiez du peuple, comme aussi des plus estimez Poëtes de ce Siecle et des Courtisans que l'on connoit estre accompagnez de l'amour des bonnes lettres. » (5)

C'est la doctrine même de Malherbe. Voyons maintenant comment il s'en sert. Nous n'avons plus pour cela qu'à examiner les applications qu'il en fait.

Les chapitres qui précèdent ont nettement déterminé le plan à suivre dans cette partie de notre étude. Malherbe a créé un bon usage. Nous allons d'abord rechercher les mots qu'il en exclut.

En second lieu, il a arrêté le développement du lexique poétique : nous n'avons, pour suivre son travail, qu'à nous souvenir des moyens qu'enseignait Ronsard pour l'enrichir. Nous les verrons condamner l'un après l'autre.

(1) Deim. *Acad.* p. 369.
(2) *Ib.* 433.
(3) *Acad.* p. 369.
(4) *Ib.* p. 433.
(5) *Ib.* p. 432.

CHAPITRE III

—

DES MOTS SALES ET BAS

Racan nous a rapporté différents traits qui montrent quelle était la liberté de langage du père Luxure. (1) Il se vantait, nous le savons, dans sa conversation ordinaire, des bonnes fortunes qu'il avait eues — et aussi des mauvaises — à la suite desquelles il avait fait à Nantes un voyage assez analogue à celui que fit Régnier à Rouen. (2) Ses lettres sont parfois d'une extrême grossièreté et renferment toute sorte d'obscénités. (3)

Mais il fréquentait à l'Hôtel et il y avait appris, s'il ne l'avait même enseigné, que la décence du langage doit couvrir le libertinage de la pensée. Le son hardi des rimes cyniques l'effraie ; il veut la muse, sinon chaste, au moins prude.

A cet égard Desportes était déjà fait pour les délicats. Il est souvent lascif, presque jamais inconvenant, (4) Vaugelas dit qu'il a le premier répandu le mot pudeur, (5) il ne s'est pas contenté de baptiser cette vertu, il l'a respectée et le plus souvent pratiquée. Henri Estienne l'en félicitait déjà et l'éloge est mérité. (6)

Mais Malherbe est plus difficile. Précieux déjà un peu tartufe,

(1) « La qualité qu'il avoit de père Luxure lui attribuait juridiction sur toutes ces affaires » (Rac. *Let. Œuv.* I, 343.)

(2) Id. dans Malh. LXXVIII.

(3) V. *Œuv.*, III, 34, 108, et ailleurs.

(4) Voir la *Mascarade des chasseurs*, morceau de haute grivoiserie savamment voilée.

(5) *Rem.* II, 320. Ce mot se répand vite. *Pudique* et *pudent* étaient déjà usuels.

(6) Voir par ex. *Div. Am.* son. 10, (11 dans l'éd. moderne) et Malh. IV, 424.

avant Arthénice, avant Balzac, (1) il veut qu'on lui cache la vue de certaines choses qu'il ne saurait souffrir, (2) qu'on ne lui permette pas même d'y penser par une maladresse de style quelconque ou une rencontre fortuite de sons, car son imagination dévergondée s'y porte aussitôt. Exemple :

O vent ! qui fais mouvoir ceste divine plante,
Te jouant, amoureux, parmy ses blanches fleurs.

« Sale, s'écrie-t-il, chacun sait assez ce que je veux dire. » (3) Il faut, quoiqu'il en pense, réfléchir un instant pour trouver cette « saleté » et il en est ainsi dans la plupart des cas.

On pense involontairement à la Précieuse ridicule du *Rôle de la présentation aux grands jours de l'Eloquence* demandant qu'on substituât partout penser à conception (4) ou au père Bouhours condamnant la Bible qui a osé écrire : Abraham genuit Isaac.

Le grand Arnaud a jugé ce système d'un mot : Les personnes sages et modestes ne font pas de ces sortes de réflexion.

***

A côté de ces mots prétendus obscènes, Malherbe en trouve de « malpropres » et ses susceptibilités en ce genre ne sont pas moins grandes : « Je ne dirois jamais *être sans pouls* à cause de l'équivoque de ce nom de vermine. » (5)

Puis en général toutes les expressions médicales lui répugnent. D'abord *barbier* est un mot sale. (6)

(1) *Œuv*. II, 592. Diss. crit. XII. Voir ce qu'il dit de *sa misère nue*.

(2) Desportes eût bien voulu qu'il lui fût un peu permis de mettre la main sur le sein de sa maîtresse : Il y eût puni l'amour de ses peines cruelles. « Drôlerie » dit Malherbe. (*D*. II, 28, IV, 279.)

(3) *Am. H.* 48, IV, 313. Comp. *Epit. du jeune Maugiron*, IV, 467.

(4) Comparez Malh. avec observations de Ménage III, 176. Voyez aussi une très belle observation de Vaugelas, *N. Rem*. II, 409.

(5) *Berg. et Masc.* dial. 2, IV, 457. Le mot est en outre rayé dans l'exemplaire original au sonnet 13 de D. I, au sonnet 50 de *D*. II. On trouve cependant dans le Tite Live : tâter le pouls aux villes (I, 423). Maynard a employé le mot (III. 82 et 216). Mais l'expression n'en a pas moins disparu.

(6) *Cleon*. 31, IV, 336.

Aujourd'hui il nous étonne un peu dans le sens de chirurgien parce que la chirurgie et la médecine se sont réconciliées, tandis que la médecine et la « barberie » divorçaient, et que rares sont aujourd'hui les hôpitaux où les programmes de l'internat comportent encore comme à Lyon l'habileté à manier le rasoir.

Mais au XVIe siècle il en allait tout autrement. L'opération, trop fréquente, de la saignée, était confiée aux barbiers. Ambroise Paré n'était que cela et ni lui ni ses émules n'avaient renoncé à la barbarie, comme disaient par dérision leurs adversaires.

Malherbe le sait bien, lui qui dit : « Il est arrivé qu'un qui étoit allé pour tuer un tyran, lui a percé une apostume, où les barbiers n'avoient osé mettre la main. » (1)

Il y avait au reste chose jugée, sinon par l'Académie, au moins par le Parlement, puisque l'ordonnance du 5 février 1596 (proclamée en 1600) mettant fin à de longues contestations, décidait définitivement que « les barbiers pouvoient s'entremettre, si bon leur sembloit, de curer et guérir clouds, bosses et playes ouvertes. » (2) Le bobo de Cléonice, peu grave, (3) avait été opéré par un barbier. Mais Malherbe eût préféré néanmoins à ce nom juste et vilain quelque synonyme euphémique, comme le grand seigneur dont parle Estienne, qui se réjouissait d'apprendre que les chirurgiens et les médecins allaient désormais s'appeler Athéniens et Lacédémoniens. (4)

Tous les autres termes relatifs aux choses du corps paraissent également indignes à Malherbe d'entrer dans la haute poésie. Il n'admet pas qu'un « ventre crie », (5) ni qu'un amant puisse prendre « le rhume », (6) qu'il appelle sa plaie « un ulcère », (7)

(1) *Œuv.* II, 33.
(2) Voir dans Pasquier I, 963 et 972, l'histoire curieuse de ce différend.
(3) « Je vay plaignant un coup peu dangereux ». *Cleon.* 21, f° 126 v°.
(4) *Conform.* p. 28.
(5) *Im. Ar.* Rod. IV, 407.
(6) *Div. Am.* contre une nuit trop claire, IV, 425.
(7) *El.* I, 16, IV, 372. Comp. *ib.* 3, IV, 355. Vaugelas rapporte indirectement que le mot se disait à la cour de son temps. (II, 80).

qu'il se plaigne de ne la pouvoir guérir par des saignées, des herbes, des onguents, (1) des jus et des racines. (2)

Oindre ne lui paraît pas plus recevable, tout ennobli qu'il est par l'emploi qu'en ont fait les écrivains religieux et l'Ecriture. (3)

Enfin il déclare que *cadavre* « ne vaut du tout rien » (4) Et comme il n'eût jamais voulu du vieux mot *charogne*, (5) il ne fût donc resté que *corps mort* pour exprimer cette idée. Que fussent devenues avec cela les belles périodes de Bossuet : « même ce nom de cadavre ne lui demeurera pas longtemps, etc...? (6)

Mais Malherbe veut spiritualiser la poésie et la détacher de toutes ces choses « qui lui offensent le nez par leur senteur. » (7)

Il n'est pas jusqu'à *poitrine* qui ne lui paraisse bien matériel. Notez qu'il ne tolère ni *pis* (8) ni *estomac*. (9) N'importe ! Il n'aime pas *poitrine*. Chapelain avait conté la chose aux grammairiens de son temps, (10) elle est exacte. Etait-ce pour cette raison, aussi injuste que ridicule, suivant Vaugelas, qu'on disait *poitrine de veau?* Il ne s'en est pas expliqué, mais le jugement — sans motifs — est tout au long dans le Commentaire : « Je serois bien aise que l'on n'usât point de ce mot de *poitrine*, que rarement, (11) il n'est guère bon en vers. » (12) Et il le souligne jusqu'à dix-sept fois dans son exemplaire. (13)

(1) *Div. Am.* 18, IV, 432. Comparez Balzac, II, 251 : « Les onguents offensent les sens et font bondir le cœur à ceux qui ont l'imagination délicate », et Vaugelas, II, 236.

(2) *D.* II, de la Jalousie, IV, 283. Ces mots sont rayés dans l'exemplaire original.

(3) *Ib.*

(4) *Im. Ar.* Rod. IV, 413.

(5) Je le trouve encore dans de Sponde, un contemporain : L'ame se depart de ceste orde charongne (*Parn. du pl. exc. poet.* 1607, p. 141)

(6) *Or. fun. d'Henriette d'Angleterre.* Cadavre est du reste accepté par tout le XVII[e] siècle sans protestations.

(7) Gourn. *Omb.* 967.

(8) Il l'a rayé dans l'exemplaire original. *D.* I, pl. 2. p. 46 (éd. mod.).

(9) *Epit.* sur la mort de Diane.

(10) Vaug. *Rem.* I, 133 et suiv.

(11) *El.* II, Av. prem. IV, 386.

(12) *Am. H.* ch. 2, IV, 303.

(13) *El.* I, 16, f° 185 v° ; disc. f° 195 r° ; *ib.* Pyrom., f° 208 v° ; *D.* I, 25, f° 8 r° ; *ib.* 36, f° 10 v° ; *ib.* comp 1, f° 20 v° ; *ib.* I, Contr'amour, f° 37 v° ; *Am. H.* 2, f° 73 v° ; *Ib.* 48, f° 96 v° ; *Epit.* f° 335 v° ; *ib.* Quelus, f° 328 r° ; *Berg.* ode, f° 307 v°, etc.

Comme on le voit par les remarques même, la condamnation n'était pas absolue. On n'en prit pas moins texte pour proscrire le mot, (1) et Vaugelas, tout en le regrettant, enregistre la condamnation.

Heureusement tout le monde ne fut pas aussi délicat. Chapelain affirma qu'il fallait se moquer de ces raisonnements et employer hardiment poitrine après Ronsard, Desportes et du Perron ; Ménage, Thomas Corneille et l'Académie se prononcèrent aussi en ce sens.

Et les écrivains, continuant l'usage du XVIe siècle, (2) ne l'ont jamais abandonné.

Quoiqu'il en fût de ces dégoûts dignes des critiques alexandrins, pour des raisons générales bien connues, ils finirent par s'imposer. Une école semblable s'était déjà montrée au XVIe siècle, (3) mais trop tôt ; celle-ci trouva pour la continuer les Précieuses. Elle réussit, si bien même qu'un jour vint où on releva des « ordures » dans les propres œuvres de Malherbe, depuis son « ponant » jusqu'au verbe « puer », qui parut peu « odorant. » (4)

* * *

Passons aux termes qui n'ont pas d'autre vice que d'être populaires ; en voici la liste par ordre alphabétique :

Brandon « est un mauvais mot en ce lieu » :

> Plus un homme est grand et de gloire animé,
> Plus chaud est le *brandon* qui le rend consumé. (5)

Mlle de Gournay, confirmant ce témoignage, nous rapporte que l'école ne voulait plus de *Cupidon* et de *brandon* mais d'*Amour* et

(1) Richelet croit qu'il ne se dit de l'homme qu'en tant que cette partie du corps est blessée ou malade.

(2) On trouvera dans Ménage, éd. de Malherbe (III, 27) une protestation curieuse. Mlle de Gournay (*Omb*. 621) affirme qu'elle « l'a ouy, depuis un an, en plus de quatre bouches des Dames pertinentes et relevées de la cour. » (Comp. *ib*. 958).

(3) V. cette histoire dans H. Estienne, *Conf*. p. 29.

(4) V. Malherbe avec notes de Ménage III, 7, 133. En outre. III. 219, III, 241 ; III, 382.

(5) *Et*. I, 17, IV, 374.

de *flambeau* ; (1) Ménage, ainsi que Richelet, enregistre le mot comme vieux. Cela n'empêcha ni le dimanche des brandons ni les danses du même nom. Mais au sens figuré *brandon* sortit peu à peu de l'usage. Les *brandons de discorde* eux-mêmes sont d'un autre temps. *Flambeau* qui avait remplacé *brandon* s'en va à son tour. La nature ou l'industrie qui donnent tant de sources variées de chaleur et de lumière exposent en effet les mots dont le sens se rapporte à ces choses à une redoutable et perpétuelle concurrence. Aujourd'hui la mode est à l'étincelle.

Faire conte est « plébée. » (2) Cette expression se trouve non seulement dans Régnier, qui en use fort souvent, (3) mais dans Malherbe lui-même et dans le plus châtié de ses ouvrages : son Tite Live. (4) Ses commentateurs eurent beau la trouver prosaïque, (5) Corneille, Molière et Racine lui-même ont décidé qu'elle resterait au vocabulaire :

D'un vain songe peut-être elle *fait* trop de *compte.* (6)

Coups de fouet est « bas et plus que plébée. » (7)

L'expression figure cependant avec honneur dans la belle description que fait Ronsard de l'Eglise de Jésus-Christ,

Qui fut jadis fondée en humblesse d'esprit,...
Pauvre, nue, exilée, ayant jusques aux os
Les *coups de fouets* sanglans imprimez sur le dos. (8)

A plus forte raison ici où il s'agit d'un chien qu'on a caressé et que la colère de son maître, même ainsi manifestée, ne peut chasser.

(1) *Omb.* 958.
(2) *D.* II, rimes tierces. IV, 272.
(3) *Sat.* 4, 14 et él. zélot.
(4) « Il avoit *fait compte* que cette ville lui seroit une citadelle » (I, 414) On le retrouve dans les Poésies (I, 37, 61, 85).
(5) Mén. dans l'édition de Malherbe, III, 335. Comp. Vaug. *N. Rem.* II, 391.
(6) *Ath.* v. 980. Comp. Littré, *compte*, n° 6.
(7) *Div. Am.* son. 22, IV. 435. Le texte de Desportes est très obscur.
(8) VII, 42. Qu'on compare la belle pièce d'Hugo *A un martyr* (Chât.)
Tant pour les *coups de fouet* qu'il reçut à la porte,
César...

Doucette est aussi un mot bas, que nous retrouverons en parlant des diminutifs.

Fallace est « peu courtisan. » (1) C'était un mot du moyen français dont Régnier fait un fréquent usage. (2)

Un contemporain de Malherbe, Himbert Durant, traite même longuement des fallaces dans ses *Elémens de l'Eloquence*. (3)

Le dérivé *fallacieux* faillit partager la disgrâce du simple. Tous les dictionnaires du XVIe siècle le donnaient cependant. Au XVIIe siècle Cotgrave, Monet et Oudin continuèrent à l'inscrire. Corneille et Bossuet l'employèrent. (4) L'Académie l'enregistra au mot *faux* et Voltaire acheva de le sauver. (5) Encore s'en faut-il bien qu'il soit entièrement rentré dans l'usage. (6)

Serf donne lieu à des distinctions curieuses. Plusieurs fois Malherbe s'est contenté de le souligner, (7) de le déclarer « mal », (8) et « mauvais en son lieu, » (9) mais ailleurs il s'est mieux expliqué.

Voici à peu près comment il en règle l'emploi.

1° Un homme ne peut pas être qualifié *serf* d'une dame, sans plus. « Ce mot de serf, s'il n'a quelque construction, n'est guère recevable. » (10) Il ne traduit pas *amant* ou *serviteur*. Il est de plus ainsi « bas et plébée. » (11) Une dame n'appellera donc pas un mourant « son serf. » Ce n'est pas un titre à donner. (12)

(1) *El.* II, 2, IV, 380.
(2) V. par ex. *Sat.* VII.
(3) (Paris, J. Gesselin 1603).
(4) Corn. *Rod.* II, 1. Boss. *Hist.* II, 1.
(5) *Com. sur Rodog.* (cité par Lit.)
(6) Voir sur l'utilité du mot Lafaye, *Synon.*
(7) *El.* I, 12, 15, 18, (Ms. B. N.)
(8) *Am. d'H.* Prière, IV, 301.
(9) *D.* II, 67, IV, 293.
(10) *D.* II, 62, IV, 292.
(11) *El.* I, 3, IV, 356.
(12) *Im. de l'Ar.* Brad. IV, 413.

2° On ne dira pas non plus que des yeux *rendent serfs*, ni qu'on *est serf* de ces yeux, (1) ni même qu'on *est serf d'une dame*. C'est bien dit : « je suis serf de mes passions : mais je ne dirois pas volontiers: je suis serf de Madame. » (2)

3° Enfin les mêmes observations ne s'appliquent pas à *serve* (3). Celui-ci est un nom qui se porte seul et qui est plus recevable que le masculin. Au contraire il ne vaut rien en épithète et on ne dira pas : Qui sçait si leur *serve grandeur* vous seroit agreable ? (4)

En somme, comme on le voit, « il y a bien de la discrétion à user de ces mots. » (5)

Gagner au pied est « bas et populaire. » (6) On ne le trouve guère en effet au XVIIe siècle que dans les comédies et le style burlesque :

> Et puis, comme devant les chiens
> *Gagne au pied* le timide lièvre. (Scarr. *Virg. tr.* I, p. 32.)

Richelet et Furetière n'enregistrent plus l'expression qu'en la faisant précéder d'une croix. (7)

Faux jaloux est « plébée », (8) et il semble que *un jaloux* lui-même ne plaise guère à Malherbe, en tant que substantif. Il l'a souligné dans son exemplaire (9). On trouvera dans Littré la preuve que ces exclusions n'ont pas été ratifiées par les classiques. (10)

Muguet est « bas et plébée. Il peut avoir lieu aux satires et comédies. » (11) Richelet et Furetière le trouvent un peu vieux, le

(1) *D.* II, 67, IV, 293; *El.* I, 12 et 18 dans le ms. orig.
(2) *Im. de l'Ar.* Comp. de Brad. IV, 413.
(3) *D.* II, 62, IV, 292.
(4) *El.* I, 15, (ms or.)
(5) D'après Mlle de Gournay, (*Omb.* 603) la nouvelle école, renchérissant encore n'admettait plus même « qu'un poursuivant de mariage fût nommé serviteur. »
(6) *Im. de l'Ar.* Rol. fur. IV, 403.
(7) Nicot et C. Oudin la donnaient au contraire sans observation.
(8) *D.* II, rimes tierces. IV, 280.
(9) *D.* II, 68, f. 70 r°
(10) Au mot *jaloux* n° 3.
(11) *Am. d'H.* ch. 11, IV, 326. Comp.: *El.* I, 13, IV, 369.

dernier ajoute qu'il n'est en usage que dans le comique et le burlesque. C'est en effet ce que montrent les exemples de leur temps.

Mettre bon ordre est « lâche et populaire. » (1) Je ne sais d'où Malherbe a pris l'idée de cette exigence ; *mettre bon ordre* est non seulement dans Régnier, (2) mais dans beaucoup de bons auteurs; il est vraisemblable qu'il préférait *donner ordre* qui paraît avoir été plus relevé.

Tintamarre est un mot « de comédie ou de satire. » (3) Il n'appartenait pas en effet au style élevé et c'est un des termes dont le père Garasse reprochera bientôt à Pasquier de s'être occupé, « sans avoir honte de puiser dans les égouts et lieux qui ne se nomment que par des gadouars et personnes de néant. » (4)

Temps divers est « du langage plébée. » On ne voit pas cependant en quoi ces vers s'en trouvent gâtés :

...Que le fier destin à son gré me promeine
D'un et d'autre costé, par les *temps plus divers*,...
Toujours de vostre amour mon ame sera pleine. (5)

Avec les articles qui manquent, la phrase serait toute moderne.

Fausse tresse est « bas et populaire. » (6) Si on en croyait Richelet, qui prétend que tresse n'est en usage que chez les nattiers et les perruquiers, c'est au mot lui-même que Malherbe en voudrait. Mais il l'a employé aussi :

Et feront à sa tresse blonde
Même outrage qu'à tes cheveux (7)

tout comme les poètes du XVIe siècle. (8)

(1) *El.* II, 1, IV, 379.
(2) *Sat.* 10.
(3) *Im. de l'Ar.* Mort de Rod. IV, 404.
(4) V. Nisard, *Glad. des lettres*, II, 283. Pasquier avait cherché l'étymologie du mot (*Rech.* VIII, 52).
(5) *Div. Am.* comp. 2, IV, 433.
(6) *Div. Am.* 26, IV, 437.
(7) *Œuv.* I, 243.
(8) V. par ex. L. Labé, son. 23.

La chose ne prouve rien, il est vrai, mais il y a tout lieu de croire cependant que c'est la présence de l'adjectif *faux* qui lui fait trouver mauvais les vers de Desportes. Ils sont en effet ici d'un réalisme vraiment rude.

Cette vive couleur, qui ravit et qui blesse,...
Ce n'est que blanc d'Espagne, et ces cheveux frisez
Ne sont pas ses cheveux, *c'est une fausse tresse.*

Pour achever cette courte revue, il faudrait ajouter encore que Malherbe condamne des tours comme *vous en faisiez coutume*, (1) *s'ai-je peur* (2) (c'est la peur que j'ai) et quelques images qui lui paraissent vulgaires : *baillonner ses maux*, (3), *des tonneaux d'amertume*, (4) et aussi *avoir l'amour en bouche*, *tirailler le cœur*, soulignés dans l'exemplaire original (5).

La liste, malgré tout, n'est pas très longue, mais d'autres allaient se charger de la grossir.

Les raffinés du XVI[e] siècle, qui trouvaient que certains mots sentaient « sa boulie, sa rave, ou sa place Maubert » avaient eu tort devant l'opinion. (6) Cette fois leur heure était venue.

Malherbe, sans aller aussi loin qu'eux, les avaient autorisés de son exemple. Il en pâtit lui-même. Les gueux délicats qui ne trouvaient rien d'assez noble lui reprochèrent ses familiarités : *regorger de biens*, (7) *n'y rien connaître*, (8) *faire la sourde oreille*, (9) etc.

(1) *D*. I, 60, IV, 260.
(2) *Ib*. II, jalousie, IV, 283.
(3) *D*. I, 45, IV, 257.
(4) *Div. Am*. 6, IV, 423.
(5) *El*. II, 1. *D*. II, de la Jalousie. A joindre encore le verbe *trémousser* noté (*Berg. et M*. Chanson, IV, 150).
(6) H. Est. *Conform*. p. 32. Voir le récit très curieux d'une discussion au sujet de *pièça* (p. 56).
(7) I, 195. Voyez éd. Ch. M. I, 247, 379 et III, 202.
(8) I, 204, éd. Ch. M. III, 229.
(9) I, 240, éd. Ch. M. I, 248. Je relève en outre dans le Tite Live : *montrer le nez* hors des murailles (I, 415) *donner sur les doigts* (Ib. 415) *aller à la picorée* (Ib, 423) *mettre le nez en ses affaires* (*Ib*. 448) *tenir en cervelle* (*Ib*. 452) *c'étoit à lui que le paquet s'adressoit* (*Ib*. 457). Vaugelas avait déjà fait un semblable catalogue (*Rem*. II, 426).

C'était le cas de répéter le *patere legem*.

En tous cas M[lle] de Gournay n'avait pas tout à fait tort, on le voit, de s'écrier : « Où est donc ce vierge serment, ce serment que les nouveaux Poetes tympanisent si haut, de parler la langue toute pure? Est-elle pure, quand non seulement on luy tronque la robbe à demy, comme à quelque drollesse, mais encore le nez et les oreilles? ou comment protestent ceux-cy, d'user purement d'un langage si fort impur, qu'il faut biffer la moitié de ses plus ordinaires, civils et necessaires mots et manieres de parler, qui ne veut diffamer ses ouvrages? » (1)

(1) *Omb.* p. 983.

CHAPITRE IV

—

DE L'ARCHAISME

« Mes enfants, disait Ronsard, deffendez vostre mere de ceux qui veulent faire servante une Damoyselle de bonne maison. Il y a des vocables qui sont françois naturels, qui sentent le vieux, mais le libre et le françois, comme *dougé*, *tenuë*, *empour*, *bauger*... et autres de telle sorte. Je vous recommande par testament que vous ne laissiez point perdre ces vieux termes. » (1)

Avant de léguer ce précepte à ses successeurs, la Pléiade avait essayé de l'imposer à ses contemporains : « Tu ne desdaigneras les vieux mots, (2) qui s'enchassent ainsi qu'une pierre précieuse et rare (3) » mais au contraire « tu les choisiras avecques meure et prudente election » (4) et les remettras en honneur. (5) Et le conseil revient à chaque instant dans les manifestes de l'école. (6)

Pelletier du Mans (7) et Pasquier (8) le reprennent à leur compte.

Aussi a-t-on pu relever dans les œuvres de la Pléiade une foule d'archaïsmes : *beér*, *méhaigne*, *anchoison*, *caut*, *gorrier*, *lé*, *souef*, *mesnie*, *rescorre*, *rober*, *tollu*, etc.

(1) D'Aub. *Avert.* des *Trag.*
(2) Rons. VII, 335.
(3) Du Bel. *Def.* II, 6.
(4) Rons. VII, 320.
(5) Rons. III, 33.
(6) On sait que Ronsard conseillait surtout d'en provigner quelques-uns, mais nous n'avons pas à nous occuper de cette question.
(7) *Art. poët.* p. 39 (Lyon, 1555).
(8) Pasquier *Let.* 12, tome II, p. 47, a.

Mais il paraît, au dire de Henri Estienne que « les louanges du vieil langage étaient subjectes à preuve » et que plusieurs persistaient à le « mespriser » (1). En effet, ceux qui réfléchissaient, comme lui, sentaient bien, et plus sincèrement que Ronsard, qu'il y avait là une question de tact et de goût ; qu'il serait impossible de « desrouiller » quelques-uns de ces mots et qu'il fallait ne le tenter que pour un petit nombre qui étaient « les plus conformes au langage du temps. » (2)

Desportes avait à peu près tenu compte, en pratique, des mêmes réserves qu'Estienne recommandait. Mais la réaction devait aller plus loin.

Du Perron, avec l'air d'abonder encore dans le sens de Ronsard, ne donne plus à ces reprises qu'une importance très secondaire. Suivant lui « les anciens mots prêtent quelques fois de la dignité et de la majesté au style — *grandiorem reddunt orationem*, comme a dit Cicéron, mais voilà tout. (3) — C'était les admettre dans la proportion où Virgile s'en sert (l'exemple est de Pelletier du Mans), c'est-à-dire, suivant l'expression de Mlle de Gournay, la « veille du jubilé (5).

Deimier est plus net, il rompt ouvertement : « Si l'opinion de Ronsard estoit receuë, dit-il, il faudroit remettre en pratique toute la vieille legende des mots dont les anciens François s'exprimoient. Ce qui seroit justement aller de mieux en pis ; au lieu que despuis cent ans on a veu que d'un lustre à l'autre la langue Françoise s'est perfectionnee de mieux en mieux, en s'espurant des mauvaises phrases des anciens, aussi bien que de plusieurs de leurs mots qui n'estoient pas si propres de beaucoup comme ceux qui ont esté introduicts en leur place. » (5) C'est bien là l'opinion de Malherbe, non pas qu'il l'ait exprimée, mais les arrêts spéciaux qu'il a rendus et que nous trouverons plus loin la disent assez haut.

(1) *Préc*. 191.
(2) *Conform*. p. 22.
(3) *Perron*. p. 308.
(4) Ménage s'exprime à peu près de même. *Ed de Malh*. III, 101.
(5) *Acad*. p. 368. Comp. p. 372, 373, 105.

A quoi bon d'abord tant de mots? Et puis, surtout, à quoi bon ces vieux-là qui donnent au langage des airs anciens, alors qu'il faut au contraire s'efforcer de faire, en tout, autrement que les prédécesseurs qui ont mal fait?

Si encore on y trouvait profit! Mais au contraire les vieux mots (Malherbe pense là-dessus comme Deimier) ne valent pas les neufs, comme des monnaies usées qui ont perdu entre tant de mains leur beauté et quelque chose de leur poids. Ceux qui veulent leur redonner cours sont des esprits chagrins qui croient que « le français s'est corrompu avant de venir à maturité. » (1) C'est le contraire qui est vrai. Le français est en progrès.

Il n'y a donc pas lieu de ressusciter ce qui est mort dans le Lexique, il n'y a pas même lieu de retenir et d'essayer de sauver ce qui vieillit. La langue populaire, le jargon du Palais s'en accommoderont.

Je ne sache pas que pour un seul des termes qu'il abandonne ainsi, Malherbe trouve même une de ces phrases de regrets dont Vaugelas accompagne ceux qu'il enterre.

On pense l'accueil que les partisans des anciens firent à ces arrêts et à ces doctrines. Ils sentaient bien que les admettre c'était reconnaître du coup pour archaïques leurs auteurs favoris, accepter pour eux cette première déchéance qui fait sortir un écrivain, tout en le laissant quelquefois parmi les hommes de génie, du petit nombre de ceux qui sont d'une lecture courante, et avec lesquels toutes les intelligences cultivées restent en constante communication.

En effet la condition essentielle, nécessaire pour cela, est que la langue dans laquelle ils ont écrit nous soit familière, plus encore qu'elle soit la nôtre, que des différences profondes n'obligent pas à une étude, ne condamnent pas à une fatigue dont seuls alors les gens instruits et passionnés de recherches deviennent capables.

Jamais étranger ni antique ne peut sur ce terrain lutter avec un

(1) Le propos est prêté à du Perron par le *Perroniana*. On le retrouve toutefois et presque identique dans le *Thuana* : Il a esté de notre langue comme de fruicts qui se corrompent par les vers, avant que de venir à maturité. (*Thuana*, éd. 1669, p. 348. Ronsard sur son déclin, parlait à peu près de même (VII, 308).

contemporain. Et Montaigne, Rabelais, Ronsard allaient devenir des antiques si on laissait leurs mots tomber en désuétude ; ils allaient le devenir d'autant plus vite qu'aucun enseignement n'existait alors où l'on apprît la langue nationale, et que, la tradition rompue, leurs façons de parler seraient incompréhensibles pour les générations qui allaient venir. Il ne resterait désormais que les modernes, que Malherbe et son cénacle, résultat dont leur vanité s'accommoderait fort bien, sans l'avoir peut-être espéré, mais que les fidèles du vieux temps devaient éloigner de tout leur effort.

Aussi Mlle de Gournay s'attacha-t-elle « à retenir de bec et d'ongles, suivant le commandement de son second père, tous ces mots qui lui eschapent. » (1) Nous le verrons en examinant l'histoire de beaucoup d'entre eux.

C'est à peine si elle « voudroit rebutter en son œuvre quelques dictions d'Amyot ou de Ronsard, » sauf dans le premier *cestuy homme*, *celle femme*, *moult* (s'il y est) ; dans le second *o* et *jeleuse* « ce qui s'appelle rien. » (2)

Sa colère éclate en voyant qu'on prétend corriger les livres qui circulent avec des termes à la charge desquels on ne sait quel crime mettre, « leur reprochant d'estre, qui vieux, qui laid, qui rude, qui malsonnant, et qui d'avoir mangé la Lune ; » (3) et quand elle entendait dire « hypocritement » : « on ne parle plus ainsi », c'est vrai, répondait-elle, « on ne parle plus si bien. »

Mais c'était là un mot et non un argument. Citer Du Perron ou Bertaut ou Montaigne n'était pas plus convaincant. Ni les uns ni les autres n'avaient « cloué la langue à leur livre » suivant son expression même ; en employant les mots ils n'avaient « pas couppé broche à leur flestrissement. » (4)

Le travail d'épuration continua donc, et sur Malherbe lui-même que Vaugelas, Ménage, Chevreau épluchèrent à leur tour. L'épithète de *vieux* appliquée à un mot fut presque aussi infamante et nuisible que celle de *bas*. (5)

(1) *Omb.* 615.
(2) *Ib.* 616. Ajoutez encore *honni*.
(3) *Ib.* 956,
(4) *Ib.* 612.
(5) V. dans l'éd. Mén. I p. 227 et suiv.

Remarques sur ce chapitre

1° Les archaïsmes dont on va trouver la liste ne sont pas, tant s'en faut, tous ceux que Malherbe reproche à Desportes.[1]

Ce sont seulement les mots et les expressions qu'il considère comme hors d'usage.

Si l'on voulait suivre d'un bout à l'autre la démarcation que Malherbe trace entre l'ancienne et la nouvelle langue, il faudrait se reporter ailleurs et chercher parmi les formes et les tours.

Il y a mieux, il faudrait reprendre ce travail tout entier, car la réforme de Malherbe n'est autre chose dans son ensemble qu'une rupture avec le lexique, la grammaire et pour aller plus loin avec les habitudes et le génie de notre ancienne langue.

2° On verra que nous avons fait une courte histoire de chacun des mots en litige. Il nous a paru inutile, en effet, de l'allonger et de reprendre les choses de trop haut, ceux de ces mots qui ont survécu étant dans Littré, les autres dans le Dictionnaire de M. Godefroy, tous ayant, par conséquent, à un endroit ou à l'autre, leur biographie entière. Nous ne nous sommes donc attaché qu'à chercher quelques renseignements détaillés sur la période qui nous occupe et dont Malherbe tient le milieu, entre Desportes d'un côté et Vaugelas de l'autre.

Notre enquête a été faite moins au moyen des textes des auteurs que des œuvres des grammairiens ; nous nous sommes, en effet, et de parti pris, adressé de préférence aux théoriciens, pensant qu'il vaut mieux, puisque nous étudions en Malherbe le grammairien, mettre leurs décisions en regard des siennes, de façon à pouvoir, le cas échéant, comparer les méthodes (1).

(1) Rappelons l'ordre dans lequel se succèdent les principaux auteurs : Thierry 1572, H. Estienne 1565-1582, de la Porte 1582, des Accords 1587, Mellema 1592, La Noue 1596, Hornkens 1599, Nicot 1606, H. Victor 1606, L. Hulsius 1607, Maupas 1607, Cotgrave 1611, Canal 1611 (1° éd. 1598), C. Oudin 1616, de Gournay 1626, Monet 1635, Ant. Oudin 1640-1653, Vaugelas 1647, van den Ende 1656, Ménage 1650-1672, Duez 1659, Labbe 1661, Pajot 1689, Furetière 1690, Richelet 1693, Acad. fr. 1694.

En général c'est là aussi un moyen plus sûr de connaître exactement l'usage d'une époque. Si on s'adresse en effet aux écrivains, poètes ou prosateurs, rien n'assure qu'ils n'aient pas suivi leurs sentiments ou leurs fantaisies propres. Ronsard ou du Bartas parlent-ils comme on parlait de leur temps ?

Nous ne voulons cependant pas dire que les grammairiens auxquels nous nous sommes adressé, soient, eux non plus, des témoins bien fidèles. L'histoire lexicologique de ce temps, là, manque de documents sûrs, nous le savons et nous ne nous faisons pas d'illusions sur ce point.

S'il fallait discuter un à un les auteurs que nous citons, un volume y suffirait à peine. Disons seulement, en général, que leurs œuvres sont de valeur très différente. Quelques-uns, comme La Noue et Oudin, se montrent hommes consciencieux et dépositaires assez fidèles de l'usage. Mais d'autres, comme Mlle de Gournay, sont passionnés et de parti pris. Quelques-uns, beaucoup même : Cotgrave, Hulsius, Mellema, van den Ende, sont des étrangers qui savent peut-être assez bien la langue, vous promettent même souvent d'y distinguer ce qui va contre sa pureté et, malgré cela, entassent les mots pêle-mêle. Ou bien d'autres, qui sont français, se bornent à rajeunir les travaux de leurs prédécesseurs, tels : Thierry, Nicot et Monet qui se copient les uns les autres, de sorte que le dernier est tout à fait archaïque par rapport à son temps. (1) Mais peut-être ne faut-il pas chercher en ces matières une certitude que rien ne peut fournir et qu'en tous cas nous ne promettons pas de donner.

Ains est un « vieil mot, qui ne vaut rien (2) ». Malherbe, au dire de Vaugelas qui était présent, après l'avoir supprimé dans ses

(1) Chaque fois qu'un grammairien est indiqué comme citant un mot sans qu'il soit fait de renvoi spécial, c'est qu'on trouvera ce mot à l'ordre alphabétique.

(2) *Cleon*. 30, IV, 336. Comp. *D*. I, 1, IV, 249. Dans le ms. orig. le mot est barré 6 autres fois. *D*. dial. 1, f° 22 r° ; *Ib*. II, 71 ; *Cleon*, 24 ; 30 ; 53, st. f° 136 v°.

vers (1) en avertit M. Coeffeteau, qui ne s'en servit plus à partir de la vie de Tibère. (2) Le public fit bientôt comme M. Coeffeteau.

En vain M[lle] de Gournay prit la défense de « ce scelerat neantmoins si necessaire, et seul encores qui peut éclaircir un *mais* trop frequent sur le papier, » (3) le mot était condamné. On le trouve encore dans les dictionnaires, (4) mais il ne se dit plus à la Cour à partir de la seconde moitié du XVII[e] siècle, si ce n'est en raillant et avec cette queue : *ains au contraire*. L'Académie le déclare vieux et La Bruyère ne put faire entendre à ce sujet que des regrets platoniques.

Ains que le suivit dans sa disgrâce, il avait été également blâmé par Malherbe, qui lui préférait *avant que* ou *devant que*. (5)

Ainçois « ne vaut du tout rien ». (6) De fait il avait vieilli plus vite que *ains*. Ce n'est pas qu'il ne se trouve dans les auteurs du XVI[e] siècle. Il y est au contraire fréquent, mais Nicot fait déjà une distinction et dit qu' « il est plus usité en poésie qu'en prose. » On le retrouvera dans C. Oudin et dans Monet. (7) Mais l'usage l'a dès lors abandonné.

Ardre. « Tout ce verbe est hors d'usage. Il n'y a que le participe *ardant* qui vaille rien. « (8) *Ardre* avait encore été très usité au XVI[e] siècle. R. Estienne le cite en tête des mots qui traduisent *ardere*; Thierry le donne avec *ardoir*, Mellema, La Nuoe, Victor Nicot, Hulsius, et après eux Canal, Cotgrave, C. Oudin, Monet le comptent sans faire d'observations. Maupas en donne la conjugaison. (9) Nous savons néanmoins par M[lle] de Gournay que l'obser-

(1) I, 40, var.

(2) *Rem*. II, 426. Il est à remarquer que Bertaut l'emploie aussi souvent que Desportes.

(3) *Omb*. 591.

(4) Mellema, Nicot, Hulsius, Cotgrave, C. Oudin, Monet, Pajot (= *immò, quin potius*). Duez le marque d'un *. Comp. Vaug. II, 426.

(5) *El*. I, 2 et 3, IV, 354 et 355.

(6) *El*. I, 4, IV, 357. Comp. *ib*. II, 5, IV, 382 ; et dans le ms. or. *D*. I, 17.

(7) Van den Ende : *eer, liever*. Pajot le joint à *ains*.

(8) *D*. II, 8, IV, 275. *Am. d'H*. fant. IV, 302 ; *Ib*. ch. 12, IV, 326 ; *ib*. 75, IV, 320 ; *Div. Am*. comp. 2, IV, 433. *Im. de l'Ar*. Rol. fur. IV, 402.

(9) *J'ards, j'ardi, j'ay ars, Ardre* et *Ardoir, Ardant, Ardray* (f° 123 r°).

vation de Malherbe avait porté. Malgré l'autorité des deux prélats qu'elle invoque, (1) malgré l'exemple de La Fontaine, *ardent* seul survécut, sauf dans les écrits burlesques où on retrouve des formules comme celle-ci : Que le feu S[t] Anthoine les *arde*. (2)

Attraire « est un mauvais mot; *attrayant* et *attrait* me plaisent, mais non *attraire*. » (3)

Attraire était encore dans les Lexiques du temps : Thierry, Mellema, Hornkens, Victor, Hulsius, Cotgrave. Nicot lui consacre un long article, où il explique son étymologie en même temps que ses diverses significations. C. Oudin, Monet le considèrent encore comme le synonyme de *alicher*. Maupas dit qu'il a le défini beaucoup plus en usage que le simple *traire*. (4)

V. den Ende le donne, Pajot cite *attraire*, *attraier* et *attirer*. Labbe le compte au nombre des composés de traire, (p. 2[e], p. 158). Mais Furetière s'étonne que Mezerai se soit servi de ce mot, « qui n'est plus guère en usage », avis que confirme l'Académie.

Remarque : *Retraire* ne plaît pas mieux à Malherbe qui veut retirés. (5)

Bénin. « Je serois d'avis de bannir ce mot de l'écriture; il l'est du langage. » (6) Le mot était très vieux comme le montrent les exemples rassemblés par Littré; Thierry, La Noue, Cotgrave, Hulsius, Nicot, C. Oudin et Monet, van den Ende, Pajot le donnent sans commentaires. Maupas enseigne comment il forme son féminin en *igne*. (7) Cependant, d'après Vaugelas, « les bons autheurs qui font choix des mots » n'en usaient pas et M. Coeffeteau ne s'en

(1) *Omb.* 954.

(2) L'exemple est donné par Furetière; Richelet fait précéder le mot d'une croix. L'Académie n'indique que *ars, arse* comme hors d'usage. Van den Ende donne *ardre* et *ardoir,* Pajot *ardre* sans observations.

(3) *El.* I, 18, IV, 375; *Cleon.* 35, IV, 337.

(4) *Gram.* 120 v°.

(5) *Berg. et Masc.* Ode, IV, 456; Palsgrave, Thierry, Mellema, Nicot, Monet, C. Oudin, Cotgrave donnent *retraire* contrairement à R. Estienne qui ne cite que *retirer* à *retraho.* Furetière ne l'admet plus que dans la langue juridique.

(6) *Am. d'H.* ch. 5. IV, 313.

(7) *Gram.* 41 r°.

était jamais servi. C'était sans doute sur l'avis de Malherbe. L'Académie l'admit néanmoins. Aujourd'hui il a de nouveau vieilli.

Bienheurer (1) « n'est plus du monde ; il faut donner congé à ce verbe et dire *qui l'avoit rendu bienheureux.* » (2) Le vieux dérivé de *bienheur* était encore très fréquent au XVIe siècle; Vauquelin et Régnier l'emploient (3) ; Thierry, La Noue, Hornkens, Nicot, Victor, Hulsius, Cotgrave le citent ; Deimier le recommande indirectement. (4) Mlle de Gournay s'autorise des deux Prélats pour le défendre. (5)

Mais elle ne le sauva pas, et le mot ne reparaît guère au XVIIe siècle que dans les Lexiques (C. Oudin, Monet, van den Ende, Duez, Pajot).

Chef est un mauvais mot. (6) Malherbe ne l'avait pas décidé ainsi tout d'abord ; c'est dans une révision postérieure de son ouvrage qu'il a ajouté cette note.

Il serait superflu de montrer que *chef*, dans le sens de tête, où il est pris ici, était encore très usuel au XVIe siècle. Il se rencontre en effet dans tous les textes. L'article de Littré (7) prouve que beaucoup de grands auteurs postérieurs à Malherbe, Corneille, Pascal, Massillon même l'ont encore employé. Mais n'ont-ils pas voulu le sauver et leur exemple assure-t-il qu'il ne sentait pas déjà « le vieux et le rance ? »

Nicot l'oppose à tête qui se dit des animaux. Levinus Hulsius le cite sans observation. Canal traduit : *capo per la testa.*

(1) V. Godefr. p. 621, col. 2.

(2) *Im. de l'Ar.* Rol. fur. IV, 400 ; *Cleon.* 12, IV, 331. Comp. *D.* II, 51. IV, 289.

(3) Reg. *Sat.* éd. Courb. 199. v 2. Vauq. t. II, 563.

(4) La raison oblige d'escrire, *Bien heurant*, et non pas d'escorcher et diviser ce mot comme il fait (Jodelle). (*Acad.* p. 112). Esprit Aubert fait la même observation, 889, col. 2. Canal n'a pas le mot.

(5) *Omb.* 954.

(6) *El.* II, Av. 1e, IV, 390. Cop. B.

(7) Art. *Chef*, 1.

Quoi qu'il en soit, Richelet constate qu'on le dit burlesquement des choses profanes, au moins la plupart du temps. Suivant l'Académie, il n'a plus guère d'usage qu'en poésie, à moins qu'il ne soit question des saints. Furetière était du même avis.

Clameur est « hors d'usage », et Malherbe conseille « de n'en point parler. » (1)

Vieux comme la langue, il se retrouve au XVI[e] siècle, non seulement dans les auteurs mais dans les Dictionnaires de des Accords, Mellema, La Noue, Hornkens, dans les *Epithètes* de M. de la Porte, puis dans Victor, Hulsius, Canal. Malgré l'observation du maître, C. Oudin, Monet, van den Ende, Duez, Pajot, l'enregistrent après Nicot ; et Furetière, Richelet, l'Académie ne font à ce sujet aucune observation. (2) Pour les exemples des écrivains, on en trouvera en foule dans le Dictionnaire de Littré.

Confort « est hors d'usage et fâcheux. Son composé *réconfort* est bon et *déconfort* aussi. » (3)

Au XVI[e] siècle le mot était en pleine floraison. R. Estienne le traduit par *solatium*, Henri l'oppose à l'italien *confortar* (4). On le retrouve dans Thierry, des Accords, Mellema, La Noue, Hornkens et ensuite dans Nicot, Victor, Hulsius, Canal, Cotgrave, C. Oudin Monet, Van den Ende, Duez, Pajot.

Après Vauquelin et Régnier, Corneille l'emploie encore. (5) Mais dans l'école de Malherbe on préfère *réconfort.* (6)

A la fin du XVII[e] siècle le choix était fait ; l'Académie considérait le simple comme vieilli, et il a fallu la mode anglaise pour le réintroduire avec une prononciation exotique et un sens différent.

(1) *El.* II, 5, IV, 384 ; *Cleon.* 47, IV, 340.

(2) Dans la *Req. des dict[res]* Ménage l'emploie sans le souligner. (Livet, *H. Ac.* I, 485).

(3) *El.* II, Av. 2, IV, 394 ; Cf. *D.* II. ch. 1, IV, 277 ; *Am. H.* ch. 7, IV, 324. Dans le ms. orig. *confort* est plusieurs fois barré. (Brad. f° 245 r° ; *Div. Am.* Adieu, f° 293 v° ; *Epit.* comp. p. 335 r° ; *ib.* p. 337 r°).

(4) *Préc.* p. 309.

(5) Vauq. II, 739 ; Reg. XII, III : Corn. *Méd.* V, 4.

(6) Racan *Berg.* I, 27.

Conforter a suivi *confort* dans sa disgrâce. Il avait été condamné en même temps. (1)

Contourner (les yeux) est un « mauvais mot » (2).

On le trouvait souvent autrefois dans le sens de tourner de côté et d'autre : (Le taureau) de ça de là va *contournant* sa teste (Du Bel. dans Littré). (3)

Aujourd'hui il manque. Comme on supprime du même coup *rouer* sa prunelle, (4) et que *tournoyer* ne réussit pas, il ne nous reste que *rouler* qui est un peu vulgaire. (5)

Cuissot « est mal dit, il faut dire tassètes ».

On trouvera dans Littré la preuve que la vieille langue ne connaissait pas d'autre forme que *cuissel*, *cuisseau*, *cuissot*.

Plusieurs dictionnaires du XVI[e] siècle l'omettent, comme Thierry et La Noue, mais il faut songer que c'est un terme technique. On le retrouve du reste dans Mellema, Victor, Cotgrave, Van den Ende. *Tassète* que Malherbe veut lui substituer se rencontre déjà au XVI[e] siècle.

Défermer « pour ouvrir, n'est guère bien. » (6)

La question n'est pas de savoir, je crois, si le mot était français. Usité depuis des siècles, il se retrouve dans les auteurs du XVI[e] siècle et dans tous les lexiques sans exception, de Palsgrave à Oudin, Pajot et Van den Ende. (7)

Malherbe voulait sans doute qu'on l'employât pour signifier non ouvrir mais désenfermer, ex.: défermer un chien. C'est en effet en ce sens qu'il s'est conservé au XVII[e] siècle. (8)

(1) *Cleon.* dial. f° 131 r° ; son. 48 f° 133 r°.
(2) *Im. de l'Ar.* Rol. fur., IV, 404.
(3) V. Littré hist. et Godefr. II, 266 col. 3. Comp. La Noue, Nicot, C. Oudin et Monet. Dans Hulsius il est cité, mais sans aucun mot allemand qui le traduise. Ni Hornkens, ni Victor, ne semblent le connaître.
(4) *Omb.* 428.
(5) *Im. de l'Ar.* Rol. fur. ; IV, 403.
(6) *Div. Am.* cont. une nuit trop claire. IV, 425.
(7) Il se trouve dans ce dernier par erreur après *délation*.
(8) V. Furet. et Richel. Au contraire, au XVI[e] siècle, il avait la signification que Desportes lui donne ici quand il parle de *défermer les cieux*.

Dépendre au sens de *dépenser*, remontait jusqu'aux origines de notre langue (1). Tout le XVI[e] siècle l'avait employé et Malherbe lui-même fit comme ses prédécesseurs. (2)

Néanmoins il l'a noté chez Desportes, (3) confirmant ainsi l'anecdote que Racan nous a contée : Un jour M. de Bellegarde, qui étoit, comme l'on sait, gascon, lui envoya demander lequel étoit le mieux dit de *dépensé* ou *dépendu*, il répondit sur-le-champ que *dépensé* étoit plus françois, mais que *pendu*, *dépendu*, *rependu*, et tous les composés de ce vilain mot qui lui vinrent en la bouche, étoient plus propres pour les Gascons. » (4)

Simple boutade, comme l'on voit, car suivant le mot de Vaugelas, si l'on allègue « que les deux dernières syllabes de *dépendu* représentent un fâcheux objet, c'est une trop grande délicatesse qui ne mérite pas de réponse. »

Néanmoins l'opinion de Malherbe a prévalu dans la deuxième moitié du XVII[e] siècle. La cour, qui préférait *dépendre* du temps de Vaugelas, ne toléra bientôt plus que *dépenser*. (5)

Duire a été souligné par Malherbe dans ce vers :

Et que mesme les pleurs fussent duits à mentir. (6)

C'est donc encore à lui qu'on doit la disparition de ce vieux verbe. Ni M. Littré qui constate la restriction des sens, ni M. Godefroy, qui nous apprend que *duire* s'est conservé jusqu'au commencement du XVII[e] siècle, n'ont relevé ce fait. C'est une des suppressions que ses ennemis même ne lui ont pas reprochées.

(1) Dans Littré *dépendre* 3 un long historique.

(2) Il ne *dépendoit* pas un soul à chaque repas, (II, 331) Comparez II, 439 etc.

(3) *D.* 57, IV, 290.

(4) Racan dans Malh. LXXIX.

(5) V. Vaug. *Rem.* I, 388, avec les observations de Ménage et de l'Académie. Trévoux rappelle les condamnations de Bouhours et de Ménage.

(6) *El.* I, 9, f° 171 r°. Il semble que Hulsius, sans noter *duire* parmi les mots hors d'usage le considére cependant comme rare, car il le traduit : *duire est accoustumer* (p. 276). Canal n'a que *se duire*.

Emoi est « hors d'usage ». (1)

Usuel au XVI[e] siècle, *émoi* provoque cependant cette observation de Thierry : « Usez de formules en « *soulci, soulcier* ». La même remarque est reproduite par Nicot et Hulsius. Hornkens et Canal disent : *esmoy ou soulci*.

Aussi, au XVII[e] siècle le mot semble-t-il en péril. Les écrivains l'évitent, Furetière, l'Académie le donnent comme vieux. (2) Depuis, il n'a jamais repris faveur et est resté presque exclusivement propre au style marotique.

Encependant « Je dirai plutôt cependant que encependant » (3)

Maupas professait sans doute la même opinion sur ce vieux terme, car il ne mentionne que *cependant* et *ce temps pendant*. (4)

Au milieu du XVI[e] siècle pourtant le mot avait si peu vieilli que Du Bellay raconte avoir employé à sa place *endementiers* par affectation d'archaïsme. (5)

Encommencer est un mot que Malherbe « n'aime pas » (6)

Son histoire est dans Godefroy. On peut ajouter que ce verbe très usité au XVI[e] siècle se conserva longtemps dans le langage de la procédure, dans lequel il fut confiné, (7) malgré l'exemple isolé de Lafontaine. (*Faiseur d'or.*)

Fortuner est « mal pour rendre heureux, bénir, etc » (8) Tout le moyen français l'avait employé. (9) Néanmoins il semble qu'il ait

(1) *Cart. et Masc.* des chev. agités. IV, 462 ; *Cleon* 1, IV, 328; souligné en outre dans le ms. (*Epit.* comp. p. Henri III, f° 337 r°.)

(2) Van den Ende, Pajot le citent cependant sans observation. Trévoux confirme le jugement de l'Académie.

(3) *Im. de l'Ar.* M. de Rod. IV. 407. Comp. *El.* I, disc. IV, 379.

(4) *Gram.* 161, v°.

(5) Epistre au seigneur J de Morel, Embrunois, cité par Ménage (Dict. etym. au mot isnel.)

(6) *El.* I, Disc. IV, 379 ; comp dans le ms. *Am. d'H.* El. 2, f° 90 r°.

(7) C'est à ce titre que Furetière l'admet. Ni C. Oudin ni aucun de ses prédécesseurs ne faisaient d'observation à ce sujet. Les phrases citées par Nicot appartiennent cependant, sauf une, au style juridique.

(8) *Cart. et Masc.* p. la M. des chev. fidèles, IV, 461.

(9) Parmi les exemples, Godefroy en cite un emprunté à la harangue de Henri III aux Etats de Blois, 1588.

été surtout usité avec l'adverbe bien. C'est ainsi que Thierry, Mellema, Nicot, Hulsius, van den Ende le citent. Pajot ne fait aucune observation.

Esclaver est un « mauvais mot. » (1)

Il se trouve fréquemment au XVI[e] siècle. Il est dans L. Labé (I, 130), Baïf (*Am.* 81) Montaigne (I, 29), etc.

Thierry dit « *esclaver* aucun, id est : le rendre serf, l'asservir... Ronsard : esclaver ma liberté. » Mellema, La Noue et Cotgrave le mentionnent aussi, mais je n'en trouve trace ni dans Hornkens, ni dans Victor, ni dans Nicot, ni dans Oudin. (2) Seul Van den Ende le donne encore. Duez le marque d'une croix.

Espanir est une vieille forme à laquelle Malherbe préfère *espanouir*. (3)

Mellema, Hulsius, et Cotgrave après Thierry présentent encore les deux infinitifs comme équivalents. Au XVII[e] siècle la forme moderne avait prévalu. Seuls Van den Ende et Duez se souviennent encore d'*espanir* ; mais le dernier le marque d'une croix.

Finablement. « Dis *finalement* et jamais *finablement*. Il se forme de *final* et *finale*. » (4)

On pourrait croire que c'est la première fois qu'on se prononçait entre les deux formes concurrentes. Thierry, Mellema, Nicot, Cotgrave, Van den Ende, donnent l'une et l'autre, Maupas aussi. (5) Cependant j'ai trouvé le mot barré par H. Estienne dans son exemplaire de du Bellay.

Il est à noter que *finalement* lui-même fut menacé ; Richelet le signalait comme vieux et remplacé par enfin. (6)

(1) *Cleon.* 27, IV, 335. On sait par Vaugelas que Malherbe préconisait en revanche le substantif *esclavitude*. (II, 124)

(2) Hulsius : *esclaver aucun*, (*Ronsard*).

(3) *Cart. et Masc.* p. une masc. de faunes, IV, 459.

(4) *Am. d'H.* 51, IV, 313.

(5) Gram. p. 162 r°.

(6) Van den Ende le cite, sans plus.

Gel (ou giel) est un « mauvais mot. » (1) Il était vieux comme la langue. On en trouve des exemples au XVI[e] siècle. (2) Mais il s'en faut qu'il soit dans tous les dictionnaires. Ni Thierry, ni Mellema, ni des Accords, ni La Noue, ne semblent le connaître. Cotgrave le donne, et Monet aussi, quoiqu'il ne soit pas dans Nicot (3). Trévoux affirme qu'il subsistait encore de son temps dans le style de la conversation ; c'est de là qu'il a reparu dans le langage scientifique.

Grever est, comme le précédent, « un mauvais mot. » (4) Usité dans toute la vieille langue, et aussi au XVI[e] siècle, le mot se retrouve dans les lexiques. Toutefois Mellema le fait précéder d'une croix. Il vieillissait donc, malgré Vauquelin et Régnier. (5) Nicot, Canal, Cotgrave, Oudin, Monet le donnent, (6) mais Furetière, Richelet et l'Académie, tout en citant des exemples du XVII[e] siècle le trouvent « un peu suranné ». On sait comment les discussions budgétaires lui ont redonné une nouvelle jeunesse.

Guerdonné est « un vieux mot. » (7)

Hulsius le donne ainsi que *guerdonneur* et *guerdonnement*. Il est cité sans observation par Duez et par Monet comme par Nicot qui traite de son étymologie.

Richelet le marque d'une croix et le confine dans la langue du burlesque.

L'Académie est du même avis. Suivant Furetière, *guerdon* est burlesque et le verbe hors d'usage.

Hébergé est corrigé dans ce vers :

Et plus cruel l'Amour dans mon sang *hebergé*. (8)

(1) *Im. de l'Ar.* Mort de Rod. IV, 409.
(2) Vauq. *Œuv.* II, 615.
(3) Il n'est pas non plus dans Hulsius.
(4) *Im. de l'Ar.* Rol. fur. IV. 402.
(5) Rég. *Dial.*
(6) Hulsius signale *grevance* comme mot ancien.
(7) *El.* II, av. 1, IV, 389, cop. B.
(8) *D.* I, comp. 1, IV, 262.

Malherbe met en marge : « en mes veines logé ». Il n'a sans doute pas l'intention de proscrire le mot qui n'a pas cessé d'être français, (1) mais il ne voudrait pas qu'on l'employât au sens moral. C'était un vieil usage : travail et dolor là herbergent, dit *la Rose* (4539), et on trouve beaucoup d'exemples pareils. (2) Thierry donne *esberger en soy une faulte*.

L'acception a disparu (3) et le mot lui-même n'est plus usité que dans un style spécial.

Inéqualité est irrégulier. « On dit *égal* et *inégal ;* et pour ce, il faut dire *inégaleté* ». (4)

Le XVI[e] siècle hésite encore entre les deux formes. Montaigne dit *inéqualité*, Amyot *inégalité*. (5)

Thierry donne la forme latine seule, Mellema, Hulsius et Nicot aussi. Cotgrave à *inéqualité* renvoie à l'autre. Van den Ende donne les deux, Pajot seulement la forme moderne, que Victor et Canal semblent déjà connaître seule.

Isnel est un « mauvais mot ». (6) Les auteurs du commencement du XVI[e] siècle l'avaient conservé, et du Bellay dit explicitement l'avoir repris dans son Epître au Seigneur J. de Morel, Embrunois. « Pour cette mesme raison j'ai usé de *galée* pour *galère*, *isnel* pour *leger*... dont l'antiquité... me semble donner quelque majesté au vers. »

Après eux les grammairiens l'avaient inséré dans leurs recueils. (V. Palsgrave 294, Thierry, Mellema, Nicot, Hulsius, C. Oudin, Monet et encore Van den Ende). Nicot dit en 1606 que le mot... « n'est tant usité à présent qu'il estoit par les anciens François, comme il

(1) Il faut cependant noter que l'Académie le déclarait « vieux ».

(2) God. à hébergement.

(3) Canal donne beaucoup d'exemples, mais pas un seul où le mot ait cette signification. Héberger est marqué d'une astérique par Duez.

(4) *El.* I, 16, IV, 312.

(5) V. Littré *inégalité* (hist.).

(6) *Im. de l'Ar.* Rol. fur., IV, 399.

se voit aux anciens romans. Nos poètes françois en usent encores communément. » (1)

Dans la *Requête des Dictionnaires* de Ménage, *isnel* figure parmi les mots bannis de la langue « depuis trente années. » (2)

Jà est un « mauvais mot » qui « ne vaut guère d'argent » parce qu' « il est vieil et ne s'use qu'entre les paysans, on dit *déjà*. » (3)

Au temps de Malherbe ce vieil adverbe était encore très usité. On le trouve à chaque page dans Régnier (*sat.* II, XIII).

Les lexiques d'Oudin et de Monet l'enregistrent encore ; Maupas en parle à plusieurs endroits, même dans sa dernière édition. (4)

Mais bientôt, parmi les courtisans, « on ne le reçut plus qu'une fois en sa vie, comme nous l'apprend Mlle de Gournay, et la veille du Jubilé. » (5) le style burlesque ou familier en usa seul, et l'audace de Lafontaine ne le sauva pas. Richelet nous apprend que de son temps certaines gens « ne pouvaient le souffrir, même dans le bas burlesque. »

Jà déjà disparut du même coup. (6)

Jouvenceau est remplacé par *jeune homme* dans ce vers :

Que je trouve a mes pieds un *jouvenceau* blessé (7)

A partir de ce moment le mot est confiné dans le lexique spécial du burlesque. Furetière, l'Académie, Richelet sont d'accord contre lui. Qu'il fasse mieux, ce jeune *jouvencel*, disait déjà Corneille (X, 79) dans un sens évidemment plaisant, auquel la vieille forme ajoutait encore.

(1) Cité par Ménage *Dict.* Baïf emploie le mot (*Po.* 40) Du Bellay (I, 265.) Vauquelin (II, 461).

(2) Pellisson et d'Ol. *H. Ac.* (I, 478).

(3) *El.* I, 12, IV, 368. *Im. de l'Ar.* Rol. fur. IV, 399 ; *ib.* Angel. IV, 419. Malherbe l'a en outre rayé dans Rol. fur. f° 224 v° et Rod. f° 237 r°.

(4) Voir en part. 167 v° l'emploi de *jà* comme « explétif de négation : » *Je ne vous dirai* jà *ce que je pense.*

(5) *Omb.* 956.

(6) *Im. de l'Ar.* Rol fur. IV, 399. Régnier disait encore comme Desportes : *jà desjà* tout dévot, contrit et pénitent. Comp. Rons. I, 36, et souvent.

(7) *Im. de l'Ar.* Rol. fur. IV, 401.

Liesse est « vieil ». (1)

Il était « vieil » en effet comme la langue, puisqu'il se trouve déjà dans le Saint-Alexis. Mais le XVI[e] siècle en avait encore usé couramment. Estienne, Thierry, etc. le donnent comme traduction de *lætitia*. M. de la Porte le fournit d'épithètes. (2) Les premiers dictionnaires du XVII[e] siècle ne font non plus aucune observation. (3)

Mais bientôt l'opinion de Malherbe avait prévalu. Furetière le citait comme vieux mot. Richelet dit qu'il entre encore dans le burlesque. L'Académie ne veut pas qu'il sorte de l'expression : *Notre-Dame de Liesse*.

Maints est marqué d'un nota (4) dans les vers suivants :

> Vous qui fuyez les pas du vulgaire ignorant,
> Et par *maints* grans labeurs gaignez la connoissance.

Il n'est pas besoin de montrer combien ce vieux mot avait encore de vigueur au XVI[e] siècle. Régnier l'emploie souvent (5) ; Thierry, Mellema, La Noue, Cotgrave, C. Oudin, Monet le citent et après eux Van den Ende et Pajot. Néanmoins il vieillit bientôt. Canal ne le sépare déjà plus de *hommes* et *gens*.

Suivant Vaugelas, c'est un des mots français particuliers à la poésie, il ne se dit plus en prose. (6) Saint-Amant s'excuse de l'avoir employé par « privilège de l'héroïque », où l'Académie elle-même, dit-il, l'a jugé de beaucoup meilleur que *plusieurs* ou *beaucoup*. (7) Cependant Ménage l'abandonne (8).

Et à la fin du siècle il est délaissé, quoique La Bruyère conteste qu'il eût jamais dû l'être. (9)

(1) *Am. d'H.* 17, IV, 300. Comp. ex. or. *El.* I, disc. f° 196 v°.

(2) p. 241. Voir des exemples dans Canal.

(3) Voiture et Théophile en usent encore. Théoph. éd. 1621 p. 36, Voit. ds. Richelet). On le trouve aussi dans La Fontaine.

(4) *Cleon.* 33, IV, 336.

(5) V. *Sat.* 8.

(6) *Rem.* II, 410. Comp. I, 250.

(7) *Œuv.* II, 142.

(8) *Req. des Dict.* ds Livet *H. de l'Ac.* I. 478.

(9) *Car.* XIV. Comp. Richelet (vieux mot burlesque), Furetière et l'Académie.

Nave est un « mauvais mot. » (1)

On le rencontrait assez souvent dans le moyen français où il entrait en concurrence avec *nau* et *nef*. (2)

Mellema ne cite que *nau*, Palsgrave, Nicot, Canal, C. Oudin, Monet, ne semblent pas connaître d'autres formes. Au contraire Cotgrave donne *nave* « as navire » ; de la Porte cite : *nau*, *nave*, *navire* ou *nef*. (3)

Mais les renseignements les plus explicites sont fournis par La Noue : Nous empruntons cestuy-cy de l'Italien... on a plusieurs mots pour signifier cestuy-là, comme *nau, nef, navire* et autres plus particuliers comme *carraque*, *hourque* et les semblables. » (4)

Je ne retrouve plus le mot dans les Lexiques postérieurs.

Nuisance est un « vieux mot hors d'usage. » (5) Très anciennement français, *nuisance* est encore donné sans observation par Hulsius, Nicot, Victor, Canal, puis par Monet, qui cite *porter nuisance*, *avoir nuisance*, *souffrir nuisance*.

Il est même retenu par Richelet, qui le signale comme vieux. L'Académie ne l'a plus. Furetière le donne comme particulier au Palais.

L'expression *faire nuisance*, qui était dans Montaigne (II, 12. Comp. *Epit.* de de la Porte 283 v°), et même dans François de Sales (v. Godefroy, *nuisance*), est également condamnée par Malherbe. (6)

Onc, *oncques* est un vieux mot, d'après deux notes de la copie B. (7)

Il est superflu de signaler après Littré et Godefroy l'existence de ce mot jusqu'au XVI[e] siècle. Il est partout.

Au XVII[e] Maupas le compte au nombre des adverbes de temps. Ni Nicot ni Hulsius ne font aucune observation sur son emploi.

(1) *El.* I, 14 (Dans l'éd. moderne *nave* est remplacé par *nef.*) IV, 371.
(2) V. Godef. IV, 477, col. 1. Comp. 484, 1, et Littré hist. de *nef*.
(3) *Epith.* p. 278.
(4) 137, col. 2.
(5) *Div. Am.* ch. 2, IV, 429 copie B.
(6) *Div. Am.* St. pour Ch. IX, f° 280 r°.
(7) *El.* II, av. 2[e], IV, 397. *Ib.* II, av. 2, IV, 392, en note.

Malherbe lui-même s'en sert deux fois (I, 290, v. 122 et 53, vers 178 var.) Toutefois il a corrigé le deuxième de ces passages. La mode doit donc dater juste de son temps.

La *Requête des Dictionnaires* prétend que *onc* a été conservé (1). Cependant Richelet et Furetière le déclarent vieux et burlesque.

Oppresse « ne vaut rien. » (2)

C'était un de ces substantifs verbaux si légers, que la langue a semés un à un sur sa route. Celui-ci a été usité au XVe et au XVIe siècles.

Cependant je ne le trouve que dans quelques recueils, comme Palsgrave (p. 249) et les Rimes de La Noue. Tous les autres dictionnaires l'omettent, à part Cotgrave qui l'aura trouvé dans quelque texte et le donne comme synonyme d'*oppression*. Il n'eut donc pas de peine à périr. (3)

Or « pour maintenant ne se dit point. Ce mot est la cheville ordinaire des vieux poètes français; surtout du Bellay s'en est fort escrimé. » (4)

Et quarante-huit fois, plus même sans doute, car je me suis lassé de compter, Malherbe est revenu sur cette remarque, biffant le malheureux adverbe partout où il le rencontrait, qu'il signifiât maintenant ou tantôt. (5)

Il serait superflu de citer des exemples de *or* au XVIe siècle, il y en a à foison.

Les contemporains de Malherbe s'en sont escrimés aussi, moins toutefois que du Bellay. (6)

(1) Pell. et d'Ol. *H. de l'Acad.* éd. Livet, p. 480.

(2) *Epit.* comp. 2, IV, 471.

(3) V. Littré à l'hist. d'*oppression* (sans exemples). Comp. Godef. *oppresse*, p. 609, col. 2.

(4) *Epit.* de Tim. de Cossé, IV, 463. Comp. *Cleon.* st. 1, IV, 332.

(5) Voir dans le ms. orig. *D.* 1, son, 23, 33. 42, dial. 1, compl. 1; cont. amour f° 35 v° ; II. f° 11 v° ; *ib.* f° 51 v° ; *ib.* f° 56 v° ; *Rol. fur.* f° 225 v°, 228 v°, 231 r°, 234 r° ; El. I, 5. 14 ; II, *Pyrom.* f° 209 r°, 210 r° ; *adv.* 1°, f° 212 v°, 213 r°, etc.

(6) V. Rég. *à M. de Forquevaux.*

Deimier, lui même, si grand ennemi des archaïsmes, emploie encore le mot couramment; Maupas l'inscrit au premier rang des adverbes de temps. (1)

Il y a plus, on le retrouve dans Malherbe lui-même au milieu d'une pièce négligée et qui n'est pas de ses premières. (2)

Sa remarque pourtant fit autorité. Maynard et Racan évitent le mot. M[lle] de Gournay est obligée d'en prendre la défense, sans aucun succès d'ailleurs, (3) car Ménage constate (4) qu'il a vieilli depuis longtemps; l'Académie, Furetière et Richelet sanctionnent définitivement la sentence.

Or que suivit le simple dans sa chute. (5)

Paravant est souligné trois fois par Malherbe, dans son exemplaire (*El*, I, 11, 17 et disc. f° 196 r°).

Cet adverbe appartient au moyen français, où on le rencontre fréquemment. (6) Autour de Malherbe Hulsius, Nicot, Victor, Canal et Monet le signalent encore. Maupas le met entre *avant* et *auparavant* (7) Plus tard van den Ende, Pajot, Duez même le donnent sans observation.

Corneille s'en sert, mais en qualité de conjonction.

Parfin (à la) est souligné (*El*. II, 1 f° 199 r°)

Malherbe visiblement le trouve vieux. Ses contemporains Nicot, Hulsius, Canal, Monet enregistrent au contraire la locution sans commentaires. Maupas lui fait aussi place, (8) et on ne peut que regretter que leurs successeurs aient été plus sévères. (9) Rien en effet dans la langue moderne ne peut ainsi exprimer ce temps de la « fin finale. »

(1) 161 r°.
(2) I, 289.
(3) *Omb*. 957, Comp. la *Com. des Acad*. (Livet *H. Ac*. I, 430).
(4) *Obs. sur la l*. I, p. 85, comp. éd. de Malh. III, 50 et *Req. des dict*. dans Liv. *H. de l'Ac*. I, 478.
(5) *D*. I, comp. 3, IV, 264. *El*. I, 10. (ms. B. n.)
(6) V. Godef. *paravant*.
(7) *Gram*. p. 162 r°.
(8) *Il*.
(9) Furetière trouve le mot vieux.

Parler se rencontre anciennement avec un régime dans des expressions comme *parler choses vaines* (funditare verba [Nicot]) ne *ne pas parler un mot* (id).

Desportes avait dit :

> Je parlay dans mon cœur mainte chose inconnue.

Le vers est souligné. (1)

Paroir est marqué d'un nota. (2)

C'était un vieux verbe encore usité au XVI[e] siècle. Thierry, La Noue, Mellema le signalent, et après eux Nicot, Hulsius, Cotgrave, Oudin, Monet, Van den Ende, Duez même et Pajot.

J'en trouve encore dans Maupas la conjugaison, où seul le futur *perray* est donné comme étant moins en usage que *paroistray*. (3)

Partir (4) est corrigé de la même façon. (5)

Il était à peu près dans le même cas. On lit dans du Perron (*Œuv.*759) : Tant qu'il sera *party* et divisé. Maupas le cite au sens de diviser. (6) Mais il a cédé à *répartir* qui ne se dit lui-même que dans un sens plus spécial.

Pers est « un épithète qui ne vaut rien. » (7)

Dans le vers où il se trouve il fait évidemment cheville :

> Et ne voit tant de flots et tant de vagues *perses*
> Comme il roule en l'esprit d'affections diverses

Mais c'est sans doute au mot lui-même que Malherbe en a; le tour de sa phrase l'indique et aussi ce fait qu'il a encore rayé le mot ailleurs, où il n'est nullement superflu :

> Un berger sur l'herbe se renverse
> Et descouvre à ses pieds, *marqué de couleur perse,*
> Un serpent (8)...

Ce vieil adjectif se rencontre assez souvent au XVI[e] siècle

(1) *Am. H.* son. 40. ms. B. N.
(2) *El.* I, 4, IV, 357.
(3) *Gram.* 118 v°.
(4) V, Littré hist. du mot *partir,* et surtout Godefroy VI, 10.
(5) *Im. de l'Ar.* Rol. fur. IV, 398.
(6) *Gram.* 112 v°.
(7) *El.* I, 19, IV, 376.
(8) Ms. or. *Rol. f.* f° 229 r°.

encore. (1) Thierry le traduit par *caeruleus*, Mellema par *peertsch, hemels, blau*. Palsgrave l'indique (p. 306).

Après Nicot, Hulsius, Canal, C. Oudin ,Monet, van den Ende et Pajot, on ne le signalait plus que comme vieux mot. (V. Furet. et l'Acad.) Racine s'en souvient cependant aussi bien que La Fontaine : « Comme disoient nos vieux traducteurs : Minerve aux yeux pers, c'est entre le bleu et le vert. » (2) Mais cette formule ne l'a pas sauvé.

Plaints (3) est « mal », « pire encore que *nave.* » (4)

Il se rencontre souvent encore dans le XVI[e] siècle. Mais les grammairiens ne le donnent pas tous. Palsgrave, Mellema, La Noue, Cotgrave et plus tard Van den Ende le connaissent. Thierry, Hornkens, Nicot, Canal, C. Oudin et Monet l'oublient.

C'est un des termes pour lesquels M[lle] de Gournay a combattu, affimant que non seulement il était dans les auteurs, mais qu'elle « l'avait ouï dire à deux Dames de la cour pertinentes et relevées depuis un an. » (5)

Le mot, suivant elle, n'était donc pas tombé en désuétude, et il y avait lieu de le conserver « puisqu'il ne pouvait être compensé exactement par *cris, clameurs, plaintes, doléances*, ni par rien que par lui mesmes, si ce n'est avec la circonlocution qui s'appelle une sottise en français et en latin partout où on peut s'en passer. » On sait ce qu'il advint de ce plaidoyer.

Point est « mauvais. » (6)

On trouvait souvent autrefois ce verbe pris au sens figuré, comme il l'est ici. On sentait la « pointure » du désir, de l'espérance, etc.

(1) V. Littré *hist.*

(2) VI, 72. Rem. sur l'Ode.

(3) V. Godef. et Littré hist. de *plainte*. A partir d'ici on trouvera souvent les observations de Malherbe enregistrées dans le Dictionnaire de M. Godefroy, auquel je les ai communiquées, et qui m'a fourni en échange de précieuses indications dont je suis aise de le remercier.

(4) *Div. Am.* comp. 4, IV, 443 ; *El.* I, 14, IV, 371. Le mot est en outre barré dans une Epitaphe f° 330 v° et dans l'El. 5 du l. II, f° 206 r°.

(5) *Omb.* 621.

(6) *Im. de l'Ar*. Compl. de Brad. IV, 413 ; *Cleon.* 23, IV, 334 ; II, 53, IV, 289 ; *El.* I, 5, IV, 359 ; *Am. H.* 43, IV, 312. Le mot est encore rayé dans *D.* II, comp. f° 330 v° (Comp. aux verbes. Conjugaison)

Cependant Mellema cite déjà l'expression *poindre la conscience* en la faisant précéder d'une croix. (1) Y avait-il donc hésitation ? Au XVII[e] siècle en tous cas, et il commençait peut-être à en être de même à la fin du XVI[e], le mot reste français, mais sans être bien usité, et La Bruyère constate que l'usage lui a préféré *piquer*. (2)

Prime « ne vaut rien. » (3)

On rencontre encore cette forme au XVI[e] siècle en dehors des expressions consacrées où elle s'est conservée jusqu'à nos jours : *Estre le premier de la Grece, c'est facilement estre le* prime *du monde.* (4)

Thierry, La Noue, Mellema, Nicot, Cotgrave, Monet læ donnent. Mais plus tard le mot n'a plus que les emplois qu'il a définitivement gardés.

Remarque. Malherbe n'approuve pas le mot *prime* comme épithète à *cheveux* dans ce vers :

Quel est de votre chef *l'or prime et délié.*

C'est qu'il signifiait ici à peu près la même chose que délié. (V. Nicot : « *prime* id est tenuis. » C. Oudin dit la même chose).

Prouesse est vieux (6), d'après une note ajoutée par la copie B.

Nicot affirme, au contraire, qu'il traduit l'italien *prodezza*. l'Espagnol *proeza*, et qu'il se prend pour un acte hardy et de grand cœur. Hulsius le rend par *Mannheit*, *Tapferkeit*, c'est-à-dire qu'il ne lui connaît aucune valeur péjorative.

Néanmoins on peut voir par une remarque de Vaugelas (II, 123), que Malherbe avait dit juste. « Le mot, suivant les délicats de 1647, était vieux, et n'entrait plus dans le beau style qu'en raillerie. » La Mothe le Vayer, lui-même, reconnut cette déchéance, puis Thomas Corneille et l'Académie. *Prouesse* ne s'en est jamais relevé.

(1) Palsgrave donne poindre comme équivalent à *I pricke*, Lanoue, Nicot, Canal, C. Oudin, Monet citent *poindre* sans observation.

(2) XIV. Richelet dit de même : *poindre* pour *offenser*, français, mais peu usité. Pajot le cite avec cet exemple : *ce discours me poind.*

(3) *Epit.* Reg. fun. sur la mort de D. IX, IV, 470.

(4) Mont. II, 36.

(5) *El.* I. 4. IV, 356.

(6) *El.* II, av. 2[e]. p. 392. Copie B.

Rainseaux est moins bon que *rameaux* (1).

Le XVIe siècle employait souvent encore la vieille forme, aujourd'hui réservée à la langue spéciale de l'architecture.

Thierry, Mellema, Nicot et les autres conservent *rainseau* ainsi que *raim* ; « *raimceau* qu'aucuns escrivent par *n*, *rainceau*, comme aussi on le prononce, est le diminutif de *rameau*, fait selon le mot italien *ramicello*, qui est fait du diminutif latin *ramusculus* (Nicot). » Hulsius signale toutefois *raim* comme vieilli.

Malherbe, comme on le voit, n'a pas entièrement proscrit le mot. C'est le XVIIe siècle qui s'en est chargé.

Refraichir est corrigé en *rafreschir*. (2) Littré rapporte, sans citer d'exemple, que l'ancienne langue disait souvent aussi *refreschir*.

Les grammairiens du XVIe siècle sont partagés. Thierry donne *rafreschir* et non l'autre ; Mellema, au contraire, ne donne que *refreschir*; Des Accords est de l'avis de Thierry ainsi que La Noue.

Nicot ne se prononce pas et donne deux articles assez bizarrement contradictoires. A *rafraischir*, il cite des exemples sans aucune observation, à *refreschir* il répète un de ces exemples et fait un renvoi, non à *rafreschir*, comme on pourrait s'y attendre, mais à *renouveler*.

Cotgrave a trouvé les deux formes et les reproduit ; Hulsius, Canal et van den Ende aussi.

Sauf « ne se dit guère seul, on dit : j'en échappai *sain et sauf* (3). »

L'observation de Malherbe semble conforme à l'usage général du XVIe siècle.

Je trouve cependant l'adjectif seul dans Mellema (behouden, behalven), Canal (salvo), Cotgrave (safe, suve) Van den Ende, Duez, et Pajot (salvus, integer).

(1) *El.* I, 19, IV, 377.
(2) *Div. Am.* 15, IV, 431.
(3) *El.* I, 11, IV, 366.

Si que « ne vaut rien » ; (1) c'est un « vieil langage dont on n'use plus et qui étoit déjà hors d'usage du temps de Des Portes. » (2)

Malherbe veut faire l'expression plus archaïque qu'elle ne l'était. Palsgrave la donne (so that) (3), Mellema aussi (soo oft alsoo dat), et après eux Nicot, Cotgrave, Monet.

Au XVII[e] siècle même, elle n'était pas éteinte, puisque Vaugelas, tout en la combattant, reconnaît qu'elle est « très familière à plusieurs personnes qui sont en réputation d'une haute éloquence. » (4) Mais La Bruyère ne lui adresse plus que des regrets posthumes. (5)

Simplesse est « noté ». (6)

Fait comme tant d'autres abstraits, ce dérivé figure encore dans une foule d'écrivains du XVI[e] siècle (7). Tous les dictionnaires le donnent, et Malherbe lui-même n'a-t-il pas dit : *Quelle* simplesse *et quelle folie est-ce à un homme de se glorifier?* (8)

Voiture, d'après Furetière, approuvait le mot et, à la fin du XVII[e] siècle, l'Académie l'admettait encore dans la phrase : *il ne demande qu'amour et* simplesse.

Spasme, d'après une note de la copie B, est « vieux mot. » (9)

Je vois bien dans Richelet et dans Furetière que le mot était considéré par quelques-uns comme un terme proprement médical, mais je ne sache rien qui explique pourquoi Malherbe a pu le considérer comme archaïque. Il y a un traité d'un médecin de son temps : *De spasmo*.

(1) *Im. de l'Ar.* Rol. fur., IV, 403

(2) *El.* II, av. 2, IV, 395.

(3) p. 885.

(4) *Rem.* II, 160.

(5) XIV. « Il y avait à gagner de dire *si que* pour de *sorte que*. (Comp. l'avis contraire de Th. Corn. et de l'Académie dans Vaugelas, endroit cité).

(6) *Div. Am.* st. 1, IV, 422.

(7) V. L. Labé, I, 88 ; de La Porte *Ep.* 378 v° ; Rég. *Dial.*

(8) II, 573.

(9) *El.* II, av. 2[e], IV, 395, note.

Troublement est souligné. (1)

C'était un mot du moyen français. Littré en cite un exemple d'Oresme. Au XVIe siècle, on ne paraît pas l'avoir beaucoup employé. Cependant tous les recueils Mellema, Hornkens, Victor, Nicot, Canal le donnent comme synonyme de *trouble*. Après eux Van den Ende, Duez même l'ont repris.

Virer ne vaut rien, il « est au vieux loup. » (2)

Tous les contemporains de Desportes l'avaient employé comme lui ; La Boétie, d'Aubigné, les auteurs de la Ménippée. (3)

Les recueils d'Estienne, Thierry, Mellema, La Noue, Nicot, l'enregistrent. Au XVIIe siècle même, il n'a pas disparu de la langue usuelle. Furetière (4) et l'Académie lui reprochent seulement d'être bas.

Appendice au chapitre de l'archaïsme.

Voici encore un certain nombre de mots que Malherbe a barrés dans son exemplaire ou marqués d'un *nota*, sans doute parce qu'ils lui paraissaient vieux, sans que toutefois on puisse l'affirmer :

Acomparé (*D.* I. comp., fº 32 rº). On ne trouve plus guère ce verbe après Malherbe, (5) il est donc probable qu'il le considérait comme archaïque. Toutefois c'est aussi la tournure infinitive que Malherbe a pu vouloir viser. Voici les vers :

> Celuy qui bien aimant d'espoir se reconforte
> Ne se peut dire aimer *s'il m'est accomparé.*

(1) Ms. orig. *Cleon.* st. fº 136 vº.

(2) *Berg. et Masc.* IV, 458. *Im. de l'Ar.* Rol. fur. IV. 403. On trouvera l'explication de cette expression bizarre dans le Lexique de Malherbe.

(3) La Boet. dans Lit. ; *Sat. Men.* Har. de M. de Lyon.

(4) « Se dit figurément et bassement de ceux qui cherchent plusieurs détours pour sortir d'une affaire et se joint ordinairement avec tourner ». Ménage traduit *girer* par *virer* (Dict. étymol.)

(5) Voir cependant de Godef. deux exemples de Théophile et de Tabarin.

Allumelle. (Rod. f° 235 r°) Le mot n'a pas en réalité complètement disparu. Mais il a perdu le sens noble d'arme qu'il a ici :

> Roger.....
> le presse et le poursuit à grand coup *d'allumelle.* (1)

Dès le XVIIe siècle, il ne signifie plus que *lame de couteau;* Malherbe l'entendait sans doute déjà ainsi. Il n'est pas en effet à supposer qu'il vise l'incorrection de la forme *allumelle* pour *allemelle*, bien que celle-ci fût également conservée. (2)

Ceston (*D.* II, 66). Lui semble-t-il vieux ou peu séant? (3) D'après Mlle de Gournay, l'école n'aurait plus voulu non plus de *mammelles.* (4)

√ *Chamailler* (Rod. f° 234 v°) Ici mêmes doutes. Ce verbe était très usité au XVIe siècle. (5) Mais au XVIIe, il semble qu'il appartienne surtout au style comique (6), et signifie combattre à coups de langues plutôt qu'à coups d'épée.

Estomach (*Epit.* sur la mort de Diane, IV).

> Mes yeux versent l'humeur, mon *estomach* la flamme.

Le mot a ici le sens de *cœur* que les poètes du XVIe siècle lui ont si fréquemment donné. (7) Malherbe ne veut-il plus de cette acception ? Ou bien entend-il proscrire le mot *estomach* comme médical ? C'est plus probable, car il ne l'emploie lui-même qu'en prose. (V. *Œuv.* II, 619, 351, 486, 527.)

(1) Comp. Ronsard VII, 16 :

> Donne que hors des poings eschappe l'allumelle
> De ceux qui soustiendront la mauvaise querelle.

(2) V. un ex. dans l'hist. de Littré. Godefroy donne l'histoire ancienne du mot. Ajoutons qu'on le retrouve dans Nicot, Monet, Richelet, Furetière, et l'Académie, qui l'indique comme vieilli.

(3) On le trouve dans des Accords (p. 116), et une observation de Deimier prouve qu'il était français, car Deimier repousse *ceste*, mot étranger, en faveur de *ceston* (*Ac.* p. 76).

(4) *Omb.* 964.

(5) V. les exemples de Littré (hist.) Nicot disserte sur l'origine du mot et le considère encore comme synonyme de frapper, combattre.

(6) V. Lex. de Molière. Furetière cependant lui laisse encore son sens ancien ainsi que Richelet, mais en enregistrant le nouveau.

(7) Vauq. II, 475 ; Bertaut, 223.

Estour (*Im. de l'Ar.* Rod. 235 r°).

Ici il ne peut guère y avoir de doute. C'est bien à ce vieux mot que Malherbe en a. L'hypothèse est confirmée par un passage de Mlle de Gournay, qui nous montre la nouvelle école se faisant scrupule de s'en servir. (1)

En effet Monet le donne encore, mais évidemment d'après Nicot, (2) et Furetière avait raison de dire qu'il était de son temps hors d'usage.

Estourdiment est « mal. Il faut dire *estourdissement*, *étourdiment* est adverbe. » (3)

Malherbe ne se doutait probablement pas que l'école de Ronsard avait souvent employé le mot ainsi. (4) C'était donc non une confusion, mais un archaïsme.

Fiance « est mal » (5). Le mot en réalité vieillissait, quoique les auteurs du XVIe siècle l'aient très souvent employé (6), et qu'il se retrouve dans les Lexiques du XVIIe (Nicot, Hulsius, C. Oudin, Monet). A la fin du siècle il était archaïque, comme nous l'apprennent Furetière et l'Académie.

Mais, en outre, il a ici un sens concret assez rare, et c'est peut-être là-dessus que porte la critique de Malherbe, ma *fiance* ne pouvant guère signifier l'*objet de ma confiance*.

Harnois est barré (*Im. Ar.* Rod. 235 v°) Voici le vers :

Le *harnois* retentit sous le fer qui le presse..

En réalité le mot vécut encore longtemps, et Littré a pu citer des exemples du XVIe siècle en grand nombre.

Néanmoins Furetière considère « qu'on s'en pourroit servir plus tôt dans la Poésie qu'en Prose », et l'Académie le trouve vieilli,

(1) *Omb.* 958. Hulsius le traduit : *estour*, c'est un *conflict*.

(2) Notez qu'il est aussi dans Van den Ende et Pajot. Canal dit : *estour*, cerchez *combat*.

(3) *Im. de l'Ar.* Mort de Rod. IV, 406.

(4) V. Ronsard, *Hymn.* I, 2. Cette forme ne se trouve pourtant pas dans les Lexiques.

(5) *El.* II, 4, IV, 382.

(6) Sur l'histoire du mot v. Littré et Godefr. qui cite des exemples du XVIIe s. Comp. Thierry, Mellema, Canal, Cotgrave.

ajoutant qu'il « n'a plus guère d'usage que dans les expressions : *endosser le harnois* et *blanchir sous le harnois* ».

Hautesse (*Am d'H.* son. 76).

Est-ce le mot lui-même ou l'emploi de cet abstrait au pluriel qui a éveillé l'attention de Malherbe ? Voici les vers :

> Quels thresors, quels honneurs, triomphes et *hautesses*,
> Pourroient mouvoir mon cœur si ferme en vous aimant?

Dans les deux cas, c'est toujours à un archaïsme qu'il s'en prend. Le mot se trouve anciennement dans des exemples tout-à-fait analogues :

Patronage, présentation, collation de bénéfices, autres hautesses, *noblesses et seigneurie*. (Acte de mai 1400, cité par Godef. Voir d'autres phrases semblables col. 3, en bas). Mais au XVI[e] siècle, *hautesse* a surtout le sens abstrait d'élévation qu'il gardera au XVII[e] (1), jusqu'au jour où l'Académie, appuyant Bouhours, décidera qu'il ne se doit plus employer que comme titre (2).

Heur (*Cleon*. El. de Bert., IV, 352).

> Comme loin quelquefois de peril et de paine,
> Un Roy void d'une tour en la voisine plaine
> Ses soldats combatans l'ennemy surmonter,
> Et *l'heur* d'un nouveau sceptre à son sceptre adjouster.

Il y a ici une impropriété d'expression ; *bonheur* ne satisferait pas mieux, c'est là sans doute ce que Malherbe a dû noter.

Je ne puis m'imaginer, en effet, qu'il ait voulu proscrire le mot *heur* qui était encore en pleine vie. Tous les contemporains l'emploient (3). Malherbe lui-même s'en sert dans ses dernières pièces et jusque dans l'ode au Roi allant à la Rochelle, qui est de 1627 :

> Mais est-il rien de clos dont ne t'ouvre la porte
> Ton *heur* et ta vertu ? (4)

(1) V. L. Labé I, 82 ; Mont. I, 1 ; Comp. Nicot (sublimitas. Ex. hautesse d'un grand roy) Monet (altitudo). Hulsius fait la même réserve que Nicot. Canal ne connaît pas le mot.

(2) Bouhours avait repris MM. de Port-Royal pour avoir dit : Toute la hautesse et tout l'éclat du monde n'est que folie et vanité (V. Furetière).

(3) On le rencontre vingt fois dans Bertaut (*Œuv*. 138, 147, 327, etc.).

(4) I, 281. Comp. I, 26, 46, 70, 74, 159, 180, 185, 197, 232, 314.

Je le retrouve, d'autre part, dans les œuvres de ses disciples Racan et Maynard (1), puis dans les meilleurs écrivains des deux premiers tiers du XVIIe siècle (2). Racine lui-même l'emploie encore (3). C'est en 1666 seulement que Ménage, dans ses notes sur Malherbe, dit que le mot n'est plus guère en usage et, en effet, l'époque de la décadence s'ouvre alors pour lui. Furetière le considère comme bas et dit qu'il commence à être de peu d'usage, Richelet le fait précéder d'une croix. Ce fut la fin, et les regrets de La Bruyère et de Voltaire ne changèrent rien (4) à sa destinée.

Impiteux, *impitié* (*Im. Ar.* Rod. f° 234 r° ; *D.* I, s. 15).

Ces mots du genre de *impollu*, *impieux*, *incoupable*, se rencontrent surtout au XVIe siècle. On en trouvera de nombreux exemples dans M. Godefroy.

Nicot, Hulsius, Monet, enregistrent encore *impiteux* qu'on trouve dans Théophile et Saint-Amant (5). Mais, réservé au style burlesque, il disparut bientôt de la bonne langue.

Malherbe, du reste, ne semble pas avoir aimé beaucoup le simple *piteux*, au moins au sens de *qui a pitié* (6), qu'il avait eu si fréquemment autrefois (V. Littré, *hist.*). La Bruyère regrette que *pitié* n'ait pas conservé *piteux* (XIV).

Loyer donne lieu à une observation assez obscure.

Voici les vers :

> ...Quand pour vous cherir cent fois plus que moy-mesme,
> Je ne recueilliroy que l'ennuy d'un refus,
> Et que de vos beaux yeux je partiroy confus
> Pour avec desespoir mettre fin à ma vie :
> Si n'aurois-je regret de vous avoir servie.
> Car je tiens cest honneur pour *un si grand loyer*,
> Que cent mille trespas ne le sçauroient payer.

(1) Rac. *Œuv.* I, 24, 30, 33, 41, 54, 86, 107, 119, 136, 169, 195, 198, etc. — Maynard, *Œuv.* III. 29, 294, 295, 296.

(2) V. dans Littré des exemples de Corneille, Descartes, Molière.

(3) IV, 70.

(4) La Br. *Car.* XIV. Volt. *Com. sur Corn.*

(5) Voy. Furetière.

(6) Il l'a souligné au son. 16 de *D.* I

> Mais vous ...
> Feignant un œil *piteux* de me voir misérable.

« Mal exprimé, » dit Malherbe, et en effet le sens appellerait plutôt le mot de bonheur que celui de récompense.

Cependant on peut se demander si la critique ne porte pas sur ce vieil archaïsme de *loyer*, signifiant *prix, récompense*.

Tout le XVIe siècle avait employé le substantif dans cette acception (V. Reg. *sat.* 3. Bertaut, 329 et Malh. I, 281) ; les dictionnaires de Thierry, Mellema, La Noue, Nicot, Cotgrave, C. Oudin, Monet, etc. l'enregistrent : On le retrouve même dans Corneille (I, 133) et jusque dans Boileau (sat. 8) (2).

Mais il est à remarquer que la deuxième partie du XVIIe siècle l'a considéré comme vieilli (Furet. Acad.) Richelet ne le tolérait plus qu'en vers et Corneille se crut obligé de supprimer les passages où il se trouvait. Il se pourrait donc que Malherbe eût marqué par avance cette décadence.

Le fait est toutefois invraisemblable. C'était trop tôt. Malherbe emploie lui-même le mot comme nous l'avons vu ; de plus il le laisse passer dans un vers qui précède immédiatement ceux que nous venons de citer :

Et quand pour le *loier* de mon amour extreme.

Narre est « pire encore » que plaints (3).

Mais Malherbe ne nous a pas dit pourquoi. Est-il archaïque ou familier? Peut-on « conter » ce conte aux étoiles de la nuit, et non le leur narrer? L'observation ne nous l'explique pas.

Œillader « ne lui plaît point », sans que Malherbe nous en dise la raison (4).

Le verbe est dans Thierry, Mellema, Nicot, Hulsius, Monet van den Ende, Pajot, tous enfin, sauf Canal. Cotgrave lui donne deux formes *œillarder* et *œillader* qu'il traduit *looke on wantonly*.

(1) *El.* I, 5, IV, 358.

(2) Le mot *loyer*, dit Ménage, est très beau et ceux qui font difficulté de s'en servir sont trop délicats (III, 134 de l'éd. de Malherbe).

(3) *El.* I, 14, IV, 371.

(4) *Im. de l'Ar.* Mort de Rod. IV, 110. Le mot est aussi rayé dans la même pièce, p. 337 de l'éd. mod.

Furetière prétend qu'on l'emploie peu et Richelet le marque d'une croix.

Toutefois les auteurs du XVIIe siècle l'ont employé, même les plus châtiés. (1)

Richelet cite Desmarest (*Vision.* III, 2). Seulement cet exemple est du style comique. Dès lors on peut se demander si Malherbe trouvait ici le mot trop familier, ou si c'est sa sentence qui l'a condamné à la déchéance.

Renchûte est « noté » (2).

On pourrait croire qu'il y a là un vice de forme, car Littré ne cite qu'un exemple de *renchute.*

Mais en réalité c'était une forme archaïque, encore assez fréquente au XVIe siècle.

Mellema, Nicot, Hulsius la donnent et Pasquier l'emploie (3). Au XVIIe siècle même, d'après le témoignage de Ant. Oudin « le commun peuple s'en servait » assez pour que ce grammairien recommandât de « ne pas s'arrester à cet usage, le vray mot étant *recheute* » (4).

Soldart (auj. soudard) est plusieurs fois souligné (*D.* II, son. 3; Rod. 239 r°; *Div. Am.* s. 12).

Desportes employait encore le mot comme Régnier, sans nuance péjorative (5). C'est ce sens probablement que Malherbe a voulu viser.

(1) Littré cite Th. Corneille.
(2) *Am. d'H.* son. 7, IV, 298.
(3) *Let.* XIX, 9.
(4) *Gr. fr.* p. 169.
(5) V. Reg. *sat.* X; *Ep.* I.

CHAPITRE V

—

DE LA CRÉATION DE MOTS DÉRIVÉS

Nous savons, particulièrement par Vaugelas, et nous avons eu déjà l'occasion d'en parler, que Malherbe a hasardé certains néologismes tels que officiosité (1), fleuraison (2), esclavitude (3), insidieux (4), sécurité (5).

Il n'en est pas moins l'ennemi acharné de toutes les innovations tentées dans la langue depuis cinquante ans. Et il ne semble guère qu'il ait considéré l'utilité des mots qu'il supprime, ni leurs qualités propres, leur air français ou leur harmonie. L'usage seul le guide comme partout.

Dérivés

Accroist était un joli mot simple, formé comme *surcroist*, et très supérieur à *accroissement*. Le XVIe siècle l'avait connu (6) et Desportes disait :

> Par l'*accroist* d'un torrent plus fiere et plus hautaine

(1) « La courtoisie et l'officiosité, s'il m'est permis d'user de ce mot. (Œuv. III, 132. Let. de jan. 1610).

(2) D'après le témoignage de Mosant de Brieux cité par Sainte-Beuve XVIe s. en France, p. 373, note.

(3) Vaugelas *Rem.*, II, 124.

(4) *Ib.* I, 107.

(5) *Ib.* I, 112.

(6) V. Littré.

Est-ce Malherbe qui l'a arrêté dans sa fortune? « J'ai bien lu et ouï dire *surcroist*, remarque-t-il, mais jamais *accroist* pour *accroissement*. » (1)

En tous cas, depuis lors, on ne le trouve plus ni au sens abstrait ni au sens concret. Mais il faut dire que beaucoup de ces dérivés de thèmes verbaux se sont perdus d'eux-mêmes, la langue préférant contre toute euphonie les termes à suffixe lourd en *ment* ou *tion*.

Adjectifs en *in*.

Quelques-uns de ces adjectifs étaient anciens comme *ivoirin* (2), mais ils ne semble pas qu'ils aient été jamais bien usuels. Dans les poètes du commencement du XVI[e] siècle, grands latiniseurs, comme on sait, on les trouve déjà en assez grand nombre. Louise Labé, ne voulant pas sans doute être en reste de science avec Maurice Scève emploie *ébénin, marbrin* et d'autres encore (4). La Pléiade reprit ces mots à l'école antérieure et en forma une foule de nouveaux : *albastrin, cinabrin, cornin, laurierin, orin, perlin, pucelin, verrin*, et jusqu'à *horlogin* (Baïf, *Passe-temps* 76) (5).

Malherbe, retrouvant *ivoirin* dans Desportes, en profite pour « donner congé » non seulement à celui-là, mais à *ovin, màrbrin*, et « autres telles drôleries. »

Larmoyable est un « mauvais mot » (6).

Fréquent dans les auteurs du XVI[e] siècle (7), cet adjectif ne semble cependant pas avoir été jamais bien naturalisé. Estienne ne

(1) *Am. d'H*, st. 5, IV, 327.

(2) V. dans Godefr. au mot *ivoirin* des exemples anciens. H. Estienne fait gloire à nos vieux poètes d'avoir par ces mots « monstré leur hardiesse au langage estranger, et faict grand honneur au leur, comme quand pour *purpureus* ils ont dict *pourprin*; pour *marmoreus marbrin*, etc. (*Préc*. 193).

(3) V. I, 131, 66.

(4) On retrouvera la plupart de ces mots dans le Dictionnaire de rimes de Des Accords (1587, p. 109-110) dans celui de La Noue (1596, p. 166, 167) et dans Nicot.

(5) *Am. d'H*. 82, IV, 322.

(6) *Div. Am*. comp. 4, IV, 444.

(7) V. Godefr.

le donne ni à flendus, ni à lacrymandus, ni à plorandus. Thierry l'a ajouté, mais entre crochets. D'après lui, Mellema, Hornkens, Nicot, Hulsius, Victor, C. Oudin et Cotgrave le reproduisent ; mais je ne sache pas qu'on le retrouve plus loin que dans les premières années du XVII[e] siècle. Ni l'Académie, ni Furetière, ni Richelet n'ont pris la peine de le condamner, ils l'ignoraient (1) ; van den Ende et Duez seuls le conservent.

Les adjectifs en *eux* sont très fréquents dans les poètes de la Pléiade, qui en emprunte quelques-uns au latin et forme les autres par analogie. Citons seulement : *arbreux* (Baïf, *Po*, 4) *fruiteux* (id. *ib*, 40) *sourceux* (id. *ib*. 41) *huîtreux* (Bel. I, 71).

Desportes emploie encore *sueux* :

D'une *sueuse* escume il est tout degoutant.

(*Rod.* f° 242 v°) (2). Malherbe a souligné ce mot dans son exemplaire. (3) Il ne veut pas non plus de *soucieux* (4) ; *angoisseux* lui paraît « étrange » (5).

Printanier ne trouve pas grâce non plus. Malherbe « n'aime point » ce mot (6). Il paraît être du XVI[e] siècle, où l'on avait créé aussi *printannal* et *printannin*. Les poètes l'avaient employé et le Trésor des épithètes de du Bartas, celui de M. de la Porte l'inscrivent parmi les épithètes de *fleurs;* en 1613 un recueil de vers paraît sous le nom de Bouquet printanier.

Néanmoins il s'en fallait bien qu'il fût enregistré dans toutes les nomenclatures. Estienne traduit *verni flores* par *fleurs du printemps*. Ni des Accords, ni La Noue ne semblent le connaître, pas plus que Thierry, Mellema, Nicot, ni Hulsius ; Richelet le traite

(1) On peut voir par La Bruyère (XIV), et aussi par d'autres témoignages que *larmoyer* lui-même avait disparu du style noble.

(2) Malherbe a rayé aussi *larveux*. Masq. des visions, p. 462.

(3) *Sueux* n'est pas dans le Dict. de rimes de des Accords, mais on le trouve dans Nicot avec cet exemple : je suis tout *sueux*; van den Ende l'a encore.

(4) *El.* II. av. 1. IV, 390. copie B. Cf. *El.* I, 14, IV, 371; *Ib.* II, Pyrom. IV, 384.

(5) *El.* II, av. 1. IV, 392, copie B. Cf. *Div. Am.* comp. 4, IV, 443.

(6) *Berg. et Masc.* chans. IV, 450 ; *printanier* est souligné à deux autres endroits dans le ms. original. (*El.* I, 14 et *Epit.* Compl. pour Henri III).

de terme de fleuriste, et Furetière ne veut plus qu'on dise comme autrefois saison printanière, âge printanier, mais seulement fleur printanière. Malgré ces restrictions on sait que le mot, grâce aux écrivains, a fait, son chemin et a forcé l'entrée du Dictionnaire de l'Académie (1).

Des diminutifs.

Malherbe n'a pas, à vrai dire, condamné les diminutifs, et sa sévérité pour quelques-uns d'entre eux s'explique par des causes particulières.

Il trouve l'expression *faire le doucet, la doucette* « basse ». (2)

Pourprette d'autre part lui paraît sot, (3) « parce qu'il ne sait comment Desportes « entend de faire d'un substantif *pourpre*, un adjectif diminutif *pourprette*. J'ai bien lu, dit-il, *rougette*, pour *un peu rouge*, mais il vient d'un adjectif. » (4)

Enfin il ne voudrait plus « user de *sagette* qu'en bouffonnerie » parce que le mot est hors d'usage. (5)

Mais nulle part je ne vois que Malherbe pose dans son premier texte la question générale de la formation des diminutifs.

Au contraire la copie B de l'Arsenal ajoute à propos de pourprettes : « Ces diminutifs n'ont guère bonne grâce en français, » et jette ainsi une des idées qui ont été alors les plus discutées.

(1) Les contemporains *couronnier, testier*, ont été moins heureux.

(2) *Berg. et Masc.* Imit. d'Horace, IV, 456. Ce mot est fréquent dans Régnier (Sat. VIII, IX); Nicot et Oudin le citent sans commentaires. Molière l'emploie (*Tart.* I, 1) et Corneille aussi, mais dans une comédie (*Suite Ment.* IV, 290); Richelet donne *doucet* comme burlesque. Ni Furetière ni l'Académie ne se prononcent. M[lle] de Gournay défend *doucet* (505).

(3) *El.* I, 4, IV, 356.

(4) *El.* II, av. 1[e], IV, 387. Sans examiner la question en soi, remarquons que *pourpret* est dans Ronsard, et que les dictionnaires d'Estienne et de Monet le citent.

(5) *El. de Bert.* IV, 352.

On sait en effet quel usage les poètes du XVI[e] siècle avaient fait des diminutifs :

Ma maistresse est toute *angelette*,
Toute ma rose *nouvelette*,
Toute mon gracieux orgueil,
Toute ma petite *brunette*,
Toute ma douce *mignonnette*,
Toute mon cœur, toute mon œil. (Rons. I, 163)

Certains d'entre eux se sont par là ridiculisés pour toujours. Le sévère Vauquelin lui-même n'a pas échappé à cette contagion :

Le rusé Cupidon,
Voyant Philis *seulete*,
Luy jetta son brandon,
Et tira sa *sagete* :
Mais cet *enfantelet*,
Ne pouvant de sa fleche,
Dans le cœur *tendrelet*,
Luy faire aucune breche, etc. (1)

De leur côté les théoriciens de la langue avaient enseigné à former ces dérivés. Dubois avait commencé, puis Pillot, (2) et enfin H. Estienne, qui avait vu là un des avantages des Français « par dessus Messieurs les Italiens. » (3)

Je ne sache pas que dans les premières années du XVII[e] siècle la réaction contre ces idées se fût déjà fortement marquée. Deimier avait bien condamné *cœuret* et *astrellet*, (4) parmi trois cents mots qu'un forgeur de nouveautés lui avait cités comme étant de son invention,

(1) II, 498. On n'a, « dit son nouvel éditeur, dans ce pays là que des cœurs *mignardelets*, que de *tendrelets* enfançons. L'onde, plus que *clairette*, devient *argentelette*, par la vertu de la rime, et il ferait beau voir que l'émeraude ne fût pas *verdelette*, ni la rose *vermeillette*. Quant à Lycoris, comment lui résister ? Elle a pour nous affriander une *bouchelette* sucrine, et pour nous attendrir *des larmelettes*. » (III, XXI)

(2) V. Loiseau *Et. s. Pillot*, 93.

(3) Voir cette longue discussion dans la « Précellence » p. 97.

(4) *Acad.* 471.

mais nulle part il ne se prononce sur le procédé même. Maupas consacre de son côté tout un chapitre à la forme diminutive. (1)

On pressent donc peut-être qu'on va mettre plus de discrétion dans l'emploi de ces formes, rien n'indique qu'on va les proscrire.

Malherbe, lui-même, ne peut-être considéré avec certitude comme l'ennemi des diminutifs, mais son école en tous cas leur fut très hostile. Nous le savons par Vaugelas, (2) et surtout par la belle campagne que M[lle] de Gournay a faite en leur faveur, « protestant contre la capricieuse humeur qui les deffend, ceste seule *pauvrette* (3) estant quelquefois exceptée. » (4)

(1) P. 51. v°.

(2) II, 412.

(3) Le mot est dans Malherbe I, 160, où Ménage du reste le critique (Œuv. Malh. III, 296). Est-ce pour cela que l'école l'épargnait?

(4) *Omb*. 975. Notons en passant que la bonne demoiselle n'a jamais été mieux inspirée que dans ce chapitre. Elle ne raisonne pas toujours juste, par exemple quand elle défend des diminutifs devenus équivalents de sens à des simples comme *pâquerette* ou *saucisson*, mais les pages qu'elle consacre à ce sujet ont parfois de la grâce et de l'esprit :

« Qui plus est, les enfans de Paris ne voudroient pas estre privez, s'ils ont froid aux doigts, de chercher un chauldet au sein de leur mere, ny de tirer d'une tarte une tartelette, ny d'une tourte un tourteau... et mangent le pain biset, si le blanc leur manque... : sans oublier les chiquenaudes qu'ils donnent par fois après ces bonnes chères au nez de maistre Pierre du Coignet: ni leurs jeux de cligne-musette et de la fossette. D'ailleurs. on cognoist par tout un colet à la gourmette, un enfant en brasseroles... et les Capettes de Montaygu ainsi nommez à cause de leurs petites capes. — » (*Omb*. p. 503, comparez tout le chapitre.)

CHAPITRE VI

—

DE LA CRÉATION DE MOTS COMPOSÉS

Les recommandations de du Bellay (1) et de Ronsard sur la création de mots composés avaient été si bien suivies par quelques disciples de l'école de Gascogne, que notre langue se trouvait envahie d'une foule de termes et particulièrement d'innombrables adjectifs de toute forme.

Il s'en faut de beaucoup que Desportes ait donné dans les exagérations ridicules de du Bartas. Non seulement on ne trouve pas chez lui les mots à redoublement *ba-battant*, *flo-flotter*, mais même les vrais composés français n'y sont pas nombreux. Comme H. Estienne, et par raison de goût, le poète a voulu « les semer avec la main, non les répandre à plein sac. » (2) Avait-il entendu le savant philologue développer devant Henri III les idées si sages qu'il allait mettre dans son livre; en avait-on parlé ensemble, et en présence de Ronsard, dans l'Académie du Louvre? En tous cas la pratique de Desportes ressemble singulièrement à la théorie d'Estienne, elle est, comme elle, à égale distance de l'audace brouillonne et de la réserve timorée.

(1) Du Bel. *Def.* II, 6.

(2) *τῇ χειρί δεῖ σπείρειν, ἀλλὰ μὴ ὅλῳ τῷ θυλάκῳ.* On trouvera la théorie de H. Estienne dans la « *Précellence* » p. 157 et suiv. La p. 168 contient un avertissement direct aux poètes (l'honneur desquels j'ay d'autant plus en recommandation que je les voy s'efforcer à honorer nostre langage).

Malherbe se montre ici, comme toujours, absolu.

1° Il trouve *blond-doré* « ridicule » et cela dans ces vers charmants :

> Durant ceste saison le laboureur s'appreste
> De cueillir le doux fruict des travaux endurez,
> Moissonnant tout joyeux les espis *blons-dorez*. (1)

C'était condamner d'un seul coup tous les noms de couleur qui expriment si joliment les reflets et les transitions des nuances : *vert pâle*, *jaune rouge*, etc. (2)

La langue les a conservés et le vocabulaire des teinturiers en fourmille ; mais les grammairiens ne pouvant les supprimer se sont exercés à en compliquer la syntaxe et à inventer des cas où l'accord ne se fait pas, ou se fait avec un seul adjectif, de sorte qu'on dit : *une perdrix rouge blanche*, *des habits gris-clair* et *des cheveux clair-bruns* ! (3)

2° On rencontre aussi dans les écrivains du XVI[e] siècle d'autres adjectifs formés, tout comme les précédents, de deux adjectifs juxtaposés, qui, généralement, qualifient des sentiments, des pensées, des caractères, et qui présentent cette particularité que les sens des adjectifs composants sont opposés. Ex. : *humble-fier*, *doux-cruel* :

> D'un œil *doux amer*,
> Tout le monde s'y voit et ne s'y sent nommer. (4)

Desportes avait employé *doux poignant* :

> Priant tous palladins qui passeront ici,
> S'ils ont jamais senti le *doux poignant* souci
> Du grand vainqueur des Dieux (5).....

Malherbe a rayé ce mot dans son exemplaire.

(1) *Am. d'H.* le Cours de l'an, IV, 307. Dans son exemplaire il a en outre souligné le mot deux fois (*Div. Am.* 37, et *D.* I, 11)

(2) Les deux que nous citons sont dans Baïf, retournés seulement. Ses contemporains en contiennent beaucoup d'autres : *verd gay*, *noir obscur* (Remy Belleau), *rouge aiglantin* (Vauquelin).

(3) Ayer, *Gram*. 1° éd. 343.

(4) Règ. *Sat.* XII. Voir ma thèse latine.

(5) *Rol. fur.* f° 226 v°.

Un de ces composés a survécu : c'est *aigre-doux*, créé par Baïf. Mais les autres se sont éteints, laissant une place vide, un *doux-cruel* amour se dit : un amour *à la fois doux et cruel*. (1)

Maynard tenait fort à un tour tout analogue :

« Quelques *lâches prudents* qui tremblent dans le port. »
« Des *eloquens fardez* que nostre siecle admire. » (2)

Il était, suivant sa propre expression, « ravy de faire un substantif d'un adjectif, » et a fait pour ces « heureux cachés, raisonnables violents, vaillants héroïques », toute une série de plaidoyers. » (3)

3° *Chevre-corne* était la recomposition française du latin *capricornus*, signe du Zodiaque, qu'on appelait souvent aussi *chevreul*. Le mot était du même type que les *chevre-teste*, *serpen-pieds* chers à la Pléiade.

Malherbe le souligne, préférant sans doute la forme latine, (4) en effet beaucoup plus usuelle. (5)

Quelques-uns de ces noms ont seuls survécu comme *chèvre-feuille*, *chèvre-pieds*. Le procédé toutefois a été repris de nos jours, mais avec cette différence que dans *mandat-poste*, *timbre-quittance*, le déterminant occupe la seconde place. Nos nouveaux composés ressemblent donc plutôt à *corne-bouc* et quelques autres qu'on trouve déjà au XVI[e] siècle. (6)

4° Beaucoup d'adjectifs avaient été composés d'un participe avec son régime direct ou indirect : *nuit-volant* (volant de nuit). *feu-vomissant*, *tout-puissant*.

(1) *Douce-amère* est devenu substantif.

(2) *Œuv.* III, 4, 191.

(3) *Lettres* CCXLI, CCXIV, p. 726 et 639.

(4) *Am. d'H.* Cours de l'an. f° 89, r°.

(5) Le dict. de La Noue donne *Capricorne*. Esprit Aubert dans les *Marg. poët.* p. 195, ne connaît pas d'autre forme. Au contraire *Chèvre corne* est dans Baïf (*Po.* 21).

(6) V. Darmest. *Mots nouv.* 161.

Quelques-uns pouvaient être nécessaires, particulièrement à la langue philosophique et Descartes n'a pas hésité à définir Dieu la substance infinie... *toute connaissante, toute puissante.* (*Méd.* III. 15, L.).

Mais ce dernier adjectif seul a survécu dans la langue moderne, sauvé par la langue de l'Eglise, qui n'eût pu sans lui traduire l'*omnipotentem* du Credo; encore n'y sent-on plus la composition, puisque *pouvant* n'a pas remplacé *puissant* (du lat. scol. *possentem*).

Quant à *large-voyant* et aux autres, ils étaient plus grecs que français. Je ne trouve dans Desportes que *tout-voyant*. Malherbe a achevé l'épuration, en barrant même celui-là. (1)

5° Reste la question des composés adjectifs formés de l'impératif. Malherbe ne la soulève pas. Il a souligné *porte-laine* dans ce vers:

Fuit au devant du loup le mouton *porte-laine*. (2)

mais parce qu'il trouve le mot inutile; c'est une « bourre », c'est à dire du remplissage. Il n'aime pas les épithètes oiseuses, comme nous l'avons vu, fussent-elles « de nature », et celle-ci est du nombre, mais il ne dit rien du composé lui-même. Il est à présumer que ces inventions ne lui plaisent guère, il a seulement oublié de l'affirmer. (3)

Au contraire, je trouve chez Deimier une protestation très vive contre *chasse-nuit, guide-bal, porte-fleurs*... et « plusieurs autres qui suivant la mode Grecque ont esté introduicts de Ronsard et de ce Poëte (du Bartas), mais il faut laisser aux Grecs une telle façon de langage, bien qu'ils en fassent gloire : car elle n'est aucunement propre à nostre langue française, par ce que ces mots ont trop de fard et d'artifice. » Et Deimer ajoute qu'ils n'ont jamais été pratiqués par les excellents prédicateurs, ni par les plus célèbres avocats, ni par les courtisans accompagnés de l'amour des bonnes lettres (4). A

(1) *Angel.* f° 248, r°.

(2) *Im. de l'Ar.* Rol. fur. IV, 398.

(3) Balzac nous l'a dit pour lui. Un des ridicules de son « barbon » est de croire que l'enthousiasme de la poésie française a cessé depuis qu'on ne dit plus la *terre porte moisson*, le *ciel porte flambeaux*, etc. (II, 702)

(4) *Acad.* 432.

ma connaissance c'est la première opposition, je ne dis pas la première restriction, faite aux théories de du Bellay, encore soutenues par H. Estienne. (1)

Composés par particules

Contre-répondre, est suivant Malherbe, un mot inutile ; dans ce vers :

> La mort *contre respond* : J'en ay fait mon devoir. (2)

Desportes « devoit user du simple. » L'opposition en effet est suffisamment marquée par le sens du verbe et le critique a raison contre l'auteur. Il aurait tort s'il eût voulu empêcher la langue d'user de mots analogues, mais aucune observation n'autorise à le penser. (3)

Il en est de même d'un certain nombre de composés que Malherbe reproche à Desportes d'avoir employés simplement pour remplir son vers. (V. au chapitre du sens des mots).

Je trouve souligné dans deux vers de Rod. (f° 234 r°) le joli verbe *empourprer*.

> Car Roger sans repos le poursuit furieux,
> *Empourprant* de son sang la terre en mille lieux.

De tous ceux qu'avait créé le XVI[e] siècle : *enfanger*, *enlierrer*, *ensépulturer*, *emparfumer*, *enastrer*, *enfleurir*, *empoudrer*, etc., il était un des plus heureux.

Nicot et Monet s'empressèrent de l'enregistrer, mais ceux qui le sauvèrent furent sans doute Godeau et Chapelain qui l'ont employé tous deux. (4) Racine le reprit (5) et désormais il fut considéré comme faisant partie du vocabulaire poétique.

(1) *Préc.* 167.
(2) *Epit.* Reg. s. la mort de D. IV, 470.
(3) Malherbe emploie lui-même *contredire, contrefaire*, etc.
(4) V. Furetière.
(5) *Poés. Div.* t. IV, 40. V. ma thèse latine

CHAPITRE VII

DE L'EMPRUNT

De l'emprunt au latin.

Desportes écorche peu le latin, même dans ses premières poésies, c'est à peine s'il « l'égratigne ». (1) Il imite Ovide, Virgile, Catulle, Properce, Tibulle, leur prend ça et là une idée, une image, une expression :

Elle donc, *mere et femme* à deux si grands guerriers.....

La mere des Amours de sa douleur touchée
Sechoit ses *larges pleurs*. (2)

Mais il ne ressemble sous ce rapport ni à du Bartas, ni même à Ronsard, il ne pille pas les trésors anciens, il y puise, comme feront les classiques pendant si longtemps. Malherbe latinise autant que lui, plus même (3) ; et Ménage comme Chevreau, qui connaissaient à fond leur antiquité, ont marqué une foule de ses vers de ces notes : imité de Stace, pensée de Tibulle, pris à Properce. J'en relève jusqu'à dix, et toutes justifiées, dans une seule ode.

Néanmoins Malherbe a noté dans les œuvres de Desportes quelques latinismes, comme cette expression de « larges pleurs » que nous avons citée plus haut, qui est « bonne en latin, en français non. » D'autres mots ont été l'objet de semblables observations :

(1) H. Estienne, *Conf.* 43. L'auteur est des plus ardents à poursuivre les latinismes. V. *Conform.* Préf.

(2) *Epit.* de la Mar. de Brissac, f° 323 v°(souligné dans l'ex. de Malherbe); *El.* II, av. 1, blâmé dans le Comm. IV, 389.

(3) On le voit préférer le composé latin *interrompre* au français *entrerompre* alors cependant assez usité (V. *Am. d'H.* él. 3, IV, 309).

Alme était un mot cher à Ronsard. La Noue l'a oublié dans son dictionnaire, mais sans doute par pure inadvertance. Il est dans celui de des Accords (p. 60 b.), dans Nicot, et Mlle de Gournay le cite parmi les termes des deux Prélats (1). Malherbe l'a souligné (2). De son temps Hulsius l'indiquait comme très suspect et propre à Ronsard.

Cave est l'objet d'une « note. » (3) Le mot avait déjà été employé au Moyen Age sous la forme *chave* ; il reparut au XVI[e] siècle avec une forme plus voisine du latin. (4) On le trouve dans les écrivains du temps. R. Estienne l'enregistre (v. *cavus*), La Noue aussi, mais Nicot et Mellema ne citent que son concurrent *cavé*. Celui-ci, a été plus longtemps en usage, sans doute à cause du voisinage du verbe *caver*, que Chevreau et Ménage laissent passer dans Malherbe et que Racine même emploie.

Quant à *cave*, le XVII[e] siècle le relégua parmi les termes de médecine (Furet. Académie), d'où il n'est guère sorti.

Fère est un mot « qui se trouve assez en Ronsard, mais ni là ni ici, il ne vaut rien. » (5) C'était la deuxième tentative faite pour le franciser. (6) Il semblait cette fois qu'elle allait réussir. H. Estienne, des Accords, Nicot l'avaient inscrit. Et Monet le conserve encore, peut-être pour l'avoir vu dans quelques ouvrages (7), peut-être simplement pour l'avoir trouvé dans Nicot. Hulsius dit qu'il est poétique.

Opportun n'est « guère bon. » (8) C'était un terme relativement nouveau dans l'usage, (9) quoique déjà signalé par Palsgrave, (10) et

(1) *Omb*. 965.
(2) Ms. orig. *Am. d'H*. 75, f° 107 r°.
(3) *Cleon*. Od. IV, 351 ; il est encore barré dans l'orig. *D*. I, 16, f° 5 r°.
(4) V. Godef. à ce mot.
(5) *D*. I, proc., IV, 266.
(6) Godefr. cite un ex. de Brunett. Lat.
(7) Godef. cite quelques exemples de la première moitié du XVII[e] siècle.
(8) *Div*. *Am*. comp. I, IV, 432.
(9) Littré cite un exemple du XIV[e] siècle, mais qui, isolé, ne prouve rien.
(10) p. 305. Il est dans Pontus de Tyard *Err. am*. p. 51.

R. Estienne traduit encore *opportunus* par « qui échet bien à point. » Mais, autorisé par les lexiques (Thierry, Mellema, La Noue, Nicot, Hulsius, Cotgrave, C. Oudin et Monet) employé par les écrivains sans préjugés comme Régnier (sat. 13), défendu par Mlle de Gournay et, paraît-il, par les mignardes, (1) il s'imposa avec *opportunité*, que les délicats voulaient recevoir seul. Ni Furetière, ni l'Académie ne font de réserves.

Et cependant au XVIIIe siècle le mot recommença à vieillir (2). Mais la politique contemporaine l'a immortalisé, lui et toute sa famille.

Rappelons que Desportes a créé *pudeur*, au dire de Vaugelas.

A cette liste il faut encore ajouter *scintiller*, doublet savant d'étinceler, que Desportes avait appliqué à l'éclair (3), *vaciller* qu'il avait dit des yeux troublés par la crainte, et que Malherbe a rayés sans plus. (4) Toutefois sa note signifie peut-être seulement que ces vocables techniques ne doivent pas entrer dans le langage de la poésie, (cependant, s'ils sont dans le dictionnaire de Nicot, celui de Hulsius les donne avec une double croix, c'est-à-dire comme presque étrangers au vrai français).

Ces observations sont en somme peu nombreuses. Pour leur donner toute leur valeur, il faut les rapprocher des quelques autres relatives au sens des mots.

La doctrine apparaît alors, telle que Malherbe ne l'a jamais exprimée, mais telle qu'elle était en son esprit : Une façon de parler ne se justifie pas parce qu'elle est latine, nous parlons français et non latin. (5)

(1) *Omb.* 619.

(2) V. un texte de Marmontel cité par Littré.

(3) Il est à noter que Malherbe ne veut pas qu'on dise de l'éclair qu'il tournoie. *Im. Ar.* Mort de Rod. IV, 408. Comp. *Ang.* ms. orig. f° 254 r°.

(4) *El.* I, 2, f° 156 v°. Ajouter *nu d'éloquence*, « Un droit nu d'éloquence est mal. Un langage nu d'éloquence seroit plus passable. (*Cleon*. El. de Bert. IV, 353), *incité* est barré dans le ms. or. *Am. d'H.* El. 3, f° 90 v°, quoique employé par Malherbe.

(5) En grammaire nous verrons Malherbe repousser les pluriels pour les singuliers, la construction attributive de certains adjectifs, des constructions de verbes comme *accuser pour*, de participes, etc. etc.

C'est l'émancipation dont nous avons parlé qui continue. Duval ne disait pas autre chose, quand il affirmait que, sans les instances de quelques amis, il n'eût pas mis un mot de latin dans sa grammaire.

De l'emprunt aux langues étrangères.

Parangonner est souligné (*El.* II, 5).

C'était un dérivé de *parangon*, peut-être aussi un emprunt direct à l'italien ou à l'espagnol, *paragonare*, *paragonar*.

Quoiqu'il en soit, tout le XVIe siècle s'en était servi, et Nicot, Monet le comptent encore comme un mot français. (1)

Mais il n'apparaît plus que très rarement après Malherbe et les lexicographes le donnent à la fin du XVIIe siècle comme vieux et burlesque (Furet. Ac. Rich.) Pajot ne fait pas d'observation et le P. Labbe en cherche la définition et l'étymologie : *Parangonner* proprement c'est mettre angle sur angle, costé sur costé, coing sur coing, et en suite comparer, confronter, et mesurer une chose à une autre pour scavoir si elles sont pareilles. » (2)

Je ne connais dans tout le Commentaire qu'une seule protestation contre l'influence de l'Espagne. Voici la phrase qui la motive :

> Vous n'estimerez point, s'il vous plaist, que...
> Je vous vueille encherir mon amoureux soucy. (3)

« Elle est, dit Malherbe, espagnole. »

(1) Il n'est pas dans Hulsius.

(2) *Etym.* p. 375.

(3) *El.* I, 5, IV, 358. On trouvera un passage plus caractéristique dans Deimier, *Acad.* p. 366. Noter que Malherbe emploie dans ses Lettres familières des expressions espagnoles, comme « donner le parabien. » (III, 303)

CHAPITRE VIII

—

DES DIALECTES

Il n'a jamais été question au XVIe siècle, comme beaucoup l'ont cru d'après quelques paroles d'apparence téméraire lancées par Ronsard ou H. Estienne, de détruire l'unité de la langue, et de rétablir, comme le dit M. Nisard, la féodalité dans le langage, alors qu'elle disparaissait peu à peu dans l'État. La centralisation était faite définitivement depuis François Ier.

Il s'agissait seulement de savoir si l'on ne pouvait pas enrichir la langue, qu'on cherchait de toutes manières à « amplifier », de quelques mots utiles venus des provinces, qu'on y ferait pénétrer pour les fondre dans le fonds commun.

Les textes mêmes le démontrent. Ni Ronsard ni du Bellay, ni Estienne, n'ont jamais prétendu autre chose : « Aujourd'huy, dit Ronsard, pour ce que nostre France n'obéist qu'à un seul Roy, nous sommes contraints, si nous voulons parvenir à quelque honneur, de parler son langage ; autrement nostre labeur, tant fust-il honorable et parfait, seroit estimé peu de chose. » (1) H. Estienne n'est pas moins formel. Il veut seulement qu'on s'épargne d'aller trop loin aux emprunts, et, qu'avant de chercher chez les étrangers, on cherche chez soi, en ayant soin en outre « d'en faire tout ainsi que d'aucunes

(1) Rons. VII, 322.

viandes apportees d'ailleurs, que nous cuisinons à nostre mode, pour y trouver goust, et non à celle du pays dont elles viennent. » (1)

Comment du reste eussent-ils pensé autrement, ces gens qui avaient les yeux toujours fixés sur la Grèce ? Ils étaient trop érudits pour ne pas savoir que jamais écrivain attique n'a essayé de fondre les divers dialectes de la Grèce continentale et insulaire. Dante qu'ils imitaient, ne l'avait pas fait lui-même. On ne voulait donc que « dextrement choisir », le mot est de Ronsard, dans des réserves de mots plus facilement assimilables que tous les autres pris à l'étranger, les compléments du lexique, alors considérés comme nécessaires. (2)

Mais l'idée, même ainsi déterminée, ne devait pas avoir longtemps grand succès. Des modifications politiques se produisaient qui amenaient peu à peu Paris à prendre une incontestable prépondérance. La centralisation intellectuelle suivait. Les siècles ont vu, même le nôtre, des hommes de lettres vivre « en province. » Le XVI[e] est le dernier qui y ait vu fleurir des écoles, celle de Lyon, celle de Gascogne. Désormais les arts et les lettres n'auront plus guère qu'une patrie et aussi qu'un marché : la Cour et ses environs. Les autres, sans produits spéciaux et originaux, se changeront, s'ils subsistent, en succursales.

La langue devait suivre ce mouvement; elle l'a suivi de bonne heure, et quoi qu'on en pense, quoi que Malherbe en pense lui-même, (3) il eut une part fort petite dans cette réforme ou, pour parler plus justement, dans cette transformation. Il prétendait dégasconner la cour. Je doute fort qu'il ait fait abandonner une de leurs façons de parler aux compagnons de Henri IV (4), et, quant

(1) *Conf.* Préf. p. 33.

(2) Il s'agit bien entendu non seulement de combler les vides mais aussi d'avoir des mots « significatifs ». dont les dialectes sont pleins (H. Est. *Préc.* 187. Comp. *ib.* 173). Comparez aussi Pasquier, lett. XII, t. II, p.45. c.

(3) Balz. *Soc. chrét.* disc. X. *Œuv.* II, 261.

(4) Voir ce que Tallemant dit du maréchal de Roquelaure (I, 36 et sv.). La Force ne put jamais se défaire de dire : ils allarent, ils mangearent. (*ib.* 254). La reine Marguerite écrit sa « *Ruelle mal assortie* » en franco-gascon (Tall. I, 152 note).

aux autres, ce fut une poussée bien plus forte que son influence qui les détermina.

Je vois tout le monde du reste collaborer à cette œuvre, sauf quelques entêtés, comme Mlle de Gournay, obligée de ne pas renier Montaigne et ceux de ses mots qui « tiennent un filet du Gascon. » (1)

Mais du Perron veut qu'on « s'étudie à parler le seul langage de la Cour, en laquelle se trouve tout ce qu'il y a de politesse dans le royaume, les dialectes n'étant en usage que « es états populaires et aristocratiques où l'on s'y doit accommoder, mais non aux Estats monarchiques. » (2)

Vauquelin, fidèle cependant d'ordinaire aux théories de la Pléiade, déclare qu'il faut :

> ...Ne recevoir plus la jeunesse hardie
> A faire ainsi des mots nouveaux à l'estourdie,
> Amenant de Gascongne ou de Languedouy
> D'Albigeois, de Provence, un langage inouy :
> Et, comme un du Monin, faire une parlerie
> Qui, nouvelle, ne sert que d'une moquerie. (3)

Deimier revient quatre ou cinq fois sur cette question. Il accuse Ronsard d'avoir imité en cela la licence des poètes grecs, et d'avoir encouragé les poètes, particulièrement du Bartas, à introduire « des idiomes macaroniques parmi la richesse et la bonté d'un si beau langage. » (4)

Toutefois Malherbe est, comme toujours, bon ouvrier de détail, et s'attaque sans relâche à tout ce qui lui paraît étranger au « vrai français » et peu « courtisan. »

Jà est un mot « qui ne s'use qu'entre les paysans. » (5) — *gonflé*

(1) *Omb.* 574. Encore veut-elle que « l'escrivain ne soit pas le Poete Angevin, Auvergnac, Vandosmois, ou Picard, ouy bien le Poete François (489).
(2) *Perron.* p. 93.
(3) *Art. poët.* I, 69.
(4) *Acad.* p. 133. Comp. p. 128, 368, 405, 159, 328.
(5) *Am. d'H.* 26, IV, 305.

est provençal, (1) ainsi que *paure iou*, (2) *maint et maint* est gascon. (3) *Avoir deuil* est normand. (4)

Et ce ne sont pas les mots seuls qu'il poursuit, mais la manière dont on les prononce, la forme, le sens ou la syntaxe qu'on leur donne :

Poursuivir est un infinitif normand. (5) La vraie forme est *poursuivre*.

Nid se prononce *ni* et non *nit* ou *nic*, sinon en Vendômois (6); de même pour *nu*, auquel les Gascons seuls ajoutent le *t*. (7)

Fier, signifiant joyeux, ne s'emploie qu'en Normandie. (8) *Déteinte* se dit d'un drap ou autre chose qui a perdu sa couleur, seuls les Normands disent ; *la chandelle est déteinte* pour *éteinte* (9). *Serrer* n'a pas le sens de *fermer* en France, mais en Provence ou autres tels lieux, où l'on dit *serrer* les yeux, *serrer* la porte... pour *clore* (10) ; *filet* pour *fil* « est mal. Quelques dialectes en usent, mais non les vrais françois. » (11)

Parmi ces remarques quelques-unes pourraient être contestées. On trouve des exemples anciens de *serrer* au sens de *clore*, et plus

(1) *Rot. fur.* IV, 401. Le mot ne semble pas antérieur au XVIe siècle. Il n'est pas cité par les lexiques. Au contraire on le trouve dans les ouvrages et aussi dans les dictionnaires du XVIIe siècle. (V. Richelet, Furetière, l'Académie et Sévigné, VII, 494).

(2) *Div. Am.* cont. une nuit trop claire, IV, 425. (L'expression est encore barrée dans une Comp. des *Div. Am.* f° 285 r°) Remarquer qu'elle est aussi bien italienne que provençale.

(3) *D.* II, 13, IV, 275.

(4) *Epit.* Regr. sur la m. de Diane, V, IV, 469.

(5) *Am. d'H.* él. 2, IV, 307. Dans le ms. orig. le mot est souligné à l'él. I du même recueil, f° 79 r°. Remarquer qu'on le trouve sous cette forme au XVIe siècle, particulièrement dans le recueil de des Accords.

(6) *Epit.* Reg. sur la mort de D. II, IV, 469.

(7) *Rod.* IV, 416.

(8) *D.* I, 22, IV, 253.

(9) *Epit.* du latin de M. de Pimpont, IV, 468.

(10) *El.* II, 5. IV, 382. Comp. dans le ms. or. *Div. Am.* 1r jour de l'an, f° 257 r° *Ib.* son. 22.

(11) *Berg. et Masc.* son. 5, IV, 453, Malherbe blâme ailleurs *nuit fermée* pour *nuit close*. V. ms. or. *El.* II, av. prem. f° 213 r°. On trouve l'expression jusqu'au XVIIe siècle (V. les lexiques de Corneille et Sévigné).

encore de *filet* au sens de *petit fil*. Estienne, Nicot, Monet, Oudin, Mellema enregistrent cette signification. Et plus tard ni Richelet ni Furetière, ni l'Académie ne l'ont contestée. On la retrouve dans Molière (*Mal. imag.* III, 7) tout comme dans Regnier (*sat.* X) et dans Théophile (I, 236). Du reste Malherbe a dit lui-même :

Devide aux ans de leur Dauphin,
A longs *filets* d'or et de soie,
Un bonheur qui n'ait point de fin. (I, 83)

Mais c'est la tendance qui importe. Désormais elle ira croissant. On ne disputera plus pour savoir si c'est Orléans, ou Tours ou Vandosmes ou Bourges qui méritent le second lieu et parlent le mieux français après la capitale. (1) Les mots comme les gens devront avoir pris le bel air qui n'est qu'à Paris et Malherbe lui-même sera accusé de « normannisme » (2).

(1) H. Est. *Précel.* p. 176.
(2) I, 214 : il emploie *conduites* pour *conduits* et Ménage le relève (éd. de M. III, p. 196).

CHAPITRE IX

—

DES MOTS TECHNIQUES

« Je te veux advertir, disait du Bellay, de hanter quelquesfois non seulement les Scavans, mais aussi toutes sortes d'Ouvriers et gens Mecaniques, comme Mariniers, Fondeurs, Peintres, Engraveurs et autres, scavoir leurs inventions, les noms des matieres, des outilz et les termes usitez en leurs Ars et mestiers, pour tyrer de la ces belles comparaisons et vives descriptions de toutes choses. » Ronsard tient le même langage. (1) Et Pasquier enchanté d'avoir appris d'un veneur à traduire *ab unguibus leonem*, d'un maquignon à se *défendre d'un prix*, donne à l'écrivain les mêmes conseils « de ne contemner nul, quel qu'il, soit en sa profession. Pour parler du faict militaire, qu'il haleine les capitaines et guerriers, pour la chasse les veneurs, pour les finances les thrésoriers, pour la practique les gens du Palais, voire jusques aux plus petits artisans en leurs arts et manufactures. » (2) Henri Estienne disserte longuement sur la manière dont on peut se servir de ces termes par métaphore. (3)

Pour Malherbe, au contraire, tous les vocabulaires spéciaux doivent rester la propriété des hommes de métier. (4) Les méde-

(1) *Déf.* II, 11) Comp. *Rons.* VII, 321.

(2) Pasq. *lett.* XII, œuv. II, 47 b.

(3) *Préc.* 143.

(4) Aurait-il emprunté ces idées aux Italiens ? Castelvetro en tous cas les défend dans sa Poétique : « guardarsi, che non usiamo alcuna parte di quelle scienze ed arti in alcun luogo del Poëma (Vén. éd. de M. III, 192).

cins disent *leniment* ou *liniment*, il faut le leur laisser (1), avec tous leurs « appareils » (2), et les mots plus ou moins « sales » dont ils se servent et dont nous parlons ailleurs. A eux d'« entamer » les chairs, mais la flèche de l'Amour n'opère pas comme leur bistouri, et ce vilain mot ne peut servir aux choses du cœur. (3)

« *Idéal* est un mot d'école et qui ne se doit point dire en choses d'amour ». (4) On serait tenté de donner à Malherbe trois fois à copier le passage de Théoph. Gautier : O idéal, petite fleur bleue..., si la vérité scientifique n'obligeait à constater que le mot, pour devenir usuel comme il l'est, a dû perdre un peu de son sens primitif et abstrait, et que l'Académie elle-même ne le considérait encore à la fin du XVII[e] siècle que comme dogmatique. (5)

Caler avait été pris par les écrivains du XVI[e] siècle aux mariniers, d'abord dans l'expression *caler la voile*, puis seul, au sens de *céder*. (6)

On le retrouve dans Desportes, mais Malherbe ne l'y a pas laissé passer. (7) Nicot, il est vrai, ne le donnait déjà plus comme usité qu'entre mariniers. Monet, Richelet, Furetière, l'Académie ont achevé de le proscrire de la langue littéraire.

(1) Sa rage accoisée au doux leniment d'une paix. « Langage de médecins » (*D.* II, comp. 1, IV, 281). Du Vair dit à la marquise de Montluc qu'il n'y veut porter le leniment de sa main (*Let.* de Rosset p. 230).

(2) *El.* I, 16, IV, 373. Comp. ms. B. N. *Am. d'H.* 75.

(3) Il est vrai que Desportes, avec les poètes de son temps, abuse un peu du sens et fait souvent de *entamer* le synonyme de *blesser* (*El.* II, 5, et surtout *D.* I, 47, où il parle d'entamer sans relâche, ce qui indigne Malherbe, IV, 257) ; mais quelquefois il emploie *entamer* dans son sens propre (V. *D.* I, rim. tierc. avec l'observation de Malherbe, IV, 272). Quoi qu'il en soit, Malherbe, qui avait d'abord usé de ce mot (I, 15), semble l'avoir totalement abandonné, et il le relève. (*El.* I, 15, IV, 371 ; *Div. Am.* comp. 4, IV, 441 ; *ib.* son. 7, IV, 423 ; *Epit.* comp. 2, IV, 471.)

(4) *Cleon.* 20, IV, 334. Je ne sais si Desportes avait le premier emprunté ce mot, je n'en connais pas en tous cas d'exemple antérieur.

(5) V. chap. de la poésie.

(6) Peut-être l'influence de l'italien *calare* avait-elle contribué à le répandre ? V. pour les exemples l'histor. de Littré.

(7) *El.* I, 14, (ms. B. N.).

Mais on sait que l'argot populaire l'a conservé et qu'il y est en pleine floraison.

Nous avons déjà montré que, suivant Malherbe, ce n'était pas au Palais qu'il fallait aller chercher le bon usage de la langue. Il y a là, en particulier, un certain nombre de vieilles expressions et de vieux termes qu'il faut se garder de reprendre. De ce nombre sont *ce disant* (1), *eu égard à* (2), *joint que* (3), *nonobstant* (4), *notoire* (5), *avéré* lui-même, quoique employé depuis des siècles (6) ; enfin *en cet égard* sont barrés, sans doute comme sentant leur chicane (7).

Ces façons de parler n'en périrent pas pour cela. Il y a au Palais un esprit de conservatisme, justifié, dit-on, qui rend immuables les formules, comme les formes même de la justice. Malherbe n'en a pas triomphé.

Il est probable, du reste, qu'il n'avait pas la prétention d'y réussir. Comme plus tard Vaugelas, il entendait laisser leur style aux notaires, seulement le leur réserver exclusivement. Les magistrats purent encore pénétrer la littérature, mais à condition de dévêtir leur langage en même temps que leurs robes. C'était la revanche des courtisans de « faire la barbe au Palais en son langage aussi sévèrement qu'il la faict à chacun partout ailleurs. » (8)

(1) *Im. Ar.* mort de Rod. IV, 406.

(2) *Am. d'H.* ch. 4, IV, 306.

(3) Souligné dans l'original *El.* II, av. 2, f° 217 v°. La copie B donne au même endroit la note suivante : *joint que* sent sa chicane, il n'en faut pas user pour tout. IV, 393, note.

(4) *El.* I, 9, Ms. B. N. f° 173 v°.

(5) *El.* II, 5, IV, 383. « Il sort d'usage. » Comp. *Im. Ar.* Ang., IV, 415.

(6) *Epit.* de Remy Belleau, IV, 466.

(7) *D.* I, 17. Ms. B. N. *Donner sentence*, usité alors, (v. Nicot) est aussi barré dans les stances de Cleonice, f° 136 r°. Pour *cet égard*, v. ms. or. *El.* II adv. 2°, f° 217 v°.

(8) de Gourn. *Omb.* 951.

CHAPITRE X

—

DU SENS DES MOTS, CONFUSIONS ET ABUS

Nous avons montré plus haut avec quel soin Malherbe veut qu'on précise l'expression. Il lui faut partout le mot juste, et il ne peut y avoir de mots justes, que si les sens des mots sont parfaitement définis et déterminés.

Un des défauts qui rendent la langue de Montaigne, d'apparence très séduisante, si difficile à expliquer en détail, et qui condamnent à l'insuccès tout essai qu'on en voudrait tenter de traduction en langue étrangère, c'est précisément cette multiplicité d'acceptions vagues qu'ont chez lui les mots. L'auteur semble s'en jouer et vouloir l'augmenter encore au lieu de la restreindre, il parle par expressions ou par images à peu près, comme ici : « En ce peu que j'ay eu à négocier entre nos princes, j'ay curieusement evité qu'ils se mesprinssent en moy et s'enferrassent en mon masque. » Explique qui pourra comment on s'enferre dans un masque, ou même quel est ce masque, celui d'un maître d'armes ou d'un diplomate! Montaigne ne se soucie guère de tirer le lecteur de ces incertitudes. L'image rappelle à la fois deux genres de luttes, non seulement elle lui suffit, mais elle lui convient, telle quelle, claire au premier aspect, ambiguë, pour peu qu'on la regarde de près. Et il y a de semblables phrases par centaines dans les Essais.

Il y en a bien plus encore dans les poésies de l'époque, et Malherbe a le sentiment très net qu'il y en aura, tant qu'un travail d'ensemble n'aura pas été fait sur le Dictionnaire, permettant de

reconnaître et de savoir les significations « vraies » des mots. (1) Alors seulement on pourra écrire à coup sûr, faire des combinaisons de style, comme un mosaïste fait des combinaisons de dessin, avec des morceaux dont il sait la forme et la couleur.

Nous connaissons maintenant assez Malherbe pour savoir jusqu'où il pousse l'application d'un principe une fois posé. Le moindre abus des mots, si vénielle que soit la faute, est aperçu et relevé.

Ainsi *asservir* ne signifie pas *tenir en servitude*, mais *réduire en servitude*, d'où la faute qu'on observe en ce vers :

Assez tu as sa franchise asservie. (2)

Il ne faut pas parler des *erreurs des œuvres de la nature*, « l'erreur est de l'ouvrier, non de l'œuvre », elle se traduit dans l'œuvre par un *défaut*. (3)

Il n'est synonymes si voisins de sens qu'il ne faille y regarder avant de substituer l'un à l'autre. Les *langueurs* ressemblent fort aux *douleurs*, pas assez pourtant pour que les mots se remplacent partout. Dans ce vers :

Un seul cry ne m'eschape aux plus fortes *langueurs*,

il fallait dire *douleurs*, les langueurs étant de leur nature indolentes et peu criardes. (4)

Tout n'est pas aussi judicieux, et on peut trouver que Malherbe pousse un peu loin la subtilité, quand il prétend démontrer que *avis* et *opinion* sont « bien différents. »

Voici les vers :

J'ai tousjours jusqu'ici blasmé l'extremité,
Mais je pers cest advis, perdant ma liberté,
Car vous voyant, Madame, en beautez tant extreme,
Je consens que mon cœur extrêmement vous aime. (5)

(1) Le mot est dans le Commentaire. *El.* II, 5, IV, 383. Il s'agit de *ciller* On comparera *D.* II, pr. au Sommeil f° 41 du ms. or.

(2) *Div. Am.* Vilan. IV, 435.

(3) *Epit.* Comp. 1, IV, 470.

(4) *Cleon.* St. 1, IV, 333. Comparez ce qu'il dit des *traverses* *D.* II, 48, IV, 288.

(5) *El.* I, 17, IV, 373.

Au premier abord, Malherbe semble avoir raison ; je *perds cet avis* étonne, mais *je perds cette opinion*, que propose Malherbe, n'irait pas mieux, le verbe *perdre* ne s'emploie plus dans de semblables expressions, on dit mieux *changer de*. Une fois cette substitution faite, la phrase est très correcte et très claire, et *avis* convient parfaitement, le mot, comme l'a fort justement dit Lafaye, ayant pour caractère propre « d'être relatif, c'est-à-dire de supposer une opinion antérieure de la même personne ». (1)

C'est ici tout-à-fait le cas, et l'historique du mot *avis* montre que ce sens lui appartient depuis longtemps. (2) Malherbe distingue donc à faux et cela lui arrive quelquefois. (3)

Mais ces quelques erreurs mises à part, ses observations sont en général justes et fines, et dans cette partie inattaquables. Les voici classées systématiquement.

1° *Confusion de mots voisins de forme.*

Amourettes ne peut pas remplacer *amoureaux* et ne signifie pas petits amours. On ne dit donc pas :

Parmi ses blonds cheveux erroyent les *Amourettes*. (4)

Il ne faut pas prendre *atteindre* pour *tendre*, sans songer à la distance entre la coupe et les lèvres. (5)

Consommer et *consumer*.

Ces deux verbes voisins, de sens et de forme, furent constamment confondus au XVIe siècle. Littré en a fourni des exemples de Rabelais, Montaigne, etc... il serait facile d'en ajouter d'autres.

Desportes en offre en grand nombre. Comme le dit Malherbe dans une de ses remarques, « il ne sait quand il faut dire *consumer*

(1) *Dict. des synonymes* 809. col. 2.
(2) Voir Littré *avis* (hist. ex. d'Amyot)
(3) Voir ce qu'il dit de *avoir foi* (*D.* II, de la jalousie, IV, 283.)
(4) *Cleon.* 3, IV, 328.
(5) *El.* I,6. Le texte est différent dans l'édition moderne. IV, 359. Toutefois les vers ne sont pas bien clairs.

ou *consommer*. Il les met ordinairement en la place l'un de l'autre. (1) On trouve surtout le premier pour le second, (2) mais aussi le second pour le premier. (3)

Malherbe lui-même semble avoir fait la même faute, quand il a dit : Ce sont les raisons que j'allègue à Libéralis pour le consoler de la perte de sa patrie... Mais qui sait si peut-être elle n'a point été *consommée* pour renaître plus belle ? (4)

Son ami Peiresc parle aussi d'un homme *bien consumé*. (5) Inversement du Vair dit que le « souphre *consomme* le salpêtre. » (6)

En tous cas Malherbe traite net cette erreur de sottise, et l'usage lui a donné raison. Mais il fallut pour cela toute l'autorité de Vaugelas et de son école, qui a débattu longuement la question. (7)

Jouet n'est pas synonyme de *jeu*, parce qu'il lui ressemble. Nous sommes le jouet du sort, du hasard, de la fortune, mais pour cela nous ne vivons pas *au jouet* du sort. « Il faut dire au gré ou au plaisir du hasard. » (8)

Ici Malherbe est d'accord avec l'usage, qui n'a jamais admis cette signification.

Planer « est autre chose que *aplanir*, il se dit des oiseaux qui volent sans branler les ailes. » Il faut donc dire *aplanir les monts* et non *planer les monts*. (9)

(1) *El.* II. La pyrom. IV, 384.

(2) *D.* I, 15. IV. 252; *ib.* proc. IV, 267; II, de la jal. IV, 282; *Cleon.* 43, IV, 339; *El.* I, 17, IV, 374. *Ib.* Disc. IV, 378; *Dir. Am.* 25, IV, 436; *ib.* comp. 3, IV, 441; *ib.* ch. 6, IV, 445; *Cleon.* 63, IV, 345; *El.* 1, 11, IV, 367. *Cart.* et *Masc.* pour les chev. du Phénix, IV, 459; *Epit.* comp. 1, IV, 470.

(3) *El.* II. La pyrom. IV, 384.

(4) II, 729.

(5) Let. du 17 oct. 1606. Bib. Carpentras. vol. II-M. f° 454, cité par Lalanne, *Introd.* XXXIII, note 1.

(6) Let. à la Marq. de Montlor. (*Rec.* de Rosset, 234).

(7) *Rem.* I, 408. Comp. Ménage, *Obs.* II, 116. où *consommer* pour *consumer* est justifié par des exemples et l'analogie de l'italien.

(8) *El.* I. Disc., IV, 378.

(9) *Im. Ar.* Mort de Rod., IV, 410.

2° *Confusion de mots synonymes.*

Attiser, brûler. On ne peut pas dire qu'*une ambition attise un cœur* (1) pas plus qu'*une passion.* (2)

Le mot, du reste, est encore défini par une autre remarque. Desportes ayant dit :

Arriere, Espoir, conceu de vant,
Qui servois d'*attiser* ma flame,

Malherbe observe que « *attiser une flamme* ne lui plaît pas, le feu, bon. Et puis le vent n'attise point. » (3)

La dernière exigence est singulièrement exagérée, mais rien dans l'histoire de la langue n'autorise la première confusion.

Aspect, spectacle. On dit également qu'au spectacle ou à la vue, ou à l'aspect d'une chose une âme s'épouvante. Mais quand il n'y a pas de déterminatif on n'écrira pas :

A cest horrible *aspect* mon ame espouvantée. (4)

Continu, assidu. Continu au travail est mal dit ; il faut dire : *assidu.* (5)

Contraire, différent. « Un petit feu n'est pas *contraire* à un grand ; les étoiles ne sont pas *contraires* au soleil ; elles sont *différentes* du soleil. » (6)

De même « Diriez-vous : vous avez des humeurs *contraires,* pour dire : vous avez tantôt une bonne humeur et tantôt une mauvaise? »

Dès, depuis (Voir aux adverbes).

(1) *Berg. et M.* Ch. 1, IV, 449.
(2) *El.* I, 4, dans le ms. B. N.
(3) *Cleon.* Od., IV, 351. A plus forte raison « *attiser par richesse un homme* est-il un langage de l'autre monde. » *D.* I, 32, IV, 255.
(4) *El.* II, 5, IV, 383.
(5) *Am. d'H.* él. 3. IV, 309.
(6) *Cleon.* Dial., IV, 339.

Débile ne se peut pas employer toujours pour *faible* : J'ai trouvé mon ennemi bien *débile*, est mal dit. (1)

Dormir n'est pas *sommeiller*.

« *Sommeiller* c'est avoir envie de dormir ou être assailli du sommeil. (2) De sorte « qu'on ne *sommeille* point à son aise, mais on peut *dormir* à son aise ». (3)

Même différence entre *somme* et *sommeil*. « *Sommeil* est desir de dormir, et *somme* est le dormir même ». (4) On ne dira donc pas :

Jamais d'un long *sommeil* n'assoupit ses espris. (5)

ni inversement :

Le corps vaincu du travail et du *somme*. (6)

Enflammer et *éclairer* ne peuvent se prendre l'un pour l'autre. (7)

Eternel et *immortel* font deux. *Immortel* peut se dire pour le regard de l'avenir, mais non pour le passé. (8)

En revanche, il est abusif d'employer *éternel* au lieu de *continuel* et de dire :

Elle (cette rage) trouble mes sens d'une guerre *eternelle*. (9)

(1) Desportes avait dit :

Debile est un mortel contre la deïté.

(*El.* II, av. pr. IV, 390, copie B)

(2) *D.* I, 44, IV, 257.

(3) *Berg. et M.* Chans., IV, 449. Comp. ms. B. N. *Im. Ar.* Rol. fur. f° 230 r°.

(4) *Div. Am.* Contre une nuit trop claire, IV, 425.

(5) *D.* II, 30, IV, 282 ; Comp. *D.* I, cont. am., IV, 271.

(6) Ms. B. N. *D.* I, 1 cont. am., f° 36 v°. Vaugelas (*Rem.* II, 449, n'admet pas ces distinctions rigoureuses.

(7) *Berg. et Masc.* Ch., IV, 450. En réalité il n'y pas ici confusion, mais négligence ; Desportes ayant parlé de ses plaisirs de nuit, annonce ceux du jour :

Puis quand Phœbus de ses rais nous *enflame*,

et, se souciant moins de la précision que de la rime, il parle de la chaleur du jour au lieu de parler de la lumière.

(8) *Am. d'H.* 61, IV, 316.

(9) *D.* II, *de la jal.*, IV, 283.

Au reste ce mot d'*éternel* est affaibli par l'habitude qu'on a de l'employer à propos de choses « d'une heure ou demi-heure ». (1)

Figure ne peut se dire que de la forme, non de la couleur des objets. Aussi cette cheville est-elle malheureuse :

Le noir s'esvanouit ou *change de figure*.

Qu'est-ce que la figure d'une couleur ? (2)

Mots, paroles. Les *mots* d'une amie ne peuvent pas être gravés dans le cœur. (3)

Dans le même ordre d'idées, il ne faut pas abuser du mot *propos*. Quand il est question d'astres sourds aux propos qu'on leur adresse, il faut spécifier que ce sont des prières. (4)

Neuf ne peut pas se mettre partout où on met *nouveau* : on ne dira pas *une amitié neuve*, ni une *saison neuve*. Dans les deux cas il faut *nouvelle*. (5)

Nourrir ne remplace pas *paître*. On ne dira pas : M'abreuver de son sang, *me nourrir* de sa chair, « il faut représenter une action d'un moment et non une longue ; car manger le cœur à un homme quand on l'a tué, ce n'est pas s'en nourrir. » (6)

On sait que *paître* (en parlant des hommes) a presque totalement disparu devant *repaître*, qui n'exprimerait pas la nuance marquée par Malherbe.

Oublieux est souligné dans le ms. original, sans doute parce que Desportes lui fait signifier *qui donne l'oubli*, sens que le mot n'a jamais eu. (7)

(1) *Im. Ar.* Ang., IV, 419 *Cleon*. 46, IV, 340.
(2) *Cleon*. 22, IV, 334.
(3) *El.* I, 18, IV, 375.
(4) *D.* I, 58, IV, 259. Comp. à propos de *voix* : *El.* I, 4, IV, 357.
(5) *Am. d'H.* 12, IV, 299. *D.* I, 65, IV, 260.
(6) *Im. Ar.* Ang. IV, 419. Voir d. Litt. n° 5 des exemples qui justifient la distinction de Malherbe.
(7) *Cartels*, pour M. le duc du Maine, f° 318 r°.

Portail, porte. « *Portail* n'est ni porte ni guichet, mais cette voûte qui est sur la porte par dehors ». (1)

Si, au nom de l'architecture, cette définition peut être discutée, elle peut l'être aussi au nom de la grammaire. On trouve des exemples anciens prouvant que portail s'est employé pour porte; toutefois l'exemple de Desportes ne mérite pas cette justification. portail est là pour faire le vers. (2)

Rangé, soumis. « On ne peut dire d'un peuple qu'il était naguère rangé. Un qui a été fou et est devenu sage, s'appelle *rangé.* » (3)

Malherbe ne dit pas quel mot il eût voulu, sans doute *docile* ou *soumis.*

Rebelle, pendant tout le XVIe siècle, avait qualifié les dames qui refusaient de se « ranger » aux désirs de leurs amants. Suivant Malherbe « une personne est *rebelle* à une autre, quand elle oublie ce qu'elle lui doit; mais quand elle ne lui doit rien, de quelle rébellion la peut-on accuser? (4)

Regard, vue. « Il y a bien différence d'avoir *mauvais regard* et d'avoir *mauvaise vue.* Qui a mauvaise vue a de mauvais yeux, mais qui a mauvais regard les a bons, et, par dépit ou par quelque autre raison, il en regarde de travers. » (5)

Les deux verbes sont différents, comme les noms. Desportes a tort de les employer l'un pour l'autre. (6)

Simple. Un corps simple n'est pas un corps *unique.* (7)

Sons ne veut pas dire cris, et il est bizarre de se plaindre à sa belle qu'elle demeure cruelle aux *sons* de vos douleurs. (8) Pour parler comme Malherbe, c'est même « sot. »

(1) *D.* II, 73, IV, 295.
(2) V. Littré *hist.*
(3) *El.* I, 9, IV, 363.
(4) *Div. Am.* 12, IV, 424, Voyez là-dessus Littré hist. du mot et n° 3.
(5) *D.* I, ch. 1. IV, 253.
(6) Il emploie *regarder* pour *voir* (*Div. Am.* comp. 3, IV, 440 et inversement *voir* pour *regarder* (*ib.* ch. 2, IV, 430.)
(7) *Div. Am.* 7, IV, 423.
(8) *Am. H.* st. 4, IV, 318.

Valeur et *pouvoir* ne sont pas identiques :

On ne dira pas :

> De vos divins regars je tenté la *valeur*. (1)

Voisiner ne signifie pas : *approcher*.

Voici un mauvais vers :

> Ils *voisinent* le but, nous devenons de glace,
> Nous sentons nostre force adonc à terre choir. (2)

Il est à noter que si le verbe ne veut pas dire proprement se rapprocher, comme dans cet exemple où il s'agit de coureurs, on le trouve dans le sens de *être voisin*, (3) et que le vers peut très bien se traduire ici par « ils sont près du but. »

Cas particuliers

A. *Confusion d'un simple et d'un dérivé par suffixe*. — Desportes, à l'exemple de ses prédécesseurs, confond sans scrupule les dérivés et les simples : *fruit* et *fruitage*, *herbe* et *herbage*.

Pour les premiers, Malherbe se contente de dire que c'est mal de les employer l'un pour l'autre, (4) quant aux seconds, il les définit : « Je n'aime point *herbage* pour *herbe*. *Herbages* proprement sont *pâturages*. » (5)

(1) *El.* I, 13, IV, 369.

(2) *Cleon.* El. de Bert., IV, 352.

(3) Nicot : id est *estre voisin*. Cotgrave : *to be neighour*; Thierry : id est *estre voisin*. Oudin : *avezinar*, avoisiner, approcher. Comp. Bordier, vers du ballet de Tancrède (1619) :

> Et l'orgueil de son nom, qui *voisinoit* les Cieux,
> Se cache sous les herbes. (Relation..... p. 46).

(4) *Dir. Am.* 23, IV, 436 ; le mot, aujourd'hui disparu, sauf dans des parlers locaux, a toute une histoire (V. Godef.). Au XVI[e] siècle, il semble avoir été déjà en pleine décadence. Palsgrave le donne, mais il est inconnu à la plupart des autres dictionnaires. Au XVII[e] siècle, Richelet, Nicot, C. Oudin, Monet, l'ignorent. L'Académie et Furetière l'enregistrent cependant avec le sens collectif.

(5) *Berg. et M.* Chans., IV, 450. Comp. *Ib.* comp. 1, IV, 457. Quelques exemples, recueillis par Littré, montrent le mot employé dans un sens très voisin de celui du XVI[e] siècle.

Soudain et *soudainement* ne sont pas non plus indifférents. Il faut se garder de le croire ; ainsi dans ces vers :

S'il m'en prend fantasie, aussi *soudainement* :
Confus et repentant, mon vouloir se dement,

« *soudain* eût été à sa place, *soudainement* n'y est pas. » (1)

B. Confusion d'un simple et d'un dérivé par préfixe. — « Toutes les hardiesses qui accourcissent les façons de parler, sont plus favorables dans nostre Poësie que celles qui les alongent : l'esprit de la Poësie estant d'estre succint et le génie de notre Langue favorisant en cela l'impatience de notre Nation. Et c'est pourquoy il est plus élégant de dire *rival*, que *corrival*, *plainte* que *complainte*, *répondre* que *correspondre* ; *se battre* et *s'aimer* que *s'entrebattre* et *s'entraimer*. » Malherbe eût souscrit sans réserve à cette observation de Ménage. (2)

Il poursuit partout les composés inutiles : *complaindre* pour *plaindre* est « mal » (3) ; « dis *se plaignant*, on ne dit jamais *se complaindre* de quelqu'un. » (4) Quant à *complainte*, il est moins bon que le simple, et « s'en va hors d'usage ». (5)

Complaire « est une action qui ne convient qu'aux personnes ; il devoit user de *plaire*. » (6) L'usage a établi d'autres distinctions encore, mais il a conservé celle-là.

Préfixe *de*.

Délaisser, *laisser*. « Il faut dire *laisser un propos*, et non *délaisser*. Un pédant dira que c'est le composé pour le simple (7) : je lui accorderai, mais il m'accordera que c'est une sottise (8). »

(1) *El.* I, 10, IV, 366.
(2) Malh. édit. Ch. et M. III, 137.
(3) *D.* I, comp. 4, IV, 268.
(4) *Cleon.* El. de Bert., IV, 352.
(5) *El.* I, 13, IV, 369. *D.* I, 27, IV, 254, et *Div. Am.* 9, IV, 424. Bertaut et Desportes, dit Ménage, l'emploient souvent. On ne s'en sert plus présentement, si ce n'est au Palais, où l'on dit non seulement *complainte*, mais *complaignant* (III, 51) Une observation identique se trouve dans Vaugelas II, 54. Il est resté en réalité dans un sens particulier (V. Lafaye p. 117).
(6) *Im. de l'Ar.* Angel., IV, 417. Il s'agit d'un bois « que la nature avoit fait pour complaire. »
(7) Malherbe a écrit par erreur : le simple pour le composé.
(8) *Im. Ar.* Rol. fur., IV, 400.

Départir, partir.

Ne *depars* point encore, ô seul jour de mes yeux,

est mal parlé, il pouvoit dire : ne *t'en va* point encore ». (1)

De même, il faut dire *partement* et non *département.* (2) La disparition de l'un des mots a rendu inutiles ici les distinctions de Malherbe.

Détrancher, trancher. « Quel langage : le fer vient (son pied) détrancher ! Et puis il faut dire le simple *trancher*, et non le composé *détrancher*. Ce dernier signifie *couper en morceaux.* » (3)

C'était en effet le sens, jusqu'au moment où le mot disparut. (Comparez *couper* et *découper*).

Préfixe *e.*

Émouvoir, mouvoir. Dans ces vers :

Carquans (*colliers*), perles, rubis, n'eussent *meu* les espris
De la moindre bergere...

Malherbe « eût mieux aimé *ému* que *mû.* » (4) La langue actuelle confirme ce sentiment, car *émouvoir* rend beaucoup mieux l'impression de désir dont il s'agit ici que *mouvoir ;* celui-ci ne se dit guère que d'une action exercée sur la volonté. Cependant du temps de Malherbe, Régnier écrivait :

J'estois à son exemple *ému* d'en faire autant (5)

ce qui prouve que les deux verbes échangeaient leurs sens.

On trouve dans le manuscrit original *poser* souligné ici :

Bref, je ne puis souffrir mon ame impatiente,
Et ne puis d'autre part nul endroit adviser,
Où sans croistre son mal je la puisse *poser.*

(1) *El.* II, Av. 2, IV, 395.

(2) *Cleon,* 1, IV, 339. Ailleurs Malherbe complète l'observation ; « Il ne faut pas dire que le soleil part, ni se départ, ni départ loin de nous. On part du lieu où l'on est : il part d'auprès de moi, d'auprès de sa maîtresse, etc. *D.* II, pl. 1, IV, 274.

(3) *Div. Am.* Comp. 3, IV, 440.

(4) *El.* I, 9, IV, 363.

(5) *Sat.* 13.

Poser est si peu clair, en effet, que le sens général n'indique même pas s'il faut *déposer* ou *reposer* (1).

Préfixe *entre*.

C'est un de ceux dont le XVI[e] siècle abuse le plus, Desportes emploie *entr'imiter* pour *imiter, entr'ouïr* pour *ouïr, entretacher* pour *tacher*, dans des vers où la particule n'ajoute rien au sens. Malherbe rétablit le simple. (2)

Préfixe *outre*.

On sait que la plupart des verbes qu'il formait sont aujourd'hui inusités : Malherbe ne les condamne pas, il juge seulement qu'on en abuse comme ici :

M'*outreperçant* le cœur d'une lame pointue.

Il ne s'agit pas de savoir si la lame passera outre. Le verbe est donc « mal ». (3)

Préfixe *re*.

C'est celui qui s'introduit le plus facilement au-devant des mots, grâce à ses sens variés, qui apportent des nuances à peine sensibles, souvent bientôt effacées. Malherbe tient, comme les grammairiens d'aujourd'hui, pour le simple, presque toujours avec raison, pas toujours avec succès.

Dans certains cas, Desportes avait fait de véritables contre-sens, ainsi quand il parle du mal qui *raffole* les amoureux jaloux (il faut évidemment *affole*), (4) ou de rochers foudroyés qui *retombent* en terre, sans qu'ils y soient jamais tombés. (5)

(1) *El.* I, 14, f° 183 v°.

(2) *Berg. et Masc.* disc., IV, 452 ; *El.* I, 7, IV, 361 ; Ms. Bib, Nat. Rod. f° 239 r°. On ne saurait conclure des remarques citées que Malherbe blâme ces composés en eux-mêmes.

(3) *Div. Am.* comp. 4, IV, 444. Malherbe (*El.* I, 16 du ms. B. N.) a barré *passer* employé dans le même sens : lorsque le trait d'amour... Passa comme un esclair mon ame à l'impourveue.

(4) *Im. Ar.* Mort de Rod., IV, 412.

(5) *Ib.* IV. 407.

Ailleurs il y a erreur sans contre-sens véritable : ainsi les sillons ne *replissent* pas le front de quelqu'un, mais le *plissent* ; quand on a les yeux ouverts, on ne les *referme* pas, mais on les *ferme*, etc. (1).

Toutefois certains composés ont prévalu. Ainsi *celer* a disparu devant *receler*, sans que celui-ci cependant lui ait succédé dans toutes ses significations. La chose pouvait déjà se prévoir du temps de Desportes. (2)

Luire et *reluire*, chose assez rare, étaient déjà dans la situation réciproque où ils sont restés. « Je trouve, disait Malherbe, quelque différence entre *luire* et *reluire*. Les astres ne *reluisent* point, le feu, ni la chandelle. Il faut dire *luire*, en ces lieux-là. L'or, l'argent, et autres telles choses, *luisent* et *reluisent* : l'un et l'autre se disent là indifféremment. » (3)

C. *Confusion des préfixes.* — « *Adjurer* quelqu'un de faire quelque chose est mal parlé ; il faut dire : *conjurer.* » (4)

En l'espèce nous ne dirions pas plus *conjurer de beaux yeux* que *les adjurer*, au contraire.

Avancer se trouve employé d'une façon bizarre dans ce vers :

En lieu que le profit *n'avançast* le dommage.

Malherbe a raison de dire que c'est mal parlé pour dire : ne fût plus grand que le dommage. (5) *Avancer* a dû être mis ici pour *devancer*, qu'on trouve quelquefois en ce sens de *surpasser*.

Nous n'avons point voulu commenter ces observations, dont quelques rapides réflexions sur l'usage ordinaire de la langue suffisent à dire la justesse. Il n'y avait lieu de s'arrêter qu'à celles qui pouvaient être discutées.

(1) *Cleon*, Od., IV, 351 : *Cleon*. 3, IV, 328 ; *El*. II. La Pyrom., IV, 384. Comp. *Am. d'H.* ch. 8, IV, 324, où *reconsole* peut se justifier.
(2) Voir *Div. Am.* ch. 2, IV, 423 ; *El*. I, 18, IV, 375 ; *Epit.* de l'année MDLXX., IV, 469. Comp. *El*. II. av. 2, IV, 397, note.
(3) *El*. I, 17, IV, 373.
(4) *El*. I, 5, IV, 359.
(5) *Div. Am.* 31, IV, 438.

La portée générale de ce travail d'analyse n'est pas moins facile à apercevoir. Ici, chose rare, l'effort de Malherbe a un résultat positif. En ayant l'air de retrancher, il ajoute ; je veux dire qu'en interdisant à certains mots d'empiéter sur d'autres, il les empêche de devenir des doubles de ces autres mots, il leur garde une valeur spéciale, plus considérable que celle qu'ils auraient eue à l'état de substituts, il conserve des ressources à la langue.

Il y a plus, et ce n'est pas sans raison que nous avons mis à part et en dernier lieu les observations sur les dérivés. En défendant qu'on en abuse, Malherbe sauve de l'usure les préfixes ou suffixes qui servent à les former. Avec le système qui consistait à se servir des particules comme de simples chevilles de remplissage, on n'allait à rien moins qu'à user ces particules par l'abus, à effacer, tout au moins à rendre confuse leur valeur dérivative. Chose étrange ! c'est l'homme qui est le plus opposé aux créations de mots qui conserve sans s'en douter les procédés pour les créer. Il prêche pour la langue la pauvreté et c'est lui qui lui garde le moyen de s'enrichir.

Ce serait parfait, si la critique de Malherbe se bornait à ces remarques utiles au style, précieuses pour la langue même.

Mais nous allons trouver des observations d'une autre étroitesse et qui tendent à arrêter la transformation intérieure du lexique. C'était la fatalité du système. En effet, ce n'eût point été la peine d'avoir limité le nombre des mots, si chacun d'eux devait pouvoir étendre le nombre de ses acceptions. Clos d'une part, le champ des innovations se rouvrait alors de l'autre aux du Monin et aux du Bartas, dont les fantaisies s'exerceraient d'autant plus dangereusement que, si on devine à la rigueur par l'analogie des suffixes ou la nature du radical le sens d'un néologisme, rien ne révèle bien sûrement quel sens nouveau l'imagination d'un auteur donne à un vocable ancien. Toutes les raisons qui empêchaient Malherbe de vouloir un lexique riche en mots l'empêchaient aussi de vouloir des mots riches en significations. De même donc qu'il a proscrit les archaïsmes, les mots empruntés, les néologismes, de même nous allons le voir poursuivre les acceptions vieillies, étrangères, ou nouvelles des mots qu'il laisse subsister.

CHAPITRE XI

DU SENS DES MOTS, ARCHAISMES, LATINISMES, NÉOLOGISMES

Chaleureux ou *chaloureux* a été longtemps synonyme de chaud. On disait : *un été, un manoir, une humidité chaleureuse.*

Desportes avait donc pu écrire :

> Et du sang de ma playe encor tout *chaloureux.*

Suivant Malherbe, *chaleureux* est mal pour *chaud.* (1) Le mot, ainsi restreint dans sa signification, faillit périr, et La Bruyère constatait sa décadence. (2) Il a depuis repris faveur, mais en ne gardant que le sens auquel Malherbe entendait le borner.

Cité a désigné pendant tout le Moyen Age l'agglomération matérielle qui constitue une ville. Desportes l'ayant encore employé ainsi, Malherbe l'en blâme :

> Je voyois foudroyer d'un effort incroyable
> Les murs d'une *cité* que l'ennemi tenoit.

« *Cité* pour *ville*, très mal ». (3)

On dit encore aujourd'hui, surtout dans le jargon politique et avec une nuance vieillotte : l'homme que notre cité a vu grandir dans ses murs; mais la phrase est métaphorique et on ne dirait jamais : Deux batteries battaient en brèche les murs de la cité.

(1) *Div. Am.* 15, IV, 431.
(2) *Caract.* XIV.
(3) *Div. Am.* 14, IV, 430.

Doléance a été synonyme de *douleur*. On pouvait donc dire :

Car sa belle verdeur accroist ma *doleance*.

Pour Malherbe, c'est mal. (1)

Fier au sens de *méchant, mauvais*, lui déplaît. Il a souligné l'expression *fière maîtresse* (2), et aussi *fière douleur, fière souvenance*. (3)

On trouve cependant l'adjectif très anciennement avec cette signification, accolé, soit à des noms de personnes, soit à des noms de choses. (4)

Il l'a même conservée dans certains parlers populaires, comme en Lorraine, où il est souvent synonyme de *aigre, amer*. (5)

Masse est mal pour *massue*. (6) C'était encore un archaïsme.

Haineux ne doit plus s'employer que comme substantif. On dit *mon haineux, son haineux*, mais non *un astre haineux*. (7)

Littré, commentant cette remarque, a déjà constaté que Malherbe se trompait et ne constatait qu'un emploi très particulier, *haineux* s'étant employé comme adjectif pendant tout le cours de la langue. (8)

Meurtrir a signifié pendant longtemps *tuer*. Desportes, comme Régnier, l'emploie en ce sens :

Meurtrir un misérable... C'est acte de pitié.

(1) *D*. I, comp. 3, IV, 264.

(2) Ms. or. *Am d'H*. st., f° 99 v°.

(3) *D*. II, 48, IV, 288; *Cleon*. 78, IV, 348. Il a aussi barré *aspre*, rapporté à *déconfort*, dans son exemplaire (*D*. I, 67)

(4) V. d. Littré des ex. tirés de la Rose et de Partonopeus. Comp Godef : *Par cas de feu ou de fortune fière. Comment m'êtes si dure et fière?*

(5) Une autre observation de Malherbe porte sur ces deux vers :

Veu que mesme en brûlant assez fier il sera
Qu'autre feu que du Ciel n'ait puny son audace.

« *Fier*, dit une note, en cette signification de *joyeux*, est peu reçu hors de Normandie. » (*D*. I, 22, IV, 253) Malherbe s'est évidemment mépris.

(6) *Cleon*. 45, IV, 340.

(7) *Cleon*. 52, IV, 341.

(8) V. au mot *haineux*.

Malherbe eût préféré *tuer* (1). Le sens vieillissait. Il a disparu, tandis qu'il se conservait dans *meurtre* et *meurtrier*.

Propice est employé deux fois au sens de *propre* dans la même élégie :

> Chambre, à mon dueil secret autrefois si *propice*...
> ...victime *propice* au feu qui me devore,
> Sanglant, je n'estoy cheut pres l'autel que j'adore.

Les deux fois Malherbe proteste. « Il abuse de *propice* au sens de *propre* ». Puis :... « S'il prend propice au sens de *sortable* ou *convenable*, il se trompe. » (2)

Il y a cependant des exemples anciens : Commynes parle de bateaux *propices* à porter chevaulx. » (3)

Soudain s'est dit autrefois dans un sens voisin de celui d'*inconstant*, *volage* :

> Les biens et les honneurs mondains
> Engendrent mal, sont douteux et *soubdains*. (4)

Desportes avait dit de même :

> Pour le poignant regret de vous voir si *soudaine*.

« *Soudaine*, dit Malherbe, ne signifie pas *légère* ni *volage*. » (5)

Support dans : courent à leur *support*, est mal pour « secours. » (6)

***

Terrible ne signifie pas *terribilis*, et ne « se prend pas en français comme en latin. (7) » On ne peut pas dire que le renom de sa force rend quelqu'un *terrible et redoutable*.

(1) *Epit.* Comp. 2. IV, 472. Comp. dans le ms. or. *D.* I, 16 où le mot est souligné.

(2) *El.* II. 5, IV, 383.

(3) Lit. *propice*, hist.

(4) *Triomphe de la noble dame*, f° 309 dans Lacurne, cité par Lit.

(5) *Div. Am.* son. 25. IV, 436. On pourrait croire que Desportes accuse sa maîtresse d'être vive et irritable, mais il est certain d'après la suite du sonnet, que *soudaine* n'a pas ce sens et que le reproche s'adresse, non à la vivacité, mais à la légèreté de sa maîtresse.

(6) *Cart. et Masc.* st. 1, IV, 460.

(7) *Im. Ar.* Rol. fur., IV, 399.

Littré a jugé cette observation, que ses recherches contredisaient, en disant qu'elle « ne semble pas vraie pour le temps de Malherbe, et qu'elle ne l'est pas du tout pour les temps qui ont suivi. » (1)

« *Attendere* du latin ne signifie pas *attendre* ; et *attendre* en français ne signifie autre chose qu'*exspectare*. Cette phrase est provençale, gasconne, et d'autres telles dialectes éloignées, ou italienne : *Attende a far i fatti suoi* (2). »

Bénéfice ne signifie pas *beneficium*. On ne doit donc pas dire :

... Qui à l'homme ingrat fait quelque *benefice*
Recueille mauvais fruict de ce qu'il a semé. (3)

Beaucoup d'écrivains de langue demi-savante avaient employé ce mot comme synonyme de *bienfait*, depuis Oresme jusqu'à Amyot. Fénelon le reprit encore en ce sens, mais sans succès. (4)

Offenser ne traduit pas *offendere* : « La douleur n'*offense* point, elle afflige, tourmente, trouble, etc. Une injure, une mauvaise parole *offense*, ou quelque autre chose semblable. » (5) Le malheur n'*offense* pas non plus.

Malherbe donne cependant lui-même des exemples assez analogues. (6)

Plaisant, pour *agréable*, ne peut pas se dire de la lumière. (7)

Durer se trouve employé dans Desportes avec le sens de *supporter*, soit seul, soit avec un complément précédé de à. Ex :

Le vautour de Titye est la peine où *je dure*.
Quel remede est plus propre au travail que j'endure? *Dure*. (8)

Durer suivant Malherbe ne se dit guère de cette façon, il ne « signifie pas ce que fait le *durare* des Latins. » (9)

(1) Au mot *terrible*, remarque. Comp. Lafaye, *Synon.* au mot *support*, p. 296.
(2) *El.* II, Av. pr., IV, 390.
(3) *D.* I, *proc.*, IV, 267.
(4) V. Littré *bénéfice* 1 et histor.
(5) *Am. d'H.* comp. 1, IV, 301. Comp. *ib.* 29, IV, 305.
(6) Voir Lex. tome V, p. 423.
(7) *El.* II, av. 2, IV, 394, cop. B.
(8) Comp. encore dans le ms. B. N. *Cleon*. son. 39.
(9) *Masc.* Chev. agités, IV, 462. Comp. *D.* II, 53, IV, 289.

Ce latinisme était déjà ancien et la langue classique, malgré Malherbe, l'employa fréquemment : « La petite vérole le prit avec une telle corruption qu'on ne pouvoit *durer* dans la chambre. » (1)

Gravité est mal pour *pesanteur*, quand on parle du poids du plomb. (2)

Tenir ne se met pas partout où se met le *tenere* des Latins, quelque ébat qui me *tienne* semble donc « rude. » (3)

*
* *

Bouhours nous avait déjà appris, et l'histoire du mot confirme son témoignage, que c'est de son temps seulement qu'on commença à dire : *une personne vive, une joie vive, une reconnoissance vive, une attention vive, des manières vives*, tandis que on avait toujours dit : *un esprit vif, une imagination vive, une couleur vive.*

Ces significations nouvelles passèrent pour « fort élégantes » et « firent fortune. »

Malherbe eût été moins novateur : il reproche à Desportes d'avoir parlé d'une *peine vive*. Le mot est là « mal » à son gré. (4)

(1) Sévigné. V. Lit. *durer* n° 6. Malherbe ne veut pas non plus de l'expression *durer inhumaine* pour *demeurer inhumaine* (IV. 307). — *Endurer* de la souffrance n'est pas bien non plus. (*El.* I, 8, IV, 362).
(2) *D.* II. él. 2, IV, 296.
(3) *Berg. et M.* Disc., IV, 451.
(4) *Am. d'H.* 83, IV, 322.

CHAPITRE XII

—

DES EXPRESSIONS

Reste un dernier point à examiner. Malherbe, si difficile aux mots, s'est-il montré plus indulgent aux expressions? Refusant aux écrivains de nouveaux termes, leur a-t-il au moins permis de combiner à leur gré les anciens? C'est, répète-t-on, la grande liberté qu'a gardée le XVII[e] siècle. Il ne doit pas à Malherbe de l'avoir conservée intacte.

Le chapitre qui précède permet presque déjà de le deviner. On ne crée une expression originale que par le rapprochement de mots qui n'avaient jamais été unis, et, s'ils ne l'ont pas été immédiatement, c'est qu'il faut trouver entre eux des rapports lointains ; on peut quelquefois établir ces rapports sans forcer le sens des mots, le plus souvent il faut l'étendre par quelque figure. Quand Desportes parle de la *soif de tuer*, expression alors nouvelle, il prend *soif* comme synonyme imagé de *besoin* et de *désir*, il le détourne de son acception propre. (1) Or ce sont là des audaces que Malherbe n'aime pas beaucoup en général, et il n'y a donc pas à attendre qu'il se contredise ici, il n'a aucune raison suffisante pour cela.

Aussi allons-nous le voir, émondant, biffant comme ailleurs, sans plus de largeur de vues ni d'indulgence.

Nous avons fait des catégories des expressions ainsi condamnées : il est visible qu'elles se séparent en deux grandes classes. Malherbe considère les unes commes illogiques et partant impossibles, il refuse les autres comme insolites seulement.

(1) *Cleon.* 53, IV, 342.

1° Expressions illogiques.

A. — Les termes rapprochés s'excluent. Type : *privés d'inconstance.* (1)

On voit le défaut. L'inconstance étant un vice, et considérable en amour, on ne peut pas en être *privé*, l'idée de privation impliquant l'absence d'un bien et non d'un mal.

Du même genre est l'expression *se faire longtemps vainqueur.* On peut jouir longtemps des privilèges de la victoire, « on est longtemps maître ou roi, ou possesseur de quelque chose, mais non longtemps vainqueur. » (2)

Ces remarques sont en principes très justes, mais Malherbe ne semble pas se douter qu'il y a un artifice de style qui consiste précisément à juxtaposer des choses qui paraissent faites pour ne pas aller ensemble. Il s'en tient à l'apparence extérieure. Le mot *baiser* lui paraît contradictoire à celui de *violence*, on ne doit donc pas dire qu'on *viole* de ses *baisers*, avec *violer* il faut « quelque chose de *violent* » (3) L'heureuse hardiesse d'expressions toutes classiques comme *innocemment coupable, sagesse ignorante, malade raison, heureusement contrainte,* échappe à son esprit pourtant amoureux de l'antithèse. (4)

B. — Les termes, sans s'exclure, ne s'accordent pas. Type : *tenir chèrement une place.*

On dit très-bien *vendre chèrement sa vie*, puisque l'idée de vente implique celle de prix, non *tenir chèrement*, puisque cette idée de vente n'a aucun rapport avec l'idée de garde. (5)

Il arrive souvent qu'on aboutit à ces incohérences par l'ellipse maladroite d'un terme nécessaire qui ferait la liaison. Ainsi *perdre son temps* est bien dit, *vivre sous l'amoureuse loi*, ou *sous la loi*

(1) *D.* II, 35, IV, 284.
(2) *D.* I, cont. am., IV, 269.
(3) *Im. Ar.* Rol. fur., IV, 399,
(4) Voir *Im. Ar.* Rol. fur., IV, 400. *Cleon.* 86, IV, 349, *D.* I, 69, IV, 262; *ib*, pl. 1, IV, 261. Comparez ce qu'il dit de *pourchasser des rigueurs* (*Cleon.* 1, IV, 328).
(5) *D.* II, 29, IV, 282.

d'amour est aussi reçu dans le langage érotique. On ne peut pas dire toutefois *perdre son temps sous l'amoureuse loi*, il faudrait ajouter *à vivre* : perdre son temps à vivre sous l'amoureuse loi. (1)

Quelle que soit la cause, ellipse ou métaphore vicieuse, il faut se garder de ces façons de parler.

La *fureur* ne *dompte* pas; (2) une bouche *n'ouvre* pas de *gémissements*; (3) des cris ne sont pas *guidés* de *fureur* (4) des *flammèches* ne *saisissent* pas le cœur; (5) l'œil ne *tressaut* pas de *clarté*; (6) les *feux* ne *pressent* pas : (7) un *pré* n'est pas *fleuri* de *verdure*, ni *ombragé* de *fleurs*. (8).

Et il ne faudrait pas croire qu'il suffit pour masquer ces négligences de cette figure qu'on appelle zeugma, et qui consiste à rapprocher d'un premier mot un autre mot qui s'accorde avec lui, puis à en faire passer à la faveur du second un troisième, qui sans cela n'irait pas avec le premier.

On ne peut écrire de quelqu'un qu'il est tout *possédé* de *charme* et de *poison*. « Charme est bon, poison, non. » (9)

Il faut dire que les poètes du XVIe siècle avaient singulièrement abusé de ce procédé. Régnier a écrit :

> Desus les *bords* du Tibre et *du mont Palatin*. (10)

Desportes ne se gêne même point pour mettre en tête celui des deux termes qui ne convient pas et dire :

> Me fit *succer* des *feux*, des soupirs et des larmes! (11)

(1) *Am. d'H.* El. 3, IV, 309 Comp. *Ib.* 34, IV, 310, ce qu'il dit de l'expression *courrier du mérite d'une dame*.

(2) *Div. Am.* dial. 1, IV, 426

(3) *Cleon* 50, IV, 341.

(4) *Im. Ar.* Angel., IV, 416.

(5) *Cart. et M.* masc. de faunes, IV, 460.

(6) *Im. Ar.* Angel., IV, 415.

(7) *Cleon.* 49, IV, 341. Comp. *Im. Ar.* M. de Rod., IV, 404.

(8) *Im. de l'Ar.* Angel., IV, 416, 417.

(9) *El.* 1, 19, IV, 376. Comp. *Div. Am.* st. du Mar., IV, 445 et *D.* II, 55 IV, 290.

(10) *Sat.* 6, v. 3.

(11) *Cleon.* st. I, IV, 332; Comp. *D.* 1, ch. 3, IV, 268.

Malherbe supprime d'un coup et l'abus et l'usage; médiats ou immédiats, les rapprochements de mots doivent être rigoureusement justifiés. (1)

2. — *Expressions insolites.*

Nous voici arrivés à des expressions qui n'ont d'autre vice pour la plupart que de n'être pas en usage. Elles ne pèchent pas contre la logique, elles n'ont pu néanmoins trouver grâce.

Cependant la plus audacieuse peut-être, si l'on considère les procédés qu'il a fallu employer pour les former, se trouve dans ce vers :

Le dueil qui grossist mon courage

En partant de l'expression *avoir le cœur gros*, on a dû d'abord substituer *courage* à *cœur*, puis donner à l'idée la forme active; c'est plus qu'il n'en faut pour que Malherbe « doute qu'on puisse parler ainsi. » (2)

Tout ce que l'analogie amène à inventer lui est suspect, les listes qui suivent vont le prouver surabondamment.

A. — Expressions faites en substituant à chacun des termes d'une expression existante un terme analogue :

« *L'âme en feu*, *l'œil en pleurs* sont bonnes constructions »; mais on ne peut pas dire par analogie : *la bouche en regrets*. (3) De même, « en tempeste et *en calme* on court tousjours fortune » est souligné dans le manuscrit, sans doute pour une raison analogue. (4)

B. — Expressions créées en substituant à l'un des termes d'une expression existante un seul analogue. Type : *la crainte se fonde*.

(1) Pellisson toutefois trouve encore à redire dans un vers même de Malherbe : (éd. Ch. et Mén. III, 62).

Et nous rend l'embonpoint comme la guérison.

(2) *Am. d'H.* comp. 2, IV, 315. Il barre de même *mon cœur creu par la peine* (*Div. Am.*, compl. f° 232° v° Un tombeau est *blanc* de *lis*, il ne *blanchit* pas de *lis*. (*Epit.* de Quelus, IV, 466).

(3) *Am.* d'*H.* 35, IV, 310.

(4) *El.* I, 16, f° 186 v°.

C'est mal dit, malgré l'analogie de *l'espoir se fonde*. (1) On ne peut dire non plus *le regret se fonde*, ni *la gloire où l'esprit se fonde*. (2)

Faire trophée, *faire victoire* ne valent rien, malgré *faire conquête*, *butin* (expressions aujourd'hui disparues). (3) De même, on ne dit pas *serré d'un fait*, malgré *serré de douleur*, *de pitié*, (4) ni *affirmer* (ou plutôt *afferner*) un *propos*, malgré *affirmer une proposition* (5) ni *enaigrir une douleur*, malgré *enaigrir une plaie*. (6)

Rien ne montre mieux la timidité de Malherbe que l'observation suivante à propos de *saccager la vie* : « Je dirois *saccager une place* ou quelque chose qui peut être pris pour une place comme *cœur*, *âme*, etc... » (7)

C. — Expressions créées par la substitution d'un synonyme à un des termes d'une expression déjà faite. Type : *faire souvenance*.

On dit *faire mémoire*, non *faire souvenance* (8) (malgré *avoir souvenance*).

Mettre en peine est bon, non *mettre en souci* ; (9) *blesser la raison* passe, non *navrer la raison* (10) : *la peine me reprend* ne vaut pas mieux. On dit bien : *mon mal*, *ma douleur*, *ma fièvre m'a repris* et autres semblables, non *ma peine*. (11) Malherbe va jusqu'à condamner *louer l'honneur* de *quelqu'un* ; il faut dire le *célébrer* (12).

(1) *D.* II, 33, IV, 282.
(2) *El.* II, 2, IV, 380, *Berg. et M.* dial. 1, IV, 453.
(3) *D.* II, 12, IV, 275, *Am. d'H.* 50, IV, 313.
(4) *Im. Ar.* Ang., IV, 426.
(5) *D.* II, 18, IV, 278.
(6) *D.* I, ch. 3, IV, 268. Comp. Malh. I, 39, var.
(7) *Div. Am.* ch. 1, IV, 427.
(8) *D.* II, 46, IV, 287.
(9) *Im. Ar.* Rod., IV, 409.
(10) *D.* II, ch. 3, IV, 285.
(11) *D.* I, contr'am., IV, 270. Comp. *Cleon.* st. f° 135 v°, où se trouve l'expression : le mal prend âme, rayée dans l'exemplaire original.
(12) *D.* II, st. 2, IV, 285. Comp. ce qu'il dit de *avoir droit* pour *avoir lieu, cause, raison*, expression qui se trouve souvent à l'époque (Corn. *Nic.* III, 2; *Pol.* V, 3) *El.* I, 15, IV, 371.

D. — Ici, il ne s'agit même plus d'une substitution de mots, mais d'un simple changement dans la syntaxe des mots qui forment l'expression. On dit fort bien *jeter les hauts cris*, mais pas *se plaindre à hauts cris;* (1) *tout ce que mon cœur desire* est très correct, mais il n'en faut pas tirer cette conséquence qu'on peut dire *désiré de mon cœur* (en style moderne : par mon cœur) il faut dire *desiré de moi*. (2)

E. — Il n'est pas jusqu'au procédé cher à Racine et surtout aux post-classiques du XVIIIe siècle, qui consiste à remplacer le concret par l'abstrait, dont Malherbe ne se défie :

> O Foy, grand' deité jadis tant *reveree*
> *Des innocentes mœurs* de la saison doree,

ne lui paraît pas irréprochable ; il eût préféré *des esprits innocents* ou *des peuples innocents* de la saison dorée. (3)

Avec ce parti-pris de tout refuser, Malherbe en arrive à ne plus vouloir des alliances de mots les plus naturelles, quelquefois les plus heureuses.

Prenons pour exemple les choses d'amour. A l'entendre, une *beauté* ne *blesse* pas le cœur (4), un *regret* ne peut pas le *charger* (5), ni la *rigueur* le *tenailler* (6), ni le *feu* de l'amour *l'allumer* (7).

J'apprends d'autre part qu'on ne peut écrire que les *flammes ruissellent* (8), ni qu'un *regard respire la pitié* (9), et ainsi de suite.

(1) *D.* II, songe, IV, 279.

(2) *El.* II, 5, IV, 382. Comp. *Cleon.* Ch. 3, IV, 346 ; *D.* II, 54, IV, 290.

(3) *Cart. et M.* Pour la Masc. des cheval. fidèles, IV, 461.

(4) *Cleon.* st., IV, 342 ; Comp. *El.* II, av. 2, IV, 392. Des expressions analogues se trouvent en prose et en vers au XVIe siècle. Le XVIIe les a conservées (V. Lit., blesser 2). On se souvient que Malherbe ne veut pas non plus du mot *entamer*.

(5) *El.* I, 19, IV, 376. Comparez Hugo, *Hernani* :

> J'oubliais en t'aimant la haine qui le charge.

(6) *D.* I, 10, IV, 251 ; *Cleon.* 34, IV, 337.

(7) Il faut garder cet *allumer* pour les flambeaux, cierges, etc., *Cleon.* 67, IV, 346, Comp. *D.* II, 21, IV, 278 et *ib.* I, ch. d'am., IV, 265.

(8) *El.* I, 6, IV, 359.

(9) *D.* I, 56, IV, 259.

Il faut s'en tenir aux expressions banales, mais reçues ; quand on peut dire *envoyer* ou *porter* au haut du ciel *sa renommée*, à quoi bon imaginer qu'on l'y *plante*, comme un soldat qui arbore ses couleurs sur une place conquise (1)? On a *accablé* par un *fardeau*, pourquoi dire *dompté* (nous dirions, nous, *vaincu*) (2). L'air *embasmé de fleurettes* (3), ne plaît pas non plus à Malherbe, ni même ce vers tout classique :

J'ai sur vostre constance *assis* mon bastiment (4).

Terminons, sans vouloir faire de pointe, par l'expression *riche d'inventions*, dont Malherbe n'a pas cru avoir besoin (5).

La religion des mots, poussée jusque-là, n'est plus une sauvegarde, mais un fardeau. Il ne s'agit plus ici, comme ailleurs, de bon goût ni de mesure (6), ce ne sont plus les excès de l'imagination qui sont en cause, ni les excentricités du style, c'est le style même.

On comprend dès lors ce que veut dire Mlle de Gournay quand elle prétend que l'école a fait « un point capital de sa règle de l'interdiction des métaphores, hors celles qui courent les rues et que les artisans pelotent depuis cinquante ans. Il était naturel que ces gens barrassent le verbe « orienter », ils n'avaient que faire du mot puisqu'ils ne voulaient plus de la chose et qu'au « lieu de perles et de diamans » ils n'offraient plus à la Muse que les « bijoux de verre d'une espousée de village. » (7)

Heureusement le XVIIe siècle, en général si fidèle aux doctrines de son maître, l'a abandonné sur ce point. Les Précieuses elles-mêmes, écrivains, si exigeantes pour les mots, se sont montrées favorables aux néologismes d'expressions. Elles en ont fait, elles

(1) *El.* I, 17, IV, 374.

(2) *Epit.* Reg. sur la mort de D. VIII, IV, 470. Comp. sur ce même mot *dompté* une autre observation *El.* II, 5, IV, 382.

(3) Rayé dans le ms. or, Bergerie, *baiser*, fo 304 vo.

(4) *D.*, II, 24, rayé dans l'original,

(5) *D.* I, 1. (ms. or.). L'expression est dans Régnier, *Sat.* IX.

(6) C'était là ce que Malherbe poursuivait, quand il ne voulait pas de *faire son breuvage des eaux d'oubli* et autres métaphores analogues (*Cleon*, 84, IV, 349 ; *Am. II.* 67, IV, 317 ; *ib.* 45, IV, 312 etc.)

(7) V. *Omb.* 596, 597, 425, 430.

ont aussi donné cours à d'autres qu'on leur apportait, sauvant par là la langue de la sécheresse et de la stérilité volontaires (1).

Malherbe, lui, était trop absolu pour faire ces réserves. Il va jusqu'au bout dans sa haine du luxe. Organisant le français comme son logis, il le meuble de quelques centaines de mots, ainsi que sa chambre de six chaises de paille. (2) Les idées qui se présenteront en trop feront comme les visiteurs qui arrivent par surcroît et resteront à la porte.

Quant aux ornements, ils sont représentés à l'intérieur par un tableau, qu'on met tantôt au-dessus de la table, tantôt sur la cheminée. Les ornements de la langue sont les images et les expressions à effet: si on sait en changer les dispositions, peu importe qu'elles reviennent toujours les mêmes. Les modifications d'aménagement suffisent pour la variété. (3)

Cet amour de la pauvreté, chez un homme qui a si peu d'idées, ressemble sans doute un peu au mépris que le renard de la fable témoigne pour les raisins, Malherbe n'aime pas la richesse parce qu'il ne peut y atteindre ; mais il l'ignore plus qu'il ne la jalouse, il ne sait pas les jouissances qu'elle donne, se croit sincèrement, naïvement assez fortuné, et c'est de gaieté de cœur qu'il abandonne ce nécessaire qu'il croit superflu, semblable en cela non plus au renard vaniteux, mais suivant un joli mot de Mlle de Gournay, au pauvre lièvre naïf qui s'enfuit troussant sa courte queue de peur qu'on ne l'attrape par là, ayant ouï dire qu'un renard a été happé par la sienne si plantureuse (4).

(1) Vaugelas, I, 213 : Il n'en est pas ainsi (comme d'un mot) d'une phrase entiere, qui estant toute composée de mots connus et entendus, peut estre toute nouvelle, et neantmoins fort intelligible, de sorte qu'un excellent et judicieux Escrivain peut inventer de nouvelles façons de parler qui seront receües d'abord, pourveu qu'il y apporte toutes les circonstances requises, c'est-à-dire un grand jugement à composer la phrase claire et élegante, la douceur que demande l'oreille et qu'on en use sobrement et avec discretion.

(2) Voir sur ce logis de la rue Croix des Petits-Champs Feuillet de Conches. *Caus. d'un Curieux* (IV, 7).

(3) Qu'on compte dans ses œuvres le nombre de fois que reviennent les Parques et leur soie (I, 83, 53, 116, etc.). Et le royaume des fleurs de lis! (I, 83, 45, 99, 110, 201, 236, 253, 183, 216, 394). Encore, fort de ses doctrines, Balzac lui reproche-t-il jusqu'à cette image même! (II, 571)

(4) *Omb.* 188.

Section 3

DE LA GRAMMAIRE

—

CHAPITRE PREMIER

—

DE L'ARTICLE

M. Beckmann dit avec un peu d'emphase (1) que « les droits de l'article ont été reconnus et fixés par Malherbe. » La phrase ne signifie pas, — l'auteur prend soin de l'indiquer — que Malherbe a observé l'usage que nous suivons, elle veut dire seulement qu'il a le premier compris et affirmé d'une façon générale la nécessité de l'article en français.

Mais l'assertion, même ainsi interprétée, n'est pas tout à fait exacte.

Il est vrai que plusieurs des grammairiens du XVI[e] siècle, encore influencés par les longues hésitations de l'usage et aussi par l'autorité de Quintilien, n'avaient osé ni élever l'article au rang de partie du discours ni en interdire l'ellipse. Dubois n'en avait point parlé ; Ramus en lui consacrant un chapitre confus, (2) n'avait accordé à ce « nom » qu'une utilité, celle de marquer le genre au singulier.

(1) *Etude sur la langue et la versification de Malherbe* (Elberfeld, 1873) p. 9.

(2) Gramere. p. 79.

Mais Pillot (1) et l'audacieux Meigret (2) l'avaient rangé au nombre des « parties d'oraison », et H. Estienne avait montré qu'il se faisait une idée très juste et très nette de l'importance de ce petit mot: « Entre autres avantages, dit la « Conformité du langage françois avec le grec, » que nostre langue se peult vanter d'avoir pardessus la latine, est l'usage des articles », et toute la suite du chapitre établit par des exemples habilement choisis quelle facilité l'article défini donne aux Français pour déterminer les objets dont ils parlent, et au besoin pour faire des substantifs comme *le dedans*, *le dehors*, etc. (3)

Ces idées, qu'éclairaient chez Estienne une connaissance profonde du grec et un rare instinct philologique, ne lui étaient pourtant pas personnelles. Elles étaient apparues aussi aux poètes de la Pléiade, vagues, il est vrai, comme elles pouvaient venir à des poètes, mais assez fortes pour qu'ils aient pensé à les exprimer dans leurs manifestes, ce qui prouve une fois de plus, soit dit en passant, qu'ils étaient moins dépendants qu'on ne l'a cru des préjugés latins. Rien, suivant Ronsard, ne défigure tant les vers que les articles délaissés, et il conseille de ne les oublier jamais. (4)

Cela ne veut pas dire que les poètes, même « les plus excellents en la langue » se soient considérés comme soumis à ce précepte. Vauquelin, Régnier, après le maître lui-même et comme lui, sont « retombés dans ce vice commun. » Une foule d'exemples le montrent.

L'ellipse de l'article était pour eux une licence peu recommandée, mais tolérée, comme bien d'autres. Le grammairien Duval le dit encore formellement en 1604. Tout en comptant l'article (le défini seulement) parmi les parties du discours, il ajoute qu'on peut quelquefois « donner un champ libre à l'oraison sans l'astreindre de ces petits nœuds qui semblent retarder aucunement sa course et alentir par ces entrecouppes de mots non significatifs la violence

(1) V. A. Loiseau. *Et. hist. et phil. sur Jean Pillot*, p. 85.
(2) Ed. Fœrster, p. 26.
(3) p. 121 et sv.
(4) *Œuv.* VII, 329 ; comp. Du Bellay, *Déf.* II, 9.

de l'esprit qui presse son auditoire à force d'actions, de passions, et de choses signifiées par les noms et les verbes (principales parties de l'oraison). » (1) Mais la forme même de cet arrêt indique qu'il s'agit d'une concession faite aux écrivains, non d'un droit que leur donne la langue.

Malherbe va plus loin, il supprime ce droit, sans toutefois mettre lui-même ses écrits en harmonie avec ses préceptes. Il n'y a peut-être pas un point où la contradiction soit plus frappante. (2) Du reste ses observations concernant l'article sont peu nombreuses et peu intéressantes. Le chapitre de Maupas (3) sur cette matière est beaucoup plus net et plus complet que celui que nous allons restituer.

Règle générale.

Le substantif, sauf dans des cas particuliers, doit toujours être précédé de l'article. C'est la règle de Malherbe.

Sans être formellement donnée nulle part, elle nous paraît résulter telle quelle d'un ensemble d'observations et se trouver, en outre, implicitement contenue dans une remarque relative à l'élégie 8 du livre 1er. Desportes avait écrit : *Me voyant favori de si belle princesse*, Malherbe met en marge : Il faut dire favorisé, car autrement il faut dire le favori, et lui bailler un article *comme à un substantif*. (4) C'est indiquer que le substantif ne s'emploie pas seul.

(1) *L'Eschole fr.* p. 143.

(2) Il suffira pour s'en rendre compte, de se reporter à l'Introd. du tome V de ses œuvres, p. XVIII et XIX.

(3) *Gram.* f° 21-38; (1e éd. p. 29-73). Nous citons Maupas d'après l'édition de 1618, la seule que nous ayons sous la main. Mais nous avons comparé tous les passages aux passages correspondants de la 1re édition. Chaque fois qu'il y a quelque divergence, elle est signalée.

(4) Malherbe ignore sans doute que *favori* est l'ancien participe du verbe *favorir*, encore usité au XVIe siècle, ou peut-être condamne-t-il cet archaïsme? IV, 362.

Article défini

Remarque 1. — Les noms abstraits, comme les autres, se font précéder de l'article. On ne peut pas dire : *fureur guide leur entreprise ;* il faut *la* fureur (1) ; ni :

C'est qu'en despit du Ciel, *de Fortune* et *d'Envie*...

« Il faut *de l'Envie*, pour *fortune*, passe. » (2)

Ainsi les noms de personnifications seuls échappent à la règle. (3)

C'est la fin de l'usage qui avait permis jusque là de construire sans article les substantifs abstraits, comme on les trouve souvent encore jusqu'à la fin du XVIe siècle .(4)

Les grammairiens contemporains de Malherbe, sans s'expliquer autrement, fournissent des exemples qui prouvent qu'ils pensaient comme lui. Masset écrit : *la pesanteur de l'or* (5), et Maupas : *Les vices s'y rampent aisément, qui ne les sarcle et arrache par la meditation.* (6)

Le sentiment traditionnel de la vieille distinction entre les différentes espèces d'appellatifs sous ce rapport est donc perdu.

(1) *Am. d'H.* ch. 11, IV, 326.

(2) *Am. d'H.* 67, IV, 317. Comp. *D.* II, songe, f° 50 r° :

Luy demander merci
Et que *mort ou pitié* mist fin à ma tristesse.

Malherbe a souligné comme nous l'indiquons.

(3) Malherbe emploie souvent seuls des mots comme *nature*. I, 132 ; I, 147.

(4) Voy. Vauq. *Œuv.* II, 516.

La Chasteté, la Courtoisie,
Loin de *Chagrin* et *Jalousie*.

Comp. Régnier : *vertu* n'est pas morte (sat. 2) ; si *fortune* s'en mocque (sat. 4), dès *jeunesse* (sat. 6).

(5) p. 5.

(6) f° 30, r°. Comp. 1re éd. p. 112 ; Es propos où n'y a point d'interest à les prendre définis ou non, aussi pouvez-vous y employer articles définis ou non, et de tels y en a plusieurs, notamment des choses dont l'essence ne gist point en matière corporelle, ains en intellectuelle. Exemple : *Noblesse provient de vertu* ou *la Noblesse provient de la vertu.*

Remarque 2. — L'adjectif *tout* ne peut pas être assimilé aux déterminatifs qui entraînent la suppression de l'article. Dans ce vers :

Que j'escry toute nuict ce que je n'ose dire. (1)

Malherbe a souligné *toute nuit.*

Deimier nous donne le sens de cette note à propos d'un vers de Ronsard pris dans l'hymne de Calays et de Zethés : « Pour quelque chose qui se fait ou qui continuë durant certain temps, on dit tousjours ainsi : *toute la nuict*, *tout le jour*, *toute la sepmaine*... » (2)

Maupas est plus précis encore : « L'adjectif *tout*, dit-il, precede son substantif qui luy est apposé au moyen des articles *le*, *la*, *les*, de cette sorte : *tout le monde*, *de tout le monde*, *à tout le monde.*

« Ja-soit qu'au nombre plurier il semble estre indifferent : *Tous hommes* et *tous les hommes sont sujets à tous les accidens de fortune.* » (3)

C'est à peu près ainsi que Malherbe écrit lui-même. (4)

Article indéfini

Il est aussi indispensable que l'article défini, lorsque le sens l'appelle, que le substantif soit sujet d'un verbe, ou régime, soit d'un verbe, soit d'une préposition. Ainsi ce vers est incorrect :

Si *chaud desir* m'aiguillonne et me presse.

Il faudrait *un si chaud désir.* (5)

Voici d'autres corrections analogues :

Lors comme un qui choisit *lieu* propre à sa vengeance.

En note : *un lieu propre.* (6)

Mais quand j'estois charmé d'*objet* si desirable.

(1) *Am. d'H.* 2, f° 73 v°.
(2) *Acad.* p. 466.
(3) *Gram.* 37 r° (1° éd. p. 72).
(4) V. Lal. V. Lex. art. *tout* et *Introd. gr.* p. 19.
(5) *D.* I, 30, IV, 255.
(6) *El.* II, Avent. 1°, IV, 388.

En note : *d'un objet.* (1)

> Me tenant miserable en *fievre continuë*
> Qui trouble mon cerveau...

En note : ce n'est pas bien dit : Je suis en fièvre qui me trouble, il devoit dire *en une fièvre.* On ne dit pas : « Je suis *en peine* qui me travaille fort, » mais « *en une peine* qui me travaille fort. » (2)

Article partitif

L'ellipse du partitif est en général interdite. Ex :

> Les traits d'une jeune guerriere,
> Un port celeste, une lumiere,
> Un esprit de gloire animé,
> Hauts discours, divines pensees,
> Et mille vertus amassees
> Sont les sorciers qui m'ont charmé.

« Quel langage est-ce, que *hauts discours* sont les sorciers qui m'ont charmé... Il falloit dire de *hauts discours.* » (3)

Toutefois je ne pense pas que Malherbe ait donné à cette règle l'extension que nous lui donnons aujourd'hui. Lui-même alors l'eût violée à chaque instant, et, quelque liberté qu'il prenne avec ses propres théories, les contradictions sont ici trop nombreuses pour n'obliger pas à y regarder de plus près.

(1) *El.* I, 7, IV, 361. Comp. *Div. Am.* Compl. 2, IV. 433; *Cart. et Masc.* cart. 1, IV, 461, etc.

(2) *D.* II, 49, IV, 238 Si le mot *peine* n'était pas ainsi déterminé et qu'il fût seulement suivi d'un adjectif, on n'aurait que faire d'article. Malherbe écrit : *en si beau sujet de parler,* (I, 107) *à si beau dessein,* (I, 176) *à si belle entreprise.* (I, 259) *en âge si bas,* (*ib.*) *en si belle aventure.* (I, 282) Ménage a même remarqué qu'il « affectoit ces façons de parler. » (p. 203) Deimier trouve qu'elles sont bonnes, mais qu'il y a meilleur : *en un si beau sujet.* (p. 142) V. sur l'emploi de l'article avec le pronom *autre* aux pronoms indéfinis.

(3) *Am. d'H.* ch. I, IV, 302. Comp. Maupas, éd. 1e, 11 : « Le langage seroit baaillant, disant : Baillez moy vin. J'ai acheté bois. »

D'autre part je ne sache pas qu'il ait fait à Desportes une seule autre fois le même reproche, et cependant il en a trouvé l'occasion. Voici huit vers où le vieux poète montre toute son indépendance de langage :

> Sont-ce *dards* ou *regards* que les traits elancez
> De ces deux beaux Soleils, Roys des ames plus fieres?
> Hà, ce sont *des regars* clairs d'ardentes lumieres;
> Non, ce sont *dards* cruels dont les cœurs sont percez.
>
> Sont-ce *charmes* ou *chants* que les sons gracieux,
> Dont sa vermeille bouche est si bien animee?
> Ce sont *chants* qui l'esprit peuvent ravir aux Cieux,
> Ce sont *enchantemens* dont j'ay l'ame charmee. (1)

Ces vers ont passé sous les yeux du critique, qui y a remarqué autre chose, mais sans souligner d'un trait les indécisions de la syntaxe. C'est qu'il écrit lui-même :

> Celles que la vertu produit,
> Sont *roses* qui n'ont point d'épines.(2)
> Grandeurs, richesses et l'amour
> Sont *fleurs* périssables et vaines. (3)

Il semble en résulter que l'attribut du verbe *être* peut, d'après lui, se passer des particules partitives.

On pourrait montrer que Malherbe étend cette exception au régime du verbe *avoir* et d'autres verbes ; il n'a donc rien fixé en cette matière.

Deimier est plus précis. (4) Suivant lui, 1° Quand le substantif est sujet, il faut considérer si la phrase est interrogative ou positive. Dans le premier cas, on ne met pas le partitif, « le pronom *ce* occupant bien à propos le lieu de l'article *des*, » dans le second cas, il faut l'article. « Au troisième vers de la stance, la différence du sens faict varier la phrase. Car s'il estoit autrement, il y auroit faute d'un

(1) *Cleon.* st. I, f° 122 v°.
(2) *Œuv.* I, p. 301, v. 40.
(3) *Ib.* 287, v. 36.
(4) La stance citée est celle de Desportes, ce qui rend cette observation particulièrement intéressante.

article en ceste façon, *Ha! ce sont regards clairs d'ardantes lumieres*, C'est ainsi doncques qu'en affirmant une chose qui est demontree, il faut parler en ceste manière : *Ce sont des lyons et des Rolands ces soldats si valeureux. Ce sont des Dieux ces hommes si sages.*» (1)

2° Quand le substantif est regime, on distingue s'il est abstrait ou concret : « C'est une chose qui est dicte bien à propos de parler ainsi : *Il donnoit, vigueur, odeur, verdeur*..... et autres mots qui signifient des accidens ou des qualitez. C'est pourquoy on dit ordinairement ainsi : *Son courage estoit si grand, qu'il donnoit vigueur à ses bras, bien qu'ils fussent cruellement navrez. La reverberation de ce verre donnoit verdeur à la campagne.* Mais à bien parler ,on ne dira jamais : *le soleil donnoit fleurs ou fruicts aux jardins*... mais bien en cette façon *: le soleil donnoit des fleurs ou des fruicts aux jardins.* » (2)

Expressions verbales. — Par exception, dans le cas où le substantif fait partie d'une expression verbale composée, comme *envie* dans la locution impersonnelle *il m'en prend envie*, il ne faut pas d'article. Dire comme Desportes *il m'en prendra l'envie* pour éviter la cacophonie, c'est « faire un solécisme. » (3)

On dira de même *perdre temps*, (4) *faire grâce*, (5) *avoir foi* (6).

Toutefois Malherbe ne règle pas tout à fait comme nous la syntaxe de ces expressions. Aujourd'hui elles sont pour nous des locutions toutes faites, qui ne changent plus, dans quelque phrase qu'on les place.

Je veux dire que la proposition peut devenir hypothétique ou négative, l'article n'y reparaîtra pas, encore que la soudure des éléments semble se rompre par l'introduction d'une particule négative. Ainsi on écrira *la fête n'a pas lieu* exactement comme *la fête*

(1) *Acad.* p. 115.
(2) *Acad.* 165.
(3) *El.* I, 6. Voir l'addition à la remarque, IV, 359.
(4) Malh. *Œuv.* I, 404 (trad. de T. L.)
(5) *Ib.* 144.
(6) *El.* II, Av. 2ᵉ, IV, 309.

a eu lieu. Malherbe eût écrit au contraire *la fête n'a pas* de *lieu.* Ex. : « Il fut arrêté que l'alliance avec les Romains n'auroit point *de* lieu. » (1)

La règle afférente se trouve même donnée nettement dans le Commentaire. Desportes ayant écrit : *à qui plus désormais pourrai-je avoir* de *foi*, Malherbe ajoute : J'eusse dit *avoir foi* ; négativement je dirois : je ne puis plus *avoir* de *foi* à ses paroles. (2)

De même, si le verbe est précédé d'un adverbe de quantité comme *que, combien*, on ne peut pas écrire avec Desportes : « *Oh ! qu'amour m'a fait tort !* Il faut dire *m'a fait* de *tort*. On dirait bien: qu'Amour *m'a fait grand tort*, mais *que* se rapporte à *grand*, comme qui diroit : *combien grand !* On dit *que vous avez* de *tort* et non *que vous avez tort !* » (3)

Qu'on rapproche de cette remarque certaines phrases de Malherbe lui-même, telles que celle-ci : *faites-moi grâce et vous l'aurez*, où un relatif se rapporte au substantif *grâce*, comme si celui-ci gardait dans la locution *faire grâce* sa valeur ordinaire de régime, on est amené à conclure que Malherbe décomposait encore ces locutions ou au moins quelques-unes d'entre elles.

Pour nous, au contraire, elles sont des juxtaposés désormais indivisibles. Il est probable que quelques-unes étaient déjà parvenues à cet état du temps de Malherbe, mais il faudrait, pour affirmer quelque chose sur ce point, des renseignements détaillés que ses œuvres ne fournissent pas.

De et *des.* — 1° Devant les substantifs précédés d'un adjectif, il faut employer *de* et non *des*, et dire *de hauts discours.* (4) Quand l'adjectif suit, il faut *des.* (5)

(1) *Œuv.* I, 418. (T. L. 16)
(2) *El.* II, Av. 2°, IV, 393.
(3) *Am. H.* El. 3, IV, 309
(4) *Am. d'H.* ch. 1, IV, 302. Malherbe n'avait pas toujours été fixé sur ce point. V. I, 68, v. 10.
(5) *Div. Am.* St. 2, IV, 439.

Ce n'est pas sans raison qu'on te donne des ailes.
Un carquois plein de traits, et de flammes cruelles.

« Note ceci ; car s'il veut dire : un carquois plein de traits et de flammes,

La faute contre la seconde règle est plus grave ; néanmoins le premier principe, qu'on viola encore longtemps, paraît dès ce moment établi. Maupas dit : « Si les adjectifs sont mis et construits devant leurs substantifs, au lieu des articles *du*, *de l'*, *de la*, *des*, il vaudra mieux mettre *de. De bon vin, de fine soye, de belle estoffe. De magnifiques rois, de sçavans docteurs.* (1)

Et bientôt Vaugelas hésitera à faire une remarque sur cette question que personne ne débattait plus. (2)

2° Après une négation, on emploie *de* et non *des*. Ex. : *ce tyran sans merci qui pour moi n'a jamais eu d'ailes* et non, comme avait dit Desportes, *ce tyran sans merci qui pour moi n'eut jamais des ailes*. (3)

Ailleurs Malherbe étend timidement la règle plus loin encore. A propos de ces vers :

> Ne semez point *des* fleurs sur la tumbe sacree
> Du valeureux le Gast...

Il ajoute : « Ne sème point *de fleurs* » est mieux dit ; je ne blâme pas *des fleurs*. (4) C'est ici le démon de l'uniformité syntaxique qui le tente, car la suite de la phrase appelle au contraire *des* plutôt que *de* :

> Ne semez point des fleurs,...
> Mais des marques de guerre, escus, lances et dards :
> Autre ornement funebre à sa cendre n'agree.

L'antithèse est incontestablement mieux marquée ainsi, que si le poète avait écrit, comme le voulait Malherbe, *point de fleurs*. C'est là la forme usuelle, mais la langue moderne s'est gardé,

la construction est bonne ; mais c'est chose ridicule de dire un carquois plein de flammes, car le carquois n'est pas un lieu à mettre du feu. S'il veut dire : un carquois et de flammes, il faut ; car il doit dire : un carquois et *des flammes*, comme il a dit *des ailes*. »

(1) *Gram.* f° 25 r° (1e éd. p. 63).

(2) *Rem.* II, 6.

(3) *Div. Am.* ch. 1, IV, 426.

(4) *Epit.* du Gast, IV, 465.

avec raison, le droit de la changer, pour marquer une nuance particulière du sens. (1)

3° Après l'adverbe de quantité *que*, on emploie tantôt *de*, tantôt *des*. Ex. :

> O rigoureux Amour, que les feux que tu verses
> Font dedans nos espris *de* brulures diverses !

« Note que ce *que* veut dire combien de brûlures *quot incendia* ; s'il se rapportait à *diverses*, et qu'il voulût dire *quam diversa*, il eût fallu dire *des* brûlures. Que vous avez de maisons bien bâties ! veut dire *combien*. Si vous dites : *que vous avez des maisons bien bâties !* il signifie : *que vos maisons sont bien bâties !* (2)

(1) Le pluriel *des* pourrait aussi faire antithèse avec un singulier : Ces animaux n'ont pas des doigts, mais un sabot.

(2) *El.* I, 13, IV, 370.

CHAPITRE II

DU NOM

Adjectifs et substantifs

On sait que les grammairiens du XVI[e] siècle, Dubois, Ramus et Pillot, Estienne et Maigret même, insuffisamment guidés par les doctrines contradictoires des anciens, n'avaient pas su distinguer entre les noms, ou au moins qu'ils confondaient sous ce titre commun les adjectifs et les substantifs, sans pouvoir se décider à faire de chacune de ces espèces de mots une partie spéciale du discours. Ils traitaient dans le même chapitre de la formation des diminutifs et des degrés de comparaison, de la formation du pluriel et de celle du féminin. Masset et Maupas en usent encore de la sorte. (1)

Rien n'indique que Malherbe eût osé plus qu'eux rompre avec cette tradition, ni qu'il ait eu un sentiment bien vif de la distinction qu'on doit établir entre ces deux catégories de mots.

Les quelques observations qu'il a faites à ce sujet ne touchent que des points particuliers, et n'ont aucune valeur théorique, comme nous allons essayer de le montrer :

1° *Substantif employé adjectivement.* — Dans ces vers :

> Puisque des ceps d'Amour la Raison me dépestre,
> Et le *pouvoir tyran* d'un œil trop rigoureux. (2)

(1) V. Masset, p. 6 et Maupas, *Gram.* f° 38 et sv. (1[re] édition, 73 et sv.). Suivant Livet *(Gram. fr. au XVI[e] s.* p. 291, note 1), il faut descendre jusqu'à Beauzée pour trouver une classification rationnelle.

(2) *Cleon.* 60, IV, 344.

pouvoir tyran, dit Malherbe, est mal pour *tyrannie*. En effet, cette périphrase affaiblit la phrase et n'est là que pour la commodité du vers.

Mais je ne crois pas qu'il faille interpréter la remarque comme une condamnation des appositions de ce genre. Malherbe savait bien probablement, qu'elles sont nécessaires à la langue, qu'elles nous ont fourni une foule d'adjectifs, par exemple ceux qui expriment les couleurs, dont les noms ont presque tous commencé par être des substantifs, témoin *violet*, *pourpre*, *vermeil*. (1)

En outre, tous les auteurs ont tiré de ce tour de nombreuses ressources (2). L'observation étant unique et pouvant s'expliquer autrement, il n'est donc pas à supposer que Malherbe ait voulu les leur supprimer.

2° *Adjectif employé substantivement*. — A. — Desportes ayant écrit :

> Si tu es juste, Amour, tu me dois délier,
> Ou par un doux effort cette *dure* plier. (3)

Malherbe a relevé le dernier hémistiche, où il n'y a rien à reprendre (à part la transposition) que cet adjectif joint à un démonstratif. C'est là sans aucun doute ce qu'il a entendu blâmer.

Il n'était pas d'usage en effet, pas plus du temps de Desportes que du nôtre, de construire ainsi l'adjectif *dure*. Deimier nous renseigne sur ce point : « On dit *ma belle*, ou *la belle*, *ma rebelle*, *ma cruelle*, *mon inhumaine*, *l'ingrate*, *l'infidelle*. Les amoureux des siècles passez ont mis en lumiere une telle façon de parler. On en trouve encore quelques autres *amie*, *ennemie*, *amante*, *amoureuse*, *rigoureuse*, *guerriere*, *homicide*, *inconstante*, mais c'est le vray que ces

(1) Comp. Darmesteter, *Créat. de mots nouveaux*, p. 46 et 60. Voyez aussi ma *Gram. histor.* p. 146.

(2) On sait quel usage en fait V. Hugo par exemple :

> Des vers titans parmi des fougères géantes Fourmillent
> (*L'âne*, Coup d'œil général).
>
> Avec vos rhéteurs dieux et vos pédants principes
> (*Ib.*, L'âne entre dans le détail).

(3) *D.* I, 6, IV, 250.

quatorze noms passent en vertu de l'usage, aussi bien pour substantifs que pour adjectifs (1). Et il cite les vers où Desportes a employé ces mots, « en pratiquant de très bonne sorte. » (2)

Le mot *dure* n'est pas parmi ceux-là, (c'est sans doute tout ce que Malherbe a voulu faire observer), et il ne dépend pas d'un écrivain de l'y ajouter, la langue moderne pas plus que celle du XVIIe siècle ne le souffre. Mais la remarque n'a pas de portée générale, elle vise l'abus, non l'usage.

« On a veu de nostre temps, disait Deimier, quelques Poëtes licencieux qui ont voulu donner cours à plusieurs termes de cette façon, disant ainsi, parlant de leurs maistresses, *ma divine, ma brave, ma parfaite*. Mais cella estoit si Gallimatias et hors de mesure que rien plus, aussi on l'a rejecté comme chose non moins impropre que nouvelle. » (3)

Deimier comme Malherbe a raison, ce qui ne veut pas dire toutefois que la langue ait accepté telle quelle la liste de ses quatorze adjectifs.

D'autre part il commet une confusion qui gâte toute sa remarque. Le cas des adjectifs employés avec un possessif n'est pas tout à fait celui des adjectifs employés avec l'article. On ne dira pas : je vais prier *ma tendre* et intimider *ma craintive*, tant il est vrai que, l'article défini étant en français la véritable caractéristique du substantif, il peut donner beaucoup plus facilement la qualité de substantif à un mot quelconque que les possessifs ou déterminatifs qui semblent le remplacer dans certains cas.

B. Malherbe relève aussi l'emploi de quelques adjectifs masculins qui, joints à l'article, font fonction de substantifs. Ex. : *au clair de votre teint, au vif de la flamme, au clair d'une chandelle* (4), *au fort d'un danger, choisir le parfait d'un ouvrage* (5).

(1) *Acad.* p. 414.
(2) *Ib.* p. 416.
(3) Voy. Desp., *Epit.* f° 306 r° ; Comp. *de Bradamant*, f° 245 r° ; *D.* I, 51, f° 14 v° ; *Am. d'H.* comp. 2, f° 101 v°.
(4) *D.* II, st. 2, 296 ; *Am. d'H.* ch. 5, IV, 313.
(5) Ces dernières expressions sont seulement soulignées dans le ms de la Bib. Nat. Voir *El.* II, Av. 1° ; *Am. d'H.* 6 ; *D.* II, 10.

Mais là non plus ses observations n'ont aucune portée générale. Il le dit lui-même : « Ces adjectifs pour substantifs ne sont pas tous indifféremment recevables. » (1) Il se souvient, en effet, qu'on dit et qu'on chante sinon *au clair de la chandelle*, du moins *au clair de la lune*.

Dans ces conditions la remarque va seulement à ceux qui, comme du Bartas, écrivaient :

Afin que *son plus beau* se montre encor plus beau.

« Du Monin s'en estoit accommodé, paraît-il, au long et au large, » mais « parce que c'estoit son plaisir d'escrire contre la reigle. » (2) Ronsard en avoit peu usé et Du Bellay avait pris soin d'avertir le poète que si l'on pouvait dire : *le liquide des eaux*, *le vuyde de l'air*, *le fraiz des umbres*, *l'epes des forestz*... c'était à condition « que telle manière de parler ajoutast quelque grace et véhémence : et qu'on ne disoit pas *le chault du feu*, *le froid de la glace*, *le dur du fer*, et leurs semblables. » (3)

Malherbe ici, pas plus que dans les deux cas précédents, n'innove donc rien : il apporte seulement un peu de sévérité.

Formation du pluriel des substantifs.

« Fuis tant que tu pourras, dit Malherbe (4), les pluriers des mots en *euil* : *écueuil*, *recueuil*, *accueuil*, *cercueuil*, *orgueuil*. *Œuil* est excepté ; aussi son plurier *yeux* est anomal. Quant à moi, je ne donnerai jamais de plurier aux mots que j'ai allégués ci-dessus. »

L'ancien usage, quoique perdu, avait bien laissé quelques traces. Suivant La Noue (5) qui écrit à la fin du XVIe siècle, *chevreuil* pouvait encore faire *chevreux*. Mais en admettant que cette prononcia-

(1) *D.* II, st 2, IV, 296.
(2) Deim., *Acad.* 413 et sv. Voir ma thèse latine.
(3) Du Bell. *Déf. et Ill.* II, 9.
(4) *Cart. et Masc.* Pour la masc. des chevaliers agités, IV, 463.
(5) Thurot, *Pron. fr.*, II, 82.

tion ait été régulière et fût approuvée par les gens de bon usage, c'était là un accident. *Chevreux* comme *yeux* était déjà, au XVIe aussi bien qu'au XVIIe siècle, « un pluriel anomal ».

Il est vrai que les autres pluriels en *s* sont déjà apparus : *orgueils* est dans Marot. (1)

Mais l'oreille, déshabituée des anciennes formes, n'était pas faite aux nouvelles ; de là des hésitations toutes semblables à celles qu'occasionnèrent au XVIIe siècle et jusqu'à nos jours certains pluriels des mots en *al*, *ail* : *pascal*, *naval*, *portail*.

Malherbe est donc embarrassé : il admet alors la solution la plus commode ; pour se dispenser d'opter entre ces pluriels, il les supprime. Cette méthode simple et peu hasardeuse a été suivie pendant longtemps par les grammairiens. Ménage décrète ainsi la suppression des *aux* ; Chifflet celle des *bercails* et des *bestiaux* (2) ; et aujourd'hui encore on nous enseigne que *amical*, *colossal*, *filial* *pénal*, etc., n'ont pas de pluriel. (3)

Seulement l'usage dans beaucoup de cas a passé par dessus ces règles, particulièrement par dessus celles que Malherbe avait élevées.

Des cinq mots cités par lui, trois sont concrets et deux sont abstraits. Les premiers ne pouvaient se passer d'un pluriel, sinon on n'eût pu dire en français qu'autour de telles plages les *écueils* sont nombreux, qu'on a fait des *recueils* de bons ou de mauvais mots, qu'un cortège était formé d'une longue file de *cercueils*. Aussi trouve-t-on partout des exemples de ces pluriels.

Du Perron a dit *écueils* comme Desportes, et Mme de Sévigné a repris la forme : Voilà des *écueils* à ma constance et ces *écueils* se rencontrent souvent. (Gr. II, 66) La Rochefoucauld, Boileau ont écrit de même : Des *écueils* de la cour il sauve sa vertu. (*Sat.* V) La haine et la flatterie sont des *écueils* où la vérité fait naufrage. (*Mém.*, cité par Richelet).

Recueils et *cercueils* se rencontrent aussi, et si le second n'a pas

(1) V. Littré, *Orgueil*, Rem.
(2) V. Thurot, *Ouv. cit.* II, 73, 82.
(3) Chass., *Gram. fr.* p. 57.

été enregistré par l'Académie, il a été employé par nos grands écrivains : Ex. Les moines s'écartent et laissent voir cinq *cercueils* couverts chacun d'un drap noir (V. Hug. *Luc. Borgia*, act. III. sc. 2.)

Les pluriels d'*accueil* et *d'orgueil* semblaient moins nécessaires, surtout depuis qu'*orgueil* avait perdu le sens d'*outrage*, *injure* qu'il avait au Moyen Age et qui le faisait souvent employer au pluriel. (1) Néanmoins ils ont reparu, semblables aux pluriels ordinaires, dans notre siècle et même auparavant. (2)

Malherbe a donc été battu sur ce point particulier, il n'en a pas moins fait école, comme nous l'avons dit plus haut.

Emploi du pluriel

Nous verrons, en traitant des noms de nombre, que Malherbe n'entendait pas qu'on parlât témérairement de cent hommes, alors qu'en les comptant on eût pu n'en trouver que quatre-vingt-dix-neuf. Dans la même pensée, il ne souffrait pas qu'on confondît un et plusieurs, et qu'on donnât la marque du pluriel à des noms qui ne désignaient qu'une unité. Pas plus que des nombres cent et mille, on ne doit, suivant lui, abuser de l'*s* du pluriel, qui est un chiffre, elle aussi, à sa façon : « Quand on lui disoit que quelqu'un avoit les fièvres en plurier, il demandoit aussitôt : « Combien en a-t-il de fièvres ? » (3) C'est logique, en effet. Mais alors pourquoi Malherbe veut-il écrire *grâces* (4). Combien rend-on de grâces ? Le pluriel est-il indiqué parce que la reconnaissance s'affirme, comme on sait, par des preuves réitérées ?

La similitude des deux cas pour lesquels Malherbe impose deux solutions contradictoires, eût dû l'avertir qu'il y a là des questions de tradition et d'usage.

(1) Godef. au mot Orgueil.

(2) *Littré* (Orgueil, *Rem.*), cite des exemples de Sévigné, Scribe, Delavigne.

(3) Rac. dans Malh. Lal. I, 85.

(4) *Berg. et Masc.* IV, 449.

Malherbe se trompe aussi sur quelques autres points particuliers. On disait depuis longtemps : « *reprendre ses esprits ; être hors de ses esprits* (1), et tous les poètes classiques ont continué, malgré lui, — peut-être sous l'influence de la théorie des esprits animaux, — à écrire de la sorte (2).

Les médecins non plus n'ont pas consenti à reconnaître qu'il n'y avait qu'un poumon, malgré les menaces de Malherbe (3). Ils disent même plus souvent *les poumons*, au risque de laisser croire « qu'un homme en a trois ou quatre douzaines. » (4).

Mais il ne faut pas triompher de Malherbe à propos de ces erreurs isolées.

Les observations qu'il fait ailleurs à Desportes sont en général fort judicieuses.

Pourquoi le poète avait-il employé le pluriel ici :

> *Quels destins* rigoureux, quel horrible meffait (5)
> Rend un si ferme nœud soudainement deffait ?

C'est la tradition latine, dira-t-on, soit. Mais dans ces deux vers :

> Tout ce que l'univers enserre
> Le feu, l'air, *les eaux* et la terre, (6)

A quoi bon le pluriel *les eaux* ? Malherbe a raison de le souligner. Le pluriel peut être dans certains cas augmentatif, et contenir une idée de grandeur. *La profondeur des eaux* dit tout autre chose que *la profondeur de l'eau*. La langue a donc là une ressource. (7)

Mais précisément, ce serait la gaspiller que d'imiter ici Desportes,

(1) Littré cite des exemples de Marot et de Montaigne.

(2) Ce pluriel est blâmé trois fois. V. *D.* II, 53, IV, 289 ; *Cleon.* 48, IV, 320 ; *Div. Am.* st. du Mariage, IV, 116.

(3) « On ne dit point qu'un homme ait des *poumons* et ne m'allègue pas qu'il y a plusieurs lobes au poumon, car tu serois un sot. » (*D.* I, proc. IV, 26, IV, 267) : Comp. *Div. Am.* st. 1, IV, 122.

(4) *El.* I, 6, IV, 359.

(5) *D.* II, 35, IV, 281.

(6) *Am. d'H.* ch. 10, f° 113 r°.

(7) Et Malherbe en use fort bien. V. Introd. gramm. p. XXI, et des remarques de Ménage p. 142, 143, 247 de son édition.

qui n'a mis le pluriel que pour éviter un hiatus comme il le fait souvent. (1)

Malherbe est aussi clairvoyant quand il reprend le singulier dans ce vers :

> *Son propos* me chassoit, *ses yeux* me rappelloyent. (2)

Le singulier n'est là que pour éviter la répétition du mot *ses*, qui ferait rimer les deux hémistiches.

La doctrine est donc juste : le nombre doit être celui qu'exige la pensée, et non celui qu'amènent les fantaisies du poète ou les besoins du versificateur.

Au XVIe siècle on en avait usé un peu librement. Ronsard ne considère guère que sa commodité.

> Et pource n'esperez graces ny *courtoisies* (V, 51)
> La mer tonne à ses bords, que les vents pesle-mesle
> Martellent pleins d'esclairs, *de pluyes* et de gresle. (Ib., 44).

Régnier ajoute un *s* sans difficulté :

> Captivant les Amans des mœurs ou du discours,
> Elle aura du credit en l'Empire d'*amours (Sat.* VII, 60).

La réaction de Malherbe ne fut pas excessive. Il n'a pas touché aux libertés qu'une langue doit garder dans l'emploi des nombres, et qui lui donne le moyen d'alléger la phrase et d'y marquer diverses nuances. (3)

Si sa doctrine avait été développée, elle eût sans doute apporté quelques restrictions, mais rien n'est plus arbitraire qu'un procès de tendance.

Du genre dans les noms.

Voici un certain nombre de substantifs, dont Malherbe a contribué à fixer le genre.

(1) *D.* II, de la jalousie, IV, 283. Comp. *Div. Am.* St. du Mariage, IV, 416.
(2) *Cleon.* 12, IV, 331. Comp. *Berg. et Masc. disc.*, IV, 451.
(3) Ménage, *Ed. de Malh.* III, 61, cite des exemples de ces pluriels.

1° Sont masculins d'après Desportes, féminins d'après lui :

✓ *Alarme* (1), étymologiquement masculin, des deux genres au XVIe siècle (V. Littré *hist.* et Calvin, *Instit.* 8, 45 ; Jodelle, *Cléop.* III, 2), encore indiqué comme étant des deux genres dans Maupas (47), cité par Nicot avec un adjectif au féminin.

✓ *Eclipse* (2), étymologiquement féminin, mais qu'on rencontre au masculin dans d'autres auteurs, p. ex. dans Deimier, *Stances sur les larmes de la Vierge*, éd. 1605, p. 291.

✓ *Hydre* (3), étymologiquement féminin, mais qui n'a jamais cessé d'être employé avec les deux genres. (V. Littré *hist.*, Richelet et Furetière qui le déclarent féminin).

✓ *Merci* (4), étymologiquement féminin, employé quelquefois au masculin, sans doute sous l'influence de l'expression *grand merci* ; donné par Nicot et tous les dictionnaires suivants comme féminin. ✓ Ajoutons qu'on trouve dans la copie B *tous mes gens* corrigé en *toutes mes gens*. (5)

2° Sont masculins d'après Malherbe :

✓ *Espace* (6) étymologiquement masculin, souvent féminin au Moyen Age (V. Froissart, III, 15, 2 et au XVIe s. (V. Littré *hist.*), encore cité par Nicot comme des deux genres. Le féminin s'est conservé dans la langue technique de l'imprimerie.

✓ *Ivoire* (7), étymologiquement masculin (ou neutre). Longtemps après Malherbe, le genre de ce mot a été encore discuté. Vaugelas (8)

(1) *El.* I, 13, IV, 370. Ce mot est féminin et « qui en use autrement est un pauvre homme » ; *Cartels et Masc.* cartel 1, IV, 160 ; *El.* II, Avent. 2e, IV, 395. *Cleon.* St. I, IV, 332 ; *El.* I, 12, IV, 368 ; *ib.* 14, IV, 370.

(2) « *Eclipse* est féminin et jamais masculin devant tous les barbiers de France. *D.* I, 21, IV, 253.

(3) « Hydre est féminin, mais pour la césure, il l'a fait masculin. » *El.* I, 14, V, 370.

(4) *Rol. fur.* IV, 402. « Il a failli lourdement de dire *ottroyé*, au lieu de *ottroyée*. On dit : *sa merci* et non : *son merci*.

(5) *El.* II, av. 2e, IV, 397.

(6) Employé au féminin par Bertaud dans son élégie sur les dernières amours de Desportes (*Cleon.*) IV, 352. Comp. Vaugelas, II, 226.

(7) *D.* II, 25, IV, 279.

(8) II, 78. « Ceux qui travaillent en *yvoire* le font toujours féminin. »

et ensuite Richelet le faisaient féminin ; l'Académie masculin. Furetière et Cotgrave, ne voulant pas se prononcer, admettent encore les deux genres. La langue moderne a définitivement donné raison à Malherbe.

3° Sont d'un genre différent suivant le sens :

Etude (1) « pour un lieu où l'on étudie, il est féminin ; pour le travail d'étudier masculin. Qui fait au contraire, n'y entend rien. » Rabelais disait en effet *son estude principal* (I, 23) et Montaigne : *un vain estude* (I, 25). Littré dit que la doctrine de Malherbe a été reprise par Chifflet, mais sans succès. Nicot, Cotgrave, Richelet, Furetière ne donnent que le féminin. Vaugelas est aussi formel : « Ce mot en toutes ses significations est féminin, tant au pluriel qu'au singulier. (2)

4° *Guide* (3) au féminin est relevé dans ce vers :

Avoir pour toute *guide* un desir temeraire

Maupas, dit sans s'expliquer, (f° 49 r°) que le mot a deux genres comme deux sens. Et en effet on le trouve souvent au féminin au XVIe et au XVIIe siècle dans cette acception. Littré en a fait l'objet d'une remarque. Richelet considère que le mot est masculin, quand il désigne un homme qui conduit, féminin, quand il désigne une femme et aussi une chose qui guide. Furetière fait une remarque analogue.

Genre des noms de ville. — Desportes ayant écrit : *de Paris la peuplée*, Malherbe ajoute : « On dit *Paris est fort peuplé et non peuplée.* » (4) C'est trancher un peu sommairement la question.

Il est vrai que le nom de Paris est devenu masculin, on ne dirait plus avec Montaigne : « Je regarde Paris de bon œil, *elle* a mon cœur dès son enfance. » Il faudrait ici incontestablement *il.* On dirait : j'ai vu deux fois Paris en six mois, *il* se transforme de jour en jour ;

(1) *Cleon.* 65, IV., 345.
(2) I, 309.
(3) *Am. d'H.* 44, IV, 312.
(4) *Imit. de l'Ar.* Mort de Rod., IV, 408.

on écrirait aussi avec Malherbe : *Paris est fort peuplé* ou *fort grand* Mais cela ne veut pas dire que le genre du mot soit immuable. Au XVI[e] siècle, on admettait que « on pouvait toujours parler des noms de villes en termes féminins, le nom appellatif ville ou cité estant sous-entendu. » (1) Que la raison soit bonne ou mauvaise, il est certain qu'il reste quelque chose de cette liberté. Sans parler des villes dont le nom est d'un genre indéterminé, et pour ne considérer que celles qui ont un nom nettement masculin comme Paris, il arrive encore que le genre de ce nom change suivant la construction.

On ne dira jamais la populeuse, la joyeuse Paris, mais un poète écrirait très bien : Dans Paris la populeuse, dans Paris la belle, et non dans Paris le beau. L'épithète ainsi détachée peut se mettre au féminin. Le vers de Desportes serait donc encore correct.

Comme on le voit, ces quelques observations de Malherbe ne sont que des constatations d'un usage, qui, dans plusieurs cas, a changé depuis. Elles n'ont qu'un intérêt historique et particulier.

Adjectifs et adverbes

Certains adjectifs français s'emploient depuis des siècles en qualité d'adverbes, ainsi *clair*, *droit*, *ferme*, *fort*. Ex. : *chanter clair, marcher droit, parler ferme, crier fort*. (2)

Malherbe adopte ces locutions. Non seulement il les emploie, mais il les impose. Il n'admet pas que Desportes écrive : *qui m'a coûté si chèrement;* il faut dire cela me *coûte bien cher*, et non, *bien chèrement*. (3)

Seulement il voudrait que l'adjectif ainsi employé fût considéré comme un véritable adverbe, et qu'il devînt invariable dans tous les cas. De même qu'on dit elle parle *haut*, elle achète *cher*, on

(1) Maupas, *Gramm.*, 44, v°.

(2) Henri Estienne expliquait les expressions, telles que *parler gras* par l'ellipse d'un infinitif : *il parle* (un parler) *gras*, les autres par un emploi adverbial du neutre. Ex : il sent mauvais (κακὸν ὄζει). V. *Conform.* p. 76 et p. 72.

(3) *Am. d'H.* ch. 9, IV, 324.

devrait dire aussi : cette victoire a été achetée *cher* et non *chère*. (1)

C'était devancer la syntaxe moderne, elle-même encore pleine de contradictions en ces matières et qui admet : *les nouveaux venus* à côté de *les nouveau mariés*. (2)

Resterait à savoir combien Malherbe comptait de ces expressions. Ce calcul est, faute de données, impossible à faire, mais il résulte déjà de l'observation précédente qu'il en limitait le nombre. Nous avons vu qu'il voulait les adjectifs ainsi employés au masculin neutre ; or, il n'eût jamais admis une phrase comme celle-ci : *elle s'élança courageux dans la mer*, que, du reste, la syntaxe d'aucune époque n'a admise ; cela revient à dire que, ne voulant ni du masculin ni du féminin, il ne voulait pas de l'adjectif en pareil cas.

Ce raisonnement se trouve, du reste, confirmé par des observations nombreuses et explicites, sur des phrases semblables à celle que nous venons d'imaginer :

> A cest embrazement nous courrons *volontaires*. (3)
> Je ne chanteray plus : non, *libre*, je confesse,
> Que je n'ay plus de cœur, ny d'esprit, ni de voix. (4)
> Si vous voulez *immortelle* durer. (5).
> Elle flotte *incertaine* en cette extrémité. (6).

Tous ces passages ont été soulignés et blâmés.

Desportes n'avait fait qu'imiter ici les auteurs de son siècle. Cette tournure, très usuelle en latin, et non inconnue, comme nous l'avons vu, au français même, se trouve déjà dans les auteurs de la fin du XVe et du commencement du XVIe siècle, qui imitaient les anciens. Ronsard et les siens en offrent une foule d'exemples (7),

(1) *El.* II, av. 2e, IV, 394.
(2) V. ma *Gram. hist.* p. 267.
(3) *Cart. et Masc.* Pour les Chevaliers du Phénix, IV, 459.
(4) El. de Bertaud sur les Am. de D. *Cleon.*, IV, 352.
(5) *Am. d'H.*, IV, 299 ; voir encore *El.* I, 5, IV, 358 ; *Berg. et Masc.* st. 1, IV, 454. Malherbe a souligné en outre dans l'exemplaire de la Bibliothèque Nat. *s'embarquer joyeux* (*Cleon.* 23), *la lampe ardant continuelle* (*D.* I, 43), *le brouillas prompte elle fendit* (*Berg. et Masc.* Metam.) *Agrican, brave, s'est présenté.* (Rod. 345), etc., etc.
(6) *El.* II, av. pr., IV, 389, copie B.
(7) Voir Darmest. *XVIe s. en Fr.* 1re éd. p. 119.

et du Bellay la récommande formellement : « Use des noms pour les adverbes, comme *ils combattent obstinez* pour *obstinément*, *il vole leger pour legerement*. (1)

A l'époque de Malherbe, elle est fréquente encore dans les textes, non seulement de langue archaïque (2), mais chez les vrais contemporains, comme Régnier et Bertaut. (3)

C'était aller trop loin. L'adverbe et l'adjectif, quoique très voisins, doivent être distingués. L'un qualifie l'état, la manière d'être d'une personne ou d'une chose, l'autre qualifie l'action marquée par le verbe. *Il est monté pacifique sur un trône ébranlé* ne signifie pas du tout la même chose que *il est monté pacifiquement sur un trône ébranlé*. La première phrase veut dire qu'il y est monté avec un naturel, des idées pacifiques, la seconde qu'il y est monté par des moyens pacifiques.

Avec l'extension donnée par Ronsard au tour que nous étudions, il eût bientôt fallu chercher d'autres procédés moins simples pour rendre ces nuances.

Mais, en revanche, Malherbe, poussé sans doute par cette affection excessive pour les adverbes qu'il va léguer aux Précieuses, est allé trop loin dans la réaction et la langue moderne ne lui a pas toujours donné raison.

Il y a beaucoup de cas où la qualification peut et même doit porter à la fois sur le nom et sur le verbe. L'adjectif alors convient parfaitement.

Nous écririons très-bien avec Bossuet « Il règne *paisible* et *glorieux* sur le trône de ses ancêtres. »

Et aussi avec Desportes : Je m'embarquay *joyeux* sur l'amoureuse mer ; (4) puis disparut *légère*. (5)

(1) *Def. et ill.* II, 9.
(2) Vauq II, 450.

Philanon... *libre* menoit son troupeau paistre.

Comp. 609 :

Plus aucun faux berger
Lascif ne nous regardera

(3) Prens en gré mon zèle et reçoy *favorable*
De ces tristes présens l'offerte pitoyable. (Bert. *Œuvres*, 145).

(4) *Cleon*. 23, f° 124 v°.
(5) *El.* II, av. 1er, IV, 390, copie B. Comp. *ib.* av. 2e, IV, 393, *ib.*

Une des belles pièces d'Hugo ne commence-t-elle pas tout pareillement :

> Oh ! combien de marins, combien de capitaines,
> Qui sont partis *joyeux* pour des courses lointaines !

En effet, les marins sont-ils joyeux de partir, et parce qu'ils partent, ou bien sont-ils joyeux de nature, ont-ils la gaîté que donne une jeunesse robuste et confiante, le poète n'a pas d'intérêt à distinguer ; au contraire, en ne précisant pas, il semble condenser en eux toutes ces joies, l'adjectif convient donc mieux, il ajoute à la force de l'antithèse et par suite du tableau.

Ajoutons que souvent l'adverbe est lourd, ou que même il manque. Qu'on essaie ici de remplacer les adjectifs :

> Elle ira son chemin, *distraite*, et sans entendre
> Ce murmure d'amour élevé sur ses pas. (1)

> Sans repos, sans sommeil, coudes percés, sans vivres,
> Ils allaient, *fiers*, *joyeux*, et soufflant dans des cuivres
> Ainsi que des démons. (2)

On pourrait citer d'autres exemples (3) et donner d'autres raisons. Cette construction, sans se multiplier par analogie comme les gens du XVI[e] siècle l'eussent voulu, s'est donc conservée où la logique la permettait, et où la demandait l'élégance et la commodité du style.

Adverbes et adjectifs.

Nous avons vu avec quel soin Malherbe distingue les adjectifs des adverbes. Inversement il ne veut pas qu'on substitue un adverbe à un adjectif :

> Les a liez ensemble, et les joint tellement
> Qu'ils demeurent tousjours *inseparablement*.

(1) Arvers, *Heures perdues*, p. 53.

(2) V. Hugo, *Chât.*, II, 7.

(3) Ils seraient particulièrement nombreux avec des verbes qui marquent l'état. Ex. :

> Mais c'est un trop grand mal de languir *miserable*

Malgré Malherbe, ce vers est très correct et très bon. (*D.*, I, comp. 1)

« est mal parlé ; il devoit dire : *ils demeurent inséparables*, ou : *ils sont joints inséparablement*, ou bien : *ils demeurent ensemble inséparablement.* » (1)

Forme de quelques adjectifs.

1. *Grand.* — Malherbe, comme tous les grammairiens de son temps, a ignoré pourquoi certains adjectifs avaient le féminin semblable au masculin. Avec eux, et sans s'apercevoir qu'on disait encore *mère grand* aussi bien que *grand'mère*, il expliquait cette dernière expression, ainsi que les analogues, par une élision de l'*e* féminin, (2) si bien qu'il ne l'accepte pas là où *grande* est suivi d'un *h* aspiré. (3) On sait que l'erreur est encore aujourd'hui consacrée par l'autorité de l'Académie.

Puis, par une conséquence naturelle, comme il réprouvait l'élision, il entendit restreindre l'emploi de cette forme *grand*, dont il usait cependant très librement lui-même. (4) C'est ainsi qu'il relève au pluriel *grand's masses pierreuses* et *grand's deïtez*. (5) Au singulier il a souligné *grand'* un certain nombre de fois. (6)

Deimier a des scrupules tout pareils, il commence par annoncer que pour éviter la cacophanie (*sic*) on dit : *c'est une grand'Dame*. « Pour ce mesme respect on use de ceste abreviation en plusieurs autres dictions, dont le substantif commence par la lettre *d*, et mesmes en quelques autres qui ne sont pas commencez ainsi ; entre lesquels ces trois suivans sont fort ordinaires, *la grand'Bretaigne*, *la grand'mer Oceane*, *la grand'Salle*, comme de mesme on dit souvent ainsi : *c'est une grand' beauté*, *c'est homme a de grand's*

(1) *El.* I, 7, IV, 360.

(2) Deim., *Acad*, p. 177 ; Maupas, *Gram*. 20 v°.

(3) *Dir. Am.* ch. 2, IV, 428.

(4) Malh. V. *Lex.* au mot *grand.*

(5) *D.* I, 13, IV, 252 ; *Epit.* Compl. II, IV, 471 ; comp. *D.* I, ch. d'amour f° 26 r° B. N.

(6) *D.* I, Proc. cont. Am. f° 31 r°. *Am. d'H.* 17, f° 77 r° ; 34, f° 93 r° st. 5, f° 116 v° ; *El.* II, 4, f° 201 v° ; *Im. d'Ar.* Rod. f°s 237 r°, 242 r°, *ib.* v° ; *Dir. Am* comp. f° 285 r°, Ad. à la Pologne, f° 293 v°. A M[lle] de Bris. f° 296 r°. *E.* sur la mort de Diane 6, f° 334 r°.

richesses. Toutefois je ne suis point d'opinion que raisonablement on puisse user de cest abregement en autre terme que celuy de Dame, bien que si l'on y veut mettre cest adjectif *grande* tout au long, il n'iroit pas de mauvaise façon, » etc. (1)

Sont-ce ces prescriptions ou n'est-ce pas plutôt l'analogie qui a fini par réduire le nombre des locutions où la vieille forme a duré? On sait en tout cas quelles elles sont, le recueil s'en trouve partout. (2)

Ce qui est étonnant, c'est qu'elles aient survécu en présence d'exigences comme celles de Gombaud, qui reprochait à une jeune fille d'avoir épousé un M. de Vieux-Maison « dont le nom ne pouvait se prononcer sans faire un solécisme. » (3)

II. *Nu.* — « Quand nous oyons prononcer *nu tête*, ce n'est pas de *nud tête* ; car quelle construction seroit-ce de dire *nud tête* ? (4) Quoiqu'on le pût dire en latin, il ne se peut dire en françois, mais on dit *nue tête*, et par une élision *nu tête*, *nues jambes*, et par élision, *nu jambes* et *nus pieds* non *nud pieds.* »

C'est, à ma connaissance, la première mention de cette règle qui a abouti aux inconséquences orthographiques que l'on sait. On la trouve discutée et amplifiée dans les Remarques de Vaugelas et les observations des commentateurs, qui vont plus loin que Malherbe, et veulent qu'on écrive *nu-pieds* comme *nu-jambes.* (5)

Peut-être en effet n'y a-t-il là qu'un fait de prononciation, malgré les théories édifiées sur l'emploi adverbial de l'adjectif.

Remarquons du reste que Desportes était sans doute d'accord avec Malherbe, et que le *d* ajouté au mot l'avait été par les imprimeurs suivant la mode du temps. L'absence d'une apostrophe ne prouve rien. Malherbe lui-même n'en use souvent pas.

(1) Deim., *Acad.* p. 176 et suiv.

(2) V. Thurot. *Hist. de la prononc. fr.* I, 175 qui donne quelques indications sur l'usage du XVIe s. La question est discutée par Vaugelas, Patru, Thomas Corneille et l'Académie. V. Vaug. I. 277. Comp. de Gournay, *Omb.* 965.

(3) Tall. III, 364.

(4) A propos de ce vers :
Les pieds et les bras *nus, nud teste* et sans ceinture (*El.* II, La pyrom., IV, 384).

(5) Vaug. *Rem.* I, 144.

Accord des adjectifs.

L'accord des adjectifs en genre et nombre avec les substantifs est obligatoire. On ne peut pas écrire :

> Vos douces beautez et ma foy
> Sont du tout *exempts* de la loy.

« S'il y avoit eu avec *beautés* quelque mot masculin, il y eût eu à douter ; mais ici la faute est sans réplique, car *foi* et *beauté* sont tous deux de féminin genre. C'est comme s'il disoit : *Jeanne et Catherine sont morts.* » (1)

Cette règle est très-stricte. Ainsi dans ces vers :

> Amour, que dis-je Amour ?.....
> Appetit dereglé...
> Racine de malheur.....
> Nid de deception, peste contagieuse,
> *Entretenu* d'espoir, de crainte et de désir, (2)

bien que le mot *amour* domine toute la phrase, on ne peut laisser *entretenu* au masculin singulier, on ne voit pas assez à qui « il se réfère. »

2° Quand l'adjectif qualifie plusieurs substantifs qui précèdent ou qui suivent, l'accord ne peut se faire avec un seul. Ex. :

> Avec un seul Belleau tu peux voir *enterré*
> Phebus, Amour, Mercure, et la plus chere Grace. (3)

« *Enterré* devoit estre plurier. »

> Pour rendre mon desir et ma peine *eternelle*

« *Eternelle* se rapporte à la peine ; que deviendra le desir ? » (4)

(1) *D.* II, ch. 5, IV, 292.
(2) *D.* I, Cont. Am., IV, 270.
(3) *Epit.* de Remy Belleau, IV, 166.
(4) *D.* II, 3, IV, 273.

Si les deux substantifs, comme dans l'exemple précédent, (1) sont de genre différent, l'adjectif se met au masculin pluriel, même si l'un des substantifs auxquels il se rapporte est féminin. Ex. :

Filets d'or, chers liens de mes affections,
Et vous, beautez du Ciel, graces, perfections,
Helas ! pour tout jamais me serez-vous cachees ?

Il faut *cachés*, vu que cela se réfère ἀπὸ κοινοῦ à *filets d'or, clairs miroirs de mon âme*, etc. (2)

Ces exigences étaient nouvelles. Pendant tout le Moyen Age on avait eu la liberté de n'accorder qu'avec le substantif le plus voisin, et au XVIe siècle encore, les exemples de cette construction sont innombrables. Régnier écrit :

Je rendrois mon desir, et mon esprit *contant* (3)

Et Mademoiselle de Gournay

L'infortune et l'horreur sur le visage *peincte*. (4)

Vaugelas constatait que même de son temps « on parlait ainsi », qu'on disait : *le cœur et la bouche ouverte à vos louanges*, quoiqu'il fallût *ouverts* suivant la grammaire latine.

Malherbe aurait-il latinisé ? En tous cas ni Vaugelas, ni Thomas Corneille, ni l'Académie même ne purent se résoudre à être aussi rigides que Malherbe. On décida qu'on pouvait dire *le cœur et la bouche ouverte*, et qu'il n'y avait pas lieu d'éviter cette tournure, mais que pour l'adjectif-attribut, le masculin pluriel était de rigueur, « ce genre devant l'emporter comme étant le plus noble. » (5)

(1) Vaugelas prétend pourtant que Malherbe conseillait de fuir cette tournure comme un écueil, I, 163.

(2) *Cleon.* 43, IV. 340 ; Au sonnet 61, Malherbe a fait par inadvertance une correction contraire ; il n'a pas vu que l'adjectif masculin qu'il corrige se rapporte aussi à un nom masculin. IV, 344.

(3) *Sat.* III, v. 188.

(4) *Omb.* p. 965.

(5) Vaug. I, 163, et II, 90.

Degrés des adjectifs.

Comparatif.

1. *Bienheureux.* A propos de ces vers :

> Si j'osois me douloir des maux que vous me faites...
> Quel amant plus que moy se diroit bien-heureux ?

Malherbe met en marge : « Où a-t-il appris à dire *plus bien heureux que moi? Bienheureux* ne se joint point à *plus* ; oui bien *malheureux*. On dit : *qui est le plus malheureux de vous deux?* et non : *qui est le plus bienheureux?* mais simplement : *qui est le plus heureux?*

Il ne serait pas difficile de justifier Desportes et de montrer que Malherbe a mal lu. L'adverbe *plus*, ainsi éloigné, tombe sur le verbe.

Mais l'observation est curieuse en soi. Elle marque la décadence prochaine de l'adjectif *bienheureux*. Composé comme *malheureux*, il semblait devoir atteindre la même fortune. Il a pris comme lui des degrés et on trouve au Moyen Age *plus bienheureux* aussi bien que *plus malheureux*. A-t-il jamais eu cependant la même unité que *malheureux*, c'est douteux ; l'existence du simple *heureux*, son synonyme, rendait la composition sensible. Et de nos jours, sauf dans certains emplois presque particuliers à la langue religieuse, il n'existe plus guère comme mot composé.

Etrange contradiction de l'usage que Malherbe indique lui-même sans la constater ! A la même date où *heur* disparaît devant *bonheur*, *bienheureux* commence à céder définitivement à *heureux*, dernier de sa famille déjà presque morte : *beneurer*, *beneurance*, *beneureement*, *beneurté*, etc.

2° *Aîné.* Dans l'exemplaire de la B. N., le vers suivant est souligné :

> Je sors, des Dieux *la plus aisnee*, (2)

(1) *El.* I, 18, IV, 375.
(2) *Masq.* des Visions, f° 319 r°.

Malherbe ne veut probablement pas de ce superlatif. En effet, le mot *aîné* est une sorte de comparatif par lui-même ou de superlatif relatif suivant les cas ; *l'aîné de deux, de trois enfants* correspond, sinon étymologiquement, au moins comme sens, à *le plus âgé de deux ou trois enfants*. Plus aîné ou le plus aîné est donc une expression doublement absurde, par rapport et à l'étymologie et à la logique.

Mais on sait que ni l'une ni l'autre n'ont rien à voir dans les lois aveugles de l'analogie. *Supérieur* ne comporte pas plus de degrés qu'*aîné* et on dit, on écrit même *plus* et *le plus supérieur* (1).

Le peuple dit depuis très longtemps *plus meilleur* (2) *et plus pire*.

Ni plus meilleur ni plus aîné ne sont cependant parvenus à vaincre la tradition et l'opposition des grammairiens.

Pis et pire. Desportes est repris deux fois pour avoir employé *pire* comme neutre au lieu de *pis* : Tel est mon martire, que... Je ne puis avoir *pire*, et : Le ciel versa sur moi ce qu'il avoit de *pire*. (3)

On sait les distinctions que la grammaire moderne a essayé de conserver entre *pis* et *pire* adjectif. Quelques-unes sont réellement observées, ce sont celles qui restreignent l'emploi de *pis*, qui interdisent par exemple de l'employer avec un substantif et de dire : *le pis état*.

La véritable raison de cette obéissance est que la forme *pis* sort de l'usage, elle n'a donc aucune tendance à empiéter sur sa voisine.

Mais nécessairement l'inverse n'est pas vrai. Malgré la règle de Malherbe et de ses successeurs, le peuple et les écrivains ont employé *pire*, en le rapportant à une expression neutre. On dit

(1) Volt. *Let. à Lekain*, 26 oct. 1760.

(2) « Qui est un vice d'autant plus pardonnable qu'il est pris du grec ». H. Est. *Conf.* p. 78.

Il faut noter que l'idée nécessite quelquefois la création de degrés dans des choses qui ne semblent pas en comporter. J'ai entendu expliquer dernièrement à un prédicateur que Marie était la plus heureuse, parce qu'elle était *la plus vierge !*

(3) *Div. Am.* comp. 5, IV, 444. *Am d'H.* comp. 2, IV, 316.

dans la langue courante : *ce qui est pire encore, c'est que... Je n'ai jamais rien vu de pire*, et on lit dans La Bruyère : Ils prennent de la cour ce qu'elle a de *pire*. (1)

L'exemple est tout semblable à celui de Desportes.

Superlatif relatif.

A propos de ce vers :

Et le cœur *plus devôt* qui fut oncq en servage.

Malherbe ajoute : « Il faut dire *le cœur le plus dévot*. Si la comparaison était devant le comparé, il faudroit dire : *le plus dévot cœur*. Règle infaillible. » (2) C'est la même que donne Maupas. (3)

Malherbe en exige partout l'application. Il ne veut pas qu'on dise par exemple :

Et les derniers enfans sont toujours *mieux aimez* ;

c'est ne pas sembler se douter qu'il y a ici une distinction de nuance à faire. (4)

L'adjectif *premier* est assimilé aux superlatifs. Il faut dire : Bien que tu sois *le premier* et non *premier* de la bande céleste. (5)

Je ne connais qu'une seule concession faite par Malherbe, c'est dans ce vers :

Celle peche le moins qui ha plus de licence.

« J'eusse dit *le plus* parce qu'il y a *le moins*. Toutefois il peut passer. » (6)

(1) *Caract.* ch. 7.

(2) *D.* II, son. 41. *Ib.* st. 2, IV, 286, 296. Comp. *El.* II, Av. 2, IV, 393. *Epit.* Comp. 2, IV, 471.

(3) « Nous usons partitivement du comparatif au lieu que les Latins employent le superlatif. Nous appliquons devant luy les articles definis et puis interposons les particules partitives : *de, du*, Achille a esté le plus fort des Grecs, Cicéron, le plus éloquent des Romains » 50 v° (1 éd. 91).

(4) *Epit.* du j. Maugiron, IV, p. 167. Il faut noter que Desportes n'avait sans doute pas songé à cette nuance, comme le prouve un autre passage souligné dans le ms de la Bib. Nat. V. *Cleon.* 93.

(5) *D.* I, ch. d'Am. IV, 265.

(6) *El.* I, Disc., IV, 378.

Jusqu'à ce moment la langue avait hésité, (1) et ensuite elle hésite encore. Ce n'est pas seulement Régnier et Théophile, (2) c'est Corneille lui-même qui écrit à la vieille mode, sauf à se reprendre dans les éditions postérieures (3), et les traces de l'ancien usage persistent pendant un demi-siècle, jusque dans Bossuet. Vaugelas se trouve encore obligé de préciser la doctrine. (4)

Double superlatif.

Suivant Malherbe, le superlatif relatif doit être construit avec *de*. L'amant le plus fortuné entre tous est « mal dit, il faut dire *de tous.* » (5)

C'est en effet ainsi que nous parlons. Malherbe n'en donne pas la raison, mais il voit juste. *Entre tous* ne peut se dire qu'avec un positif : il est distingué *entre tous*. L'expression ainsi faite est déjà superlative et c'est un pléonasme de dire : il est très ou le plus distingué entre tous.

Il faut noter cependant que si l'expression *entre tous* est séparée du superlatif qu'elle renforce, elle n'a alors rien de choquant : *Entre tous* il était à beaucoup près le plus distingué. Comparez le latin : *super ceteros*.

Syntaxe de quelques adjectifs.

Contraire ne peut s'employer sans régime.

En ce qu'il entreprend elle est tousjours *contraire*

est incorrect ; « il devoit dire : elle *lui* est toujours contraire, ou

(1) V. Darmest, *XVIe s. en France*, p. 256.

(2) Qui nous oste la vie et les plaisirs plus doux (*Sat.* 6.)
...La beauté plus grande est laide aupres de vous (*Sat.* XIII.)
Triste condition, que le sort plus humain
Ne nous peut asseurer au soir d'estre demain.
Théoph. éd. 1621. p. 60.

(3) V. Lex. de Corn. II. p. 190. art. *plus*.

(4) *Rem.* I, 154.

(5) *Cleon.* 68, IV, 346. Comp. *D.* II, 34, IV, 284. V. Maupas, *Gram.* p. 50 v° (1 éd. p. 94)

bien au lieu d'*en ce qu'il entreprend*, il devoit dire : *à ce qu'il entreprend.* (1)

Désireux ne peut s'employer absolument. (2) En restreignant son sens, Malherbe a failli faire périr le mot, qui auprès des puristes de la seconde moitié du siècle passait pour vieux (3) ; heureusement il a repris une nouvelle vigueur.

Prochain à un tel qu'on trouve dans les premières poésies de Malherbe, (4) ne lui paraît chez Desportes « guère à son goût. » (5)

Admirable de « ne se peut excuser; on dit admirable *à* quelqu'un, *à* tout le monde. » (6)

Impossible se construit avec *à* et non *de*. « On dit bien : c'est chose qu'il est impossible *d*'avoir, mais on dit : c'est chose impossible *à* avoir, *à* faire, *à* prendre, etc. » (7)

Adjectifs attributs.

Desportes use souvent d'une construction heureuse et courte qui consiste à donner comme attribut à un verbe un adjectif qui exprime le résultat de l'action marquée par ce verbe. Ex. :

Si ma flamme doit croistre *esgale à sa beauté*

Ce vers déplaît à Malherbe qui le souligne (8). Tout au plus pourrait-on reprocher au poète d'avoir été parfois trop audacieux comme ici :

Tu rechanges nos cœurs de cent sortes diverses,
Bouillans et refroidis, craintifs et genereux.

(1) *Div. Am.* st. du mar., IV, 446.

(2) *Div. Am.* comp. 3, IV, 440; dans le ms. de la B. N. Malherbe a souligné le même mot au son. 13 du liv. II de Diane.

(3) Bouhours d'après Lit. prétendait que ceux qui écrivaient poliment ne s'en servaient point.

(4) *Œuv*. I, 9, vers 136.

(5) *Div. Am.* comp. 4, IV, 441.

(6) *Cleon*. 69, IV, 346.

(7) *Ib.* 39, IV, 338.

(8) Ms. de la B. Nat. *Cleon.* 35, f° 128 v°. Comp. *D.* I, comp. 1 ; *Ib.* 42 et encore *Div. Am.* st. f° 286 v° : que de tant de beautez, *libre*, il se peust distraire.

Le mot *rechange* n'est pas assez net pour permettre d'y accoler des adjectifs exprimant l'effet de ces changements. (1)

Mais, en général, le tour est agréable et permet d'éviter les lourds auxiliaires *rendre*, *faire*, etc., la répétition des verbes, et surtout les conjonctions si dures qui traduisent en français le *ut* des Latins. Il ne mérite donc pas les plaisanteries pesantes dont il est l'objet. (2) Au reste on le retrouve dans les propres disciples de Malherbe :

Et puisse le destin
Faire durer vos jours aussi longs que les miens. (3)

Desportes avait essayé aussi d'employer l'adjectif au sens où on trouve souvent le participe dans les langues anciennes, comme équivalant seul à une proposition précédée de *si* ou de *quoique*. Ex. :

Et toi, guerrière main,
Qui peut, *nüe*, acquérir la victoire de Mars. (4)

C'est-à-dire : à condition d'être nue.

Pourveu que le sort ne rompe mes liesses,
Gardez pour vous le Ciel, sainte troupe des Dieux,
Beuvez vostre Nectar, caressez vos Deesses
Mortel, je ne seray sur vostre aise envieux. (5)

C'est-à-dire : quoique mortel.

Malherbe ne trouvait pas sans doute le tour assez clair et il le souligne. Il n'a pas, malgré lui, cessé de servir aux poètes.

(1) *D*. I, cont. am., IV, 270; comp. Reg. *sat*. 12.
Et qu'aux despens d'autruy sage je m'enseignasse.

(2) *El*. II, la pyrom. IV, 381.

(3) Racan, I, 25.

(4) *D*. II, 61; comp. : *Am. d'H*. 10, IV, 298.

(5) *Cleon*. 68, f° 140 v°.

CHAPITRE III

—

DES NOMS DE NOMBRE

Malherbe ne voulait pas, nous dit Racan, « que l'on nombrât en vers de ces nombres vagues, comme *mille* ou *cent tourments*, et disoit assez plaisamment, quand il voyait quelqu'un nombrer de cette sorte : « Peut-être n'y en avoit-il que quatre-vingt-dix-neuf. » Mais il estimoit qu'il y avoit de la grâce à nombrer nécessairement. (1)

Et pour commencer par lui-même l'application de sa doctrine, il corrigea un de ses vers.

> Race de *mille rois,* adorable princesse

devint « Race de *tant de rois*, adorable princesse. » (2)

Exception n'était faite que pour des vers comme celui-ci :

> De l'un de ses pensers *cent* autres renouvellent.

Ici le « *cent* est bien parce qu'il est opposé à un. » (3)

En conséquence, Malherbe poursuit impitoyablement les *cent*, *mille* et *cent mille*, qui fourmillent dans les vers de Desportes, déclarant sa doctrine d'abord (4) puis, cela fait, rayant et barrant (5) sans plus.

(1) Rac. d. Malh. I, LXXXV.

(2) D'après Ménage, *Ed. de Malh.* III, 208. (L'édition Lalanne ne parle pas de cette variante.)

(3) *El.* II. av. 1ᵉ, IV, 388.

(4) *D* I. 13, IV, 252.

(5) Ms. B. N. *D.* I, dial. 1 ; son 13 ; 32 ; 37 ; comp. 3 ; de la jalousie ; son 62 ; *El.* 1, 6. etc

Il est certain que Desportes « nombre » un peu librement. Ex.:

(Il) avoit victorieux en *cent lieux* combatu,
Soustenu *mille* assauts d'un cœur non abbatu.

« Il avoit combattu en cent lieux et soutenu mille assauts, il y avait donc dix assauts en chaque lieu », observera le lecteur avec Malherbe. » (1)

Ailleurs l'inadvertance est plus grave. On n'écrit pas sans se rendre un peu ridicule :

Contre les beautez de *mille* Damoizelles
Immuable et constant j'ay tousjours resisté ! (2)

Toutefois, en thèse générale, Malherbe avait tort. Il eut tort dès son temps. Deimier continua à observer que ces nombres indéterminés étaient usuels, (3) et Vaugelas se prononça contre cette exigence. (4)

Il serait oiseux de démontrer que leur désobéissance était légitime. Les expressions ainsi indéterminées sont d'une extrême commodité.

D'abord elles fournissent à la conversation des formules comme « *j'ai vu cela cent fois* », qui dispensent de rechercher des souvenirs épars et lointains ; « *je vous fais mille amitiés* ou *vous envoie mille compliments* » sont au nombre des ressources indispensables au style épistolaire.

Il faut ajouter aussi qu'avec des *mille* et des *cent*, on produit de fort beaux effets en vers et même en prose. La précision est sans doute une qualité essentielle de l'art, et souvent des nombres vagues pourraient être remplacés par d'autres précis, sans que l'impression en fût diminuée. Quand Laodice dit à Nicomède :

Montrez *cent mille* bras tout prets à me venger.
Parlez la force en main,

Elle pourrait tout aussi bien dire *dix mille* ou *douze cents*. Le vers resterait énergique pourvu que les proportions, entre les forces

(1) *El.* II, av. pr., IV, 387. Comp. *El.* I, 19, IV, 377.
(2) *El.* I, 13, IV, 369.
(3) *Acad.* p. 299.
(4) *Rem* II, 458.

de Nicomède et celles de ses ennemis restassent les mêmes, que le nombre de ses soldats fût encore imposant, qu'il donnât quand même l'idée d'une force irrésistible. Mais il n'en est pas partout ainsi.

Qu'on se rappelle les imprécations de Camille :

> Que l'Orient contre elle à l'Occident s'allie,
> Que *cent peuples*, unis des bouts de l'univers,
> Passe pour la détruire et les monts et les mers.

Quel chiffre pourrait remplacer cent, si ce n'est un autre indéterminé comme vingt ? Il n'y a donc pas besoin d'une antithèse pour donner de la « grâce (1) à ces phrases numérales ». Elles en trouvent souvent dans ce « quelque autre chose » que Malherbe a vu, mais n'a pas pris la peine de déterminer.

(1) *D.* I, 13, IV, 252.

CHAPITRE IV

—

DES PRONOMS

I. — DU PRONOM PERSONNEL

Pronom sujet. — On sait, et il est dit partout, qu'en souvenir de l'usage de la vieille langue, les écrivains, jusqu'à la fin du XVI[e] siècle, se sont dispensés très souvent d'exprimer le pronom personnel sujet. Et, en effet, les exemples qu'on peut citer de cette ellipse, soit en vers, soit en prose, sont innombrables.

Pourtant quels qu'ils soient, ils ne prouvent pas, selon nous, que l'usage de la langue autorisât encore, sauf dans des cas tout spéciaux, cette façon d'écrire. On n'a pas assez pris garde que Ronsard déjà recommande au poète de ne pas oublier « les pronoms primitifs comme *je, tu,* s'il veut que ses carmes soient parfaits et de tout poincts bien accomplis. » (1) Or, Ronsard ne se soumet (2) à une règle grammaticale que si elle est bien établie, c'est déjà une indication. La règle en effet est dans Ramus et très formelle : « Les premières et secondes persones (combien c'en latin ele' soet souvent entendues) son' toujours exprimeees. » (3)

Un peu plus tard, Deimier nous fournit un témoignage très précis de l'usage de son temps : « Quand on parle communément, dit-il, on ne dit jamais : « puisqu'il vous plaist, Monsieur, et qu'*avez*

(1) *Œuv.* VIII, 329.

(2) Cela ne vaut pas dire que Ronsard ne sous-entende pas lui-même ces pronoms. C'est une licence qu'il se permet.

(3) *Ib.* 91. Comp. Garnier et Estienne, d'après Hasse. *Syntax*, § 8.

tant d'affection » mais bien tousjours en ceste façon : puisqu'il vous plaist, Monsieur et que *vous avez*, etc. Que si l'*on observe ceste réigle au commun langage,* à plus forte raison la doit-on employer aux vers. » (1)

Ailleurs encore, à propos de ce vers :

Et pour mieux y penser chassay le souvenir.

il ajoute : il est *nécessaire* de dire : Je chassay.

De ce passage (2) et des observations qui l'entourent, il résulte que la langue courante ignorait dès lors l'ellipse du pronom et qu'au contraire les auteurs continuaient à se la permettre dans certains cas. Ces cas, Maupas, qui donne la même règle (mais avec moins de force) va nous les énumérer en gros :

« Rarement advient que nous obmettions ces pronoms nominatifs, car nostre langue, qui évite tant qu'il se peut, l'ambiguïté, en use pour distinguer les personnes des verbes.

« Exceptez és réponses concessives... *Vous escrirez : Non fay, si faites.* (3)

« Item quand la conjonction *et* et *si* conjoignent quelque appendice à un propos precedent où la personne a esté suffisamment exprimée ; *Vous m'avez bien conseillé et vous croiray une autre fois. Il vous respecte et si vous servira bien.*

« Souvent aussi obmettons-nous les premiere et seconde personnes plurieres aussi en suite de propos, et après les conjonctions *et, aussi, que, aussi-que. J'ay receu les letres que m'avez envoyees. Vous voyez qu'avons soin de vous et aimons vostre profit.* » (4)

Malherbe, en bon logicien qu'il était, s'efforça de diminuer encore ces exceptions et de généraliser l'usage du pronom, nous allons le montrer, en suivant les classifications indiquées par Maupas.

(1) *Acad.* p. 147.

(2) *Ib.* 137. Le vers est tiré des *Am. d'H.* son. 40.

On ajoutera que suivant l'Art poétique d'Esprit Aubert, l'ellipse du pronom est un vice (c'est le treizième. V. p. 889, col 1)

(3) Malherbe écrit ainsi, sans dire à propos d'aucun passage de Desportes qu'il approuve ou désapprouve ces locutions.

(4) *Gram.* f° 63, r°. (1e éd. p. 129).

Règle générale. (1) — Le pronom est toujours obligatoire, *devant chaque verbe*; la clarté le demande quelquefois, (2) la grammaire le veut toujours. Ex. :

Moy-mesme en *ay fait* preuve, il le faut confesser.

« Nota. » (3)

Ouvrant ce beau coral, qui les baisers attire,
Me *dit* ce doux propos.

« *Elle* oublié. » (4)

Cas particuliers. — I. Propositions subordonnées.

a. — Après un relatif.

Afin que vous souffriez ce qu'*avez* mérité.

Le vers est fautif, il faut *vous*. (5)

Le Roy qui n'en peut plus se jette à la renverse
Sur l'herbe, où sans parler *demeure* longuement.

En note : « *il*. » (6)

..... Les autres de fleurs ton carquois remplissoyent
Dont *couvroyent* ces amans comme d'un grand nuage.

En note : « *ils*. » (7)

Deimier est d'accord avec Malherbe, et prouve ainsi que ces exigences étaient fondées sur l'usage. (8)

(1) Pour les verbes impersonnels voir au verbe.

(2) Desportes ayant écrit :

L'enfer de ses hauts cris est tout retentissant,
Et *se débat* si fort que la barque froissée
Laisse au milieu de l'eau sa charge renversée.

Malherbe fait semblant de ne pas comprendre : « Comme il le dit, il ne se peut entendre, sinon que l'enfer étoit dans la barque et qu'en se débattant il la fit renverser » *Im. de l'Ar.* La mort de Rod., IV, 108.

(3) *El.* II, el. 1, IV, 380.

(4) *D.* II, songe, IV, 280.

(5) *El.* I, 9, IV, 363 et 364; *Cart. et Masc.* cart. 2, IV, 161.

(6) *Im. de l'Ar.* Angel., IV, 419.

(7) *El.* II, av. 1e, IV, 392 : De même avec le relatif indéfini *quiconque*, il faut dire « quiconque tu sois » et non « sois ». *Dir. Am.* comp. 4, IV, 442.

(8) *Acad.* p. 448.

b. — Après une conjonction.

α) après *que* séparé du verbe :

Je mourray bien contant de vous faire plaisir
Mais fasché que de moy ne *serez* plus servie.

« *Vous* deest. » (1)

β) après *que* non séparé du verbe.

Maistresse, quand je voy *qu'avez* si mal choisi !

« *Vous* oublié. » (2)

Sur ces deux points Deimier se rencontre encore avec Malherbe et à propos d'un même vers de Desportes. (3)

γ) — Après d'autres conjonctions.

Car comme tous ensemble *avez* fait le peché.

« *Vous.* » (4)

Puisque ne *voyez* mon martyre.

« *Vous* oublié. » (5)

Et si *n'avez* pitié.

« *Vous.* » (6)

Puis quand *verrez* mon âme.

« Faute du pronom. » (7)

II. — Propositions principales qui suivent une proposition subordonnée.

Lorsqu'ils pensoyent cueillir le doux fruit de leurs paines,
Ont receu pour tout bien des esperances vaines. (8)

« *Ils* est oublié. »

(1) *Am. d'H.* ch. 7, IV, 324. Comp. *El.* I, 9, IV, 363. *D.* I. 27, IV, 254.

(2) *El.* I, 10, IV, 365 ; Comp. *Am. d'H.* ch. 9. 324 et 325. *Cleon.* 31, IV, 336 ; *Berg. et Masc.* Disc., IV, 451 ; *El.* II, 2, IV, 380 ; *D.* II, 55, IV, 290 ; *El.* I, 10, IV, 365 ; *ib.* 15, IV, 372 ; *Am. d'H.* 62, IV, 317 ; *Cleon.* 40, IV, 338.

(3) *Acad.* p. 374, 375, 145, 448. Voir en particulier à la page 447.

(4) *El.* I, 9, IV, 363.

(5) *Am. d'H* ch. 9, IV, 324.

(6) *Im. de l'Ar.* La mort de Rod., IV, 409.

(7) *Am. d'H.* 28, IV, 305 ; Comp. *D.* II, 65, IV, 293.

(8) *Cart. et Masc.* cart. 1, IV, 460 ; Com. D. II, st. 1, IV, 286.

Or ainsi que tousjours de plus pres il s'approche
Voit ces vers de Medor engravez fraischement.

« *Il* voit. » (1)

Si tu veux, ce grand feu sera moins que fumee
Et presque *ignoreras* que tu l'ayes aimee.

« *Tu* ». (2)

Comme on a pu le voir par ces exemples, Malherbe n'admet aucune exception pour les cas où un pronom de même personne a été exprimé devant un verbe qui précède. D'où cette règle que, quand deux propositions sont subordonnées l'une à l'autre, le pronom se répète et s'exprime dans chacune d'elles. (3)

III. — Propositions coordonnées.

Ici, il faut distinguer, au rebours de la règle précédente, si les deux propositions ont, ou non, un verbe à la même personne.

a. — Cas où les verbes sont à des personnes différentes :

L'aise enyvroit mon ame, et *m'estimois* heureux.

« Nota. » (4)

Nous sentons bien tous deux une égale souffrance,
Mais de nous en sortir seule *avez* la puissance.

« *Vous.* » Le pronom est nécessaire. (5)

b. — Cas ou les verbes sont à la même personne, mais n'ont pas le même sujet.

Le mien (mon écu) s'y reconnoist le plus haut de la bande,
Et *pense* avoir acquis une gloire bien grande.

« Qui pense ? » (6) Le pronom ici encore est nécessaire.

(1) *Im. de l'Ar.* Rol. fur., IV, 400.
(2) *El.* II, 2, IV, 380 ; Comp. *D.* I, comp. 4, IV, 268.
(3) Deimier reprend dans le même sens un vers de Ronsard

Comme il pensoit, *avisa* d'avanture,

« *Il* doit estre repliqué. » *Acad.* p. 468.
(4) *El.* I, 7, IV, 361.
(5) *D* II, 27, IV, 279 ; Comp. *El.* I, 10, IV, 366.
Malherbe a cependant écrit lui-même :

Au tourment que je souffre il n'est rien de pareil
Et ne *saurois* ouïr ni raison ni conseil,

en se contentant du pronom exprimé dans la proposition relative (I, 139, v. 3).
(6) *El.* I, 7, IV, 361 ; Comp. *Berg. et Masc*, Mét., IV, 452.

c. — Cas où les verbes ont le même sujet :

La liaison de deux propositions par *car*, *mais*, etc., n'empêche pas d'exprimer le pronom :

> Et les grands comme vous scauront mille finesses
> Pour vous amadouer : car en tous leurs discours
> De constance et de foy *vous parleront* tousjours.

« *Ils* oublié (1) ».

Au contraire quand deux propositions sont unies par *et* ou pourraient l'être, et que la deuxième ne « commence pas un sens séparé, » on n'exprime qu'un pronom, cela est non seulement permis, mais ordonné ; faire autrement est « une faute lourde. » (2)

Ex. :

> Puis, las de ce mestier, j'en choisis un nouveau,
> Et garni de filés *je* vay chasser sur l'eau.

« *Je* superflu (3) ».

> Je jouis ici-bas de la gloire des cieux,
> Et d'un homme mortel *je* suis esgal aux Dieux (4).

« C'est mal parler de répéter *je* : *je jouis et je suis*, il faut dire : *je jouis et suis.* »

Malherbe, chose rare, observe lui-même à peu près sa propre règle. (5)

Une difficulté se présente pourtant encore.

Quand une des deux phrases est négative, le pronom se répète-t-il ou non? Oui, répond Malherbe, si la négative est la première. « Il faut faire cette règle que quand la première clause est négative

(1) *El.* I, 9, IV, 364; comp. *Div. Am.* comp. 3, IV, 440.

(2) *El.* I, 11, IV, 367.

(3) *Berg. et Masc.* Disc., IV, 452.

(4) *El.* I, 7, IV, 36. Comp. une foule de passages. *El.* I, 4, IV, 356; II, Av prem., IV, 388; *Im. de l'Ar.* Rol. fur., IV, 400 et 402; Mort de Rod., IV, 405; *Ib.*, IV, 407 : Angél., IV, 417; *Div. Am.* dial. 2, IV, 427; *Cleon.* 71, IV, 347; *D.* II, 32, IV, 282.

(5) V. éd. Lal. V, Introd. gram. XXVI, 5°, avec les renvois. Voici un exemple qui n'est pas indiqué là et qui me paraît très curieux : « il met ce qu'il avoit... et en cet équipage s'en alla chercher les ennemis. » Les verbes sont en effet à des temps différents (T. Liv. t. I, 416).

et la segonde affirmative ; il faut répéter *il* ou l'autre pronom, car on ne dit pas : *il ne sait que c'est que de vertu, jure, renie*, etc., mais *il jure, renie*, etc. (1). »

Rien ne serait plus facile que de montrer comment ces règles ont été violées, même par les disciples immédiats du maître et encore longtemps après eux, Racan a dit :

Son bon-heur nous rendra la terre aussi feconde
Qu'en l'enfance du monde,
A l'heure que le Ciel en estoit amoureux,
Et *jouyrons* d'un âge ourdy d'or et de soye. (2)
Sa maison se fait voir par dessus le village,
Comme fait un grand chesne audessus d'un bocage,
Et *sçay* que de tous temps son inclination
Vous a donné ses vœux et son affection. (3)

Mais ce serait perdre sa peine que de compter les licences qui se trouvent dans les vers du temps (4). Des exemples analogues à ceux que nous citons ci-dessus, ne fournissent aucune indication sur l'usage que les règles de Malherbe, confirmées par celles de Deimier, nous ont fait connaître. C'est parce qu'elles étaient en harmonie avec cet usage qu'elles ont fini par être suivies. Encore Vaugelas trouvera-t-il bientôt que Malherbe « péchoit souvent à ne pas répéter les pronoms. » (5)

IV. — Propositions interrogatives.

On sait quel est le pléonasme qui a donné naissance à la tournure interrogative usuelle du français. Le sujet dans une phrase positive pouvait être repris par un pronom :

Un sot, *il* est cruel, ingrat, imperieux. (6)

Des phrases de cette sorte se rencontrent souvent encore dans

(1) *El.* II, Av. 2. IV, 396.
(2) *Ch. de Bergers*. I. 11.
(3) *Berg.* I, 3. *Ib.*, p. 37.
(4) V. à ce sujet Haase, § 8.
(5) *N. Rem.* II, 383.
(6) Théoph. p. 66, éd. 1621.

les textes de la fin du XVI[e] siècle et du commencement du XVII[e] siècle. (1) Malherbe les condamne :

> Une Deesse, helas! beaucoup plus inhumaine...
> Me poursuit, me tourmente, et mon ame mal-saine
> Par cent et cent Fureurs *elle* fait outrager.

« *Elle* superflu. » (2)

Au contraire la phrase interrogative n'est pas bonne, sans cette répétition du pronom :

> Hé pourquoy la Nature et les Cieux n'ont permis?...

« Note cette façon d'interroger, qui ne me plaît pas. » (3)

Pronom régime direct. — Je ne crois pas que Malherbe ait eu l'intention de proscrire une ellipse alors fort usuelle, et qui consistait à ne pas exprimer les pronoms *le, la, les,* dans une phrase comme celle-ci : *l'Espagnol ne l'a pas prise* (la ville), *mais ils lui ont laissée.* Un pronom ou un nom ayant dit dans la première proposition de quoi il s'agissait, on n'en mettait pas devant le second verbe.

Si donc Malherbe veut un pronom dans ces vers :

> Son cœur n'agueres mien fut ailleurs diverti.
> Un revint, et soudain *luy voila ralliee.*

c'est que la syllepse serait trop forte. A quoi se rapporterait *ralliée?* (4)

(1) Régn. *Sat.* III, p. 24.

> Du siecle les mignons, fils de la poule blanche,
> Ils tiennent à leur gré la fortune en la manche.

Théoph. p. 149 :

> L'ame la plus robuste et la mieux preparee
> Aux accidens du sort.
> Voyant aupres de soy sa fin toute asseuree
> Elle s'estonne fort.

(2) *D.* II, 32, IV, 282.

(3) *El.* I, 19, IV, 377; on trouve dans un fragment de Malherbe (I, 218, v. 6) une interrogation de ce genre où le second verbe n'a pas de pronom.

(4) *Div. Am.* 31, IV, 438 : « il fallait dire *la lui.* »

Mais il ne trouverait probablement rien à redire, si par exemple le vers était fait ainsi :

Ma maîtresse naguère ailleurs fut divertie,
Un revint et *soudain lui voilà ralliée*

Il n'y a donc, à mon sens, aucune conclusion à tirer de cette remarque. (1)

Pronom régime indirect. — Le pronom régime indirect ne doit pas rester sous-entendu. Ainsi *en* ne se supprime pas à volonté :

Et quand je le voudrois, je n'aurois le pouvoir.

est mal dit. Il faut : « Je n'*en* aurois. » (2) De même :

A peine il apparoist (l'astre de ma vie), lors que je suis privé.

Il faut : « J'*en*. » (3)

Cette ellipse était fréquente dans la vieille langue, et le resta longtemps encore. On trouve jusque dans La Bruyère : *s'il est ainsi. Hélas ! elle aime un autre* est de Corneille. Il faut toutefois remarquer que dans ces phrases et d'autres analogues qu'on cite, *en* aurait un sens bien indéterminé, tandis que dans les vers relevés par Malherbe, il est un complément nécessaire. (4) Or, en pareil cas, il ne pouvait être omis, Deimier nous l'indique en le réclamant dans un vers de Garnier :

Belle ame, si encor vous habitez ce Corps,
Et que tout sentiment *n'ayez* tiré dehors.

Il faut, dit-il : « Et que tout sentiment vous n'*en* ayez tiré. » (5)

(1) Vaugelas pose au contraire une règle très étroite I, 95 et II, 232.
(2) *El.* I, 16, IV, 373.
(3) *Am. d'H.* st. 5, IV, 327. Comp. *Im. de l'Ar.* Mort de Rod., IV, 409 ; Angel., IV, 417 ; et le ms. de la Bib. N., où *s'il est ainsi, courons la fortune* pour *s'il en est ainsi, courons en la fortune* sont soulignés (*Am. d'H.* s. 78 ; *ib.* el. 1, f° 78 v°). Malherbe cependant écrit de même : *s'il est ainsi. Œuv.* I, 104.
(4) V. Haase, § 9, e. La question y est traitée avec quelque confusion.
(5) *Acad.* p. 146.

Remarque. — Dans le verbe *s'en voler*, Malherbe considère le mot *en* comme faisant si bien corps avec le primitif, qu'il nie qu'on puisse dire *il s'est envolé* sans répéter *en*, on dit « *il s'en est envolé*; mais par une contradiction singulière, il veut qu'on dise : *il s'en est allé*, non : *il s'en est en allé*. (1)

Ellipse de *y*. — Cet adverbe ne peut pas se sous-entendre plus que *en*. Voici des vers fautifs :

Vaquant à son labeur d'esprit tant arresté
Que sur la Beauté mesme *on voit* quelque avantage.

« J'eusse dit : *on y voit* et non *on voit*, » observe Malherbe. (2)

Observations diverses. — 1° *lui* et *à elle*.

On trouve dans le IIe livre des Elégies, Av. pr. deux observations singulières et que je ne suis pas parvenu à accorder. Desportes ayant écrit :

Pendant qu'il parle *à elle*, ardant de mille flammes (3)

Malherbe relève l'hiatus. D'autre part quelques lignes plus haut il a corrigé *lui* :

La serre estroitement, embrasse ses genoux,
Puis quelquefois se fasche et *luy* parle en courroux (4)

Comment Malherbe entend-il qu'on dise ?

2° Voici une autre observation qui m'a paru non moins inexplicable.

Si l'outrageuse loy d'un injuste Hyméné
De vous m'oste la part moins parfaite et moins belle.

« Mal. » (5)

Je ne vois pas qu'on puisse parler autrement. La langue moderne transpose le pronom, mais garde le tour.

(1) *D.* I, 54, IV, 259.
(2) *D.* II, 10, IV, 275.
(3) L'ancien usage était de parler ainsi. Il a laissé de nombreuses traces dans Corneille.
(4) IV, 391. La copie B de l'Arsenal ajoute au simple *nota* : « pour dire : *parle à elle.* »
(5) *Cleon.* 94, IV, 350.

3° Ajoutons quelques exigences qui se comprennent, mais ne se justifient pas. Desportes ayant dit :

Mais sçachez que ce charme est pour moy seulement
Et ne vous serviroit pour aucun autre amant,

il continue son raisonnement, en supposant que cet amant existe :

Car si vous presumiez tant soit peu *luy* complaire.....

Rien de plus légitime, et cependant, suivant Malherbe, ce « relatif » n'est pas bien. Il devait dire « Mais sachez que ce charme n'est que pour moi, et que si vous présumiez de plaire à un autre. » On pourrait en effet supprimer un des vers, mais celui de Desportes n'en est pas condamnable pour cela. (1)

On ne peut pas admettre non plus que ces vers soient équivoques :

Celuy qui a gaigné ma place
Ne vous peut aimer tant que *moy*.

Le sens indique à qui veut comprendre « si le pronom est accusatif ou nominatif. » Et s'obliger à écrire, comme le veut Malherbe : « ne vous peut aimer tant que je vous aime », est se résigner à une insupportable pesanteur. (2)

Voici enfin une syllepse très acceptable :

O Mort, haste toy donc, fay ce coup glorieux,
Et de ton voile obscur couvre les plus beaux yeux
Que jamais fit Nature :
Separe un clair esprit d'un corps parfait et beau,
Tu mettras avec *elle* Amour et son flambeau
Dedans la sepulture. (3)

Tous les écrivains, y compris Malherbe, se sont permis de semblables libertés, quand la clarté du sens le permettait. *Elle* ne dit-il pas assez de qui il s'agit ?

(1) *El.* II, 1, IV, 379.
(2) *Berg. et Masc.* Villannelle, IV, 458.
(3) *Cleon.* st. f° 136 r°, souligné dans le ms de la B. N.

Du pronom réfléchi.

Omission du pronom réfléchi.

On ne peut pas écrire avec Desportes :

> Au creux de l'estomac jusqu'aux gardes *le plante*

Il faut dire *se le plante*, car il n'a pas dit *son estomac* mais *de l'estomac*, sans dire de qui. » (1). La clarté en effet le veut ainsi et c'est là plutôt une question de style que de grammaire. (Comp. le chap. des possessifs. p. 389.)

Confusion de *soi* et de *lui*.

On trouve dans le sonnet 18 de Cléonice ce vers étrange :

> Un seul mauvais penser n'a place aupres de *soy*.

« Quel enfant, dit Malherbe, feroit cette faute : Le roi est aux Tuileries ; la reine est auprès de *soi*. » (2)

Il y a là réellement un véritable contre-sens, qui s'explique toutefois par l'abus qu'on avait fait du pronom *lui* au lieu de *soi*, d'où avait fini par résulter une véritable confusion.

Se et *soi*.

Dans le ms. de la Bib. Nat., Malherbe a souligné ce vers :

> Damon qui *se revient* par le froid de la terre. (3)

La langue du XVII[e] siècle, en effet, pouvait moins encore que la nôtre, s'accommoder de cette construction. Elle avait une tendance marquée à construire avec les verbes les formes pleines des pronoms. Ex. : *il parle à moi*, *il parle à soi*. *Se revient* ne pouvait pas remplacer *revient à soi*.

(1) *Im. de l'Ar.* Angel., IV, 419.
(2) IV, 333.
(3) *El.* II, av. 2, f° 218 v°.

II. — DES POSSESSIFS

Forme des possessifs

Desportes — ou l'imprimeur de ses œuvres — commettent de temps en temps une singulière confusion : ils écrivent *se* et *ses* au lieu de *ce*, *ces*, tout comme s'ils étaient acquis aux théories unificatrices de Ramus :

> O jours si cours, las! si longs maintenant!
> O chauds regards! ô beautez nompareilles!
> Si pour jamais une terre inconnue
> Me doit cacher *ses* thresors precieux...

Malherbe hésite gravement : « Il semble que *ses* se rapporte à *terre* et de fait, il y a une heure qu'il n'a parlé de sa maistresse. Je crois qu'il faut *ces*, démonstratif. » (1)

Il n'y a guère de doute. D'autres passages, où Desportes écrit *se* pour *ce*, le prouvent :

> Que *s*'en soit seulement l'éternel souvenir. (2)

Emploi des possessifs

1° Nous avons cité parmi les plus gracieux vers des amours de Diane :

> Puissions-nous vivre ainsi tousjours,
> *Maistresse*, heureux en nos amours,
> A qui nulle autre ne ressemble,
> Et s'il faut sentir du malheur,
> Que ce soit la seule douleur
> De n'estre pas tousjours ensemble.

Leur charme n'a pas pu faire passer le mot *maîtresse* (3) : « Ce mot en vocatif, dit Malherbe, ne me plaît pas sans *ma*, *ta*, *sa*, ou quelque autre chose de semblable. Les garçons de boutique

(1) *Div. Am.* comp. 4, IV, 442. Comp. *Div. Am.* 2, IV, 421.
(2) *Div. Am.* comp. 3, IV, 440.
(3) Deimier cite ce vers comme heureux. *Acad.* p. 301.

appellent ainsi la femme de leur maître. » (1) La deuxième partie de l'observation n'est plus juste : les garçons d'aujourd'hui disent *patronne*, mais avec une nuance toute semblable, et l'ensemble de la remarque est encore fondé. La dévote, s'adressant ou à la Vierge ou à une sainte l'appellera non *patronne*, mais *ô ma patronne, ô patronne*, à moins qu'elle n'ajoute un déterminatif, auquel cas le vocatif redevient noble : Inspire-nous, Jeanne, *patronne* des envahis !

On sait les bizarreries de l'usage. Le colonel dit au capitaine : « capitaine », le lieutenant par respect ajoute *mon* à capitaine, et dans la marine, où la discipline n'est pas moindre, ce possessif d'infériorité est inconnu, le simple enseigne dit : « *Amiral.* »

Il y a plus ; l'usage change avec les différents noms. On dira « ô ma maîtresse », il n'est nullement obligatoire de dire « ô ma mignonne. » On pourrait encore écrire avec Ronsard : « Mignonne, allons voir si la rose... » Témoin la romance : « Si tu veux, mignonne. » Malherbe, comme souvent, régularise trop et il a tort de barrer :

« C'est toy, *mignon*, qui mes ennuis desfais. » (2)

2° Le possessif ne peut pas être supprimé quand il est nécessaire à la clarté de la pensée :

Nous trouverions en effet avec Malherbe qu'au lieu de :

Ce n'est qu'un vouloir mesme, et leurs regars legers
Des nouvelles amours sont piteux messagers... (3)

il valait mieux dire « de leur nouvelle amour ou de leurs nouveaux desirs. » Le premier possessif ne suffit pas.

(1) *D.* II. ch. 5, IV, 292; comp. *El.* I. 11 ; le mot est souligné dans le ms de la B. N. Henri Estienne (*Conform.* p. 92) dit que c'est un latinisme et ajoute « que les Grecs ont esté en cest endroict mieux conseillez que nous et que les Latins de ne se vouloir dire valets des femmes, pour plusieurs bons respects, et mesmement de peur d'enfler le cueur à celles qui l'auroyent desja assez gros de nature. »

(2) *D.* I, 51. Ms. B. N.

(3) *El.* II, av. 1°, IV, 388.

De même ici :

> L'appuy du bon, *le recours* et la paix
> Revole au ciel, sa premiere origine.

« Il devoit dire *leur recours* pour le rapporter aux *bons*. » (1)

Au contraire le possessif est inutile en ce cas :

> Tournant tousjours *mes yeux* vers le lieu desiré

« Je tourne *les* yeux et non je tourne *mes* yeux, » dit Malherbe.

De même :

> Elle la contraindroit de luy rendre *sa* vie. (2)

Il faut *la*. Cette note est d'autant plus remarquable que Malherbe a écrit lui-même :

> Si parmi tant d'ennuis j'aime encore *ma* vie. (3)

Sur une phrase de ce genre, l'usage pouvait en effet être encore douteux, mais dans le premier vers, Desportes avait manifestement péché contre la règle. Maupas nous dit formellement, (f° 25 v°) que, quand il s'agit des parties du corps, « nous suyvons la Syntaxe Latine, et nous nous servons de nos articles definis .. non comme font plusieurs estrangiers qui disent : *Ma teste me fait* (*mal*), *un tel est blessé à sa teste.* » La même règle avait déjà été donnée par Palsgrave.

Desportes avait usé avec hardiesse du possessif en plusieurs endroits et l'avait substitué à un membre de phrase relatif.

A. — Vous et moy pour *nos maux* damnez aux plus bas lieux.

« Il devoit dire : les maux que nous avons faits. » (4) — En effet on ne pourrait employer ainsi qu'un mot comme péchés et non maux, attendu que *mal* désigne une chose qui vous est faite, aussi bien que celle que vous faites, le sens devient donc trop vague.

(1) *Epit.* de Mad. Marg., IV, 165; Comp. *Dir. Am.* dial. 2, IV, 427.

(2) *Div. Am.* Contre une nuict... IV, 125; comp. : *Im. de l'Ar.* Rod., IV, 409.

(3) I, 251, v. 5.

(4) *D.* II, 48, IV, 288.

De même ici :

De *ses faveurs* elle se vante

« Des faveurs qu'elle fait ou qu'elle reçoit ? » (1) demande Malherbe avec raison.

B. — Voici qui est plus hardi encore :

Encore eut-il (un démon) pitié de *ma* fatalité.

Aussi Malherbe fait-il semblant de ne pas entendre ce vers, (2) et se refuse-t-il à traduire comme le sens l'impose : de la fatalité qui pèse sur moi.

C. — Il note enfin une construction qu'en effet la langue n'a jamais admise :

Je connoy maintenant qu'il me faisoit gouster
Les plaisirs amoureux, non pour me contenter,
Ny pour pitié qu'il eust de *ma peine soufferte.* (3)

Cela signifiait dans l'esprit de Desportes « de la peine que j'ai soufferte. »

Les possessifs et leurs antécédents.

De même que les pronoms *lui*, *elle*, nous l'avons vu plus haut, doivent se rapporter à un sujet déterminé, de même le possessif ne saurait se passer d'un antécédent, auquel il « se réfère bien directement. » Ex. :

Mais quel autre nuage, en si grande jeunesse,
Peut troubler vostre esprit, sinon quelque Maistresse
Qui vous semble trop dure ? Et bien qu'il fust ainsi,
Devez-vous en ce poinct vous gesner de souci ?
Leur cœur est variable.....

« Le cœur de qui ? demande Malherbe. Il devoit dire : le cœur des femmes est variable. » (4)

(1) *Am. d'H.* ch. 11, IV, 325.
(2) *El.* I, 2, IV, 355.
(3) *Div. Am.* comp. 1, IV, 432.
(4) *Im. de l'Ar.* Rol. fur., IV, 101. L'édition moderne de Desportes donne un autre texte. (V. page 330)

Il faut qu'il n'y ait aucune équivoque possible. Ainsi Desportes conte que par moments, « mal payé des travaux qu'il endure, » il se révolte :

> La Raison aussitost s'avance à mon secours,
> Qui m'ouvre les prisons et guarit ma pointure :
> Libre alors, je maudy *sa* mechante nature...

Le sens indique qu'il s'agit « d'Elle », de celle que le poète nomme assez ailleurs. Néanmoins Malherbe trouve que « *sa* est mis d'une façon qu'il semble se référer à la raison. » (1) C'est être un peu sévère ; cependant il n'en faudrait pas conclure que Malherbe soit hostile à l'emploi du possessif se rapportant à un sujet innommé mais présent à l'esprit : témoin une autre observation contraire à la précédente.

> Si les pleurs que j'espans...
> N'ont pouvoir d'amollir *un cœur de diamant*,
> Et ne font de pitié pallir son beau visage. (2)

«J'eusse dit, observe-t-il, *son cœur de diamant*, bien qu'il n'eût point parlé d'elle. »

DES DÉMONSTRATIFS

Formes des démonstratifs.

« Le mot *cil* ne vaut du tout rien, il est hors d'usage : on doit dire *celui.* » (3) Cil en effet, bien qu'il se trouve encore dans les contemporains, (4) avait vieilli, nous en avons un témoignage formel. « Ce verbe, dit Deimier, est un vieux mot François qui n'est plus en usage, parce que cestuy-cy (celuy) qui est de la mesme valeur, est

(1) *D.* II. 45, IV, 287 ; comp. *El.* II, av. 2, IV, 393.
(2) *Am. d'H.* 60, IV, 316.
(3) *Div. Am.* Cont. une nuict, IV, 425 ; *Cleon.* 4, IV, 329, *Im. de l'Ar. Rol. fur.*, IV, 398 ; *Im. de l'Ar.* Rod., IV, 408 ; *Berg. et Masc.* 4, IV, 451.
(4) V. Régn. *Sat.* 6. Nicot le cite avec la mention « pour celui. »

beaucoup plus dous. Du Bartas en use souvent, soit par Licence, ou par opinion. » (1) La mort du vieux nominatif n'est donc pas imputable à Malherbe, c'est l'usage qui l'a éliminé.

Emploi des démonstratifs.

Cestuy est souligné dans cette phrase : *ou cestuy qui se plaint.* (2) On serait tenté de croire que Malherbe le condamne comme vieux au même titre que *cil* ; il n'emploie en effet lui-même que *cettuy cy*, *cette cy*, et ces composés sont alors beaucoup plus répandus que les simples. (3)

Néanmoins il ne condamnait probablement que l'emploi de *cestuy* devant les relatifs, comme Maupas : « *Celuy* ne peut estre en response, absolu, comme *cetuy* : *Qui t'a poussé ? Luy*, ou *Cetuy*, non pas *Celuy*. Mais devant les relatifs : *Celuy que vous voyez*, *celuy qui aime Dieu*, *croit en celuy qu'il a envoyé*. Et c'est parce que *Cetuy* apporte une plus presente et expresse demonstration qui semble n'avoir besoin de la terminaison qu'apporte le relatif ou l'article. » (4)

Dans le même cas, il ne veut pas non plus du neutre *cela*. « *Cela* ne se dit point devant que ; mais : *ce*. » (5) Maupas est un peu moins affirmatif, il dit que « *ce* a seulement meilleure grâce », que *cecy*, *cela*, y peuvent estre mis, mais non si fluidement, » et il ajoute, comme tout à l'heure, que la cause en est que « *ce* n'est pas si expres et déterminé demonstratif que *cecy*, *cela*. » (6)

(1) *Acad.* p. 150. Il est à noter que La Bruyère estime qu'il a été dans ses beaux jours, le plus joli mot de la langue française ; et qu'il est douloureux pour les poètes qu'il ait vieilli (XIV).

(2) *D.* I, procès, IV, 267.

(3) Ils deviennent ainsi « plus doux coulans et usitez démonstratifs. » Maup. 72 v°.

(4) Maup. 72 r°. Dans la première éd. p. 151, Maupas disait seulement que *Celui* étoit plus usité, mais qu'on pouvoit usurper *Cetui*, démonstrant chose précisément toute présente.

(5) *Im. de l'Ar.* Rol. fur., IV, 399 ; il l'a souligné dans le ms de la B. N. (V. Rol. fur. f° 225 r°)

(6) *Gram.* f° 69 v° (1° éd. p. 146). Comp. Vaug. et Ménage, éd. M. III, 319.

Ces observations n'étaient pas nouvelles, car Ramus les faisait déjà : « Nous abuzon' de *sesi* et *sela* pour *se*... come tou' sesi ou tou' sela ce vou' dites ne ser' de rien. » (1)

Répétition du démonstratif. — Le pronom *celui* se répète devant chacun des relatifs. « Qui diroit : autant fait *celui qui* fait et *qui* fait faire, ce seroit mal parlé. » Ainsi voici une « phrase extravagante » :

> On doute de ces deux la meilleure avanture,
> De *cil* qui pour les voir à la mort s'avanture,
> Ou qui ne les voyant esvite son trepas.

« Cette division est mal faite ; il devoit répéter *cil* ou *celui*, car on dit : « il n'y a point de différence de *celui qui* tient et de *celui qui* écorche. » (2)

DES PRONOMS RELATIFS

Formes des relatifs.

Qui et *qu'il.* Desportes, suivant l'usage de son temps, (3) confond souvent *qui* et *qu'il.* Ex. :

> Aumoins si de mon lieu quelqu'un eust herité,
> Qui par extreme amour eust ce bien merité,
> Ou qui sceust, comme il faut, d'une façon discrete
> Conduire et pratiquer une amitié secrete :
> *Qu'it* peust dissimuler ses faveurs sagement
> Feignant une tristesse en son contentement,
> *Qu'il* pleurast ses douleurs, vous nommast inhumaine
> Ou *qu'il* dist seulement qu'il a pris quelque paine
> Devant que d'estre aimé, j'en serois moins fasché... (4)

(1) *Gram.* p. 86.
(2) *Cleon.* 6, IV, 329.
(3) V. Thurot *Pron. fr.* II, 111. Régnier écrit : Selon le vent qui fait (sat. 6).
(4) *El.* I, 10, IV, 365.

Malherbe observe justement que le poète « ne parle de personne en particulier et qu'ainsi il faut toujours dire *qui* et non *qu'il*. »

Ce n'est pas à dire qu'il distingue lui-même les deux formes. Un de ses autographes nous présente la phrase suivante : « Je serois relevé de cette peine... et vous hors de ce premier étonnement *qui* faut que les âmes sentent au premier assaut que leur donne cette douleur. » (1) Et dans le Commentaire on lit : « *Franchise* en la signification *qui* le met ici ne s'accommode pas bien... » (2) Dans les deux cas il faut incontestablement *qu'il*. Mais tout le XVI[e] siècle a hésité sur ce point, (3) et c'est encore, peut-être, par cette confusion qu'il faut expliquer la fameuse phrase de La Bruyère : « depuis plus de sept mille ans qu'il y a des hommes, et qui pensent, » sur laquelle on a bâti tant de savants Commentaires. (4)

Que et *qui*. *Qui* est la forme du nominatif pour les trois genres : Ainsi il ne faut point écrire :

L'outrage du malheur se peut-il endurer,
Que si cruellement nous arrache d'ensemble ?

« Je crois, observe Malherbe, qu'il faut *qui*. » (5) Il n'y a point de doute : « *Que*, vray relatif, comme dit Maupas, n'est point nominatif, c'est *Qui*, et regarde aussi bien les personnes que toutes autres choses que l'on peut signifier par un substantif antecedant. » (6)

Mais Malherbe n'est pas sûr et la preuve, c'est l'observation suivante :

« Je dirois quoi qui arrive... non quoi qui m'en prie... mais *qui que* m'en prie ou *qui que* m'en parle. » (7) Il s'agit cependant bien ici du même nominatif et la contradiction est flagrante.

(1) IV, 2. Suivant Malherbe, il faut même dire : je ne sais ce *qui* m'avint, Le peuple dit bien : « je ne sais *qui* m'avint », mais « *qu'il* m'avint » ne se dit point. *Am. d'H.* 40, IV, 311.

(2) *El.* II, la Pyrom. IV, 385.

(3) Haase, *ouv. cit.* p. 49. Anm. 1.

(4) La Br., *Car.* I.

(5) *Cleon.* 92, IV, 350.

(6) *Gram* p. 74 v° (1[e] éd. 156).

(7) *D.* II, comp. 1, IV, 281.

Qui plus paraît sans doute archaïque à Malherbe qui le souligne dans ces vers :

.....M'en puis-je repentir ?
Certes, non. Et *qui plus*, ma jeunesse peu caute
Des traits de ses regards n'eust sceu se garantir. (1)

Nous disons encore « qui plus est. » Malherbe s'en sert aussi et dans son Tite Live (I, 432). C'est donc la forme elliptique seule qu'il poursuit. (2)

Lequel ne plaît pas à Malherbe. Il le note plusieurs fois, il le souligne ailleurs, (3) sans dire nulle part pourquoi. C'est sans doute qu'il le trouve lourd et peu élégant ; il s'en sert en effet en prose, non en vers. Là il le remplace par *qui* : « L'âge par *qui* tout se consume... Les agréables chansons par *qui* les doctes nourrissons savent charmer les destinées. » (4)

Vaugelas est encore de cet avis, ainsi que les gens de son temps, (5) Ménage en particulier, qui prétend que *lequel* ne se dit plus en poésie. (6)

Dont et d'où « sont bien différents et jamais ne prennent la place l'un de l'autre. *Dont* se met pour le génitif *de qui* ou *duquel*; *d'où* ne se dit jamais que pour *de quel lieu?* » (7) Il « signifie *cujus* ou *de quo*, *de quibus* ou *quorum*, jamais *unde* ni *a quo* ou *a quibus* (8).

(1) *Brad.* f° 245 v°. V. ms de la B. N.

(2) Est-ce pour une raison analogue qu'il trouve que Desportes s'est mal exprimé dans ce vers :

Mais plus encor insensé je m'outrage. (*Div. Am.* chans. 2)

Plusieurs choses ont pu lui déplaire, le verbe *outrager* ou la locution *plus encore* (V. aux adverbes).

(3) *Am. d'H.* 41, IV, 311 : *D.* I, 40, IV, 256 ; il l'a barré dans le ms de la B. N. *El.* I, 7 et 8.

(4) I, 82, 108, v. 26. Comp. cependant :

Au nombre desquels on me range. I 188, v. 148.

(5) V. ma *Gram. hist.* p. 336 et Vaugelas, I, 207 et sv.

(6) Malh. ed Mén. II. 176.

(7) *Im. de l'Ar.* Mort de Rod. IV, 413.

(8) *Epit.* comp. 1, IV, 471 : *D.* II, 5, IV, 273.

Ainsi on ne peut pas dire :

.....Se campe en mon cœur,
Dont il ne partira (1).

C'est l'inverse de la théorie de Duval qui prétend qu'on dit : vous n'avez vu personne *dont* vous venez (p. 27).

Malherbe prétend faire ici une distinction trop subtile. Comme le dit Maupas, « *dont* peut signifier *unde* », (2) c'est là son sens primitif et il ne l'a jamais perdu. Puis, même en admettant qu'il ne soit qu'un substitut de *duquel* ou *de qui*, on écrirait fort bien encore :

L'aveugle enfant, dont ma peine est venue.
Il nous ramène au ciel, lieu *dont* tu es sortie. (3)

Il est parfaitement vrai qu'on ne dirait pas : « *dont* venez-vous, » mais on dit très bien le lieu *dont* je viens. Ex. :

Rentre dans le néant *dont* je t'ai fait sortir (4).

La langue moderne n'a pas suivi les prescriptions de Malherbe. En revanche *dont*, signifiant : au sujet duquel ne s'écrit plus: « Cette lumière d'esprit *dont* vous êtes renommée » est archaïque (5).

Où. Malherbe commence-t-il déjà à vouloir restreindre le sens alors très étendu de ce pronom? Voici deux vers où il semble le condamner :

C'est vous priver d'un bien *où* vous aurez regret.
Sinon que pour un homme *où* tout malheur abonde (6).

Mais il avait dit pourtant lui-même,

Ce fils *où* ta vertu reluit si vivement (7)

(1) *D*. II, 47. IV, 288.
(2) *Gram.* 81, r°.
(3) *Çleon.* p. un mal d'yeux, IV, 342; *D*. I, procès, IV, 266.
(4) Racine, *Œuv.* II, 503.
(5) Malh. IV, 196.
(6) *El.* I. 5, IV, 359; *Div. Am.* comp. 4, IV, 444.
(7) I. 105.

et beaucoup d'autres exemples analogues, que ses œuvres nous fournissent, (1) montrent qu'il usait de cet adverbe très librement. D'autre part, Vaugelas en recommande l'emploi (2), il est donc à supposer plutôt que ce sont les expressions même que visent ses *nota*. Il ne veut pas sans doute qu'on dise que « le malheur abonde en un homme » ni « qu'il a regret à quelque chose. » (3)

Accord avec les relatifs.

Qui employé pour *celui qui* est neutre, et les adjectifs qui s'y rapportent restent au masculin, même quand l'antécédent logique est un féminin. Ex. :

De vostre seul regard ma blessure s'allege,
Jamais autre que vous constant ne me rendra,
Je suis serf de Diane, et *qui* me retiendra
Doit estre *chastiée* ainsi que sacrilège.

« Il faut dire : sera châtié. Que si on veut dire : sera châtiée, comme ici, il faut dire : *celle qui* me retiendra. » (4)

Emploi des relatifs.

Ellipse du « relatif » *le*. On ne peut écrire :

..... Ceux qui plus vivement
Ont de son feu l'ame saisie,
Il laisse outrager durement.

« Cette transposition est insupportable. C'est bien un idiotisme du langage françois de dire : ceux qui sont plus amoureux d'elle,

(1) V. Lex. p. 432. On comparera Maynard, III, 7, et 105.
(2) Vaug. I, 173.
(3) De même le nota qu'il met en marge de ce vers :

Et voit qu'en tant de gloire *où elle est* retenue.

porte probablement sur l'hiatus (V. *Epit.* Reg. sur la mort de Diane, v. IV. 469).
(4) *D.* II, 74, IV, 295.

elle *les* estime le moins, mais il faut y mettre ce relatif *les*. » (1) « Parler autrement, c'est parler allemand. Les François disent : tout ce que vous voulez, je *le* veux ; tout ce que vous me commanderez, je *le* ferai ; tout ce que le Roi voudra, je *le* ferai... » (2)

Les règles d'emploi du pronom dans les phrases relatives sont les mêmes qui régissent l'emploi du pronom personnel dans les phrases ordinaires, on répète *qui* chaque fois qu'on répèterait *il*(*s*) ou *elle*(*s*).

1° Quand le pronom régime a été exprimé, si dans la seconde proposition il faut un pronom sujet, le premier ne peut en tenir lieu. Ex. :

> Celle qu'il changea d'Ourse en luisante planette,
> Et *sert* aux mariniers de guide en leur chemin.

« Où est le nominatif à qui doit se rapporter *sert* ? » (3)

2° Au contraire quand le pronom doit être successivement sujet dans deux propositions unies par *et*, il est inutile de le répéter.

> De ceux qui sont jaloux de ma chere prison,
> Qui m'en portent envie, et *qui* se font accroire.....

« Superflu » dit Malherbe, (4) et l'exemple est caractéristique, car la répétition du premier *qui* n'est pas blâmée. Le pronom ne doit disparaître qu'en présence de la conjonction.

Il en est de même si un adverbe comme *puis* marque que le sens se continue :

> Soleil sans fin tournant, qui le jour nous depars,
> Puis *qui* nous fais la nuict... (5)

(1) *Div. Am.* ch. 1, IV, 426.

(2) *Berg. et Masc.* Disc., IV, 451.

(3) *D.* I. Comp. 3, IV, 264 ; Comp. *El.* I, 13, IV, 369.

(4) *El.* I, 4, IV, 356 ; *Cleon.* st. 4, IV, 343 ; Comp. *D.* I, 65, IV, 260. *Cleon.* st. IV, f° 136 v°, où un *qui* est barré (Ms. de la B. N.)

(5) *Cleon.* 82, IV, 348.

Place des relatifs.

Le relatif doit se trouver le plus près possible de son antécédent. Ainsi dans cette phrase :

> Liez ses mains de chaisnes fortes,
> Las! *qui* m'ont volé ma raison.

« *Qui* est un peu loin. » (1)

Dans celle-ci, pour la même raison, « *ils* étoient (sic) mieux que *qui* :

> Ainsi feront les grands en l'amoureuse chasse
> *Qui* n'espargneront rien..... (2)

Mais c'est surtout quand on interpose un verbe que la construction devient vicieuse : Au lieu de

> Roland regarde tout, *qui* a l'ame saisie,

« Il eût mieux dit : Roland, qui regarde tout, a l'âme saisie... Juge, lecteur. » (3) C'est la propriété du langage qui le veut. Malherbe cependant ne se fait point faute d'écrire ainsi, en prose. (4) Dans ses vers on ne retrouve plus cette licence à partir de la pièce 31, qui parut en 1609.

Il s'en était peut-être repris lui-même, ainsi que le fit plus tard Vaugelas. (5)

Le relatif commence mal une phrase. Ex. :

> Il cachoit au dedans un genereux courage :
> *Dont* il rendit depuis mille preuves certaines. (6)

Malherbe s'est ici probablement mépris, car malgré les deux points qui terminent le premier vers, on peut rapporter *dont* à

(1) *D.* II, ch. 3, IV, 285 ; Comp. *Epit.* du Lat. de M. de Pimpont, IV, 468.
(2) *El.* I, 9, IV, 364.
(3) *Im. de l'Ar.* Rol. fur., IV, 400 ; Comp : *Cleon.* 83, IV, 348 ; *El.* II, av. 1°, IV, 387 ; *Epit.* Reg. sur la mort de D. II, IV, 469 ; *Div Am.* pl. 1, IV, 421. Comp. encore dans le ms. or. *El.* av. 2°, f° 216 v°.
(4) V. Lex. *Qui* 1°.
(5) V. *Rem.* II, 401 et 440.
(6) *Cart. et Masc.* P. Mgr. le duc d'Anjou, IV, 460.

courage et non à toute la phrase qui précède. Mais l'observation garde en soi sa valeur. Elle annonce celle de Vaugelas : « Qui, relatif, est incapable de commencer une periode, ny d'avoir jamais un point devant luy, mais tousjours une virgule. » (1) Ce latinisme avait été très fréquent au XVI[e] siècle. (2)

Remarque sur la proposition relative.

Ici se place une observation assez importante sur l'emploi de la proposition relative.

Desportes s'en sert souvent, là où on attendrait plutôt une phrase infinitive. Exemple :

... A tout jamais je veux perseverer
Ton Prestre saint, *qui t'offre en sacrifice...*
Mon cœur brûlé..., (3)

Qu'on change le possessif *mon*, en *son*, on verra que la phrase serait possible, et semblable à beaucoup d'autres de la langue contemporaine : Je veux rester ton prêtre saint, qui t'offre en sacrifice son cœur brûlé. Malherbe ne trouve pas cela assez lié (4), sans se rendre compte que c'est le pronom *mon* qui fait ce bizarre effet.

Je ne crois pas cependant qu'il ait voulu proscrire cette construction ; il lui préfère seulement des tours plus simples, ou meilleurs. A propos de ces vers :

Qui a veu quelquefois un qui n'y pense pas,
Par un pront accident conduit pres du trespas,
Qui perd les mouvemens, la parole et l'ouye,
Et *ne monstre* d'une heure aucun signe de vie. (5)

Il eût mieux dit : *perdre*, etc., et *ne montrer*, observe Malherbe. Cet infinitif, en effet, marquerait beaucoup mieux que l'accomplissement de l'action exprimée par ces verbes est le vrai régime de *vu*.

(1) Vaug. I, 167.
(2) V. Benoit., *Synt. entre Palsgr. et Vaug.* p. 188.
(3) Prière. *Am. d'H.* f° 80 v°.
(4) IV, 301.
(5) *Im. Ar.* Angel, IV, 418.

DES INDÉFINIS

Aucun, au sens négatif où nous l'employons aujourd'hui, ne semble que toléré par Malherbe. Il s'agissait de corriger ce vers :

Un seul sentier n'est clos à la vertu

qui signifie : *Nul sentier*, etc. *Aucun*, suivant Malherbe, eût été meilleur que *un seul*, « mais pas trop bon. » (1)

Le mot, en ce sens, était encore nouveau (2), et, comme il restait affirmatif au pluriel sous les formes *d'aucuns* ou *aucuns*, la logique de Malherbe souffrait sans doute de le voir devenir négatif au singulier.

Maupas hésite également : « *Aucun, aucune...*, dit-il, servent mieux en negation ou autres propos de mesme construction... » Ex. : *Je ne connoy aucun en cette ville. Je n'ay eu aucunes nouvelles de mon païs...* « *Quelq. Quelcun*, sont mieux en propos affirmatif ; *Aucun* en négatif ; » mais il ajoute : « au surplus sont équivalans. » (3)

Autre. 1° Il est adjectif; pour en faire un pronom, il faut l'article. Desportes ayant écrit :

Changeront de pensee et vous delaisseront,
Et par mesmes appas *autres* pourchasseront.

« Quel langage ! » s'écrie Malherbe, oubliant qu'il a dit lui-même : Qu'*autres* que vous soient désirées, ou qu'il a au moins toléré cette tournure à sa collaboratrice, « il devoit dire : *en pourchasseront d'autres.* » (4)

Cet archaïsme se retrouve encore chez les contemporains de

(1) *Am. d'H.* st. 2, IV, 313.

(2) Nicot ne lui donne que le sens positif et traduit « ullus, quispiam, non nemo, aliquis ». Maupas est là dessus aussi positif. V. f° 88 v°, et 1re éd. 186),

(3) Maupas, f° 88 r° (1re éd. 185-6).

(4) *El.* I, 9, IV, 364.

Malherbe, par exemple chez Régnier (1), mais il est certain que dans l'usage courant on disait *d'autres*. Le témoignage de Maupas est formel : « Autre est pur adjectif. » (2)

2° Malherbe a relevé aussi un sens curieux du mot *autre* :

> Que ce pendant que durera ma vie,
> Je ne connoisse *un autre* changement. (3)

« Mal dit, observe-t-il ; c'est présupposer qu'il y en a eu un précédent. » Nullement. Cette construction elliptique signifie : Que je ne connaisse pas un changement qui me fasse une autre situation. Des phrases analogues sont fréquentes encore dans certains parlers ; par exemple, en Lorraine, on dira : Je l'ai rencontrée avec deux autres jeunes filles ; cela veut dire : Je l'ai rencontrée avec deux autres personnes qui étaient des jeunes filles, et n'implique nullement que la première personne en soit une également. Et cette tournure dialectale n'est pas étrangère à l'ancien français.

3° Quand *l'autre* est opposé à *un*, il faut construire le nom avec *un* et dire : « Passe-moi d'*un côté* à *l'autre*, non *d'un* à *l'autre* côté » Malherbe a oublié d'ajouter qu'on pouvait dire aussi : de l'un à l'autre côté. (4)

Chacun et *chaque*. « Je dirois *chaque* jour, *chaque* fois et non : *chacun* jour, ni *chacune* fois. *Chacun* se dit absolument et non avec un substantif. » (5)

Voici une règle nouvelle, si nouvelle que Malherbe lui-même ne l'a pas observée, même dans sa traduction de Sénèque. Régnier ne

(1) Rég. *Sat.* 3, 74. Comp. IV, 163 : Mon maître peut autant qu'autre prince. Voir le Lex. de Malh. au mot *autre*. Y ajouter un exemple tiré du Tite Live I, 392 : « qui difficilement se trouveroit en *autres* qui auroient le même pouvoir. »

(2) *Gram.* 90 v°.

(3) *Berg. et Masc.* Chans., IV, 450.

(4) *Cleon.* 54, IV, 342.

(5) *Div. Am.* 16, IV, 431 : Com. *Et.* II, 4, où se trouve l'expression *chacun jour* employée par Malh. II, 184.

la connaît pas, (1) Maupas non plus (2) : « *chacun*, *chacune*, dit-il, a mesme sens que *chaque*, etc. Il peut subsister en oraison sans substantif expres (chacun aime son plaisir), mais il ne rejette pas pourtant l'accompagnement du substantif : « *Chacun homme doit avoir sa femme.* »

La phrase si formelle de Malherbe est la première constatation des progrès faits en un demi-siècle par la forme *chaque* au dépens de sa voisine, progrès si rapides que Vaugelas condamnera définitivement l'emploi de *chacun* comme adjectif, et le relèvera dans Malherbe même. (3)

Chose s'employait dans l'ancienne langue au sens de quelque chose, aucune chose. (4) C'est ainsi qu'on lit encore dans Desportes :

> Temps, qui va mesurant la carriere hastee...
> Sans que de ton pouvoir *chose* soit exantee. (5)

Le mot est barré dans le ms. de la Bibliothèque Nationale. Est-ce que Malherbe a voulu le proscrire? C'est incertain, car il l'emploie lui-même : *ne s'émouvoir de* chose *qui puisse arriver*. (6)

Lon. « Aux troisièmes personnes du futur singulier, on ajoute un *t* devant ces mots *on, il,* et *elle*, comme : fera-t-on, que fera-t-il, que fera-t-elle? Voilà pourquoi il devoit dire : *me paiera-t-on?* Ce *t* s'ajoute aussi après les troisièmes personnes de l'indicatif singulier comme que pense-t-il, que pense-t-elle, que pense-t-on? etc. Je crois qu'il a dit *lon* et non *ton* pour éviter la rudesse de *ton tou* (me paiera *lon toujours*). » (7)

Cela ne veut pas dire, je crois, que la forme *lon* est définitivement proscrite. Elle ne peut pas être employée derrière les verbes, mais elle peut l'être avant. C'est la règle que donne Deimier. (8)

(1) *Sat.* 12, p. 102.
(2) *Gram.* f° 88 v°, 1e éd. 187.
(3) *N. Rem.* II, 393.
(4) V. ma *Gram. hist.* p. 353.
(5) *Cleon.* 82.
(6) II, 418 et ailleurs.
(7) *D.* I, 39, IV, 256.
(8) *Acad.* p. 185. Malherbe dans ses Lettres écrit *l'on* après les verbes. (III, 58, et 81) Comp. Vaug. *Rem.*, I, 61.

Maint, maint et maint. (V. au Lexique, p. 266.)

Même, employé dans le sens du *met* des Latins, doit-être placé après le pronom et non avant, comme Desportes l'avait mis pour la commodité de son vers : *même sur vous* n'est pas équivalent de *sur vous-même.* (1)

Mais aucune observation n'autorise à croire que Malherbe étende cette règle au cas où *même* accompagne un nom, et on sait que longtemps encore on plaça à volonté *même* devant ou derrière le nom en pareil cas.

Quelque et *qui que.* Malherbe eût préféré la seconde forme dans ces vers :

D'un ennemi la main injurieuse
A gravé tout ceci pour la rendre odieuse.
Las! dit-il, *quel qu'il soit...* (2)

On employait à l'époque *quel que* et *qui que* indifféremment, « quand le substantif du propos était une personne, à qui s'adressait la sentence : *Je ne vous crain, qui-que vous soyez, qui-que puissiez estre. Qui puissiez vous estre.* » (3)

Mais il est vraisemblable que Malherbe, analysant les deux formes, trouvait entre elles une différence de sens, qui existe en effet, et qu'il eût voulu faire observer. Seulement l'instinct de l'harmonie a fait disparaître *qui qu'il* au profit de la forme rivale.

Rien. Malherbe blâme avec raison ce vers :

Mais qu'est-il *rien plus* doux que de se voir servie ?

Il faut opter en effet pour un des deux modes d'interrogation : *est-il rien plus doux* ou *qu'est-il de plus doux* ? (4)

Voici une autre observation qui serait intéressante, si elle était

(1) *El.* I, 19, IV, 375. (Voyez à l'ordre des mots).
(2) *Im. de l'Ar.* Rol. fur., IV, 401.
(3) Maup., f° 87, r° (1e éd. p. 183).
(4) *El.* II Av. 1e, IV, 386.

plus explicite. Au sonnet 67 du 2e livre de Diane les mots *rien de rigueur* ont été barrés dans ce vers :

Mon cœur...
Croit que *rien de rigueur* n'y peut faire retraite.

(Voir au chapitre des prépositions pour la syntaxe du mot avec *de*).

Tout donne lieu à plusieurs remarques curieuses, où le sens du mot est finement analysé. Les voici :

1° *Tout* remede en ce temps ne l'eust peu secourir.

« Il veut dire qu'il n'y avoit aucun remède qui l'eût pu secourir, mais il dit que tout remède ne l'eût pu secourir. On sait bien que tout remède ne guérit pas une maladie. » (1)

2° *Tous* ceux qu'aiment les Dieus ne vivent pas longtans.

« Cette proposition devoit être affirmative, car étant dite négativement, il s'ensuit qu'il y a quelques-uns de ceux que les Dieux aiment qui vivent longtemps, qui est le contraire de ce qu'il veut dire, car il entend que tous ceux que les Dieux aiment vivent peu. » (2)

3° Bref, *tout* ce qu'on lit de Protee
Ne s'egale à ses changemens.

« Si cette proposition universelle n'est vraie, la particulière le peut être. Cette proposition *toute femme est chaste*, peut bien être fausse, mais sa particulière : *quelque femme est chaste* est véritable. Il pouvoit et devoit dire : *Bref, on ne lit rien de Protée qui s'égale à ses changements.* » (3)

Les trois remarques, sous ces rédactions différentes, reviennent en somme au même. Elles montrent qu'il y a équivoque à parler comme le fait ici Desportes. On dit fort bien : *Tous* ceux qu'aiment les Dieux meurent jeunes; *tout* remède est inutile, *toutes* les métamorphoses de Protée sont inférieures aux siennes, mais si on

(1) *Cart. et Masc.* cart. 2, IV, 461.
(2) *El.* II. Av. 2e, IV, 397.
(3) *Div. Am.* ch. 4, IV, 437.

introduit une négation et qu'on dise : *Tous* ceux qu'aiment les Dieux ne vivent pas vieux, suivant l'accent qu'on y mettra, la négation portera sur *tous* ou bien sur le verbe. Si elle porte sur *tous*, la phrase voudra dire que ce n'est pas tous, mais seulement une partie d'entre eux qui font l'action exprimée par le verbe. Malherbe a voulu avec raison faire disparaître cette incertitude d'expression.

CHAPITRE V

DU VERBE

I. — CONJUGAISON

1° Verbes réguliers.

A. *Indicatif.* — Présent des verbes en *er*.

Il faut une *s* à la seconde personne du singulier. On dit: *je pense*, *tu penses*, « et n'y a point de réponse. » (1)

La nécessité de maintenir une distinction entre les différentes personnes avait déjà été entrevue par Ronsard, qui recommande de les « faire servir chacune selon leur naturel. » (2)

Les poètes néanmoins continuaient à élider l'*s* à volonté. Deimier leur en reconnaît même formellement le droit: « On dit *tu pense* et *tu penses*... comme de mesme, *tu donne* et *tu donnes*... comme aussi en tout autre terme de pareille nature. » (3)

La raison en était sans doute qu'on pouvait la prononcer ou non. « Prononcer l'*s*, dit Maupas, n'est point à reprendre, pourveu que foiblement. Et quand bien on la voudra supprimer, si faut-il tenir la syllabe un peu plus longuette. » (4)

(1) *Berg et Masc.* Im. Hor., IV. 456 ; Malherbe a relevé la même faute : *D.* II, dial. 1, IV, 273 : *ib.* I. ch. d'am . IV, 265 ; *Ib.* II. de la Jalousie, IV, 283 ; *El.* II. av. prem. IV, 387 ; *Am. d'H.* 13, IV, 299 ; *El.* I, 15, IV, 372 ; *Am. d'H.* St. 5, IV, 326 , *El.* I, 9. IV, 363 ; *Berg. et Masc.* Baiser. IV, 454.

(2) Rons. VII, 332. Comp. Pèletier (*Art. poet.* 87 d'après Thurot. *Pron.* II, 28) et Esprit Aubert, p. 889, col. 1.

(3) *Acad.* p. 181.

(4) *Gram.* f° 12 r°.

Malherbe se rangea, suivant son habitude, avec les partisans de la règle. Il maintint l'*s*, et c'est peut-être à ses prescriptions qu'est dû un de ces faits de réaction si fréquents de l'orthographe sur la prononciation. En effet, au témoignage de Martin, les « doctes », un peu plus tard, faisaient sentir l'*s*.

Remarque. — La même règle s'applique à la deuxième personne du subjonctif *fusses*, terminée aussi en *e* muet. (1)

Présent des verbes en *ir*.

La troisième personne du singulier est en *it* et non en *ist*. On dit *il lit*, *il jouit* et non *il list, il jouist*. (2)

Remarque. — La même observation s'applique au parfait défini du verbe avoir, *il eut*, et non *il eust*. (3)

B. *Futur.* —« Tu accourciras aussi (je dis en tant que tu y seras contraint) les verbes trop longs, comme *donra*, *sautra*, disait Ronsard, au contraire, tu ne diras point *prendera* pour *prendra*... n'ayant en cela reigle plus parfaite que ton aureille, laquelle ne te trompera jamais, si tu veux prendre son conseil avec certain jugement et raison. » (4)

Mais à la fin du XVI[e] siècle ces formes avaient vieilli, quoique Maupas les indique encore. (5) *Lairray* est une de celles qui a duré le plus; la proscription même de Vaugelas en fait foi. (6) Malherbe l'a relevée ainsi que *demourray*, mais par un simple trait. (7)

(1) *Berg. et Masc.* St. 2. IV. 155. Esprit Aubert dit que cette sorte d'élision est tolérée, p. 889. col. 2.

(2) *D. I.* pl. 1, IV, 261 : *Ib.* dial. 1. IV, 263 ; *Am d'H.* 75, IV, 320 ; *Div. Am.* comp. 3, IV, 440.

(3) *Im. de l'Ar.* Rol. fur., IV, 398

(4) VII, 328.

(5) *Gram*, f° 107, v°. Voy. Thurot. *Pron. fr.* II, 290.

(6) I, 210.

(7) Ms. de la Bib. Nat. *El.* av. 2[e], f° 217 r° ; *Ib.* Pyrom., f° 208 v°. Il est vrai que la copie B. de l'Arsenal est plus explicite. De cette forme, dit-elle. « il faut user modestement. »

D'une façon générale l'*e* muet de l'infinitif ne doit pas disparaître, c'est une licence. On écrit *variera*, *oublieront*, *prierois* et non *varira, oubliront, prirois*. (1) Deimier n'est pas moins affirmatif. (2)

Remarque I. — La forme *orra* est l'objet d'un *nota* dans les stances 4es de Cléonice. (3) Est-ce à dire que Malherbe la veuille proscrire ?

Il écrit lui-même tantôt *orra* tantôt *oira*. L'éditeur moderne de ses œuvres a supposé que *oirra*, *oirez*, pourraient être des fautes des anciennes éditions. (4) Je serais plutôt de l'avis contraire. On remarque en effet que les disciples de Malherbe écrivent *oira*, (5) et Ménage ajoute : Nous disons présentement *on m'oira*, *nous oirons*.

Remarque II. — Dans l'original de la B. N., Malherbe a souligné la forme *recueilliray*. (6) A l'époque le verbe *cueillir* hésitait entre les trois formes *cueilliray*, *cueillleray* et *cueudray*. (7) Cette dernière étant toutefois peu usitée, on peut conclure que Malherbe opte pour le futur moderne.

Au XVIIe siècle, *cueilleray* et *cueilliray* restèrent en usage, et la question de ce futur est longuement agitée par Vaugelas, qui opte pour *cueilliray*, suivant l'usage de la Cour et des Auteurs.

Th. Corneille au contraire affirme que de son temps on disait *cueillera* et l'Académie ratifie cet arrêt. (8)

(1) *Berg. et Masc.* Villanelle, IV, 458 ; *Am. d'H.* comp. 2, IV, 316 ; *D.* H. Jal., IV, 283.

(2) *Acad.* p. 137 et 138.

(3) Comp. *D.* I, p. 1, IV, 261. Esprit Aubert reprend l'affirmation p. 889. col. 2.

(4) Lex. p. 434.

(5) Racan, *Œur.* I, 9.

(6) *El.* 1, 5, fo 163 ro.

(7) Maupas, fo 114, ro Quant à *recueilliray*, on le rencontre dans les textes du temps, ainsi dans la dédicace de l'oraison funèbre de Ronsard par Du Perron : « Vous recueillirez le fruict de ce que j'ay appris en vostre conversation. » (Rons. *Œuv.* VIII, 180).

(8) Vaug., *Rem.* II, 259.

Mais la discussion n'en fut pas close. Je trouve *accueillirez* dans Jean-Jacques (1) qui défend cette forme contre le prote, « attendu que c'est l'usage des gens qui parlent bien, et puis parce que l'analogie le demande... enfin parce que la pénultième syllabe de ce mot doit être appuyée par un accent et qu'un *e* muet n'en sauroit comporter. » (2)

Passé défini. — Desportes écrivait parfois la désinence du prétérit par un *é* : *je donné*, *j'accusé*, comme il la prononçait. Malherbe l'en blâme à plusieurs endroits. (3)

Mais l'histoire de cette question n'est plus à faire. On pourrait seulement ajouter à ce qu'en dit Thurot les deux observations de Malherbe qu'il n'a pas citées, malgré ses habitudes de rigoureuse exactitude. (4)

Mode impératif. — Desportes ayant écrit « *laisses* en faire Amour... » Malherbe marque cette forme d'un nota. (5) Il entendait sans doute que les impératifs des verbes en *er* ne devaient pas avoir d'*s*. C'était en effet une règle assez générale de son temps déjà.

Mais ici le cas est particulier, le verbe étant suivi de *en*. Or dès 1632, Martin accordait formellement que l'*s* devant ce mot ne pouvait être supprimée. (6)

Malherbe est-il d'un avis contraire, c'est douteux, car l'usage paraît avoir été en faveur de l'*s*; il est plus vraisemblable qu'il n'a pas fait attention qu'il se trouvait en présence d'un cas exceptionnel.

(1) *Let. à d'Alemb.* Préf. éd. Fontaine. p. 110.

(2) Il ajoute que la faute est si choquante qu'il faudroit absolument faire un carton si la préface étoit tirée. *Let à M. Rey* éd. Bosscha (Paris, Amsterdam 1858) p. 51. Comp. p. 56 où il revient sur ses recommandations.

(3) *El.* I, Disc., IV, 378; *D.* II, 17, IV, 277.

(4) *Pron. fr.* I, 305.

(5) *Cleon.* 61, IV, 344.

(6) V. Thurot, II, 49 et 50. Il dit par mégarde que cette règle se trouve pour la première fois dans Oudin, car il la cite lui-même dans Martin quelques lignes plus haut. Comp. Vaug. I, 319.

2° Verbes irréguliers.

Aller. — Ce verbe fait à la première personne du singulier de l'indicatif présent je *vois* ou je *voys* et non je *vay* ou je *vais*. (1)

A cette époque, comme nous le montrent les témoignages des grammairiens, particulièrement celui de Maupas, (2) on hésite entre *vay*, *vais* et *vois*. Malherbe lui-même ne semble pas imposer une de ces formes, il la préfère : je dirois *vois*, dit-il. (3) L'usage ne s'est pas entièrement décidé pour lui, on a retenu l'*s*, (4) mais la forme en *ai*, suivant une tendance générale, a prévalu, après avoir lutté contre je *va*. (5)

Avoir fait à la troisième personne du pluriel du subjonctif présent non pas *aynt*, comme l'écrit Desportes pour le faire entrer dans son vers, mais *ayent* monosyllabe. (6) Il ne peut donc entrer dans un vers pas plus que *voyent*. (7)

Une autre observation semble indiquer que Malherbe voulait imposer à la 3e personne du singulier la forme *aye*. Il a, en effet, barré le mot dans ces vers :

Il (l'homme avare) ne peut eloigner son thresor qu'il ne tremble,
Bien qu'il l'*ait* mis en terre.....

(1) *Berg. et Masc.* Disc., IV, 451 ; *Div. Am.* compl. 1, IV, 432 ; *ib.* compl. 2, IV, 429 ; *Cleon.* 22, IV, 334. Comp. *D.* I, 47, f° 288 r°, où *vais* est souligné (ms. B. N.) Régnier dit comme Malherbe *vois* (Sat. 10).

(2) *Gram.* f° 108 r°.

(3) On disait plus coutumièrement ainsi d'après La Noue (d. Thurot, I, 325)

(4) Ce que nous avons dit plus haut de la deuxième personne des verbes en *er* ne s'applique en effet ni aux verbes des autres conjugaisons ni aux verbes anomaux ni aux verbes des dernières conjugaisons. On écrivait indifféremment je *dis* et je *dy*, tu *dis* et tu *dy*. La Grammaire anonyme de 1657 (p. 94) affirme que Malherbe a repris des Portes pour avoir dit à l'impératif : *choisis* un homme. Cette observation, si elle existe, m'a échappé. V. au surplus, Thurot, *Pron. fr.* II, p. 39-58.

(5) V. cette histoire dans Thurot, *ib.* I, 325.

(6) *Cleon.* 7, IV, 329. Comp. *Cleon.* 29, IV, 335.

(7) A propos de ce vers :

Ceux qui *voyent* comment ce mal me met au bas

« il ne faut pas le mettre dans le vers », dit Malherbe. *D.* II, 60, IV, 291.

Le trait de plume veut dire sans doute qu'il faudrait *aye* et que le vers serait faux (1).

Haïr fait au participe présent *haïssant* et non *hayant* (2) ; à la 2e personne de l'indicatif présent *haïssez* et non *hayez* (3).

Maupas donne encore le double paradigme : je *hay, je haï...*, *hayant* et *haïssant, hairay, haïray*, et Vaugelas constate que même de son temps on n'a pas cessé de dire à la Cour *nous hayons*, *vous hayez*. (4)

Ferut est rayé dans l'Epitaphe sur la mort de Mlle de Rostain.

Malherbe trouvait sans doute le verbe vieux, car il ne l'emploie pas, et Maupas constate indirectement la même chose quand il dit : « *Je fier*, *je feri* et *feru, j'ay feru, ferir*, *fierant*. Les temps composés de ce verbe sont plus en usage que les simples. » (115 r°).

Mener et ses composés *promener*, *ramener* font à l'indicatif *mene*, *promene, ramene*, et non *maine, promaine*, *ramaine*. (5)

Desportes les avait visiblement écrits par *ai*, profitant de la similitude de prononciation (6) pour les faire rimer avec *vaine, hautaine*.

L'observation n'a aucune portée grammaticale.

Vaincre donne lieu à une remarque toute négative : « Selon les règles on peut dire : *je vain, tu vains*, *il vaint,* mais l'usage ne s'y accorde pas. » (7) Cette phrase obscure signifie sans doute que ces formes étaient dès lors inusitées.

(1) *El*. I, 15, f° 181 r°. La grammaire de Maupas donne indifféremment *ayt* et *aye* (92 v°). Vaugelas condamne *aye*, I, 171.

(2) *Am. d'H.* ch 5, IV, 313; *Ib*. ch. 3, IV, 306. L'observation de Malherbe est rapportée par la Grammaire de 1657, p. 90.

(3) Corrigé dans le ms. de la B. N. *Am. d'H.* ch. 3, f° 86 r°.

(4) I, 75. L'Académie bâtit là-dessus une explication historique *a priori* qui donne une idée exacte de la singularité des méthodes grammaticales d'autrefois.

(5) *D*. II, 39, IV, 285; *Im. de l'Ar*. Rod., IV, 411; *Berg, et Masc.* Disc., IV, 451.

(6) Thurot, *Pron. fr.*. II, 635.

(7) *D*. I, 62, IV, 260.

M[lle] de Gournay affirme, au contraire, qu'on peut dire avec du Perron et M. de Sées : *refreint, vainc, vainquant.* (1)

Vouloir. Desportes écrit *voulions* au subjonctif.

Et ne garderons rien que nous nous *voulions* taire.

« Il faut dire *veuillions* pour dire *velimus*, affirme Malherbe ; *voulions* signifie *volebamus.* » (2)

Maupas ne se prononce pas, mais il est certain que l'usage était indécis. L'Académie en effet, sans tenir compte de la nécessité d'une distinction entre les deux temps, qui semble avoir préoccupé Malherbe, décida, en se fondant sur l'analogie des verbes *pouvoir* et *mouvoir*, qu'il y avait lieu de dire *que nous voulions, que vous vouliez* (3).

Le subjonctif s'écrit *veuillez* et non *vueillez.* C'est une pure question orthographique (4).

Vêtir fait au présent *il vêt*; « *vestit* est prétérit. On dit de *bâtir : bâtit*, au présent de l'indicatif; mais on dit de *sentir : sent*, et non *sentit.* » (5)

Maupas donne la double forme *je vests* et *je vestis.* (6)

Des auxiliaires.

Avoir et être. Malherbe inaugure la fameuse distinction entre *j'ai demeuré* et *je suis demeuré.* Voici le vers de Desportes :

J'ai resté jusqu'ici pour ne te point laisser.

« Il devoit dire : *je suis resté. J'ai demeuré* a une autre signification que *je suis demeuré.* » (7)

Il est inutile de dire que ces subtilités étaient inconnues de la vieille syntaxe (8). Mais à partir de ce moment elles ont fait fortune.

(1) *Omb.* 954.
(2) *D.* II, 42, IV, 286.
(3) Vaug. II, 101.
(4) V. Thurot, *Pr. fr.* I, 465.
(5) *Im. de l'Ar.* Rol. fur., IV, 402.
(6) *Gram.* f° 117 r°.
(7) *El.* II, av. 2, IV, 397.
(8) V. ma *Gram. hist.* p. 411 et sv.

Des semi-auxiliaires.

Les constructions que nous allons examiner, dont quelques-unes sont fort anciennes, ont eu à un moment donné leur raison d'être. Elles exprimaient une nuance particulière de l'idée. Puis l'usage, en les répandant, a effacé leur caractère propre et au XVIe siècle, elles ne font plus dans la majorité des cas que remplacer lourdement les formes simples de la conjugaison (1).

1° *Etre*, avec un participe présent, avait servi originairement à insister sur l'idée de la durée de l'action, mais dans Desportes cette périphrase n'est plus qu'une forme inutile et pesante. Ex. :

Et l'esprit que la peur devant *fut tenaillant*...
Je pense estre échappé, quand *je suis périssant*...
Sans qui rien ici-bas ne peut *estre naissant* (2).

Malherbe n'a pas tort de trouver que c'est « mal parlé » ; de fait c'est à peine si dans un ou deux passages le tour pourrait se justifier (3). Ailleurs il ne fait que remplir le vers en l'encombrant.

2° *Aller* avec un participe présent. Henri Estienne trouvait que « cette façon de parler avait bonne grace en nostre langage », par exemple dans ce vers de Desportes :

Mais durant qu'en regrets tu te *vas consumant*. (4)

Malherbe est d'un avis tout contraire, et dans son exemplaire il a rayé cet hémistiche. (5)

(1) V. *Gram. hist.* p. 444 et sv.

(2) *El.* II, 1, IV, 379; *Am. d'H.* 27, IV, 305; *Cleon.* 8, IV, 330. Comp. *Cleon.* 10, IV, 330. *D.* I, ch. d'Am., IV, 265. Dans le Ms, de la B N. Malherbe a rayé plusieurs constructions analogues, *D.* II, compl. f° 52 v°. *Cleon.* 40. La Grammaire anonyme de 1657 rapporte ces condamnations (p. 103).

(3) *El.* I, 15, IV. 372; Deimier est du même avis et critique ce vers de Ronsard :

Pour *estre* en vain tes beaux soleils *aimant*. (*Acad.* p. 444).

(4) *Precell. du lang. fr.* p. 355. Il ne faut pas oublier qu'elle est aussi grecque ; εἰ τις ἱστοριαν γραφων ἰοι

(5) *El.* I, disc., f° 197 r°.

Il ne veut pas distinguer les cas où la présence du verbe *aller* marque qu'il s'agit d'une action progressive et continue. Tous les vers qui contiennent ce tour sont condamnés pêle-mêle. *Aller* doit conserver son sens propre. A propos de ces deux vers :

> Moissonnant tout joyeux les espis blons-dorez
> Dont la mere Cerès *va couronnant* sa teste.

« Cérès se couronne donc en se promenant, s'écrie une note. C'est une façon bien nouvelle. » (1)

Ici déjà la forme pourrait se soutenir. Mais voici un vers où *aller* se justifie parfaitement :

> ...La vostre (votre propriété) au contraire est de m'estre obstinee,
> Et croistre en cruautez, mieux *j'iray vous servant.* (2)

C'est en considération de semblables vers que Maupas écrivait : « Le participe... se subjoint elegamment à tous les nombres et personnes du verbe *aller*, et ce faisant est signifiee une perseverance et continuité d'action. » (3)

Deimier est aussi bien inspiré dans sa tolérance quand il dit : « Quelques-uns estiment que ceste sorte de parler *va lavant, vont bruslant, vont disant, alloient tourmentant* n'est pas propre, toutefois je tien qu'elle est bonne et mesmes en cela je suis de l'opinion de plusieurs personnes des plus doctes d'aujourd'huy. Aussi c'est la verité que ceste phrase peut servir à toutes choses qui se font avec progression de temps. Ainsi on dira bien à propos : *Le soleil va jaunissant les moissons... Vos discours me vont tourmentant en me reprochant l'inconstance...* Parce qu'au premier exemple, on sçait que l'ardeur du Soleil fait meurir d'un jour à l'autre les moissons. Au II, parce que vous me tenez si souvent de ces discours où vous

(1) *Am. d'H.* le Cours de l'An, IV, 307. Comp. *Div. Am.* Villan., IV, 435.

(2) *D.* I, Comp. 4, IV, 268. Comp. *Im. de l'Ar.* Angel., IV, 418 ; *Cleon.* El. de Bertaut, IV, 352. Sur ce tour voyez encore : *Div. Am.* compl. 3, IV, 441 ; *Ib.* Dial. 2, IV, 428, et une foule de passages du ms orig. *Am. d'H.* ch. 1, f° 81 v°; *D.* I, 20 f° 6 r° ; *Ib.* ch. d'am., f° 28 r° ; *Ib.* II, priere, f° 45 r° ; *Ib.* dial. 2, f° 67 r°, etc., etc.

(3) *Gram.* f° 155 v° (1° éd. 330).

me reprochez l'inconstance, que je suis continuellement tourmenté : C'est ainsi qu'en des subjects qui se font avec succession de temps on s'en peut servir en ceste façon..... Tous les Poëtes du passé ont usé de ceste phrase: comme aussi elle est pratiquee aujourd'huy : ce qui se peut voir aisement aux vers des plus beaux ouvrages de ce temps. »

Et Deimier cite une stance de du Perron empruntée à la paraphrase du Psaume : *Benedic*, *anima mea, Dominum*, une de Bertaut, du psaume *Laudate Dominum de cœlis*, puis un couplet de l'Ode de Malherbe sur la venue de la Reine.

Enfin il ajoute comme correctif que des phrases comme : *les montagnes qui vont couronnant la terre*, *les rochers qui vont décorant ces campagnes*... ne sont pas « bien dictes pour la raison, bien qu'elles soient propres pour le langage... car l'effect de ces trois choses ne se faict point en augmentant, ny moins par le progrez de quelques actions qui arrivent par succession de temps : ains c'est tant seulement au moyen d'une façon immobile et d'une présence assiduë. » (1)

L'issue de la discussion est indiquée par Ménage dans ses Observations sur Malherbe ; après avoir essayé de justifier ces périphrases contre Vaugelas, auquel il avait, dit-il, fait les mêmes observations, il ajoute : « Cette façon de parler n'est pas mesme reçue aujourd'hui en vers. » On sait que « M. de Vaugelas ne l'a pas emporté » aussi complètement que son adversaire a pu le croire. (2) L'usage a fait les mêmes restrictions que l'Académie ; il admet : *les arbres vont croissant*, *sa santé va diminuant*. (3)

Rendre. On connait l'élégante tournure faite du verbe *rendre* et d'un adjectif, à l'aide de laquelle le français exprime qu'une personne ou qu'un objet a été placé dans la situation morale ou matérielle déterminée par cet adjectif. C'est ainsi qu'on dit *rendre meilleur*, *rendre impossible*, etc.

(1) *Acad.* p. 441 et sv.
(2) *Ed. de Malh.* III, 164. Comp. ma *Gram. hist.* 445.
(3) Haase. *Synt.* p. 109 § 70.

Au XVI[e] siècle, on emploie après le verbe *rendre* non seulement des adjectifs, mais des participes. A côté de *rendre dispos*, on dit *rendre disposé*, à côté de *rendre célèbre, rendre connu.*

On trouve ainsi dans Desportes *rendre failli, adouci, vengé, séché, éteint, captivé, clos, maîtrisé, surmonté, achevé, étrangé, servi, découvert, effacé, soulagé, troublé*, et même avec un participe présent *rendre fuyant.* (1)

Il faut le dire, sauf à un ou deux endroits, où l'expression peut à la rigueur se justifier, elle n'est qu'une inutile périphrase (2).

Malherbe le sent et la proscrit — après s'en être servi lui-même. Les critiques du XVII[e] siècle lui donnèrent raison, tellement raison qu'ils relevèrent sévèrement les passages où il avait fait cette faute. Balzac le premier, ne se souvenant pas « de son père Malherbe », a posé à ce propos de redoutables questions : « Est-ce une locution figurée ? Est-ce une mode estrangère... ? ou plutôt n'est-ce point une nécessité de la rime ? N'est-ce point quelque petit reste du Collège ? n'est-ce point le jargon d'un jeune Aleman, nouvellement arrivé à Orléans, qui fait effort pour parler françois ? » (3) Ménage a répété la même condamnation qui est devenue définitive. (4)

On ne peut s'empêcher d'observer cependant que la langue a fait là une perte. *Rendre humilié*, si on pouvait écrire ainsi, ne dirait pas la même chose que *rendre humble* ni que *humilier*. Mais l'abus de ces expressions a fait considérer qu'elles faisaient double emploi.

Remarque. — Des tours analogues, où le verbe *rendre* est réfléchi, du type de *se rendre poursuivant, se rendre adouci*, ont partagé la disgrâce des précédents. (5)

(1) *D.* II, ch. 2, IV, 277; 20, IV, 278: rimes tierces, IV, 280; 54, IV, 289; *Am. d'H.* el. 3, IV, 309, *Cleon.* 43, IV, 339; 45, IV, 340; *Im. de l'Ar.* mort de Rod. IV, 409; *El.* II, av. 2, IV, 393; *Ib.* 4, IV, 381; *Div. Am.* comp. 2, IV, 433; ch. 1, IV, 427; *Berg. et Masc.* 5, IV, 453; *Cleon.* 75, IV, 347, *Div. Am.* comp. 4, IV, 444; Rol. fur. IV, 403; A ajouter de nombreuses corrections dans l'exemplaire original.

(2) Voir *Berg. et Masc.* ép. 5 et *D.* II, rimes tierces.

(3) Cité par Chevreau, *éd. de Malh.* I, 304. V. Balz. *Œuv.* II, 591.

(4) *Ib.* III, 355.

(5) *Div. Am.* 4. IV, 422; *El.* I, 11, IV, 367.

Se faire, au sens de *devenir*, se dit encore fort bien. On *se fait vieux*, *mince*, etc. Au XVI[e] siècle, l'adjectif pouvait être remplacé par un participe :

Toute ma chaleur...
... Commence déjà, comme aussi fait mon cœur,
A *se faire gelée*.

« On dit bien, observe Malherbe, *être gelée*, *devenir gelée*, ou *se geler*, mais *se faire gelée* est une sottise, vu même que gelée est une espèce de viande. » (1)

Ici l'expression est bizarre, il est vrai, mais nous défendrions certainement contre Malherbe ce vers qu'il a barré dans son exemplaire :

Or' que l'esté brulant
Tousjours en s'avançant *se fait plus violant.* (2)

Savoir a été employé souvent au XVI[e] siècle comme un demi-auxiliaire, et Maupas dit que plusieurs temps de ce verbe sont usités au sens de *pouvoir*, surtout les deux prétérits parfaits et le plus que parfait indicatif, tout le conjonctif et le plus que parfait infinitif. (3)

Desportes avait dit ainsi :

Jamais homme discret *ne sut estre volage*,

ce qui se traduit assez difficilement, mais signifie à peu près qu'il ne se peut pas, et qu'on n'a jamais vu qu'un homme discret soit volage. Malherbe n'y voit qu'une périphrase pour *ne fut volage* et ajoute : « J'eusse mieux aimé dire : *jamais homme volage ne fut discret*, et cela est sans doute. » (4) Il a tort, et sa correction n'exprime pas le même sens.

Toutefois Desportes fait abus de ces constructions, et on s'explique que Malherbe les ait soulignées ailleurs, par exemple ici :

Et rien d'elle à present ne me peut contanter
Que les vers qui *sçauroyent* mes obseques *chanter*. (5)

(1) *Berg. et Masc.* Od. IV, 456.
(2) *Ib.* Disc. f° 301 v°.
(3) *Gram.* f° 129, v°.
(4) *El.* I, 17, IV, 374.
(5) *El.* II, 5. Comp. *Cleon.* 48. (Ms. de la B. N.)

On trouve encore dans Corneille :

> Allons, reines, allons, et laissons-les juger
> De quel côté l'amour *avoit su m'engager*. (1)

Dans la langue moderne certaines formes conditionnelles : *saurais, eût su*, ont encore parfois un sens très peu marqué.

Vouloir. Malherbe a souligné avec raison :

> De vous donc, je ne puis justement me complaindre,
> Mais du ciel inhumain et du malheureux sort,
> Qui jusqu'à un tel poinct *m'ont bien voulu contraindre*. (2)

Le verbe *vouloir* n'est ici qu'une simple cheville.

Je trouve en outre un trait sur le dernier hémistiche de ces vers :

> L'amoureuse ardeur...
> Reprend nouvelle vie et *se veut redoubler* (3).

L'expression a-t-elle semblé plate à Malherbe ? c'est probable, on attendrait un verbe comme *menace* de se redoubler.

Mais peut-être a-t-il entendu blâmer l'emploi de *vouloir* dans le sens du futur lointain *va* se *redoubler* ?

Du verbe substitut FAIRE.

Faire ne peut pas remplacer tous les verbes. Ex. :

> Etre sage en aimant, Dieu ne le saurait *faire*

« S'il avoit usé d'un verbe actif, il n'y auroit point de doute, comme *aimer sans être aimé, Dieu ne le sauroit faire*, mais ici je ne sais si ce *faire* est bien. » (4).

(1) *Don Sanche*, I, 3 fin.
(2) *D.* I, Comp. f° 32 v°.
(3) *Cleon*. 64.
(4) *Div. Am.*, pour le 1er j. de l'an, IV, 422.

II. — Ellipse et répétition du verbe.

Quand deux phrases sont bien liées par *et*, et renfermeraient le même verbe, il est inutile de répéter ce verbe. Ex. :

Les lieux d'autre côté raboteux et pierreux
Sont fascheux à piquer, et *sont* fort dangereux.

« Ces deux *sont* ont mauvaise grâce. » (1)

Au contraire on ne saurait construire ἀπὸ κοινοῦ deux propositions où le verbe doit se trouver à deux modes différents. Ex. :

Puis il retourne à soy, et *ne sçauroit penser*
Que sa Dame en ce poinct *ait peu* le delaisser,
Mais que d'un ennemi la main injurieuse
A gravé tout ceci pour la rendre odieuse. (2)

III. — Accord du verbe.

Desportes le négligeait quelquefois contre toute espèce de règles, comme ici :

Serments, soupirs, faveurs en abondance
De son amour ne *te rende* asseuré.

La faute est évidente, il faut *rendent* (3), car il ne peut être question de syllepse. Mais le cas n'est pas toujours aussi simple.

Quand il y a plusieurs sujets, ou, comme dit Malherbe, plusieurs nominatifs, à un même verbe, l'accord peut-il se faire avec le dernier seulement ? Ex. :

Puis que ma servitude et ma foy *vous offense*,

« Il fallait *offensent* », dit Malherbe. (4) De même ici :

Car l'eternelle nuict ne couve point d'horreur,
De tourments et de flame,
De pleurs, de peurs, de morts, de remords, de fureur,
Qui ne *loge* en mon ame.

(1) *Cart et Masc.* Masc. de Chass. Stanc. aux dames, IV, 462.
(2) *Im. de l'Ar.* Rol fur., IV, 401.
(3) *Div. Am.* Villan., IV, 435.
(4) *D.* II, 55, IV, 290.

« Il faut dire : qui ne *logent ;* et répondre à cela, c'est faire le sot. » (1)

A ce compte, Malherbe a lui-même fait le sot, et une foule d'autres après lui (2), le XVIIe siècle n'ayant pas observé cette règle, qui est loin d'avoir été imposée avec cette rigueur par Vaugelas.

Même aujourd'hui, les libertés de la vieille syntaxe n'ont pas encore entièrement disparu. (3)

IV. — DES PERSONNES

Malherbe n'approuve pas le changement de personnes dans le discours. Dans une chanson que Ste Beuve a déjà citée, le *tu* et le *vous* sont entremêlés, il échappe même à l'amant de dire *elle*, mais il rétracte à l'instant sa bouderie. » Malherbe n'a rien compris à tout cela. Il n'y a là pour lui qu'une question de régularité, sur laquelle il revient ailleurs. (4)

Rien de plus gracieux non plus que cet autre couplet :

> Helas, s'il t'en souvient, amoureuse Deesse,
> Et si quelque douceur *se cueille* en le baisant,
> Maintenant que je sors pour baiser ma Maistresse,
> Que l'argent de ton front ne soit pas si luysant.

Cette troisième personne fait la question moins directe, en quelque sorte plus générale, et par conséquent moins brutale, mais qu'importe? Il devoit dire *tu cueilles*. (5)

(1) *Div. Am.* Compl. 4, IV, 444. Comp. *Am. d'H* 55, IV, 314 ; *Cleon.* 33, IV, 336, et 93, IV, 350 ; *D.* II, 1, IV, 273. *Cart et Masc.* p. les chev. du Phénix, IV, 459.

(2) II, 83.

(3) Voir ma *Gram. hist.* p. 459.

(4) *XVIe s.* p. 110.

(5) *Div. Am.* Contre une nuict trop cl., IV, 425.

Des verbes impersonnels.

Prendre envie est une locution impersonnelle. Il faut dire : *il me prend envie de cela* et non « *je prends* envie de cela. » (1)

Il est forme avec des noms un grand nombre de locutions impersonnelles : *il est besoin, il est force...*

Avec la forme interrogative, on dira :

Est-il besoin ? Est-il force ?

Qu'est-il besoin et *qu'est-il force ?*

Quel besoin est-il ou *y a-t-il ?*

L'ancienne langue construisait souvent aussi avec de : *qu'est-il de besoin?* Malherbe note cette forme et lui préfère *quel besoin est-il?* (2)

C'est la faute prend après lui la préposition : *de* « c'est la faute d'*amour* ». Au contraire on dira : « la faute en est *à* l'amour. » (3)

Il semble se trouve encore dans Desportes suivi de la proposition *de :*

Il *sembloit* à le voir *d'un fleuri renouveau.*

Malherbe a rayé cette construction dans son exemplaire, (4) et cependant elle était calquée sur la construction de l'infinitif après le verbe *sembler*. On trouve en effet très souvent des phrases comme celle-ci : Il leur sembloit *de* voir tousjours ce visage. (5)

Du pronom avec les verbes impersonnels.

Les formes impersonnelles suivantes ne peuvent se passer d'un pronom. *Impossible est* est mal pour *il est impossible*. (6) De même *se trouve* pour *il se trouve, se peut* pour *se peut-il.* (7)

(1) *Epit.* du lat. de M. de Pimpont, IV, 168. Comp. *Am. d'H.* 5, IV, 297.
(2) *El.* II, 3, IV, 381.
(3) *Cleon.* 9, IV, 330. Comp. une observation identique dans le sonnet de Ronsard en faveur de Cléonice, IV, 353.
(4) *El.* II, Avent. 1e, fo 211 vo.
(5) Vaug. dans Haase § 112, 1.
(6) *El.* I, 4, IV, 357.
(7) *El.* II, av. 1r, IV, 386 ; *D.* II, 59, IV, 291.

Voilà une règle qui semble en contradiction absolue avec le propre usage de Malherbe, qui écrit constamment *faut, semble, y a, est* pour *il faut, il semble, il y a, il est.* (1) Mais, si on y regarde de près, on voit que cet archaïsme, si fréquent dans tous les auteurs du XVIe siècle, se rencontre surtout dans la prose de Malherbe et qu'en vers il ne se permet d'ellipser *il* que dans certaines locutions telles que *semble.* (2)

Notre usage, qui a conservé *suffit, qu'à cela ne tienne, tant y a, tant s'en faut,* et dans la langue populaire *y a, faut,* nous avertit qu'il faut distinguer avec soin ici les cas particuliers.

Mais en règle générale, dès l'époque de Malherbe, le pronom était devenu nécessaire. Maupas le met dans tous ses exemples. (3)

Inversement il faut éviter le pléonasme du démonstratif *ce*, et ne pas écrire comme Desportes :

Et mes jours plus luisans
Ce sont tristes horreurs ..

Malherbe ne condamne pas formellement ce tour, mais il conseille de l'éviter : « Il pouvoit dire *sont funestes horreurs.* » (4)

Emploi de il *et de* ce. On ne doit pas dire *c'est tout ainsi de moi,* mais *il en est ainsi de moi.* (5)

Emploi de il *et de* cela. L'emploi de *il* neutre, avec un sens démonstratif, sens qui s'est conservé jusqu'à nos jours dans la locution : *il est vrai,* se rencontre fréquemment au XVIe siècle. On le trouve dans ces trois vers de Desportes :

Comme un chien que son maistre a long temps caressé,
S'il advient qu'à la longue il change de nature,
S'enfuit, puis s'en revient, esperant qu'*il* ne dure.

(1) V. tom. V. *Introd. gr.* XXVI.

(2) De même dans Racan (*Berg.* I, 2, p. 29)
Et semble *que le ciel ne se plaist qu'à me nuire.*

(3) *Gram.* f° 131 r°. Comp. Deim. *Acad* , p. 168.

(4) *Cleon.* 59, IV, 344 ; Comp. *Div. Am.* 41, IV, 443 : *Ma foy* c'est *un rocher* ; IV, 443 et *Cleon.* 57, IV, 344.

(5) *D.* I, comp. 3, IV, 264.

Malherbe, après avoir remarqué l'équivoque de ce pronom, qui semble se rapporter à *maître*, ajoute : « *il*, pour *cela*, mal. » (1)

Et une autre observation précise celle-ci : « Il eût mieux dit *si cela avient* que *s'il avient*, car quand on dit : *s'il avient*, on attend un *que* ; comme : *s'il avient que le Roi aille à Fontainebleau, que le Roi vienne à Paris.* » (2)

On trouve cependant dans la prose de Malherbe et même dans ses vers *il* employé d'une façon analogue. (3)

Toutefois voici un tour un peu trop hardi :

A bon droit les siecles vieux
Nous ont peint Amour sans yeux,
Monstrans comme *il* se doit croire.

On ne comprend pas du premier coup que cela veut dire : ce qui se doit croire. (4)

V. — DES VOIX

Verbes intransitifs employés transitivement.

1° *Verbes factitifs.* « Il faut remarquer, disait Vaugelas, que de toutes les erreurs qui se peuvent introduire dans la langue, il n'y en a point de si aisée à establir, que de faire un verbe actif d'un verbe neutre, parce que cet usage est commode, en ce qu'il abrege l'expression, et ainsi il est incontinent suivy et embrassé de ceux qui se contentent d'estre entendus sans se soucier d'autre chose : on a bien plustost dit, *sortez ce cheval,* ou, *entrez ce cheval*, que, *faites sortir ce cheval*, ou, *faites entrer ce cheval.* » Et il constate que, non seulement les Gascons en usent, mais même des courtisans, « nez au cœur de la France. » (5)

(1) *Dir. Am.* 22, IV, 435.
(2) *El.* I, 6, IV, 360.
(3) II, 135 et bcp. d'autres exemples, Lex. V, 317.
(4) *Dir. Am.* Dial. 2, IV, 427.
(5) *Rem.* I, 105.

« Je n'aime guère, disait déjà Malherbe, *courroucer quelqu'un* pour *faire courroucer*, » (1) ni *crouler les fondements*, « car *crouler* n'est pas actif. » (2) « Je dirois : *qui faites rebeller mon âme* », et non *qui rebellez mon âme*. (3) « *Sortir*, en signification active, ne plaît pas non plus à tout le monde, » (4) ni *tomber quelqu'un*, (5) « qui est mal parlé. »

Courroucer se trouve, dès le Moyen Age, employé de la sorte. Est-ce à la suite de l'observation de Malherbe qu'il était tombé dans le discrédit ? En tous cas, un moment condamné dans son sens propre par Vaugelas et l'Académie, il a survécu à cet arrêt, au moins dans le style écrit. (6)

Rebeller se trouve dans Garnier : si mon propre enfant m'avoit faict telle injure, Mes peuples *rebellant*, qui luy seroient commis. (7)

Mais le mot lui-même a vieilli sous toutes les formes, et Corneille, qui avait employé dans le Cid *fait rebeller*, comme le demandait Malherbe, l'a corrigé en 1663 en *révolter* :

Contre ce fier tyran fait *rebeller* mes vœux. (8)

Pour *sortir*, Vaugelas nous apprend que cette façon de parler s'est rendue fort commune à la Cour et par toutes les Provinces. (9) Et une phrase de Beroalde de Verville complète heureusement l'indication : « Puisque j'y suis, remarqueray un mot impropre qu'a dit aujourd'hui un honneste homme et docte : *Sortez* mon cheval au lieu de *faites sortir*. » (10) Mais, quoique condamnée de siècle en siècle, la construction a survécu. (11)

(1) *Epit.* du j. Maugiron, IV, 467.
(2) *Im. de l'Ar*. Rol. fur., IV, 399.
(3) *Am d'H.* 36, IV, 310. *D.* II, 45, IV, 286.
(4) *D.* I, 18, IV, 252 ; Comp. *Am. d'H.* 68, IV, 318 : Comp. *Im. Ar.* Rod., IV, 411.
(5) *Am. d'H.* 51, IV, 314.
(6) Vaug. II, 78. Comp. les ex. mod. de Littré.
(7) Garn. *Œuv.* VII, 249, dans Haase, *Synt. R. G.*
(8) III, 186, *Cid*, 1568.
(9) *Rem.* I, 105.
(10) *Le Cab. de Minerve*, p 151, dans Litt.
(11) V. Litt. 29 et 30.

Tomber quelqu'un, est un vieil archaïsme qui se trouve souvent encore au XVI[e] siècle. Condamné par Vaugelas (1) comme par Malherbe, il n'a pas disparu de la langue populaire — et parlementaire — auxquels nos écrivains, moins prudes, l'ont repris.

Crouler est-donc, à proprement parler, le seul de ces verbes qui ne puisse plus s'employer activement, comme il l'était si fréquemment au XVI[e] siècle. (2) Lafontaine l'avait repris aux anciens, mais sans parvenir à le sauver, quoique aucun synonyme ne l'ait remplacé en ce sens.

Remarque. C'est pour la même raison, sans doute, que, dans ce vers de *Rodomont*, Malherbe a effacé *tournoyé* et l'a remplacé par *tourné* :

Apres que le Payen eut long temps *tournoyé*
Le vieillard miserable à l'entour de sa teste. (3)

Le verbe *tournoyé* ne devait pas s'employer activement. Littré en a cependant cité un exemple auquel celui-ci est à ajouter. (V. *tournoyer*, Rem.)

2° *Autres verbes*. — *Blasphémer* a été plusieurs fois employé activement par Desportes. Ainsi :

Bien que ces guerriers...
Peussent etre à bon droict contre Amour despitez,
Et *blasphemer ses traits, son pouvoir, et sa flame.*

« Je ne dirois point : *blasphémer quelqu'un*, observe Malherbe, *mais : contre quelqu'un*. » (4)

On sait que, malgré ce conseil, Racine a dit :

Ils blasphèment le nom qu'ont invoqué leurs pères. (5)

(1) II, 397.

(2) V. dans Litt. les exemples. On pourrait en ajouter beaucoup d'autres. Furetière admet encore *crouler un arbre*, dans le sens de le secouer pour avoir les fruits.

(3) IV, 411.

(4) *Cart. et Masc.* Cartel, 1, 460 ; Comp. *El.* I, 2, IV, 355.

(5) *Ath.* 1, 1 ; Comp. Littré au mot *blasphémer*, 4.

Déborder, employé activement dans ce vers :

Et les torrens de pleurs, *que debordent* mes yeux,

a motivé la remarque suivante : « Je n'ai jamais vu cette construction, *mes yeux débordent des pleurs ;* je dirois *débordent*, simplement. » (1) L'affirmation de Malherbe est d'autant plus étonnante qu'il a dit lui-même :

C'est la Seine en fureur qui *déborde son onde*
Sur les quais de Paris. (2)

Il ne se souvenait plus sans doute ce jour-là, dans l'embarras qu'il éprouvait à remplir sa malheureuse *nænia*, toujours inachevée, de la défense qu'il avait faite à Desportes !

Prier. — « Malaisément dirois-je : *je prie une chose*; mais *je vous prie d'une chose.* Il pouvoit dire : « Ne m'accordez jamais *chose dont* je vous prie », au lieu de : Ne m'accordez plus *rien de chose que* je prie. (3)

On avait, au XVIe siècle, construit comme Desportes. Et Boileau a encore dit : Tout ce que j'ai à vous prier maintenant (4).

Verbes transitifs employés intransitivement.

On pourrait croire, sur la foi de Malherbe, que Desportes se permet d'employer librement les verbes transitifs comme intransitifs, mais presque tous les reproches qu'il lui fait à ce sujet sont sans fondement, ainsi qu'on le va voir. Voici ses observations :

1° Tu as beau *decouvrir*, ta lumiere empruntee
Mes amoureux secrets ne pourra deceler.

« Il devoit mettre ici un accusatif. On dit bien : *aller découvrir*, sans accusatif, mais non pas : *j'ai découvert*, ni : *j'ai beau découvrir.* » (5)

(1) *Div. Am.* Comp. 4, IV, 443.
(2) *Vers sur la mort de Henri IV*, I, 179.
(3) *El.* I, 17, IV, 373.
(4) *Lett. à Rac.* 4 juin 1693.
(5) *Div. Am.* Contre une nuit, IV, 425.

Mais Desportes s'adresse à la lune, et *découvrir* est ici pour *se découvrir*, comme le montrent les vers voisins. Il s'agit donc d'une substitution d'un neutre à un pronominal dont nous parlerons plus loin.

2° Et lorsque la raison *me remontre* au contraire

« Il faut dire : le contraire », observe Malherbe.

Desportes n'a pas voulu faire de *au contraire* le régime du verbe. Il emploie le verbe *remontrer* dans le sens où on disait : *le Parlement remontre*, et *au contraire* est un adverbe qui signifie *en sens contraire*. (1)

3° Père de toutes choses,
Qui *as fait*, qui *maintiens*, qui *conduis*, qui *disposes*,
Qui *juges* droitement. (2)

« *Qui as fait*, qu'a-t-il fait ? qu'est-ce qu'il maintient, qu'est-ce qu'il conduit ? »

Evidemment la façon de parler relevée ici n'est pas usuelle, mais avec le qualificatif *Père de toutes choses,* on ne peut hésiter sur le sens.

Alors l'ellipse du régime est permise, il semble même qu'elle donne au vers un air de grandeur. Du reste de semblables exemples abondent.

4° Il m'a tousjours choisi pour butte à sa colere
Sans me donner relache, et sans que mon devoir
Ny ma ferme amitié l'ayent peu *demouvoir*,
Ne flechir son courage ennemi de ma vie.

« De quoi démouvoir ? » (3)

Le sens cependant est très clair, et le contexte empêche toute équivoque.

5° Et nous en advertit, à fin d'*y prevenir*.

« Prévenir à quelque chose est parlé allemand, il faut dire : *prévenir quelque chose.* » (4)

(1) *D.* I, comp. 4, IV, 269.
(2) *Im. de l'Ar.*, Angel. IV, 420.
(3) *El.* I, 8, IV, 362.
(4) *El.* I, 2, IV, 354.

Ici la faute est évidente, c'est la seule, encore est-elle moins grosse que Malherbe ne le veut faire croire. Desportes n'eût sans doute pas dit *prévenir au danger*. Il a dit *y prévenir*, par analogie avec *y venir*, *y parvenir*, *y subvenir*.

Verbes qui changent de sens en changeant de construction.

Le verbe *fournir* se construit de deux manières : « Desportes dit bien « *me fournissent de sanglots et de pleurs*, il eût bien dit aussi *des sanglots et des pleurs*. On dit : il *fournit du bois* à ma maison et il *fournit* ma maison *de bois*. » (1)

C'est notre usage moderne, mais le XVII[e] siècle ne l'a pas connu. Ex. :

> Je veux que la valeur de ses aïeux antiques
> Ait fourni *de matière* aux plus vieilles chroniques (2).

Cette construction qui s'ajoute aux trois indiquées par Vaugelas, (3) et que Malherbe réprouve, (4) est très fréquente dans tous les auteurs. (5)

« *Eclairer quelqu'un* est proprement prendre garde à ses actions ; *éclairer à quelqu'un*, c'est lui fournir de la clairté. »

L'observation est assez mal faite ; le sens que Malherbe donne à *éclairer quelqu'un* est un sens figuré et non le propre. (6)

Cette réserve entendue, l'observation constate une distinction alors réelle et qui s'est conservée longtemps. A en croire les

(1) *El.* II, 5. IV, 382.
(2) Boil. *Lut.* 5.
(3) *Rem.* I, 437.
(4) *D.* II, st. I. IV, 286.
(5) Litt. *fournir*. Rem. La grammaire de 1657 rapporte cette observation de Malherbe, p. 83.
(6) *Cleon*. El. de Bert , IV, 352 ; Malherbe observe sa règle V. Lex, p. 197. Comp. *Am. d'H.* ch. 9, f° 112 r°. Le mot *éclairer* est barré dans le Ms. Bertaut emploie du reste ailleurs *éclairer à* comme le veut Malherbe.

grammairiens et même Littré, ce serait encore un abus de dire à sa bonne : *Eclairez Monsieur.* (1) Mais éclairer n'ayant jamais perdu son sens propre, on a toujours dit *éclairer quelqu'un* ou *quelque chose* dans le sens de : répandre *la clarté* autour de lui, l'en fournir.

Verbes pronominaux pour des intransitifs.

Beaucoup de verbes sont encore employés par Desportes avec la forme pronominale, qui ne sont nullement réfléchis. C'est là, comme nous l'avons expliqué ailleurs, le résultat de la tendance qui poussait la langue à donner peu à peu aux intransitifs la forme réfléchie. (2)

Desportes emploie ainsi, à l'indignation de Malherbe :

Se condescendre. Ex. :

> Ne *se* peut *condescendre* a luy donner merci. (3)

Littré cite des exemples du XVe et du XVIe siècle. Malherbe trouve que c'est « mal parlé. »

S'éclater :

> L'or, le pourpre et l'azur *s'esclate* en son pennage. (4)

Rabelais avait dit : tous les venerables Dieux et les Deesses *s'esclaterent* de rire. Aux exemples cités par Littré, on pourrait en ajouter de Garnier (VI, 2523, VII, 415, dans *Haase*) de Régnier (Sat. 11), et de Malherbe lui-même : Ses cris en tonnerre *s'éclatent* (I, 15). En un mot, pendant tout le XVIIe siècle, on put se demander si cette forme n'allait pas demeurer au même titre que *se blottir.* (5)

(1) Littré, hist. 6 et 9.
(2) V. ma *Gram. hist.*, 447.
(3) *El.* II, av. 1e, IV, 391.
(4) *Cart. et Masc.* pour les Chev. du Phénix, IV, 459.
(5) Elle est dans Lafontaine et aussi dans Descartes, Mme de Sévigné, etc.

S'égaler.

Malherbe a rayé ce vers :

> Rien ne *s'egale* à ma dure souffrance. (1)

C'était là une façon de parler assez commune, où le verbe *s'égaler* représentait à peu près *être égal, égaler*. On la retrouve dans les auteurs du XVIe siècle : *Il s'esgalait en son vestir... plustost aux simples soudards que non pas aux capitaines.* (2) Et les propres disciples de Malherbe l'emploient encore :

> « De qui le chaste feu ne *s'égaloit* qu'au mien. » (3)

S'habiter.

Il est noté dans :

> Bien qu'aux deserts glacez pour jamais je *m'habite.* (4)

Se suivre est blâmé ici :

> Tousjours le Tout *se suit* de sa partie.

« Mal parlé; il falloit dire : *tient* de sa partie. » (5) Mais c'est plutôt l'expression même que la forme du verbe que Malherbe a en vue, comme le montre sa correction.

Se voir.

Malherbe a marqué d'un nota *s'est vue amortie* dans ces deux vers:

> Et vostre cruauté ne *s'est vue* amortie,
> Que mon cœur par le feu n'ait esté saccagé. (6)

Ce réfléchi est ici l'équivalent exact de *on n'a vu*. Le tour est resté malgré Malherbe : Jamais plante ne *se vit* plus tôt couronnée de fleurs et de fruits que la princesse Anne. (Boss. *Or. fun. d'A. de Gonz.*)

(1) *D.* II, pl. f° 41 r°. Ms. de la B. N.
(2) Amyot, *Cat. d'Ut.*
(3) Racan, I, 121. Comp. *Ib.* 111.
(4) *Am. d'H.* 85.
(5) *D.* II, 21, IV, 278.
(6) *Cleon.* 53, IV, 341. L'éd. mod. porte : ne s'est *oncq* amortie.

Il faut observer toutefois que le réfléchi indique en général une certaine intervention du sujet :

(Junie) *s'est vue* en ce palais indignement traînée.
(Racine, *Brit.* I, 3)

Remarque. — *Être vu* ne signifie pas paraître. « Le *videor* des Latins signifie quelquefois sembler, mais cela n'est pas en françois. Toutefois on le peut prendre ici pour sa signification naturelle. » (1)

Verbes intransitifs pour des pronominaux.

Reposer. « On ne dit point : *je vois reposer*, mais : *je me vois reposer* ; et n'y a point de réplique. » (2) La réplique est dans une des phrases même de Malherbe : « Notre esprit peut aussi peu descendre que *reposer.* » (3) On pourrait répondre que reposer marque ici un état, mais il n'en est pas de même dans ce vers de Corneille :

Portons-le *reposer* dans la chambre prochaine. (4)

Et la langue populaire parle souvent ainsi.

Seoir, que Malherbe a employé lui-même à l'infinitif, (5) ne lui plaît pas à l'indicatif présent : « Je n'aime point cette façon de parler : *il sied*, *tu siez* ; il faut dire : *tu te siez*, *il se sied*, *je me sié.* » (6)

On trouvait cependant au XVIe siècle : « A Dieu ne plaise que je *seye* jamais en chaire. » (Am. *Lyc.*) Mais il semble que dès ce moment le pronominal ait été plus fréquent.

(1) *Am. d'H.* st. 2, IV, 313. Voici le vers :
J'aime trop mieux estre veu temeraire

(2) *Div. Am.* à ma Damoiselle de Chasteauneuf, IV, 417.
(3) II, 404.
(4) *Théod.* V, 9. Comp. encore Maynard (III, 182) :
Le haut désir de tout sçavoir
Fait que jamais tu ne *reposes.*
(5) I, 195.
(6) *D.* I, dial. 1, IV, 263.

Taire. On ne doit pas dire *nous tûmes* pour *nous nous tûmes*. (1)

Mettre en mémoire, pour *se mettre en mémoire*, est « sot et lourd »; car « mettre quelque chose en mémoire, c'est l'écrire en des tablettes ou en quelque papier pour s'en ressouvenir. » (2)

VI. — DES TEMPS.

Mélange de l'imparfait et du prétérit défini. — Desportes avait cru pouvoir encore, suivant le vieil usage, employer la forme *eut* pour *avait*, au milieu d'une description :

Il sembloit à le voir d'un fleuri renouveau,
Il *eut* la taille belle et le visage beau,
Son teint estoit de lis...

Malherbe exige « *avoit*. » (3) C'est la fin de cet archaïsme.

Mélange des deux prétérits. — On sait combien il a été difficile de régler l'emploi des deux prétérits français. A vrai dire, la question n'a été tranchée que par la disparition presque complète de l'un d'entre eux dans la langue parlée.

Au Moyen Age et au XVI[e] siècle, la confusion était telle qu'il est impossible d'établir une règle qui ne soit démentie, quelquefois par l'auteur même qui la pose. Il est certain qu'il y avait des usages partiels, et qu'on reconnaissait « à leur façon de dire : *il vint ici, il parla à moy ce jourd'huy*, les étrangers qui n'étaient pas entièrement familiarisés avec notre langue. »

Mais, comme l'avoue ingénuement Henri Estienne, qui fait cette constatation, « il y avoit un secret caché soubs cest aoriste, quant à son nayf usage, dont lui-même n'estoit point jusques à present bien résolu. » (4)

(1) *D.* I, proc., IV, 267.
(2) *El.* I, 10, IV, 365.
(3) *El.* II, *Avent* 1[e], IV, 387.
(4) *Conform.* p. 108.

En ce qui concerne l'alternance de l'un et de l'autre, il ajoute même ces mots significatifs : « On trouvera souvent dedans les bons auteurs qu'une chose qui aura esté dicte par le preterit sera repetee par l'aoriste, ou au contraire. »

D'aucuns cependant n'ont pas imité la réserve du savant philologue, et ont prétendu « en parler plus avant, » mais, malgré de longues disputes, il ne me paraît pas qu'ils y aient jeté grande lumiere. (1) Je ne parviens pas à comprendre la différence marquée par les deux temps ici :

Ce beau fils, qui n'*a bougé* de Grèce,
Et qui ne *feit* jamais preuve de sa prouesse. (2)

Et ici : « Hier au soir un mien amy escollier *arriva* en ceste ville, lequel m'*a prié* aller demeurer avec luy. » P. de Larivey. *Les Escol.* I, 2) (3) Pourquoi *arriva* et m'*a prié?* La seconde action est-elle postérieure ?

En gros les règles données par Pillot, Garnier, Sebilet, et plus nettement encore par Maupas, (4) sont les suivantes : Les définis infèrent toujours un temps passé depuis quelque temps, et si bien accompli qu'il n'en reste aucune partie à passer. Ils s'emploient lorsqu'un adverbe marque ainsi l'éloignement du temps de l'action: Ex. : « L'an 1590, le roy *obtint* victoire de ses ennemis. »

Au contraire, les indéfinis signifient bien aussi un acte passé, « mais le temps non si esloingné qu'il n'en reste encor quelque quelque portion à passer. » Si, par exemple, on parle du siècle, de l'an, du mois, où l'on se trouve, on emploiera l'indéfini : « A matin j'*ay esté* à l'Eglise. »

En outre, si l'on nndique aucun temps, l'indéfini sera mieux : « Le Roy *a obtenu* victoire de ses ennemis, puis leur *a pardonné.* » Ce serait clair, si la règle s'arrêtait là.

Mais 1° voici une première contradiction : Avec les adverbes *autrefois, piéça*, il semble que le défini soit mieux : *Autrefois j'ay escrit...*

(1) Schlütter, *Beitr. zur Gesch. des syntakt. Gebrauchs des Passé défi ni..* Halle, 1884. Cf. Kœrning, *Imperf. u h. Perf. im Altfranz.* Breslau, 1883.

(2) Garn. d'après Haase, *Synt. R. Garn.*, p. 42.

(3) Vogels, *der Synt. Gebr. P. de L.*, p. 471.

(4) V. f° 137 r° et sv. (1e éd. p. 294). Sebilet, *Art. poët.* éd. 1573, p. 79.

2° Dans beaucoup de cas l'usage est indifférent : « Estant dernièrement à Paris, *je vi* le roy ou *j'ay veu* le Roy. »

Il ne semble pas que Malherbe ait vu bien clair dans tout cela. Il se borne à prescrire de continuer avec le même prétérit qu'on a employé au début. Ex. :

Ayant l'œil et le cœur gros d'ennuis et de larmes,
Je le *fey* convenir au siege de Raison.
Là je me *presentay*.....
Puis confus et tremblant.....
..... Je me *suis plaint* ainsi.

« Je me suis plaint, suivant lui, ne s'accorde pas avec *je le fis convenir*, ni avec *là je me présentai*. » (1)

Comparez l'observation suivante :

« *J'ai dit* à mon Desir, Pense à te bien guider,...
Il ne m'*escouta* point, mais jeune et volontaire,
Par un nouveau sentier se *voulut* hazarder.
Je *vey* le ciel sur luy mille orages darder...
Je le *vey* traversé...

« Puisqu'il dit: *il ne m'écouta point ;* et encore : *je vis* le ciel, etc. il devoit dire *je dis*, en aoriste, et non *j'ai dit* en prétérit. » (2)

On voit combien cette règle est étroite. Dans les deux cas, le mélange des formes n'a rien de choquant, et la langue moderne l'accepterait fort bien.

Mélange du prétérit et du présent historique. — Malherbe se sert plusieurs fois lui-même de ce procédé de style, mais le reproche à Desportes. Ex. :

Trois fois les Xanthiens au feu de leur patrie
Se sont ensevelis avec la liberté :
Et le vaillant Caton, d'un esprit indonté,
Afin de mourir libre *est cruel* à sa vie.

(1) *D.* I, Proc. cont. Am., IV, 266.
(2) *Cleon.* 2, IV, 328. Comp. *El.* II, Avent 1°, IV, 389, où Malherbe a rétabli *cessa* dans ce vers :

Tant que la nuict *dura* de pleurer n'a *cessé*.

« Temps présent et passé confondu. » (1)

Ce tour, si fréquent en latin et dans nos vieux auteurs, (2) n'a heureusement pas disparu, et continue à donner du mouvement aux récits historiques, à condition qu'on en use avec discrétion.

Mélange du présent et du futur. — Voici encore une observation très sévère :

> Raison, arriere donc : ta remonstrance est vaine,
> Si je meurs en chemin, je *seray* hors de paine,
> Et par mon haut desir *j'honore* mon trespas.

« J'*honorerai*, dit Malherbe, comme je *serai.* » (3) En vérité il semble que certains bonheurs d'expression échappent à ce grammairien qui est pourtant un poète. Le présent ne donne-t-il pas au désespoir de Desportes plus de vivacité et de résolution ?

Quant au principe même, qui crée entre ces deux temps des affinités, il résulte de leur nature.

Mais un dernier exemple montrera mieux que tout autre l'étroitesse des vues de Malherbe.

> Ton œil, qui les Dieux esmouvoit,
> Contraignant *tout ce qui vivoit,*
> Sous l'amoureuse obeissance :
> Et l'esclat brillant de ton teint
> M'avoyent si vivement atteint,
> Que je tremble encor quand j'y panse.

« A quel propos, reprend Malherbe, *vivoit*, en temps imparfait ; il devoit dire : tout ce qu'il voyoit. » (4) L'exigence passe les bornes. Dans une phrase relative, comme dans une phrase complétive, de

(1) *Cleon.* 10, IV, 330. Il a barré une phrase analogue, f° 228 r° (V. Ms. de la B. N.) Comp. encore *D.* I, 16, IV, 252.

(2) Régn. *Sat.* VIII.

> Dieu *scait* combien alors il me dist de sottises...
> Et *s'y met* si avant *que je creu que mes jours*.....

Comp. : Il me *tendit* la main, que je baisay cent fois,
Poussant mille sanglots qui m'estoufoyent la voix,
Si qu'estreinte de mal je ne *luy peux* rien dire. Garn. VII, 407.

(3) *Am. d'H.* 9, IV, 298.

(4) *Div. Am.* Ode, IV, 433.

la nature de celle-ci, on peut considérer l'action comme relative au verbe principal, aussi bien que comme indépendante de lui. *Ce qui vivoit* se justifie aussi bien que *ce qui vit*, mieux même, car il veut faire sentir à sa maîtresse infidèle que tout cela ne l'émeut plus, que son charme est passé, « comme l'onde et comme le vent »; le passé convient donc mieux.

VII. — DES MODES

De l'indicatif et du subjonctif.

Il est à peine besoin de remarquer que Malherbe ne veut pas qu'on mêle et qu'on confonde les deux modes, lui qui entend qu'on ne confonde rien. Desportes est vivement repris pour avoir dit :

> Mari, frere, vallets ne sçauroyent l'empescher
> Que jusqu'à vostre lict ne *se vienne* approcher,
> Vous *voit*, vous *entretient*, vous *estime* admirable...

« Comme il a dit *vienne*, il falloit nécessairement dire: vous *voie*, vous *entretienne*, et à cela il n'y a excuse quelconque. » (1)

Indicatif et subjonctif se distinguent, non seulement par l'usage, mais par leur valeur logique. Il semble en effet que Malherbe a eu une idée très nette et très suivie de leur rôle respectif.

Pour lui le subjonctif exprime le doute, tandis que l'indicatif est le mode de l'affirmation. (2)

(1) *Am. d'H.* 81, IV, 321. Il ne veut même pas laisser le choix quand deux constructions sont possibles. Ex. :

> ..... si tu as remarqué
> Quelque herbe ou quelque fleur qui les cœurs *peut* contraindre.

peut et *puisse* conviennent également. Malherbe impose le second. (*Berg. et Masc.* 4, IV, 451).

(2) Comp. Maupas : « Si nous parlons de chose certaine et qui est realement et de fait, apres la conjonction *que* ou les relatifs *qui*, *que*,... viendront verbes indicatifs, suivant la nature indicative de montrer ce qui est actuellement.

Au contraire, si nous parlons de chose non reellement existente... après ladite conjonction et relatifs viendront temps optatifs. » (146 v°, 1e éd. p. 311) Le chapitre de Maupas est fort remarquable.

Ainsi la conjonction *bien que* se rencontrait au XVI[e] siècle, tantôt avec l'indicatif, tantôt avec le subjonctif :

Bien que je scay *que ce qu'on estime*... (Marg. *Let.* 24, L.). *Bien que à la vérité la pluspart de nos actions ne* soient *que masque et que fard.* (Mont. I, 269, *ib.*)

Malherbe veut garder ces deux constructions, mais en les distinguant :

« *Bien que vous fussiez*, s'entend d'une chose douteuse, *bien que vous fûtes* d'une chose certaine. » (1)

L'observation a plus qu'une portée particulière, elle révèle, il me semble, la véritable idée de Malherbe, qui s'affirmera dans l'ensemble des autres remarques.

On met l'indicatif chaque fois qu'il s'agit d'un fait réel :

1° Après *faire que*.

Il faut dire : qui faites que je *vis*. «Si faites étoit impératif, il eut bien dit... En indicatif : vous faites que tout le monde vous *chérit ;* en impératif : faites que tout le monde vous *chérisse.* » (2)

2° Après *d'où vient que ?* Ex. :

D'où vient que cela vous *déplaît.*

Le doute ne porte, en effet, que sur la première proposition, la seconde énonce un fait. (3)

3° Après *se faut-il étonner si?* Ex. :

Se faut-il estonner, si m'estant veu domter,
Je me *sois* efforcé

Mal pour je me *suis.* (4)

4° Après *ne savoir comme*, dont le doute ne porte pas sur l'action qui suit. Ex. :

Et ne sçauroit penser
Comme il *puisse* des yeux tant de larmes verser. (5)

Il faut *il peut.*

(1) *Am. d'H.* 69, IV, 319.

(2) *El.* I, 12, IV, 368 ; comp. *D.* 1, comp. 1, IV, 262.

(3) *D.* I, 41, IV, 256 ; comp. Maupas : « En termes negatifs, conditionnels et interrogatifs, on y peut aussi apporter l'indicatif. Mais la vérité est que l'optatif y est plus vif et de meilleure grace (f° 148 r°). »

(4) *Div. Am.* st. 2, IV, 438.

(5) *Im. de l'Ar.* Rol. fur., IV, 402.

5° Après *ne savoir ce que.*

Ne sait qu'il doive faire est une phrase latine, il faut dire, pour parler français, *ne sait ce qu'il doit faire.* (1)

De fait, la négation ne jette aucun trouble dans l'affirmation nette qui suit.

6° Après un relatif, comme dans cette phrase : Si c'est le ciel qui te *fait* avancer *et non te fasse.* Il avance, en effet, la cause seule est obscure, non le fait. (2)

7° Après *tant que :*

> O bienheureux malheur plein de tant d'avantage,
> Qu'il *rende* le vaincu des ans victorieux. (3)

Il faut dire *rend.*

Au contraire le doute entraîne le subjonctif. Suis-je si tendre que je n'y *puisse* durer, et non comme a dit Desportes : que je n'y *puis* durer ? (4) Le poète ne sait en effet s'il y « durera. »

De même après *soit que*, on ne peut pas dire :

> Soit que comme femme elle *hait* qui l'adore.

Il faut *haïsse*, la chose étant tout à fait incertaine. (5)

Il ne faudrait toutefois pas imaginer ces règles plus théoriques qu'elles ne le sont. Malherbe sacrifie à l'usage, malgré les contradictions. La conjonction *si*, quoique essentiellement hypothétique, doit être suivie, d'après lui, de l'indicatif.

> Si du porteur d'Europe aux Jumeaux il arrive,
> Et sortant du Printemps il *croisse* les chaleurs.

« On ne dit point : S'il *fasse* cela, mais : s'il *fait* cela. Ainsi il faut dire : s'il *croît*, et non : s'il *croisse.* » (6)

(1) *Im. de l'Ar.* Rod., IV, 408 ; comp. *El.* I, 17, IV, 373.
(2) *D.* I, 50, IV, 258.
(3) *Am. d'H.* 1, IV, 296.
(4) *Am. d'H.* 47, IV, 312.
(5) *Cleon.* st. 2, IV, 337.
(6) *Am. d'H.* Cours de l'an, IV, 307.

Cette dernière observation fait supposer que Malherbe, s'il avait eu à traiter la question dans son ensemble, n'y eut probablement pas montré la netteté de vues qu'on a pu remarquer dans ces quelques difficultés spéciales.

Néanmoins il me paraît déjà remarquable de le trouver si ferme et si clair au milieu d'un sujet plein de contradictions.

De l'Infinitif

Infinitif substantif. — Je n'en ai trouvé qu'un souligné dans le ms. original.

O douteus *esperer* ! ô douleur trop certaine ! (1)

On ne saurait se fonder sur cette unique remarque, nécessairement sujette à diverses interprétations, pour affirmer que Malherbe, contre l'usage reçu jusqu'alors, et auquel il se conforme lui-même, ait voulu ôter à la langue de son temps cette ressource.

Phrase infinitive. — 1° La proposition infinitive qui suit le verbe *faire* ne doit, suivant Malherbe, jamais être négative. On ne peut pas dire :

Cest orgueil desdaigneux qui vous *fait ne m'aimer.*

« Il devoit dire : qui vous fait me haïr, me mépriser. » (2)

2° La proposition infinitive passive ne doit pas avoir de pronom sujet. C'est un latinisme que de dire :

Celuy qui maintenant *s*'en pense *estre adoré*, (3)

Il n'admet pas non plus qu'un infinitif dépendant de *pour* ait un sujet spécial, par exemple :

Quelle fureur peut estre tant extrême...
Pour *l'appetit chasser* la volonté ?

Il a rayé ce vers dans son exemplaire. (4)

(1) *Am. d'H.* 36, f° 93 v°.
(2) *Cleon.* 62, IV, 345.
(3) *Div. Am.* pl. 1, IV, 421.
(4) *Ib.* ch. 2, f° 266 r°.

De l'infinitif régime d'un verbe.

Des verbes après lesquels l'infinitif ne se fait précéder d'aucune préposition. — *Espérer* ne veut pas de préposition. Voici un vers incorrect :

N'*esperant* jamais plus *d'y trouver* guarison (1).

On peut dire que ce verbe hésitait entre les deux constructions depuis les origines de la langue. Malherbe n'est pas parvenu à lui en attacher une; dans toute la langue classique on emploie tantôt *espérer de*, tantôt *espérer*. C'est de nos jours seulement que ce dernier usage *a définitivement prévalu*, bien que Richelet et Thomas Corneille l'aient déjà appuyé.

Désirer se construit avec l'infinitif sans *à*.

« On ne dit pas je *désire à faire* cela. » (2)

« Nous appliequons, dit Maupas, des infinitifs *purs* aux verbes signifians volonté, pensee ou permission... *Vous desirez apprendre la langue Françoise.* » (3)

Il n'est toutefois pas bien certain que Malherbe soit d'accord avec lui. Sa remarque laconique ne dit pas assez, et on peut supposer qu'il eût voulu ici *désirer de*. Cette construction du verbe est employée par lui (II, 32 et I, 303). On la retrouve dans les auteurs du XVII[e] siècle, et les grammairiens l'autorisent.

« *Estimer de* est une notable faute ; j'*estime de revoir* ne se peut dire en sorte quelconque. Il faut dire : *je pensois* ou *j'estimois revoir* et non *de revoir.* » (4)

C'est aussi l'avis de Maupas. (5)

Penser. — On dit *ne pensez pas ébranler* et non *d'ébranler.* (6)

(1) *Div. Am.* 29, IV, 437. *N'espere plus de vivre* est barré dans le ms de la B. N. *Am. d'H.* el. 2, f° 89 v°.

(2) *Am. d'H.* 86, IV, 323.

(3) *Gram.* f° 150 r°, 1[re] éd. p. 319.

(4) *Epit. sur la mort de Quèlus*, IV, 466.

(5) *Gram.* p. 150 r°, 1[e] éd. p. 319.

(6) *Div. Am.* 12, IV, 425.

Des verbes après lesquels l'infinitif se fait précéder de la préposition de. — *Attendre* au sens où nous disons *s'attendre* (à). Ex. :

> *J'attendois* d'heure en heure une mort assuree,
> Et *voir* de mille coups ma poitrine honoree.

« Il faut dire : *j'attends de voir.* » (1)

Maupas cite ce verbe au nombre de ceux qui exigent *de* (2), et en effet telle est la syntaxe au XVII[e] siècle :

> Que fait-il, ignorant, qu'*attendre* de pied ferme
> *De voir* à son beau temps... (Malh. I, 10).
> Cher amant, *n'attends* plus *d'être* un jour mon époux.
> (Corn, III, 292).

Contraindre. — Il faut dire *contraindre de.* Ex. : L'amour aussitôt *te contraint de t'avancer* et non : *te contraint avancer.* (3)

Craindre. « *Je crains faire mal* est mal parlé ; il faut dire : *je crains de faire mal*, *de choir*, etc. » (4)

Maupas dit que craindre veut la préposition, ainsi que tous les verbes « portans deffense ou empeschement. » (5)

Toutefois Malherbe n'exige pas toujours que *craindre* soit suivi de *de.* « Il se feroit scrupule de dire *craindre à trouver* et diroit *craindre de trouver.* » « Toutefois, ajoute-t-il, je ne condamne pas *craindre à.* » (6)

Craindre à se trouve encore dans Corneille (V. 57), qui l'a corrigé en 1660 :

> Si du sang d'une fille il *craint à se rougir.*

Entreprendre. Ex :

> Lors que j'*entreprendray* vos louanges *chanter*

(1) *El.* I, 111, IV, 366.
(2) *Gram.* f° 151 v°.
(3) *El.* II, Av. 1, IV, 391, cop. B. Il ne faut pas employer ce verbe sans régime. *D.* II, 72, IV, 294. *El.* 1, 12, IV, 368.
(4) *El.* I, 11, IV, 367.
(5) *Gram.* f° 150 v° (1[e] éd. 320).
(6) *Am. d'H.* el. 3, IV, 309.

« *De* oublié » « Il faut dire : il a entrepris *de faire* et non il a entrepris *faire*. » (1)

C'est ainsi qu'on écrit généralement au XVIIᵉ siècle :

> C'est un dessein très dangereux
> Que *d'entreprendre de* te plaire. (Laf. *Fab.* II, 1.)

Maupas exige *de*. (2) Et Deimier nous conte que maints poètes « ont failly en ce subject, comme entre autres un qui dernierement vouloit soustenir l'erreur qu'il avoit ainsi faite en un Sonnet qui commence en ceste façon :

> Le peintre audacieux qui voulut *entreprendre*
> *Peindre* les feux ardans qui brillent en vos yeux.

La raison du langage veut qu'on dise *de peindre*. » (3)

Au XVIᵉ siècle on trouve : Ils entreprennent exposer (Du Bel. *Def. et Ill.* I, 6). Entreprennent jouyr *de l'ordre* (Mont. I, 3). (4)

Jurer. On dit *j'ai juré* de *ne me fier* et non *j'ai juré ne me fier*. (5)

Maupas ne cite pas ce verbe dans ses listes, mais des verbes de sens voisin : *assurer*, *pleuvir*, *garantir*, pour lesquels il admet une double construction avec ou sans *de*.

Tâcher veut après lui la préposition *de*. « Il faut dire : *après avoir tâché de brûler Madame* et non *tâché brûler*. » (6)

Deimier avait fait une observation analogue sur un vers de du Bartas (1ᵉ journ.) : « Il faut dire : taschoient *de* faire mourir, par la loy de l'usage. » (7)

Maupas est du même avis sur le fond de la question. Mais il pense qu'on peut employer soit *de*, soit *à*. (8)

(1) *Cleon.* 17, IV, 332, en note ; *D.* I, cont. am. IV, 271.
(2) *Gram.* fᵒ 150 vᵒ.
(3) *Acad.* 463.
(4) Darmest. *XVIᵉ s.* § 195 e.
(5) *El.* II, 4, IV, 381.
(6) *Am. d'H.* tomb. d'Am., IV, 323.
(7) *Acad.* p. 152.
(8) *Gram.* fᵒ 152 rᵒ.

Chez aucun de ces auteurs, en tous cas, on ne trouve encore trace de la distinction qu'on essaiera plus tard d'établir entre *tâcher de* et *tâcher à*.

Les locutions impersonnelles faites avec *il est* se font suivre d'un infinitif précédé de *de* : *Il est en votre pouvoir de n'aimer* rien que vous.

Si au contraire on ne se servait pas de la forme impersonnelle, il n'y aurait que faire de la préposition : N'aimer rien que vous est en votre pouvoir. (1)

De même il faut : *il est impossible d'avoir*, tandis qu'on dirait c'est chose impossible *à* avoir. (2)

Ce m'est grand honneur se construit de la même manière : *Ce m'est grand honneur de reconnaître*. (3)

Que sert se fait aussi suivre de *de*.

Que serviroit nier chose si reconnue, est souligné dans l'exemplaire original. (4)

De l'emploi des prépositions de et à devant l'infinitif

Verbes qui se construisent avec de *et non avec* à. — *Empêcher*. On dit : empêcher *de* courir et non *à courir*. (5)

Maupas donne la même règle pour les verbes défendre, prohiber, dissuader, retarder, détourber, divertir, reculer, refuser, et tous verbes portant défense et empêchement : *vous m'avez empesché de faire mon profit*. (6)

Essayer. Malherbe a souligné ce vers :

C'est en vain que *j'essaye à* tromper ma pensee. (7)

(1) *Cleon*. 5, IV, 329.
(2) V. aux adjectifs, p. 371; Maupas dit la même chose, f° 134 v°.
(3) *El*. I, 7, IV, 361.
(4) *El*. II, 1, f° 198 r°.
(5) *El*. II, 5, IV, 382.
(6) *Gram*. f° 150 v° (1e éd. 320).
(7) *El*. I, 14, f° 183 r°. Ms. or.

Est-ce la rencontre de voyelles qui l'a choqué ou la construction même. En ce cas il aurait singulièrement devancé la syntaxe moderne. Maupas admet en effet : *j'essaye de*, ou *à faire mon profit* (1), et les auteurs classiques hésitent entre ces deux façons de parler.

Il faut descendre jusqu'à Thomas Corneille pour trouver la règle qui rend *essayer* de obligatoire.

Forcer est mieux avec *de* :

> Que sçay-je moy, si Mars esmu d'envie,
> A point forcé la Mort *à* le priver de vie (2).

Remarque. — Deux verbes dont l'un se construit avec *de*, l'autre avec *à* ne peuvent pas être irrégulièrement opposés comme ici :

> A ce que l'un contraint, l'autre nous *en* dispanse.

« Si on dit : contraindre *à* quelque chose, on ne dit pas dispenser *à* quelque chose..... Il pouvoit dire : Si l'un nous y contraint, l'autre nous en dispense. » (3).

Du participe présent

Formes du participe gérondif. — Le participe présent du verbe s'écrit par un *a* ; ainsi *pendantes*, *ardantes* et non *pendentes*, *ardentes*. c'est ainsi qu'il se distingue des adjectifs voisins en *e*. Ex : *violant* et *violent*. (4)

L'usage a donné raison à Malherbe, mais la liberté que prend Desportes d'assimiler l'orthographe de ces deux catégories de mots est une preuve de plus que la prononciation de *en* et de *an* était définitivement identique, ce qui n'était pas encore au milieu du XVIe siècle. (5)

(1) *Gram.* p. 152 r° (1e éd. 323).
(2) *Epit.* Comte. de Bris., IV, 463, copie B.
(3) *Div. Am.* ch. 3, IV, 436.
(4) *El.* I, IV, 371 ; *D.* II, 11, IV, 275; *Im. de l'Ar.* Mort de Rod., IV, 408.
(5) Ce témoignage est à ajouter à ceux que fournit Thurot, II, 434.

Participes et Gérondifs.

Forme et accord. — Balzac disait que Malherbe traitait l'affaire des gérondifs comme une question de frontière entre deux peuples voisins. Sous cet air ironique la chose est vraie. Il n'admettait pas que les uns empiétassent sur les autres, ni qu'on les confondît : Voici qui est mal parlé :

> Et regrette *en pleurant* ma jeunesse passee,
> *Maudissant* le pipeur qui m'a tant abusé.

Un gérondif et un participe ne vont pas ensemble. (1)

Leur forme extérieure du reste les distingue absolument. Le gérondif est invariable, le participe s'accorde avec le nom ou le pronom.

Pour le gérondif, point de difficulté : « il n'est obligé, comme dit Maupas, ni à genre ni à nombre, ains se prononce tousjours masculin singulier, et la cause de cette construction est parce que ce participe exprime le gerondi en *Do* latin. » (2)

Pour le participe on avait au contraire hésité jusque là, au moins pour l'accord de genre. Nous ne saurions refaire ici toute l'histoire de la question. Disons seulement qu'à la fin du XVIe siècle, l'accord semblait toujours facultatif. « On dit eimâte pour le féminin, combien ce nous dizions aussi fame eimant : mé can le particip' et consideré sans axion, nou' diron' plu' tòt fam' eimante. » (3) Encore y avait-il plusieurs cas à distinguer, suivant Maupas, (4) qui est le plus net :

Quand le participe ne servait que de pur adjectif, c'est-à-dire « attribuait au nom une qualité adhérante », surtout s'il précédait ce nom, l'accord était de rigueur : « *C'est une vertu bienséante que la modestie. Voilà une fort luisante lame.* »

(1) *D.* I, cont. am. IV, 270.
(2) *Gram* f° 155 v° (1e éd. 330).
(3) Ramus, p. 53.
(4) *Gram.* f° 156 r°, (1e éd. 332).

Au contraire quand il est pur participe, c'est-à-dire qu'il « attribue une action ou effect sortant du substantif » comme ici : *Les voluptez corrompant les mœurs*, « on se peut accommoder du plurier féminin, mais le participe semble plus coulant sous forme masculine, comme estant de commun genre. Quant au nombre, il est meilleur qu'il l'ensuive. Ex : La terre *humant* la rosee produit herbes en la saison. »

Ces distinctions paraissent à Malherbe trop subtiles sans doute, et sa règle est plus simple. Ou on emploie le gérondif, et alors pas d'accord (1), ou on emploie le participe, et alors il faut le mettre au féminin, s'il y a lieu. Ex. :

> Ceste huile est de la lampe incessamment *ardant*.

« Ardant ne peut être ici gérondif. Il faut donc qu'il soit participe, et par conséquent qu'il convienne en genre avec le substantif lampe, et faut dire *lampe ardante, chandelle éclairante*, etc. » (2)
De même ici :

> Apres tant de douces merveilles
> *Ravissans* l'esprit bien-heureux.

Ravissants est « pour ravissantes. » (3)
Seulement il manque une chose à cette théorie, en apparence si simple. C'est qu'elle n'est pas toujours applicable. l'auteur le sent bien lui-même. D'après sa règle il faudrait dire :

> Non pour mille vertus *honorantes* ta jeunesse.

« Car il faut un participe féminin à vertus. Or le participe féminin ne vaudroit rien ; » Malherbe en convient, et ajoute : « il devoit donc user d'une autre façon de parler (4), lisez d'une « circonlocution par le relatif et le verbe fini », comme dit Maupas. Ex. : Les vertus qui honorent ta jeunesse (5).

(1) *Am. d'H.* ch. 12, IV, 326.
(2) *El.* II, La pyrom., IV, 384.
(3) *Am. d'H.* ch. 8, IV, 324.
(4) *El.* I, Disç., IV, 378 ; Comp. *Am. d'H.* 57, IV, 315.
(5) *Gram.* f° 156 r°, 1° éd. 332.

Avec ce système la question n'est pas tranchée, parce que la langue ne peut pas renoncer à un tour aussi commode ; Malherbe ne résout rien. Ce ne fut, comme on sait, qu'en 1679 que l'Académie donna une règle définitive, du reste tout artificielle.

Construction du participe gérondif.

Desportes, profitant des libertés de la vieille syntaxe (1), construit très librement le gérondif, chose dont il est vivement blâmé par Malherbe, qui cependant en a fait autant.

Voici une phrase, un peu barbare, il faut l'avouer :

> Afin que plus devôt il puisse, *en arrivant*
> La nouvelle Diane, adorer sa lumiere,

La faute de langage est vraiment « excellente. » (2)

Mais d'autres exemples sont beaucoup moins choquants :

> En fin, *croyant* trop fort son cœur et sa jeunesse
> Un combat sans pitié de trois à trois se dresse. (3)
> Ainsi durant l'effort de tant de durs alarmes,
> *Retenant ses soupirs*, son recours est aux larmes. (4)
> Et sera le premier aupres de ma personne,
> Comme *tenant* de luy mon sceptre et ma couronne. (5)

Il n'y avait pas besoin, comme le dit Malherbe, d'être ignorant pour commettre cette faute ; le sens n'étant pas douteux, le poète usait des facilités que lui donnait la langue.

De même ici :

> Voyant en ce miroir vos yeux que j'aime tant,
> Pensez comme du ciel je m'iray *lamentant* (6).

(1) V. *Gram. hist.* p. 530.
(2) *D.* II, 56, IV, 290. Les mêmes vers sont blâmés par Deimier, p. 445.
(3) Le participe est rayé dans le ms. (*Epit* sur la mort de Quélus, f° 328 r°).
(4) *El.* II, Av. 1e, IV, 389.
(5) *Im. de l'Ar.* Mort de Rod., IV, 409 ; Comp. *Berg. et Masc.* Baiser, IV, 453.
(6) *Div. Am.* Pour un miroir, IV, 447.

Voyant n'est pas « ambigu », quoique Malherbe ait fait semblant de ne pas comprendre. Il est aussi clair que dans ces vers qui sont de lui :

> Quel plaisir à leur courage tendre,
> *Voyant* Dieu devant eux en ses bras les attendre. (1)

La langue cependant, après avoir hésité (2) pendant tout le XVIIe siècle, a suivi Malherbe, sauf dans quelques exigences par trop rigoureuses. Elle admet encore en effet qu'on dise :

> Las! quand quelque faveur *en aimant* me contente. (3)

C'est la même construction que dans le vers bien connu :

> Si son astre, *en naissant*, ne l'a pas fait poète, (4)

et on la retrouve dans une foule d'autres phrases : L'appétit vient *en mangeant*, etc.

Remarque. — La syntaxe du participe passé est l'objet d'une remarque tout à fait analogue aux précédentes. A propos de ces deux vers :

> .....Tousjours saigne la playe
> Qu'elle me feit à ses pieds *estendu*

« Mal, dit Malherbe, car *me* est datif. C'est bien dit : il me frappa à ses pieds étendu, pource que *me* est accusatif ; c'est bien dit aussi en datif : il bailla l'aumône à un pauvre à ses pieds étendu ; mais il *me* bailla l'aumône à ses pieds *étendu* ne vaut rien, il se faut mieux expliquer. » (5)

Participe et proposition principale. — Il arrive souvent que pour la commodité du vers on subordonne une idée à une autre, lorsqu'en réalité elle devrait ou la suivre, ou même avoir la seconde comme subordonnée. On fausse ainsi leurs relations logiques.

(1) I, 13.
(2) Voir de nombreux exemples dans Haase, p. 146.
(3) *D.* II, de la Jal., IV, 283. Dans son ms. il a barré
La mort, *en bien aimant*, est tousjours honorable. (*D.* I, comp. 2, f° 21 r°)
(4) Boil. *Art. poet.* I, 3.
(5) *D.* II, 21, IV, 278; Comp. Bert. p. 220 : venu le jour à ses ans limité.

Par exemple Desportes avait dit : (1)

> ...Pour un chef coupé sept autres luy naissoient,
> *Trouvant* vie en sa playe et profit en sa perte.

La phrase principale est évidemment la dernière : sept têtes lui naissant, l'hydre trouvait vie, etc. Malherbe, sans se rendre très bien compte du défaut, s'aperçoit que la stance est « sans construction. » (2)

Ailleurs il s'en est plaint plus nettement :

> Je suis contraint de murmurer,
> *Invoquant* la mort inhumaine :
> Mais quand je la sens accourir, etc.

« Il devoit dire, observe finement Malherbe, je suis contraint d'invoquer, vu ce qui suit. » C'est là en effet l'idée principale.

De même au lieu de :

> Comment donc malheureux endurai-je *en vivant* ?

Ce qu'il devoit dire c'étoit *comment puis-je demeurer en vie ?* (3)

Il faut observer la valeur relative des pensées. Si elles se valent, on les coordonne. Ainsi plutôt que :

> Celuy qui sagement se peut ainsi former,
> *Desguisant* sa pensee est seul digne d'aimer,

« Il eût mieux valu dire : *et déguiser* sa pensée. » (4)

Si, au contraire, l'une est accessoire, on met le verbe qu'elle contient au participe.

> Je n'y fay que penser.....
> *Demeurant* sans mouvoir comme une souche morte

« eût été mieux que *demeurer*. » (5)

C'est la logique ici qui commande. L'hellénisme imité par Desportes s'accommode en effet mal à la netteté rigoureuse de notre langue.

(1) *Cart. et Masc.* Hydre d'am. IV, 461
(2) *Am. d'H.* ch. IV, 307.
(3) *Div. Am.* compl. 3, IV, 441.
(4) *El.* I, 18, IV, 375.
(5) *Berg. et Masc.* Comp. 1, IV, 458.

Remarque. — Le participe passé ne doit pas non plus contenir l'idée principale ; il ne peut jamais, pas plus que l'adjectif, être une sorte d'attribut exprimant le résultat de l'action marquée par le verbe.

Lui feit perdre la selle *estendu* contre terre pour : lui fit perdre la selle *et l'étendit* contre terre, « est une construction latine. » (1)

Du participe passé.

Participe passé et adjectif. — Malherbe a un instinct vague de la différence qui existe entre un adjectif et un participe, comme *désert* et *déserté*, *doux* et *adouci*. (2) Ex. :

Bien qu'il (*ce lieu*) soit plaisant, que l'herbe y soit fleurie,
Le fueillage agreable, et le vent *adouci*... (3)
La Beauté de nostre age à nulle autre *egalee*... (4)
Et comme tes beaux yeux n'estoyent jamais *sechez*... (5)
Dressant mon hermitage en un lieu *deserté*... (6)

Partout il met *mal*, ou il barre. Il sent bien que *déserté*, tout en exprimant un état, implique que cet état est le résultat d'une action et qu'il faudrait, ou bien que l'auteur de cette action fût désigné, ou bien les circonstances de temps et autres, qui l'ont accompagnée. On pourrait dire *abandonné* sans plus, avec *déserté* il faut ou *déserté des hommes* ou *déserté depuis vingt ans*... (7)

Tous les participes ne peuvent donc pas être « purs adjectifs. » Malherbe marque la limite pour certains d'entre eux, mais sans indiquer nulle part comment et quand ils la franchissent.

(1) *Im. de l'Ar.* Rod., IV, 410 ; On comparera ce que nous avons dit de l'adjectif attribut au chapitre de l'adjectif.

(2) Ailleurs il distingue les deux participes *pressé* et *pressant*, que Desportes confond par inadvertance. Mais la remarque, simple constatation d'une bévue, n'a pas d'importance théorique (V. *El.* II, av. 2, 394, cop. B.)

(3) *Im. de l'Ar.* Angel., IV, 417.

(4) *Cleon.* 55, IV, 312.

(5) *El.* I. 14, IV, 371.

(6) Ms. de la B. N. *D.* II, 8, f° 42 r°.

(7) On lit cependant dans l'Ode à Marie de Médicis (I, 45) visages pâlis = pâles.

Formes du participe passif. — *Poindre* fait au participe *point* et non *poind.* (1)

Accord du participe passé. — Sans être fixé, l'usage fournissait déjà au XVI[e] siècle un certain nombre de règles constantes. Tous ou presque tous les auteurs admettent l'arrêt contenu dans les célèbres vers de Marot. (2) Les adversaires du poète ne sont plus guère représentés que par Ramus, qui prétend avec Aristote et au nom de la « vrei rezon », que *m'amour vous e* (ai) *done* se pouroet debattre, » attendu que les mots transposés « doevè sinifier une meme coze. »

Cela ne veut pas dire que la règle fût suivie en pratique par tous. Desportes par exemple en use avec une extrême liberté.

A. *Participe avec le verbe avoir.* — 1° Desportes accorde le participe construit avec *avoir* au sujet de ce verbe et dit :

Car sa *faveur* ne leur avoit *donnée*
Tant de clairtés.....

« Voilà pas qui est galant, s'écrie Malherbe ; « cette femme-là m'a *donnée* des chemises ; cette lingère m'a *faite* des coiffes ! » (3) En vérité « l'ignorance est des grosses », la règle ici n'avait jamais été douteuse.

2° L'accord du participe construit avec *avoir* se fait avec le régime, chaque fois que ce régime précède. Ex. :

Conduisant les esprits que la Parque meurtriere
A *dépouillé* des corps.

« Dis *dépouillés.* » (4)

Egale obeissance à tous deux j'ai *juré*

« *j'ai jurée.* » (5)

(1) *El.* I, 13, IV, 370.

(2) V. Deimier *Acad.* p. 380. Maupas, 156 v°.

(3) *Cleon.* Pour un mal d'yeux, IV, 342; Comp. *Div. Am.* f° 13, IV, 423 ; *El.* I. 9, IV, 363 ; L'assimilation que fait l'édition Lalanne (Introd. gram. V. XLIII) entre ce dernier passage et des phrases prises à Malherbe, est tout à fait erronée. La contradiction qui semble en résulter n'existe pas.

(4) *Im. de l'Ar.* Rod., IV, 408.

(5) *Am. d'H.* 3, IV, 297.

Celui n'avoit jamais les noces *éprouvé*.

« *Eprouvées*. » (1)

Comme on voit, peu importe si le régime se trouve porté avant le verbe par une transposition, la règle est générale.

Voilà la force que possède
Le féminin quand il précède.

A vrai dire, il fallut encore près d'un siècle pour que les écrivains se résignassent à écrire régulièrement l'*e* et le *s*.

La Rochefoucauld écrit : *tous les maux que j'ai eu*, tout comme Régnier (2), et on trouve dans Labruyère même : Certains vers, les plus heureux qu'on ait jamais *lu*. (3)

Mais, dès la fin du XVI[e] siècle, on considère « ce langage comme fautif et soloecisme, n'en desplaise à qui que ce soit qui se licencie de parler sans cette observation. » (4)

Cas particulier. — 1° Quand le participe du verbe *rendre* ou du verbe *faire* est suivi d'un adjectif ou d'un infinitif exprimant le résultat de l'action marquée par ces verbes, le participe reste invariable.

Dans ce vers de Desportes, Malherbe a effacé le *s*.

Ceux qu'un si cher thresor a *rendus* desireux. (5)

De même :

Qui ma flamme a nourrie et l'a *faite* ainsi croistre.

Il faut dire : *fait* et non *faite*, on ne dit pas : je l'ai *faite* venir. (6)

Suivant Maupas, il était « indifférent en ce cas au participe de se conformer à son accusatif ou de demeurer neutre singulier. Ex. : Avez-vous vu la Roine ? ouy, je l'*ay veu parler* ou je l'*ay veuë parler* à Monsieur l'Ambassadeur. » (7)

(1) *Div. Am.* st. du mar., IV, 446. Comp. *Cleon*, 94, IV, 350; *Div. Am.* 11, IV, 424; *D.* I, proc., IV 267; *Am.* d'*H.* ch. 8, IV, 324; *El.* I, 12, IV, 368.

(2) Reg. *Ep.* II, à M. de Forquevaux.

(3) V. Haase, § 92, c.

(4) Maupas, *Gr.* 157 r° (1[e] éd. 335).

(5) *Div. Am.* comp. 3, IV, 440.

(6) *D.* II, 24, IV, 278.

(7) 157 v°.

Mais Vaugelas recueille avec reconnaissance la règle du maître : « Elle est fort belle, dit-il, et je la tiens d'un de mes amis, qui l'a apprise de M. de Malherbe, à qui il en faut donner l'honneur. Que si l'on objecte que M. de Malherbe lui-mesme ne l'a pas toujours observée, c'est, ou la faute de l'imprimeur, ou que luy mesme n'y prenoit pas toujours garde, ou plustost qu'il n'a fait cette remarque comme dit encore cét amy, qu'à la fin de ses jours et aprés l'impression de ses œuvres. » (1)

Participe passé du verbe pronominal.

« Pour bien parler, il faut dire : *ils se sont* élu *des rois*. Si l'action fût retournée à l'élisant, il eût fallu dire : ils se sont *élus*, comme ils se sont *blessés*, ils se sont *chauffés*, etc. Mais puisque l'action va hors de l'élisant, il falloit dire : se sont *élu*. Il faudrait ici un long discours. » (2)

Locutions participiales.

Malherbe condamne comme un latinisme les locutions *ce dit*, et *ce disant* (3), que Mlle de Gournay défendit. (4) Vaugelas, allant plus loin, reprenait les romanciers qui usaient de *cela dit*, quoiqu'il approuvât *cela fait*. Mais l'Académie même ne lui donna pas raison, et *cela dit* survécut en place de *ce dit*, qu'on laissa à Ronsard. (5)

Nous avons même gardé un certain nombre de tours où le participe peut ainsi s'employer absolument, pour la plus grande commodité de la langue : *cela posé*, *les choses réglées, le contrat signé*, on fit, etc.

(1) *Rem.* I, 292. L'ami se trompait, comme on voit, et ne connaissait pas le Commentaire.

(2) *D.* I, ch. d'am., IV, 265.

(3) *Im. de l'Ar.* Angel., IV, 419; *ce disant* est souligné dans le ms de la B. N. (Rod. f° 234 v°)

(4) *Omb.* 965.

(5) Vaug., II, 299.

CHAPITRE VI

DE L'ADVERBE

Adverbes et prépositions. — Les rapports entre ces deux parties du discours sont, on le sait, si intimes qu'elles s'échangent très souvent et que des mots comme *devant, derrière*, s'emploient à volonté seuls ou avec un régime. Il en a été de même de beaucoup d'autres, aujourd'hui fixés dans l'une des deux catégories. Desportes dit ainsi : *tout partout le bois.* Malherbe « voudroit dire tout partout, *absolute.* » (1)

Réciproquement les prépositions ne se doivent point employer sans régime. On ne peut dire :

> (Je) senty dans mon cœur la sagette d'Amour
> Qui perça le rocher que j'avois *à l'entour.*

Le mot ne « plaît pas ici à Malherbe. » (2) Cela ne veut pas dire pourtant, je crois, que *à l'entour* ne puisse pas être adverbe. Lui-même n'a-t-il pas parlé des enfants :

> Qui seront près de vous et crieront *à l'entour.* (3)

Toutefois la locution est donnée presque partout comme prépositive. (4)

(1) *Im. de l'Ar.* Rol. fur. IV 403.
(2) *Berg. et Masc.* comp. 1, IV, 457.
(3) I, 3, v 18.
(4) Nicot (Dict.) la cite comme adverbe. Mais Maupas la donne parmi les prépositions, (première éd. 357). *Au prix* est de même préposition et non adverbe. *Dir. Am.* st. du Mar., IV, 416.

Forme des adverbes. — Adverbes en *ment*. Pendant tout le cours du XVI[e] siècle, un certain nombre de ces adverbes, particulièrement ceux qui étaient formés d'adjectifs en *ant*, *ent*, avaient hésité entre la vieille forme faite sur les féminins en *ent*, et la forme nouvelle faite sur le féminin analogique en *ente*. On avait dit ainsi : *prudemment* et *prudentement*, *ardemment* et *ardentement*. (1)

Deimier déclare que « les uns et les autres sont bons, soit à la parole, ou à l'escriture. » (2) Malherbe préfère les formes courtes, mais sans condamner les autres ; *ardemment* est simplement déclaré « meilleur. » (3) Maupas est plus formel, et donne comme règle que tous les adverbes sortis de ces adjectifs doublent l'm. (4) Mais cette observation n'appartient qu'à la deuxième édition.

Vaugelas a définitivement tranché la question, tout en se trompant entièrement sur la véritable évolution de ces formes. (5)

A coup est une vieille locution adverbiale à peu près synonyme de *tout à coup*. Ex :

Et par quelle injustice *à coup* j'en suis privé ?

« Quel langage, s'écrie Malherbe ; j'en suis privé *à coup*, pour dire « *en un instant* » ou « *tout à un coup !* » (6)

On peut voir par les exemples que fournit Littré (18°) que l'expression se rencontre encore dans Balzac et dans Descartes. Nicot la traduit par *repente*. Maupas donne *à coup, tout à coup*, *tout à un coup*. (7)

Ains. (Voir au lexique).

« *A qui mieux mieux* est une construction fausse, et au mieux aller suspecte de l'être. » (8) Comme Littré l'a montré dans son

(1) V. Darmest. *XVI[e] siècle,* § 243. Comp. *Gram, hist.* § 217.

(2) *Acad.* p. 181.

(3) *D.* II, ch. 2, IV, 277 ; *ardentement* est encore souligné ailleurs dans l'original. (*El.* I, 12).

(4) *Gram.* f° 163 v°.

(5) II, 169. V. la Rem. de Th. Corneille sur *lentement* et *présentement*.

(6) *El.* I, 10, IV, f° 365.

(7) *Gram.* f° 162 v°.

(8) *Im. de l'Ar.* Rod., IV, 409.

historique et dans une remarque, la forme ancienne est en effet *qui mieux mieux*. La proposition *à* ne s'introduit que plus tard.

Néanmoins la locution apparaît telle que nous l'avons conservée dans le XVIe siècle, elle avait même donné naissance à des analogues. Maupas cite *à qui pis pis*. Et il ajoute « Quand nous voulons exprimer un debat des uns tendans à surmonter les autres, nous avons cette formule *à qui*. Joüons *à qui* gangnera le prix. Disputons *à qui* sera le plus sçavant. Ces Archers tirent *à qui* donnera le plus prest du blanc. Quelquefois *à* avec un infinitif pur apres un comparatif. Faisons *à mieux sauter*, *à courir plus roide*. » (1)

Les puristes du XVIIe siècle ne parvinrent pas à se mettre d'accord sur les motifs de condamner *à qui mieux mieux*. Vaugelas trouvait la locution vieille et basse, (2) Chapelain, d'après Thomas Corneille, la jugeait basse, mais pas vieille. L'Académie décida qu'elle n'était ni basse ni vieille, mais fort bonne dans le style familier et la sauva.

Au devant est locution prépositive et adverbiale, mais en cette dernière qualité, elle ne saurait accompagner que certains verbes ; on dit bien *aller au devant*, non *fuir au devant*, il faut dire : *fuir devant lui*. (3)

Au premier signifiant pour la première fois, est une locution que Malherbe ne « goûte pas. » (4)

Autrefois ne signifie pas la même chose que *une autre fois*. « On ne dit pas : je vous verrai *autre fois*, mais je vous verrai *une autre fois*. Au temps passé, on dit : *autrefois*, comme : *autrefois* je l'ai vu, *autrefois* j'ai été son ami, etc. » (5)

C'est même l'adverbe du passé ; *un jour* doit être réservé au

(1) *Gram.* f° 170 v° (1e éd., 363).
(2) Vaug. *Rem.* I, 359.
(3) *Im. de l'Ar.* mort de Rod. IV, 409.
(4) *Am. d'H.* st. 3, IV, 314.
(5) *El.* I, 1, IV, 353.

futur. Je dirois : *cettui-ci fut autrefois*, au futur je dirois : *cettui-ci sera un jour.* (1)

La première distinction ne pouvait se faire qu'à une époque où l'article *un* devenait obligatoire.

Quant à la seconde, l'avis de Malherbe n'a pas prévalu. L'expression *un jour* marque simplement que le fait se passe à un autre moment que celui où l'on parle (2); c'est le temps du verbe qui indique si ce moment est passé ou futur, et comme il y suffit très bien, le besoin de préciser le sens de l'adverbe était excessif.

Remarque. — Une observation faite ailleurs sur *quelquefois* se rapporte en même temps aux deux précédentes: « Il y a différence de *quelquefois* et de *quelque jour*. On dit : Je l'ai vu quelquefois, mais: je le verrai quelque jour, et quand on dit je le verrai quelquefois, c'est en autre signification. » (3) N'est-ce pas cette distinction qui a poussé Malherbe à faire au nom de la logique les règles qui sont plus haut, presque exactement correspondantes à celles-ci ?

Comme se rencontre souvent chez Desportes, en place de *que*, après *ainsi, aussi*, *tant*, suivant l'usage du XVIe siècle. (4) Ex. :

Et qui tournoyent mon ame *ainsi comme* ils vouloyent...
Et qui fait que loin d'elle *aussi* triste je vy,
Comme j'eu de liesse en sa douce presance...
Le suit *tant comme* il peut de l'œil et de l'oreille. (5)

Tous ces passages sont barrés ou annotés même. Malherbe y dit explicitement que *ainsi comme*, dans le premier des vers cités, lui paraît lâche et plébée, et ailleurs que *ainsi que* est mieux dit.

(1) *Cleon.* el. de Bert , IV, 353.

(2) Ex : Le chêne *un jour* dit au roseau. (Lafont.)
Un jour — mais nous serons couchés sous le gazon
Quand cette aube de Dieu blanchira l'horizon ! —
Un jour on comprendra...
(V. Hugo, *Sunt lac. rerum.*)

(3) *Div. Am.* 20, IV, 434.

(4) V. Darmest. *XVIe siècle*, § 276. Comp. ma *Gram. hist.* p. 552. Pour les exemples voir Vaug. II. 673. Duval, p. 271, cite *ainsi comme* parmi les « adverbes redoublés. »

(5) *El.* II, 4, IV, 381 ; *D.* I. 53. (Ms. de la B. N.) *Im. de l'Ar.*, Angel. IV, 419 ; Comp. *Cleon.* 26, IV, 335 ; *El.* I, 12, IV, 368.

Comment se fait-il qu'il semble ignorer lui-même sa propre règle et qu'il emploie *comme* en vers aussi bien qu'en prose? (1)

On retrouve ce même *comme* dans ses disciples, Racan a dit : *faire le tour du monde* aussi bien comme *luy*.

Aux meschans *aussi* redoutable
Comme agréable aux gens de bien. (2)

Et Maynard :

Son éloquence est sage *autant comme* elle est forte. (3)

Vaugelas lui-même, en condamnant ce tour, reconnaît qu'une infinité de gens disent ainsi ; on leur donna tort et Malherbe, subissant sa propre censure, fut réprimandé d'avoir usé ainsi des comparatifs. (4)

Du depuis. « Je connois, dit Vaugelas, un homme fort âgé (peut-être Porchères?) et fort sçavant en nostre langue, qui dit, que lorsqu'il vint à la Cour jeune garçon, il y avoit beaucoup de gens qui disoient et écrivoient *du depuis*, et que desja dès ce temps-là ceux qui entendoient la pureté du langage condamnoient cette façon de parler, comme vicieuse et barbare, ne permettant mesme pas seulement aux Poëtes d'en user comme d'une licence poëtique. » (5)

En effet, Malherbe reproche à Desportes de l'avoir employé :

Voila donc comme Amour *du depuis* nous fait vivre. (6)

On retrouve cet adverbe dans les auteurs du XVIe et du XVIIe siècle, dans Vauquelin de la Fresnaye, Régnier, etc. Maupas le mentionne à côté de *depuis*. On essaya, d'après Vaugelas, de le soutenir par de mauvaises raisons, mais il disparut de l'usage. (7)

(1) V. au Lex. V, p. 104.

(2) I, 25, 8; Comp. p. 31, 74, 82, 195, etc.

(3) *Œur.* III, 34. *Ainsi comme* figure à côté de *ainsi que* dans Maupas, f° 171 r°.

(4) Malh. éd. Chevreau, I, 239. Comp. Mén. *Ib.* III. 271.

(5) I, 287.

(6) *D.* II, st., IV, 286 ; Malherbe l'a encore rayé dans son exemplaire *Div. Am.* chans. 5, f° 277 v°.

(7) Bertaut, p. 139, Rég. *Sat.* 7 ; Maupas f° 161 v°. Nicot dit « qu'aucuns disent aussi *du depuis*. Duval remarque qu'on double souvent les adverbes (271).

Durant longtemps semble à Malherbe n'ajouter rien au simple dans ce vers :

Durant long temps je languy miserable. (1)

De fait l'expression n'y gagne rien, mais il ne faut pas en inférer que Malherbe condamne la locution.

Ça s'oppose à *là* et *decy* à *delà*. On ne doit donc pas écrire :

L'un *çà*, l'autre *delà*, chacun à qui mieux mieux.

« *Qui deçà*, *qui delà* pouvoit passer. » (2) (Noter que Malherbe admet le distributif *qui*).

Encependant. *Jà* (V. au Lexique).

Jamais plus est dans Malherbe, d'après Vaugelas (I, 284). Cependant je le trouve noté dans la célèbre villanelle *Rozette, pour un peu d'absence :*

Jamais plus beauté si legere
Sur moy tant de pouvoir n'aura, (3)

Qu'est-ce que Malherbe réprouvait dans cette locution? Est-ce l'ordre des mots et eût il voulu qu'on écrivît *plus jamais?* Est-ce la place que l'adverbe occupe si loin de son verbe? Ou bien est-ce la locution elle-même, qu'il considère comme italienne (mai più)? La discussion qu'on trouve dans Vaugelas (4) permet les trois hypothèses. L'usage même de Malherbe n'en permettrait aucune, puisque *jamais plus* se trouve dans ses œuvres employé et construit exactement comme ici.

Par long temps était une locution archaïque de même espèce que *par outrage*, *par loisir* et tant d'autres que formait l'ancienne

(1) *El.* I, Disc., IV, 378.
(2) *D.* I, cont. am., IV, 271.
(3) *Berg. et Masc.* Villan. IV, 458. Malherbe a encore barré *jamais plus* dans son exempl. à l'él. 2 du livre I.
(4) V. Vaug. I, 284, avec les observations de Patru, Th. Corneille et l'Académie.

langue, (1) et qu'on rencontre souvent. Desportes ayant besoin d'une syllabe s'en souvient et dit :

J'ai *par long temps*, comme Amour m'affolloit...

Suivant Malherbe c'est « mal parlé. » (2)

Or, ores. Piéça. ((V. au Lexique).

Plustost (plutôt) est noté dans ce vers :

J'en accuse le Ciel *plustost* que vous blasmer. (3)

Il n'est pas facile de deviner pourquoi. Malherbe eût-il voulu que le verbe fût précédé de *de* ? Mais il ne met pas lui-même la préposition (4). Ou bien eût-il préféré la locution *en lieu de* ?

Puis, dans la locution *et puis*, est employé par Desportes au sens moderne de *et du reste*, *au reste*.

Et puis je n'escry pas pour gloire en acquerir.

« Voilà un sens nouveau, » s'écrie Malherbe. (5) Il donne en effet à *et puis* le sens de *cela étant ;* dans le sens où Desportes l'entend ici, il emploie le simple *puis* (6). Il est en cela d'accord avec Nicot qui traduit *et puis* : ex hoc facto. Néanmoins cette nouvelle acception s'est maintenue.

Si que. (V. au Lexique).

Pour tout jamais disait à peu près la même chose que *à tout jamais*. Il est facile de voir que Desportes l'a employé ici, afin d'éviter la répétition de *à*.

Mon cœur infortuné
Se voit *pour tout jamais* à souffrir condamné.

Malherbe le note. (7)

(1) Godef. *par.* 733, col, 1.
(2) *D.* I, 66, IV, 261
(3) *Cleon* 9, IV, 330.
(4) II, 69.
(5) *D.* I, 1, IV, 249.
(6) V. II, 188 et I, 135.
(7) *El.* II, 4, IV, 382.

L'expression n'est pas dans Maupas qui donne : seuls *à jamais*, *pour jamais*, *à tout jamais*, *à tousjours mais*. Elle a survécu néanmoins. (1)

Trop se trouve encore dans Desportes avec le sens de *très* qu'il a eu dès les origines. Malherbe l'a rayé ici :

Ton char est honoré
D'une riche despouille et de *trop* belles armes. (2)

Le trouve-t-il archaïque ? On peut le supposer, puisqu'il ne l'emploie plus. Toutefois le trait de plume peut s'expliquer autrement : *riche* n'ayant pas de superlatif, l'autre adjectif n'en doit point avoir, c'est une des règles de la construction de la phrase suivant Malherbe. (V. à la construction de la phrase).

Répétition de l'adverbe. — *Plus* doit être répété dans les deux membres de la phrase, quand il s'agit de marquer une opposition. Dans ces vers :

.....Et *plus* il voit de presse,
En fronçant les sourcils sa perruque luy dresse

« Il falloit un autre *plus.* » (3)

L'observation est claire et justifiée. Mais en voici déjà une qui paraît bien sévère. Pourquoi barrer ?

Qu'il croisse en rigueur *plus* je luy suis fidelle ?

Le verbe croître marque une progression suffisante pour que l'adverbe ne soit pas nécessaire. (4) Corneille a dit : (Poly. V, 2)

Mais malgré ma bonté, qui croît, *plus* tu l'irrites.

Le même emploi de l'adverbe a encore donné lieu à Malherbe de barrer d'autres vers :

Et pour tous leurs efforts n'est jamais abatu,
Ains s'affermist *plus fort plus il est combatu.* (5)

(1) *Gramm.* f° 161 v°, 1re éd. 343.
(2) *Epit.* de Cossé, f° 322 v°.
(3) *Im. de l'Ar.* Rol. fur., IV, 403.
(4) *Am. d'H.* 23, IV, 304.
(5) *El.* I, 13, f° 180 r°. Ms. de la B. N.

Et : Je feins d'estre contant, de rire et de me plaire,
Monstrant *moins de douleur plus je suis tourmenté.* (1)

Dans les deux cas, on regrette que Malherbe n'ait pas jugé à propos de s'expliquer. Il a écrit d'une façon exactement semblable :

Mais j'y deviens *plus sec, plus j'y vois de verdure* (2)

S'était-il ravisé sur le tard et avait-il déjà, avant Vaugelas, (3) l'intention d'exiger que les adverbes fussent toujours mis au début de ces propositions ? C'est la seule explication probable. (4)

Si se répète devant chaque adjectif. « On dit : *il est si bon et si beau*, et non pas : il est *si bon et beau.* » (5)

Dans le cas particulier qu'il observe, Malherbe a raison. On ne dirait plus :

L'amour que je porte
A vos beautez, Madame, est *si constante et forte.*

Mais la règle varie suivant les rapports que les adjectifs ont entre eux, et *si bon et beau* se dit parfaitement. Vaugelas toutefois ne l'admettait pas. (6)

Tant de ne se répète pas nécessairement devant chaque substantif. Il les régit ἀπὸ κοινοῦ. Ex :

Tant d'outrageux propos, de courroux et d'orage
Que le Ciel rigoureux dessus moy fait pleuvoir.

De seul se répète et suffit à faire la liaison, si bien que pour ne donner au verbe pleuvoir comme régime que les mots courroux et orage, ainsi que le sens le comporte, il fallait répéter *tant*, et dire : *tant de courroux et d'orage...* (7)

(1) *Am. d'H.* 24, IV, 304.
(2) I, 139.
(3) II, 405.
(4) On pourrait cependant supposer que c'est l'ordre des propositions que Malherbe voudrait voir renverser.
(5) *El.* I, 7, IV, 360.
(6) II, 268.
(7) *Am. d'H.* 43, IV, 311 ; Comp. une observation inverse qui établit la même règle. *Berg. et Masc.* Im. d'Hor., IV, 456.

DE LA NÉGATION.

Desportes, comme tous les auteurs du XVIe siècle, omet après la négation *ne* les particules *pas* et *point*, quand cette ellipse lui semble commode. Il serait superflu de montrer qu'il ne fait en cela que suivre l'usage de son temps, les exemples abondent dans tous les textes contemporains. (1)

Suivant Malherbe *pas* et *point* sont toujours nécessaires, que la phrase soit affirmative ou interrogative. Ex. :

> Vous *n*'aurez grand honneur de m'avoir surmonté.

« On ne dit pas vous *n*'aurez... mais vous *n*'aurez *pas* grand honneur. » (2)

> Et *ne* m'abandonnez sans guide en ces bas lieux.

« *Ne* m'abandonnez *point.* » (3)

> *N*'ois-tu les Aquilons soufflans horriblement ?

« *N*'ois-tu *pas* est meilleur. » (4)

La règle est la même qui se dégage implicitement de la théorie de Maupas, (5) il énumère les cas où l'on omet ces « remplissages de négation », ce qui revient à dire qu'ils sont obligatoires ailleurs.

Mademoiselle de Gournay ne veut même pas discuter ces exigences : « Quant aux manquemens des articles ou particules *point* et *pas,* et autres merceries de cette espece ; que seroit-il besoin

(1) Citons seulement Régnier :

> Prouver qu'un grand amour *n*'est sujeet à la loy. (*Sat.* 3)
> Le bruit... *ne* m'areste. (*Sat.* 5)
> La vertu *n*'est vertu. *(Ib.)*
> Aussi mon jugement sur cela *ne* se fonde,
> Au compas des grandeurs je *ne* juge le monde,
> L'esclat de ces clinquans *ne* m'esblouit les yeux,
> Pour estre dans le Ciel je *n*'estime les Dieux. *(Sat.* 14)

(2) *Am. d'H.* 46, IV, 312; *D.* II, 51, IV, 289; *ib.* 38, IV, 285; *Am. d'H.* 76, IV, 320.

(3) *Epit.* du latin de M. de Pimp., IV, 468.

(4) *Berg. et Masc.* Ode, IV, 456 ; Comp. *D.* II, 27, IV, 279.

(5) *Gram.* f° 167 v°.

de l'extraire ny marquer aux Escrits de ces deux Poetes, y estant si vulgaire, ou de le justifier estant si naturel? » Elles ne servent qu'à allonger le langage. (1)

La « sçavante fille » avait beaucoup de gens avec elle, et Vaugelas nous apprend que presque tous ceux d'au delà de la Loire continuaient à oublier *pas* et *point*. (2) L'étude des textes prouve que ceux d'en deçà imitaient souvent leur exemple, (3) à commencer par Malherbe. On trouve jusque dans sa traduction de Tite Live des négations sans *pas* ni *point*, et aucune raison particulière ne semble pourtant en excuser l'ellipse. Ex. : Les Romains... *ne* bougèrent de leur logement. (4)

Balzac disait qu'il avait pitié d'un homme qui faisait de si grandes affaires entre *pas* et *point*. (5) S'il n'a pas inventé cet exemple particulier des subtilités et des exigences de Malherbe, c'est sans doute qu'il avait entendu le « vieux docteur » dogmatiser de la vertu de ces particules, et préparer les règles que Vaugelas formulera. (6) Mais le Commentaire de Desportes ne contient aucune remarque relative à cette question dans ses Œuvres ; même Malherbe a « mieux aimé consulter l'oreille que la grammaire », comme Chevreau et Ménage le lui reprochent. (7)

Ni ne suffit pas à nier. Ex. :

> *Ny* ses yeux ruisselans d'une source eternelle,
> *Ny* le feu trop couvert, qui le fait dessecher.
> *Avoient* peu de sa Nymphe entamer le rocher.

« Mal ; il faut *n'*avoient. » (8)

(1) *Omb.* 977, 980.
(2) I, 126.
(3) V. Haase § 100, b.
(4) I, 404. Comp. 1, 141, 288.
(5) *Socrate chr.* Disc. X, II, 263.
(6) Malherbe en tous cas n'eût pas inventé la question, car elle est traitée dans Maupas, f° 167 v°, 1° éd. 355.
(7) V. éd. Chev. et Mén. I, 386.
(8) *El.* II, la pyrom., IV, 384.

Jamais n'est pas non plus négatif. Maupas le dit aussi formellement. « En response absolue, il est negatif et signifie *nunquam* », mais, « en liaison de propos », il signifie « *æternum*: *Notre amitié est pour jamais.* » Il faut donc dire *nostre amitié durera à jamais ne finir.* (1)

Si Malherbe s'en était tenu là, la règle qu'il donne serait incontestée. Mais il entend que *jamais* ne puisse pas se mettre au sens négatif devant un adjectif comme clos, et il reproche ce vers à Desportes :

Et les yeux *jamais clos* ne cessent de pleurer.

Il devoit dire « qui *ne* sont *jamais* clos. *Jamais* sans une autre négative n'est pas bien. » (2)

L'ellipse allégeait si bien la phrase que, même sans autre cause, la langue y eût difficilement renoncé.

Les verbes *craindre*, *avoir peur* exigent *ne* dans la proposition complétive.

Il faut dire : Il craint toujours qu'on *n*'ait sur sa place entrepris et non : qu'on ait. (3)

Le XVI[e] siècle en usait très librement à cet égard, et il faut arriver jusqu'à la fin du XVII[e] siècle pour que la règle de Thomas Corneille qui impose le *ne* soit observée. (4)

La négation *ne* se répète devant chaque verbe. Malherbe a noté :

Je ne me puis sauver...
Qu'Amour *ne* me decouvre et me vienne trouver (5)

Il écrit cependant lui-même : Et ne puis *ni veux* l'éviter. Toute la France sait fort bien Que je n'estime ou reprends rien..... (6)

(1) *Gram.* f° 168 v° (1[e] éd. 358).
(2) *D.* I, cont. am., IV, 271. Cette observation est citée par l'auteur de la Grammaire de 1657, p. 111.
(3) *D.* II, 30, IV, 282 ; comp. *Am. d'H.* ch. 4, IV, 306.
(4) Haase § 104, cite de nombreux exemples où *ne* est omis.
(5) *Am d'H.* 45, IV, 312.
(6) *Œuv.* I, 288, 289.

La négation porte sur le mot qu'elle avoisine. Ainsi Desportes en écrivant :

> Qui ne m'echauffe *point d'ardeur accoustumee*

fausse sa pensée, car « il semble qu'il ne soit pas échauffé d'une ardeur si grande que de coutume, » il eût donc mieux valu dire « qui m'échauffe d'une ardeur non accoutumée. » (1)

Malherbe fait sur l'emploi de la phrase négative une observation assez fine. Desportes avait commencé un sonnet en disant :

> Celle qui de mon mal ne prend pas de souci...
> Se rit de mes douleurs.

Le sens se comprend. Mais, comme dit Malherbe, « la phrase eût été meilleure, affirmative particulière, car il y avoit un monde d'autres dames que sa maîtresse, qui ne se soucioient guère de son mal. Quand on dit : la dame qui n'est point allée ce soir au Louvre, on présuppose que toutes les autres y sont allées. » (2)

(1) *Im. Ar.* mort de Rod., IV, 404.
(2) *Am. d'H.* 74, IV, 320. On comparera ce que nous avons dit de l'emploi de *tout et* de la négation. (p. 407).

CHAPITRE VII

—

DE LA PRÉPOSITION

Répétition de la préposition. — Au XVI[e] siècle on ne répétait pas, ou on omettait facultativement, une préposition une fois exprimée :

> Aprenons *à mentir*, noz propos *deguiser*,
> *A trahir* noz amys, noz ennemis *baiser*..... (1)
> Apres cent soubres-sauts nous vinsmes en la chambre
> Qui n'avoit pas le goust *de musc, civette, ou d'ambre*. (2)

Malherbe au contraire exige que la préposition soit répétée devant chaque nom ou chaque verbe. Ex. :

Propre *à mon âge et ma tristesse.*

En note : « *et à ma.* » (3)

Il est *de ma nature et ma propre substance.*

« Mal, si substance est nominatif, et pis, s'il est génitif, car en ce cas il devoit répéter *de.* » (4)

Un des passages notés par Malherbe montrera combien ses exigences sont exagérées :

> .....Et par ma contenance,
> *Mes pleurs et mes soupirs* elle auroit connaissance
> Que je sens bien ma faute et qu'en suis repentant.

(1) Rég. *Sat.* 4.
(2) *Ib.* 11.
(3) *Cleon.* Ode, IV, 351.
(4) *D.* II, 63, IV, 293; Comp. *Div. Am.* st. du mar., IV, 446; *El.* II, av. 1[e], IV, 386.

« En lisant ceci, dit-il, il semble que *mes pleurs* et *mes soupirs* soit nominatif, et cependant il dépend de : par ma contenance, et veut dire : par ma contenance, par mes pleurs et par mes soupirs. » (1)

Le XVII[e] siècle lui-même a été moins absolu et a considéré si les noms ou verbes régis par la préposition étaient ou n'étaient pas unis par une intime parenté de sens. Vaugelas voulait dispenser de la préposition, quand les substantifs étaient synonymes et « équipollens », l'Académie, seulement quand ils étaient synonymes, tout le monde en tous cas a été plus libéral que Malherbe (2). Notons cependant qu'il écrit lui-même :

Sa gloire à danser et chanter (I, 113)
De vous voir, et vous adorer (I, 146). (3)

Pléonasme de la préposition. — Dans le ms original, Malherbe a barré ce vers :

Didon...
A chacun des guerriers baille une forte lance
De pareille grosseur, *de* force et *de* grandeur. (4)

Jamais en effet semblable phrase n'a été autorisée ; ou il faut supprimer les prépositions ou répéter l'adjectif.

Observations sur diverses prépositions.

A. — Au lieu de « je choppois *tous les pas* », j'eusse dit : *à tous les pas* (5). C'est en effet la règle générale : On dit ainsi *à tous les coups*.

A cette époque on semble avoir exprimé ou sous-entendu *à* très librement. Ex. :

Comme d'un riche habit réservé pour les festes
Que l'extreme besoin fait mettre *à tous les jours* (6).

On dit de même *à petits sauts* et non *en petits sauts* (7).

(1) *Dir. Am.* st. 2, IV, 439.
(2) I. 120, et surtout, 347 et sv.
(3) Sur quoi Ménage observe qu'on répète *de* (328).
(4) *Im. Ar.* Rod. f° 233 r°.
(5) *Cleon.* 7, IV, 329.
(6) Bert., *Œuv.* p. 336.
(7) *Berg. et Masc.* Disc., IV, 452.

A = vers. Malherbe dans son exemplaire a rayé

S'essayerent de l'arc *à un but* limité. (1)

Qu'est-ce qui l'a choqué? Est-ce l'emploi de *à*? On disait cependant *donner au but*, *à un but*. N'est-ce pas plutôt l'hiatus et la cacophonie?

A = avec. Malherbe trouve que *avoir intelligence à quelqu'un* est mal parlé; il faut dire *avec quelqu'un*. (2) Comme le soupçonnait déjà Vaugelas, « beaucoup de verbes avaient eu ce régime », pour la raison que les sens de *à* et *avec* se confondaient souvent. Celui-ci est à ajouter aux autres : *se réconcilier*, etc., dont il constate le changement de syntaxe (3). On remarquera que Malherbe a dit lui-même : Mais *à vous* je suis libre (= avec ou envers) I, 174.

La vieille langue employait *à* pour marquer la possession, et, au XVIe siècle, *à* se trouve souvent avec cette valeur.

Malherbe note ou efface les vers de Desportes où se trouve cette construction : dans le temple *à Neptune*, La fille *à Galafron*. (4)

On lit cependant dans Maupas : « Il est receu et bien usité, d'usurper ces articles datifs-cy, pour attribuer la possession de quelque chose à son possesseur et maistre : Le logis *de Jacques* ou *à Jacques*. Le laquais *de Monsieur* ou *à Monsieur*. Et ainsi tousjours au lieu des articles genitifs. » (5)

Un même verbe comme *faillir* ne peut avoir deux régimes au datif. Il faut dire ou *la force lui défaut*, ou *la force défaut à une si grande douleur* et supprimer *lui*. On ne peut pas écrire en tous cas :

La force *lui* defaut *à si grande douleur*.

C'est là probablement ce que signifie un trait tiré sur cette partie du vers. (6)

(1) *D.* I, 15, f° 4 v°, Ms. B. N.
(2) *D.* I, ch. 3, IV, 268.
(3) II, 137.
(4) *El.* II, la pyrom., IV, 385; la seconde de ces expressions est rayée dans le ms de la B. N. Rol. fur. f° 226 r°. La copie B corrige aussi la femme *à Tithon*. *El.* II, av. 1e, IV, 389.
(5) *Gram.* f° 36 r°, 1e. éd. 56.
(6) *Cleon.* st. f° 135 v° (Ms. B. N.)

Après. « Chasser *après* un lièvre est mal dit. On dit chasser ou courir un lièvre ». (1)

C'était là une simple extension analogique. Une foule de verbes se construisent encore avec *après* : *être*, *aller*, *courir*, *attendre*, *s'emporter*, *se mettre*, etc.

On en trouverait d'autres dans l'ancienne langue. Régnier a dit *s'étudier après*, Commines *marcher après*. (2) Et dans les vers de Desportes, *chasser après* dit beaucoup plus que le verbe actif :

Comme le chasseur va suivant
La beste qui volle devant,
Laissant celle qui se vient rendre :
Ainsi la mort qui tout destruit,
Chasse apres celuy qui la fuit.

Dans. « On ne dit pas : il avoit l'arc *dans* le poing, mais : *au* poing ; ni : *dans* la main, mais : *en* la main. Il pouvoit donc dire : ayant l'arc *en* la main. » (3)

La préposition *dans* venait d'apparaître, et on faisait un effort pour en déterminer l'emploi.

D'abord, suivant Maupas, *es* ou *dans les* représente « un contenu interieur, *aux* vaut bien autant, mais signifie une application externe quand le sens s'y adonne. Parquoy *aux* est plus universel, pouvant servir à tout. » (4) On ne doit donc pas dire ici *dans le poing*.

Reste à établir la différence entre *dans le* et *en le*. Malherbe, comme on le voit par sa correction, propose *au poing* et *en la main*. C'est encore Maupas qui nous explique cette contradiction :

Tandis que *dans* se peut construire avec tous mots « de quelque genre, nombre ou manière qu'ils soient, *en* ne peut compatir avec les articles *le*, *les*, entiers (non élidés) : *Rex est in arce*. Le Roy est dans, dedans le Chasteau, au Chasteau. Mais non, *en le Chasteau*... Or se propose bien *en* à tous feminins : *en la maison*, et à tous masculins commençans par voyelle ou *h* muette : *En l'hostel*, *en*

(1) *Am. d'H.* ch. 4, IV, 306.
(2) *Sat.* 12. V.
(3) *Div. Am.* st. 4, IV, 443.
(4) *Gram.* f° 36 v° (1° éd. 68)

l'arbre. Bref, à tous noms et pronoms singuliers ou pluriers non precedez desdits articles *le*, non apostrophé et les pronoms comme *plusieurs*, *maint*, *tout*, *tel*, etc. Item devant les articles *de*, *du*, *des*; et où *en* ne peut servir, nous employons *dans*, *dedans*, *à*, *au*, *aux*, *ès*, selon qu'il vient mieux à poinct. » (1)

De marquant une apposition.

La particule est nécessaire avec les noms de rivière : « par le fleuve *de* Styx et non par le fleuve Styx. » (2) Il ne faut sans doute pas donner plus d'extension à la règle. Les Latins, dit Maupas, usent d'apposition en même cas : *urbs Lutecia, fluvius Sequana*, ce que nous imitons souvent avec ce mot *mont : Le mont Parnasse, Helicon*. Item si ce sont noms de personnes et aussi noms d'animaux : *l'ange Gabriel, le cheval Bayard*.

Après *rien, quelque chose*, etc., la langue du XVIe siècle exprimait ou sous entendait librement la préposition *de*. On disait *rien trop* ou *rien de trop*, *quelque chose mieux* ou *quelque chose de mieux*, « usans semblablement du génitif, et puis le changeant pareillement en un nominatif, si bon il semblait. » (3)

Malherbe lui-même parle encore ainsi. On trouve *quelque chose plus* dans son Tite Live et ailleurs *rien* joint sans préposition à des adjectifs (4).

Cependant il reproche à Desportes d'avoir écrit *rien mieux* pour *rien de mieux*. (5) Cette règle qu'il semble avoir eu l'honneur d'inventer, s'imposa si bien qu'il fut lui-même censuré pour l'avoir violée par Vaugelas et Chevreau (6).

De marquant le génitif objectif.

Avec certains mots ce tour rend la phrase équivoque. « Quand on dit *le peu de soin de cet homme-là*, on ne sait si c'est le peu de

(1) *Gram.* f° 172 et 173, (1e éd. 368).
(2) *Im. Ar.* mort de Rod. IV, 408.
(3) H. Est. *Conform* p. 74.
(4) V. I, 402. Comp. au Lex. *rien.*
(5) *D.* II, ch. 4, IV, 287.
(6) *Rem.* II, 400 et I, 443 ; *Œuv.* Malh I, 240.)

soin qu'il a ou le peu de soin qu'on a de lui. » (1) De même « *l'ennui de son fils* est proprement l'ennui que son fils ressent, et non l'ennui qu'elle ressent pour son fils. Il se faut donc mieux expliquer. » (2)

De = par. Il y a deux observations de Malherbe sur des phrases où se trouve cette construction, mais ni l'une ni l'autre, je crois, ne porte sur elle, ce qui du reste serait fort étrange. (3)

1° La première vient à propos de ce vers :

> Mais ce qui m'assaillit *d'*un regret plus extrême.

« Quel langage ! s'écrie Malherbe. On dit bien : je fus assailli d'un regret extrême, mais non : cela m'a assailli d'un regret extrême. » (4) Au premier abord on pourrait croire que cela signifie que le complément *d'un regret*, qui convient à la forme passive *être assailli*, ne convient pas à l'actif *assaillit ;* mais en réalité, c'est l'expression qui déplaît à Malherbe ; une chose ne peut pas assaillir quelqu'un d'un regret, voilà ce qu'il veut dire.

2° L'autre vers blâmé est celui-ci :

> Voy ce pauvre Acteon sans pitié devoré...
> Pour avoir offensé *d'erreur trop excusable.*

« J'ai offensé de grande erreur, dit la note, est mal parlé. » (5) Il semble tout d'abord qu'il y ait une faute d'impression ; il manque au verbe son régime *t' : pour t'avoir offensé*, à moins que Desportes n'ait supprimé le pronom pour n'avoir pas à faire l'accord. Quant à l'expression *offenser d'erreur,* il lui manque un article (offenser d'une erreur trop excusable) pour ressembler aux expressions même de Malherbe :

> Qui vit jamais coupable expier son péché
> D'une douleur si forte, et si peu divertie. (6)

(1) *Am. d'H.* ch. 1, IV, 302.
(2) *Epit.* sur la mort de Quélus, IV, 466.
(3) Il l'emploie en effet très fréquemment, I. 129, 147, 157, 160, etc.
(4) *El.* I, 8, IV, 362.
(5) *D.* II, 71, IV, 294.
(6) I, 129.

Dans aucun des deux cas la syntaxe de la préposition n'est donc en cause.

Complément de l'infinitif. — Desportes avait écrit comme nous le ferions encore :

Quel horrible peché me fait *haïr des Cieux?*

Malherbe réplique : « Je dirois plutôt haïr *aux cieux* et de fait, on dit : « vous me l'avez fait haïr. » Or qui doute que *me* ne soit datif, comme vous *me* donnez, etc. On dit : cette action l'a fait haïr *au Roi;* cela l'a fait haïr *à tous ceux* qui l'aimoient. » (1)

Telle semble être aussi la règle de Maupas. « Le verbe faire, item les verbes appartenant aux sens, comme *voir, ouïr, sentir, entendre, appercevoir, regarder,* item *laisser, permettre, endurer, souffrir,* suivis d'un infinitif pur de verbe actif luy apportent un sens passif. *Je feray imprimer mon livre, faciam excudi, vel, ut excudatur...* Nous y applicquons la personne agente moyénant les prepositions *à, au, aux,* ou *par. Je fay imprimer mon livre à un tel, ou, par un tel imprimeur.* » (2) Ailleurs parlant de la même construction, Maupas ajoute que « la préposition *à* semble bien valoir la préposition *par.* » (3)

Dessus ne convient pas avec le verbe *mirer*, au lieu de *en* (auj. *dans*). « Que veut-il dire, *mirez-vous dessus moi*? J'ai bien ouï dire : se mirer *en* un miroir, *en* de l'eau, ou quelque autre chose semblable, mais se mirer *dessus* m'est nouveau. » (4)

De dessus. Les prépositions marquant une situation dans l'espace se trouvent souvent obligées de se combiner avec les prépositions *de, par,* qui marquent une direction : *Je suis* auprès *de lui*; *je m'en vais* d'auprès *de lui.*

(1) *Cleon.* Abs. 76, IV, 347.

(2) *Gram.* f° 152 v°, 1° éd. 324. Comp. Maynard, III, 34 et 59.

Et vous laissez toucher à son divin langage...
Ne te laisse pas vaincre aux peuples mal-contens.

(3) *Gram.* f° 36 v°.

(4) *Am. d'H.* 18, IV, 300.

La vieille langue, qui aimait à redoubler les prépositions, ne craignait nullement ces tours, on y rencontre *de delà*, *par auprès*, etc. Desportes fidèle à cette tradition écrit :

Quand aucune fois sa clairté se retire
De dessus moy.....

A bien dire, c'est la seule manière d'exprimer toute l'idée : notre expression moderne *se retire de moi* est beaucoup moins complète et moins nette. N'importe ! nous n'aimons pas (sauf dans les locutions toutes faites *par dessus*, etc.) ces accumulations de mots invariables. Malherbe avait déjà le même sentiment. Il barre *de dessus* et ne l'emploie lui-même que dans sa prose. (1)

Il me survint quelques amis qui m'ôtèrent *de dessus la besogne*. (2)

Dès et depuis. Dans ces vers :

Dés le jour que mon ame, amoureuse insensee,
Se rendant à vos yeux, les fist Roys de mon cœur.

Suivant Malherbe, il fallait dire « *depuis* », mais sans que nous sachions pourquoi, « ce discours valant plus de papier qu'il n'y en a ici. » (3)

Devers est encore dans Desportes d'un usage fréquent. Il ne semble pas que Malherbe ait déjà considéré cette préposition comme vieillie. (4) Il ne la condamne pas, il veut seulement en restreindre l'emploi, comme ici :

Courriere du Soleil, tu devois de tout poinct
Devers nostre horizon ce jour n'arriver point.

« Je ne dirois point : l'Aurore est arrivée *devers* l'horizon, mais: *sur* l'horizon. » (5)

(1) *D.* I, comp. 3, IV, 264.
(2) II, 502.
(3) *D.* I, 9, IV, 251.
(4) Vaugelas dit qu'elle a vieilli depuis quelque temps (I, 285.)
(5) *El.* II, av. 2, IV, 394.

De même :

Depuis l'heure qu'Amour *devers* vous m'adressa.

« Je dirois *à* vous et non *devers* vous. » (1)

On peut voir dans Haase combien ce dernier sens de *auprès de* était donné souvent à *devers*. (2)

1° *En* = à. *En* ne convient pas après le verbe *mêlé*. Malherbe eût voulu sans doute *à*, car il a barré ce vers :

.....Ta destinée *en la sienne est meslee.* (3)

2° *En* = par. Desportes avait écrit :

Me print *en trahison,* sain et sans deffiance.

Quelque étendu que fût alors le sens de *en,* il y avait sans doute là une confusion analogique avec la locution *prendre en traître*. C'est là ce que Malherbe a voulu noter. (4)

3° *En* = sur. La préposition prenait facilement ce sens au figuré. De plus un grand nombre de verbes expriment une action qui peut (avec une légère nuance de sens) s'accomplir dans ou sur un objet régime. *On règne en France*, et *sur la France*. Ce vers de Desportes n'a donc rien de surprenant :

Grande est la tyrannie
Que si superbement tu *exerces en moy.*

Néanmoins nous approuverions l'observation de Malherbe : « J'eusse dit *sur moi.* » (5) L'idée de tyrannie est en effet marquée ainsi plus fortement.

A plus forte raison est-il d'accord avec notre usage quand il réprouve : tenir les yeux *en quelqu'un*. C'est là, en effet, un des derniers restes du latinisme *sedet* in *equo*, conservé dans la vieille langue. (6)

(1) *El.* I, 10, IV, 365.
(2) § 127 c.
(3) *Cleon*, 55, ms B. Nat. f° 135 r°.
(4) *Epit.* de Jean des Jardins, IV, 465.
(5) *Div. Am.* comp. 2, IV, 433.
(6) *Cleon.* 19, IV, 333.

Ces quelques observations tendent toutes, comme on le voit, à restreindre le nombre des acceptions et des emplois de la préposition *en*. On verra cependant, en se reportant à ce que Malherbe dit de *dans* (v. p. 474), que ce n'est pas de cette époque que date la grande décadence de *en*. Elle est postérieure de beaucoup, et Vaugelas est sur ce point beaucoup moins avancé encore que Bouhours. (1)

Ès. Nous avons vu que Maupas recommande encore cette forme et en détermine l'emploi.

Malherbe, au contraire, la réprouve dans cette expression *faire enceinte ès devants*. (2)

Il l'emploie il est vrai, lui-même, mais seulement dans la locution consacrée *tomber ès mains* (3), préparant ainsi les sévérités de Vaugelas, qui condamnera cette locution même. (4)

Fors. Malherbe admet implicitement trois constructions de cette préposition par l'observation suivante :

Fors du mal qui t'afflige, et l'ennuy de n'avoir...

« Puisqu'il avoit dit *fors du mal*, il devoit dire : et de l'ennui ; mais cela fût mal allé. Il devoit donc dire : *fors le mal* qui t'afflige, ou *que le mal*, etc. » (5)

Je ne comprends donc guère pourquoi il a barré dans son exemplaire :

Chacun, *fors que moy* seulement. (6)

Le mot ne lui paraît certainement pas archaïque, car du temps de Vaugelas il « passait encore pour noble » en poésie, contrairement à ce qu'on pourrait penser. C'est Bouhours et Thomas Corneille seulement qui le déclarent « bas et méchant. » (7)

(1) Vaug. II, 183-4.
(2) *Cart et Masc.* Masc. des chasseurs. st. aux dames, IV, 462.
(3) II, 11, IV, 152, n. 3.
(4) I, 277.
(5) *El.* II, av. 2e, IV, 397.
(6) *D.* II, prière au som. f° 44 v°.
(7) Vaug. I, 399. Furetière et Richelet, contrairement à Vaugelas, ne le veulent pas non plus recevoir en prose. L'Académie déclare, sans s'expliquer autrement, qu'il vieillit.

Parmi ne donne lieu qu'à une observation, toute littéraire. Cette préposition est corrigée en *dessus* dans le vers suivant :

Il *(le soleil)* va luire à son tour *parmi* l'autre hemisphere (1).

N'était que *dessus* a vieilli, la correction est très bonne et nous accepterions très bien *sur*.

Pour a été relevé par une note assez singulière :

Et tastent les endroits *pour se faire dommage*,

« Il falloit dire propre ou quelque autre chose. » (2) Tout d'abord on peut entendre la préposition autrement, et rapporter l'infinitif au verbe *ils tâtent*.

Mais, même en admettant l'interprétation de Malherbe, il n'y a là qu'une légère irrégularité de syntaxe. On disait au commencement du XVII[e] siècle : *c'est pour se noyer* = il y a de quoi se noyer. D'où *l'endroit est pour se noyer*, d'où enfin, *un endroit pour se noyer* = où il y a de quoi se noyer.

L'expression complète, avec le verbe exprimé, n'ayant pas survécu, l'expression elliptique avait des chances de disparaître, elle est cependant restée dans le langage populaire.

Pour ne peut pas se construire avec le verbe *accuser*, comme avec les verbes *passer* ou *prendre*. On dit bien *prendre pour un dieu*, mais non *accuser pour un dieu*. « C'est une phrase latine qui ne vaut rien en français. » (3)

Sans. Voici un grand nombre de vers où Desportes avait employé librement *sans*, suivant l'usage de la vieille langue (4) et où il en a été repris.

1° *Sans* avec un substantif.

« C'est mal parlé de dire : mes ennemis ont juré ma mort *sans espérance*. » (5)

(1) *Epit.* de Diane de Cossé, IV, 463.
(2) *Im. de l'Ar.* Mort de Rod., IV, 405.
(3) *Epit.* sur la mort de Quélus, IV, 466.
(4) Régnier dira de même : sans parler je t'entends (*Sat.* 3).
(5) *D.* I, 58, IV, 259.

Ce vers même est mauvais :

La grandeur *sans amour* est chose miserable.

« Cet amour se devoit expliquer passivement. » (1)

2° Avec un verbe, mêmes nécessités. Le sujet de ce verbe ne peut être autre que le sujet de la phrase. « Je n'approuve pas cette façon de parler : « il l'a tué *sans l'avoir offensé.* » Je dirois : « il l'a tué *sans en avoir été offensé.* » (2) De même : « Le temps léger s'enfuit *sans s'en apercevoir*. Je dirois *sans que je m'en aperçoive.* » (3)

Les exigences de Malherbe sont ici justifiées, les deux phrases de Desportes étant équivoques. Maupas cite des exemples de *sans* construit librement. « *sans cultiver et ensemencer, la terre ne produit que ronces et chardons... sans endoctriner les esprits, ils ne foisonnent qu'en vices.* » (4) Mais on ne saurait faire aucun rapprochement entre ces phrases et celles que Malherbe a blâmées.

Quoiqu'il en soit, la liberté de construction de *sans* a été restreinte ; l'ancienne langue avait là un tour léger qu'elle a perdu tout comme la facilité de construire les gérondifs. (Voir au chapitre des participes).

Remarque. La locution *sans égard* ne se construit pas comme *sans avoir égard,* on dit : *sans avoir égard à cela,* mais non : *sans égard à cela.* (5)

(1) *El.* I, 17, IV, 374. Comp. *Am. d'H.* el. 2, IV, 308.
(2) *Am. d'H.* 84, IV, 322.
(3) *Cleon.* 21, IV, 334.
(4) *Gram.* f° 155 r°.
(5) *Div. Am.* pl. 2, IV, 443.

CHAPITRE VIII

—

DES CONJONCTIONS

I. — CONJONCTIONS DE COORDINATION

Malherbe est très exigeant sur la liaison des phrases. Voici quelques exemples qui donneront une idée de ses minuties :

Belle et fiere déesse à qui je suis voüé,
Dont le premier regard rendit Amour mon maistre,

« Il falloit ici une copulative, » dit-il. (1)

Il n'a nulle peur d'alourdir la phrase. Ainsi il trouve que l'ἀσύνδετον n'est point ici à propos : (2)

J'avois esté six mois pleurant pour une absence,
Languissant desolé, couvert d'obscurité,
Vivant du seul espoir de revoir la clairté,
Qui fait fleurir mes jours par sa douce influence.

On voit cependant ce qu'eût donné la phrase avec un *et* devant chacun de ces adjectifs ou participes. Voici un troisième passage plus caractéristique encore :

Mes yeux sont assez clairs pour lire en vos beautez
L'irrevocable loy de ma mort asseurée,
Et pour voir que trop haut mes desirs sont portez,
Ayant l'aile tardive et foible, et mal ciree,
Pour voir qu'à vos soleils leurs cerceaux se desfont,
Et que tout mon espoir comme neige se fond.

(1) *D.* II, st. 2, IV, 295
(2) *D.* II, 52, IV, 289.

« Ce *pour voir*, dit-il, est sans liaison, vu que devant il y a : *et pour voir*. » Il est vrai qu'ainsi la période serait plus régulière, mais comme elle est plus gracieuse sans cet *et!* il semble que le poète après la réflexion mélancolique du vers précédent : *Ayant l'aile tardive*, reprend haleine, ce qui est très bien marqué par le repos. (1)

Mais parfois Malherbe a raison; ainsi dans ces vers :

Or de moy qui n'ay point de roc en la poitrine,
Qui ne suis point conceu des flots de la marine,
Animé d'un beau sang, d'un esprit et d'un cœur
Je reconnois Amour pour maistre et pour vainqueur.

Desportes devoit dire : *mais* animé d'un beau sang, « une adversative est nécessaire pour marquer l'opposition. » (2)

Pléonasme des conjonctions. — Desportes fait souvent un véritable abus de la plus banale des chevilles; il entasse *et* sur *et*. Ex :

Je me plais en ma faute, *et plus* je me sens pris
Et plus je tiens ma vie heureusement sujete (3)

Si vous voulez que ma douleur finisse,
Et que mon cœur qui vous est destiné
Soit de son mal doucement guerdonné,
Et que mon ame...

Malherbe a vraiment raison de dire : « copulative sur copulative, mal ici. » (4)

Le *mais* ne lui est pas moins précieux pour remplir son vers.

(1) *Cleon*. st. 3, IV, 338.

(2) *El*. I, 6, IV, 359.

(3) *Cleon*. 14, f° 121 v°. Comp. Régnier, Ep. 1.

Le Paysant n'ayant peur des bannieres estranges,
Chantant coupe ses bleds, riant fait ses vendanges;
Et le berger guidant son troupeau bien nourry,
Enfle sa cornemuse en l'honneur de Henry.
Et toy seul, cependant, oubliant tant de graces,
Ton aise trahissant, de ses biens tu te lasses.

(4) *D*. II. 17, IV, 277. Comp. *Am. d'H*. 52, IV. 314 : *El*. I, 19, 376.

Mais Malherbe le raie sans pitié, feignant de ne pas savoir à quoi il est bon. Ex :

> Ouvrez mon cœur que vous avez,
> Et mes vœux plus ne recevez,
> Si dedans vous n'estes emprainte,
> *Mais* pour y graver autre image
> Le trait d'Amour n'est assez fort. (1)

Cette conjonction fait en effet presque contresens.

Chose curieuse, une des conjonctions dont l'emploi est le plus souvent critiqué par Malherbe est cette fameuse conjonction *car*, qui allait donner lieu à une mémorable querelle.

Il faut admettre que dans ses dissertations amoureuses, Desportes multiplie un peu trop les particules qui lui donnent l'air de raisonner :

> Mais tout soudain ma triste fantasie
> Avec raison pert cette jalousie,
> *Car* sa foi trop louable
> Est constante et durable,
> Et d'autre ardeur son âme n'est saisie.
> *Car* son cœur est à moy... (2)

Mais voici qui est très logique :

> Tousjours vostre unique beauté
> M'est presente en la fantaisie :
> Tel bien ne me peut estre osté
> Par l'Envie et la Jalousie.
> *Car* si vostre chaste froideur,
> Et vos rigueurs pleines de glace
> N'ont rien peu contre mon ardeur,
> Moins y peut toute autre menace.

Le *car* n'est nullement ici « hors de propos. » (3)

(1) *Cleon* ch. 3, IV, 316 Comp, *D.* II, 26, IV, 279.
(2) *Berg. et Masc.* comp. 1, IV, 458. Comp. *Div. Am.* comp. 4, IV, 111.
(3) *Div. Am.* ch. 1, IV, 427.

Et Malherbe en relève un certain nombre qui se justifient les uns très bien, les autres suffisamment (*El.* I, 18, IV, 375; *Cleon.* 36, IV, 338 ; *D.* II, 42, IV, 286 ; *Epit.*, de la barb. de Mme de Villeroy, IV, 464.) Aurait-il partagé les idées de M. de Gomberville, les aurait-il inspirées même ? Il y a en tous cas dans ces remarques une préface à cette dispute entre puristes.

La chose est d'autant plus vraisemblable qu'on lit dans Vaugelas (*N. Rem.* II, 461) : « On accusoit le bon-homme M... d'estre auteur du meurtre de *car* : dequoy il avoit conceu une telle colère qu'il s'en plaignoit à tout le monde, et m'a dit à moy plusieurs fois que pour se justifier pleinement de cette calomnie, il estoit résolu de faire un Sonnet qui commenceroit par *car*. »

Une note d'Aleman dit : « Je ne sais qui c'est. Les uns disent que c'était M. Chapelain, les autres que c'était M. de Priézac. » Il est peu probable, ajoute M. Chassang, que ce soit ni l'un ni l'autre, surtout Chapelain, pour qui Vaugelas avait une grande considération.

Pour moi, le bonhomme M..., c'est-à-dire le vieux M..., c'est Malherbe. Il avait réglé sévèrement l'emploi de *car* ; ses disciples voulurent le proscrire jusqu'à ce point qu'il fut lui-même obligé de protester.

On trouve à trois endroits une remarque identique d'où il résulte que Malherbe n'admettait pas que la conjonction *et* pût commencer un couplet. Ex. :

Sur le tombeau sacré d'un que j'ay tant aimé,
Et dont la souvenance est en vous si bien painte,
J'asseure et vay jurant, plein d'amour et de crainte
Que sans plus de vos yeux mon cœur est enflamé ;
Et que le temps leger, au change accoustumé,
Jamais n'esbranlera ma foy constante et sainte.

« Cette copulative *et*, dit Malherbe, ne doit pas commencer un couplet. » (1)

(1) *D.* II, 64, IV, 293. Comp. *Div. Am.* pour un miroir, IV, 417 ; et *D* I, comp. 3, IV, 264.

Mais c'est là une observation plutôt rythmique que grammaticale. C'est l'application du précepte dont Racan nous a parlé : « M. de Malherbe vouloit que les élégies (et aussi les sonnets, paraît-il,) eussent un sens parfait de quatre vers en quatre vers, même de de deux en deux, s'il se pouvoit ; à quoi jamais Racan ne s'est accordé. » (1)

Formes des conjonctions. — Desportes écrit encore parfois *ne* pour *ni*. Ex. :

Il ne s'en trouve point.....
Ne qui plus justement se puisse lamenter (2)

Malherbe a rayé ce mot dans son exemplaire. Cependant, suivant Maupas, les deux formes étaient indifféremment reçues, au moins dans certaines locutions : « Je ne crain *ni* vous *ni* les vostres ou *ne* vous *ne* les vostres. Je ne voi *ne* rime *ne* raison, ou *ni* rime *ni* raison en vostre dire. » (3)

Mlle de Gournay défend *ne* (4) et Vaugelas, tout en prohibant cette forme partout ailleurs que dans la locution *ne plus ne moins*, avoue que ce vieux mot est encore en usage « le long de la rivière de Loire. » (5)

Observations sur quelques conjonctions.

Malherbe a essayé de déterminer d'une façon très exacte le sens de *mais*. Voici les passages :

J'advoue avoir failli : la faute est excusable,
Qu'un Roy tel que je suis, courageux, redoutable,
Qui sçait bien commander à un peuple indomté :
Mais qui ne sçait que c'est de service et de crainte,
N'ait peu du premier coup flechir sous la contrainte,
Et se soit essayé de vivre en liberté.

(1) Dans Malh. éd. Lal. I, LXXXV.
(2) *El.* I, 8. f° 169 r°.
(3) *Gram.* f° 169 r°.
(4) *Omb.* 966.
(5) I, 102. Voir sur ce qu'il pensait de *parce que*. *Rem.* I, 117.

Mais s'explique très bien ici, il y a une opposition suffisante : ce roi sait commander aux peuples, *d'autre part, inversement*, il ne sait pas servir.

Suivant Malherbe, *mais* ne saurait cependant convenir : « le mot implique contradiction et il n'y en a point. » (1)

Ces sévérités se justifiaient d'autant moins que *ains* devant, suivant lui, disparaître, l'usage de *mais* s'en trouvait nécessairement étendu. (V. au Lex. *ains*.)

Emploi de *ni*.

Ni unissant deux propositions négatives.

Desportes écrivait :

Je ne suis point jaloux, *ny* ne le veux point estre. (2)

C'était la vieille syntaxe. (3)

Malherbe eût voulu sans doute *et*, car il « note » ce *ni*.

En effet *et* l'a supplanté, quoique beaucoup d'écrivains du XVII[e] siècle emploient encore *ni* en pareil cas, mais déjà l'usage est partagé. (4)

A la suite d'une proposition négative qui a plusieurs régimes, si les premiers sont précédés de *ni*, les autres ne sauraient être précédés soit de *et* soit de *ou*. Ex. :

Il n'a pas moins d'attraits, *ni de force et de grâce*

« De force *ni* de grâce. » (5)

Il n'y a desormais *ny riviere ny bois,*
Plaine, mont, ou rocher.

« Puisqu'il n'y a ni rivière ni bois, je dirois : « *plaine, mont ni rocher.* » (6)

Il n'est pas besoin de montrer combien cette règle est absolue. La langue moderne elle-même y échappe.

(1) *Dir. Am.* st. 2, IV, 438. Comp. *El.* II, 3, IV, 331.
(2) *D.* II, 24, IV, 278.
(3) V. ma *Gram. hist.* p. 614, 3°.
(4) Haase § 140, a. Voir la Rem. 2.
(5) *Epit.* La mort du j. Maugiron, IV, 467.
(6) *Am. d'H.* 15, IV, 312.

Les sujets d'une phrase négative, résumés par *rien*, se joignent par *ni* et non par *et*. Ex. :

> La gloire de mon seul penser
> Fait que *rien ne peut m'offenser*,
> *Rigueur*, *prison*, *gesne*, et *martyre*:
> J'aime mieux un de mes tourments
> Que les plus chers contentements.

« Il faut dire : *ni*. » (1)

Devant plusieurs régimes *ni* doit se répéter. Ex. :

> Bref une mer d'ennuis *qui n'a rive ny fond*. (2)

Malherbe « note » ce vers, devançant ainsi Vaugelas qui le blâmera lui-même d'avoir écrit : « *Elles n'avaient armes, murailles, ni hommes qui les pussent défendre.* »

Ce qui n'a pas empêché Racine d'écrire :

> Je ne connois Priam, Hélène, *ni* Pâris.

II. — CONJONCTIONS DE SUBORDINATION

Observations sur différentes conjonctions.

Ainçois que, *ains que*. (V. au lexique).

Au lieu que et *en lieu que* ne peuvent être confondus. « On dit *au lieu qu'il me hait, je l'aime ; au lieu qu'il me fait du mal, je lui desire du bien.* » (3) C'est avec cette idée d'échange que Malherbe emploie lui-même la préposition *au lieu de* : Celui qui a rendu quelque chose *au lieu de* ce qu'il avoit reçu. (4) *Au lieu que* a donc le même sens.

Au contraire « *en lieu que* présuppose quelque contrariété. »

Mais les vieilles formes *en lieu de*, et *en lieu que*, qui duraient depuis les origines de la langue, n'ont pas subsisté.

(1) *Am. d'H.* ch. 2, IV, 304.
(2) *El.* I, 14. IV. 370.
(3) *Berg. et Masc.* dial. 1. IV, 453.
(4) II, 111.

Quand. — On dit *c'était un jour que*, non *c'était un jour quand* : « Ce fut le jour de Saint Jean *que* le Roi arriva, ce fut le lundi *qu*'il partit, etc. ; et non : ce fut le jour de Saint Jean *quand* le Roi arriva : ou bien : il étoit lundi *quand* le Roi arriva. » (1) A plus forte raison ne faut-il pas alterner :

> Ce jour me fut bien malheureux,
> *Que* je vey vos yeux rigoureux,
> *Quand* les miens... (2)

On trouve au Moyen Age *quand* employé au sens causal de *alors que*, *attendu que* :

« Et rendirent grands grâces à Dieu de la belle journée qu'ils avoient eue, *quand* une poignée de gens qu'ils estoient, environ mille combattants... en avoient deconfit plus de dix mille. » (3) Voici un passage tout semblable dans Desportes :

> Il faut bien que la rage ait pouvoir dedans moy,
> Et que le troublement, qui me donne la loy
> Soit d'une estrange sorte,
> *Quand* vivant tout en vous, ô mon mal bien aimé,
> N'ayant jour que de vous, par vous seule animé,
> Je vous souhaite morte.

Malherbe a rayé le mot *quand* dans son exemplaire. (4)

Que si fait bien la liaison et prépare bien à conclure :

> Au feu des passions ma foy se rend plus forte,
> Puis contre vos dedains ce poinct me reconforte,
> *Si* par vostre rigueur *je meurs* avant le tans,
> Veu ma temerité, j'auray ce que j'attans.

« J'eusse dit : *Que si* par vos rigueurs. » (5) La correction est en effet excellente.

(1) *Dic. Am.* 9, IV, 424. Dans son exemplaire, Malherbe a rayé : *En hyrer que je voy les montagnes desertes* (*D.* I, comp. 3. f° 25 v°).
(2) *Am. d'H.* ch. 4, IV, 306.
(3) Froiss. I, 1, 231, L.
(4) *Cleon.* st. f° 136 v°.
(5) *El.* I, 16, IV, 373.

Soit que. — Je ne pense pas que Malherbe ait voulu supprimer la liberté qu'on avait et qui est restée de construire *soit que* et *ou* ensemble. Voici « une disjonction, suivant lui, mal accommodée »: (1)

> *Soit pour ne voir* le poinct de ma perte prochaine,
> Ou *qu'il portast* le dueil de ma mort inhumaine.

Mais les deux constructions manquent de symétrie, cet infinitif ne va pas avec le subjonctif qui suit, c'est là sans doute ce que Malherbe a voulu dire.

Tant que est souligné dans ce vers :

> Et n'attendons pas *tant qu*'elle en soit consumee. (2)

Voici une observation bien étrange : *tant que* est alors usuel au sens de *jusqu'à ce que*. Malherbe eût probablement voulu le limiter au sens de *aussi longtemps que* : « *Tant que* nous ignorons, il faut apprendre. » (3) C'est dans le même esprit que l'Académie a blâmé ce vers du Cid :

> Je te le dis encore, et veux *tant que j'expire*
> Sans cesse le penser et sans cesse le dire. (4)

Mais les auteurs ne se sont pas conformés à cette décision et il a fallu venir jusqu'à nos jours pour que l'expression perdît ce sens.

Répétition de la conjonction.

En principe la conjonction doit se répéter devant chaque verbe qui a un sujet propre :

> .....S'il est vray, comme j'ay connoissance,
> *Que* je retourne en ton obeissance,
> *Et* derechef *tu me vueilles* ravir.

« La netteté du langage vouloit qu'il dît : *Et que* derechef. » (5)

(1) *El.* I, 2. IV, 355.
(2) *Am. d'H.* el. 3, f° 91 r°.
(3) Malh. II, 585.
(4) *Cid*, III. 4, éd. 1637.
(5) *Am. d'H.* prière, IV, 301.

Quand peut être repris par *que*. Ex. :

Peut estre à fin qu'un jour, *quand* ma despouille entiere
Sera reduite en cendre *et faute de matiere*
S'amortira d'un coup mon triste embrazement,

« Il faut dire : *et que faute de.* » (1)

Puisque se reprend également et Malherbe a souligné le second de ces vers : (2)

Puis que le mal est douce recompanse,
Et la doulcur vaut tout contentement.

Cette remarque s'explique et se complète par la suivante :

Puisque tous les malheurs sont pour moy destinez,
Puis qu'avec le dedain ma constance est forcee :
Puis que ma foy se voit d'oubly recompensee,
Et mes yeux pour jamais à pleurer condamnez.

« Il devoit dire : et que mes yeux sont pour jamais, etc. ; ou bien : *Puisque* je vois ma foi... ; *et* mes yeux pour jamais condamnez à pleurer. » (3)

Au contraire Malherbe blâme :

Quand j'approche de vous, et *que* je prens l'audace
De regarder vos yeux..... (4)

Ce *quand* et *que*, qui lui déplaît, s'explique, toutefois, fort bien ; il y a deux actions successives, qui sont ainsi détachées et ne le seraient pas, s'il n'y avait qu'une conjonction. Mais le sujet est le même.

De même ici :

D'où vient que je sois seul suivant ce qui m'offense ?
D'où vient *qu*'en le sçachant je n'y fay resistance,
Mais *que* de mon bon gré je le vay procurant ? (5)

« *Que* et je, dit-il, sont superflus. »

(1) *Cleon.* 37, IV, 338.
(2) Masc. de faunes, f° 314 r° ; éd. Lal. IV, 460.
(3) *Cleon.* 61, IV, 344.
(4) *D.* I. 46, IV, 257.
(5) *Cleon.* 33, IV, 336.

Sa doctrine est donc bien nette. On la comparera à celle qu'il a donnée au sujet de la répétition des pronoms.

Cette question de la répétition des conjonctions est, en somme, assez mal traitée par Malherbe. Desportes était parfois, il est vrai, d'une maladresse extrême, comme le montrera la période suivante :

Quand la loy du destin, qui depuis ma naissance
Forte me tyrannise, et *quand* vostre rigueur
Empescheroient le bien que dessert ma langueur,
Et quand pour le loyer de mon amour extresme,
Et quand pour vous cherir cent fois plus que moy-mesme
Je ne recueilliroy que l'ennui d'un refus...

Mais Malherbe n'est pas plus heureux. Il eût voulu d'abord : *et que* votre rigueur; ce qui est encore superflu. Au quatrième vers, il tolère *et quand,* il y a là en effet une reprise de la phrase, mais il le blâme au vers suivant. (1)

Seulement il ne s'aperçoit pas que ce sont les *et* qui embarrassent la phrase, il lui faut ses « copulatives », comme nous l'avons vu.

Qu'on compare ces strophes des *Châtiments :*

Quand même grandirait l'abjection publique
A ce point d'adorer l'exécrable vainqueur,
Quand même l'Angleterre et même l'Amérique
Diraient à l'exilé : Va-t-en, nous avons peur.
Quand même nous serions comme la feuille morte,
Quand, pour plaire à César, on nous bannirait tous,
Quand le proscrit devrait s'enfuir de porte en porte,
Aux hommes déchirés comme un haillon aux clous...

(1) *El.* I, 5, IV, 358.

CHAPITRE IX

—

ORDRE DES MOTS.

Ronsard déjà avait dit formellement : « Tu ne transposeras jamais les paroles ny de ta prose ny de tes vers ; car nostre langue ne le peut porter, non plus que le latin un solécisme. Il faut dire : Le roy alla coucher de Paris à Orleans et non pas : A Orleans de Paris le roy coucher alla. » (1)

Leurs adversaires étaient du même avis. Le Quintil censeur trouve que « la plus grande vertu de facilité et clarté du langage françois, c'est qu'il suit le droit ordre naturel sans entremesler les dictions, » (2) tandis que du Bellay « trouve beau de mettre la charrue devant les bœufs. »

La règle de Malherbe se réduit à peu près à celle que Deimier a exprimée :

« On doit eviter soigneusement les transpositions dont un propos est rendu rude et mal propre. » (3)

Desportes en effet jongle parfois avec les mots, — et le terme peut être pris ici presque dans son sens propre, — il les jette comme un virtuose qui mêle ses boules en alternant les couleurs. Lisez plutôt :

Mon cœur, mon œil, mon teint, blessé, cavé, desfait,
De traits, de pleurs, d'ennuis, etc...
Pourroyent faire avouer aux damnez miserables,
Que de mes passions l'Enfer n'est qu'un pourtrait. (4)

(1) Rons. Pref. Fr. *Œuv.* III, 26.
(2) *Quint. Cens.* éd. 1573. p. 259.
(3) *Acad.* p. 366.
(4) *D.* II, 53, IV, 289.

Malherbe, dans une note déjà citée par S[t] Marc, a été choqué de ce badinage, qui n'a en effet aucune grâce en français, et l'a traité de drôlerie. Cet arrangement de mots qui se rapportent trois par trois est tout près de n'avoir plus de sens. (1)

De pareilles fantaisies ont le double inconvénient signalé par Deimier, elles font la phrase rude, c'est-à-dire, étrange, lui donnent quelque chose d'inusité qui la rend hésitante ; d'autre part, elles en troublent la limpidité, causent des obscurités, des équivoques, des contresens mêmes.

Nous verrons Malherbe relever de nombreux exemples du premier ordre, en voici quelques-uns du second qui méritent d'être mis à part.

L'hyver, de vostre teint les fleurettes perdra,

« Quo me vertam nescio » dit la note, et en réalité on éprouve un peu d'embarras. (2)

Pour suivre un estranger inconnu par le monde,

ne dit pas très nettement s'il s'agit *de suivre par le monde* un étranger, ou si cet étranger *est inconnu par le monde.* (3)

Dans ce quatrain :

Amour...
Ores bas, ores haut, *jouet de la tempeste,*
Il va comme il luy plaist ma navire elançant.

Il faut faire un véritable effort de réflexion pour savoir qui est jouet de la tempête. (4)

Enfin le vers ;

.....Philene a bouché ses oreilles *de cire,*

rappelle de fort près l'exemple classique qu'on apprend aux enfants pour leur enseigner la place des compléments circons-

(1) Malh. *Œuv.* 387. Remarquons toutefois que ces sortes de combinaisons étaient classiques au XVI[e] siècle. Les arts poétiques en donnent les règles.

(2) *Cleon.* 62, IV, 345.

(3) *Im. Ar.* Angel., IV, 416.

(4) *Am. d'H.* 27, IV, 305.

tanciels : chercher du lait pour sa mère qui est malade, dans un petit pot. Le ridicule seul du second sens empêche toute erreur. (1)

Mais voici où il y a un vrai contresens :

.....Pour estre adoré de ma seule Deesse.

En déplaçant *seul*, Desportes ne dit plus ce qu'il voulait dire, car Malherbe l'observe fort bien, il voulait dire : « pour être seul adoré de ma déesse, » ce qui n'est pas du tout la même chose. (2)

Il n'est peut-être pas sans intérêt de remarquer que c'est par la critique d'une de ces constructions vicieuses que commence le Commentaire. (3) Cette ligne-là en annonçait beaucoup d'autres. (4) Voici les principales transpositions que Malherbe condamne :

Transpositions du sujet. — 1° Le sujet (nominal) est placé derrière le verbe dans une phrase commençant par une conjonction de temps :

Si tost que m'apparut *ce chef-d'œuvre des cieux* (5)

Cette construction est encore commune de nos jours. (6)

2° Le sujet (pronominal) est placé en second dans une phrase commençant par l'adverbe *là* :

Là fut-*il* assailli (7)

(1) *D.* II, 44, IV, 286.

(2) *El.* II, Disc., IV, 378.

(3) *D.* I, IV, 249.

(4) *D.* I, 16, IV, 252; *ib.* II, 30, IV, 282; *Am. d'H.* 37, IV, 310; *ib.* ch. 11, IV, 326; *El.* I, 5, IV, 358; *ib.* I, 9, IV, 363; *ib.* I, 12, IV, 368; *Div. Am.* Ode, IV, 433; *Epit.* du j. Maugiron, IV, 467. C'est surtout la construction des compléments indirects et circonstanciels qui, n'étant soumise à aucune autre règle, est du moins astreinte à celle-ci : de ne jamais créer d'équivoques. V. *D.* II, 59, IV, 291 : *Am. d'H.* ch. 3, IV, 306; *Ib.* el. 3, IV, 308; *El.* I, 17, IV, 374; *ib.* I, Disc, IV, 378; *El.* II, av. 1° IV, 388; *Im. Ar.* Rol. fur., IV, 402.

(5) *Cleon.* 3, IV, 328.

(6) V. ma *Gram. hist.* 646, 3.

(7) *Im. Ar.* Angel., IV, 416. Comp. ma *Gram.* p. 615, et Vaug. *Rem.* II, 27.

3° Le sujet (pronominal) est placé en second dans une proposition commençant par *quiconque* :

Toy, quiconque sois-*tu*. (1)

Tous ces tours sont blâmés.

Remarque. — On trouve encore dans Desportes la vieille forme interrogative consistant dans l'inversion du sujet, même avec un sujet nominal :

Viendra jamais *le jour* qui doit finir ma peine?

Malherbe a rayé le vers dans son exemplaire. (2)

Transposition du régime direct. — On trouve deux types de construction différents :

1° Régime, sujet, verbe :

Les combats renommez, tes victoires hautaines
Des Dieux de vostre sang vous croyez surpasser... (3)
Toute la nuict Roland en ces regrets passa. (4)

Remarque. — Quelquefois le régime est un pronom indéfini :

Il faut faire autrement, puis que *rien* je n'avance (5)

2° Sujet, régime, verbe :

Amour, tyran des Dieux,
Les feux croisse en mon ame et *les pleurs* en mes yeux. (6)

Toutes ces transpositions sont fâcheuses.

Remarque I. — Le cas est le même quand le sujet pronominal est sous-entendu, il faut en effet le considérer alors comme antérieurement exprimé. Ex. :

Bien que mon feu divin vostre cœur n'ait espoint,
Et que de *vraye amour* au dedans n'ayez point. (7)

(1) *Cleon.* el. de Bertaut, IV, 352.
(2) *Am. d'H.* 36, f° 93 v°.
(3) *Cleon.* 27, IV, 335.
(4) *Im. Ar.* Rol. fur. IV, 402.
(5) *Div. Am.* st. 1, IV, 422.
(6) *D.* II, 69, IV, 294.
(7) *El.* I, 9, IV, 364. Le pronom *vous* est implicitement contenu dans *vostre*.

Remarque II. — Les propositions relatives en particulier offrent un grand nombre d'exemples de cet ordre :

Les saintes loix d'Amour qui *les cœurs* connoist bien. (1)
Ce n'est pas pour tous ceux qui *l'Amour* ont en bouche. (2)

Remarque III. — Quelquefois le régime s'intercale entre le verbe principal et l'infinitif :

Je ne puis, malheureux, *de remede* esprouver (3).

Remarque IV. — Malherbe a souligné dans son exemplaire d'autres inversions du régime, elles appartiennent toutes au type ci-dessus. (4)

Transpositions de l'attribut. — A. Attribut du sujet.
Le verbe est partout le verbe substantif.
Ordre : Attribut, sujet, verbe.

Telle elle est aux mortels quand leur jour est venu (5)
Grande etoit l'assemblee. (6)

Remarque. — On sait que nous avons conservé la faculté d'user de ce tour en certain cas, malgré Malherbe. (7)

(1) *El.* I, 4, IV, 357.

(2) *El.* II, 1, IV, 379. Comp. *Cleon.* 75, IV, 347; *D.* 1, 53, IV, 258; *Div. Am.* à Mlle de la Chastaign. IV, 449.

(3) *Am. d'H.* 87, IV, 323. Comparez :

Mais pour plus grand repos, et pour mon mal finir.

souligné dans l'exemplaire original. *D.* II, st. f° 63 v°, et encore *El.* I, 3, IV, 359.

(4) *D.* II, 13; *ib.* de la jal.; *Am. d'H.* ch. 4 ; *ib.* el. 2; *El.* II, 1; *ib.* 5; *Im. Ar.* Angel.

(5) *El.* II, 5, IV, 383.

(6) *El.* II, av. 1e, IV, 388. Comp. *D.* I. proe., IV, 267. et *Am. d'H.* 88, IV, 323. *Cleon.* p. un mal d'yeux, IV, 312, où Malherbe trouve des équivoques qui n'existent pas.

(7) V. ma *gr. hist.* p. 656.

B. Attribut du régime.

1° L'attribut ne fait pas partie intégrante d'une forme verbale.

Ordre : Attribut, régime, verbe :

> Je vay trouver les yeux qui *sain* me peuvent rendre
> .....Et sa part immortelle,
> Que plus *chere* je tiens. (1)

Remarque I. — Quand le verbe est un auxiliaire comme *rendre*, qui forme avec certains adjectifs des locutions toutes faites du genre de *rendre fort*, il ne faut pas intercaler le régime, s'il peut y avoir équivoque. Dire :

> O bel œil qui d'Amour rens la majesté *forte*,

c'est mal placer les mots, « car il peut sembler que ce soit un simple épithète à *majesté*. » (2)

Remarque II. — Quand le verbe faire a un régime lui-même, sujet d'une proposition infinitive, composée du verbe substantif et d'un attribut, cet attribut doit suivre et non précéder les autres termes. Ex. :

> Pour offrir au Démon *qui libre me fait estre*.

Malherbe a souligné cet hémistiche (3).

2° L'attribut est un participe faisant partie d'un temps composé avec l'auxiliaire *avoir*.

> Par neuf fois en la mer j'ay la teste *plongee*, (4)
> J'eusse avec ce trespas tant de peine *evitee*
> Et quelqu'un le sachant eût ma mort *regrettée* (5)

(1) *D.* II, 2, dial. IV, 273; *Am. d'H.* st. 5, IV, 326.

(2) *Div. Am.* A Mlle de la Chast., IV, 149. Comparez une observation sur ce vers que la transposition rend rude :

> Ayez de vostre honneur, et non de moy pitié (*Am. d'H.* comp. 1, IV, 301.)

et dans l'ex. orig. El. I, disc. p. 288, éd. mod.

(3) *Cleon.* 60, f° 138 v°.

(4) *El.* II. La Pyrom., IV, 384.

(5) *El.* I, 11, IV, 366.

Ce n'est pas à dire que Malherbe condamne cette construction alors très usitée, et qui lui a fourni à lui-même de beaux effets. Il nous a donné sa règle : « Ces transpositions sont évitables quand elles font le langage rude ou le sens douteux. » (1)

Place des régimes indirects et circonstanciels. — Nous avons déjà vu que beaucoup de constructions un peu libres de ces éléments de la phrase étaient accusées par Malherbe de créer des équivoques. En voici d'autres auxquelles on ne peut pas faire cette objection et qui sont également condamnées :

> Que vous vous efforciez *l'une à l'autre* de nuire (2)
> Or c'est ce qui nous fait *en main* les armes prendre (3)
> Avec tant de tresors que l'ame *en vous* contemple (4).

Cette observation est la seule du Commentaire dont on pourrait conclure que Malherbe a voulu restreindre les libertés qui restaient et subsistent encore ce sujet.

Remarque. — Dans les propositions infinitives, les compléments indirects ne doivent pas être intercalés entre la préposition (s'il y en a une) avec laquelle est construit l'infinitif, et cet infinitif. Ex. :

> Que tout soit conjuré pour *de vous* me distraire. (5)

Transposition des compléments des mots autres que le verbe.

I. Complément de l'attribut.

α) Ce complément est placé avant l'attribut, le sujet et le verbe :

> Quoi! mon Cœur, d'*endurer* n'es-tu donc pas lassé? (6)

(1) *Am. d'H.* 43, IV, 312, à propos du vers :

> Je n'ai de mon amour aucun fruit esperé.

(2) *El.* I, 9, IV, 364.
(3) *Cart. et Masc.* Cart. p. duc du M., f° 318 r°. (Rayé dans l'ex. orig).
(4) *El.* I, 10, IV, 366.
(5) *D.* II, 68, IV, 294. Comp. Angel. IV, 420 et dans le ms. orig. *El.* II av. 2e, f° 217 v° : sans de luy t'estranger.
(6) *Berg. et Masc.* comp. 2, IV, 159.

β) Ce complément se trouve avant l'attribut, intercalé entre le sujet et le verbe.

L'univers se repose, et l'horreur solitaire
Des travaux journaliers est la trève ordinaire. (1)

γ) Le complément se trouve entre le verbe et l'attribut :

Ce jour me fut bien malheureux...
Quand les miens (mes yeux) nouveaux tributaires
Rendirent mes sens et mon cœur
Aux chaisnes de vostre rigueur
Depuis liez comme Forçaires. (2)

II. — Complément du sujet.

Le sujet est accompagné d'un adjectif déterminé par un régime indirect. Ce régime est placé avant l'adjectif et le nom.

Aux celestes beautez mon ame accoustumee. (3)

III. — Complément du régime.

Ce complément se trouve en tête de la phrase :

Si jamais que de toy je n'ay rien voulu dire. (4)

Tous ces tours sont vicieux.

Place de l'adjectif. — Il est difficile ici, on le voit bien, d'établir des règles générales. (5) L'adjectif, suivant Malherbe, se met tantôt avant, tantôt après :

1° L'adjectif se met après.

« *L'humaine vie* » est rude, (6) comme « *l'humain repos.* » (7)

(1) Il pouvoit dire : Est des travaux du jour la relâche ordinaire. *El.* I, 14, IV, 371.

(2) *Am. d'H.* ch. 4, IV, 306. Comp. dans le m. or. le 41e son. de *D*, I, v. 4.

(3) *Cleon.* 15, IV, 331.

(4) *D.* I, ch. d'am., IV, 265.

(5) Spécialement en vers, il y a une large licence de changer l'ordre coutumier. (Maup. 1e éd. 117) Puis, il y a plusieurs adjectifs ou n'y a nul choix, pouvans estre placez indifferemment devant ou apres, au plaisir de celuy qui parle ou escrit, ou selon la commodité de sa sentence. (*ib.* p. 119).

(6) *Cart. et Masc.* art. 2, IV, 461.

(7) *Div. Am.* comp. 4, IV, 441.

Pillot disait déjà : La place de l'adjectif est après le substantif : *le vin blanc* et non *le blanc vin*. En cela les Français suivent la nature qui demande la substance avant l'accident ; néanmoins c'est l'euphonie qu'il faut consulter, et la place n'influe pas sur le sens. (1)

2° L'adjectif se met avant :

On dit : « en ces *douces liesses*, en ces *belles maisons*, en ces *grandes compagnies*. (2)

H. Estienne disait de même, que les adjectifs, s'ils désignent la bonté ou la beauté, se placent avant : *bon pain*, *beau cheval*. (3)

Et Maupas : « Généralement les adjectifs de louange ou blame semblent avoir meilleure grace avant leurs substantifs, car nous disons plus naïvement, *un sçavant homme*, *un brave soldat*, *un honneste personnage*, qu'au rebours, ja soit que ce ne soit nécessaire. » (4) Deimier, à propos d'un vers de du Bartas, remarque qu'on ne dit pas « *l'usufruict clair des cieux* », parce que pour la naïveté du langage les verbes adjectifs et principalement ces monosylabes ne doivent point aller après les substantifs. C'est pourquoy il ne faut pas dire : *le Ciel beau*, *les prés vers*, *la maison belle*. »

Les adjectifs de plus d'une syllabe peuvent être déplacés.

Exception est faite à la règle générale pour *belle* comme dans ce vers de Desportes :

Mourir pour sa foy c'est une chose *belle*

En prose toutefois on ne pourroit dire ainsi, à moins que *belle* ne soit précédé d'un adverbe. (5)

Le participe passé employé comme épithète doit toujours suivre le substantif.

« Ces participes ont mauvaise grâce étant transposés, comme *troublé courage*, *détruites murailles*, *refusée grâce*, etc.

(1) *Gall. ling. Inst.* p. 21, d'après Loiseau.

(2) *Berg. et Masc.* Baiser, IV, 451 ; Comp. *Am. d'H.* 12, IV, 311, et encore d. ms. orig. Rol. fur. f° 227 v° : « la saison belle. »

(3) H. Est. *Hypom.* p. 154, 159.

(4) Ed. orig. 48.

(5) *Acad.* p. 155.

Priam voyant détruites ses murailles, est mieux que *Priam voyant ses détruites murailles.* » (1)

Ces observations complètent très heureusement ce que Pellisson nous a appris des sentiments de Malherbe à ce sujet : « Il tenoit pour maxime que ces adjectifs qui ont la terminaison en *é* masculin, ne devoient jamais estre mis devant le substantif, mais après ; au lieu que les autres qui ont la terminaison féminine pouvoient estre placez avant ou après, suivant qu'on le jugeroit à propos : qu'on pouvoit dire, par exemple, *ce redoutable monarque* ou *ce monarque redoutable*, et tout au contraire, qu'on pouvoit bien dire, *ce monarque redouté*, mais non pas *ce redouté monarque*. Je n'ay pas pris cêt exemple sans raison et à l'avanture; car j'ay souvent ouï dire à M. de Gombaud, qu'avant qu'on ust encore fait cette reflexion, M. de Malherbe et luy se promenant un jour ensemble, et parlant de certains vers de Mlle Anne de Rohan, où il y avoit :

Quoi, faut-il que Henri, ce redouté monarque

M. de Malherbe assura plusieurs fois que cette fin lui déplaisoit, sans qu'il pust dire pourquoi, que cela l'obligea luy-mesme d'y penser avec attention et que sur l'heure en ayant découvert la raison, il la dit à M. de Malherbe, qui en fut aussi aise que s'il ust trouvé un tresor et en forma depuis cette regle générale. » Ménage conteste un peu le récit et la règle.

Il se fut aperçu, s'il eût connu le Commentaire, que Malherbe ne donnait pas en tous cas à sa règle un caractère absolu. (2)

L'adjectif *tout.*

Il a *tout* dedans moy son carquois renversé,

dit Desportes. Le mot ainsi placé est plutôt adverbe, mais Malherbe le considère comme adjectif et juge qu'il est « hors de sa place. » (3)

(1) *El.* I, 10, IV, 365.
(2) V. éd. Chev. et M., III, 70.
(3) *El.* I, 17, IV, 374.

Transposition de l'adverbe. — L'adverbe ne doit pas être loin du mot qu'il modifie. Desportes a mal écrit :

> Craint d'avoir *trop* rendu ceste amitié connue, (1)
> *Assez* je me tiendrois en mes maux guerdonné, (2)
> Je porte *plus* au cœur d'amours et de tourmens, (3)

Remarque. — Malherbe semble poser sa règle d'une façon bien étroite, car il condamne le second de ces vers :

> Je veux toutes les nuicts soupirer en dormant,
> Je veux ne trouver *rien* si plaisant que ma peine,

« J'eusse dit : je ne veux rien trouver, etc. Je ne veux rien dire, je ne veux rien manger, et non : je veux ne dire rien, je veux ne manger rien. » (4)

Voulait-il supprimer la faculté d'exprimer deux nuances de la pensée, ou n'est-ce qu'un simple lapsus?

(1) *El.* II, av 1°, IV, 388.
(2) *Cleon.* 38, IV, 338.
(3) « Il faut dire : je porte au cœur plus d'amours ou bien : je porte plus d'amours au cœur. » *Cleon.* 50, IV, 341. Comp. *El.*, La Pyr. II, IV, 385. *Ib.* av. 2°, IV, 395.
(4) *Cleon.* 73, IV, 347.

CHAPITRE X

CONSTRUCTION DE LA PHRASE.

On sait quelle liberté la vieille langue, comme toutes les langues jeunes ou rustiques, admettait dans la construction des phrases.

Desportes, comme ses prédécesseurs ou ses contemporains, se néglige souvent :

Il n'a aucun scrupule à écrire :

> Une fois je te voy que ma douleur te touche...
> Et d'un habit de dueil ombrageant ta beauté,
> Blasphemer le devoir qui si loin m'a jetté. (1)

ou ailleurs :

> Je veux jurer ces vers qui rendront tesmoignage
> Ou de mon inconstance, ou de ma ferme foy...
> C'est qu'à vostre Beauté sans plus je fais hommage... (2)

Il faut dire toutefois que le poète tire quelquefois de ces irrégularités de jolis effets, comme dans la plainte 3e de D. I :

> Mais apres le retour trouver sa place prise,
> Luy voir le cœur changé, n'estre plus reconnu,
> Et se voir delaisser pour un nouveau venu,
> Est-il pas plus-heureux qui garde sa franchise ?

(1) *El.* I, 14, IV, 371.
(2) *Am. d'H.* 88, IV, 323.

Le refrain ainsi jeté brusquement, opposant tout à coup et sans transition les douceurs de la liberté aux déceptions de l'amour, n'a-t-il quelque chose de plus vif, de plus résolu qu'une antithèse bien pondérée et lourdement déduite. Mais Malherbe est peu sensible à ces bonheurs de tour. Pour lui la phrase est « sans construction », comme les précédentes, et voilà tout. (1)

La phrase, en effet, doit être rigoureusement suivie, sans qu'aucune irrégularité l'interrompe. Celle-ci même :

> Puissant, moy qui pouvois les autres secourir,
> Ne dy point qu'au besoin je ne me peu guarir. (2)

est une phrase mal construite :

Rien d'abord de plus irrégulier et qui sente mieux l'artifice que d'introduire dans une phrase une de ces appositions dites à la grecque qui se rapportent soi-disant au sens général et en réalité ne peuvent se construire avec aucun des membres d'une des propositions. Régnier en usait encore librement :

> Je nage sur les flots, et relevant la teste
> Je semble depiter, *naufrage audacieux*,
> L'infortune, les vents, la marine, et les Cieux. (*Sat.* 7)

Il ne faisait en cela qu'imiter son oncle :

> Moy qui devers le ciel mon vol ose dresser,
> (*Voyage audacieux*), mais rien ne me retire.

L'hémistiche n'est pour Malherbe qu'une « cheville mal fichée. » (3) A plus forte raison lorsque le sens en est rendu un peu obscur ou douteux. (4)

En particulier :

Il ne faut pas accoupler dans une même phrase des « constructions différentes. » (5)

(1) IV, 269.
(2) *Epit.* de J. des Jardins, méd. du Roi, IV, 165.
(3) *Am. d'H.* el. 1, IV, 301.
(4) *Berg. et Masc.* Disc., IV, 452. Comp. encore. *Am. d'H.* 15, IV, 299.
(5) *El.* 1, 11, IV, 371.

Ainsi un verbe ne saurait avoir deux sujets d'espèce différente, un verbe et un substantif. Ex. :

> Que m'a servi *la peine* que j'ay prise
> A gouverner un mari mal-plaisant :
> Et tant de jours avec luy m'amusant,
> *Perdre* à l'ouir le peu de ma franchise?

« C'est mal parlé. » (1)

De même un même verbe ne régit qu'une espèce de proposition Au lieu de dire :

> ...Je sçay *reconnoistre* Amour pour mon vainqueur,
> *Comme on vit* en aimant sans esprit et sans cueur.

Desportes « devoit répéter : *je sais*. Ces phrases différentes sont mal jointes. » (2)

Il ne faut pas non plus faire suivre un verbe d'un infinitif et d'un substantif :

« Aussi est-ce mal dit : il entendit bêler les brebis et les mugissements des taureaux. Il faut dire : et mugir les taureaux. » (3)

Un participe et un infinitif « assemblés » n'ont pas meilleure grâce (4). Ex. :

> ...On verra sans remède
> L'air *flambant*, l'eau *tarie*, et la terre *brûler*.

Le poète devait dire : l'air flamber, l'eau tarir, puisqu'il a dit : et la terre brûler. (5)

Rien de plus curieux ensuite que de voir Malherbe enseigner à balancer sa pensée de façon que toutes les parties d'une pièce, d'une stance, d'une phrase ou d'une proposition se répondent, soient de dimension et de nature semblables.

(1) *Div. Am.* ch. 2, IV, 429.
(2) *Am. d'H.* el. 3, IV, 309.
(3) *Im. Ar.* Rol. fur., IV, 401.
(4) *D.* I, 33, IV, 255.
(5) *Cleon.* 29, IV, 336. Comp *Am. d'H.* 12, IV, 299. L'adjectif est dans le même cas et Malherbe a barré dans l'el. 10 du livre I, les vers : qui plus que vos beautez vous feroit admirable, et reluire icy-bas.

D'abord c'est la loi quand on fait des antithèses. Les termes doivent s'opposer exactement. Desportes n'y prend pas assez garde, comme le prouvent les vers suivants :

> Dessous des cheveux blonds une meure sagesse...
> ... toute blancheur aupres n'est qu'un ombrage.

C'est « mal exprimé et sans grâce. » Dans le premier il devait dire : *en des ans verts une mûre sagesse ;* dans le second, *il eût mieux dit lumière.* (1)

De même ici :

> Il voit bien pour me martyrer,
> Et n'entend rien quand je le prie

Le distique serait bon si à *bien* s'opposait mal, mais le mot *rien* gâte tout. (2)

Or cette règle, si elle s'applique spécialement aux phrases antithétiques, est en même temps générale. Il faut partout une symétrie rigoureuse.

Il est extravagant de faire une chanson de deux couplets dont l'un est d'une façon, l'autre d'une autre, (3) il est non moins extravagant de donner une épithète à un substantif quand un autre, qui joue dans la phrase un rôle correspondant, n'en a pas, comme dans ce vers :

> Tout espoir leur defaut, et toute aide celeste

« Il falloit dire simplement : toute aide. » (4)

La seconde irrégularité n'est pas moins grave aux yeux de Malherbe que la première. Il ne faut rien de trop, rien en moins, pas même un mot, et si on veut juger de l'importance de ce principe, il suffira de compter les observations du Commentaire à ce sujet : elles sont bien au nombre de cinquante.

(1) *Cleon.* 13, IV, 331; 22, IV, 334. Comp. encore *Am. d'H.* 29, IV, 305.
(2) *D.* I, ch. f° 6 v°. Le mot est souligné dans le ms. original.
(3) *Cleon.* ch. 1, IV, 337.
(4) *Cart. et Masc.* st. I, IV, 460.

Voici à peu près comment elles se classent :

1° Desportes a omis une idée ou une phrase. Ex. :

O soupirs bien aimez...
Dites moy, s'il vous plaist, nouvelles de mon cœur...
Est-il vray, chers soupirs ? Rien n'est plus asseuré.
Mais sera-t-il long temps en ce lieu bien-heuré ?
Cependant que je parle, etc...

« Pourquoi ne fait-il répondre ses soupirs sur cette question comme sur les autres ? » (1)

Ou encore :

En vain je respan des larmes
Pour les penser emouvoir;
Et n'y puis venir par armes,
Car ils ont trop de pouvoir.

« Il rend raison pourquoi il n'y peut venir par armes, pource... Il devoit aussi rendre raison pourquoi il n'y peut rien par les larmes. » (2)

2° Les deux termes sont inégaux. L'un renferme un ou plusieurs mots de plus que l'autre :

a) Il manque un article. Ex. :

Ardant amour la pousse, et *la peur* la retire.

« Puisqu'il y avoit un article à *la peur*, il en falloit un à *Amour*... » (3) cela est sans doute. (4) »

b) Il manque un possessif. Ex. :

Graver dessus mon cœur *vos pensers* tout ainsi
Comme il y sceut former *le celeste visage?*

« Il devoit dire *votre* visage, comme *vos* pensers. » (5)

(1) *Div. Am.* 5, IV, 423.
(2) *D.* I, ch. 3, IV, 268. Comp. encore: *Cleon.* 76, IV, 347; *Am. d'H.* 1, IV, 296.
(3) *El.* II, av. 1e, IV, 383.
(4) *D.* I, ch. d'am., IV, 265.
(5) *El.* I, 15, IV, 372.

c) Il manque un autre déterminatif. Ex. :

Comme *au Chaos* tout se mêloit ensemble,
Ainsi cest œil cent contraires assemble
Dans *le chaos de mon entendement.*

« Il devoit ajouter quelque chose qui s'opposât à *mon entendement.* (1)

d) Il manque un adjectif, il en faut ajouter un ou retrancher celui de l'autre terme (2). Ex. :

Mon teint palle et ma voix, mon œil pleurant sans cesse
N'ont sceu donter un cœur qui se disoit forcé.

Il falloit un épithète à *la voix*, car *le teint* et *l'œil* ont chacun le sien. » (3)

Je cueillois *des chardons* et *de seiches espines.*

Epines ne devoit point avoir d'épithète, non plus que *chardons*. (4)

e) Il manque un pronom personnel. Ex. :

Qu'aimant je me veux mal de ce que je vous aime

«Il devoit dire : *qu'aimant, je me veux mal de ce que j'aime* ; ou : *que vous aimant, je me veux mal de ce que je vous aime.* » (5)

f) Il manque un adverbe. Ex. :

L'un se plaint d'aimer *bas*, l'autre d'aimer *trop haut.*

« Puisqu'il n'avoit point dit *trop bas*, il ne devoit point dire *trop haut.* » (6)

(1) *Am. d'H.* 64, IV, 317.

(2) Comp. Mlle de Gournay, *Omb.* 988, 990, 991.

(3) *D.* II, 23, IV, 278.

(4) *Div. Am.* 32, IV, 438. Comp. *Ib.* st. 4, IV, 442; *Ib.* st. 1, IV, 422; *D.* II, 68, IV, 294; *Am. d'H.* el. 2, IV, 307 ; *Cart. et Masc.* Des chasseurs, IV, 462, enfin *D.* II, 74, IV, 295.

(5) *Am. d'H.* el. 3, IV, 308.

(6) *D.* I, cont. am., IV, 271 ; Comp. *D.* II, 3, IV, 273 et *Im. Ar.* Rod., IV, 410.

3° Les termes opposés ou rapprochés ne sont pas de même nature :

a) un fait ne s'oppose qu'à un fait. On ne peut dire :

> L'un *meurt* dedans son lict, l'autre *predestiné*
> *Pour mourir* au combat...

D'abord « il faut lire *est prédestiné*, ou autrement il y aura faute. Et puis est-ce bien parlé : l'un meurt dans son lit, l'autre est prédestiné pour mourir au combat? » (1)

b) — Les propres ne vont pas avec les figurés. Ex. :

> Mon cœur troublé est esmeu.....
> *D'ennuy, de desespoir, de tempeste et d'orage,*

« Il falloit que tout fût ou propre ou figuré, et non moitié propre, comme sont ennui et désespoir, et moitié figuré, comme tempête et orage. » (2)

c) Les abstraits ne vont pas avec les concrets. Ex. :

> Une pâle couleur *de lis* et *d'amour* teinte.

« Il veut représenter le *tinctus viola pallor amantium ;* mais il n'y donne ni de près ni de loin. On ne dit pas : une couleur de lis et d'amour, mais : de lis et d'œillets ; ou bien : de colère et d'amour, en sorte que la fleur soit avec la fleur et la passion avec la passion. » (3)

d) A un nom précédé d'un nombre doit correspondre un autre nom aussi précédé d'un nombre. Ex. :

> Que sur mon jeune front *cent lauriers* soyent plantez,
> Que j'eleve un trophee *à jamais perdurable.*

Il devoit dire que j'élève *une infinité de trophées*, et non : que j'érige un trophée éternel, comme il avoit dit auparavant *cent lauriers*. » (4)

(1) *Div. Am.* 17, IV, 431. Comp. *D.* II, pl. 1, IV, 274.
(2) *D.* I, dial. 1, IV, 263.
(3) *D.* I, 8, IV, 251. Comp. *Im. Ar.* Angel., IV, 417.
(4) *Div. Am.* st. 3, IV, 439. comp. *El.* I, 19, IV, 377.

e) A un mot simple correspond un simple et non un composé. Ex. :

Qui toujours se *complaigne* ou qui m'écoute *plaindre*

« Le mot de *plaindre* qui suit vouloit qu'il dît *plaigne.* » (1)

f) S'il s'agit de deux verbes, ils doivent être à la même personne. Ex. :

Mer, qui pour nostre mort *nourris* mainte Serene,
Hyver qui se *desguise* en nouvelle saison.

« Puisqu'il a dit : *mer qui nourris*, en segonde personne, il devoit dire aussi : *hiver qui te déguises.* » (2)

g) Deux noms doivent être autant que possible au même nombre. Ex. :

Mars logeoit en *leur ame* et l'Amour en *leurs yeux.*

« Je ne blâme pas *logeoit en leur âme*, mais il me semble que puisqu'il y a *en leurs yeux*, il devoit dire *en leurs âmes.* » (3)

h) Quand les noms sont de même espèce, il faut encore que les objets qu'ils désignent soient de même famille. Ex. :

Tuant les *Rossignols* il laisse les *Corbeaux*,
Espargnant les *buissons* il moissonne la *rose.*

« J'eusse dit : *les chardons*, car il a comparé les rossignols et les corbeaux. » (4)

Mille animaux pesle-mesle entassez
Filles, garçons, *veaux et bœufs* tout ensemble

« J'eusse dit : bœufs et vaches ensemble. » (5)

(1) *El.* II, 1. IV, 379.

(2) *Cleon.* 86, IV, 349. Comp. *Cleon.* 71, IV, 346; *Am. d'H.* ch. 4, IV, 306, *D.* II, ch. 1, IV, 277. Malherbe ne comprend pas les effets que Desportes tire de ces changements de personnes.

(3) *El.* II, av. 2e. IV. 392.

(4) *Epit.* de Cl. de l'Aub., IV, 467. Comp. *Am. d'H.* 2, IV, 304.

(5) *Div. Am.* Ad. à la Pologne, IV, 447.

4° Enfin l'agencement des deux termes doit être symétrique.

> Que d'*agreables feux*, que de *douceurs améres*,

est mal dit : « il falloit que d'*amertumes douces*, puisqu'il avait dit des feux agréables. » (1) Comme cela, l'adjectif correspondrait à l'adjectif, le substantif au substantif.

Et on pourrait citer encore d'autres observations analogues. (2) Celles-ci suffisent. Quand on voit Malherbe ne pas se montrer satisfait d'une phrase aussi régulière que celle-ci :

> Nous devons mieux aimer, plus d'amour on nous porte,

qu'on se souvient aussi de quelques-unes des rigueurs qu'il a montrées plus haut, on se rend compte des allures qu'il veut donner à la phrase. Il l'enferme dans un tracé géométrique qu'on peut ne pas choisir, mais qu'il faut suivre jusqu'au bout, si on l'a une fois adopté.

Vaugelas nous paraît donc avoir été bien sévère pour lui, quand il a dit : « Un des plus celebres Autheurs de nostre temps que l'on consultoit comme l'Oracle de la pureté du langage, et qui sans doute y a extremement contribué, n'a pourtant jamais connu la netteté du stile, soit en la situation des paroles, soit en la forme et en la mesure des periodes, pechant d'ordinaire en toutes ces parties et ne pouvant seulement comprendre ce que c'estoit que d'avoir le stile formé, qui en effet n'est autre chose que de bien arranger ses paroles et de bien former et lier ses periodes. Sans doute cela luy venoit de ce qu'il n'estoit né qu'à exceller dans la poésie, et de ce tour incomparable de vers, qui pour avoir fait tort à sa prose, ne laisseront pas de le rendre immortel. Je dois ce sentiment à sa memoire qui m'est en singulière veneration, mais je dois aussi ce service au public d'avertir ceux qui ont raison de l'imiter en d'autres choses, de ne l'imiter pas en celle-cy. » (3)

Même corrigé et diminué dans sa portée par les restrictions qui le terminent, ce jugement ne peut être accepté.

(1) *Cleon.* 68, IV, 346.
(2) *El.* I, 5, IV, 359 ; I, 9, IV, 363. *Ib.* 1 ; *ib.* 4, IV, 357.
(3) II, 161.

Vaugelas n'a pas assez tenu compte de ce premier effort des prédécesseurs qui lui ont montré la voie. Sans doute la netteté, telle que Malherbe la désire, n'est pas encore celle que Vaugelas enseigne et définit, c'est quelque chose de plus élémentaire encore.

Cependant, à y regarder de près, presque toutes les petites imperfections qui sont énumérées dans les remarques sous le nom de vices contre la netteté, sont dénoncées dans le Commentaire : mauvaises constructions de mots, mauvaises structures de phrases, défauts dans l'agencement des régimes, nous avons vu tout cela blâmé tour à tour.

Que Malherbe n'ait pas observé ses propres règles dans sa prose, c'est chose certaine, en tous cas il ne les a pas ignorées. (1)

(1) On ne s'étonnera pas que nous n'ayons jamais cité au cours de ce livre l'opuscule de P. Kreutzberg : *Die Grammatik Malherbe's nach dem Commentaire sur Desportes*, Neisse, 1890. Notre ouvrage était terminé avant que celui-là eût paru. En outre, dans ces 32 pages, qu'il serait de mauvais goût d'apprécier ici, nous n'avons rien trouvé qui modifiât sur un point quelconque nos connaissances ou nos opinions.

CHAPITRE XI

—

DE L'ORTHOGRAPHE

En matière orthographique, Malherbe s'est montré comme partout ailleurs, minutieux dans le détail ; mais il est réservé sur l'ensemble.

On sait l'anecdote contée par Racan au sujet de la manière d'écrire le nom du roi. (1) Des observations contenues dans le Commentaire achèvent de montrer qu'il ne considérait pas la manière d'écrire comme une chose sans importance, surtout lorsqu'il s'agissait de distinguer deux mots comme *près* et *prêt*. (2)

Voici quelques observations isolées, dont certaines ont leur intérêt propre.

An ne doit pas être confondu avec *en* : on écrit *absence* et non *absance*. (3) C'est le commentaire du récit de Racan : Il ne vouloit pas qu'on rimât « indifféremment aux terminaisons en *ant* et en *ent* comme *innocence* et *puissance*, *apparent* et *conquérant*. *grand* et *prend* ; et vouloit qu'on rimât pour les yeux aussi bien que pour les oreilles. » (4)

Faner. On peut voir par Thurot (5) que le mot se prononçait dès cette époque à peu près, sinon tout à fait, comme s'il était écrit par

(1) Malh. I, LXXIV.
(2) *D.* II, 4, IV, 273.
(3) *Berg. et Masc.* Villanelle, IV, 458.
(4) Malh. I. LXXXII.
(5) II, 456.

un *a*, au moins dans la France proprement dite. Malherbe veut qu'on écrive *faner* et non *fennée*. (1)

Portraire. Malherbe se prononce encore pour la forme *pourtraire*, qu'on va abandonner bientôt après lui, (2) pour *pastourelle*, (3) qui restera, pour *Poulogne*, qui fut discuté jusqu'à la fin du XVII[e] siècle. (4)

Il préfère *gouvernail* à *gouvernal*, qui se disait aussi à l'époque. (5)

Gêne vaut mieux que *geinne*. (6)

Il faut noter aussi qu'il interdit absolument la licence poétique qui consistait à élider l'*e* féminin partout où il était un obstacle à la versification (7).

Au lieu de *Achil' inutils*, *choleriq'*, *zodiac*, *labyrinth'*, *Epiméthé*, *hyméné*, *Proté*, *ell'*, il rétablit Achille, inutiles, etc... (8)

Il ne veut pas que l'*i* de *si* disparaisse devant une voyelle, comme dans *s'elle* (9), attendu que *si ne se mange jamais*.

Mais il est assez difficile de démêler chez lui une tendance nette. Ainsi on le voit effacer un des *l* de *s'enroller*, (10) rétablir le *d* de *brouillard*, (11) le *t* de *à par vous*, (12), tranchant ainsi en faveur des étymologistes des questions aujourd'hui encore controversées.

Et cependant on peut conjecturer que, s'il eût eu à se prononcer, il eût opté pour l'usage comme toujours, en simplifiant un peu.

(1) Il veut sans doute distinguer définitivement le verbe de celui qui signifie *faire les foins*. *D*. II, 26, IV, 279.

(2) V. Thur. I, 259. Vaug. *Rem*. II, 24. *Dir. Am*. st., IV, 112.

(3) *Im. Ar*. Rol. fur., IV, 402. Thur. I, 258.

(4) *Dir. Am*. Ad. à la Pol., IV, 446. Comp. Thur. I, 257.

(5) *Cleon*. 57, IV, 344.

(6) *El*. I, 14, IV, 370. Les deux s'écrivent alors (Thur. I, 223).

(7) Il y a déjà une curieuse objection contre cet usage dans H. Estienne. *Prec.*, p. 45.

(8) *Dir. Am*., p. 1, IV, 421; *El*. I, 19, IV, 377; *Am. d'H*. 53, IV, 314; *Ib*. Le cours de l'an, IV, 317; *Ib*. el. 3, IV, 309; *El*. I, 16, ms. B. N; *Cleon*. 94, IV, 350; *El*. II. La Pyrom., IV, 384; *D*. II, 13, IV, 275.

(9) *Cleon*. 51, IV, 341; *El*. II. Av. 1[re] IV, 389; *D*. II, 75, 295; *Am. d'H*. 85, IV, 323.

(10) *Epit*. Reg. s. mort de D. V, IV, 469.

(11) *El*. I, 4 IV, 357.

(12) *El*. I, 13, IV, 369

Eviter les excès étymologiques, les lettres parasites qui avaient été en faveur cinquante ans auparavant : supprimer le *g* de *recoing*, (1) le *mud* de *d* et de *nid*, que seuls les Gascons font entendre, (2) écrire *autonne* comme on prononce et non *automne*, malgré le latin, (3) voilà quelques conseils qui montrent que Malherbe n'est pas avec les latiniseurs, mais ce sont les seuls.

Je ne sache pas néanmoins qu'il ait eu une opinion sur le dogme lui-même, j'entends qu'il ait opté pour un des systèmes en présence étymologique ou phonétique.

La discussion, du reste, avait perdu tout caractère d'acuité; après s'être bien combattu et injurié de part et d'autre, on en était venu à accepter le *statu quo* provisoirement au moins. Malherbe n'était pas assez généralisateur pour renouveler ces luttes théoriques ; il a profité de l'accalmie pour ne pas choisir.

Le nombre relativement petit de ces observations spéciales montre qu'il n'était pas, comme les grammairiens du XVIe siècle, tombé dans cette erreur de croire que la question orthographique primait toutes les autres. Elle est pour lui absolument secondaire. (4)

(1) *Epit.* sur les cœurs de MM. les C. de Lorraine, etc., IV, 465.

(2) *Im. Ar.* Angel , IV, 416 ; *Berg. et Masc.* Im. d'H., IV, 456 ; *Ep.* sur la mort de Diane., II, IV, 469 Ne pas prononcer non plus *nic.* (*ib.*) (Comp. Thurot II, 113).

(3) *Ep.*, comp 1, IV, 471.

(4) C'est afin de le mieux faire ressortir encore que nous avons remis les citations de Desportes dans l'orthographe de l'édition que Malherbe avait sous les yeux. On se rend dès lors facilement compte du nombre de « fautes » qu'il a laissé passer sans les noter.

LIVRE III

—

CONCLUSION

LE SUCCÈS DE MALHERBE

CHAPITRE PREMIER

—

CONFUSION DE CETTE PÉRIODE DE L'HISTOIRE LITTÉRAIRE

Quiconque possède les éléments de l'histoire littéraire sait ce qu'il advint de ce vaste système de réformes. Sauf sur quelques points de détail sans importance, Malherbe eut gain de cause : son succès fut même tel que jamais doctrine n'en obtint un plus complet et un plus durable.

Peu à peu, suivant le mot de La Bruyère, « on fit du style ce qu'on faisait de l'architecture, on abandonna l'ordre gothique que la barbarie avait introduit. » La comparaison est d'une frappante justesse.

C'est bien, en effet, aux grands édifices religieux du Moyen Age que le monument de la poésie française, tel que le XVI[e] siècle l'avait entrepris, devait ressembler. D'immenses colonnes quittant le sol et projetant comme des bras des arcs téméraires dessinaient une nef immense, si hardie qu'on n'arrivait pas à joindre la voûte, ni à assurer les murs, tout en les appuyant à de lourds et maladroits contreforts. Tout autour le sol était jonché de matériaux rares, de marbres et de porphyres qu'on était allé chercher au loin ou dans les profondeurs du sol national. Une légion d'artistes, attendant l'achèvement de la nef, avait commencé à en faire jaillir les ornements : clochetons, pinacles, colonnettes, figurines et bas-reliefs, où se rencontraient dans un mélange singulier les souvenirs anciens et les inspirations personnelles, les scènes

mythologiques et les légendes chrétiennes, le convenu et le réel, tout cela imaginé avec un art à la fois délicat et maladroit, érudit et naïf, entassé avec une piété absurde et touchante.

Après qu'on eut attendu quelque temps l'architecte de génie qui allait choisir dans ce fouillis, faire la synthèse de ces membres épars, un peu de lassitude était venue chez le travailleur, puis beaucoup d'incrédulité dans le public.

A ce moment un nouvel arrivant paraît, épris avant tout de l'utile; à l'immense vaisseau sans toiture il enseigne qu'il faut substituer une simple maison bien couverte, ample encore, mais débarrassée de toute cette végétation de pierre qui en compromet l'équilibre. Il la plante sur des pieds larges et unis. Aux roses immenses, aux balustrades dentelées il substitue de grands murs droits, faits de pierres de taille bien équarries, bien rapportées, bien cimentées, au travers desquels s'ouvrent de larges baies, dont les verres blancs jettent au dedans des flots de lumière; çà et là quelques groupes d'ornements : aux chapiteaux une poignée de fleurs, aux clefs de voûte une série de figures, toujours les mêmes, masquent la nudité monotone de l'ensemble.

Et la foule, séduite par la grandeur simple et correcte d'une construction qui ne dépasse plus la moyenne de ses goûts, abandonne le vieux chantier où ne l'avait attirée qu'une curiosité à demi sympathique, celle qu'on a pour les choses incomprises. Bientôt il ne reste plus là que quelques fidèles, dont la foi s'exhale en regrets sans pouvoir se réaliser en efforts, et peu à peu la vie s'en va, les matériaux deviennent décombres, l'ébauche n'est plus qu'une ruine.

C'est bien là l'histoire que le génie de La Bruyère a résumée en une figure. Resterait à la raconter en détail. Et elle mérite d'autant mieux cet honneur qu'elle est, malgré tout, fort surprenante.

Quoi qu'on ait dit, en effet, des changements brusques de la mode en France et de la toute-puissance des engouements, quelques témoignages que ce peuple, soi-disant indiscipliné, ait donné d'autre part de sa souplesse et de sa facilité à se soumettre à la servitude après avoir été dans la liberté jusqu'aux confins de

l'anarchie, il n'en reste pas moins étrange qu'un homme médiocre et sans autre autorité que celle qu'il se donnait lui-même, ait courbé à l'obéissance et à la règle toutes les fantaisies. Celui qui entrait botté dans le Parlement était le roi, c'est-à-dire qu'il avait le pouvoir de faire taire les mécontents ; rien au contraire ne donnait à Malherbe le droit de parler en maître, ni les moyens de contraindre les récalcitrants. Et il n'en a pas été moins écouté!

Toutefois il s'en faut bien qu'il l'ait été du premier jour. Son pouvoir — et cela diminue déjà singulièrement l'étrangeté de cette histoire — mit des années non seulement à s'affermir, mais à s'établir.

Il est fort difficile de fixer des dates en pareille matière, toutefois on peut dire approximativement qu'entre 1605 et 1610 le nouveau règne se prépare, de 1610 à 1615 il s'annonce ; en 1625 il a vaincu l'opposition. Après 1630, date de la publication posthume des œuvres de Malherbe, l'Auguste est, sauf pour les irréconciliables, devenu Divin.

On comprend que nous ne pouvons pas suivre les diverses phases de ce triomphe. C'est matière à un autre volume aussi considérable que celui-ci, et qui pourrait s'appeler l'Histoire des doctrines de Malherbe. Nous en avons esquissé quelques fragments dans les chapitres de ce livre en étudiant la destinée de certaines règles. Il y aurait non seulement à étendre ces études et à les rattacher, mais en outre à montrer d'où vinrent à Malherbe ses partisans et ses adversaires, quelle fut leur conduite, quels arguments ils donnaient, quelles raisons leur assurèrent le succès ou la défaite.

Un pareil travail ne peut pas être entamé ici en manière de conclusion. Du reste, par l'époque dont il traiterait, il ne nous appartient plus. Notre point de départ à nous a été la lutte de Desportes et de Malherbe. Desportes mort, comme on le verra, la lutte est finie.

D'autre part, l'ascendant que Malherbe prend peu à peu sur ses contemporains, il le doit au moins autant au prestige de ses œuvres qu'à l'autorité de ses doctrines, et ce sont celles-ci seulement que nous nous sommes borné à étudier. Nous nous en tiendrons donc à quelques sommaires indications.

*
* *

Dans les premiers temps, nous l'avons dit, le mouvement se dessine fort mal. On sent qu'un astre nouveau se lève, mais son lever n'a rien d'une aurore, qui fait évanouir presque d'un seul coup les vagues clartés de la nuit, il sort lentement d'une pénombre qui dure comme un crépuscule et dans cette demi obscurité on ne sait où se prendre pour se reconnaître.

Les documents sont en effet tout-à-fait insuffisants. Est-ce que nous n'avons pas su les chercher ? C'est possible. Peut-être aussi n'existent-ils pas, les choses qui paraissent importantes à la postérité n'attirant souvent que fort peu l'attention des contemporains et soulevant moins de passions, faisant moins de bruit qu'on ne peut l'imaginer à distance.

En tous cas, nous n'avons des « sectateurs » de Malherbe ou de Desportes que des listes fort incomplètes et suspectes, dressées par des pamphlétaires, comme Mlle de Gournay. Comment s'en servir pour des classements ?

Sainte-Beuve avait déjà compris qu'il y avait là une période obscure « de confusion sans lutte ». (1)

Cependant il voyait dans la publication de la grande édition de Ronsard en 1623 un dernier effort de ses partisans groupés à l'ombre du grand maître. Pour moi, je ne puis parvenir à y trouver autre chose qu'un hommage rendu suivant une mode ancienne, à quelqu'un qui avait été grand. La preuve en est que Malherbe lui-même a envoyé son salut à Cassandre, et joint de mauvais vers à tous ceux dont on faisait hommage à Ronsard. L'eût-il fait, s'il se fût agi de se renier lui-même ?

Ce n'est donc pas là la dernière bataille. En réalité il n'y en a pas eu. Si Desportes eût vécu, la chose se serait peut-être passée autrement ; lui mort, à peine y eut-il quelques escarmouches.

(1) *XVIe siècle en France* p. 168.

Encore sont-elles dues souvent à des animosités personnelles ; en général, sans se réconcilier formellement, (1) on se rapprocha, on vécut les uns près des autres, confusément.

Or, seule, une grande lutte obligeant à prendre parti eût séparé amis et ennemis de Malherbe, et nous eût permis à nous de dénombrer les partis. Cette lutte n'ayant pas eu lieu, beaucoup en ont profité pour ne pas se décider, et aujourd'hui on ne peut plus sans forcer par quelque côté leur opinion, les mettre dans un camp ou dans l'autre.

Voici un Du Perron, par exemple, colonel général de la littérature. Son opinion serait fort importante à connaître. Mais où la prendre ? Si on en croyait Mademoiselle de Gournay, il aurait été au premier rang parmi les siens. Mais elle y compte tout le monde, sauf les disciples déclarés de Malherbe : des Yveteaux, MM. du Refuge, de Villeroy, Cotton, Renouard, de Porchères, d'Urfé, Cohon, Bérulle, du Plessis Mornay, du Moulin, Coeffeteau, Cospeau et Richelieu. (2) Et faut-il s'en rapporter à ce témoin passionné, qui est partie dans le débat ? Il est évident que Coeffeteau et Richelieu n'étaient pas des partisans de la liberté du langage, tout dément les illusions de la bonne demoiselle. Dès lors que vaut le reste de ses assertions ?

Interroge-t-on du Perron lui-même ? Il a été l'ami intime de Desportes et le patron de Malherbe avec la famille duquel son père était lié. (3) Pour lequel pouvait-il opter ? Un jour il nous confessera que du temps du roi Henri IV il n'y a eu personne qui excellast en la poésie, que ceux qui y sont, sont des restes du règne de Charles IX et de Henri III. (4) Et un autre jour il affirmera au roi qu'il ne faut plus se mêler de vers après Malherbe. Dans lequel des deux rôles faut-il le croire ? De même, « il dit de Malherbe

(1) Nous avons raconté d'après Racan (Malh. *Œuv.* I, LXXI) que Malherbe demandait à Régnier des explications sur le début d'une épître ; or cette épître parut en 1608, supposons qu'elle ait été présentée au roi en 1607, on s'était donc revu après la mort de Desportes.

(2) *Omb.* 589, 592, 594, 595, 639.

(3) *Perron.* p. 205.

(4) *Ib.* 167.

qu'il écrivoit bien en vers et en prose, » (1) de Desportes qu'il écrivoit délicatement en vers (sans la force de Ronsard) et fort bien en prose, (2) sans que nulle part il s'avise de les mettre en parallèle; ces paroles si peu significatives dénotent-elles dès lors une préférence bien déterminée pour l'un des deux ?

L'étude des œuvres du cardinal nous laisse également indécis. Quand on les a bien classées chronologiquement, on s'aperçoit que même les dernières tiennent à la fois et de l'ancienne et de la nouvelle manière d'écrire.

Mêmes incertitudes en présence des œuvres du sieur Elis de Falaize. Elles paraissent à Rouen en 1628. A cette époque Malherbe est célèbre, surtout dans l'Ouest de la France. Un compatriote ne peut manquer de lui adresser son hommage. En effet, page 150, on lit :

Ainsi sous Auguste Virgile
Ainsi sous Louys Théophile,
Qui peut comme Orphée autresfois
De sa lyre animer les bois,
Et fléchir le Lyon superbe,
Ainsi dessous Henry Malherbe :
Qui compose un vers grave et doux,
Qui n'a rien commun avec nous,
Et qui mérite la couronne
Qu'Apollon, au Poete donne.

Mais, malgré ce dithyrambe, Malherbe n'a rien de commun avec Elis, comme ces vers le disent naïvement. Les fautes condamnées par lui fourmillent chez le disciple attardé de Vauquelin. Quelques strophes mêmes rappellent les plus mauvais passages de du Bartas :

La Calendre en lyre-liree
Lyre, lyre, lyre lirant
Dans un faux jour de l'assoirant,
S'estant miree et remiree
D'un lyre, lyre, lyra-luit,
Demande s'il est jour ou nuict. (3)

(1) *Perron*. 205.
(2) *Ib*. 249.
(3) p. 133.

Comprenne qui pourra! En tous cas, celuiqui a écrit ce galimatias est-il de la nouvelle école?

Avec Rosset, il semble qu'il ne doive plus y avoir de doute. L'homme qui a composé les « Délices de la Poésie françoise », qui insère avec des phrases louangeuses dans son recueil les vers de Malherbe, Colomby, Lingendes, Mainard, Touvant est bien avec eux et de leur école.

Il est étrange cependant, si cela est, que Malherbe en parle à Peiresc comme d'un indifférent dont il fait parvenir les publications. (1) Est-ce parce que Rosset a abandonné les vers pour la prose? Soit. Encore resterait-il à fixer à quelle époque il est venu s'enrégimenter.

En 1604, il était un des premiers à célébrer le nouveau maître. Mais il couvre également de fleurs Desportes, Malherbe, Bertaut, Chillac, d'Aigaliers et Deimier, l'école de Ronsard, celle de du Bartas, et celle de la cour! Dans les mêmes stances, il exalte « le grand chantre vandômois », Bertaut, des Yveteaux et « l'incomparable Malherbe. » (2)

(1) *Œuv.* III, 263, 265, 273.

(2) La pièce est curieuse et mérite d'être citée tout entière :

Quand je lis ces vers empoulez
Qui frappent les Cieux estoilez
De leurs paroles incogneuës,
Admirant leur commencement,
Je suis saisi d'estonnement.
Comme un qui tomberait des nuës.

Mais ayant couru de mes yeux
Les vers de ces audacieux
De qui la Lune est la compagne :
Soudain à part moy je soufris,
De voir encore une souris
Sortir du trou d'une montagne.

Depuis que la France a l'honneur
D'avoir produit quelque sonneur,
Qui brave la mort et l'envie,
Entre tant de rimeurs divers
A peine trois ou quatre vers
Sont dignes d'éternelle vie.

Jadis le chantre vendomois
Qui premier estouffa la vois
De tant de tourbes inciviles,
Qui pour la poincte d'un seul traict
Faisoient conserver leur pourtraict
Au plus beau des maisons des villes :

De juste fureur animé
Se faschoit d'avoir tant rimé
Pour l'ornement de nostre France,
Lorsqu'il oyoit de toutes parts
Coasser les oiseaux de Mars
Dans le bourbier de l'ignorance.

Si ce grand chantre avoit raison
D'en faire la comparaison,
Q'en peux-tu pas faire de mesme,
O bel esprit, qui ferois voir
Si l'on guerdonnoit le sçavoir
L'effect de la Muse suprême?

Le Ciel ne nous démonstre pas
La justice de son compas,
D'avoir en ce temps fait descendre,
Celuy qui deut dedans sa main
Porter les présents du Romain,
Ou bien les honneurs d'Alexandre.

Quand donc un homme qui aimait tant de choses, a-t-il commencé à savoir celle qu'il aimait le mieux ?

On pourrait ajouter de nouveaux exemples à ceux-ci. Vauquelin de la Fresnaye, par sa manière, par ses ouvrages, était de l'école ancienne, mais il sentait lui-même qu'il retardait, et il a le courage de le dire. Sans prendre parti pour Desportes ni pour Malherbe (1), étant en relations d'amitié avec tous deux, n'avait-il pas quelque sympathie pour la réforme?

Il est possible cependant, nous l'allons voir, de trouver quelques hommes aux doctrines nettes.

O Can fertile en beaux esprits
Qui dans un si petit pourpris
Dont ta muraille t'environne,
Surpasses le renom vivant
Dont se vont encore elevant
Venouse, Mantouë et Veronne.

Parmi tant de belles citez
Qui vantent leurs felicitez,
O que tu dois estre superbe,
Produisant trois soleils nouveaux,
Mon Bertaud et des Yveteaux
Et l'incomparable Malherbe.

L'un par les poinctes de ses vers
Qui volent par tout l'univers
A comblé de gloire nostre age,
Le second n'a point de second
L'autre est si docte et si facond
Qu'il a foudroyé mon courage.

Pour moy je ne scaurois venter
Quelcun qui sans le meriter
Veut avoir le fruict de ma peine,
Aimant mieux en ceste façon
Changer d'un flateur la leçon
En celle-là de Philoxène.

Mais aussi de ne chanter point
O grand Malherbe, de tout poinct
La gloire de ta rare Muse,
Je mériterois droictement
Ce qu'il receut injustement
De ce tyran de Syracuse.

Beau soleil qui dores nos jours
Je t'ay consacré ce discours
Contre ces larves ennemies,
Sachant bien qu'estant leur tombeau,
Avant que loüer un corbeau,
L'on te mettroit aux Latomies.

(Paranymphes *A. M. de Malherbe*, 59 r°)

(1) Nous avons parlé de ses relations avec Desportes. On verra dans ses Œuvres (I, 221, II, 679) des vers adressés aux Malherbe.

CHAPITRE II

—

L'OPPOSITION A MALHERBE

En général on ne connait et on ne cite que deux opposants à la doctrine de Malherbe : Régnier et Mlle de Gournay. Il devait y en avoir et il y en eut beaucoup d'autres, il y en eut même un si grand nombre, que parmi les hommes dont les témoignages nous sont parvenus, on trouve autant de protestataires que de partisans des nouvelles doctrines, de sorte qu'entre 1605 et 1628, c'est peut-être, à tout prendre, Ronsard et les siens qui obtiennent la majorité des suffrages. (1)

Seulement ce sont les suffrages de gens qui ne comptent guère, et vont bientôt ne plus compter : je veux dire de gens de province.

« Mon précepteur Jean Imbert, dit Marolles, avoit chez lui un Homere en vers françois, traduction Certon, le grand Olympe, et les Métamorphoses d'Ovide, traduction Habert d'Issoudun, un *Ronsard*, un *du Bartas*, *Robert Garnier*, Plutarque en deux volumes de la *traduction d'Amiot*, les Essais de *Montagne*, l'histoire de France de *du Haillan*, les deux premiers livres d'Amadis, les œuvres de Grenade et peu d'autres livres (2).

Longtemps la province en resta là. D'abord il n'est pas dans ses habitudes de se jeter immédiatement du côté de la nouveauté, et elle ne suit toujours que d'un peu loin les caprices qui se succèdent à Paris de saison en saison. Il lui reste aujourd'hui même

(1) Il faudrait ajouter que du Bartas en a, aussi, pendant longtemps et beaucoup comme en témoigne la *Sepmaine* du sieur d'Argent qui est de 1632. (V. Viollet-le-Duc. *Bib. poét.* 435).

(2) Marolles. *Mém.* I, 16.

encore quelque chose de cet esprit de conservation, on peut juger de la force qu'il devait avoir, alors que des relations quotidiennes ne mettaient pas le reste de la France en constante communion d'idées avec Paris, et que Paris d'autre part n'avait pas monopolisé le goût, et confisqué les savants et les artistes.

Du reste, comment eût-on pu suivre de loin la nouvelle mode littéraire et se mettre au courant des exigences de Malherbe? Quelques œuvres retentissantes, un long poème, un art poétique eût pénétré assez vite encore jusqu'à Toulouse ou à Bordeaux. Mais l'école ne produisait rien ou presque rien. (1) Quelques pièces de vers isolées et le plus souvent fort courtes, paraissant à de rares intervalles, récitées dans les cercles de Paris, mais qui au dehors n'allaient guère que jusqu'aux collectionneurs, ne pouvaient pas agir brusquement sur le goût public. (2) Il eût fallu pour l'influencer quelques coups d'éclat.

Enfin ceux qui en province s'occupaient de poésie étaient pour la plupart des hommes de robe, magistrats, ecclésiastiques ou professeurs, gens fort érudits, élevés dans le goût de la poésie savante, et portés, comme leurs frères de Paris eux-mêmes, à préférer la manière de la Pléiade aux petits vers riches de rime et pauvres de science de la gent courtisane.

Aussi pourrait-on écrire une curieuse histoire de la décadence de Ronsard. On la verrait se prolongeant hors de Paris bien longtemps après l'époque où on croit généralement cette grande renommée définitivement éteinte.

Balzac lui-même nous conte qu'il n'eût pas osé combattre le « chantre Vandomois » comme on disait encore couramment un peu loin du Louvre, de crainte de se faire lapider par les Communes, voire même par ses parents et par ses amis, « le Parlement de Paris et généralement les Parlements, l'Université et les jésuites tenant pour lui. »

(1) A Paris même Marini s'égayait de cette infécondité de Malherbe, disant qu'il n'avait jamais vu d'homme plus humide (Malherbe crachait beaucoup) ni de poète plus sec. *Mém. de Racan,* ms. de l'Arsenal, n° 2667, p. 239.

(2) *Œuv.*, II, 170, Bayle, au mot *Ronsard* note F. rapporte que le conseiller La Chetardie lui fit élever un mausolée de marbre en 1609.

Sous un peu d'exagération, il y a là un renseignement sérieux, que beaucoup d'autres confirment. Ce n'est pas seulement en Charente qu'on retardait.

Deimier dans son *Académie poétique* fait plusieurs fois allusion à des gens qui se prévalent de Ronsard, et ne connaissent pas d'autre maître. (1)

En 1609 le sieur d'Ambillou, (2) dans la préface du volume qui contient sa *Sidere*, prévient le lecteur qu'il suit les simples et chastes loix de l'antiquité, fuyant ces arguments et ces retours de paroles qui ne persuadent rien que l'industrie de l'auteur.

« On m'objectera, ajoute-t-il, que je vay contre le cours du siècle, mais la peine seroit fructueuse, si je pouvois remonter à l'ordre de ces âmes divines de Ronsard, du Bellay, Belleau et Desportes, qui nous enseignent à parler. » (3)

Dans les « Trophées d'Amour et de Mars » parus en 1616, l'auteur invoque le « chantre vandomois ».

Bernier de la Brousse, en 1618, dit leur fait aux médisants du grand homme. (4)

L'année même où Malherbe meurt, un Aristarque reproche à un tailleur amateur de rimes de n'avoir pas observé « les règles sur lesquelles se fondent les enseignements de Ronsard. » (5)

Et on pourrait continuer longtemps ces citations, qui nous mèneraient jusqu'au milieu du siècle. (6)

(1) *Acad.* 339, 279, etc.

(2) Noter qu'il était neveu de Sc. de Ste Marthe, ce qui aide à expliquer ses opinions littéraires.

(3) Viol. le Duc, *Bib. poét.* 355.

(4) Mélanges dans les *Œuv. poét.* 335 r°. B. de la Brousse était avocat à Poitiers et ami de Se Marthe (V. Viollet-le-Duc. *Bib. poét.* 399, Colletet. *Art. poét.* Poes. morale. 186.)

(5) L. Garon, *Le Chasse-ennuy*, p. 255.

(6) Colletet a compté déjà un certain nombre de ces archaïsants : Denis Feret (de Moret) Chambray, Auffray (de St Brieuc) dont le style tenoit de l'antique langage des Goths et des Vandales », tous gens qui « arrivoyent au secours de Troye quand la Ville étoit prise », et qui « vouloient introduire de nouveau sur nostre Parnasse un genre de baragouin dont il étoit défait. (*Art. poét.* De la poésie morale 179, 183, 185, 187)

Or presque partout l'éloge de Ronsard s'accompagne de celui de Desportes ; Balzac, que nous citions déjà tout à l'heure, nous parle d'un provincial qui lui répétait à tout propos et hors de propos le Discours des Bergeries :

O bienheureux qui peut passer sa vie
Entre les siens, franc de haine et d'envie. (1)

En 1637 un naïf marchand de Crest, David Rigaud, éprouve encore une crainte mêlée de honte à entrer dans le métier où ces génies se sont illustrés :

Si j'eusse plus tost commencé
Je crois que j'aurois composé
Des vers de plus de quatre sortes,
Mais je suis venu un peu tard
Pour me comparer à Ronsard,
Et moins à Philippe Desportes. (2)

Mais à quoi bon accumuler ces documents? Quelque intérêt qu'ils puissent avoir pour l'histoire de nos anciens auteurs, ils ne signifient rien pour le sujet spécial qui nous occupe. Desportes eût pu avoir toute la province avec lui qu'il n'en eût pas moins été battu. (3)

(1) Diss. dans les *Œuv.* II. 400. En 1614 un anonyme amplifie les Stances du Mariage dans le *Brief discours pour la réformation du Mariage.*

(2) *Œuv. poét.* p. 12. On peut voir dans la nouvelle édition de S[te] Beuve, *XVI[e] s. en France* (coll. Lemerre in-32) II, 288, les éloges accordés à Desportes au XVIII[e] siècle. Il faut y ajouter le jugement très bienveillant de Dreux-Duradier (Conservateur 1757) : « Quoique l'on puisse dire en faveur du célèbre Malherbe, qui n'entendait rien en galanterie auprès de Desportes, il y a bien plus loin de Belleau, Baïf et Ronsard à Desportes que de Desportes à Malherbe. »

(3) En Provence Malherbe avait gardé tout une clientèle. Le 21 juillet 1611, il offre à Peiresc de corriger son ouvrage ; en 1616 du Périer lui envoie une harangue de son fils à revoir (*Œuv.* IV, 124) Montfuron prend dès le premier jour sa manière ; enfin on trouve des vers de Malherbe en tête des œuvres de Lortigues, de Gallaup Chasteuil. Il ne faut donc pas appliquer à la Provence ce que nous avons dit des provinces. Même observation pour la Normandie. Robert Angot se plaint de l'absence de Malherbe (*Bib. poét.* de Viollet-le-Duc, 449).

Le temps n'était plus où il pouvait se faire à Lyon ou à Bordeaux un groupe d'hommes de lettres qui ressemblait fort à une école. Dispersé au XVI[e] siècle sur les bords du Rhône, du Loir ou de la Gironde, le mouvement littéraire était désormais concentré à Paris pour longtemps, peut-être pour toujours. L'unité intellectuelle du royaume se faisait en même temps que l'unité politique. Quelques années après, celui qui n'aura pas Paris n'aura plus rien. C'est là que se feront les succès et les renommées, là aussi qu'elles se déferont.

Ce changement est si connu, il tient à des causes générales si souvent étudiées que nous n'avons pas à y revenir. Nous le constatons seulement et notre problème s'en trouve déjà resserré. Il se réduit à celui-ci : Quand et comment Malherbe conquit-il Paris?

*
* *

Les amis de Desportes, nous l'avons vu, étaient fort nombreux, et lui portaient pour la plupart un attachement très vif. S'il eût vécu, il est vraisemblable qu'ils se fussent serrés autour de lui pour le défendre, et comme certains d'entre eux ne manquaient pas de valeur, ils eussent pu faire encore bonne contenance. La mort, en leur enlevant leur chef, leur ôta la possibilité de former jamais une armée disciplinée et compacte.

On fit cependant au mort, comme on le devait, des funérailles de grand homme. Nous avons déjà analysé le tombeau de Rapin (1) ; Montereul en donna un autre, (2) Garnier un troisième, « pure fadeze et bagatelle » dit l'Estoile, (3) œuvre médiocre en effet, mais qui témoigne d'une affection et d'une admiration sincères. (4) Et

(1) Voir plus haut (Livre I, chap. I[er]).

(2) Il est dans l'édition Michiels, p. 527. V. sur ce Montereul, grand père de l'Académicien l'*histoire de l'Académie* de Pellisson I, 241.

(3) *Journ.* Merc. 14 juil. 1607.

(4) Voici les vers :

> Le marbre est choze trop petite
> Au parangon de ton mérite,
> Il faut tout ce grand Univers
> Et tous ses ornemans divers
> Pour élever à ta memoire
> Un tombeau digne de ta gloire.

plusieurs fois encore dans ses poésies, l'auteur revient sur son chagrin, comme repentant de n'avoir pas assez aimé le vivant, et voulant que tout au moins

Un mélange de fleurs
En toute saizon tombe
A l'enclos de sa tombe
Des campagnes du ciel. *(Am. vict.* 115 r°)

On trouverait en outre dans les œuvres du temps d'autres souvenirs qui sont sans doute de cette époque. Mornac a consacré à Desportes une épitaphe. (1) Sainte Marthe a ajouté un nouvel éloge à tous ceux qu'il lui avait déjà prodigués, lui promettant la gloire et la vie immortelle :

Nulla tuos unquam delebunt secula versus,
Nec tibi prensanda est alieno fama favore,
Dum Priami soboles et gallica sceptra manebunt,
Semper eris, memorique diu celebraberis ævo,
Et patriæ tecum florebit gloria linguæ.

Les Cieux épars te couvriront
Les étoiles te serviront
De splandeur et de luminaire,
Et l'Eternité, vive et claire,
Sèmera ton bruit nompareil
De l'un jusqu'a l'autre Soleil.
Et pour combler ta sépulture
Les Elemans et la Nature
Lamanteront, baignez de pleurs.
Ta mort qui dézole nos cœurs ;
Pour ce que ta belle sciance
Fit jadis taite à l'Ignorance,
Comme un des soldats mieux apris,
Des Muzes, reines des espris
Et d'autant qu'avec toy, Desportes,
Ces neuf belles filles sont mortes.

Pet. rec. de Poésies à la suite de l'*am. victor.* 234 r°. On comparera à cette pièce l'Ode pindarique qui se trouve à la page 223 r°.

(1) Moribus amœnis fuit, amœnum et apud duos
Feliciter reges, sonis poeticis
Cecinit, ut impar nec foret Quiritiæ
Vatis tomitani, vel elegantiæ.
Cultissimo, inde ingens opum felicitas ;
Senexque tandem ut colit Idumeum melos
Mysticum, in eo dedit supremum : Plaudite.
Fer. for. ed. Mont. 622

Les oraisons funèbres ne manquèrent donc pas. (1) Si Desportes n'eut pas à sa suite le long cortège dont parle Rapin, il s'en alla du moins dignement accompagné. Mais combien de ceux qui accompagnent un mort, combien même de ceux qui l'ont pleuré, reviennent arracher l'herbe de sa fosse?

A la cérémonie on n'avait, dit-on, chanté que deux psaumes d'allégresse, suivant la volonté du défunt. Si on avait su prévoir l'avenir, on eût pu murmurer au retour non le *Lætatus sum*, mais un *Salva nos... a furore Normannorum*.

***

Tous les anciens auteurs paraissent avoir tenu bon contre les novateurs : il va de soi que, quand on a professé toute sa vie une doctrine, on ne l'abandonne pas au dernier jour, même pour une meilleure, il y a un âge pour se convertir.

Mais ces fidélités obstinées honorent plus ceux qui les gardent qu'elles ne servent ceux qui en sont l'objet. Q'importait à Malherbe que du Sable ne voulût pas servir domestiquement autant de poètes que de rois? que le Loyer avec ses quatre-vingts ans continuât ses hommages à Ronsard, que Pasquier refusât d'inscrire le nouveau venu au nombre des poètes dont il dressait la liste, quoiqu'il le connût, et qu'il lui témoignât ainsi son dédain? (2)

Ces hommes représentaient le passé, et les novateurs ne s'inquiètent que de ceux qui peuvent gêner l'avenir. L'évènement montra bien vite l'impuissance de l'opposition.

(1) Il faut y ajouter les vers étranges de du Souhait dans les *Muses ralliées* de Despinelles (1618) p. 367 :

Les muses batissoient de leurs artistes mains
Leur maison chez les Grecs et puis chez les Romains,
Apres chez les François les rendirent plus fortes :
Mais les Grecs, les Romains, ni les François aussi
Ne pourront desormais les asseurer ainsi :
Puisqu'à ces trois maisons on ne treuve Des-Portes.

C'est intitulé *Tombeau de Desportes*, et il se pourrait bien que ce fût sérieux.

(2) Ste Beuve avait déjà fait cette remarque sur Pasquier (*XVIe siècle en France* p. 150) Comp. *Recherches* VII, 10, *Œuv.* I. 722.

Les anciens disparurent bientôt un à un, ou, ne se sentant plus d'âge ni d'humeur à entrer en lutte, se turent et laissèrent faire autour d'eux. En 1615 Rapin, Bertaut, Pasquier, Durant, n'étaient plus. Ceux qui survivaient, soit lassitude, soit paresse d'esprit, soit absence de conviction, n'essayèrent pas de protester.

Parmi les jeunes, quelques-uns passèrent à l'ennemi, ainsi Maynard et Deimier. Robert Estienne se consacra presque entièrement à l'imprimerie. (1) Des Yveteaux s'enferma dans une vie étrange. Bref les rangs furent bientôt singulièrement éclaircis.

Chose au premier abord surprenante! des gens que Malherbe avait blessés et qui auraient dû devenir ses ennemis naturels, comme d'Urfé et Crosilles, (2) ne vinrent pas s'allier aux partisans des anciennes doctrines : ils les jugeaient sans doute perdues.

Il ne resta pour tenir la campagne que Richelet, qui se consacra plus particulièrement à la mémoire de Ronsard, Berthelot, Cl. Garnier et Régnier, auxquels se joignait naturellement Mlle de Gournay. Les quatre derniers luttèrent encore brillamment.

Berthelot aimait Desportes et les vers de Desportes :

Je lis souvent et me plais fort
A ces vers du sieur de Bon port...
« Heureux qui peut passer sa vie.
Entre les siens, exempt d'envie,
Parmi les rochers et les bois,
Esloigné des grands et des rois. »
Son âme justement contente
Ayant dix mille escus de rente,
Sans avoir travail ni soucy,
Le faisoit caqueter ainsi (3) etc...

En revanche il exécrait Malherbe. On sait comment, pour quelques plaisanteries, peut-être déplacées, au sujet de la dame des

(1) Son recueil de poésies est de 1606 ; il a cependant composé encore quelques Odes, l'une au Roi (20 mai 1610) : une autre en latin en tête d'un Horace (1613). Sa traduction d'Aristote est également postérieure (V. Renouard *Ann. de l'imprim. des Estienne*).

(2) Il démontrait à d'Urfé qu'il était mauvais poète et compromettait sa noblesse à faire des vers médiocres (*Segr.* p. 145) ; il se moquait de Crosilles qu'il appelait le secrétaire des Dieux (Marolles, *Mém.* I. 84).

(3) Dans le *Cab. Sat.* II, 37.

pensées de Malherbe, le malheureux satirique, qui était très petit, avait reçu du bois vert d'un Hercule de Caen nommé de la Boulardière, dont Malherbe avait armé la main vengeresse. Battu, mais pas content, il ne pardonna jamais, et avec la clairvoyance que donne la haine, il découvrit un à un les petits côtés du grand homme, raillant le gentilhomme et le poète, l'amoureux et le critique, opposant ses prétentions à son impuissance, sa laideur à sa suffisance, et jusqu'à sa conduite à ses écrits.

La parodie de la pièce de Malherbe « Qu'autres que vous soient désirées » est un véritable chef d'œuvre de méchanceté, dont presque toutes les strophes sont pleines d'allusions transparentes, même pour nous :

Vanter en tous endroits sa race
Plus que celle des rois de Thrace,
Cela se peut facilement.
Mais que pour les armes d'hermine
Il ayt beaucoup meilleure mine,
Cela ne se peut nullement.

L'Espagnol en françois traduire,
Pour faire sa vertu reluire,
Cela se peut facilement,
Mais quoy que son esprit travaille,
De faire pourtant rien qui vaille,
Cela ne se peut nullement...

Estre six ans a faire une ode,
Et donner des lois à sa mode,
Cela se peut facilement,
Mais de nous charmer les oreilles,
Par sa *merveille des merveilles*,
Cela ne se peut nullement. . .

Dire partout qu'il est habile,
Et reprendre Homere et Virgile,
Cela se peut facilement,
Mais bien qu'il soit d'avis contraire,
De croire qu'il puisse mieux faire,
Cela ne se peut nullement.

(1) *Cab. Sat.* I, 96, Comparez *Ib.* I, 260, 264, 265. Voir aussi Tall., *Hist.* I 336.

Régnier ne fut ni moins ardent ni moins opiniâtre. On s'est souvent efforcé de changer le caractère de l'opposition qu'il a faite.

Mais le désir de faire entrer de force parmi les précurseurs de l'école classique « de l'immortel Molière l'immortel devancier », paraît avoir seul inspiré ceux qui prétendent qu'il n'y eut entre Malherbe et lui qu'un simple malentendu, originairement causé par une question de personnes.

Il est certain que Régnier et Malherbe, à un moment donné très liés, eussent pu dans une certaine mesure s'entendre sur la question littéraire. Malherbe, en effet, faisait des distinctions entre les genres, il accordait à la satire et à la comédie des licences spéciales, et il les eût faites peut-être plus étendues encore pour un des rares hommes dont il reconnaissait la valeur, et qu'il égalait aux anciens, même à son maître favori : Horace. Régnier, autorisé à écrire de génie, se fût donc peut-être désintéressé des réclamations de ses confrères en poésie, et leur eût laissé le soin de défendre eux-mêmes leur cause, si l'offense brutale faite à un homme auquel il devait tant, même avant d'en hériter, ne l'eût obligé à rompre brusquement. On peut donc accorder que ce fut là la cause occasionnelle qui lui mit le fouet à la main et lui inspira ces critiques si fines, si justes, si hautement ironiques qui font de la satire IXe un des meilleurs morceaux de son œuvre. On sent à l'aigreur qu'il y met le ressentiment d'une injure personnelle, et les vers diraient seuls, si on ne le savait d'autre part, qu'ils ont été écrits *ab irato*.

Mais il n'en est pas moins vrai que, la satire IXe fût-elle retranchée du livre de Régnier, l'auteur n'en serait pas moins en dehors de l'école de Malherbe. On a été frappé des ressemblances que présentent sa langue et son style comparés à la langue et au style du maître. Pour moi je ne parviens pas à les apercevoir. Régnier écrit comme ses contemporains, non pas comme d'Aubigné, Vauquelin, ou Pasquier qui sont en retard et gardent l'ancienne manière, mais comme Montchrestien, comme des Yveteaux, comme tous les poètes des recueils du temps. S'il y a des différences entre eux et lui, ce sont celles que fait son génie ; Régnier trouve ce que d'autres ne

trouvent pas, mais sa langue est la leur, comme sa versification, comme son tour de phrase, comme sa poétique même.

Si au contraire on le rapproche de Malherbe, on ne trouve presque rien de commun entre eux, sinon ce qu'ils ont de commun avec tout le monde. Sur le reste, sur la manière de comprendre la poésie et sur celle de bâtir un vers, sur les principes généraux et sur les petites règles de détail, ils sont en perpétuel désaccord. Qu'on se reporte à presque tous nos chapitres, on y verra Régnier en contradiction formelle avec les lois nouvelles, les défiant avant de les nier et de les railler, accordant à sa fantaisie tous les solécismes dont elle a besoin ou même envie ; en un mot

> Laissant aller sa plume où la verve l'emporte (1).

Avant d'exprimer ses doctrines dans la satire à Rapin, Régnier les avait donc pratiquées, c'est-à-dire qu'on ne saurait les considérer comme des idées de circonstance, inventées de parti pris pour une polémique d'une heure. Le dîner historique lui inspira la pensée de les rédiger et lui fournit peut-être même l'occasion de les réunir et de les approfondir, mais il les avait longtemps auparavant.

S'il arrive qu'on défend ardemment des principes adoptés la veille, on peut être cependant apologiste très convaincu, sans être aussi récemment converti. Régnier n'avait jamais été hérétique.

Quoi qu'il en soit, Malherbe eut la bonne chance de voir mourir Régnier de très bonne heure. Et il était le seul dont le génie eût pu contrebalancer son influence. Un peu vieilli et assagi, le satirique fût vraisemblablement sorti de son genre propre, il eût donné quelques épîtres, et sans doute encore des pièces d'autre sorte. J'imagine que, tout en faisant quelques concessions nécessaires aux nouvelles habitudes de correction, il se serait refusé jusqu'au bout à se soumettre à la tyrannie. Et dans ce rôle, quoique les

(1) Qu'on relise en outre dans la satire 5 ce qu'il dit de l'inspiration et dans la 4e ce passage caractéristique :

> Apollon est gené par de sauvages loix
> Qui retiennent sous l'art sa nature offusquée, etc.

réactions s'arrêtent rarement à moitié, où serait la sagesse, peut-être eût-il obtenu un certain succès. Beaucoup de gens, même épris de l'ordre, quand ils se voient menacés de la servitude, se prennent à regretter la liberté.

Il eût pu se former un tiers parti. On dit que Lingendes, tout poli qu'il était, et tout disposé qu'il se sentait à voir réformer la poésie, se refusait à suivre ceux qui voulaient l'asservir. Le président Favreau (1) sans méconnaître le mérite des œuvres de Malherbe, ne voulait pas non plus consentir à croire qu'il eût le monopole du talent. (2) D'autres fussent peut-être venus grossir les rangs de ces sages et sauver la poésie d'une législation trop étroite et trop exclusive. (3)

Régnier disparu, (4) toute chance de ce côté fut perdue, et les enseignements de Régnier ne se conservèrent que dans l'école satirique. Fut-ce le résultat de l'autorité qu'il y garda, même mort? Était-ce que son adversaire, à cause de sa vanité naïve, de son infécondité et de quelques autres gros défauts, ne pouvait guère être pris au sérieux par des gens qui aimaient à rire? Ou bien enfin les « libertins », par définition même, étaient-ils ennemis de toutes les contraintes ?

Un peu tout cela sans doute, mais quoi qu'il en soit, ils n'épargnèrent pas les railleries. (5)

J'ignore quelle était l'opinion de Sigognes, l'ami de Berthelot.

Pour Motin, il ne voulait pas « prêter serment à la nouvelle école. »

(1) Tall. *Hist.* I. 188. Voir sur ce Favreau les *Let. ind* de Balzac, 605.

(2) Malh. éd. Ch. et M. III, 27.

(3) Je ne connais guère que Colletet pour unir complètement le respect de Ronsard à celui de Malherbe. On verra plus loin ce qu'il pense de ce dernier. Il a témoigné de son admiration pour Ronsard dans une foule d'endroits. Voir en particulier le beau sonnet de l'éd. de Ronsard in-f° I, p. 1726.

(4) Lingendes mourut aussi de très bonne heure, en 1616.

(5) M. Courbé dans son éd. de Régnier (Pref. CIV) a prétendu qu'il y a des vers ironiques à l'adresse de Ronsard et de Malherbe à la page 55 du ms. fr. 12491, de la Bibliothèque nationale. Ces vers (qui ont du reste été imprimés) renferment au contraire un éloge où sont confondus les trois maîtres : Ronsard, Desportes et Malherbe, qui le seront si souvent.

C'est Mlle de Gournay qui l'affirme (1) et des vers adressés à Régnier semblent bien le prouver.

Laisse-là les faiseurs de rimes
Qui ne sont jamais malheureux ;
Sinon quand leur temerité
Se feint un merite si rare,
Que leur espoir precipité
A la fin devient un Icare.

Si l'un d'eux te vouloit blamer
Par coustume ou par ignorance,
Ce ne seroit qu'en esperance
De s'en faire plus estimer.
Mais alors d'un vers menaçant,
Tu lui ferois voir que ta plume
Est celle d'un aigle puissant
Qui celle des autres consume... (2)

Mais celui-là aussi mourut jeune, et ne doit pas nous occuper (3).

Théophile fait pour ainsi dire transition entre ceux qui précèdent et ceux qui vont suivre. Ce n'est plus un adversaire, c'est encore un indépendant.

On a pu faire des rapprochements entre certaines de ses stances et des stances de Malherbe. (4) La comparaison est parfaitement justifiée. Au reste, il n'est pas besoin de deviner à travers leurs œuvres les rapports qu'ils ont pu avoir. Théophile les a résumés dans un passage bien connu :

Malherbe a très bien faict, mais il a fait pour luy ;
Mille petits volleurs l'escorchent tout en vie.
Quand à moy, ces larcins ne me font point d'envie ;
J'approuve que chacun escrive à sa façon,
J'aime sa renommée et non pas sa leçon. (5)

(1) *Omb.* 631.

(2) *Parn satyr.* au début des œuvres de Régnier qui font suite.

(3) En 1615 on en parle comme d'un défunt. V. les *Delices de la poès. fr.* p. 933.

(4) Il y a des imitations directes de Malherbe dans Théophile. Voir plutôt la consolation à Mlle de L. (I, 212, éd. Alleaume).

(5) *El.* à une dame. *Œuv.* I, 217. *Ib.* Ménage l'a déjà citée *Ed. de Mal.* III, 156.

Pas n'est besoin de traduire en prose une déclaration si nette. Cela signifie d'abord que Théophile refuse d'aborder le genre lyrique, de s'étudier aux stances qui finissent pompeusement par les grands noms de Liban et de Memphis, comme le font tant d'autres. Mais cela veut dire aussi, que hors de la manière de Malherbe, il y a et il peut y avoir de bons et même de grands poètes.

Malherbe est excellent, Théophile le dit et le répète :

Je ne fus jamais si superbe
Que d'oster aux vers de Malherbe
Le françois qu'ils nous ont appris,
Et, sans malice et sans envie,
J'ay toujours leu dans ses escrits
L'immortalité de sa vie.

Pleust au ciel que sa renommée
Fust aussi chèrement aymée
De mon prince qu'elle est de moy !
Son destin, loin de la commune,
Seroit toujours avec le roy
Dedans le char de la Fortune. (1)

Mais Hardy est plus grand encore, par d'autres qualités :

Je marque entre les beaux esprits
Malherbe, Bertaud et Porchères,
Dont les louanges me sont chères
Comme j'adore leurs ecrits.

Mais à l'air de tes tragédies
On verroit faillir leur poumon,
Et comme glaces du Strymon
Seroient leurs veines refroidies.

Tu parois sur ces arbrisseaux
Tel qu'un grand pin de Silésie,
Qu'un océan de Poésie
Parmy ces murmurans ruisseaux. (2)

(1) *Priere aux poètes de ce temps* 1624, II, 176.
(2) Au sieur, Hardy en tête de ses œuvres I, 11.

Je sais bien que le secret de cet éclectisme est un peu dans la situation du poète, qui, au milieu d'une vie si agitée, a besoin de tous. Il flatte. Néanmoins, il y a quelque chose de sincère dans les compliments qu'il fait à Hardy. *Pyrame et Thisbé* en est la preuve.

Théophile n'a pas aimé la règle. Ses chutes comme ses aveux le prouvent :

La règle me déplaist, j'escris confusément,
Jamais un bon esprit ne fait rien qu'aisément. (1)

Et Malherbe lui-même a confirmé ce témoignage. N'a-t-il pas déclaré que Théophile « n'avoit rien fait qui vaille au mestier dont il se mesloit. » (2)

Frénicle faillit voir, comme on sait, son sort lié à celui de Théophile. Ses opinions tiennent de près à celles de son coaccusé. Parlant des nouveaux poètes : La science pour eux, dit-il,

se trouve sans appas,
Et veulent reprouver ce qu'ils n'entendent pas,
Tous leurs écris ne sont que matières frivoles
Ou la conception s'accommode aux paroles,
Ils preferent toujours la rime à la raison,
Et leur impertinence est sans comparaison,
Pourveu que dans leurs vers soient ces mots de merveille.
De charme, de beauté, d'ange, de nompareille,
De grace, d'adorable et de divinité,
Ces espris ignorans ont tant de vanité,
Et leur présomption si doucement les trompe,
Que pour un petit livre enflé de vaine pompe,
Ils *croyent* surpasser les travaux glorieux
De tant d'hommes scavans qui sont entre les Dieux.
Et blasment sans raison les œuvres de Ronsard
Pour se faire paroistre excellens en son art.
Je ne puis plus souffrir cette sotte ignorance,
Il me desplaist de voir mepriser la science

(1) V. Préf. du tome I, XCIV.
(2) *Œuv.* IV, 8.

De tant de bons auteurs, dont les doctes écris
Ravissoient en leur temps les plus rares espris.
Ces poetes fameux ne sont pas en estime
Pour avoir seulement sceu polir une rime,
Et sans les doctes vers que leur muse a *chanté*,
Ils n'auroient pas le don de l'immortalité. (1)

Mais le lecteur aura déjà remarqué la différence entre ce style de Frenicle et celui des écrivains dont il se réclame. A part une ou deux licences que nous avons soulignées, ces vers ont déjà un tour tout classique, et, quand l'auteur ajoute que

Son esprit facile à se laisser conduire
Ne se soumet qu'à ceux qui le peuvent instruire,
Et non à ces rimeurs dont l'art est seulement
D'écrire peu de chose avec de l'ornement,

il se fait à lui-même illusion, il a déjà profondément subi l'influence de ceux dont il se défend. Il est déjà Malherbien sans le vouloir.

Courval-Sonnet ne semble pas avoir des opinions bien nettes. Dans sa Satire du poète, après les généralités d'usage, il aborde la question, et si franchement qu'on croirait qu'il va la trancher :

à la mode du temps,
Il suffit de rimer à gens avec printemps :
Les Poëtes sont defuncts, la poësie est estainte,
C'est assez aux rimeurs de proser en contrainte :
Ronsard, c'est trop dormy, Des-Portes, es-tu mort ?
Garnier, Bartas, Regnier, vous fera-t-on ce tort
De quitter vos escrits remplis de saints Oracles,
Pour lire ces rimeurs qu'on tient faire miracles
D'escrire une Élegie ou de faire un Sonnet
Suyvant la passion d'un jeune Sans Sonnet.

Suit une longue déclamation contre les vers de cour « flasques, insipides, faits pour les guéridons et les chansons nouvelles ».

(1) *Œuv. poet.* Paris 1625, p. 95. El. XXXV.
(2) p. 107.

On croit donc l'auteur acquis aux anciens maîtres, quand tout à coup, au lieu de ces grands morts, ce sont les chefs de la « nouvelle bande » qu'il invoque :

Ménard, Gombaut, hardy Malherbe, saint Amants (*sic*) (1)
Tenus pour demi-Dieux chez tous les Courtisans
Avec combien d'efforts d'une luysante flame
Elancez-vous en haut, les mouvements de l'Ame ?
Les Francois, sans flatter, le François ont apris
Quand ils ont à loisir fueilletté vos escrits...
Votre muse est divine et vos vers immortels,
On leur doit comme aux dieux eriger des Autels,
Si le Ciel permettoit que vostre renommée
Fut selon son merite entierement aimee
D'un prince vertueux ainsi qu'elle est de moy,
Votre destin seroit toujours avec le Roy
Commandant dans le Char d'une riche fortune.

Ces mauvais vers sont imités visiblement de Théophile, mais l'hommage n'en est pas moins formel. Dès lors comment tout accorder, sinon que nous sommes encore dans une période de transition où l'influence de Régnier et celle de Malhérbe se contre-balancent?

Même contradiction encore chez Dulorens, qui, de Châteauneuf, s'applique à remanier ses premières œuvres (1624) et à remettre son style à la hauteur des progrès accomplis. Malgré cela la tradition est si forte que les Satires de 1646 se réclament encore de la liberté. Suffit, dit l'auteur,

comme entre amis tout simplement causer
Sans monter sur Parnasse et là peindariser...
Je suis si deffiant de mon infirmité,
Que jamais je n'ay mis le droict de mon costé

(1) Peut-être faut-il lire

Ménard, Gombaut, Hardy, Malherbe...

ce qui ajouterait encore à la confusion

Composé d'autre humeur que ces grands personnages,
Qu'on tient en droite ligne estre yssus des sept Sages,
Et qui n'enfantent vers qu'ils ne trouvent si bon
Qu'il surpasse à leur goust ceux qu'enfanta Bourbon ;
Je n'entends parler d'eux qu'en toute reverence
Les ouvrages divins meritent recompence,
Si votre Majesté daignoit en prendre soin,
Sans les scandaliser ils en ont grand besoin ;
Leur chetif Appollon sert encore chez Admete,
Et pour tous revenus il n'a que sa houlette ;
En ce qu'ils font pourtant ils font briller tant d'art
Qu'afin de mieux les lire on ne lit plus Ronsard...
De moy qui n'entreprens qu'un mediocre ouvrage...
Tels que seront ces vers qui vont du coq à l'asne
Et ne sont que trop bons d'un Poete à sotane.
Si par hasard l'un d'eux finissoit par Hymen,
Je prendrois dans l'hébreu pour le rimer *Amen*,
Tant je suis libertin en ce genre d'écrire,
Qui s'excuse apres tout sous le nom de Satyre,
Un discours fort poly ne fut jamais son fait... (1)
Il suffit, en riant que je morde ou je pique
Sans qu'à me rendre net mon esprit s'alambique ;
Bon pour celui qui croit avoir seul en cét art
Ce qu'avoient Theophile et Malherbe et Ronsart... (2)
De (me) rendre poly je baille sous mon sein
Que jamais je n'en eu seulement le dessein.
Ce seroit mal parlé qui parleroit Malherbe,
Sur de petits sujets si mon sens est petit
Si n'est-il neantmoins sausse que d'appetit. (3)

Qu'on remarque toutefois l'expression qui se trouve dans un de ces derniers vers : *parler Malherbe*. Elle signifie parler purement. N'est-ce pas là un hommage qui efface toutes les contre-protestations ?

(1) *Sat.* XVIII, passim.
(2) *Sat.* XX. p. 156.
(3) *Ib.* p. 158.

Quoiqu'il en soit, une fois descendu à l'époque de Scarron et de Saint-Amand, on trouve l'école de Théophile complètement ralliée à Malherbe. Le monde est alors converti au burlesque et les burlesques de leur côté sont convertis au langage du monde. Sauf quelques mots, qu'on concède du reste à son besoin de trivialité, Scarron parle Vaugelas. (1)

Mais cette opposition eût-elle duré plus longtemps, qu'elle ne compromettait nullement le succès de Malherbe. Le genre satirique était à part dans l'opinion, on lui accordait d'avoir ses règles et sa manière à lui comme il avait ses sujets. Malherbe lui-même n'y contredisait guère.

* * *

A côté des poètes satiriques, les poètes dramatiques font une campagne toute pareille. (2)

Claude Billard croit que la chose vaut bien un avant-propos. « Pour mes rymes, écrit-il en tête de ses *Tragédies françoises*, je pense les avoir rendues assez riches, si ce n'est és endroits où elles n'ont deu estre preferées à quelque belle sentence sans m'y rendre en ce cas autrement esclave, ny me violenter à contre-temps. Fort esloigné de l'humeur noire et fascheuse, d'un tas de foux mélancholiques, plus ambitieux du nom de simples grammairiens et de rimeurs, que de la sacrée fureur de Poëte.

(1) Scarron imite fort souvent Malherbe.

St-Amand, à propos de la Pologne, adresse à Desportes quelques vers qui ne sont ni ne veulent être encore bien méchants :

C'estoit un mignon de cour
Qui ne respiroit qu'amour.
Il sentoit le musc et l'ambre,
On le voit bien à ses vers.
Et jamais soif en sa chambre
Ne mit bouteille à l'envers. *La Polon*. (éd. Livet II, 26)

Il est évident que l'auteur cherche surtout un thème pour chanter encore le vin, mais on le voit ailleurs devenir prude en son langage, comme un des bons disciples de Malherbe.

(2) Il faut toutefois excepter Montchrestien qui allait rendre visite à Malherbe et lui montrer des vers. (Malh. *Œuv*. III, 557.)

« Sortez-moy ces petits cajoleurs de Cour à simple tonsure de Minerve qui font les sçavans et les Aristarques ès compagnies où l'on n'y entend pas finesse : qui pensent surhausser leur vaine gloire par le mespris des plus honorables Manes des Champs-Elysées, ce grand Ronsard, le Phœnix, l'Apollon, et l'Unique prince des meilleurs Poëtes de la France, devant lequel ils n'oseroient paroistre s'il vivoit encore, qu'en simple qualité de petits secretaires de Saint-Innocent : sortez-moy ces preneurs de taupe à la pipee, hors de leurs pointes toutes emoussées et de leurs rimes aussi froides de rencontre qu'un pauvre cadet passant le mont Senis au cœur du plus rigoureux hyver, n'ayant que la cape Espagnole sur le dos.

« Sortez-moy dis-je ces fustes désarmées, ces Colosses inanimez, ces balons enflez de vent, hors de leurs petits lieux communs, pour les faire voguer sur un grand Océan de dix mille vers...... vous ne vîtes jamais gens si sots, quelque bonne opinion qu'ils ayent des loüanges qu'ils se donnent eux-mesmes, et de leur vanité. » (1)

Hardy, quand il publie ses œuvres, est non moins énergique : Déjà, dans sa dédicace à Monseigneur de Montmorancy, il prévient que ses vers « comme les dames vertueuses » n'emprunteront leur beauté que de la nature, que, selon lui, ils demandent de « l'égalité » partout, sans pointes, sans prose rimée... sans une artiste liaison de paroles affectées, ampoules d'eau plus propres à délecter la veue des petits enfans qu'à contenter un esprit solide et judicieux. » (2)

Malgré ces précautions de style « un peu rude, ayant sans doute « offensé les délicats esprits de Cour » qui désiraient « voir une tragédie aussi polie qu'une ode ou quelque élégie, » (3), Hardy

(1) Billard avait évidemment conduit en ce sens l'éducation de son fils, car à l'âge de quinze ans, ce fils met en tête des œuvres de son père un sonnet où je lis les vers suivants :

L'Aonie est françoise et n'est plus estrangère
Ayant ce grand Ronsard, la merveille des Dieux,
Bellay, Belleau, Bertaut, Desportes, que les Cieux
Ont rendu si divins, que rien plus on n'espere

Cl. Billard, T. de Courgenay.

(2) Théâtre I, 3. Comp. l'avertissement au lecteur *ib.* 4.

(3) *Ib.* III, 3.

devient plus explicite et juge nécessaire de défendre son « honneur et la vérité. » (1) Il adresse au lecteur en tête de son tome 3 une véritable profession de foi.

« L'honneur et la vérité m'obligent d'avertir le lecteur par forme d'apologie, que l'oracle de ce grand Ronsard dans une sienne Elegie à Grevin s'accomplit de nos jours, et que la poésie passe désormais chez quelque autre nation plus judicieuse, et moins ingrate que la nostre : car l'aparence de retenir davantage les Muses chez nous après les avoir dépoüillées, et réduites à telle pauvreté qu'à peine se peuvent-elles servir de quelques paroles affectées, qui passent à la pluralité des voix, par le suffrage de l'ignorance, pour déplorer nostre folie et leur misère. L'excellence des poetes d'aujourd'huy consiste en la profession que faisoit Socrate, (mais plus à propos qu'eux) de ne rien sçavoir : qu'ainsy ne soit, examinons la tyrannique reformation que les principaux d'entre eux veulent faire... Leur première censure condane entierement les fictions, ainsy que superflues, au lieu qu'une infinité de belles conceptions s'y raportent et se fortifient en leur apuy : les les Epithètes, les Patronimiques, la recherche des mots plus significatifs et propres à l'expression d'une chose, tout cela ne leur sent que sa pédanterie... Si bien que nostre langue, pauvre d'elle-même, devient totalement gueuse en passant par leur friperie et par l'alambic de ces tymbres fêlez. *J'approuve fort une grande douceur au vers, une liaison sans jour, un choix de rares conceptions, exprimées en bons termes et sans force, telles qu'on les admire dans les chefs d'œuvre du sieur de Malherbe ; mais de vouloir restreindre une Tragédie dans les bornes d'une Ode, ou d'une Eelgie, cela ne se peut ni ne se doit*, etc. (2)

Est-ce parce qu'il est de l'école de Théophile ou bien parce qu'il a fait aussi une tragédie, que Pierre de Cotignon, sieur de la Charnayes épouse aussi ces idées? En tous cas, en tête de ses œuvres, il avertit le lecteur qu'il ne s'est pas mis à la mode, que non seulement il a « fait passer des mots qui ne s'entendent pas de tous », mais des

(1) *Ib.* p. 4.
(2) *Théâtre* III, 1.

pièces qui ne sont pas en usage dans les escrits de nos poètes modernes. (1) « Je n'ignore pas, ajoute-t-il, dans la *Muse Champestre* (2) que ces ouvrages ne sont pas travaillez selon les loix de la poésie moderne qui règne à la Cour. Je sçay que ceux qui se sont créez par leurs propres suffrages juges souverains en ceste cause condamnent tout à faict ce genre d'escrire : mais leur censure est de légère authorité envers moy, qui suis hors du ressort de leur puissance, comme estant tout autre plustost que poëte courtisan, de qui les muses esclaves ont beaucoup plus d'afféterie et de fard que de naïve beauté. Je marche dans les vestiges des Anciens, et tasche d'imiter ces grands personnages que la science et sublimité d'esprit a relevez autant au-dessus de ces nouveaux censeurs,

Comme des hauts cyprès le chef aigu surpasse
Les plis tors et rampants de la viorne basse.

« Leurs divins vers qui sont autant de trompettes esclattantes incessamment à mes oreilles m'empeschent de les prester aux nouvelles loix poétiques que l'on veut mettre en credit aujourd'huy. N'attend donc point icy des vers à la mode, pauvres de sens et riches de rymes; qui peuvent imposer quelques fois à l'oreille par leur douce cadence, mais non jamais au jugement d'un homme entendu, et te persuader que les Muses se plaisent bien autant en nos autres bocages qu'au voisinage du Louvre ou à la promenade du Pont-Neuf. »

Ces polémiques, en tant qu'elles étaient dirigées contre Malherbe, portaient un peu à faux. Le théâtre était considéré par lui comme un genre inférieur, comportant certaines négligences, et c'est plus tard seulement que ses disciples imaginèrent d'étendre jusque là des règles originairement destinées à la poésie lyrique surtout. C'est Mairet que Hardy combat, plutôt que Malherbe, tout en nommant celui-ci.

(1) *Œuvres poëtiques.* — Avis au lecteur p. 1. Voir sur lui Viollet le Duc, *Bib. poét.* 452.

(2) Paris. J. Villery, 1629. Avis au lecteur.

* * *

Ainsi, chose étrange, les principaux opposants se rencontrent principalement parmi ceux que la législation nouvelle ne visait pas à contraindre. (1) Parmi les intéressés, ils sont au contraire fort peu nombreux. Nous avons déjà nommé le principal, c'est Claude Garnier.

Celui-là, s'il avait eu du talent, aurait été encore un redoutable adversaire, car la nature lui avait donné l'audace et l'entêtement.

Il avait eu d'abord, nous dit-il, l'espérance de voir les vipères s'empoisonner elles-mêmes de leur propre venin. (2) Déçu, il prend les armes. A ces mignons qui « riment, qui censurent, qui liment, » il oppose fièrement

> Le vieux stile
> D'Homere et de Virgile
> Ces resveurs de jadis,

ou du moins celui que la Pléïade avait cru créer sur le leur,

> Embrouillé de figures,
> De fables, de peintures,
> D'imaginations,
> D'un tas d'inventions
> Attiques et romaines,
> Fantastiques et vaines (3).

(1) C'est du moins ce que l'on peut conclure d'une lettre de Racan à Ménage (I, 355) : « si toute l'autre poesie est le langage des dieux, celle-cy n'est que le langage des hommes et l'image de leur conversation (encore que l'on y représente quelquefois des roys et des héros...) cette poesie est aussi bien dénuée de politesse que d'ornement, et elle ne doit estre considerée que comme ces grans tableaux qui ne sont faits que pour estre veus de loin au haut des eglises, où il suffit qu'il paroisse quelques couleurs vives pour contenter la vue. » Il est vrai que ceci est de 1654, mais l'opinion de Racan n'est-elle pas encore plus significative à cette époque où des chefs-d'œuvre ont déjà paru sur la scène ? Au reste les *Mémoires* complets de Racan conservés à l'Arsenal nous apprennent que Malherbe prétendit un jour devant Gombaud que « le jugement lui feroit trouver toutes les régles du théâtre » (p. 214). La prétention n'indique-t-elle pas chez Malherbe autant de dédain pour le genre que de présomption naturelle ?

(2) *Extr. de l'Harm.* 10, à la suite de *l'Am. Victor.* 1609, p. 126.

(3) *Am. Vict.* 117 r°.

Son avant-propos surtout constitue le réquisitoire le plus complet qui ait paru contre l'école nouvelle, ses dédains et ses ambitions. Garnier refuse de s'arrêter à la vulgaire opinion « qu'il se faut ranger au sens et régler ses conceptions à la volonté des uns et des autres, comme si le Monde estoit les Muzes et que nous l'ussions jour et nuit à commandement pour nous inspirer. »

Il voit très bien le calcul de « ces nouveaux rabins, hérétiques en Poézie, qui pour avancer leurs erreurs voudroient abolir (s'ils pouvoient) l'ancienne constitution du temple ».

Leurs procédés dans cette campagne intéressée sont mesquins. « Quand ils ne sçavent plus où mordre, ils s'attachent à des pointilles comme à des ronces; maintenant une virgule et maintenant un titre les arrête, puis une rime, puis un trait... »

Or, « rosses de versificateurs qui ne triomphent que de médire », que veulent et que peuvent-ils mettre en face des œuvres d'un Ronsard ou d'un Desportes?

« De plates chansons et de froides stances » qu'ils « vantent comme de divines inspirations, comme s'ils avaient desservi tous les rameaux du Parnasse ».

Et en 1623 il combat encore, sans s'effrayer des « atteintes dont on l'a toujours assailly » et des orages de la médisance. (1)

Mademoiselle de Gournay non plus ne se lassa jamais.

Nous avons assez vu les objections présentées par elle aux innovations de Malherbe, ses réclamations passionnées en faveur des anciens, ses luttes pour la liberté du style et du langage, ses apologies en faveur des mots ou des tours condamnés, pour n'avoir plus besoin d'y insister ici (2).

Il n'est pas plus nécessaire de montrer que, si elle se plaint de vivre dans une saison si langagère et si grimeline, elle sait à qui s'en prendre, et à qui on doit cette nouvelle critique « essorée et querelleuse. »

(1) En tête du *Disc.* de Ronsard. (Rons. *Œuv.* VII, 8) Garnier n'est donc pas mort, comme disaient les biographes en 1616. Il vivait même encore longtemps après. (V. *Var hist.* II, 252).

(2) Voir du reste un bon article de M. Feugère (*Les femmes poètes au XVIe siècle,* éd. in-8, p. 127).

Ayant vécu au milieu des amis de Malherbe, (1) dans une société qu'ils faisaient retentir de leurs discussions littéraires et grammaticales, elle sait même distinguer dans toutes les difficultés soulevées, celles qui viennent du maître et celles qui viennent des disciples ; elle voit bien que les plus exagérés sont comme toujours les derniers venus. (2) Mais s'ils ont « osté la moitié de la langue de leur propre conseil, il ont osté l'autre moitié du conseil de leurs instructeurs ». Ce sont donc ceux-ci qui portent les responsabilités :

Patrum referunt jejunia nati.

Aussi ne sépare-t-elle point les uns et les autres dans ses attaques, et c'est contre toute la « bande » qu'elle mène campagne, « sans prétendre taxer aucun d'eux en particulier, ouy bien seulement leur erreur en général ». (3)

Elle ne nomme personne, parce qu'elle « est eslongnée de prétendre designer ou fascher aucun ». (4) Mais elle ne laisse guère moyen de se méprendre. Les théories qu'elle combat sont celles de Malherbe, point par point, et toutes les allusions sont aussi claires que possible. C'est bien lui qui met « une honteuse profusion de temps pour composer trois stances sur le modelle qu'il se prescrit, » (5) c'est lui encore qui « fait son idole de la ryme et de semblables merceries, nommant plaisamment la cabale qu'il en a fondée le secret de la langue », (6) c'est lui le créateur de l'école des « poetes grammairiens » (7), théoricien qui indique bien tout ce qu'un poëme ne doit pas être, jamais ce qu'il doit être, « docteur en négative ».

(1) *L'Ombre* a été donnée à Malherbe, Yvrande, Racan. (Tall. *Hist.* III, 118) D'après Tallemant, Malherbe se serait moqué d'un de ses ouvrages et elle, pour se venger, aurait regratté le Tite-Live (II, 341).

(2) V. *Omb.* 959. Comp. 429 : « les escoliers après s'estre fait enseigner, ont voulu charitablement tour à tour enseigner les maistres, encherissans sur l'austerité des loix qu'ils leur avoient prescriptes. »

(3) *Ib.* 642.

(4) *Ib.* 632. Cependant, d'après Tallemant, elle le haïssait à mort (II, 356).

(5) *Ib.* 629.

(6) *Ib.* 951.

(7) *Ib.* 443.

Il n'est pas une de ces critiques, pas une de ces appellations qui n'aillent à Malherbe et aux siens, jusqu'aux compliments qu'elle leur accorde et qu'elle ferait de meilleur cœur, si ces prétentieux incorrigibles n'avaient la vanité de « déterrer du monument leurs supérieurs et leurs maistres », (1) et de le reconstruire en leur honneur.

Ni la justesse de ses observations souvent clairvoyantes, ni la chaleur de ses convictions, ni la protection posthume de Montaigne, alors un peu démodé, ne sauvèrent la pauvre sybille des quolibets. Seules les anecdotes contées par Tallemant en font foi.

Plus tard, elle fait le personnage ridicule de tous les pamphlets littéraires, de la Requête des Dictionnaires comme de la Comédie des Académistes. Il n'en est pas un où elle n'apparaisse, en représentante éternelle d'idées surannées, adversaire de Vaugelas après l'avoir été de Malherbe, triplement comique dans son rôle de vieille fille, de pédante et de revenante de l'autre siècle.

Mais, avant d'arriver à la vieillesse, elle s'était sentie abandonnée. Dupleix et Lamothe le Vayer, quoique de ses amis, étaient déjà loin de raisonner comme elle, le dernier surtout. Elle en avait à la doctrine même et eux ne combattaient plus que l'exagération de la doctrine. De sorte que, abandonnée, elle finit par consentir à corriger Montaigne, bien légèrement il est vrai. Néanmoins c'était abdiquer.

*
* *

Il n'y avait plus, à cette époque, autre chose à faire, en présence des exigences du goût nouveau.

Dès 1610-1615, on sent à toutes sortes de symptômes que les vieux maîtres de l'ancienne langue, les poètes surtout, vieillissent, et que l'opinion cesse définitivement de se règler sur ces modèles.

Colletet nous rapporte que vers ce même temps, la mémoire du célèbre sonnet de Laugier de Porchères : *Ce ne sont pas des yeux*, se

(1) « Il se void beaucoup de pieces chez aucuns de ces Poetes nouveaux, qui peuvent faire honneur à leurs Autheurs, pourveu qu'ils recognussent leur mesure ». (*Omb.* 142).

perdit, (1) et l'auteur était encore vivant, il écrivait, fréquentait les salons, se défendait en un mot de la mort qui allait le prendre! Combien la gloire de ceux qui n'étaient plus devait décliner plus vite!

Les Amours de Desportes, réimprimés encore en 1607 et en 1611, ne le sont plus après cette date. Les Psaumes reparaissent, il est vrai, en 1624, mais dans une édition avec musique, ce qui n'indique pas que l'édition ordinaire fût épuisée, bien que vieille déjà de treize ans!

En même temps, les galanteries de l'abbé disparaissent des recueils. On en retrouve bien quelques fragments dans les *Marguerites poétiques*. Mais elles paraissent en 1613, et comme l'ouvrage suppose un long travail, il est vraisemblable qu'il était commencé quelques années auparavant, peut-être peu après la mort du poète. (2)

Quant aux compilations satyriques, elles recueillent leurs gaillardises un peu partout; rien de surprenant si on y trouve du Desportes. (3)

On peut en dire autant des anthologies religieuses. L'*Œuvre chrétienne* citera pêle-mêle du Bellay, Marot, Jamyn, Belleau, Ronsard, Pibrac, sans se préoccuper d'autre chose que de l'édification des lecteurs. (4)

Les choix faits pour ces clientèles spéciales renseigneraient fort mal sur le goût du temps.

Non, où il faut chercher les noms des poètes alors en vogue, c'est dans ces sortes d'almanachs littéraires que d'Espinelle et ses émules livraient régulièrement à la curiosité du monde : *Recueils des plus beaux vers, Bouquets printaniers, Cabinets des Muses*, etc.

(1) Disc. du sonnet dans *l'Art poëtique*, p. 53.

(2) Le privilège est d'avril 1612. On y trouve cités: Ronsard environ 100 fois, du Bartas 70, Bertaut 32, Desportes 30, Malherbe 10. Il y a aussi des vers de Desportes dans les *Plaisirs de la maison rustique*, d'après Viollet le Duc (*Bib. poét.* 31), mais l'ouvrage est sans date.

(3) Voir le *Cabinet satyrique* éd. 1666, I, 84, 85, 262, 263.

(4) L'*Œuvre chrétienne* est de 1612. Desportes y tient la première place (p. 1-42).

Il y en a un presque chaque année après 1610, mais Desportes n'y figure plus. Dans ses *Délices de la Poésie françoise* Rosset conserve encore quelques survivants du siècle précédent : du Perron, Bertaud, des Yveteaux, mais ceux qui tiennent la plus large place, c'est Malherbe et ses suivants : d'Urfé, de Coulomby, d'Avity, de Lingendes, Maynard, Touvant, du Monstier. Dix ans plus tard ils seront seuls dans le Recueil de du Bray, renforcés encore de Racan, Boisrobert, l'Estoille, Tristan, de Méziriac, Monfuron.

Voilà ceux qui plaisent, « les beaux esprits appréciés des beaux esprits » :

Mala... premit *herba* sepultos.

Nous n'entendons pas dire par là que Ronsard et ses successeurs sont entièrement effacés de la mémoire. Ce serait absolument faux, surtout pour Ronsard. On parlera de lui longtemps encore — non seulement sous le chaume — mais dans les salons de Paris, et jusqu'à l'arrivée de Boileau, il recevra une foule d'hommages.

Boisrobert l'a encore lu et en parle à son correspondant M. de Villennes :

Soit que je considère ou ta grande fonteine
Que Ronsard et Bayf n'abandonnoient qu'à peine... (1)

Celui-ci lui répond :

Les vœux que fit Ronsard pour mon Ayeul illustre
Sur ce mesme jardin, luy conservent du lustre.
Si ces arbres sont morts, du moins ses Lauriers verts
Ont, comme en son Hyver surmonté cent Hyvers. (2)

Scudéry fait des vers sur son portrait. (3) La Mesnardière se ferait scrupule de manquer de respect aux Mânes de ce grand Poète. (4) Colletet le cite à chaque page dans son histoire des

(1) *Epitres* p. 102.
(2) *Ib.* p. 105.
(3) En vain, Janet, par ton art
Tu prétends peindre Ronsard
Car par son sçavoir extrême
Il s'est bien mieux peint lui-mesme (*Le Cabinet de* M. de Scudéry. p. 229).
(4) *Les Poèsies*, Préface.

genres poétiques. Chapelain le discutera avec Balzac et soutiendra l'épithète de *grand* qu'il lui a donnée. (1) Corneille se défendra de vouloir atteindre à ses grâces. (2)

Godeau lui-même, dans la propre apologie de Malherbe, n'a-t-il pas déclaré que les noms de ces grands hommes, Ronsard et du Bellay, ne doivent jamais être proférés, sans imprimer dans l'esprit de ceux qui les écoutent une secrète révérence, et qu'il faut avouer que jamais personne n'apporta une plus excellente nature, une force de génie si prodigieuse, et une doctrine si rare à la profession des vers ? » (3)

Nous embrouillons ici les noms à dessein, pour montrer que ces souvenirs lointains viennent un peu de tous les camps, de la postérité de Malherbe et de celle de Théophile.

Desportes est plus oublié que Ronsard (4), il ne l'est pas cependant tout-à-fait. De temps en temps on fredonne de lui une chanson que l'air a rendue populaire, comme le *O nuict, jalouse nuict*, encore connue du temps de Furetière. Des savants comme Colletet se rendent compte que « dans sa douceur il n'a pas eu de successeur » (5). Mais en vain prétendrait-on avec Mademoiselle de Gournay qu'il reste pour les dames « le poète du cabinet, » c'est-à-dire du chevet (6). « Les douillets et les douillettes » lui connaissent dès 1626 des rivaux plus à leur goût. Si on lui accorde

(1) *Let.* I, 631.

(2) *Œuvres*, I. 136.

(3) Godeau, *Œuv. de Malh.*, I, 377.

(4) Ainsi le *Jardin des Muses* de 1643 cite de nombreux fragments de Ronsard (p. 56, 59, 65, 97, 98, 128, 144, 145, 146, 235, 251). Desportes n'y est, à ma connaissance, nommé qu'une fois : (p. 175)

> Le folastre Marot me fait tout fondre en ris,
> Desportes le mignard tient mon ame en attente,
> Et le docte Ronsard rend mon ame contente,
> Mais le divin Bartas ravit seul mes esprits.

Ce quatrain historique n'est ni signé, ni daté.

(5) En tête des œuvres du Sr du Pin Pager (1629). On comparera l'*Art poëtique* p. 38, 49, 51, etc.

(6) *Omb.* 620. Il va sans dire que Mlle de Gournay se compte parmi ses amies : Je desclare que je veux escrire, rymer et raisonner de toute ma puissance à la mode de Ronsard, du Bellay, Desportes (*Ib.* 942).

d'avoir été passionné, c'est « pour son temps », et cette seule réserve gâte tout l'éloge, elle constate sa déchéance. (1)

Or, il ne faut pas entendre autrement les compliments qu'on fait alors aux anciens. Aucun ne signifie qu'on voudrait les imiter et les suivre, penser ou surtout écrire comme eux. Les provinciaux, eux, le voudraient encore naïvement, mais ni Boisrobert, ni Chapelain, ni Godeau n'y eussent jamais consenti. Ronsard est pour eux un précurseur, non un maître. Il lui font une place, quelquefois grande, mais dans l'histoire.

En veut-on des preuves ? Voici Sarasin raillant un ignorant qui croit passer en son art :

La gloire de Malherbe et celle de Ronsard (2).

Le rapprochement de ces deux noms étonne au premier abord, mais il ne peut pas tromper, quand on connaît la manière de Sarasin, toute moderne, qu'on l'a vu imiter Malherbe (3) et railler au contraire les « singeries des anciens », dont l'auteur de la Franciade croyait embellir son poème (4).

Si l'exemple laisse encore des doutes, en voici un autre pris de Maynard lui-même. Dans une lettre à Conrart il parle des belles choses qu'il lit tous les jours dans Ronsard, Desportes et Malherbe (5). Que veut dire ceci ? qu'il le met sur le même rang ? Aucunement. Si on était tenté de le croire, il n'y aurait qu'à se souvenir du mépris qu'il professe pour les « sottises » qu'il avait laissé échapper à la cour de Marguerite, dans la manière de Desportes. Il trouvait sans doute de la force à Ronsard, de la grâce à Desportes, et pour cela voulait bien les relire, il eût été indigné si on lui eût parlé de rétrograder jusqu'au style et au langage je ne dis pas du premier, mais même du second, lui qui se défendait avec tant de soin d'un provincialisme !

Or c'est de quoi il est ici question. Nous cherchons, non à faire l'histoire de la Pléïade, mais à déterminer jusqu'à quelle époque elle

(1) Mlle de Scudéry citée par Sainte-Beuve, *XVIe s. en France*, p. 105.

(2) *Poésies* p. 160.

(3) *Ib.* p. 9.

(4) *Ib.* p. 7 et 8.

(5) p. 583.

a trouvé des imitateurs. (1) Autre chose est la renommée ou la gloire pour un écrivain, et autre chose l'influence. L'une ne va pas toujours avec l'autre. Corneille et Racine ont leur nom toujours vivant, ils n'ont plus d'école. Une seconde phase a commencé pour eux, qui date du jour où le drame a vaincu la tragédie.

Ronsard et Desportes, de 1615 à 1625 sont entrés dans une phase semblable, avec moins d'éclat naturellement, et en attendant une troisième qui allait venir bientôt, celle de l'oubli (2).

Leurs partisans les plus acharnés reconnaissent eux-mêmes qu'en cour on n'aime plus

> Ces vers ronsardisez, que l'on dit superflus,
> Et de la vieille guerre.
> Les bois et les forêts y perdent leurs valeurs,
> On n'y veut qu'un parterre
> Sans fueille et sans ombrage esmaillé de couleurs (3).

Mlle de Gournay confesse qu'on « a plus qu'à demy deterrés Ronsard et sa suitte, et qu'on l'enterre toute vifve par l'ignorante crédulité des trois quarts de la cour. » (4) On pense que de pareils

(1) J'avais trouvé dans le *Séjour des Muses* ou *Crême des bons vers* (p. 201) des vers de Ronsard, ce qui au premier abord m'avait d'autant plus étonné que ce recueil est un des livres d'or de l'école de Malherbe, et qu'il contient des vers de Touvant, Maynard, Porchères, de tous les amis. Mais l'éditeur a mis en tête cette ligne significative : « J'ay voulu mesler ces pièces du sieur de Ronsard pour faire voir la différence du style du passé au présent. » Ainsi il ne s'agit même plus d'un rappel de prix, le pauvre vieux poète vient ici faire contraste et servir d'ombre dans ce tableau.

(2) Dans Pellisson et d'Olivet, *Hist. de l'Ac.* I. 267. Pellisson dit que Malleville a inséré des lettres de Desportes dans un recueil de 1611. Je n'ai pu me le procurer. On dit également qu'il y a des épitres en prose de Desportes dans la traduction des Epistres d'Ovide, de Lingendes (Paris, Martin Collet, 1626 in-8°). Le fait est faux. Comp. sur Desportes, Balzac, II. 590 Colletet *Art. poét.* Sorel, *Bibl. fr.* p. 230, etc.

(3) Cl. Garnier, *La Muze infortunée* dans Fournier. *Var. hist. et litt.* II, 252.

(4) *Omb.* 986. Comp. 437 et 190. Comparez Bernier de la Brousse. *Œuv. poét.* p. 335 r° ; (1618)

> Divin Ronsard, aujourd'huy ton ouvrage
> Est mesprise des complices d'Amour,
> Ton œuvre sainct est banni de la Cour

aveux ne tombent pas facilement d'une telle bouche, et qu'on était bien vaincu, si on le reconnaissait ainsi. En effet, pour condamner une expression, un vers, une pièce, il y avait un mot, alors devenu presque proverbe :

Il eût passé du temps de Henri trois (1).

Comme un romant grossier et plein d'ombrage...
Vous rimailleurs, qui souillez le rivage,
Du grand Ronsard ne troublez le séjour.

et aussi la longue tirade latine de du Breton en tête des œuvres de Hardy (I, 9-10) :

O scelus ! hic magnus divinæ Æneidos Author :
Et sacra Ronsardi laurea serpit humo :
Laurea Gallorum florentibus alta coronis,
Quam olim Regales excoluere manus, etc.

(1) Sarasin, p. 235 ; cf. Balzac, Diss. XX, *Œuv.* II, 661 et surtout Diss. Cr. VIII, II, 590.

CHAPITRE III

—

LES PARTISANS DE MALHERBE

C'est une question qui n'a jamais été élucidée et ne le sera peut-être jamais, faute de documents suffisants, mais il paraît certain que dès les premières années du XVII[e] siècle et les dernières années du XVI[e], avant que Malherbe eût paru à la Cour, de nouvelles tendances littéraires s'étaient manifestées, qu'il est peut-être difficile de déterminer, qu'il est possible en tous cas de saisir.

Ni l'école de du Bartas, ni celle de Desportes ne répondaient plus au goût des courtisans, des textes formels le prouvent.

Robert de Laudun d'Aigaliers, publiant en 1603 la *Franciade* de son neveu, redoute « les oreilles délicates des critiques et Aristarques courtisans, qui ne font estat que de reprendre. »

Deimier nous signale, dès 1590, l'existence de cette école : Il y a environ vingt ans, dit-il en 1610, que ce vice (l'abus de la mythologie) estoit fort en usage par quelques uns et qu'ainsi les grands de la Cour avoient en mespris une si mauvaise maniére de poësie, veu que les Poëmes en estoient tousjours broüillez d'obscurité et de confusion. (1)

Des Yveteaux nous indique mieux encore qu'il s'agit, non pas de tel ou tel caprice particulier de l opinion sur un point de l'art poétique, mais d'une conception nouvelle de cet art lui-même. Qu'on relise avec attention ces vers, insérés en 1600 dans les Œuvres de Desportes :

Les derniers (ses contemporains), qui vouloyent s'eloigner de [ces vices],
Ont assis Apollon au throsne des delices :
Mais de trop de liens contraint sa majesté,
Luy qui comme un grand Dieu n'a rien de limité.....

(1) *Acad.* p. 282.

En cet âge dernier chassé de sa maison
Se voit dedans l'enclos d'une estroite prison,
Et reduit sous le joug de pointes figurees,
Souffre contre son gré ses bornes mesurees
Par de jeunes esprits, dont le foible cerveau
Veut produire à la Cour un langage nouveau,
Qui plaist aux ignorans, et nostre langue infecte
De rymes et de mots pris en leur dialecte.
Et comme ces portraits de longtemps commencez,
D'un pinceau delicat craintivement poussez,
Qui ne sont relevez que par la patience,
Monstrent en leur douceur plus d'art que de science,
Leurs vers ont par travail plus de subtilité
Que de force requise à l'immortalité,
Semblables aux muguets, plus soigneux du visage
Que des effets d'honneur, qui partent du courage.
Car comme ces beaux fils, remplis de vanité,
Recherchent le parfum premier que la santé :
Ces ignorans fardez de parolles déjointes
Premier que leur suget vont recercher les pointes,
Si bien que les premiers sont trop pres du berceau,
Les derniers en naissant ont trouvé leur tombeau.

Sans voir très nettement ce que voulaient et ce que faisaient ces raffinés de Cour, déjà assez forts pour valoir être combattus, on aperçoit cependant, à cette rapide critique de leurs tendances, quelles étaient les grandes lignes de leur programme : écarter l'érudition, soigner la forme, l'astreindre à des règles plus sévères, rapprocher le langage poétique du langage de la Cour. (1)

(1) Voyez aussi les allusions de Rapin : (*Œuv.* p. 55)

Ils pensent enfler leurs ouvrages ambiguz
De contre-points en mots aiguz,
Chetifs, qui n'ont pas joinct par un soigneux devoir
La gentillesse au bon sçavoir.

Comparez les *Muses ralliées* de 1610, p. 281.

Ces discours raboteux, ces vers armez de pointes
Ne sont le plus souvent que paroles mal jointes,
Qui pour sens n'ont qu'un son bruyant sans dire mot, etc.

C'était être Malherbien avant Malherbe. Le réformateur n'avait plus qu'à se mettre à la tête de ceux qui s'étaient déjà réformés, à « reconnaître le goût du siècle auquel il écrivoit, » comme dit Godeau. (1) C'était le succès assuré par avance.

Il fit mieux que cela encore, étant homme non seulement à suivre un mouvement, mais à le conduire.

* * *

D'abord il commença par former une école. A Racan se joignirent bientôt d'autres élèves : Maynard, Yvrande, Du Moustier, et « quelques autres dont les noms n'ont pas été connus dans le monde » (2)

Il faut avouer que la plupart de ces adeptes de la première heure n'ont pas été bien illustres.

Dumoustier ou plutôt Du Moustier n'est autre que le célèbre portraitiste, peintre du Roi et de la Reine, comme il s'intitule lui-même. (3) Il est étrange que ce bohème, (4) qu'on imagine bien plutôt en compagnie de Régnier et de Berthelot, se soit si volontiers incliné sous la férule de Malherbe, dont un goût commun pour l'insolence peut seul l'avoir rapproché. Quoiqu'il en soit, ils étaient intimes, et aux quelques vers de Du Moustier que les recueils nous ont conservés il est facile de reconnaître que sa Muse n'est que la suivante de celle de Malherbe. (5) Toutefois son œuvre littéraire ne compte pas. Du Moustier est un artiste amateur de lettres, non un poète.

(1) Godeau *Disc.* dans Malherbe, *Œuv.* I. 377.

(2) Racan dans Malh. I, XX.

(3) Voir sur ce Du Moustier l'historiette de Tallemant (III. 490-501) avec le commentaire de M. P. Paris. Comp. *Let. de Chapelain*, I, 712 note.

(4) Voir l'histoire du portrait de Malherbe (éd. Lal. I. XXV) cf. III, 32, etc. Dupuy l'appelle un maraud indigne de la connoissance des gens d'honneur : Chapelain le traite de frelon (crabro) et parle de son venin (Let. I, 712).

(5) Il faut cependant ajouter que Du Moustier est beaucoup plus plat que son maître. Voir les *Délices*... p. 921 et sv.

François de Cauvigny, sieur de Colomby ou Coulomby, était de Caen comme Malherbe. (1) Il était même de ses parents, et, quoique cela, n'avait pas eu de procès avec lui. On le voit, au contraire, s'offrir à liquider pour Malherbe certaines affaires, et à le cautionner. (2)

On trouve des vers de lui dans les Recueils et même imprimés à part. Ils ressemblent d'une façon étonnante à ceux de Malherbe. (3) *La Consolation à la Reine* n'est qu'une copie de la *Consolation à du Périer.* (4) Aussi je ne comprends guère la différence que Mademoiselle de Gournay faisait entre *malherbiser* et *colombiser.* (5) C'est la même manière avec des talents inégaux.

Mais Colomby est surtout un prosateur. Ses titres, s'il en avait, seraient dans sa traduction de Justin et dans ses Annales de Tacite. Ils lui suffirent pour entrer à l'Académie non pour rester dans la mémoire de la postérité.

Ch. de Piard, sieur d'Infrainville et de Touvant, un peu gaulois,

(1) V. Pellisson, *Hist. de l'Ac.* éd. Livet I, 226 : Moreri. *Dict.;* Huet, *Or. de Caen,* p. 369 ; Tall., *Hist.* I, 276, 281, 288. 293, 296, 297, 311, 3 8, et II, 157, VII, 465. Malh., *Œuv.* IV, 112, IV, 72, 78 ; Chapel. *Lett.*, I, 658 ; Feuil. de Conches, *Causeries d'un curieux.* III, 464.

(2) Malh. *Œuv.* IV, 112.

(3) Voir à la Bib. de Lyon dans le *Rec. vert* LXXIX, 19 le *Discours au Roy pour aller assiéger Sedan.* Comp. *Del de la poés. fr.* p 549.

(4) *Dél. de la poés. fr.* 1615 p. 526, Ce sont les mêmes mètres, les mêmes idées, le même style, quelquefois les mêmes rimes. Ex. :

Non ; les Rois sont bastis de pareille structure
Que les hommes abjets :
Ils different de gloire et non pas de nature
D'avecques leurs subjets.
Du passage des grands comme des miserables
Caron est enrichy ;
Jamais pour le respect des sceptres venerables
Minos ne s'est fleschy. (p. 529.)

Voici qui doit être l'équivalent de la strophe des Roses :

Prés du Palmier tranché la Palme sur l'Euphrate
Sy tost ne se flestrit ;
Que sa beauté seicha, quand la Fortune ingrate
Ce monarque meurtrit (p. 531.)

(5) *Hist. des 3 Racans* dans Tall. *Hist.* II, 159, éd. in-12.

mais bien Malherbien, ne vécut pas assez longtemps pour suivre les traces du maître. En 1615 on parle déjà de feu Touvant. (1)

Yvrande vécut plus longtemps, assez même pour recevoir le dernier soupir de Malherbe et obtenir de lui une confession « in extremis ». Ils s'étaient connus chez M. de Bellegarde et devaient se plaire l'un à l'autre, Yvrande paraissant avoir eu de la verve grossière, telle que Malherbe l'aimait. Mais ses vers se ressentent de ce tour d'esprit. Ils sont faits pour le Cabinet satyrique. (2)

Auprès de ces médiocrités, Racan et Maynard ressortent comme de grandes figures. De fait, s'ils ont singulièrement diminué à nos yeux, ils ont été grands pour les contemporains, et l'école échappe, grâce à eux, au reproche qu'on eût pu lui faire d'avoir été complètement stérile.

Rien ne semblait destiner Maynard à devenir simple auditeur près de Malherbe, et à résigner entre ses mains son titre de président. Tout au contraire, il avait fait son apprentissage auprès de Desportes, (3) presque sous lui, à la cour de Marguerite, qui l'avait nommé secrétaire de ses commandements et de sa musique.

Quelques années après, en changeant de relations, il changea de poétique, au point de traiter de « sottises » les premiers vers qui « lui avaient échappé sous la régence de Marie de Médicis. (4)

Sans doute, même à ce moment, il lui arrive encore de s'exprimer avec liberté, nous en avons déjà parlé. On l'impatiente à force de lui citer l'autorité de Malherbe, il trouve que la raison et son propre jugement, si longtemps exercé, peuvent lui suffire. (5) Il traite les odes du maître avec liberté, et ses fautes ne lui échappent point : « La servitude de la rime a fait des chevilles partout, dit-il. Je n'en exempte pas mesme le bon Malherbe, il est si remply de

(1) V. Tallemant I. 276, 296, 311. Malh. éd. Lal. III. 259 et le Recueil de du Bray 1615, p. 873.

(2) Yvrande paraît être inconnu aux biographes. Voir sur lui Tallemant I, 60, 61, 281, 288, 292, 306 ; II, 345, 356, 357, III, 416 et une courte notice de M. P. Paris *Ib.*, I, 69.

(3) Pellisson *Hist. de l'Ac.* I, 254 nous affirme qu'il était l'ami de Desportes et de Régnier.

(4) *Let.*, p. 654.

(5) Pell. I, 261.

bourre, qu'en certains endroits il en est insupportable. » (1) Sur quelques points de détail il récuse la doctrine, défend les épigrammes à la grecque. (2) considère Pindare comme le maître reconnu de l'ode ; (3) en grammaire aussi il innove plus que les doctrinaires ne le permettent. (4) Néanmoins sa conversion est complète.

Dès 1607 on la pressent. Sa *Victoire de la Constance* rappelle, par le rythme au moins, celle de Malherbe. En 1615 un sonnet, inséré aux *délices de la poésie françoise* (5), respire une admiration sinon éloquente, au moins sincère à l'égard du maître :

C'est avecque tant d'art, Malherbe, que tu ranges
Tes divines chansons, qu'on ne voit rien de mieux,
Et l'effort d'un mortel est trop audacieux,
Qui sans trembler de crainte, estale tes loüanges.
Il faudroit emprunter l'eloquence des Anges
Et ce que leur Musique a de plus gracieux,
Pour dignement hausser ta gloire dans les Cieux
Qui fait priser la France aux provinces estranges.
Beaux Lauriers cultivez de la main des neuf Sœurs,
Que vous estes heureux d'honorer les douceurs
De ses vers que l'Europe en ses marbres imprime :
Leur merite est si grand au jugement de tous,
Que si la verité se peut dire sans crime,
Ainsi que les humains les Dieux en sont jalous.

C'est vraisemblablement vers cette époque que, admis régulièrement aux conférences, Maynard entra dans l'intimité de Malherbe.

Nous n'avons pas les lettres qu'il en reçut, (6) une fois éloigné de lui, mais nous savons par des témoignages fort nombreux qu'il le considérait comme l'oracle de la pureté. (7) « Lui mort » la bonne poésie est partie de ce monde, (8) car il ne s'est pas fait « dix bons

(1) *Let.* à de Flotte CCXIII. p. 634.
(2) *Let.* CCXVII à M. Frémin, p. 655.
(3) *Let.* à de Flotte CCLXXI p. 828.
(4) *Let.* à de Flotte CCXIV. p. 639, cf. 726.
(5) p. 964.
(6) *Let.* p. 806. Il en parle à Racan.
(7) *Let.* à Frémin, CCLVIII, 2, 816.
(8) *Let.* à de Flotte, CXXII, p. 338.

vers » depuis, (1) ceci dit « au risque d'avoir l'air de vanter un siècle qui vaut bien celui de ses enfants. »

Maynard garde donc précieusement la méthode qu'il a recueillie. Et il ne se contente pas de l'appliquer scrupuleusement pour lui-même, il la recommande.

Seule la règle peut rendre les ouvrages dignes de la postérité, (2) et il voudrait voir introduire toutes celles qui sont nécessaires, achever une règlementation que d'autres trouvent déjà trop étroite. Pour lui, il s'y étudie, mettant à ses vers la « longueur de temps qui seule les achève », (3) surveillant les « gasconismes », (4) travaillant à atteindre la « précision et la netteté » (5) avec tant de conscience, qu'il se fait fort de pouvoir « rendre compte de chaque syllabe devant tous les plus délicats, même de l'Académie. » (6)

Il justifiait ainsi l'opinion que Malherbe avait de lui, quand il disait qu'il était de tous les siens celui qui faisait le mieux les vers; malheureusement il la justifiait pleinement, gagnant toujours en perfection, non en force, et s'obstinant dans un genre auquel il n'était guère propre. On sait d'autre part, qu'il ne parvint jamais à échapper à la province où il restait contre son gré confiné, il y perdit par l'éloignement beaucoup de l'influence qu'il aurait pu avoir sur le mouvement poétique.

Racan, honoré de tout le XVIIe siècle, apprécié à la fois de La Fontaine et de Boileau, est un personnage considérable, et il a nécessairement dû jeter sur l'école un certain éclat.

Il est vrai qu'il fut dans une certaine mesure un insoumis. Malherbe lui-même le déclarait hérétique. (7)

En effet, à y regarder de près, un vague regret de la liberté tourmente Racan. Il soutient qu'on peut rimer certains mots, s'écarter aussi des rythmes trop réguliers. (8) Et ce n'est pas sur

(1) *Let.* p. 715.
(2) *Let.* p. 476 CLXV.
(3) *Ib.* p. 326.
(4) *Ib.* p. 476, 493.
(5) *Ib.* p. 634.
(6) *Ib.* p. 336.
(7) *Œuv.* Mém. de Racan. I, LXXXII.
(8) *Ib.*

ces détails seuls qu'il résiste. Quoi qu'il n'ose guère « mettre son opinion en parallèle avec celle d'un si grand homme », il trouve qu'on excède la mesure, qu'on va mettre « des gesnes à notre poésie », que les grands genres doivent être affranchis des petites règles, une grande pièce ne pouvant pas « estre polie comme une ode. » (1) Il voudrait en dégager le drame et, chose significative, le genre où il travaille, la pastorale. (2) C'est à ces résistances sans doute, que Malherbe fait allusion dans le mot que nous avons cité. Il devinait à certaines objections, peut-être même à des soumissions faites par respect plus que par conviction, que son meilleur disciple ne resterait pas toujours sous le joug. Et, lui qui n'admettait pas de demi-adhésions, s'en irritait, parlait de schisme et d'hérésie.

Les mots sont beaucoup trop gros et il faut en rabattre. Si le prédécesseur de La Fontaine montre par endroits quelques velléités d'indépendance, il n'en est pas moins l'admirateur fanatique, naïf, de Malherbe. On en peut juger par les Mémoires qu'il a laissés et que nous avons cités si souvent ; il admet tout dans son héros, jusqu'aux défauts les plus marqués ; il raconte avec complaisance ses saillies, sans jamais un mot de blâme pour ses rudesses et ses grossièretés, ni une ironie pour ses vantardises. Il aime sa personne morale et sa personne physique, le produit de ses sueurs et ses sueurs même, qui « avaient quelque chose d'agréable comme celles d'Alexandre. »

Dans ses Lettres, il a jugé le poète avec le même enthousiasme. Il sait par cœur ses chefs-d'œuvre, (3) qu'on doit posséder comme ceux de Virgile et d'Homère. (4) Malherbe est pour lui « l'Oracle, dont le jugement est si généralement approuvé, que ce seroit renoncer au sens commun que d'avoir des opinions contraires aux siennes. »(5)

En vain la cour le raille et l'appelle le page de Malherbe. Au

(1) Racan, *Œuv.* I, 353 ; I, 15.
(2) Id. *ib.* 356.
(3) Let. à Chap. *Œuv.* I, 331.
(4) *Ib.* 330.
(5) Let. à Malh. *Ib.* I, 14.

risque de paraître « plus à sa suite qu'à celle du roi » (1), il lui rapporte avec une humilité peu commune tout ce qu'il fait, et tout ce qu'il a de science et de talent. (2).

Malgré les réserves que nous avons dû faire et qu'il ne faudrait pas exagérer, sous peine de sacrifier la vérité à la nouveauté, Racan est donc bien l'écolier de Malherbe et un écolier qui, même après la mort de son maître, ne s'est jamais émancipé.

C'était quelque chose de nouveau dans l'histoire littéraire que cette institution d'une école de poésie. Ronsard et ses amis avaient échangé des flatteries et des conseils, Desportes aussi avait reçu des vers, les avait jugés. (3) Aucun d'eux n'avait, à proprement parler, formé de disciples, à plus forte raison d'élèves.

Malherbe, lui, enseignait, et cela d'une façon régulière, quotidienne (4), positive aussi et pratique.

Au lieu de jeter à peine les yeux sur ce qu'on lui soumettait, comme Desportes, il l'étudiait, le raturait, le corrigeait, montrant la méthode pour bien faire. (5).

Et cette méthode était, après tout, bien aisée à pénétrer, étant d'abord bien fixée, et aussi, en dernière analyse, très simple. On a pu voir dans notre exposé comment tout s'y enchaîne, comment les règles du langage prolongent, pour ainsi dire, celles du style. La classification des mots vulgaires et des mots bas n'est que la suite du chapitre du bon goût. La chasse à l'ellipse qui obscurcit la phrase a son point de départ dans ce précepte général qu'il faut être clair avant tout.

De sorte que sans vouvoir synthétiser le système plus qu'il ne convient et que la vérité ne le permet, on peut dire qu'il est à la

(1) Let. de l'abbé de Vill. *Ib.* I, LXIX.

(2) Malh. I, LXV.

(3) On sait comment, d'après l'historiette de Tallemant (I, 95).

(4) Tous les soirs, dit Racan (M. *Œuv.* I, LXX).

(5) Let. de l'abbé de Villel. Racan *Œuv.* I, LX. Malherbe trouva ses premières productions (de Racan) — et elles sont de 1605-1606 — assez bonnes pour mériter les sçavantes ratures dont sa main n'étoit pas chiche. — Ailleurs nous voyons Malherbe lui-même offrir à Peiresc de corriger son français. (*Œuv.* III, 242, let. de 1611) : il reste un exemplaire d'une harangue de du Périer fils, refaite de sa main.

fois très complexe et très simple. Les grands préceptes sont en petit nombre, les applications de ces préceptes sont au contraire très détaillées, mais elles tiennent si fortement au principe, que souvent elles peuvent s'en déduire, se deviner à priori, par avance.

En outre, les contemporains, il ne faut pas l'oublier, n'avaient pas à apprendre les détails, ils les savaient. A quoi en effet a abouti notre étude grammaticale? précisément à montrer que Malherbe n'a fait presque partout que fixer l'usage de son temps, qu'il n'invente rien. Et il en est ainsi du reste. Toutes ses observations sur l'harmonie concourent à montrer que Desportes a péché contre les lois d'une chose que tout le monde possède : l'oreille. En somme, dans toutes ses minuties, Malherbe n'est que le défenseur des droits de l'oreille et des droits de l'usage. Comme tout homme qui se pique d'écrire, doit posséder l'une et connaître l'autre, les exigences de la nouvelle école obligent donc, si l'on veut, le poète à un effort d'attention doublé d'un acte de soumission perpétuelle, mais nullement à un apprentissage. Il ne reste qu'à connaître certaines règles techniques de style ou de versification, qui sont tout élémentaires et tiendraient en quelques pages.

Et le rimeur de cour qui, au lieu de s'en fier aux vieux enseignements vagues, incertains, laissant trop à faire à son initiative individuelle, acceptera le nouvel évangile, peut espérer devenir un petit Malherbe. Puisqu'il ne faut ni grande érudition, ni inspiration d'en haut pour être même un bon poète, mais seulement des qualités d'esprit ordinaires, de la clarté, de la justesse, du bon goût, avec cela le sentiment du rythme, la fréquentation de la cour, et la stricte observance des règles, il peut se flatter d'arriver un jour à faire son ode tout comme un autre, peut-être excellente avec un peu d'entrain, inattaquable en tous cas, avec beaucoup de méthode. (1)

(1) Ces raisons ont été très clairement aperçues par mademoiselle de Gournay : « Force gens affectent de faire des vers, et les entendemens communs trouvent ceste nouvelle methode beaucoup plus à leur portée que l'ancienne... Ce qui grossit derechef leur troupe, c'est que comme ils ont l'assurance de condamner pour bifferie tous les Poesmes qui manquent de leurs exceptions, ils concluent à l'envers de medaille, ou peu s'en faut, que

Il y a plus, il est sûr maintenant que sa gloire ne mourra pas avec lui. La langue, toujours en marche, et que tous souhaitaient en vain arrêter, se fixe juste pour lui, un peu par lui. La tentatrice qui l'invite lui montre une couronne d'immortelles. Comment ne la préfèrerait-il pas à la muse hautaine, dédaigneuse et toujours voilée des pédants?

* *

On alla donc en foule vers le nouveau maître, « chacun, suivant la constatation faite par Guéret, voulant être poete et le devenir sans peine », (1) non pas qu'il faille entendre par là que son école grossit d'un coup. La chambre était trop petite pour contenir tant de monde, et Malherbe était trop brusque pour enrégimenter indistinctement ceux qui venaient s'enrôler.

J'imagine que, quand on lui offrait des vers, s'ils n'étaient pas bons, il rabrouait vertement l'auteur, sans prendre la peine de le remercier; ces algarades laissaient des rancunes, aussi comptet-on relativement peu d'adhésions formelles, parmi tant de versificateurs. (2) Desportes, plus liant, reçut beaucoup plus de marques de déférence. Rares au contraire sont ceux qui osent signer comme Saint-Sixt, « disciple de Malherbe. » C'est sans le dire, le plus souvent, qu'on essaie de se mettre à sa mode et d'imiter ses procédés.

Toutefois, la publication de l'art poétique de Deimier n'est-elle pas une preuve significative de l'évolution qui se fait dans les goûts?

tous ceux qui les ont observées sont bons, sans esplucher le reste. Et partant cette observation estant en leurs mains la couronne de Poesie s'y trouve tousjours infailliblement aussi... Outre que tout le monde est capable de gouster et de loüer leur Poesie familiere, suffragante et precaire : et fort peu de gens le sont d'en faire autant de ceste antique Poesie, speculative, haute, impérieuse : mon second père adjousteroit, celeste et divine. » (*Omb.*, 437.)

(1) *La guerre des auteurs anc. et mod.* Paris, 1671.

(2) Chapelain, d'Urfé, Crosilles avaient été ainsi brutalisés. (Voir plus haut.)

Ce n'est pas la doctrine toute pure de Malherbe, nous ne sommes alors qu'en 1610, et il faut supposer l'ouvrage commencé au moins en 1608, c'est-à-dire trois ans seulement après l'arrivée de Malherbe à Paris.

Néanmoins que de règles et de préceptes qui se confondent avec ceux de Malherbe ! Les rapprochements que nous avons faits si souvent entre les deux doctrines portent non seulement sur des détails, mais sur de larges et vastes théories. C'est chez l'un et chez l'autre la même manière d'entendre la langue, le style poétique et la poésie même.

Nous avons trop souvent parlé de Deimier pour ne pas nous arrêter un instant et ne pas nous demander si vraiment son œuvre appartient à l'école de Malherbe et dans quelle mesure. (1)

(1) V. sur lui les Biographies universelles (Michaud et Didot) Goujet, *Bibl.* III, 399 ; Achard, *Les Hommes illustres de la Provence* art. Deimier ; Barjavel. *Dict... du Vaucluse* (Carpentras, 1842) qui copie Michaud.

Le livre de Deimier est intitulé « L'Académie de l'art poetique où par amples (trop amples !) raisons, demonstrations, nouvelles recherches, examinations et authoritez d'exemples, sont vivement esclaircis et deduits les moyens par où l'on peut parvenir à la vraye et parfaicte connoissance de la Poësie françoise,... Œuvre non moins exacte et requise pour les reigles et observations du bien dire, comme pour l'intelligence de l'Art Poëtique François. Dédié à la Royne Marguerite, il a paru à Paris, chez J. de Bordeaulx, rue Saint-Jean de Beauvais, en 1610. Les approbations des docteurs Arn. Jourdain de Cyvaud et Jean Journée sont du 14 oct. 1609 ; le privilège, signé Brigard, du 20 octobre de la même année.

L'ouvrage est divisé en XVII chapitres (592 p.). Il contient en outre une Lettre à la royne Marguerite, une ode à Sa Majesté, une préface, une table, quelques pièces de vers françaises et latines de poètes amis, enfin des vers de Deimier lui-même, stances et sonnets.

Ce n'est pas, tant s'en faut, le premier ouvrage de l'auteur. Né en 1570 à Avignon, Pierre de Deimier avait déjà publié 1° ses *Premières œuvres* Lyon, 1600 in-12 ; 2° l'*Austriade* poème en deux chants, Lyon, 1601 in-12 : 3° *Les Illustres Aventures*, *Ib.* 1603 in-12 4° *La Néréide* ou *Victoire navale* (dont le sujet est la bataille de Lépante) (Paris, 1605, in-12) ; 5 chants seulement ont paru. 5° *Les Histoires des amoureuses destinées de Lyrimond et de Clitie*, Paris, 1608 in-12 ; 6° *Le printemps des Lettres amoureuses*, Paris, 1608.

En 1616 il ajouta à cette liste déjà longue *La royale liberté de Marseille* 1616 in-8) dont le sujet est la relation de la réduction de Marseille par

D'abord a-t-il été en relations avec Malherbe? Pas un mot dans les œuvres de l'un ou de l'autre ne permet de l'affirmer. Il est bien difficile pourtant de supposer le contraire.

Avignon n'est guère qu'à 25 ou 30 lieues d'Aix. Et deux poètes qui écrivent en même temps à cette distance ne peuvent guère s'ignorer, ce serait chose difficile à admettre.

Du reste, nous avons mieux ici que des raisonnements généraux. Deimier a connu les amis de Malherbe, les membres du groupe de Bellaud : c'est d'abord Ruffy, qui met « un fleuron » en tête des *Illustres Aventures*, et qui écrit aussi des vers pour l'édition de Bellaud. (1) En échange P. Paul a reçu de lui un sonnet provençal. (2) D'Escallis, du Périer ont également apostillé l'*Austriade*, (3) et on sait quelles relations étroites les attachaient à Malherbe. L'un d'eux était même parent de sa femme.

Est-il possible dès lors de croire qu'ils ne se sont ni vus ni connus, pendant une longue période de dix ans où ils vivent si près l'un de l'autre? Evidemment non.

On voit l'hypothèse séduisante qui se présente immédiatement à l'esprit. Le jeune poète d'Avignon aurait écouté avec ravissement les grandes strophes de son voisin d'Aix, aurait commencé là-bas à s'exercer au métier, puis, vers 1606, l'aurait rejoint à Paris, se serait fait son écolier de 1606 à 1608, (4) et alors, avec l'ardeur qui semble avoir été en lui, aurait rédigé en hâte le manifeste de la nouvelle école.

Libertat, en 1595. On trouve en outre des vers de lui dans les Recueils, particulièrement dans les « *Muses françoises ralliées* » de d'Espinelle (1600).

Les biographes nous disent qu'il vint à la cour sous la protection du brave Crillon, son compatriote. Il est difficile de préciser à quelle époque, sans doute à peu près en même temps que Malherbe. Les *Illustres Aventures* (1603) étaient encore adressées à Blaise de Capisucco, légat du Pape. Le *Printemps des lettres* (1608) est dédié à Marguerite. Le changegement de protecteur correspond sans doute à un changement de résidence.

(1) V. Bellaud, *Obros*, p. 32 et 41.

(2) *Prem. Œuv*. 163

(3) Il faut ajouter que tous deux sont en relations avec Crillon (Malh. IV, 84.)

(4) L'*Académie* fait allusion à une pièce de Malherbe parue en 1607, elle est donc terminée, peut-être même entreprise après cette date (V. p. 198).

Ainsi, vraisemblable tout d'abord, cette reconstruction des faits soulève de graves, pour ne pas dire d'insolubles objections.

D'abord, pourquoi les amis de Malherbe ont-ils négligé de compter Deimier au nombre des écoliers du maître?

L'auraient-ils fait par dédain? Mais, malgré la prolixité de son style, Deimier est l'égal d'un Touvant ou d'un Colomby. Il a du jugement, parfois de l'imagination, du tour et de la correction. Sa noblesse enfin (et l'argument n'est pas sans valeur à cette époque) en valait une autre. Il n'a nullement passé inaperçu.

Puis, comment lui-même se serait-il fait complice de ce silence? Il cite Malherbe avec indifférence, sans dire de lui ce qu'il pense; (1) il lui accorde un mot d'admiration, celui que lui accordent les contemporains de la première époque (2); ailleurs, il en parle en homme mal renseigné, et loue des vers que le maître reniait (3) Ailleurs enfin, il le met auprès de Desportes. (4) Ce n'est guère là le langage d'un disciple.

On peut aller du reste plus loin en ce sens, et montrer que Deimier ignore sur bien des points les opinions de Malherbe. Nous l'avons vu plusieurs fois en contradiction avec lui.

Enfin, tout en aspirant, lui aussi, à purifier la langue et à régler la poésie, il n'a pas du tout sur ses prédécesseurs l'opinion de Malherbe.

En 1605, il imprime encore, nous l'avons dit, en l'honneur de Desportes des stances pleines de l'admiration la moins réservée, où il se déclare son élève et celui de Ronsard. Plus tard, s'il prend l'un et l'autre pour objet de ses observations, ce n'est pas « pour le plaisir ny pour la vaine gloire de montrer qu'ils avoient failly », mais seulement « pour la raison et la charité d'enseigner qu'il ne faut pas les suivre en ce qu'ils ont erré, ains au contraire dans tant de beaux et admirables traicts dont leurs œuvres sont enrichies. Il en est de

(1) V. page 97, 183, 198, 201, 204, 256, 380, 410, 443.
(2) *Ib.* 276 et 346.
(3) *Ib.* 201, 410.
(4) *Ib.* 256.
(5) Préf. de l'*Acad.* pass.

si vivement poétiques que la lecture d'iceulx « peut faire devenir bon poète un esprit qui auroit quelque naturel de l'estre. » (1)

Aussi s'excuse-t-il de contredire « ses bons maistres, ces divins Poetes, Ronsard, Desportes, Garnier et du Bartas. » (2) « Je les prise tant, ajoute-t-il, que je ne scaurois demeurer une sepmaine de sejour en un lieu sans avoir leurs œuvres aupres de moy, et ainsi c'est mon train indivisible, et mes compagnons tres aimez et inseparables, les Livres d'Homere, de Virgile, d'Ovide, de Petrarque, de l'Arioste, de Ronsard, de Garnier, de du Bartas et de Desportes. Ce sont les neuf Muses qui m'accompagnent par tout et un autre bon Demon qui m'assiste et me récree incessamment. (3)

Nous voilà loin, on le voit, des dédaigneux et des proscripteurs.

Pour aller plus loin encore, jusqu'à des détails caractéristiques, ne trouve-t-on pas dans l'*Académie* des éloges adressés aux vers même que Malherbe condamne? Ainsi, le début d'Angélique est « conçeu, suivant Deimier, de la fureur d'Apollon, » alors que Malherbe le rature, demande à le comprendre, en attendant qu'il s'écrie : « Si jamais quelque chose a été sans jugement, c'est ceci. » (4)

Que faut-il donc supposer en présence de ces divergences?

Je ne vois que deux solutions. Ou bien Deimier se serait étudié à cacher les emprunts faits à Malherbe, en affectant quelques idées originales, en faisant quelques concessions à l'ancienne école. Mais la chose est bien invraisemblable. Elle eût donné lieu à des protestations, en tous cas à des allusions au plagiaire.

Ou bien Deimier, soit pour ne l'avoir pas voulu, soit pour ne l'avoir pas obtenu (5), n'aura pas été reçu dans l'intimité du maître. Il aura entendu seulement les échos de ses leçons et mis en formule des idées alors courantes auxquelles Malherbe prêtait son autorité. L'*Académie* serait alors non la copie, mais le double du Commentaire.

(1) *Acad.* 71.

(2) *Acad.* p. 5.

(3) *Ib.* Comp. encore p. 279.

(4) *Acad.* p. 73. Comp. Malh. IV, 414. Comparez d'autres divergences à propos du 6ᵉ son. de *D.* II, (*Ac.* p. 551. M. IV, 271) du 20ᵉ son. de Cléon., (M. IV, 331).

(5) Malherbe n'a jamais voulu compter parmi ses disciples du Souhait, par exemple.

* * *

C'eût été, à une autre époque, une belle conquête que celle de Deimier. Avoir son Art poétique à temps est une fortune qui n'arrive pas à toutes les écoles et dont celle de Desportes fut privée. Mais au début de ce siècle, où les cercles allaient s'ouvrir, une conversation valait mieux pour la propagande.

La mode littéraire se fait alors dans les salons. Et Malherbe dogmatise en maître dans tous. Chez la vicomtesse d'Ochy, Charlotte des Ursins, dame de ses pensées, qui reçoit Lingendes, Malleville, Touvant, il est chez lui, et peut y faire une succursale de son école.

A « l'antipathe », comme dit Chapelain, s'ouvrent les réunions de Madame des Loges. Malherbe s'est inscrit en tête de l'album de la maîtresse de la maison, il y discute avec ceux qui se mêlent alors d'écrire. Malgré les objurgations de Mademoiselle de Gournay on y déterrera Ronsard comme ailleurs (1).

Madame de Rambouillet, si chaste pourtant, se plaît à sa conversation, trouvant qu'il ne dit pas un mot qui ne porte » (2) et lui ouvre toutes grandes les portes de l'Hôtel.

A la cour, où il est reçu depuis Henri IV, sa situation ne cesse de grandir (3). Bientôt il « fait la leçon aux princes et aux princesses », disant « cela est bon, cela ne l'est pas ! » Grammairien reconnu même par le roi, il peut écrire à Richelieu que « l'opinion commune donne à son esprit quelque rang parmi ceux qui n'étoient pas des pires », le cardinal en convient, et même en termes plus formels (4).

Qu'importait dès lors l'opposition de quelques vieux entêtés de la science? Les trois quarts du Parlement de Paris pouvaient tenir pour Ronsard, l'autre quart se fut joint encore aux premiers, qu'on

(1) Voir une lettre de lui, IV, 90, et de Gournay, *Omb.* 564.

(2) *Segraisiana*, 170.

(3) Ici il est impossible de citer. Qu'on se reporte au recueil de ses propres Lettres.

(4) V. *Œuv.* I, L ; IV, 119, I, LXXIX.

n'en eut pas moins « fait la barbe » à ces revenants d'autrefois, qui se permettaient de trouver que la poésie se ravalait en s'accommodant au goût des petits-maîtres. La nouvelle école, Mademoiselle de Gournay le reconnaît, avait pour elle les dames ; ayant cela, elle avait tout (1)

On a dit de la littérature française qu'elle est une littérature essentiellement mondaine, née du monde et pour le monde. Si la définition avec cette généralité, est un peu sévère, elle s'applique avec justesse à la littérature de cette époque qui va de Malherbe à Corneille, dite de Louis XIII. Les écrivains ne se contentent pas alors de se mêler à la société, ils la composent presque, et pensent, parlent, chantent pour elle et par elle.

Malherbe, régnant sur elle, règne aussi sur eux.

En 1626 paraît le Recueil des plus beaux vers de du Bray. Ils sont tous ou de Malherbe ou « de ceux qu'il avoue pour ses écoliers ». Le libraire le dit (2) et le livre le prouve. Nous sommes loin alors du petit groupe des premières années, formé de Racan, Maynard et des quelques autres que nous avons vus. C'est une génération nouvelle qui se lève, rangée derrière le drapeau du vieux maître. J'y trouve Boisrobert, l'Estoille, Lingendes, Mareschal, Tristan, Forget de la Picardière, de Méziriac, d'Urfé, Montfuron. Et la collection est loin d'être complète : Un sonnet de Colletet (3) y ajoute déjà Saint-Amand, d'Audiguier, Gombauld,

(1) *Omb.* 621.

(2) *Au Lecteur.*

(3) *Les Poetes amis* (1625)

Que Malherbe nous charme et ravisse nos Roys,
Que Racan s'eternise eternisant leur gloire
Que Metel sacriffie aux filles de Memoire,
Qu'Urfé face parler les Antres et les Bois,
Que l'ardant Théophile echauffe les plus froids ;
Que Maynard entretienne et la Seine et la Loire,
Que d'Audiguier embrasse et les Vers et l'Histoire ;
Que Saint Amand esleve et son luth, et sa voix,
Que l'Estoile et qu'Ogier facent briller la Muse,
Que Garnier la conduise aux champs de Siracuse,
Qu'Habert et Malleville eclattent à la Cour,
Que Serisay nous montre un rayon de sa veine,
Cloris, je m'estudie à vous faire l'amour,
Et s'ils ont tout l'honneur, j'auray toute la peine.

(*Poes. div.* 233.)

Habert de Cerisy, Malleville, Serisay ; encore n'est-ce pas tout. Il n'est question là ni d'Arbaud de Porchères, ni de Crosilles, ni de Coeffeteau, ni de Gomberville, ni de Durand, ni de Bordier, pour ne parler que des poètes. Or, tous ceux-là ont subi l'influence de Malherbe.

On comprend qu'il serait trop long et hors de notre sujet de rechercher ce que chacun d'eux lui a pris. Ménage s'est du reste en partie chargé de ce soin. (1)

Les uns l'ont imité avec discrétion ; d'autres, ceux que raillera Boileau, après Théophile, s'imaginaient que tout l'art consistait à le copier, qu'on n'était poète si l'on ne savait :

Dans ses vers recousus mettre en pièces Malherbe.

De ceux là étaient les Nervèze, les Durand, les Bordier, et généralement les rimeurs de cartels ou de ballets. Pour se donner une idée de leur effronterie, on comparera la *Prière pour le roi allant en Limousin* à la *Prière à Dieu pour le roy en son voyage de Normandie* de Nervèze, (2) ou bien on se reportera à la *Relation du ballet de Tancrède*. (3) En voici quelques strophes prises au début :

Donq apres un si long sejour,
Fleurs de lis, voicy le retour
De vos advantures prosperes,
Et vous allez estre à nos yeux
Fraisches comme aux yeux de nos peres,
Lorsque vous tombastes des Cieux.

A ce coup s'en vont les destins
Entre les jeux et les festins
Nous faire couler nos annees,
Et commencer une saison
Où nulles funestes journees
Ne verront jamais l'orizon.

(1) V. Malh. éd. Ch. et Mén. III, 209, 240, 248, 354, 254, etc.
(2) 1617. Bib. de Lyon, *Recueil vert* XXXVII.
(3) *Recueil des Cartels* 5, 6, 7 avril 1612. Paris, Micard 1612. *Recueil vert*, LVI.

Ce n'est plus comm' auparavant
Que si l'Aurore en se levant
D'avanture nous voyoit rire,
On se pouvoit bien asseurer,
Tant la fortune avoit d'empire,
Que le soir nous verroit pleurer.

O qu'il nous eust cousté de morts,
O que la France eust fait d'efforts
Avant que d'avoir par les armes
Tant de Provinces qu'en un jour,
Belle Reine, avecques vos charmes
Vous nous acquerez par amour.

Il n'est pas besoin de renvoyer au modèle. On devine aussi où le sieur baron de Nangeville a pris la comparaison qui suit :

Mais non, Muse, c'est m'abuser
J'en dois seulement accuser
La vicissitude des choses.
Car à qui n'est-il tout certain
Que les beautés comme les roses
Se passent du soir au matin ? (1)

Le plus souvent cependant on s'efforce, non de transposer comme ici, en mauvais vers les strophes célèbres, mais d'imiter le rythme, l'harmonie, la correction de Malherbe. En ce sens, il est le modèle de tous, même de ceux qui, comme Lingendes et Boisrobert, ont un tour d'esprit bien éloigné du sien, (2) même, pour bien dire, de quelques-uns de ses rares adversaires.

Mais il y a mieux et l'on pourrait montrer, non plus par des rapprochements entre ses vers et ceux de ses contemporains, mais par des témoignages formels, qu'il a eu sur beaucoup d'entre eux, — nous dirions sur tous — si beaucoup de textes n'étaient pas perdus, une action très directe. De Porchères d'Arbaud est presque

(1) *Les Muses*. Paris, Edme Martin, 1612.
(2) Boisrobert était en relations avec lui. (V. Malh. *Œuv.*, IV, 9). C'était du reste son compatriote.

à mettre à côté des Racan et des Maynard. C'est non seulement un ami, mais un élève. (1) On peut en dire autant de Montfuron, de du Périer, de Patrix; (2) d'Urfé, nous l'avons déjà rapporté, reçoit de lui des conseils. Coeffeteau, avec qui il est en relations de lettres, lui demande son opinion sur les difficultés de la langue, (3) Vaugelas s'entretient avec lui de littérature et de grammaire. (4)

Faret lui soumet son Histoire et obtient des encouragements, (5) Gombaud étudie avec lui les améliorations à apporter au rythme et à la syntaxe (6). Conrart recueille ses premières pièces, il collectionnera plus tard tout ce qui vient du « grand » Malherbe (7). Chapelain lui présente des vers (8), Colletet d'autres qu'il veut bien apostiller (9). Voiture lui fait montrer les siens et ainsi de suite.

Bref il est le « docteur » en langue vulgaire, l'homme qui consulte et même qui condamne sans appel. Les doctes de son temps, comme il l'a dit un jour, sont contents de l'élire pour arbitre, quoi qu'il en doive coûter parfois à leur amour-propre, car les quelques-

(1) Il sera l'exécuteur testamentaire de Malherbe. (V. Malh. *Œuv*. I, LXXXVII, XCII, XCIII.

(2) Malh. *Œuv*. IV. 62, 64.

(3) Malh. *Œuv*. IV, 97, 98. Comp. Vaugelas *Rem*. II, 426.

(4) Vaugelas critique très souvent Malherbe. (Voir plus loin). Mais en revanche il parle de lui avec très grand respect (I, 216). Il est incontestable qu'ils se rencontraient souvent. Malherbe le dit (*Œuv*. IV. 90 et 98) et Vaugelas aussi (II, 47, II, 426). D'autre part il est facile de constater, en examinant les Remarques, que certaines opinions de Malherbe y sont rapportées, sans que Malherbe en parle dans ses œuvres. (I, 111, *ib*. 117, II, 426.) Vaugelas avait donc recueilli l'enseignement oral du maître.

(5) Malh. *Œuv*. IV, 97. Malherbe l'engageait à faire une histoire de France.

(6) Ils étaient grands amis. V. Kerviler, *Et. sur Gombauld*. Comp. Goujet, *Bib. fr*. XVII, 126. Malh. éd. Men. et Ch. III, 71, et Fremy *l'Academie des Valois*, 166. On connaît l'épitaphe louangeuse :

L'Apollon de nos jours, Malherbe ici repose (*Epig*. 50)

(7) Epît. à Boisrobert dans les *Epîtres* de celui-ci, p. 197.

(8) Voir plus loin.

(9) Malh. *Œuv*. I, 199. Colletet le met à côté de Virgile et fait son éloge à plusieurs endroits. (V. *Disc. de l'éloq*. 49. Comp. *du sonnet*, 77).

uns, qui n'y eussent pas consenti de bonne grâce, se voyaient peu à peu « forcés de s'y ranger par crainte du decry. »

Le plus grand d'entre tous, celui qui va réformer la prose, Balzac a subi la loi commune. Il reconnaît Malherbe pour son « père intellectuel. » (1) Un jour, il est vrai, il s'est moqué du Tyran des mots et des syllabes, (2) se refusant à imiter les ridicules de ce « vieux pédagogue. » Mais il ne faudrait pas voir là un accès de révolte, ni même d'indiscipline.

Quand on relit le passage, non plus seul, mais accompagné des développements qui l'entourent, il apparaît ce qu'il est réellement, c'est-à-dire, une de ces phrases ampoulées, où Balzac, suivant son habitude, sacrifie la vérité à l'emphase et la justice au désir d'arrondir sa période. En train de démontrer l'inanité des questions de lettres ou de grammaire au prix de celles qui touchent à la morale religieuse, il a besoin d'une transition pour revenir à sa conclusion. Malherbe en fait les frais; par contre, à deux pages de là, Balzac lui emprunte ses idées, montrant ainsi qu'il a pu s'égayer un instant de quelques ridicules extérieurs, mais qu'il n'en a pas moins d'estime pour l'œuvre et pour l'homme.

Au reste, la critique est unique et les éloges au contraire fort nombreux. Malherbe, qui ne louait jamais personne, avait deviné et appuyé Balzac, annonçant en lui « le Restaurateur de la langue française, l'homme qui ayant commencé de bonne heure à adoucir la rudesse du stile de son temps devoit le porter avec l'âge à la perfection » (3).

Balzac reconnaissant lui rendit cet « encens » au centuple. Encore trouvait-il qu'il n'y en avait jamais assez pour « de pareilles divinités. » (4) Le mot est de lui, il est inutile, semble-t-il, d'y rien ajouter. (5)

(1) *Œuv.* II, 570.

(2) *Soc. chr. Œuv.* II, 263.

(3) *Segr^na^* p. 6.

(4) Balz. *Let. inéd.* p. 718.

(5) On comparera cependant *Œuvres* II, 662, et surtout l'éloge toujours cité, contenu dans la lettre latine à M. de Silhon, II, *Carm. et ép.* 65

Quand Malherbe dut mourir, il put léguer sans crainte son œuvre à ses successeurs. Les cuisines n'étaient pas encore dégasconnées, elles ne le seront jamais, malgré les lois qui le leur imposent, la Cour l'était ou à peu près. Et pour parachever la besogne — on ne m'eût pas pardonné alors ce vilain mot — il restait une armée de travailleurs. Nous en avons déjà nommé quelques uns, il ne faut pas oublier que ce sont des chefs qui ont toute une société pour collaboratrice. En outre, chaque année vient grossir leurs rangs. De 1626 à 1635 apparaissent les Godeau, les Chandeville, les Costar, les d'Ablancourt, les Habert, les Esprit, les Du Ryer, les Scudéry, les Lemoyne, les Mairet, les Scarron, qui, âgés d'une vingtaine d'années, naissent alors à la vie littéraire. Tous ceux-là n'ont plus connu les vieux maîtres, ils n'ont pas entendu l'écho des batailles livrées au commencement du siècle. M[lle] de Gournay les amuse avec ses protestations, ils ne la comprennent plus, ayant appris dans Malherbe sinon à lire, au moins à rimer. (1)

C'est alors que va apparaître l'Académie, toute pénétrée de leur esprit. Désormais, l'école aura la seule chose qui lui manquait encore : une organisation officielle, durable, et, malgré les railleries, toute-puissante pour longtemps.

Cette période, nous l'avons dit, ne nous appartient plus. Nous voudrions cependant prévenir quelques objections que pourraient soulever nos dernières phrases.

Quand nous disons que Malherbe règne alors, il ne faudrait pas entendre par là que sa personne, ses œuvres, ses doctrines, sont

(1) Il est inutile de citer des textes. On connaît les vers de Scudéry *Cabinet*, le discours de Godeau (Malh. éd. Lal. I, 365) les lettres de Costar CLVIII, CLIX, CLX) etc. Il est vénéré de tous ; on lui prodigue les noms de grand, d'incomparable, d'Apollon. Du Ryer tremble de publier une suite de sa traduction de Sénèque (Malh. Œuv. II, 260). Le Gay à Bordeaux le traduit (Colletet, *du Sonnet*, 103) en attendant que Costar, Chevreau, Ménage le commentent. Le sieur des Chartres dans ses *Eloges* (1622) le met au nombre des excellents personnages qui méritent un sonnet. Comparez encore pour la suite, outre les passages bien connus de Boileau, La Fontaine, La Bruyère, le P. Rapin *Réflex. sur la poétique* XXX ; Mosant de Brieux *Poemata* Caen 1663 p. 156 ; Huet, *Origines de Caen* et *de Interpretatione*; Gueret *La guerre des Anciens et des Modernes* ; Sorel, *Bibliothèque françoise* p. 236 ; Perrault, *Hommes illustres* p. 69, etc.

choses désormais sacrées (1) auxquelles la critique ne touche plus, tout au contraire. (2) Balzac, d'Urfé, de Girac, Costar, plus tard Bouhours et le fidèle Segrais lui-même ont fait sur certains de ses vers des observations qui renferment presque toujours un blâme. Ménage et Chevreau ont donné des poésies un commentaire complet, dont le premier surtout est loin d'être partout élogieux. Mais, suivant un avertissement ajouté en tête du livre même, les remarques « ne vont point à diminuer de l'honneur d'un si grand homme, elles ne vont qu'à instruire le monde par l'exemple de sa fragilité et à éviter quelques pas dangereux où il a bronché. » (3)

Personne ne conteste plus qu'il est entré dans la gloire, et c'est un ennemi La Mothe le Vayer qui s'étonne qu'on lui donne encore du Monsieur comme à un homme ordinaire. (4)

Chapelain lui-même n'oserait y contredire. Nous l'avons vu, il est vrai, se prononcer très nettement contre le système poétique de Malherbe, lui nier les dons qui font proprement le poète et qualifier ses vers de belle prose rimée. (5) Mais faut-il le croire à la lettre, lorsqu'il proteste qu'il n'est pas son écolier, comme on le suppose avec trop peu de fondement? (6)

Se croyant poète épique, élevé à cause de circonstances de famille dans le respect de Ronsard, (7) la future victime de la Pucelle avait de hautes ambitions, et n'aspirait à rien moins qu'à

(1) Godeau l'eût voulu : « Retirez-vous, profanes ; chaque ligne est sacrée, vous n'y pouvez porter la main sans commettre un sacrilége (Malh. *Œuv.* I, 367). » Néanmoins il est plusieurs fois parlé d'une opposition. (I, 376)

(2) « Ceux à mon advis, qui en matiere de poësie avoient plus de droict d'y pretendre (à l'approbation générale) quoyque diversement, tant à cause de la différence de leur style que des diverses matieres qu'ils ont traittées, estoient Ronsard et Malherbe : et cependant nous voyons comme l'on croid qu'ils en soient esloignez. Il y en a tel qui ne croirait pas estre bon poete, s'il ne choquoit leurs Escrits ou ne censuroit leurs mœurs. (Colletet, *Poés. div.* Préface, p. 470).

(3) V. Malh. éd. Ch. et M, III, 277, 360, 337, 367.

(4) *Let. à Naudé* p. 102.

(5) Voir au Livre II, p. 115, et comp. les *Lettres* de Chapelain I, 19, 554, 637.

(6) *Let.* I, 18 et 19.

(7) *Let.* I, 631.

remplacer Malherbe. Devant être par rapport à lui ce que Malherbe avait été lui-même par rapport à ses prédécesseurs, et faire faire à la poésie française un nouveau progrès, il ne peut prendre que l'idée de « l'art comme seul exemplaire ». « Virgile et Homère ont de la peine à être ses patrons », comment ferait-il « son prototype d'un homme qui n'a pas connu la poésie épique et qui avoit ses lumières fort bornées » ?

Admettons que les jugements de Chapelain soient sincères et ne se sentent nullement de la rancune que la sévérité témoignée par Malherbe pour ses premiers essais auraient pu lui inspirer, on voit néanmoins quelle est leur portée. Malherbe était borgne, mais Chapelain ne lui conteste nulle part qu'il ait vu très clair de son œil unique et qu'il ait dans son genre des qualités inimitables. (2) Il n'a pas été la tête épique comme Chapelain, Lemoyne, Scudéry et les autres, voilà son défaut, que leurs œuvres suffiront à faire ressortir.

Au reste admît-on encore que Chapelain se sépare entièrement de Malherbe dans sa façon d'entendre la poésie, il reste d'accord avec lui en tout ce qui touche à la grammaire. Or c'est à quoi Malherbe tenait surtout. Sous ce rapport le plus qualifié de ses adversaires est encore un fidèle disciple.

Ce n'est pas à dire que cette partie même de l'œuvre de Malherbe soit à l'abri des critiques ; Vaugelas est souvent en désaccord avec son maître. Mais c'est qu'il lui applique ses propres règles et poursuit avec trop de logique le développement de la doctrine.

On peut en dire autant de l'examen que l'Académie a fait des Stances pour le Roi allant en Limousin, dont une seule strophe sortit indemne. Cette condamnation de Malherbe, c'est en réalité son triomphe.

(1) *Let.* I, 637.

(2) Voir les éloges qui lui sont donnés I, 637, II, 274.

(3) *Ib.* II, 79.

(4) Voir I, 71, II, 135, 227, 228, 234, 315, 361 et surtout dans les *Nouvelles Remarques* II, 375-477, où le nom de Malherbe revient à chaque page.

(5) Pell. et d'Olivet. *Hist. de l'Ac.* éd. Livet. I, 120.

Seule l'amitié chatouilleuse de Gombaud et de Gomberville qui voulaient qu'on aimât comme eux « en aveugle », a pu s'y méprendre.

En effet, ces règles au nom desquelles on condamnait Malherbe, qui les avait ou faites ou préparées? Lui. Cet amour de la clarté, de la correction, de la sobriété du style, qui l'avait répandu, encouragé, développé, au point qu'il ne pouvait plus se satisfaire? Lui encore.

Dès lors, la critique devenait un hommage. Au prix de quelques vers sacrifiés elle consacrait une doctrine, la partie de son œuvre que Malherbe a le plus aimée. L'Académie en la faisant sienne, acceptait officiellement sa succession.

Désormais attachée « à nettoyer la langue des ordures qu'elle avoit contractées ou dans la bouche du peuple ou dans la foule du Palais et dans les impuretés de la chicane ou par les mauvais usages des courtisans ignorants ou par l'abus de ceux qui la corrompent en l'écrivant et de ceux qui disent bien dans les chaires ce qu'il faut dire, mais autrement qu'il ne faut », l'Académie reprenait le programme de Malherbe, et, du fauteuil invisible d'où il dirigeait ses décisions, il eût pu dire à celui qui se croyait le directeur ce qu'il avait dit au paysan qui demandait le président Maynard : « Il n'y a ici d'autre président que moi. »

On le vit bien, quand parut à Lyon, en 1657, la première grammaire où furent systématiquement exposées les nouvelles règles. L'auteur prit sa doctrine dans les Remarques de Vaugelas et dans le Commentaire sur Desportes. Ce fait, ignoré jusqu'ici, ne montre-t-il pas mieux qu'aucun autre, l'influence de l'homme et de l'œuvre que nous avons étudiée?

CONCLUSION

Il resterait à se demander, maintenant que nous avons constaté le progrès des idées de Malherbe et les raisons de circonstance qui l'ont rendu possible, si un pareil changement tient uniquement aux causes, après tout accidentelles, que nous avons vues jusqu'ici.

Evidemment, le caractère de Malherbe joua grand rôle. Savoir commander les hommes, les maintenir dans la discipline, leur donner la fermeté, surtout quand ils n'ont en face d'eux qu'une bande sans cohésion, les conduire vers un objectif bien déterminé par un chemin facile et droit, c'est presque les assurer de la victoire. Avec cette tactique on reçoit peut-être des traits, mais on va au but.

D'autre part, Malherbe eut la chance de paraître à son heure, au milieu d'une société qui, sortie de longues luttes passionnées, cherchait des amusements frivoles, dégoûtée de l'esprit d'aventure qui en littérature comme en politique avait tout remué et semé partout le désordre, prête en un mot à l'esclavage, pourvu qu'on lui rendît le repos avec des distractions élégantes.

Elle attendait la littérature qu'on lui donna. Et quand, au lieu d'un simple aventurier de lettres, elle vit paraître un maître qui apportait des modèles, elle eut un véritable éblouissement, et fut séduite par leur indéniable majesté. Du coup, elle en oublia et les productions misérables de la muse contemporaine et les ébauches déjà lointaines des étoffes de poètes qu'elle avait eues cinquante ans auparavant, compromises depuis par des œuvres folles, soi-disant imitées d'elles. Elle ne s'attarda pas à chercher s'il n'y avait pas dans ces premiers efforts, obscurcis par les difficultés d'une poétique qui se cherchait encore et les imperfections d'une langue en formation, de vastes promesses.

La poésie nouvelle faite à son image, simple, prude, correcte et noble, avait les dehors de la perfection, on n'en voulut pas savoir plus. Le monde non seulement l'adopta, mais la fêta, lui fit un triomphe qui était le sien, triomphe du salon sur l'école, de l'élégance sur l'originalité, la sincérité et la profondeur.

Tout cela est vrai, mais il est vrai aussi que nulle part peut-être, on n'eût ainsi abandonné de gaieté de cœur et sans pensée de retour, une voie où des Ronsard, des du Bartas et des Desportes étaient déjà allés si loin. Les étrangers se sont étonnés du choix fait à ce moment là par la nation, et en effet, une autre ne se fût peut-être pas prononcée avec cette légèreté, pour l'homme qui allait tuer chez nous le lyrisme pour deux cents ans.

Si Malherbe a ainsi réussi, ne faut-il pas avouer que c'est parce qu'en dernière analyse ce qui fait la poésie chez d'autres peuples a été longtemps et est peut-être encore en dehors de notre goût français?

Autrement, comment se fait-il que pendant si longtemps tous ceux qui sont venus rapprocher la poésie de la prose ont chez nous triomphé et régné? Comment expliquer Boileau après Malherbe?

Il semble que toutes les aspirations intimes de nos esprits vers la clarté, la finesse, la distinction, trouvent satisfaction dans de bonnes pages de prose. De là le retard que nos poètes ont eu sur nos prosateurs et qui constitue un fait singulier, dans l'histoire des littératures.

De là aussi, la satisfaction que les hommes éminents de la nation ont trouvée pendant deux siècles, quoiqu'ils connussent et l'Antiquité et l'Italie et l'Angleterre, dans ce lyrisme à la façon de Malherbe, où il y a souvent tant de rhétorique, jamais plus en tous cas que de l'éloquence.

Malherbe devait donc réussir, parce qu'il a choisi pour naître non seulement le moment, mais le pays qui lui convenait, s'il n'en est pas même le produit régulier et nécessaire, car lui ou son pareil devait paraître en France, les peuples ayant, suivant un vieux mot qui s'applique mieux encore à la littérature qu'à la politique, les maîtres qu'ils méritent.

INDEX

Cet index renvoie exclusivement aux observations de Malherbe.

Les chiffres sont ceux des pages



TABLE SOMMAIRE DES MATIÈRES

LIVRE I

INTRODUCTION

LIVRE II

LA DOCTRINE DE MALHERBE

Section 1

DE LA POÉSIE ET DU STYLE

Section 2

DU VOCABULAIRE POÉTIQUE

Section 3

DE LA GRAMMAIRE

LIVRE III

LE SUCCÈS DE MALHERBE

VU ET LU,

en Sorbonne, le 29 mai 1890,

Pour le Doyen de la Faculté des Lettres de Paris,

A. HIMLY

VU ET PERMIS D'IMPRIMER :

Le Vice-Recteur de l'Académie de Paris,

GRÉARD.

